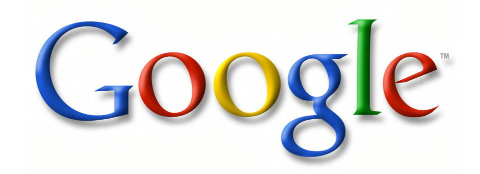


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

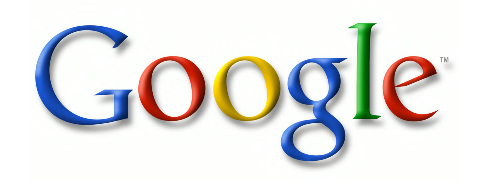
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

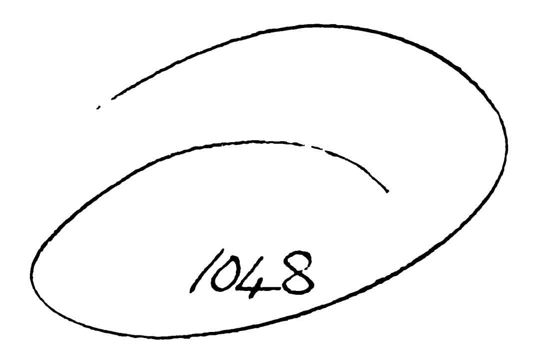
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`





Soc. 2381 e. 4
2 ser. 5 6



ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

De l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

TOME V, 2e SÉRIE.

IMPRIMÉ CHEZ VANDECASTEELE-WERBROUCK, A BRUGES.

1847.

N° 63

Le Président,

Le Secrétaire,



LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS

DE LA

Société d'Emulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

Messieurs :

1. L'abbé C. Carton, directeur de l'institut des sourds-muets et des aveugles de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de Bruxelles, etc. *Président.*
2. P. De Stoop, pharmacien, membre de la société des sciences physiques etc. de Paris. *Trésorier.*
3. Edmond Vets, docteur en droit, chef de division au gouvernement provincial.
4. L'abbé J. O. Andries, chan. honoraire, décoré de la croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand.
5. H. Vande Velde, procureur du roi à Furnes, membre du conseil provincial de la Flandre-Occidentale.
6. L'abbé F. Vande Putte, curé à Boesinghe, membre de la société des antiquaires de la Morinie etc.
7. J. J. De Smet, chanoine, décoré de la croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie et de la commission royale d'histoire, à Gand.
8. Bogaerts, professeur à l'athénée de Bruges et archiviste de la ville.

9. F. Van Hamme de Stampaertshoucke, chevalier du saint Sépulcre.
10. J. J. Vermeire, propriétaire à Bruges.
11. E. Van Damme, échevin à Furnes.
12. De Net, chevalier de l'ordre de Léopold, avocat à Bruges.
13. Van De Weyer, ministre plénipotentiaire du Roi des Belges, à Londres.
14. Rudd, architecte de la ville de Bruges.
15. Théodore De Geus, à Ypres.
16. Le baron De Reiffenberg, conservateur de la bibliothèque royale, à Bruxelles.
17. Antoine Vervisch, particulier, à Bruges.
18. Ph. Blommaert, avocat, secrétaire de la société des bibliophiles flamands, à Gand.
19. Jules Van Praet, ministre de la maison du Roi, à Bruxelles.
20. De Meyer, docteur en chirurgie, président de la commission provinciale de médecine, membre de l'académie de médecine, chevalier de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur à Bruges.
21. E. C. De Gerlache, premier président de la cour de Cassation; directeur annuel de l'académie des sciences et belles-lettres de Belgique.
22. Le Dr De Ram, recteur magnifique de l'université catholique, à Louvain, chanoine honoraire de la métropole de Malines et de Notre-Dame de Paris, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie et de la commission royale d'histoire etc. etc.
23.
24. Le comte De Muelenaere, ministre d'État, gouverneur de la Flandre-Occidentale, à Bruges.
25. Joseph De Necker, à Ypres.
26. Kervyn de Lettenhove, à St-Michel lèz-Bruges.
27. L'abbé Verdeghem, professeur, à Roulers.
28. Le comte De Looz, à Bruxelles.

29. Verbeke, curé à Meulebeke, ex-principal du collège de Courtrai.

30. L'abbé J. B. Malou, chan. hon., prof. de théologie et bibliothécaire à l'univ. catholique de Louvain.

31. Imbert des Mottelettes, à Bruges.

32. Van Huele-Verhulst, à Bruges.

33. Théodore De Jonghe, rentier, à Bruxelles.

34. Chalon, président de la société des bibliophiles de Mons, à Bruxelles.

35. J. De Meersseman, docteur en médecine, membre de l'académie de médecine, de la société des beaux-arts à Gand, secrétaire de la commission provinciale de médecine à Bruges.

36. Serrure, professeur à l'université de Gand, membre corr. de l'académie royale de Bruxelles.

37. F. Vergauwen, sénateur, président de la société des bibliophiles flamands, à Gand.

38. Jules Mazeman De Couthove, membre des États provinciaux, à Ypres.

39. Le Glay, archiviste-général du département du nord, chevalier de l'ordre de Léopold, à Lille.

40. J. B. Blommaert, à Gentbrugghe-lèz-Gand.

41. Drouet, secrétaire de légation près de l'ambassade à Londres.

42. Wallaert, doyen à Thourout, membre de la chambre des représentants, chevalier de l'ordre de Léopold.

43. David, président de la pédagogie du Pape Adrien IV, membre de l'académie royale de Bruxelles, à Louvain.

44. Le chevalier De Schietere de Lophem, à Bruges, *Secrétaire.*

45. Auguste Lambin, antiquaire, à Ypres.

46. De Crane d'Heysselaer, bourgmestre d'Aertselaer, à Malines.

47. Nolet de Brauwere van Steeland, docteur ès lettres, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de la couronne de Chêne, à Bruxelles.

48. Conway, intendant de la liste civile de S. M. le Roi des Belges.
49. A. Van den Peereboom, membre des États provinciaux de la Flandre-Occidentale, à Ypres.
50. L'abbé Visschers, curé de St-André à Anvers, ancien professeur au petit séminaire de Malines.

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs :

1. Baron d'Ingelmunster, à Ingelmunster.
2. P. Buyck, architecte-voyer de la Flandre-Occidentale.
3. J. Cloedt, à Bruxelles.
4. Wallays, peintre d'histoire, à Bruges.
5. Wittouck, chirurgien, à Hulste.
6. M. Diegerick, à Ypres.
7. Snellaert, docteur en médecine, membre de l'academie royale de Bruxelles, à Gand.
8. Le chevalier Marchal, conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale, membre de l'académie royale de Bruxelles, à Bruxelles.
9. Baron De Westreenen de Tielland, conseiller d'État de S. M. le roi des Pays-Bas.
10. D. Loys, major de la gendarmerie belge, chevalier de la légion d'honneur.
11. H. Piers, membre de la société royale des antiquaires de France, etc. à Lille.
12. L. A. Warnkoenig, professeur à l'université de Fribourg et conseiller aulique du grand-duc de Bade.
13. Addison, littérateur, à Londres.

MEMBRES HONORAIRES.

14. Godlefroy, à Paris.
15. Le Dr De Wolf, littérateur.
16. E. Jonnaert, pharmacien à Gand.
17. Messiaen, archiviste de la ville d'Ypres.
18. De Brauwer-Vander Ghote, à Bruges.
19. De Corne, sous-archiviste de la province, à Bruges.
20. Coppieters, docteur en médecine, à Ypres.
21. P. Verté, docteur en médecine et en chirurgie, à Bruges.
22. C. R. Hermans, recteur des classes latines et archiviste de la ville de Bois-le-Duc, bibliothécaire de la société des beaux-arts du Brabant septentrional, etc.

ÉGLISE DE NOTRE-DAME A BRUGES.

CHAPITRE I.

TABLEAUX.

N° 1.

Hauteur.	1-00.	**2e Nef latérale sud.**
Largeur.	1-00.	

Panneau. — Triptyque. — Ce tàbleau est très ancien, il serait difficile d'en désigner l'auteur et même l'époque. La pièce du milieu représente le Christ mort étendu devant sa sainte Mère que soutient S. Jean; à droite se trouve la Madelaine, à gauche on voit Joseph d'Arimathée et Nicodème; dans le fond est représentée la Transfiguration. Sur le volet de droite se trouve une sainte femme,

dans le fond l'on voit la Résurrection. Le volet de gauche représente aussi une sainte femme et dans le fond le Calvaire. — Le revers des volets montrent à gauche, le donateur et ses cinq fils protégés par S. Jacques, à droite, la donatrice et ses sept filles protégées par Ste. Marguérite. L'écusson des deux familles, porté par deux anges bysantins, domine audessus des personnages.

N° 2.

Hauteur.	1-38.	2e Nef latérale sud.
Largeur.	1-38.	

Panneau. — Notre-Dame des sept Douleurs occupe le milieu; l'expression de la figure est d'une noblesse incomparable et déchire l'âme par la profondeur de la souffrance qu'elle révèle. Les sept scènes de la vie du Sauveur que la tradition chrétienne a nommées: *les Douleurs,* sont peintes avec une finesse et un éclat de coloris qui font de ce monument un tableau de premier ordre. Mr le docteur Waagen, directeur du musée de Berlin, dont l'autorité, en matière d'art, est d'un grand poids, a attribué ce chef-d'œuvre à Jean Mostaert, né en 1499 et mort en 1555. Nous croyons devoir ajouter que d'autres connaisseurs l'ont attribué à Jean de Maubeuge.

N° 3.

Hauteur.	1-75.	2e Nef latérale sud.
Largeur.	1-30.	

Panneau. — Triptyque.— La pièce principale représente la transfiguration de Jésus-Christ. Cette partie dont le

mérite est apprécié par les connaisseurs, est attribué à Jean Mostaerd. Les volets signés par Pierre Pourbus et portant la date de 1573, représentent les portraits d'Anselmus Boëtius et de Jeanne Voet, ainsi que ceux de leurs enfants; au revers des volets se trouvent S. Anselme et S. Jean l'évangéliste.

N° 4.

Hauteur.	1-55.	1° Nef latérale nord.
Largeur.	1-50.	

Panneau. — Ce tableau représente le miracle qui a déterminé la place où fût élevée l'église de Ste-Marie majeure à Rome, sous le pape S. Silvestre.

Les détails de ce tableau sont rendus avec beaucoup de précision, il est du reste dans un état de parfaite conservation. Attribué à Antoine Claeyssens.

N° 5.

Hauteur.	1-98.	2° Nef latérale sud.
Largeur.	0-72.	

Panneau. — Triptyque. — Le panneau principal représente la Ste. Vierge avec l'enfant Jésus assise au milieu d'un paysage. Sur les volets, sont les portraits des donateurs et de leurs enfants. Au revers des volets est peinte en grisaille, l'annonciation de la sainte Vierge. Par Antoine Claeyssens.

avec l'enfant Jésus; les volets représentent les portraits des donateurs et de leurs enfants. Maitre inconnu. 1577.

N° 10.

Hauteur.	1-30.	1e Nef latérale sud.
Largeur.	0-98.	

Panneau. — Ce tableau dû au pinceau d'Otto Venius dans sa première manière, représente le mariage mystique de sainte Catherine d'Alexandrie; il a été donné par Mr Versluys curé de cette église.

N° 11.

Hauteur.	4-05.	1e Nef latérale sud.
Largeur.	3-20.	

Toile. — Cette magnifique composition qui représente l'Adoration des Mages, peut passer pour le chef-d'œuvre du maître; toutes les parties en sont merveilleusement harmonisées; le coloris rappelle les plus brillantes traditions de l'école d'Anvers. Ce tableau ornait autrefois le maître-autel de la cathédrale de St-Donat, pendant une certaine partie de l'année. L'évêque Christophori en avait fait don à sa basilique. Il est peint par G. Seghers, né en 1589 et mort en 1651.

N° 12.

Hauteur.	3-55.	1° Nef latérale nord.
Largeur.	2-15.	

Toile. — Vision de S. Thomas d'Aquin : deux anges descendent du ciel et ceignent autour des reins du saint la ceinture de la chasteté. Ce tableau provient de l'église des Dominicains. Il est d'une exécution parfaite. Par Gaspar De Craeyer. Il est peut-être utile de dire que Descamps l'attribue à J. E. Quellyn.

N° 13.

Hauteur.	4-20.	1° Nef latérale nord.
Largeur.	2-80.	

Toile. — Ce tableau, d'une large et noble composition, représente le Seigneur dans la crèche, environné de sa sainte Mère, S. Joseph, S. Jean-Baptiste, S. Benoit, S. Brunon, S^{te}. Hélène et enfin de deux religieuses de l'ordre de S. Brunon. Ce chef-d'œuvre se distingue surtout par la transparence et la force du coloris. Peint par Gaspar De Crayer. 1667.

N° 14.

Hauteur.	2-38.	Sur un pilier entre la 1° et 2° nef latérale sud.
Lauteur.	1-70.	

Toile. — Ce tableau représente la sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus sur les genoux, et environnée de S. Pierre,

S. Paul, S. Benoit, Ste Catherine et S. Éloi. Il provient de la corporation des orfèvres, dont il ornait l'autel. Peint par J. Van Oost, père.

N° 15.

Hauteur.	2-90.	1e Nef latérale nord.
Largeur.	2-20.	

Toile. — Plusieurs saints de l'ancien et du nouveau Testament sont en contemplation devant l'enfant Jésus. Ce tableau provient de l'église des Dominicains. Peint par Van Oost, père.

N° 16.

Hauteur.	2-40.	1e Nef latérale nord.
Largeur.	2-25.	

Toile. — La vision de sainte Rosalie, pendant laquelle elle est couronnée par la main de l'enfant Jésus. Cette toile quoique n'étant qu'une copie d'après Antoine Van Dyck, est une des plus belles que possède cette église. Elle est peinte par J. Van Oost.

N 17.

Hauteur.	2-38.	1e Nef latérale sud.
Largeur.	1-90.	

Toile. — Le baptême du Christ. Copie médiocre d'après le tableau de Van Oost, qui se trouvait à la cathédrale de St-Sauveur, et qui a été consumé le 19 juillet 1839, lors de l'incendie de cette église.

N° 18.

Hauteur.	3-53.	2e Nef latérale nord.
Largeur.	2-15.	

Toile. — Sainte Marguerite terrassant le dragon par la puissance de la prière. Ce tableau provient de l'église des pères Récollets. Peint par Van Oost, fils.

N° 19.

Hauteur.	2-68.	Sur un pillier entre la 1e et 2e nef latérale sud.
Largeur.	1-72.	

Toile. — La descente de la croix. Ce tableau d'un mérite assez contestable, ornait autrefois l'autel de la sainte Croix. Peint par Vroyelinck.

N° 20.

Hauteur.	2-30.	1e Nef latérale sud.
Largeur.	1-62.	

Toile. — Ce tableau, dont la composition est peu remarquable et le coloris pâle et terne, représente l'apparition de la sainte Vierge et de l'enfant Jésus à S. Fiacre. Auteur inconnu.

N° 21.

Hauteur.	0-99.	Chambre des Marguillers.
Largeur.	1-18.	

Toile. — L'intérieur de l'église de Notre-Dame avant le dix-septième siècle. Par Minderhout.

N° 22.

Hauteur.	1-40.	Chambre des Marguillers.
Largeur.	1-00.	

Toile. — Le Christ en croix. Copie d'après Van Dyck.

N° 23.

Hauteur.	3-40.	1° Nef latérale nord.
Largeur.	2-50.	

Toile. — Ce tableau d'une noble et grande composition et d'un beau coloris, représente l'Assomption de la sainte Vierge en présence de plusieurs saints de l'ancien et du nouveau Testament. Descamps, dans son *Voyage pittoresque*, attribue ce tableau à Théodore Van Thulden; il est signé: *Bernard*. 1674.

N° 24.

Hauteur.	2-05.	2° Nef latérale sud.
Largeur.	1-18.	

Toile. — S. Joseph et la sainte Vierge reçoivent par un ange l'ordre de fuir en Égypte. Peint par J. Maes.

N° 25.

Hauteur.	1-99.	2e Nef latérale sud.
Largeur.	1-55.	

Toile. — Le Sauveur parlant à plusieurs de ses disciples et à sainte Marie Madelaine. Peint par J. Maes.

N° 26.

Hauteur.	2-50.	1e Nef latérale nord.
Largeur.	1-70.	

Toile. — Ce tableau représente sainte Marguerite en contemplation devant la sainte Vierge, l'enfant Jésus et le Précurseur. Par J. Maes.

N° 27.

Hauteur.	2-56.	Sur un des piliers entre la 1re et 2de nef latérale nord.
Largeur.	1-58.	

Toile. — S. Antoine l'ermite délivré par un ange des esprits infernaux qui le tentent. Attribué à J. Maes.

N° 28.

Hauteur.	1-06.	Chambre des Marguillers.
Largeur.	0-84.	

Toile. — Portrait de l'empereur Charles VI, par un maître inconnu.

N° 29.

Hauteur.	1-06.	Chambre des marguillers.
Largeur.	0-84.	

Toiles. — Vingt-quatre portraits de prévôts de la collégiale de Notre-Dame par des maîtres divers.

N° 30.

Hauteur.	3-36.	2de Nef latérale nord.
Largeur.	2-36.	

Toile. — Élie, sur le haut d'une montagne, voit détruire par le feu du ciel, ceux qui viennent pour l'arrêter. Ce tableau provient de l'église des Carmes déchaussés. L'auteur est D. Nollet, né en 1640, et mort en 1736.

N° 31.

Hauteur.	3-45.	1e Nef latérale nord.
Largeur.	3-00.	

Toile. — Cette riche composition représente le mariage mystique de sainte Catherine de Sienne. Ce tableau provient de l'église des Dominicains; il est peint par Jean-Érasme Quellyn, fils, né en 1629 à Anvers, mort en 1715.

N° 32.

Hauteur.	3-32.	1° Nef latérale sud.
Largeur.	2-15.	

Toile. — Le martyre de S. Laurent. — Ce tableau, dont la composition est hardie, mais dont le coloris est nébuleux, ornait autrefois l'église des Sœurs noires à Ostende. Il est peint par Joseph Van den Kerkhove, né en 1664 et mort en 1724.

N° 33.

Hauteur.	2-40.	1° Nef latérale nord.
Largeur.	1-45.	

Toile. — Saint Trion, patron des tisserands, en extase devant une apparition d'esprits célestes. La partie supérieure de cette toile est traitée avec une grande finesse. Par Henri Herregouts le vieux, né en 1666 et mort en 1724.

N° 34.

Hauteur.	2-70.	2° Nef latérale nord.
Largeur.	2-20.	

Toile. — S. Dominique, en prière devant le crucifix, a une vision pendant laquelle un ange exprime du sang du côté du Sauveur, et le fait réjaillir sur le saint en extase. Par J. Herregouts.

N° 35.

Hauteur.	2-50.	2e Nef latérale nord.
Largeur.	2-18.	

Toile. — Le martyre de S. Pierre de l'ordre de saint Dominique. Par J. Herregouts.

N° 36.

Hauteur.	3-20.	1e Nef latérale nord.
Largeur.	2-20.	

Toile. — Un saint de l'ordre de S. Dominique semble avoir réssuscité un enfant en présence de plusieurs infidèles frappés d'étonnement. Attribué à J. Herregoudts.

N° 37.

Hauteur.	1-50.	Chapelle dite *de Nood God's.*
Largeur.	1-04.	

Toile. — Dix scènes figurant l'histoire ou la légende de la rélique de la sainte Croix qui existe dans l'église de Notre-Dame. Par Roose. 17...

N° 38.

Hauteur.	3-66.	2e Nef latérale nord.
Largeur.	1-60.	

Toile. — Ce tableau appartenait autrefois à la société dite *de drie Sanctinnen*. Cette société de poëtes existait

sous l'invocation de Ste-Cathérine, Ste-Barbe et Ste-Marie Madelaine. Ces trois saintes sont représentées dans une gloire qui domine le palais du Franc de Bruges. Par J. Gaeremyn. 1764.

N° 38.

Hauteur.	1-39.	Chapelle dite *de Nood Gods.*
Largeur.	1-32.	

Toile. — Dix scènes de la passion dues au pinceau de Jean Gaeremyn:

1° La Cêne.
2° La séparation du Christ d'avec sa sainte mère avant sa passion.
3° Le Christ au jardin des Olives.
4° La flagellation.
5° Le couronnement d'épines.
6° L'Ecce Homo.
7° Le portement de la croix.
8° Le dépouillement des habits.
9° Le crucifiement.
10° La mort du Christ.

Cette collection peut être considérée comme le chef-d'œuvre de ce maître. 1775, 1777.

N° 40.

Hauteur.	2-28.	1° Nef latérale sud.
Largeur.	1-65.	

Toile. — Saint Antoine de Padoue agenouillé devant l'enfant Jésus que lui présente sa sainte Mère. Ce tableau est peint en 1780, par Van den Berghe, mort en 183.., directeur de l'académie de Beauvais.

CHAPITRE II.

SCULPTURES.

N° 1.

Nef latérale au nord du cœur.

Tribune de Gruuthuse, construite en bois de chène du Rhin. Elle a trois faces et établissait autrefois une communication entre l'ancien hôtel de Gruuthuse et l'église de Notre-Dame. Ce charmant monument est pratiqué dans la nef septentrionale et a vue, entre deux piliers du chœur, sur le maître-autel. La tribune est composée de deux étages. Au bas du premier, sont artistement sculptées en bois, les armes de Gruuthuse entourées du collier de la Toison d'or; elles ont pour supports deux licornes et sont surmontées du timbre de cette famille. On lit audessous la devise — *Plus est en vous.* — précédée et

suivie des initiales *L. M.* qui sont celles de Louis et de Marguérite sa femme. Entre les mots — *plus est* — et entre ceux — *en vous* — se trouve un mortier qui lance une bombe.

La porte donnant dans la nef est également sculptée en bois, elle est très grâcieuse. Les panneaux de cette porte offrent dans la partie supérieure les armes de Gruuthuise et d'Aa et dans la partie inférieure, les armes seules d'Aa, à la croix cantonnée : au 1 et 3 d'un mortier lançant deux bombes qui sont au 2 ; et au 4 se trouvent les initiales *L.* et *M.* à côté de l'étendard de Gruuthuise.

Cette jolie tribune a été gravée par différents artistes. Nous mentionnerons seulement MM. Rudd et Norman fils. Elle date de 1474.

N° 2.

Statue grandeur naturelle.

Une madone gothique en pierre blanche, grandeur naturelle, d'un beau style et qui ornait autrefois le jubé de l'église de St. Jacques. Elle fut cedée à M[r] Derre, statuaire. Elle est du XV[e] siècle. Cette statue n'est pas encore placée.

N° 3.

Hauteur. . . . . . 0-60.
Largeur. . . . . . 0-40.

Bas-relief en pierre blanche, représentant la résurrection. Il est du XV[e] siècle. Ce bas-relief, n'est pas encore placé.

N° 4.

Autel de la chapelle du St. Sacrément.

Statue. — Statue en marbre blanc, représentant la Vierge avec l'enfant Jésus. La tradition rapporte qu'elle était destinée à la ville de Gènes, mais qu'elle fut prise, avec le navire qui la portait, par un corsaire hollandais. Elle est due au ciseau de Michel Ange.

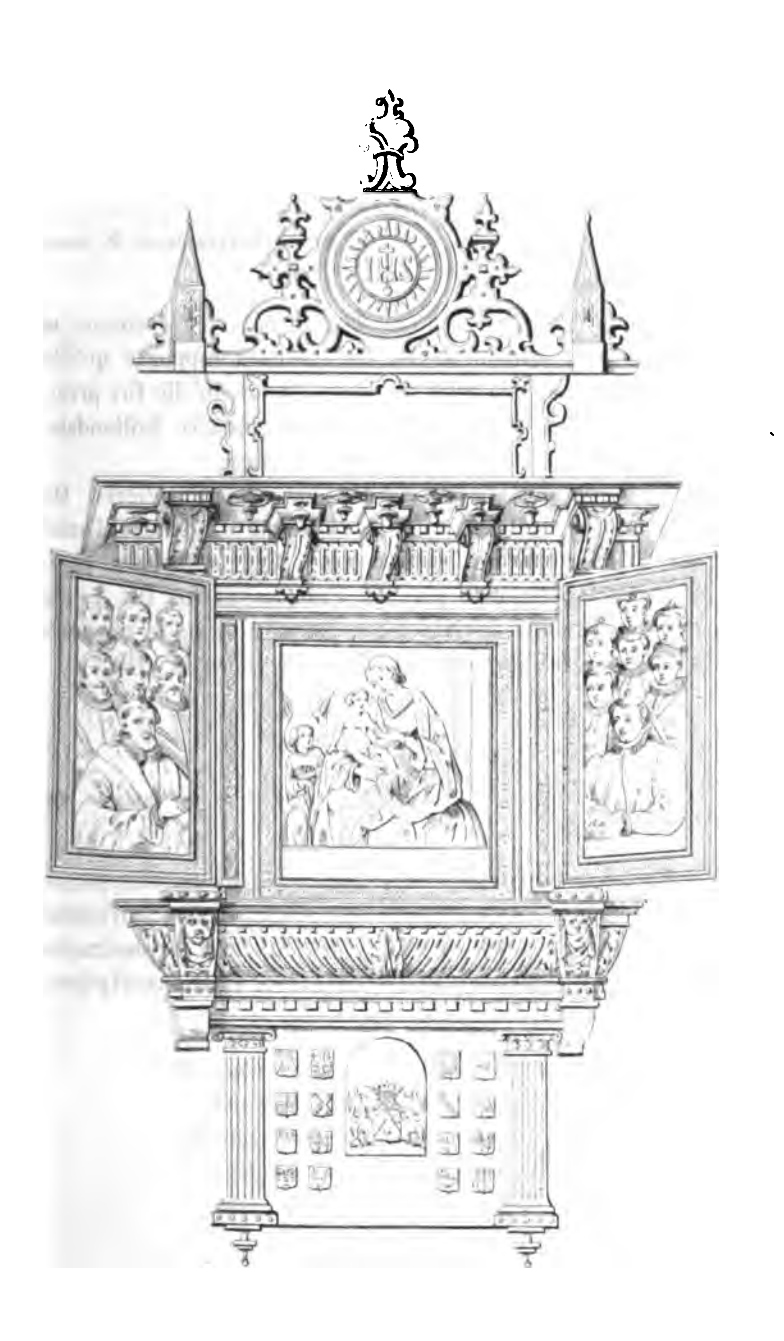
C'est un don fait à cette église par Mr Pierre De Mouscron, mort en 1571, qui donna également l'autel sur lequel se trouve cette statue. Cet admirable chef-d'œuvre fut emporté par les Français et ne fut rendu qu'après la chute de Napoléon. Le jour où on le rapporta à Bruges, fut un jour de fête pour toute la ville.

N° 5.

Chapelle de la nef latérale sud.

Encadrement d'un triptyque. — Chapelle charmante dans le style de la renaissance, formant l'encadrement d'un triptyque peint en 1577, elle fut faite en mémoire de dame Adrienne de la Corona, avec cette inscription:

D. O. M.
Da Adrianæ de la Corona viduæ M.
Diduci de Villegas pamelianæ
virtutis nobilitatisque veræ coronæ
et parenti optimæ hæredes
mæsti posuere, obiit 3 idûs
novemb. anno 1579.



N° 6.

Chapelle du S. Sacrément.

Tombe, en pierre noire, de messire Jean baron de Haveskercke, qui s'y trouve sculpté, en haut relief, entre ses deux femmes Marguérite Laurin et Jeanne de Heulle.

N° 7.

Chapelle du St. Sacrément.

Pierre tombale avec incrustations en cuivre de Josse de Damhouder, mort en 1581.

N° 8.

Sur le jubé à gauche.

Statuette. — La Ste. Vierge. Le nom de Nicolas Ghysbrecht, qui sans doute en est le donateur, se trouve sur le socle. Nicolas Ghysbrecht, mourut le 14 mars 1605.

N° 9.

Nef principale.

Statues des douze apôtres. — Ces statues sont des dons des personnes, dont les noms se trouvent inscrits sur les socles. Elles sont en pierre blanche et n'ont rien de remarquable sous le point de vue de l'art. Elles datent de 1668.

N° 10.

Sur le jubé à droite.

Statuette. — L'ange Gabriël en bois de chêne avec cette inscription:

D. O. M.

D^nus Otho à Marc Pauli F

cum conjuge Martina Baerlout devotionis ergo DD. CC.

Elle date du milieu du XVIIe siècle.

N° 11.

Chœur.

Stalles sculptées en bois de chêne. Les anciennes stalles, œuvre des *vrye timmerlieden*, ont été détruites à l'époque de la révolution.

Les hautes formes sont au nombre de neuf : de chaque côté, il y a une stalle principale ; huit basses formes se trouvent de chaque côté. Schockaert et François Schaepelinck les firent en 1664.

Ces stalles proviennent de l'ancienne abbaye de l'Eeckhoutte.

N° 12.

Pourtour du chœur au nord.

Confessionnaux. Huit statues en bois de chêne, ornent le devant de ces confessionnaux. Elles représentent :

1° Saint Pierre ;

2° Sainte Anne portant la Vierge qui a, dans ses bras, l'enfant Jésus ;

3° Sainte Cathérine ;

4° Saint Jean foulant aux pieds les œuvres d'Ebion et de Cérinthe ;

5° Une statue de femme par laquelle on a voulu personnifier, sans doute, la confession ou la sincérité ;

6° Saint Augustin ;

7° Saint Jérôme ;

8° Minerve ayant sur son bouclier la tête de Meduse.

Ces confessionnaux sont remarquables comme monuments du temps de la décadence. Les sculptures paraissent être faites par l'artiste qui a sculpté la chaire de vérité de saint Jacques.

Les armoiries qui s'y trouvent permettraient de remonter à la connaissance des donateurs. Le tout date de 1689.

N° 13.

Chapelle du Tabernacle.

Banc de communion. — Il occupe toute la largeur de la chapelle et est d'un style assez large.

N° 14.

Nef principale.

Chaire de vérité. — Beau morceau de sculpture; on pourrait désirer plus de sévérité dans le style, mais l'ensemble est parfaitement gracieux.

La cuve est portée par l'emblême de la sagesse, posé sur le globe. Cette statue a coûté 28 livres de gros c[t] et les petits enfants qui l'entourent, 9-0-0. Le cul-de-lampe audessous de la cuve et les ornements qui l'accompagnent, ont coûté 10 livres de gros c[t]. Les quatre bas-reliefs qui ornent la cuve ont été sculptés d'après le dessin de Garemyn, au prix de 10 livres de gr. c[t]; ils représentent, 1° le sermon sur la montagne, 2° la Samaritaine, 3° la Transfiguration, 4° le bon Pasteur. Les quatre anges, avec les socles sur lesquels ils sont posés, ont coûté 20-0-0. Toutes ces parties ont été sculptées par Jean Van Hecke, de Bruges.

Le baldaquin est soutenu par deux anges sculptés par P. J. Scharlaeken, au prix de 24-0-0 livres de gros c[t].

Le baldaquin est orné de quatre bas-reliefs, représentant les quatre docteurs de l'Église; ils ont été sculptés par

Pierre Van Walleghem, autre sculpteur de notre ville et ont coûté, avec la statue qui se trouve sur le baldaquin, représentant la vérité, du même sculpteur, 60 livres de gros.

L'escalier est double; les panneaux en ont été sculptés par Scharlaeken et ont coûté avec les balustres, 30 liv. de gros.

Le crucifix est du même sculpteur et a coûté 5-5-0.

Cette chaire est en bois de chêne dit *wagenschot*, acheté à Saardam en Hollande.

Elle a été faite sur les dessins de François Clauwaert, pour la menuiserie, et sur les dessins du sculpteur Van Hecke, pour tout ce qui est sculpture etc. L'ensemble fût dessiné par le peintre Garemyn, qui reçut sept escalins pour son travail.

Ce monument fût achevé vers la fin du 1re trimestre de 1743.

La douairière Van Caloen-Van Volden, dont la chaire porte les armoiries, en couvrit tous les frais qui montèrent à liv. de gros 1016-18-3.

N° 15.

Maitre-autel.

Deux anges adorateurs.

Sous la table de l'autel se trouve un bas-relief représentant la descente de la croix. Le tout sculpté par Pepers, en 1760.

N° 16.

Chapelle de Notre Dame.

Banc de communion. — Le panneau du milieu représente la Cène. Les bustes de la Vierge et de saint Joseph, ornent les deux petits panneaux latéraux et sont encadrés dans les emblêmes du St. Sacrement, le blé et le raisin.

Le tout en marbre blanc demi-statuaire

Au revers des panneaux se trouve l'inscription suivante: *Curâ et ope ædituorum ac parochianorum B. M. V. Brugis*. M. Jehotte. 1842.

CHAPITRE III.

CISELURES, OBJETS EN FONTE ETC.

N° 1.

Pourtour du chœur au sud. Chapelle dite de Lanchals.

Tombes de Marie de Bourgogne et de Charles le Téméraire, en pierre de touche et en marbre. Les statues en cuivre doré, sont couchées sur les tombes; elles ont une couronne sur la tête. La statue de Marie de Bourgogne a deux chiens couchés à ses pieds et aux pieds de Charles se trouve un lion. Charles est vêtu en chevalier, le casque et les gantelets sont posés à ses côtés. Les deux faces latérales de chaque tombe présentent dans un entrelac de branches d'arbre, les armoiries

émaillées des ancêtres paternels et maternels de la princesse. Les quatre coins sont ornés de figurines très grâcieuses.

Ces tombes se trouvèrent primitivement au chœur de l'église. Au bruit de la destruction des églises et des monuments religieux en France, le bedeau de l'église de NotreDame, Pierre De Zitter et Siersac, marbrier, ôtèrent et cachèrent soigneusement tous les ornements de ces tombes chez Albert Valckenaere, clerc de la table des pauvres de cette paroisse. Un arrêté de l'administration centrale du département de la Lys du 14 ventose an VI, accuse les chanoines de cette soustraction et envoie l'affaire à l'accusateur public près le tribunal criminel; par l'art. 2 il est dit qu'il sera placé chez chaque chanoine trois militaires qui seront nourris et logés et recevront par jour une indemnité de trois livres en numéraire, jusqu'à ce que les tombes seraient restituées. L'église fût vendue. Lorsqu'elle fut rendue au culte dans des temps plus calmes, les tombes furent rétablies, mais dans la chapelle dite de Lanchals.

Napoléon accorda fr. 10,000 pour approprier la chapelle et une somme de fr. 1000 comme récompense au bedeau De Zitter.

La tombe de Marie a été faite par ordre de Maximilien à la fin du XV[e] siècle. Celle de Charles a été faite par ordre de Philippe II en 1558, elle fût achevée en 1562.

L'artiste qui fit la tombe de Marie est inconnu.

Jacques Jongelincx fondit la statue de Charles, ainsi que les armoiries et les autres ornements sur les dessins de Marc Gheeraerds. Josse Aerts, Jean De Smidt et Pierre De Rams exécutèrent toute la partie en pierre de touche et en marbre.

La tombe de Charles coûta, y compris les frais de son placement, liv. de g. 19,284-12-0.

Les ossements de ces nobles personnages n'ont pas été transférés avec les tombes; ils restent sans gloire parmi les décombres dans les fosses où furent d'abord placées les tombes. Il serait temps de mettre fin à cette profanation.

Lors du déplacement des tombes, un des assistants, dont nous ne voulons pas flétrir le nom en l'écrivant ici, ouvrit la boîte contenant le cœur de Philippe-le-Bel, qui s'y trouvait placé dans une petite niche, coupa ce cœur en deux et après s'être assuré qu'il sentait encore le baume, le jeta parmi les décombres.

Mr le chanoine Bouvy, témoin de cette scène, ne put contenir son indignation et s'en alla en disant qu'il aurait honte de rester plus longtemps avec de pareilles gens.

N° 2.

Derrière le maître-autel.

Portes. — Ces portes en fer battu sont d'une belle composition et d'un travail remarquable.

N° 3.

Chambre des Marguilliers.

Ostensoir en or massif pesant plus de 90 onces. Sur le pied se trouvent quatre petits bas-reliefs représentant les quatre évangelistes.

Le centre, où se trouve l'hostie, est entouré d'une couronne d'arabesques incrustées d'un nombre considérable de beaux diamants.

Dans les rayons qui partent du centre, sont entrelacées des grappes de raisins formées de perles fines.

Le cercle est soutenu par la Charité à côté de laquelle se trouvent la Foi et l'Espérance; en émail. Puis à côté des vertus divines, les quatre vertus cardinales, personnifiées, également en émail, mais assez mal groupées,

Audessus du cercle pose la religion, en émail.

L'ostensoir porte les armoiries de Mr François De Beversluys, en son vivant receveur-général du Franc, et de Marie Madelaine De Westvelt, sa femme, qui fit cadeau de l'ostensoir à l'église de Notre-Dame. Cette pièce précieuse est l'œuvre de Jean Hermans, mort à Bruges, le 17 janvier 1765.

Cet ostensoir est communément appelé la *chatte de Beversluys,* par suite d'une tradition populaire qui semble avoir donné lieu au don de l'or et des diamants, dont ce joyau est fait. Sa date est de 1725.



N° 4.

Sacristie.

Un ciboire en argent artistement ciselé. Le pied porte les emblêmes des quatre évangelistes et la cuve les quatre pères de l'église. Sur le bord du socle se trouvent ces mots: *Ex dono domicellæ Mariæ Magdal. Van Westvelt, viduæ D. Franc. Van Beversluys, ad usum D. Pastoris a. port. B. M. V. tantum.* 1725.

N° 5.

Sacristie.

Un ciboire, en argent, dans le style de la renaissance, d'une belle forme. Sur le socle se trouvent les mots: *Ex Dono nobilis domicellæ Mariæ Theresiæ Rosaliæ de Crits anno* 1753*: ad usum domini pastoris aureæ seu primæ portionis B. M. V. tantum.* 1753.

N° 6.

Pourtour du chœur au sud.

Reliquaire. — Sur un socle supporté par trois pattes de lion se trouvent les emblêmes de la pénitence. L'éclair

y désigne le courroux céleste, et la discipline, les verges les moyens d'expiation. Du milieu de ces emblêmes sort un bras qui contient des reliques. — Le tout est en cuivre doré et fait par Petyt, vers le milieu du XVIIIe siècle.

CHAPITRE IV.

ORNEMENTS.

N° 1.

Sacristie.

Chasuble et deux Dalmatiques. — Les armoiries de Maximilien et de Marie de Bourgogne se trouvent au milieu de la croix; audessus des armoiries Dieu le Père, au bas du montant de la croix est brodée la figure du Christ avec son arbre généalogique. Il parait évident que ces ornements sacerdotaux ont subi des altérations essentielles de forme. Ils étaient sans doute primitivement en *Vesica piscis*, forme encore conservée au xv° siècle. La preuve de notre opinion se voit dans les figures des branches de la croix, qui pour être amenées à la forme actuelle, ont subi des contorsions qui ne peuvent être que le fait d'un ouvrier maladroit et nullement celui des artistes qui ont confectionné ce chasuble.

Les orfrois sont de la plus grande beauté, les broderies en couches nuancées avec figures ont dû être exécutées par les plus habiles brodeurs du XVe siècle. Les figures se trouvent dans des niches, formées d'une arcade en plein-cintre, soutenue par des colonnes torses. Les figures de l'orfroi du devant de la chasuble ont été réparées par un de nos arstistes le plus capable de restaurer ces objets. Les saints et les saintes des orfrois des dalmatiques, ont subi peu de réparations, mais leur disposition a été complètement bouleversée, aucune des règles de l'iconographie chrétienne n'y est observée. Chacun des saints porte un banderole où se trouvait sans doute inscrit son nom ; mais les lettres en sont usées. Sur toutes les épaulières, on retrouve les mots — *en vous me fye:* — l'étoffe du fond est en damas d'argent.

Ces ornements sont du temps de Marie de Bourgogne: mais n'ont pu être confectionnés par elle, comme le porte la tradition; plusieurs ouvriers des plus habiles y ont dû travailler pendant bien des années.

Fait et dressé le présent inventaire, par la Commission instituée pour la conservation des objets d'Arts.

Bruges, le 19 Mars 1847.

Le Président,
A. Van Caloen.

Le Secrétaire,
J. De Mersseman.

C. Carton.
J.-O. Andries.
J. Steinmetz.
P. Buyck.
J. B. Van Acker.

LETTRE

SUR LES

CLOCHERS DE LA FLANDRE-OCCIDENTALE,

A Monsieur l'abbé Van de Putte,

A PROPOS

DE L'HISTOIRE DE BOESINGHE.

MONSIEUR,

L'histoire de Boesinghe, que vous avez eu l'art de rendre bien intéressante, m'a plu, le croirez-vous? moins par les précieuses notions qu'elle contient sur la célèbre écluse à portes busquées construite sur son territoire, que par le court paragraphe que vous avez consacré au clocher de votre village.

Je vous en fais l'aveu, Monsieur, j'ai plus de sympathies pour cette jolie tour oubliée du monde entier, que pour ces grands et ingénieux travaux hydrauliques dont la réputation s'étend par toute l'Europe. Ceux-ci parlent surtout à mon esprit, l'autre parle à mon cœur.

Chaque fois que mes pensées me transportent auprès de vous, je crois voir devant moi cette flèche si légère et si vaporeuse qu'elle semble se détacher de la terre et prendre son élan vers le ciel. Vous avez fait un acte de justice en réclamant pour elle une place parmi les monuments les plus gracieux de la Flandre.

Vous le voyez, mon savant ami, je partage entièrement vos affections pour ce charmant bijou, le principal ornement de votre église, en fait d'architecture. Mes sentiments ne s'adressent pourtant pas exclusivement à la tour de Boesinghe; j'en ai reservé une part pour ses nombreuses sœurs de la Flandre-Occidentale, qui, pour n'être pas toutes aussi belles, n'en ont pas moins un air de famille, qui les recommande en commun. Permettez-moi que je vous entretienne quelques instants de toute cette aimable société.

Quand je suis venu habiter cette contrée, j'ai été frappé du caractère distinctif des clochers dont le sol de la province est parsemé. Ils sont invariablement composés d'une base carrée en forme de cube oblong, surmontée d'une piramide octogone, laquelle est entourée ainsi qu'une mère de ses enfants, par quatre tourillons qui lui ressemblent et qui garnissent sans faire saillie les quatre coins du piédestal. Le tout est bâti le plus souvent de briques du pays, circonstance que j'admets volontiers comme une preuve en faveur de leur style indigénat. Il ne fallait pas vous en dire autant, pour que vous sussiez quels sont pour le moment les objets de mes amours archéologiques.

En quoi ont-elles mérité, ces chères compatriotes, le peu d'égard qu'on a pour elles? Je le demande à vous, mon maître, qui en savez sur ce point plus long que

moi : faut-il attribuer cette coupable indifférence à l'extrême simplicité de ces constructions?

Il est vrai, leurs ornements (si l'on peut appeler ainsi un vêtement indispensable,) sont très sobres. Des feuillages vulgairement appelés *becs de corbeaux*, grimpent jusqu'au sommet le long des angles de la piramide et des clochetons, à l'effet de briser la trop grande raideur des lignes. La nudité des huit faces unies de la flèche disparait en partie sous les pignons en maçonnerie, figurant des lucarnes que le peuple nomme des *chapelles*.

D'autres ouvrages remplacent quelquefois ces modestes pignons. Nous en avons des exemples dans la tour de Notre-Dame à Bruges et dans celle de Boesinghe. Cette dernière, je dois en convenir, se rapproche davantage des tours qui sont décrites dans le passage que vous avez cité de M. Oudin; mais ni les piramides, ni les clochetons ne sont jamais chez nous percées à jour. Elles sont au contraire, mystérieusement fermées.

Qu'ont-elles encore après cela? Une balustrade sur les bords de la partie supérieure de la masse quadrangulaire? C'est un accessoire de première nécessité.

N'allez pas me reprocher l'omission d'une parure qui orne un petit nombre de tours privilégiées. Je veux dire celle de Notre-Dame de Bruges, et celle de Ghistelles. Cet ornement consiste en une galerie saillante qui entoure la partie supérieure du clocher, en guise de couronne, et que l'on pourrait aussi comparer à l'anneau passé au doigt de la fiancée. Cette pensée de l'architecte m'a toujours semblé sourire de grace et de naïveté.

Je le repète volontiers, tout cela est bien simple, mais ne trouvez-vous pas que cette simplicité respire un air de candeur et de piété qui cadre parfaitement avec la destination de l'édifice?

Je ne prétends point mettre nos tours, sous le rapport de l'art, en parallèle avec ces tours orgueilleuses et mondaines que l'on reconnait à leur aspect imposant et majestueux, à leurs formes élégantes, au luxe qui les entoure. Laissons ces fiers monuments commander le respect et l'admiration, les nôtres invitent à la prière.

Je sens, Monsieur, que je m'appésantis trop sur les qualités qui font le mérite des clochers de la Flandre-Occidentale et que je me tiens trop longtemps éloigné de la question dont j'ai voulu principalement causer avec vous. Pardonnez-moi d'abuser ainsi de votre temps et de votre complaisance.

N'avez-vous jamais fait attention à cette particularité si singulière, que les tours dont le modèle m'a charmé, existent partout où on parle le dialecte flamand qui est propre à notre province; et qu'elles s'arrêtent précisément aux limites où ce dialecte cesse d'être en usage? Elles étaient ici autrefois tellement repandues, et on en voit encore tant de nos jours, que l'on pourrait dire sans exagération que jusqu'au XVIIe siècle les tours d'une forme différente n'y ont paru que comme de rares exceptions. D'où vient cette coïncidence d'architecture et de langage?

Vainement chercherez vous des clochers semblables dans la Flandre-Orientale et dans le nord de la France en dehors des communes flamingantes. Ces édifices sont ainsi jalonnées dans toutes les directions et jusques sur les bords de la mer où ils semblent abonder davantage. Ils s'étendent même plus loin de ce côté, car, ce qui est remarquable, on les rencontre en Angleterre.

Ceci ne nous fait-il pas naturellement songer à un rapprochement de langues et de dialectes. Le flamand parlé autour de nous a des rapports avec l'anglais que

n'a pas le flamand de Gand, d'Anvers et de Bruxelles. Quoi de plus britannique que les pronoms *you, younder, us* et qui sonnent à nos oreilles, depuis Bruges et Ostende jusqu'à Ypres et Bailleul.

Cette observation n'a rien d'étonnant pour vous et pour ceux qui savent que la Flandre-Occidentale appartient à l'ancien *littus saxonicum*. La ressemblance de notre flamand avec l'anglais provient de notre commune origine. On pourrait citer une quantité d'expressions qui ne sônt en usage ni dans la Flandre-Orientale ni dans le Brabant, ni dans le Limbourg et qui nous sont communs soit avec les Anglais soit avec les Anglo-saxons. Où dit-on encore *benoorden et bewesten ?* En anglo-saxon on écrivait de même *benorth* etc. Quand nous disons *us* pour: nous, nous parlons à la fois anglais et anglo-saxon tout pur. La prononciation qui nous fait différer des autres Flamands, est surtout celle de l'*y* qui devient *i* dans notre bouche et celle de la diphtongue *ui* qui n'est autre que *u*. Cet usage est encore en harmonie avec la forme orthographique ancienne de l'anglo-saxon.

Vous avez déjà conclu à ma place. Les populations flamandes qui prononcent *i* pour *y* paraissent être descendues presque totalement des Saxons. Ceux-ci nous ont légué non seulement un idiôme distinct mais aussi des goûts et des usages qui se manifestent dans notre architecture.

A quoi bon vous rappeler que déjà du temps de César, il existait entre les habitants des côtes de l'Angleterre et ceux des côtes de la Flandre, une conformité d'origine, laquelle a pu préparer et faciliter les causes de ressemblances que nous venons de signaler? Plus tard, après les Saxons, les Normands qui ont infesté nos communes

naissantes et porté leurs terribles armes en Angleterre, n'ont point détruit les rapports qui ont continué de subsister entre nous et les Anglais.

Si je ne me suis pas trompé dans mes conjectures, le modèle de nos tours doit être très ancien et remonter à l'époque des premiers clochers qui ont réjoui en ces lieux les cœurs des fidèles.

Les plus vieux de ces monuments ont fini par disparaître ou sont entièrement tronqués et dénaturés. Celui de Dixmude, dont vous placez la construction en l'année 1144, a perdu sa flèche. Elle existait encore du temps de Sanderus. Celui de Poperinghe a subi un sort pareil. Parmi les vétérans qui sont restés debout, on estime le clocher de Notre-Dame de Bruges, celui de Ghistelles, celui de Boesinghe, qui semblent appartenir au XIIIe siècle. On n'a pas cessé d'élever des tours semblables jusqu'à la fin du XVIe siècle. Malgré cette différence si considérable entre les dates des constructions, on dirait que toutes ont été copiées l'une après l'autre, à part la beauté des proportions et le talent des maîtres-maçons. La différence la plus sensible introduite par la mode consistait à faire abaisser de plus en plus le socle carré qui sert de base à la piramide. En sorte que les plus anciennes tours sont les plus élancées et les plus hardies. On pourrait, rien qu'à connaître la largeur et la hauteur des différentes parties de l'édifice, déterminer son âge.

. . . .

Mon respectable Ami, j'ai payé un tribut de reconnaissance à la tour de votre église, en recherchant sa généalogie. Un jour, je suis allé pour vous faire visite à Boesinghe. Vous étiez absent, par malheur pour moi. Par ce fâcheux contretemps, je cherchais une consolation en me mettant en quête des curiosités de l'endroit. La

vue du grâcieux monument de votre village m'a servi d'indemnité pour les peines de mon voyage. Je me promets bien l'avantage de retourner auprès de vous, et je suis persuadé que la vue de votre clocher ne me fera pas moins de plaisir quand nous serons à deux.

Décembre 1846.

H. VANDE VELDE.

JEAN BREYDEL.

Peu de comtes ont été jugés plus différemment que Guy de Dampierre. Les portraits que les historiens contemporains nous en ont laissés se ressentent toujours vivement de l'influence sous laquelle l'écrivain le traçait ou du parti auquel il appartenait.

Durant tout son règne, une faction puissante agite le pays et ne cherche qu'à le vendre aux Français; ce parti antinational, formé cependant de la noblesse, se signala par ses exactions; il tenait à obtenir des priviléges, à conserver ceux qu'il avait obtenus, mais c'était moins l'intérêt du pays qu'il y cherchait, que l'impunité. Avide d'argent et de puissance, ce parti trahit son prince et livra enfin le pays au roi de France.

Pour ces *Leliaerts,* comme on les nommait alors, Guy dut être un tyran; les malheurs, cependant, qui accablèrent ce comte et le pays, furent leur œuvre.

Guy finit par s'appuyer sur les *Clauwaerts* ou le parti bourgeois; c'était sa seule ressource; il dut s'y appuyer peut-être un peu trop et lui donner trop tôt une importance et une puissance que la civilisation de cette classe ne comportait pas encore; ce parti émancipé avant l'heure et trop brusquement, commit des fautes, on doit l'avouer.

Cependant pour juger impartialement le mouvement politique de cette époque, il ne faut pas que nos idées d'aujourd'hui soient seuls juges; l'état de la civilisation du XIVe siècle, s'il n'excuse pas entièrement toutes les actions des *Clauwaerts*, les explique au moins. La guerre civile avait été excitée par la partie intelligente du pays; est-il étonnant que les rudes gens des métiers soient sortis quelquefois des bornes d'une juste défense et que leurs attaques aient pris les proportions d'une vengeance, et leurs massacres le droit apparent de réprésailles? Je suis loin, sans doute, de défendre ces horreurs, mais les Français en ont commis beaucoup plus que nos concitoyens. La justice exigerait qu'on n'eût pas seulement des larmes pour le sang du comte d'Artois, repandu dans une bataille rangée, mais qu'on déplorât aussi le sang de ces femmes, et de ces enfants, victimes innocentes de la fureur des Français, lors de leur invasion dans la Flandre.

Si les Flamands ont conservé un souvenir favorable de Guy de Dampierre, il le doit sans doute à ses malheurs. Les griefs des Flamands contre ce comte furent graves. Avant d'avoir apprécié sa position, Guy avait méconnu ses véritables intérêts: il n'avait pas compris que le parti du peuple défendait en effet son comté et la nationalité. Le peuple était plus clairvoyant que Guy.

La faute politique que commit le comte en demandant une intervention trop intime du roi de France dans nos affaires, causa presque tous les malheurs de son règne

et toutes les misères de ces temps en furent les suites. Par instinct, le peuple répugnait à cet appel continuel au seigneur suzerain; le comte n'y vit d'abord qu'un moyen de dompter une opposition formidable et à laquelle les comtes n'étaient pas trop habitués; mais le roi de France apprécia tout le parti qu'il y avait à tirer de ces appels et s'en servit adroitement et perfidement. Guy en fut la première victime; le peuple alors oublia les fautes de son prince pour ne se souvenir que de ses souffrances, car toujours parmi nous le malheur fut sacré.

Ces considérations sont déjà capables de faire concevoir comment ce comte a pu laisser le renom que la tradition lui conserve, malgré le peu de bonheur qu'il procura à ses sujets et le mal qu'il leur fit.

Le portrait le plus vrai que j'aie rencontré de ce prince dans les historiens, le jugement le plus impartial qui ait été formulé, me parait être celui de J. B. De Marne, dans son Histoire du comté de Namur, et j'ai cru devoir le copier.

Ce prince, dit De Marne, eut à se reprocher d'avoir causé par son imprudence son propre malheur et le malheur de ses peuples; avec un fonds de bonté qu'on eut admiré chez un particulier, Guy ne put parvenir à se faire aimer des Flamands, qui lui imputaient tous les maux dont la Flandre fut accablée de son temps. Accoutumés à la magnificence de la comtesse Marguerite, ces peuples ne pouvaient voir sans mépris je ne sais quel air bourgeois et mesquin qui regnait à la cour de son fils. En effet, Guy aimait l'argent et marquait dans toutes les occasions une extrême envie d'en amasser. Jamais prince n'accorda à ses sujets plus de priviléges et ne les leur fit mieux payer. Les villes de Flandre, avides de cette espèce de grâces, qu'elles firent bien valoir dans la suite,

fournissaient pour les obtenir des sommes immenses, lesquelles jointes à une grande économie, mirent ce prince en état de faire lui seul, plus d'acquisitions que n'en avaient faites tous ses prédécesseurs. Par là, sans toucher aux revenus de l'État, il enrichit sa nombreuse famille et attira à son service beaucoup de seigneurs étrangers, à qui il faisait des pensions connues en ce temps-là sous le nom de *Fiefs de bourse*.

Évidemment Guy avait manqué sa vocation. Il y avait peut-être de l'étoffe en lui pour devenir un marchand honnête, un spéculateur intelligent; mais ses idées étaient trop mesquines pour un comte de Flandre à cette époque. On ne lui trouve ni grandeur, ni majesté. Il répugne de le voir spéculer sur les priviléges des villes et de les lui voir mettre à la hausse. Le peuple connaissait l'importance des priviléges et les appréciait haut, mais il devait mépriser en proportion celui qui les évaluait en florins et deniers plus ou moins nombreux. A voir les luttes de Guy contre son peuple, au commencement de son règne, on hésite à décider si c'est l'avidité d'argent, ou le désir d'étendre son autorité qui le guide, deux vices qui devaient à la fin, affaiblir sa puissance et l'attachement de son peuple.

En présence de la politique astucieuse de Philippe-le-Bel, ce résultat devait être fatal au comte et à son peuple, et le fut en effet.

Philippe-le-Bel avait, dès son arrivée au trône, refusé de recevoir l'hommage que le comte était tenu de lui faire, à moins qu'il ne consentît au renouvellement du traité de Melun, conclu en 1225; ce traité était le plus désastreux que jamais pays ait subi; le comte aveuglé sur les intentions du roi de France, l'accepta cependant.

C'est donc dès la première année de son règne, que Philippe projeta la ruine de la Flandre, et il ne cessa plus

dès ce moment d'intriguer pour troubler la paix dans ce comté. Il soutint tour à tour les intérêts du peuple et ceux du souverain, il voulut abaisser et détruire l'un par l'autre. Les trente-neuf de Gand et les magistrats des autres villes ne furent que des instruments dont se servit son ambition machiavélique. Philippe ménagea habilement toutes les circonstances pour augmenter les embarras du comte et pour l'enlacer davantage dans les filets de ses intrigues. Les efforts que fit le comte pour s'en débarrasser, finirent toujours par tourner contre ses propres intérêts. Guy n'avait pas les qualités requises pour lutter avantageusement contre la perfide habileté de Philippe.

Lorsque le roi estima que les forces vitales du pays étaient assez épuisées pour qu'il n'eût plus rien à craindre, lorsqu'il eut assez provoqué et excité le mécontentement des Flamands contre leur comte, il crut le moment favorable pour briser le pouvoir impopulaire du comte, détruire la prospérité des bourgeois et conquérir le pays qu'il convoitait.

Pour faire apprécier la moralité et l'importance du rôle que joua Breydel dans ces dissentions, j'ai besoin de tracer plus complètement l'histoire de ces temps désastreux, des causes qui en ont amené les malheurs et du mouvement national que tant de vexations provoquèrent.

Guy, dès le commencement de son gouvernement, s'était aperçu que la magistrature opprimait la commune, mais en secourant le peuple, il n'oublia d'abord ni ses intérêts matériels, ni son autorité à laquelle il chercha à donner plus d'extension. Le comte, en attaquant les abus de l'administration des villes, ne fut pas assez désintéressé pour rendre évident au peuple qu'il prenait

en effet sa défense, et les magistrats surent profiter de cette circonstance, pour rendre le comte odieux au peuple. De là la *Moerlemaey*, la *Kokerulle*, premières révoltes politiques de la Flandre, de là aussi ces appels au seigneur suzerain par le magistrat.

La première fois que les trente-neuf de Gand portèrent plainte au roi de France, contre leur comte, ils furent accueillis avec une extrême faveur et en devinrent en conséquence plus difficiles et plus exigeants.

Philippe-le-Bel embrouille si complètement les affaires entre le comte et son peuple, qu'il ose fausser en sa faveur la jurisprudence du moyen-âge. Il donne cours forcé dans le comté à une monnaie falsifiée; la monnaie des étrangers n'y peut plus être reçu comme de coutume; celle du comte même n'eut plus cours et le commerce en souffrit profondément. Il commet d'autres injustices et de nouvelles perfidies et rendit le comté misérable.

Sur ces entrefaites, l'Angleterre chercha l'amitié de la Flandre et son alliance. Édouard envoya des ambassadeurs à Guy et lui fit demander sa fille Philippine pour le prince de Galles, et le mariage fut accepté. Philippe le-Bel fut aussitôt informé du résultat des entrevues des ambassadeurs et du comte; mais il dissimula sa colère, et pour donner le change sur ses projets, il fit répandre qu'il se réjouissait de ce mariage, mais il fit entendre à Guy qu'il serait fâché que Philippine, sa filleule, quittât le pays sans qu'il l'eût vue une dernière fois. Le comte fut même invité à se rendre à Paris « à un certain jour » pour avoir consiel avecques luy et avecques les autres » barons de l'estat du royaume. »

Dès que Philippe eut attiré chez lui le comte et sa fille, il les jeta en prison avec les nobles qui les avaient accompagnés.

Guy en appela à ses pairs, ses seuls juges, et la sentence lui fut de tout point favorable; seulement on l'accusa d'imprudence, mais le droit de disposer de la main de sa fille ne lui fut point contesté. Il est donc relâché, mais sa fille est retenue en ôtage. Guy ne cessa de faire des instances pour obtenir la délivrance de sa fille, et, dans l'espoir de fléchir Philippe-le-Bel, il souffre avec une résignation dont un père est seul capable, tous les outrages, toutes les injustices que le roi lui fait subir.

La falsification des monnaies ne suffisant plus à Philippe, il force Guy de publier dans ses domaines que toutes personnes possédant moins de six mille livrées de terre, devaient remettre aux monnaies royales leur vaisselle d'or et d'argent, coupes, hanaps, dorés ou non dorés, dont l fixerait lui-même la valeur. Philippe recourt ensuite à l'odieux impôt si énergiquement flétri du nom de *maltote;* il agite par un grand nombre de chartes, toute la Flandre. Mais enfin le malheur réveillant la fierté de son âme, Guy accusè le roi d'avoir saisi ses domaines « par » violence et à force, à tort, sans cause et sans raison, » contre tout droit et sans loi ou jugement. » Il le prouve dans un Mémoire que le roi rejette et il notifie ce rejet par deux envoyés, à qui Guy répond qu'il s'en tient à son Mémoire et qu'il renvoie sans réponse, avec cette seule recommandation: Dites au roi qu'il trouvera ma réponse aux frontières de Flandre.

Guy avait convoqué une assemblée de souverains à Grammont : tous ceux qui avaient eu à se plaindre de Philippe-le-Bel s'y rendirent, entr'autres Édouard, roi d'Angleterre, l'empereur Adolphe, le duc de Brabant, le duc d'Autriche et Henri comte de Bar. On se décida à la guerre, après la conclusion d'un traité où les alliés de Guy lui promirent de le soutenir de toutes leurs forces.

La position de Philippe devint critique; mais il eut recours à sa politique ordinaire; il se fit des partisans dans le comté, corrompit les uns avec des promesses, les autres avec de l'argent, et divisa si bien les sujets, que Guy eut tout lieu de craindre lui-même pour son autorité; le roi d'Angleterre ne put le secourir par suite de la mauvaise volonté de ses sujets; l'empereur fut empêché de penser à défendre son allié par une révolte de ses sujets qu'avait séduits l'or de Philippe, et Guy se trouva reduit à ses propres ressources. La politique de Philippe eut été de bonne guerre si sa cause avait été juste, mais elle ne l'était pas. Les pairs de Guy avaient jugé en sa faveur; le pape s'était prononcé pour lui; on n'oserait pas encore, même en France et quoiqu'il s'agisse de la Belgique, défendre la politique de Philippe; on n'en blâme pas moins les Flamands qui, las de souffrir des injustices et d'être le jouet du Roi de France, se levèrent à l'appel de leur comte au cris de *Flandre au lion* et de *Mort aux Français,* et qui sous la conduite du fils de leur comte, défendirent le sol de leur patrie, les droits de leur prince, leur vie et celle de leurs enfants, l'existence même du nom de Flamands: et ces bourgeois et ces gens des métiers se défendant pour une telle cause, ne sont que des émeutiers! Mais que faut-il donc pour qu'une cause soit juste, si de pareils motifs ne suffisent pas! N'anticipons cependant pas sur la marche de l'histoire et reprenons chacun des points que nous venons d'indiquer pour montrer tout l'odieux de la conduite de Philippe.

Le roi ne pouvait pas croire que le vieillard qu'il croyait si complètement terrassé, eût assez d'énergie pour essayer de se relever de son abaissement. Il adressa tout d'abord une lettre à Guy *se disant comte de Flandre,* et se

prépara activement à la guerre. Il arriva bientôt en Flandre à la tête d'une armée de 10,000 cavaliers et d'environ soixante mille hommes, mais il n'y arrive pas pour se mesurer loyalement avec son ennemi: c'est au moyen de la trahison qu'il avait organisée parmi les sujets du comte que Philippe cherche à vaincre notre nation. Une partie de la noblesse flamande avait été corrompue par lui et se tenait prête à sacrifier son comte et ses concitoyens; mais Philippe ordonna à ces traîtres d'attendre pour se prononcer jusqu'à ce que leur défection put entraîner la ruine de l'armée flamande restée fidèle. La *Kronyk van Vlaenderen*, éditée par les bibliophiles flamands, dit que l'on était convenu de prendre pour mot d'ordre, au moment de la trahison, le cri de guerre du comte d'Artois, et que, lorsque les Français étaient sur le point de devoir céder pour la seconde fois, les traîtres jetèrent l'étendard de leur comte en criant — *Montjoie Saint-Dénys, à la mort, tue les Allemands.* Cette affreuse défection provoqua le massacre général des Flamands: seize mille de leurs cadavres jonchèrent la route qui sépare le pont de Bulscamp des portes de Furnes. En présidant à cette trahison et en donnant pour mot d'ordre, au moment de la défection, son propre cri d'armes, l'odieux comte d'Artois attacha pour toujours son nom à un acte de lâcheté que les Français devaient flétrir si énergiquement quatre siècles plus tard, lorsque les armées de Napoléon, aux plaines de Leipzig, virent se tourner contre elles, au millieu de la bataille, leurs anciens alliés, les Saxons et les Bavarois.

Le fils du comte d'Artois avait été pris par les Flamands dans la première attaque; il fut repris lors de la trahison, mais il mourut des suites de ses blessures. Ce jeune homme avait montré du courage; son père, par une

vengeance indigne d'un homme de cœur, fit jeter le Guillaume de Juliers dans un cachot infect, posé sur un chariot sur lequel flottait la bannière fleurdélisée, et le promena ainsi dans toute la France, de ville en ville, jusqu'à ce que la mort vint mettre un terme à cet ignominieux supplice. Entre braves, une victime des chances de la guerre est honorée et respectée, surtout lorsque, comme le comte de Juliers, elle s'est vaillamment défendue: le comte d'Artois n'avait pas assez de noblesse de sentiments, pour comprendre l'indignité de sa lâche vengeance.

La perte de la bataille de Bulscamp jeta le découragement dans le pays, et Philippe en profita pour se porter sur Lille, ce boulevard des Flandres, et où se trouvait le brave Robert de Bethune. L'armée française exerça d'affreux ravages dans tous les alentours de la ville, brûlant les moissons, pillant les villages et se livrant à mille excès.

La *Kronyk* que je viens de citer, assure que Philippe fit incendier toutes les églises, tous les cloîtres, les hôpitaux, les villes et les villages entre Douay, Ypres et Courtray, et jusqu'à Roulers. Les femmes mariées comme les filles furent indignement outragées et tuées ensuite; rien ne fut épargné — *en sloeghent al doot, sonder yement te spaerene.* — De pareilles horreurs expliquent bien le massacre des Français, commis quelque temps après à Bruges. Monsieur Edward Le Glay, dans son Histoire des comtes de Flandre, dit en parlant de la conduite des Français, qu'il semblait que les Normands, ou les Madgyars avaient reparu dans les plaines belgiques.

Le roi de France était devenu maître de la majeure partie du pays et le comte fut forcé de demander et de conclure une trêve.

prépara activement à la guerre. Il ... était cor
à la tête d'une armée de 10,0 ... défe
soixante mille hommes, mais ... aloi
mesurer loyalement avec so
de la trahison qu'il avait
comte que Philippe cherc
partie de la noblesse fl
lui et se tenait prête
toyens; mais Philipp
pour se prononcer
entraîner la ruin ... lla.
La *Kronyk van* ... pour lui r
flamands, dit ... fut déclarée une
mot d'ordre,
du comte d' ... ait été choisi comme arbitre
sur le poi ... d'Angleterre et le comte de
traîtres ... ponse qu'il avait fait expédier sous
Montjoi ... évêque de Pamiers, pour être lue et
Cette ... e France. A la lecture de cette sentence,
Flan ... ois, l'ennemi mortel des Flamands, devint pâle
ro ... et arrachant la lettre pontificale des mains de
F ... e, il eut l'audacieuse témérité de la jeter au feu.
e chronique ajoute qu'il l'avait d'abord lacérée avec les dents. Cette fureur est digne de l'homme haineux qui, en combattant la Flandre, ne chercha jamais à faire triompher la justice et le bon droit, mais qui en voulait au nom même des Flamands et qui aurait réalisé ses vœux, si son courage et sa prudence avaient été à la hauteur de sa féroce aversion de notre nation.

Le pape, par cette bulle ordonna au roi de rendre la liberté au comte de Flandre et à ses fils. Philippe jeta l'ambassadeur en prison. Il avait espéré que ses intrigues lui feraient obtenir une sentence favorable à ses pré-

ns. La bul ... dont il secoua le joug,
on de ... Courtrai et les fils de
l'! ... de son bras, respec-
... de France!
... ne se croyant pas
... avait à craindre,
... pour anéantir
... is était telle,
... de Pierre
... espérée :
es mo... ent fait
qui se prétend ... louter
a grande fatuité sache ... illon
ni le comte, ni les Flamands n'ava... rs
quelque justice de cet homme, qui, dans ...
ignoble, osa écrire à la plus haute autorité du m...
aussi la conduite de Philippe envers la Flandre fu
de tout point digne de ses procédés envers Rome.

Jacques de Châtillon fut établi gouverneur de Bruges, et les Brugeois, sous cet homme, sentirent toutes les rigueurs de l'oppression ; on leur imposa de lourdes taxes et ces taxes pesaient surtout sur le peuple, car Chatillon menageait les grands. Il n'est pas de moyen que cet homme rapace n'employât pour pressurer les bourgeois ; aussi une opposition menaçante se déclara. Les amis du comte, les parents de ses fidèles compagnons de captivité, les enfants des nobles Flamands tués dans les batailles ou dans les siéges en défendant la cause de leur maître, étaient surtout l'objet de sa haine et de ses violences. Enfin cette oppression, dont il s'étudiait avec un instinct barbare à varier les formes, devenait de plus en plus insupportable ; l'excès du malheur avait ranimé l'esprit national, étouffé pendant quelque temps sous la dureté

Lorsque la trève allait expirer Guy s'était convaincu qu'il ne lui restait plus aucun espoir de défendre ses états. Il s'adressa donc à Charles de Valois, frère de Philippe, pour le supplier de lui accorder la paix.

Charles l'accueillit avec le respect que l'on doit au malheur, et l'engagea, de bonne foi, à se remettre entre les mains du roi et lui garantit sa libre entrée en Flandre, si ses efforts pour fléchir Philippe-le-Bel ne réussissaient pas. Guy se dévoua et partit pour Paris, mais Philippe, faussant la parole de son frère Charles, par l'excitation du comte d'Artois, jeta ce vénérable vieillard en prison et le sépara même de ses enfants, pour lui rendre sa captivité plus cruelle: la Flandre fut déclarée une dépendance de la France.

Durant la trève, le pape avait été choisi comme arbitre entre Philippe-le-Bel, le roi d'Angleterre et le comte de Flandre; il confia la réponse qu'il avait fait expédier sous forme de bulle, à l'évêque de Pamiers, pour être lue et signifiée au roi de France. A la lecture de cette sentence, Robert d'Artois, l'ennemi mortel des Flamands, devint pâle de colère et arrachant la lettre pontificale des mains de l'évêque, il eut l'audacieuse témérité de la jeter au feu. Une chronique ajoute qu'il l'avait d'abord lacérée avec les dents. Cette fureur est digne de l'homme haineux qui, en combattant la Flandre, ne chercha jamais à faire triompher la justice et le bon droit, mais qui en voulait au nom même des Flamands et qui aurait réalisé ses vœux, si son courage et sa prudence avaient été à la hauteur de sa féroce aversion de notre nation.

Le pape, par cette bulle ordonna au roi de rendre la liberté au comte de Flandre et à ses fils. Philippe jeta l'ambassadeur en prison. Il avait espéré que ses intrigues lui feraient obtenir une sentence favorable à ses pré-

tentions. La bulle contenait dans un langage sévère une énumération de toutes les vexations royales et de tous les griefs de l'Église et du peuple. Il ne pouvait donc la publier: mais il ne pouvait pas davantage la supprimer, car cette suppression aurait été infailliblement interprétée contre ses intérêts. Grâce à cette habileté déloyale qui ne recula jamais devant aucun moyen quelle qu'en fût la moralité, Philippe atteignit audacieusement son but par un mensonge. Une fausse bulle fut fabriquée, et le roi se donna la peine de la réfuter dans une réponse commençant par ces mots: « Philippe, roi de France, à » Boniface qui se prétend pape, peu ou point de salut: » que ta grande fatuité sache etc. »

Ni le comte, ni les Flamands n'avaient droit d'attendre quelque justice de cet homme, qui, dans un langage aussi ignoble, osa écrire à la plus haute autorité du moyen-âge; aussi la conduite de Philippe envers la Flandre fut-elle de tout point digne de ses procédés envers Rome.

Jacques de Châtillon fut établi gouverneur de Bruges, et les Brugeois, sous cet homme, sentirent toutes les rigueurs de l'oppression; on leur imposa de lourdes taxes et ces taxes pesaient surtout sur le peuple, car Chatillon menageait les grands. Il n'est pas de moyen que cet homme rapace n'employât pour pressurer les bourgeois; aussi une opposition menaçante se déclara. Les amis du comte, les parents de ses fidèles compagnons de captivité, les enfants des nobles Flamands tués dans les batailles ou dans les siéges en défendant la cause de leur maître, étaient surtout l'objet de sa haine et de ses violences. Enfin cette oppression, dont il s'étudiait avec un instinct barbare à varier les formes, devenait de plus en plus insupportable; l'excès du malheur avait ranimé l'esprit national, étouffé pendant quelque temps sous la dureté

de l'oppression, et le reveil de ce sentiment si horriblement comprimé devait être terrible. Il y eut des conspirations, les fils du comte furent les premiers à chercher les moyens de délivrer la patrie. Ils nouèrent des intelligences avec tous les hommes courageux de Flandre. Gand prit l'initiative et montra à ses maîtres du moment, qu'on ne domptait pas si facilement les Flamands. On remontra inutilement à Chatillon le danger de sa conduite: il n'avait à la bouche que des mots féroces et menaçants et ne parlait que de pendre tout le monde. C'est à cet instant que parait Breydel, membre de la corporation des bouchers, mais qui appartenait à une des plus riches familles de la cité. On en fait d'abord mention à l'occasion d'une querelle à Male; mais dès lors Breydel s'associe à Pierre De Coninck et se montre toujours à la tête du mouvement patriotique. Son nom brille partout; et après les luttes qui ensanglantèrent si longtemps le sol de la Flandre, Breydel apparait à tout instant dans l'histoire, chargé de missions dans l'intérêt de sa patrie. Ses concitoyens continuent jusqu'à sa mort à l'honorer comme le défenseur de leurs droits et les comtes lui conservèrent la plus entière confiance. La cour de France elle-même, plus tard, sut respecter dans Breydel le vaillant ennemi qui avait porté de si rudes coups aux prétentions de son roi, et fut mieux avisée que quelques hommes de nos jours; celui dont on prétend à présent que nous devrions rougir comme d'un assassin ou d'un fauteur d'assassins parut avec éclat à la cour de France peu d'années après la bataille de Groningue, comme je le dirai tout à l'heure.

N'est-il pas étonnant que nous ayons à défendre contre les accusations de ses concitoyens, un homme à qui la postérité durant plus de quatre siècles avait consacré une large et honorable place dans les souvenirs de notre

histoire, et que le roi même dont il secoua le joug, les nobles qu'il avait combattus à Courtrai et les fils de ceux qui avaient éprouvé la force de son bras, respectèrent plus tard à la cour du roi de France!

La lutte était imminente; Chatillon ne se croyant pas en état de comprimer le mouvement qu'il avait à craindre, réunit à Courtrai des forces suffisantes pour anéantir toute révolte. La consternation des Brugeois était telle, qu'ils méconnurent un instant le dévouement de Pierre De Coninck et lui reprochèrent leur situation désespérée: ils avaient eu tant de confiance en lui; ils s'étaient fait une idée si grande de leur chef, qu'ils semblèrent douter de sa fidélité, parcequ'il n'avait pas empêché Chatillon de réunir une armée. Le peuple est presque toujours injuste lorsqu'il est malheureux.

Chatillon entra à Bruges, mais loin d'y paraître sans armes et avec une faible escorte, comme on en était convenu, il y amena à sa suite dix-sept cent chevaliers et une multitude de sergents et d'archers. Au milieu de cette troupe formidable, Chatillon incapable de dissimuler sa colère, chevauchait portant autour de lui des regards farouches et menaçants. Des expressions sanguinaires s'échappaient de ses lèvres et tout le monde comprit ce qui était réservé aux Brugeois. Il fallait vaincre ou périr. Les soldats de Chatillon étaient fatigués d'une longue marche et pour mieux assurer sa vengeance, Chatillon la remit au lendemain. Son projet atroce était si bien connu des siens, qu'un chevalier français, interrogé par son hôtesse au moment qu'il se disposait à sortir de sa maison de bon matin, avoua qu'il allait s'éloigner de la ville, pour ne pas être obligé de tremper dans l'exécution du massacre que Chatillon avait commandé et où tous les bourgeois devaient périr. Le caractère de Chatillon

était connu et ne pouvait laisser de doutes sur la réalité du danger que couraient les citoyens. La question était donc de savoir si les Brugeois attendraient l'attaque des oppresseurs ou si, pour défendre leurs vies, ils préviendraient leurs ennemis. Je déplore profondément le massacre qui a eu lieu, mais je suis en droit de m'applaudir de ce que des hommes opprimés injustement aient été sauvés, et je rougirais de qualifier d'émeute une défense si légitime. Que dans quelques circonstances cette défense soit sortie des bornes, c'est ce que j'avouerai avec douleur; mais les Français en avaient donné l'exemple, et les matines brugeoises ne peuvent pas être mises en parallèle avec le massacre organisé d'avance, prémédité, calculé pour être le plus horrible possible, que les Français firent des Flamands lors de la défection à la bataille de Bulscamp. La défense des Brugeois fut organisée dans une seule nuit. A peine les Français étaient-ils entrés en ville, qu'ils envoyèrent à ceux que la veille ils avaient refusé d'admettre, et leur dirent: Seigneurs et amis, si vous voulez sauver vos femmes, vos enfants, vos foyers, il n'y a pas de temps à perdre. Les Français sont dans nos murs prêts à tout massacrer, revenez au plustôt.

Sur le champ tous se préparent, résolus à vaincre ou à mourir. Dès qu'ils approchent les murs, les citoyens restés à l'intérieur de la ville, barricadent les portes; au même instant Breydel, le fer en main, pénètre dans la ville et pousse une clameur terrible: « Citoyens de » Bruges, dit-il, voici l'heure de déployer le courage de » nos ayeux et notre cité sera libre aujourd'hui. » On connait le résultat de cette attaque: quinze cents chevaliers et deux mille soudoyers périrent en ce jour funeste.

Les Flamands avaient pris pour mot d'ordre les mots *Schilt en vriend:* les traîtres de Bulscamp, aidés des

Français, immolaient leurs concitoyens aux cris de — *Montjoie Saint-Denys.* · Les Brugeois crièrent — *tue les français,* — comme les français avaient crié — *à la mort, tue les allemands.* — A Bruges trois mille cinq cents Français furent tués dans une attaque loyale; à Bulscamp seize mille Flamands périrent par la trahison. A Bulscamp on ne fit de quartier à quelques-uns que pour leur faire subir une mort plus horrible; à Bruges, quelques Français embrassèrent en suppliants les foyers de leurs hôtes et trouvèrent, près de ceux là qu'ils avaient songé à égorger, une générosité qui oubliait leur crime, pour ne voir que leur malheur et leur péril.

Les évènements prirent dès lors, en Flandre, une tournure beaucoup plus favorable à la cause nationale. Les Français et les gens du lis avaient été frappés de terreur en apprenant le massacre de Bruges. Les enfants du comte et leurs amis profitèrent de cette panique pour relever de tous côtés la bannière du pays et prendre l'offensive.

Breydel, dans ces moments, fut admirable de dévouement et d'activité dans l'organisation des forces qu'il savait bien que l'on devrait bientôt opposer aux Français.

Châtillon, en effet, sauvé comme par miracle, avait couru à Paris; là il exhala toute sa bile et toute sa haine contre les Flamands. Il s'efforça de faire passer son ressentiment dans l'esprit du roi. La reine, toujours prête à exciter la colère du roi contre nous, s'y employa à ce moment de toute la haine qu'elle portait au nom flamand.

La Flandre, seule contre toute la puissance française, seule contre des provinces rivales, seule contre le monde entier, qui semblait avoir conjuré sa perte, abandonnée de ses défenseurs naturels, se leva comme un seul homme

à l'appel de Breydel et de Coninck, et attendit les Français.

L'entrée du comte d'Artois fut signalée par mille horreurs : le feu dévorait tout sur son passage. Les femmes, les enfants, les vieillards servaient de jouets à la cruauté des Français, qui marchaient précédés de balais enflammés, indices de leurs projets destructeurs. « Percez de vos » lances les sangliers, et éventrez les truies, » avait dit la reine, car elle en voulait surtout aux Flamandes, dont le souvenir lui était odieux. On ne se montrait que trop fidèle à cet ordre : la fureur insensée des Français alla jusqu'à détruire tous les objets du culte.

Enfin les Français et les Flamands se trouvent en présence. D'un côté se montre une confiance religieuse dans la justice de la cause qu'on défend, de l'autre une haine aveugle ponr les Flamands. Nos concitoyens ne cherchent qu'à défendre le sol de leur patrie, l'existence de leur nation ; les Français sont bien décidés à effacer le nom de notre nation de la liste des peuples, s'ils obtiennent la victoire.

L'orgueilleux dédain que nous portait le comte d'Artois devait naturellement lui faire négliger la prudence nécessaire et le malheureux fut victime de ses fautes ; transporté de rage et de désespoir à la vue des pertes que faisaient les Français, il s'élance par un bond impétueux de son cheval jusqu'à l'étendard de Flandre, il l'avait déjà saisi et le secouait violemment lorsque des haches et des massues tombent sur lui à coups redoublés. Il arracha un lambeau de notre étendard, mais la secousse lui fit perdre un étrier, il resta cependant en selle. Guillaume de Saftingen n'eut pas plutôt aperçu l'écusson du comte d'Artois, qu'il arrive devant le prince, lui allonge sa massue dans la poitrine ; un second coup sur la tête du cheval fait tomber l'animal, qui roule

à terre avec son maître. Quelques hommes de la corporation des courtiers (1) lui enlèvent aussitôt son épée: « Je me rends, je me rends, s'écria-t-il, je suis le » comte d'Artois: » mais, les assistants ne comprenant pas le français, l'achèvent avant que Guy de Namur ait pu s'approcher pour sauver ses jours. Un peu de prudence lui aurait peut-être assuré la victoire; son dédain pour l'armée flamande causa la perte de presque toute la noblesse française; sa mort lave un peu les fautes qu'il commit, mais ne les expie pas complètement, sa mémoire abhorrée des Flamands, dût être peu honorée en France.

Au bruit de la victoire de Courtrai, un cri de liberté retentit dans toute l'Europe.

Le pape fit éveiller la nuit, le chargé des intérêts de la Flandre, Michel As Clokettes, pour lui annoncer le triomphe des armes flamandes.

En France, Toulouse et Bordeaux s'insurgèrent et chassèrent les officiers de Philippe-le-Bel. Cette victoire eut du retentissement jusqu'en Italie. La France fut frappée de terreur, et la presque totalité des familles nobles portèrent le deuil de quelques-uns de leurs membres.

---

(1) Kervyn, tome II, 473. Pour rendre la mort du comte d'Artois plus dramatique et plus odieuse, Denys Sauvage dans ses Chroniques, le fait tuer par les bouchers de Bruges. — *Par les Macecliers ou Maceliers* dit-il, et voici comme il y arrive: *Maceliers* doit dériver selon lui, de *Macellum, Macellarius* qui signifie boucher. Malheureusement pour sa découverte que l'on repète avec une si édifiante indignation, *Maceliers* est tout bonnement une corruption du mot flamand *Makelaers,* Courtiers, dont la corporation est citée dans les comptes de la ville de Bruges, comme ayant pris part à la bataille. Walsingham dans son *Historia Anglica,* 307, l'avait déjà fait remarquer: — *Eos Macleres vocant lingua sua* (*Flandrica*) *qui mercedes recipiunt ex utraque parte pro negociis expediendis.*

Ainsi fut détruite cette magnifique armée avec laquelle Philippe s'était flatté d'anéantir la puissance flamande. Sept mille cavaliers, parmi lesquels on comptait soixante-trois princes, ducs et comtes, près de sept cents seigneurs baronnets et onze cents nobles, enfin vingt mille hommes de pied au moins se trouvaient couchés dans la plaine de Courtrai; les Français cependant étaient quatre contre un.

On a essayé de flétrir l'honneur de cette journée, en soutenant que les chefs de l'armée flamande avaient défendu de faire quartier. C'est là une erreur ou une calomnie. Les comptes de la ville de Bruges font mention à diverses reprises, de chevaliers français faits prisonniers à la bataille des Éperons; on reçut à rançon tous ceux qui se rendaient: on ne fut impitoyable que pour les concitoyens qui appartenaient au parti des *Leliaerts*.

Il n'a manqué à la bataille de Groeningue et à ses héros, pour être célébrés dans le monde entier, qu'une seule condition. Si les rôles avaient été intervertis; si, dans la même position politique, le peuple en France, abandonné par la plupart des nobles et trahi dans une bataille, s'était levé, comme les Flamands, pour délivrer une jeune princesse, fiancée d'un roi ami, et jetée traitreusement en prison; pour défendre la terre sacrée de la patrie contre une invasion étrangère; pour combattre en faveur des droits de son prince emprisonné par un tyran; si ce peuple s'était levé à la voix des fils de son prince, s'il avait osé se mesurer contre cet ennemi quatre fois plus fort, les cent bouches de la renommée n'auraient pas suffi à la France pour célébrer cette action éclatante; la poésie s'en serait emparée et les Français auraient trouvé là un sujet de poëme épique; chaque année, l'un ou l'autre épisode de cette bataille retracé par la peinture, serait venu rafraichir la mémoire de ce triomphe.

La France est une nation grande et glorieuse: il est donc naturel qu'on soit fier de lui appartenir; il faut même lui pardonner un amour un peu excessif de sa patrie, ou ce qu'elle prend pour cet amour: car ce sentiment est respectable jusque dans son exagération. Mais les Français s'honoreraient en nous permettant de penser que nous aussi, nous avons eu dans notre histoire des époques qui ne sont pas sans gloire; que nous avons eu des hommes que nous nommons avec fierté et dont nous célébrons les mérites avec justice. Il y a des Français cependant qui ont la manie d'avilir tout ce qui nous appartient, et qui n'observent plus aucune mesure dès qu'il est question de faits qui ont eu lieu contre la France: chaque nation cependant a ses moments de revers et on s'honore en avouant de bonne grâce une victoire remportée sur ses propres armées; il est ridicule de s'attribuer le monopole de la gloire.

Il y a plus; nous nous plaignons de ce que la France, tout en méprisant la Flandre, ne dédaigne pas de lui ravir ses noms illustres, — Godefroid de Bouillon et les comtes flamands qui ont regné à Constantinople, sont comptés comme français. On a mille fois réclamé contre cette prétention; je suis sûr cependant que j'étonnerais bien des Français en réclamant encore; ils ont si souvent répété la chose, qu'ils la considèrent comme avouée, comme passée en droit. Il est d'abord peu généreux de calomnier ceux qu'on vole, et la France est assez riche de son propre fonds, pour se dispenser d'aller butiner sur le fonds d'autrui. Lorsqu'on les presse trop vivement sur ce point, ils nous disent avec un imperturbable aplomb, que nous devrions nous sentir heureux de voir célébrer nos grands hommes au delà de nos frontières: — célébrer comme nôtres? oui; célébrer comme ne nous

appartenant pas? merci : je n'ai pas encore l'intention de dire avec le renard :

. . . . . Vous leur fîtes, Seigneur,
En les croquant beaucoup d'honneur.

Lorsque Philippe-le-Bel, eut appris l'issue de la bataille, il manda le vieux comte de Flandre de sa prison devant lui et l'accabla de reproches, il fit jeter Robert de Bethune dans l'une des plus sombres prisons du château de Chinon: le roi n'avait plus d'armée, son trésor était vide. Il montra cependant l'envie de se venger, s'avança même assez loin, mais n'attaqua pas et n'y pensait même pas sérieusement. Il eut ensuite recours aux négociations, mais c'étaient là des ruses diplomatiques: il essaya des menaces sur ses prisonniers, il eut recours aux bonnes promesses auprès des Flamands, il voulait temporiser, il voulait tromper: détournons la tête de sa marche astucieuse et revenons à Breydel.

La victoire de Courtrai était en grande partie son œuvre; la gloire lui en revint et il l'obtint. Ses concitoyens le reçurent triomphant et les comtes l'employèrent dans plusieurs circonstances. Ce fut lui qui conclut un traité de paix avec le duc de Brabant, si longtemps hostile à la Flandre et dont le fils avait été tué à la bataille de Courtrai, car il tenait pour le parti des Français.

Les comptes de la ville de Bruges, le montrent remplissant une autre ambassade en Brabant en 1303. Robert de Bethune se trouvait encore en prison avec d'autres princes; ils avaient tant de hâte d'en sortir, qu'ils signèrent l'infâme traité d'Athies sur Orge. Mais les Flamands refusèrent de le ratifier. Le roi de France reçut d'abord à Beauvais les députés flamands, qui étaient chargés de négocier le changement de ce traité. Plusieurs

historiens nous disent que, à cette époque, Breydel ne s'occupait qu'à sauver sa tête, et qu'il se gardait surtout de se mettre à portée de la puissance de Philippe-le-Bel. C'est là encore une erreur: car, d'après les *Comptes de la ville de Bruges*, Jean Breydel, était au nombre de ces envoyés; il connaissait sans doute, la perfidie du roi de France; mais il n'en accepta pas moins la mission de ses concitoyens. Breydel avait tout le courage nécessaire pour affronter les périls; mais il est probable, qu'il savait à quoi s'en tenir sur sa réception et qu'il était sûr qu'on respecterait dans lui le courageux chevalier, l'homme de talent, l'honorable défenseur de sa patrie, et c'est en effet ainsi qu'on le reçut. Breydel et les envoyés Brugeois parurent à Beauvais avec éclat: les comptes de la ville de 1308, portent les frais de cette ambassade à 2,327 livres, somme immense pour le temps; chaque député recevait 18 liv. 15 sous par jour, et ils étaient accompagnés par des hérauts d'armes. Les députés furent invités ensuite à suivre le roi à Poitiers, pour y continuer les conférences commencées à Beauvais. C'est donc au moment où Philippe-le-Bel entrait à Poitiers, entouré d'une armée et suivi d'un pape prisonnier, que des députés des communes flamandes, venaient opposer à son orgueil et au faste de la monarchie absolue, d'énergiques réclamations. Jean Breydel, le vainqueur de Courtray, venait rappeler au roi, que les droits de la Flandre avaient trouvé leur sanction dans la vengeance de Dieu, et Philippe-le-Bel, qui menaçait un souverain pontife pour obtenir son appui dans ses projets contre les templiers, céda à l'autorité d'un nom qui représentait la gloire et la liberté de son pays.

C. C.

JEAN CASEMBROOT,

Jurisconsulte, né à Bruges, était un homme remarquable par la dignité de son maintien et de ses qualités d'esprit; malheureusement il ne sut pas se préserver de l'influence des principes politiques et religieux qui infectaient alors le pays. Lamoral comte d'Egmont se l'était attaché en qualité de conseiller, lorsqu'il gouvernait, au nom du roi d'Espagne, l'Artois et la Flandre; confident du gouverneur, il ne sut pas conserver la foi qu'il devait à son prince et abusa de sa position pour encourager la spoliation et la violation des temples ou du moins pour tolérer les incursions de ces iconoclastes et leur garantir l'impunité. Traitre à son prince, il fut jeté dans la prison de Vilvorde et décapité en 1566. La plus grande partie de sa famille émigra en Hollande et y renonça à sa foi.

Casembroot avait laissé quelques discours. Il avait écrit un éloge en vers latins de Marc Laurin et d'Hubert Goltzius.

Dans l'ouvrage de Pierre Pecquius — de *Re nautica*, se trouve une lettre de notre concitoyen à l'auteur.

FONTS BAPTISMAUX

DE

ZILLEBEKE PRÈS D'YPRES.

Il est assez rare de rencontrer dans notre province des restes de l'architecture romane. Les édifices construits dans ce style ont, ou succombé sous l'empire des vicissitudes des choses de ce monde, ou, ont subi des changements si notables qu'ils n'existent plus que tout à fait défigurés. Les meubles, qui ornaient ces édifices religieux ou profanes, sont encore plus rares; ils ont été détruits ou remplacés par des objets plus modernes au fur et à mesure qu'ils ont été usés par l'usage continuel qu'on en a fait.

Nous avons été assez heureux de découvrir dans l'église de Zillebeke près d'Ypres, un de ces meubles religieux rares et précieux par leur antiquité; nous voulons parler des Fonts baptismaux de cette église, dont nous donnons ici le dessin très fidèle. Pour mieux expliquer cet objet d'art, que nous croyons construit dans

le style gallo-romain, qu'on nous permette de nous étendre quelque peu sur les anciens Fonts baptismaux connus.

Les anciens auteurs disent peu de chose sur la forme et les ornements des baptistères. Voici ce qu'en dit M. De Fleury, sur la foi d'Anastase, de Grégoire de Tours et de Durand, dans ses notes sur le pontifical attribué au pape Damase: « Le Baptistère était d'ordinaire » bâti en rond, ayant un enfoncement où l'on descendait » par quelques marches pour entrer dans l'eau; c'était » proprement un bain. Depuis on se contenta d'une » grande cuve de marbre ou de porphyre, comme une » baignoire et enfin on se réduisit à un bassin, comme » sont aujourd'hui les fonts. Le baptistère était orné » de peintures convenables à ce sacrement et meublé » de plusieurs vases d'or et d'argent, pour garder les » saintes huiles et pour verser l'eau. Ceux-ci étaient » souvent en forme d'agneaux ou de cerfs, pour repré- » senter l'agneau dont le sang nous purifie et pour » marquer le désir des âmes qui cherchent Dieu, comme » un cerf altéré cherche une fontaine, suivant l'expres- » sion du psaume XLIe. On y voyait l'image de saint » Jean-Baptiste et une colombe d'or ou d'argent sus- » pendue, pour mieux représenter toute l'histoire du » baptême de Jésus-Christ et la vertu du Saint-Esprit » qui descend sur l'eau baptismale. Quelques-uns même » disaient le *jourdain*, pour dire les fonts. »

Ce que nous venons de citer, prouve qu'on a baptisé autrefois par immersion et par infusion. Par immersion, en plongeant le néophyte presqu'entièrement dans l'eau; par infusion, en versant seulement de l'eau sur sa tête. La coutume de baptiser par infusion, parait avoir commencé dans les pays septentrionaux, où l'usage du bain est impraticable pendant la plus grande partie

de l'année et elle s'introduisit en Angleterre, vers le IXe siècle. Le concile de Calchut ou Celchyth, tenu en 816, ordonna que le prêtre ne se contentât pas de verser de l'eau sur la tête de l'enfant, mais qu'il la plongeât dans les fonts baptismaux.

Le bas-relief qu'on voit dans la chapelle souterraine du Saint-Sang à Bruges, représente le Sauveur du monde baptisé par immersion. Cet objet d'art est très-ancien mais jusqu'à présent on n'a pu préciser l'époque de son exécution. Les fonts baptismaux en porphyre, détruits lors du dernier incendie de Saint-Sauveur à Bruges, étaient très anciens, et à en juger d'après leur grandeur, ils avaient pu servir au baptême par immersion. Memling a réprésenté sur l'un des panneaux de la châsse de sainte Ursule, à l'hôpital de Bruges, un baptême par immersion. On y voit plusieurs personnes nues plongées dans l'eau du baptistère jusqu'à mi-corps, et le prêtre versant sur leur tête l'eau de la régénération. Les anciens fonts baptismaux conservés dans nos contrées prouvent qu'aucun n'a, vu sa petite capacité, pu servir au baptême par immersion, et chose assez curieuse, c'est que ces fonts se ressemblent tous pour la forme.

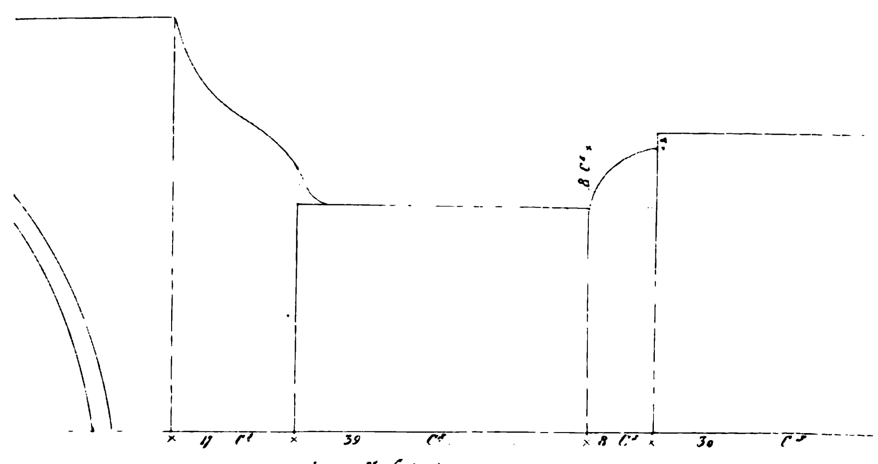
Il y a une analogie parfaite entre les fonts baptismaux de Saint-Venant et ceux de l'église de Termonde. Les archéologues voudront bien comparer ces deux monuments de l'art dans le *Messager des sciences et des arts,* année 1838, et dans les *Mémoires des antiquaires de la Morinie,* année 1835. M. Woillez décrit les fonts de Saint-Venant de cette manière: « Ces fonts baptismaux, en pierre ou » en marbre noir de Tournai, ont environ trois pieds » de largeur et la même dimension en hauteur; ils repo- » sent sur une base quadrangulaire formée d'une plinthe » et de deux quarts de rond, sur lesquels règnent cir-

» culairement des filets en diagonale, interrompus aux » quatre angles par des têtes de lions ou de chimères » en relief; derrière ces têtes sont placées des cavités » rondes taillées en embrèvement et destinées à recevoir » des fûts de colonnes.

» Un tambour avec moulures surmonte cette base; il » supporte une pierre calcaire brute qui reçoit le cou- » ronnement: c'est une espèce de chapiteau monolithe, » dont le tailloir a été creusé pour contenir l'eau néces- » saire aux cérémonies baptismales. La partie inférieure » de ce chapiteau se termine par une moulure interrompue » par quatre cavités correspondantes à celle de la base » et que recouvrent de larges fleurons uniformes. »

L'auteur décrit alors les quatre bas-reliefs qui figurent sur les quatre faces des fonts et qui représentent la passion du Sauveur. La dernière Cène y est représentée absolument de la même manière que sur les fonts de Termonde. Les trois autres bas-reliefs de ces derniers fonts représentent l'un saint Pierre, tenant d'une main la couronne du martyre et de l'autre deux clefs. Du côté opposé, on voit saint Paul jeté de son cheval. Une autre face représente des chimères, et la quatrième l'agneau de Dieu portant une croix entre deux colombes qui becquètent dans des grappes de raisin. A Termonde, comme à Saint-Venant, quatre colonettes placées aux quatre angles et un tambour supportent le bassin destiné à contenir l'eau baptismale. La même chose existe dans les fonts de Zedelghem, à cette différence près, que les colonettes sont torses. Le *Messager des sciences*, année 1824, décrit les fonts de Zedelghem de cette manière: « Ces fonts sont en pierre bleue et d'une seule pièce, » le bac est carré, et porte sur un pied circulaire, » flanqué de quatre colonnes torses, aux pieds desquelles





8 C^t
11 C^t
39 C^t
8 C^t
30 C^t
1 m 25 Centimètres

» sont sculptées des têtes de lions. La sculpture a
» beaucoup souffert et ressemble à un ouvrage ébauché.
» Chaque face a 1 mètre 3 centimètres de largeur; la
» hauteur totale est de 94 centimètres. »

A quelle époque appartiennent les fonts baptismaux de Saint-Venant, de Termonde et de Zedelghem? Personne n'a résolu cette question. Les personnes qui ont décrit ces monuments de l'art ancien se sont contentés de dire, que leur caractère prouve qu'ils sont contemporains de l'époque où l'architecture romane était encore en usage, c'est-à-dire, qu'on peut faire remonter leur ancienneté audelà du xie siècle.

Comparons maintenant les fonts baptismaux de Zillebeke à ceux dont nous venons de nous occuper.

Ces fonts sont d'une seule pièce et de pierre bleue, dite pierre de Tournai. Le pied est un octogone de trente centimètres d'élévation, surmonté d'une plinthe de même forme de deux centimètres de largeur. Le bac ou bassin repose sur un gros fût cylindrique; il est tant soit peu fendu sur l'un des côtés, et la fente est rajustée sur le tailloir au moyen d'un morceau de fer. Le dessous du bassin figure une coquille à nervures, sur laquelle repose le couronnement, qui est une espèce de chapiteau à quatre faces, orné d'arabesques. Chaque face est divisée en deux bandes, au moyen d'une nervure zigzaguée qui se répète au haut et au bas de la face.

La bande inférieure, vue de face, représente deux branches de vigne conduites en serpentant de manière à dessiner des rinceaux. Au centre de chacun des enroulements est une grappe de raisin entre deux feuilles de vigne. Les deux branches sortent de la gueule d'une chimère. La bande inférieure latérale répète cette branche de vigne, mais sans raisins. Les guirlandes de pampre

avec leurs fruits sont très-fréquents, dit M. De Caumont, dans les monuments de l'ère gallo-romaine. Cet auteur en donne plusieurs exemples pris sur des morceaux de poterie romaine, dans la troisième partie de son *Cours d'antiquités monumentales*. La branche de vigne, avec les mêmes feuilles que nous avons ici, se trouve sur les fonts de Termonde. Dans la crypte de Jouarre (Seine et Marne), qui peut remonter à la fin du VIIe siècle, il y a un chapiteau orné des mêmes feuilles surmontées de deux colombes assises qui semblent s'entrebecqueter. Un autre ornement très ancien, que reproduit M. Oudin dans son *Manuel d'archéologie*, représente des grappes de raisins que becquètent des colombes.

Les deux bandes supérieures sont ornées de feuilles lancéolées. Au milieu de chaque bande est une grappe de raisins, qui se trouve encore répétée dans deux autres feuilles. Ces feuilles lancéolées se rencontrent aussi très-communément sur les poteries romaines. Comparez les ornements gallo-romains découverts dans l'église de Saint-Samson-sur-Rille (Eure), planche XLVII bis, quatrième partie de l'Atlas de M. De Caumont, ornements que l'auteur rapporte au VIIIe siècle.

Le bassin creusé dans le tailloir n'a qu'une vingtaine de centimètres de profondeur, ses bords sont ornés de feuilles lancéolées, et les quatre angles terminés par des têtes de chimères ou de démons à gueules béantes, sont ornés d'emblêmes. Un seul de ces emblêmes est bien conservé; il figure deux colombes assises becquetant dans un petit vase. La colombe, emblême de la pureté, figure-t-elle ici la force qu'on acquiert en se nourrissant par le sacrément du baptême? Ou toute cette représentation est-elle une allégorie de l'Eucharistie?

A l'angle opposé se voient quelques feuilles de vigne,

telles que nous les avons vues sur les bords des fonts. Un autre angle semble encore conserver les traces d'une tête d'ange à ailes déployées, et le quatrième est tellement usé avec tout le bord qui lui est contigu, qu'il n'y a pas moyen de déchiffrer le moindre signe.

Les fonts baptismaux de Zillebeke sont adossés à un angle de l'église, de manière que deux faces latérales sont cachées totalement. Nous étions d'intention de les faire déplacer, lorsqu'on nous assura que les deux faces accolées au mur figuraient les mêmes ornements que le crayon du dessinateur a reproduits fidèlement dans le dessin ci-contre.

On a pu remarquer que les fonts de Zillebeke ressemblent assez pour la forme aux autres fonts décrits plus haut, abstraction faite des quatre colonnettes supportant les quatre angles, soutenues ici par une console ou espèce de modillon à angle aigu.

A quelle époque faut-il faire remonter l'exécution des fonts baptismaux de Zillebeke? Nous osons avancer sans témérité, que ces fonts sont aussi anciens que ceux de Saint-Venant, de Termonde et de Zedelghem, qui remontent à l'enfance de l'art, et qui ne datent pas d'en deçà du XIe siècle. L'église primitive de Zillebeke, dont on voit encore des restes en plein-cintre incorporées dans une bâtisse plus moderne, doit avoir été construite avant le XIIe siècle. Jean, évêque de Térouanne, donna, en 1102, les églises de Dickebusch, Zillebeke et Zantvoorde avec leur patronat à l'abbaye de Vormezeele. La charte de dotation que nous avons devant nous, s'exprime en ces termes: « Preterea duo altaria Rinenges (*Reninghe*), videlicet et » Marc (*Langhemarck*) in priori statu eidem ecclesie per » pecuniam adquisita, sed posteà a predicto papa ob » probabilem eorum conversionem misericorditer concessa

» tres etiam ecclesias, videlicet Dickebusch, et Selebecha
» et Santfort quas eidem ecclesie clericus quidam pro
» salute anime sue nobis nostris clericis presentibus con-
» tulit, sinodalibus tantum redditibus reservatis ab omni
» exactione liberas esse concedimus. In estivali scilicet
» sinodo de omnibus sex tantum denarii persolvendi sunt.
» In autumnali vero de Rinenga duo solidi, de Marc
» similiter duo, de singulis autem supradictis capellis
» xii^{m} denarii tantum. »

Le nom d'église est donné à Langemarck et à Reninghe tandis que Zillebeke, Zantvoorde et Dickebusch n'obtiennent que celui de chapelles, à cause de leur peu de grandeur comparativement à d'autres églises. L'église de Zillebeke semble avoir été agrandie au xive siècle et elle a conservé les fonts baptismaux provenant de sa chapelle primitive.

Ces fonts seront visités à l'avenir par tous les amateurs des arts, qui n'auront qu'une voix pour réclamer qu'on les place plus convenablement en les dégageant du plancher qui couvre le pied octogone et en les retirant du coin obscur où ils sont relégués, pour offrir au public les quatre faces.

L'abbé F. Van de Putte.

ÉGLISE DE SAINT-JACQUES A BRUGES.

CHAPITRE I.

TABLEAUX.

N° 1.

Hauteur.	0-74.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-77.	

Sur panneau. — Tableau antique en trois compartiments, représentant divers traits de la vie de sainte Justine.

Dans le premier compartiment la sainte est vue, suivie d'une foule de pauvres.

Dans le second, elle est conduite devant le tribunal établi pour juger les chrétiens et condamnée à mort.

Dans le troisième, on la conduit au martyre; au moment où elle devient miraculeusement immobile, on la fait trainer par des bœufs. Ce tableau est d'un maître inconnu, on y lit l'inscription suivante: *Dit was ghedaen in t'jaer MCCCC ende LXXX.*

Dans le paysage qui orne le fond du 3me compartiment, on voit les tours de la ville de Bruges. Ce tableau, sans posséder la finesse et la correction de dessin qui caractérisent ceux de Hemmelinck, est bien certainement de son école, et fort intéressant à cause de sa date.

N° 2.

Hauteur (pièce du milieu) 0-92. Largeur. . . . . . 1-15.	Nef latérale nord.

Panneau. — Triptyque. — La pièce du milieu représente la naissance mystique de la Ste. Vierge.

Sur un fond d'or, Marie tenant dans ses bras son divin Enfant, s'élève d'une rose d'or, dont la tige principale s'attache, par deux branches, à S. Joachim et à Ste. Anne; le bas du tableau est occupé par deux sybilles et par trois prophètes.

Le volet de gauche représente la sybille Tiburtine sur le mont Aventin.

Le volet de droite représente S. Jean l'évangéliste accompagné de deux religieux. L'auteur en est inconnu, il est peint vers 1500. Dans la pièce du milieu tout concourt à fixer l'attention; la beauté et l'originalité des types, la composition, le dessin et le coloris.

Le Dr Waagen, a signalé ce tableau comme un échan-

tillon précieux de la deuxième manière de Jean Mostaert. Les volets sont d'une autre main.

N° 3.

Hauteur.	1-70.	Autel de la Vierge aux anges.
Largeur.	1-77.	

Panneau. — Le couronnement de la sainte Vierge. Cette composition, remarquable par l'extrême richesse des détails et la finesse de l'exécution, ne manque pas d'une certaine grandeur de style. Le centre est occupé par la S^{te}. Trinité: Dieu le Père et Dieu le Fils sont assis sur un trône gothique, à leurs pieds la S^{te}. Vierge reçoit la couronne de gloire. La Trinité est entourée de sept groupes d'anges, représentant les sept chœurs. Les draperies en général, sont riches et bien jetées, mais les types sont monotones. L'auteur est inconnu. Ce tableau, peint vers 1500, est dans un état bien dégradé, écaillé en plusieurs endroits et sous une couche épaisse d'huile sèchée. Tous les yeux des personnages paraissent avoir été retouchés.

Il appartenait autrefois à la confrérie de Notre Dame des Anges, qui comptait parmi ses membres un peintre, qui se permettait, à l'approche de chaque fête, de le frotter avec de l'huile. C'est probablement le même individu qui a retouché les yeux.

N° 4.

Hauteur. . . . . :	1-45.	Nef latérale sud.
Largeur.	2-36.	

Panneau. — Tableau en trois compartiments. La pièce

du milieu, entourée de riches compositions d'architecture à fond d'or, représente le martyre de S. Cosme et de S. Damien; de chaque côté S. Cosme et S. Damien figurent en pied, tenant en main leurs attributs. Lanceloot Blondeel le peignit vers le milieu du XVIe siècle. Ce tableau appartenait autrefois à la confrérie des chirurgiens.

N° 5.

Hauteur (pièce du milieu) 1-40.	Nef latérale nord.
Largeur. . . . . . 1-22.	

Panneau. — Triptyque. — La pièce du milieu représente Notre Dame des sept Douleurs, elle a les mains croisées sur la poitrine et parait plongée dans un profond et triste recueillement. A l'entour sept médaillons représentent les sept Douleurs. Sur le volet gauche, se trouvent les portraits du donateur et de son fils, accompagnés de leur saint patron; l'autre volet offre le portrait de la femme, avec S^{te}. Cathérine. Signé P. Pourbus, 1556.

N° 6.

Hauteur. . . . . . 1-21.	Nef latérale sud.
Largeur. . . . . . 1-51.	

Panneau. — *Ex voto* de la famille de Zegher Van Maele, représentant la résurrection de Notre Seigneur; à côté du tombeau d'où sort le Christ, on voit agenouillés Z. Van Maele, ses deux femmes et ses dix-huit enfants. P. Pourbus, portant cette marque P. 4 P. Vers 1556.

N° 7.

Hauteur.	1-52.	Nef latérale nord.
Largeur.	0-95.	

Toile. — Portraits des membres de la confrérie du S. Sacrement en costumes de l'époque; ils sont agenouillés de chaque côté d'un ostensoir d'un riche travail gothique. Ce tableau est peint par A. Claessens. Vers 1590.

N° 8.

Hauteur.	4-20.	Chœur.
Largeur.	3-00.	

Toile. — Grand paysage; sur le second plan est représenté le repos de la sainte Famille; les figures sont attribuées à l'oncle de Van Oost, qui était religieux. On pense qu'il est peint par Luc Achtshelling vers 1600. Ce tableau n'est pas dans la manière facile qui est ordinaire à ce maître.

N° 9.

Hauteur.	0-87.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-70.	

Panneau. — L'adoration des Mages, par un maître inconnu. Vers 1600. Médiocre.

N° 10.

Hauteur.	0-87.	A l'entrée de la nef sud.
Largeur.	1-70.	

Panneau. — Le Christ portant sa croix, accompagné de deux soldats, par un maître inconnu. Vers 1600. Ce tableau remarquable devrait être restauré.

N° 11.

Hauteur.	1-50.	Nef latérale nord.
Largeur.	2-68.	

Toile. — Les sept œuvres de miséricorde, tableau divisé en sept compartiments, attribués à Jacques Van Oost, le père. Vers 1625. Descamps attribue ce tableau à Van Oost père; mais son peu de mérite prouve que, s'il est effectivement de ce peintre, il faut le classer parmi ses toutes premières productions.

N° 12.

Hauteur.	2-58.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-70.	

Sur toile. — La sainte Famille accompagnée de S. Joachim et de S[te] Anne. Dieu le Père, soutenu par des anges, plane dans le haut du tableau. Par Jacques Van Oost, père, vers 1630.

N° 13.

Hauteur.	3-80.	Autel du S. Sacrément.
Largeur.	2-05.	

Toile. — La présentation de la Ste Vierge. La Ste Vierge, enfant, montant les dégrés du temple, est reçue par le grand-prêtre accompagné de plusieurs personnages, parmi lesquels se fait remarquer une religieuse habillée de rouge; à gauche S. Joachim et Ste Anne. C'est le chef d'œuvre de Jacques Van Oost, le père; il s'est surpassé ici par la splendeur du coloris et par la grandeur du style, qui rappelle bien les traditions de l'école de Bologne, où il s'est perfectionné. Ce tableau a été peint en 1655 pour la confrérie de Notre Dame de la Présentation; on trouve dans son livre de comptabilité, p. 61, que le sieur Guillaume Schelhavers l'a payé 50 livres, et que, le 21 octobre 1655, la confrérie a donné à l'artiste une fête qui a coûté 11 esc. et 6 gros.

N° 14.

Hauteur.	4-40.	Maître-autel.
Largeur.	2-75.	

Toile. — L'adoration des Mages. A droite la sainte Vierge présente le Sauveur à l'adoration des trois rois, dont l'un, à genoux, lui fait son offrande; la partie gauche du tableau est occupée par un centenier à cheval, et en haut on remarque deux anges d'une grande beauté. La délicatesse des carnations rivalise avec la grandeur du

style, dans cette toile précieuse, qu'on peut envisager comme un des chef-d'œuvres de Jean Van Bockhorst, dit *Langhen Jan* (élève de Jordaens). Ce tableau, peint vers 1655, ornait autrefois le maitre-autel de l'église des Dominicains.

N° 15.

Hauteur.	1-30.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-02.	

Toile. — Le Seigneur ressuscité parait à Ste Marie Madelaine; tableau charmant de Jean Van Bockhorst, dit *Langhen Jan*, et donné par M. Hackaert, de Gand.

N° 16.

Hauteur.	1-30.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-02.	

Toile. — La Ste Vierge tenant dans ses bras son divin enfant. Tableau attribué au même artiste et peint vers 1655. Il est bien inférieur aux deux autres.

N° 17.

Hauteur.	1-25.	Nef latérale nord.
Largeur.	1-88.	

Toile. — La résurrection de Lazare. — Lazare se présente sur l'avant-plan du tableau, se relevant à la divine parole; cette figure est dessinée avec une hardiesse étonnante et d'un beau coloris. Elle est entourée d'une foule de personnages, parmi lesquelles on remarque

plusieurs docteurs de l'ancienne loi, qui se distinguent par un beau coloris et une grande expression. École d'Anvers. Vers 1660.

N° 18.

Hauteur. :	1-40.	Nef latérale nord.
Largeur.	2-70.	

Toile. — Une sainte Famille; S. Jean-Baptiste, enfant, accompagné d'un agneau, joue avec le divin Sauveur; à droite deux portraits en pied de la famille du donateur, représentent S. Joseph et S. Joachim. OEuvre de Jacques Van Oost, fils, et peint vers 1674. Ce tableau offre divers portraits de la famille Legillon; le S. Joseph est celui de Charles Legillon, deputé aux états de Flandre, mort en 1695.

N° 19.

Hauteur.	3-70.	Nef latérale nord.
Largeur.	2-40.	

Toile. — La Ste Vierge intercédant pour les âmes du purgatoire. Signé P.'J. Bernaerts, 1674.

N°s 20 — 32.

Hauteur.	1-15.
Largeur.	1-36.

Toiles. — Treize tableaux enchassés dans les murs des nefs latérales, représentant des traits de la vie de S. Jacques, patron de l'église; ils sont peints en 1694 par

Dominique Nollet, avec une très grande facilité et se recommandent par la richesse de la composition et un certain charme de coloris. Descamps en fait un grand éloge dans la Vie des peintres Flamands, surtout de la dernière pièce, qui représente une bataille. Nollet a exécuté ces tableaux à l'âge de 54 ans, sept ans après sa réception dans la corporation des peintres et pendant que son frère était curé de la paroisse. Le curé Nollet aimait les arts et a dressé un inventaire de tous les objets que renfermait son église. L'état des archives n'a pas permis à la commission de consulter ce travail.

N° 23.

Hauteur.	5-60.	Nef latérale sud.
Largeur.	2-66.	

Toile. — La résurrection de notre Seigneur. Ce tableau, peint par Louis De Deyster vers 1695, est d'une vigueur de ton assez rare chez ce maître, et se distingue par le caractère grandiose de son style et la hardiesse des raccourcis.

N° 24.

Hauteur.	5-60.	Nef latérale sud.
Largeur.	2-66.	

Toile. — Le Christ en croix; au pied de la croix, se trouvent la S[te] Vierge, S. Jean et S[te] Marie-Madelaine. Par Louis De Deyster, vers 1695.

N° 35.

Hauteur.	3-60.	Nef latérale nord.
Largeur.	2-66.	

Toile. — La mort de la Ste Vierge. Riche composition de plusieurs figures. L'effet général du tableau est beaucoup moins vigoureux que celui du N° 33. Il est aussi peint par Louis De Deyster. Vers 1695. Une tradition populaire attribue ce tableau en grande partie à Anne De Deyster, qui l'aurait achevé pendant la dernière maladie de son père.

N° 36.

Hauteur.	3-00.	Autel du nom de Jésus.
Largeur.	2-00.	

Toile. — S. Léonard imploré par un roi et par plusieurs autres personnages. Ce tableau est peint par Godefroy Maes, vers 1695. Il est cité par Descamps, dans son Voyage pittoresque.

Nos 37—38.

Hauteur.	1-24.
Largeur.	1-83.

Toile. — Le sacrifice d'Abraham.

Tobie conduit par l'ange. Ces tableaux sont peints par Van den Kerckove vers la fin du XVIIe siècle. Van den

Kerchove fut un des fondateurs de l'académie de Bruges et son premier professeur. Il était élève d'Erasme Quellin.

N° 39.

Hauteur.	4-20.	Chœur.
Largeur.	3-00.	

Toile. — Grand paysage avec figures. Signé A. De Coxie, fec. 1698.

N° 40.

Hauteur.	1-54.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-45.	

Toile. — Un évêque entouré de plusieurs femmes et enfants, parait avoir opéré quelque guérison miraculeuse. Ce tableau est attribué à Henri Herregouts, et date de la fin du XVIIe siècle.

N° 41.

Hauteur.	1-87.	Nef latérale nord.
Largeur.	1-30.	

Toile. — Ste Marie-Madeleine, se préparant à renoncer au monde. L'église possédait autrefois l'original par Rubens; lors de la vente, Duhamel fut chargé d'en faire une copie.

N° 42.

Hauteur.	3-60.	Nef latérale nord.
Largeur.	2-60.	

Toile. — L'assomption de la Ste Vierge. Ce tableau signé: M. Duyvenede, est peint vers 1700. On est étonné de voir un contemporain de Deyster, tomber dans une manière aussi fausse que guindée. Ce tableau a été probablement peint avant son voyage en Italie. Duyvenede fut un des fondateurs de l'académie de Bruges et élève de Carlo Maratti. Il est enterré dans l'église de S. Jacques.

N° 43.

Hauteur.	3-46.	Nef latérale nord.
Largeur.	2-70.	

Toile. — La naissance de la Ste. Vierge; à droite un immense escalier conduit à une pièce supérieure, où on voit Ste. Anne entourée de plusieurs personnes; en bas, à gauche, près d'un âtre, des femmes, qui s'empressent d'habiller l'enfant nouveau-né. Ce tableau est signé N. Vleys, *fecit*. Vers 1700. Vleys a aussi été élève de Maratti. Ce tableau n'est qu'une copie modifié de la belle composition de l'Albane, gravée par Bartoli.

N° 44.

Hauteur.	1-28.
Largeur.	1-21.

Toile. -- La résurrection de Lazare, enchassée dans

le mur, à côté de la porte de la sacristie. C'est une œuvre médiocre, attribuée à J.-B. Herregouts. Vers 1740.

N° 45.

Hauteur.	2-60.	Nef latérale sud.
Largeur.	6-66.	

Toile. — L'adoration des Bergers. Cette composition qui se ressent de la décadence de l'art vers le milieu du XVIIIe siècle, n'est remarquable que par un effet piquant de lumière, imité du célèbre tableau du Corrège, qui se voit à Dresde, connu sous le nom de la nuit de Corrège. Il est peint par Matthias De Visch vers 1740. Descamps parle de ce tableau et dit qu'il a été peint après son retour de l'Italie, où il a séjourné pendant 9 ans. De Visch a relevé l'académie de peinture, qui a été rouverte sous ses auspices en 1739; il fut choisi professeur à l'unanimité.

Nos 46 — 48.

Hauteur.	1-15.	Nef latérale nord.
Largeur.	1-56.	

Sur toile. — Trois tableaux enchassés dans le mur septentrional du chœur.

1° La religion, figure symbolique.

2° L'offrande de Jacob.

3° La mort d'Isaac. Peints par Matthias De Visch, vers 1740.

N° 49.

Hauteur.	1-24.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-85.	

Toile. — Agar dans le désert, consolé par l'ange. Ce tableau se trouve enchassé dans le mur méridional du chœur. L'auteur est Matthias De Visch. Vers 1740. C'est le premier tableau qu'il ait peint après son retour de l'Italie.

N° 50.

Hauteur.	1-25.	Nef latérale nord.
Largeur.	1-90.	

Toile. — Jésus-Christ lavant les pieds de ses disciples. Ce tableau, enchassé dans le mur derrière le banc de la confrérie du S. Sacrement, est peint par Matthias De Visch, vers 1740.

N°° 51 — 53.

Hauteur.	1-25.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-45.	

Toiles. — Trois tableaux enchassés dans le mur, ils représentent:

1° Les disciples arrivant à Emaüs, accompagnés par Notre-Seigneur, qui fait semblant de vouloir continuer sa route.

2° Les disciples dans un champ de blé.

3° Un repos de la sainte famille.

Ils sont peints par Jean Garemyn vers 1740. Garemyn a été, pendant plusieurs années, premier professeur de l'académie de Bruges.

N°s 54 — 56.

Hauteur. . . . . . 1-25.	
Largeur. . . . . . 0-82.	

Toiles. — Trois tableaux cintrés. — Le premier représente saint Jacques de Compostelle, assis sur un trône, devant lequel se trouvent agenouillés plusieurs pélerins.

Le second, Ste. Marguérite écrasant le dragon; dans le fond est représenté la Ste. Trinité.

Le troisième, S. Adrien accompagné de plusieurs saints.

Ces tableaux sont de De Blinde et peints vers 1740. Cet artiste est inconnu dans les biographies.

N°s 57 — 59.

Hauteur. . . . . . 1-13.	Nef latérale nord.
Largeur. . . . . . 1-00.	

Toile. — Trois tableaux enchassés dans le mur septentrional, représentant:

1° La sainte famille.

2° Le couronnement de la Ste. Vierge.

3° Jésus-Christ lavant les pieds de ses disciples.

Ils sont peints par De Rycke vers la fin du XVIIIe siècle. On ne trouve pas de renseignements sur cet artiste.

Nos 60 — 61.

Hauteur.	1-50.
Largeur.	1-50.

Tableaux sur toile. - Deux tableaux enchassés dans le mur de la chapelle du S. Sacrement.
1° Un repos de la sainte famille.
2° Le couronnement de la Ste Vierge.
Auteur inconnu. Fin du XVIIIe siècle.

Nos 62 — 64.

Hauteur.	1-15.
Largeur.	1-54.

Toile. — Trois tableaux enchassés dans le mur de la chapelle de Notre Dame des Anges.

1° La Ste. Vierge dans une gloire entourée d'anges. Auteur inconnu.

2° L'entrée de Notre Seigneur à Jérusalem. Auteur inconnu. Ce tableau a été attribué à Nollet.

3° Un saint distribuant des aumônes aux pauvres. Auteur inconnu.

Nos 65 — 66.

Hauteur.	0-75.
Largeur.	0-90.

Toiles. — Deux paysages enchassés dans le maître-autel. Auteur inconnu. Ces deux tableaux, à cause de leur état et de leur position, sont indéchiffrables.

CHAPITRE II.

SCULPTURES.

N° 1.

Autel de la chapelle de De Gros.

Médaillon en faïence, représentant la Vierge, dans un cadre carré. Attribué à Luca Della Robia, sculpteur florentin, né en 1288. Commencement du XIVe siècle.



N° 2.

| Chœur.

Tabernacle derrière le maître-autel. — Composé de différents étages. Le tabernacle proprement dit, est entouré de quatre colonnes et des statuettes des quatre évangélistes. Au second étage, se trouvent trois bas-reliefs, représentant la manne, la cène et le grand-prêtre. Audessus de cet étage, se trouvent les trois vertus théologales sculptées en pierre grise, ainsi que les bas-reliefs. 1593.

N° 3.

| Chœur.

Pierre tombale en marbre. — L'inscription mérite d'être conservée, elle porte:

LIEVER BENYDT DAN BECLAECHT
SEPULTURE
Van Gillis Claeissens
f *Pieter de tweede in*
zynen tydt vermaert
schilder, overleedt
in 'tjaer 1605 *den*
xvii december
ende va̅ joncv. Elisabette

f^a^ *Jan Burcaen zyn*
huusv. overleedt
in t'jaer 1600.

ALS ME GOD BEHAEGT.

N° 4.

| Pilier du chœur.

Monument sépulcral. — Joli monument d'architecture, décoré de deux statuettes représentant S. Adrien et S. François, en marbre. L'inscription porte:

Ter eeren Godts
heeft d'heer Adriaen f^s^ *d'heer Christiaen*
Van Woestwynckele schepen dezer stede
overleden den XXVIII *lauwe* XVI^c^ XXII, *met*
J^e^ *Franchoise f*^a^ *d'heer Michiel Navegheer zyn*
huysvrauwe, overleden den VI september
XVI^c^ XXV *bezet op deze kercke ende disch*
twee eeuwighe jaerghetyden elck van
drye ponden grooten t sjaers den penninck
vier en twintich, met een disch van
t sestigh brooden van acht grooten,
daer van ghevende aen de drye oudtste
mannekens van S. Joos huys in de eselstraete,
commende ter offerande elck een, de
resterende volgens de brieven van Verbande
in daten den XXVII *sporkel* XVI^c^ LV.
Bidt voor de sielen.

—

Ter gedagtenis van jonker François
Van Caloen, ridder en schepen s landts

van den Vryen en van j^e Frans
Van Woestwinkel zyne huysvr. dogter
der voornoemde heer Adriaen en jof.
Françoise Navegheer, heeft de familie Van
Caloen dit ghedenkstuk doen erstellen
ten jare 1838.

De 1650 à 1660.

N° 5.

Chœur.

Jubé. — Des colonnes en marbre rouge, de l'ordre composé, supportent des arcades en plein-cintre. Tout le jubé est en marbre noir et blanc. C'est l'œuvre de Jacques De Cock, de Gand. Il a été fait en 1650; et a couté Liv. 783-2-0.

N° 6.

|

Mausolée de messire Ferry De Gros et de ses deux femmes Philippine Wielandt et Françoise d'Ailly. — Ce monument est tout en pierre de Boulogne, à l'exception des tables sur lesquelles gisent les statues des défunts. La niche est divisée en deux parties séparées par une tablette en pierre de Tournai, sur laquelle se trouvent De Gros revêtu de sa cotte-d'armes et sa première femme. L'inscription porte:

Cy gist messire Ferry De Gros, chevalier s$_r$ d'Oyghem, de Nieulande etc. qui trepassa l'an 1544, le 1^r jour de

mars. Cy gist dame Philippe Wielandt, femme du dit s^r d'Oyghem, laquelle trepassa l'an de grace 1521, le 1 X^bre.

Aux pilastres qui soutiennent la corniche sont suspendus les quartiers de sa famille: la corniche est ornée de bandelettes avec la devise — *Tout pour estre toujours légal.*

Dans la partie inférieure de la niche gît dame Françoise d'Ailly, sa seconde femme: avec cette inscription:

Cy gist dame Franchoise d'Aylly, dame de Brande, seconde femme du seigneur d'Oyeghem, laquelle trépassa l'an 1530, le 8 jour de juing.

Tout le monument a été peint et doré, mais il se trouve dans un triste état de délabrement. Il est du milieu du xvie siècle. Ce beau monument a été décrit par M^r l'abbé Van de Putte, dans une notice in-4°.

N° 7.

| Chœur.

Maître-autel. — En marbre, le fronton est supporté par quatre colonnes torses en marbre rouge royal; il est surmonté de la statue de S. Jacques.

Commencé en 1666, il ne fut achevé qu'en 1670, par Corneille Gailliard. Il a coûté liv. de g. 883-6-5.

N° 8.

| Chœur.

Stalles. — Les ornements, les bas-reliefs et les statuettes sont d'un beau dessin et d'une charmante exécution.

Il y a dix formes de chaque côté. Dans chaque forme se trouve ou une statuette représentant une vertu, ou des ornements symboliques. Dans la première forme à droite se trouve le martyre de S. Jacques et dans la première à gauche, son apothéose. Les formes sont séparées par une colonne torse. Ces stalles sont l'œuvre de Martin Moenaert et ont été sculptées sur les dessins de Corneille Verhoeve, qui reçut pour son travail liv. c. 1-4-0. Les stalles furent achevées en 1674, et coutèrent liv. c. 233-0-0.

N° 9.

A l'ouest de la chapelle des âmes.

Monument sépulcral.

D: O: M: S:
Vir nob. et illustris
Henricus FF. Legillon 1 c.
Regii tribunalis maritimi assessor
S. P. Brug. per ann. XVIJ *a consil. et act.*
regi et patriæ qua valvit opera et ope ad
supremam usque diem gnaviter impensa
ætatis suæ LXII *ann. finem fecit*
æræ christianæ CIϽ IϽ CL XIIX: III *non. april*
conjugi optimæ de se suisque merito
D. N. Maria Van Marissien,
gemebunda P. C.
annuam fundans celebritatem, denata
A. christiano CIϽ IϽ CL XXXIIJ XVII *martii*
ætatis suæ LXXI.
Defunctis bene precare.

Les portraits des membres de cette famille se trouvent peints sur un tableau, au nord de cette chapelle. 1678.

N° 10.

A l'ouest de la chapelle des âmes.

Statue et tablette sépulcrale. — *Mater Dolorosa* en marbre blanc, audessus de laquelle se trouve l'inscription suivante:

D. O. M.
et
æternæ memoriæ.
R. adm. D.
Florentii Van Marissien
Juris utriusque licentiati
Ecclesiæ cathedralis Brugensis
Canonici
cujus munificentia et pietate
erga sanctam Virginum matrem
hoc opus surrexit
obiit
XVIJ *kalendas novembris anni*
CIↃ IↃ C LXXIX
defuncto bene precare. 1679.

N° 11.

Nef principale.

Chaire de vérité. — Cette chaire est surchargée d'ornements; la sculpture est de mauvais goût; les détails les

plus disparates s'y trouvent réunis. La cuve, ornée des bustes de Jésus, de Marie et de Ste Anne, est soutenue par des statues représentant les quatre parties du monde. Elle fut commencée en 1689 aux frais de Jean Cobrysse, mais il mourut avant qu'elle fût achevée. Pour la terminer, les autres marguilliers se cotisèrent chacun à 40 fl.

N° 12.

Sur l'autel de Ste Anne.

Statuettes. — Les statuettes de Ste Anne, de la Vierge et de l'Enfant, grandeur demi-naturelle, en bois, mais peint. Fin du XVIIe siècle.

N° 13.

Jubé.

Statue. — Une statue en marbre blanc, représentant la Vierge. Elle a été donnée, au nom de la ville, à cette église par le maire baron De Croeser.

N° 14.

A l'ouest de la chapelle des âmes.

Confessional. — Sculpté en bois, mais peu remarquable. XVIIIe siècle.

CHAPITRE III.

CISELURES.

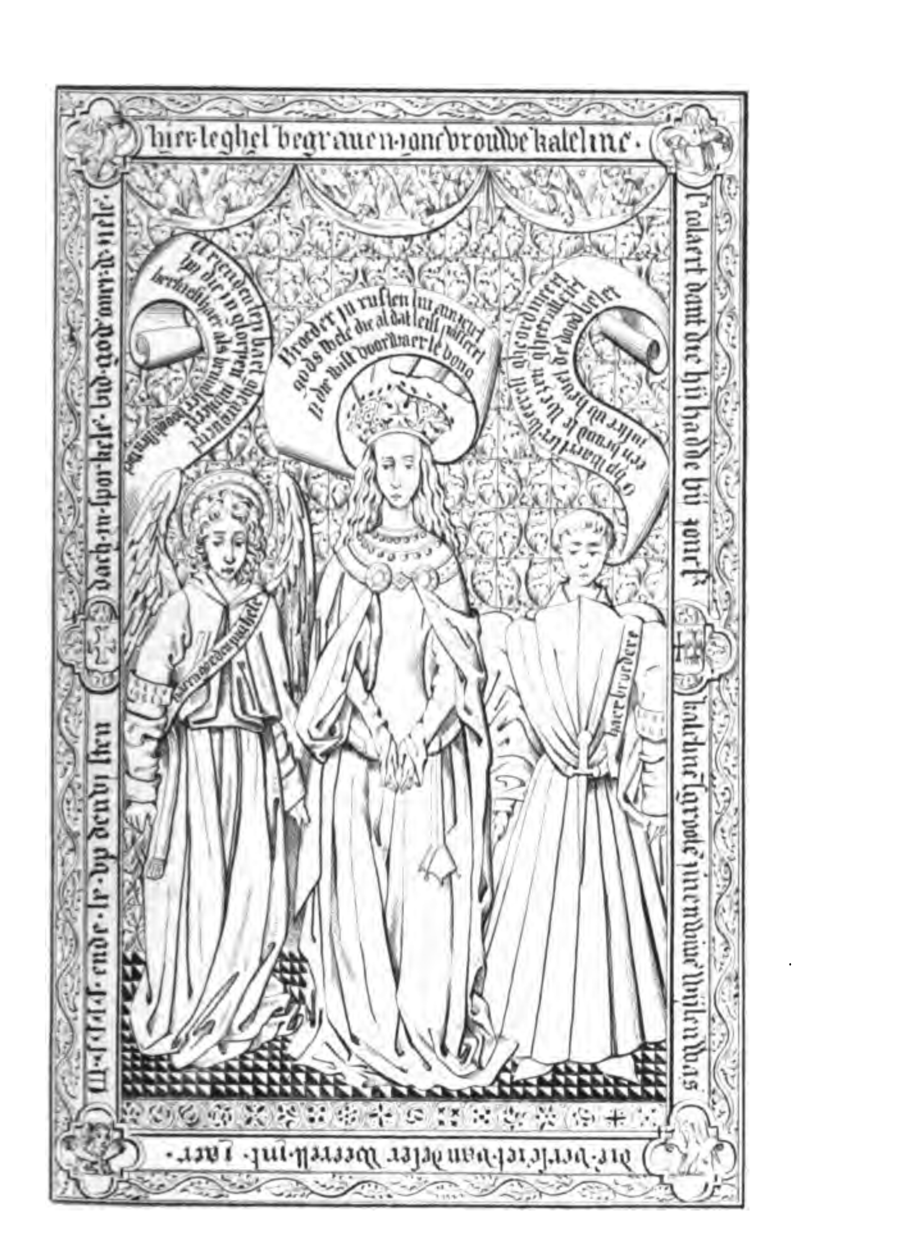
L'église de S. Jacques est riche en pierres tombales en cuivre; plusieurs de ces pierres sont remarquables par leurs dessins et les costumes qui s'y trouvent gravés.

N° 1.

Hauteur.	1-50.	Chapelle de la Ste Croix.
Largeur.	0-90.	

Pierre tombale en cuivre. — Cette pierre est des plus importantes. Elle porte d'abord l'inscription suivante:

Hier lichet begraven joncvrauwe Kateline
fa Colaert daut die hy hadde by
joncfr Kateline sgrootē zinen wive
wylen was die hy oversceit van dezer
weerelt int jaer MCCCC en LX op
den VIsten dach in sporkele, bid
Gode over de ziele.


hier·leghet begrauen·joncvrouwe kateline·

Les figures d'une vierge et de deux anges sont dessinées sur cette pierre. Un de ces anges porte une banderolle sur laquelle se trouvent inscrits les mots: — *haren goeden enghele* — l'autre porte les mots: *haren broeder*. Audessus de la tête de ces figures se trouvent les vers suivants:

(A gauche.)

O ghy waert ter werrelt geordineirt
Een bruud te wezen ghecrealteirt
Zuster nu hevet de dood belet.

(Au milieu.)

O broeder in rusten hu aenzeirt
Gods wete du al dat leeft passeirt
Die wilt voorwaer te voughene bet.

(A droite.)

O vrienden ten baet ghearriveirt
Hy die in glorien jubileirt
Verkiest haer als bruud ter hoochster wet.

Le fonds est un entrelac de branches et de fleurs. 1460.

N° 2.

Hauteur.	1-50.	Chapelle de la Ste Croix.
Largeur.	0-85.	

Pierre tombale. — Il n'en reste plus qu'un ange portant les armoiries de la famille Wielant. Le dessin en est très beau et du commencement du xv° siècle.

N° 3.

Hauteur.	1-65.	Chapelle de la Ste Croix.
Largeur.	0-80.	

Pierre tombale en cuivre.

Hier licht begraven joncvr Katheline
sheer Jans Van Messenis dochtre Wil-
lems Roelands wyf was die ovleed
den XXVIJ dach van decembre a: XV ende viere.

N° 4.

Hauteur.	2-60.	Chapelle de Ste-Anne.
Largeur.	1-47.	

Pierre tombale en cuivre. — Aux quatre coins de cette pierre se trouvent, comme d'ordinaire, les emblêmes ailés des quatre évangélistes; l'inscription porte:

Sépulture de Jehan de Tongues, fils de Jehan, natif de la ville de Peronne, en son tems marchant résidant à Bruges, lequel trépassa le xviije jour d'octobre l'an xv et xii.

Cy gist madamoiselle Katherine, fille de sieur Strabant, vefve du dict Jehan de Tongues, laquelle trépassa l'an mille v et:

1512.

N° 5.

Hauteur. . . . . . 1-50. | Chapelle de la Ste-Croix.
Largeur. . . . . . 0-71.

Pierre tombale en cuivre, incomplète.

Hier licht begraven joncvrauwe Marie
de dochter vā de voornoemde Jā Van
den Berghe, huusv^r van jonckeere
Franchoys van Dixmude, die overleet
de viij dach van juny anno XV
LIX, *bidt over de ziele.*

1559.

N° 6.

| Chapelle de la Ste-Croix.

Pierre tombale en cuivre. — On lit l'inscription suivante dans une losange:

Sepulture van joncv^r Antho-
nine f^a Cornelis Willeback
Pieter Van Male eeste wyf was
etat. a. XV XXII XI *octobri.*

Sepulture van d'heer Zegher Van Male, die overleet den vij dach in juillet 1601. *Ende vā joncv^r. Anthonine f^a Pieter Van der Maze voors. d'heer Zegher Van Male, eerste huusv^r overleet den ix in desember* 1559, *joncv^r Johanna f^a d'heer Bertrā Haghe svoors. d'heer Zegher tweeste huusv. overleet de xvij aougst* 1569 *ende licht begraven te Minderbroeds in Jhus Cappelle. Zegher Van*

Male d'heer Zeghers zone die overleet den viij in September 1558. Joncv. Elisabeth d'heer Zeghers voors^{d} dochtre eerste huusv. van d'heer Christoffels Ghuuse, overleet den xxv october 1567. Joncv. Katheline f^{a} d'heer Zeghers voorn. tweeste huisv. van d'heer Guillaume Crocket, die overleet den 2 april 1564.

1569. Siger Van Male fut enterré devant l'autel de St-Léonard.

N° 7.

Hauteur.	2-00.	Chapelle de la Ste Croix.
Largeur.	1-33.	

Pierre tombale en cuivre. — Aux quatre coins de cette pierre, se trouvent comme de coutume, les emblêmes des quatre Évangélistes; sur des bandes autour de la pierre se lit l'inscription suivante:

Sepulture d'honorable personne s^{r}
Francisco de la Pvebla f^{s} de s^{r}
Ferdinando Espagnol natif de la
ville de Santander qui trépassa
le XXII de janvier XV^{c} LXXVIJ et
de damoiselle Marie f^{e} de s^{r}
Ferry de Marivoorde sa feme
qui trepassa le XVI de febr.
a° XV LXXII.

N. 8.

| Chapelle de la Ste Croix.

Pierre tombale en cuivre. — Pierre simple sans ornements, elle porte l'inscription suivante:

Nobilis ac pietate integra Dna
Susāna Pels uxor quonda nobilis viri
Michaelis Dehameel una cū tenera
Virgine Clara Dehameel ejus cha-
riss. filia sub hoc lapide sepulta
jacet. Obierunt ante hæc 13 augusti
1572, illa vero 21 mai a. 1573 que
animæ suæ sūoruq. defunctorū sa-
lutem anno sacrum perpetuum intra
venerabilis sacramēti octavas dote
ampla in hac ecclesia fundavit.

1573.

N° 9.

Hauteur.	0-71.	Chapelle de la Ste Croix.
Largeur.	0-64.	

Pierre tombale en cuivre. — Porte l'inscription suivante:

A l'honneur de Dieu et av salvt de levrs ames s^r^ Pierre de Valenci f. Franchois et damoiselle Isabeau f. du s^r^ Francesque de Quintance sa fēme, ont fode perpetuellement en ceste eglise deux anniversaires tous les ans asscavoir le xxvij jour de jung vigilles et lēdemaī recomdatiō et la messe au le plu cœur et lautel et sepulture et lofferande furni de chire et les officians la messe irōt à la sepulture

y lire les psaulmes et oraisōs acovstumees et sēblable service et les maistres de ceste église se sont obliges par leurs lettres à l'entenir à leurs dispens et pareillement les dichmaistres de ceste église sont obligés a mectre chascun fois soixāte prebēdes asscavoir le XXVIII de jung LX de VIIJ groz chascune valissāt IV groz le pain et IV groz en argēt et le XVIIJ de novembre pōr le 2e service IV groz en pain et II gr. en argēt et les distribuer chascune fois selon qu'ils se sont obligies par leurs lectres des quelles les maictres des povres escolliers et escollieres de ceste ville en ont une et ont prins charge que tout le susdict soit ainz entretenu et accomply au temps advenir infailliblement Dieu faice mercy à leurs ames et à tous feaulx trepasses.

N° 10.

Hauteur.	2-26.	Chapelle de la Ste-Croix.
Largeur.	1-22.	

Pierre tombale en cuivre. — Cette pierre porte les armoiries et les personnes dessinées, avec l'inscription qui suit:

Ici gist noble et honorable person-
ne sr Pierre de Valencia sr d'Aecke
Fs de Pierre; consul de la nation
d'Espagne quy trepassa le 30
de juing 1615 et de noble da-
moiselle Marie de Bailleul sa
compaigne F. de messire Pierrre chlr
Sr d'Aecke, Steenvoorde etc. qui trepassa
le XV de decembre 1599.

Cette inscription se trouve sur le revers d'une pierre tombale en cuivre plus ancienne, et où on lit encore ce qui suit:

Sepulture van
hier licht begrave joncvr. . . . . .
staerf int tjaer
ons Heere
screef MCCC
ende ave

Cette partie était remarquable par les dessins; mais elle est incomplète. 1300.

N° 11.

Reliquaire. — Ciselé en argent, sans valeur artistique. Don de la confrérie des saintes Cécile et Barbe. 1624.

N° 12.

Chapelle de Notre Dame des Anges.

Pierre sépulcrale, incrustée dans le mur de la chapelle, avec l'inscription suivante, entourée des quartiers de la famille.

D: O: M:
(LENS.) (DE GROS.) (VAN DER AA.)
(D'ANDENNE.) *Hic situs est nob. et illustris D.* (BARNEMICOURT.)
Antonius De Lens eques auratus toparcha
De Ponche Alleuvaigne ser Boudewins Bourch
Major legionis peditum Wallonum et præfectus
(DUMEZ.) *liberæ cohortis in obsequium, suæ cath may.* DOUVIERS.
Nobilis et illustris Dni Odvardi De Lens equitis

aurati seneschalici et Dni De Blendecque
(ZINNEGHEM.) *Hallines, Lamoy, Ploye, Coubronne etc.* (DU BRYARDE.)
Et Nob. ac illustris Dnæ. Margaretæ de Nidoncelle
qui e vivis excessit XIX jan. MDC LXXII
(NOYELLES.) *et nob. ac illustris Dna Jacoba* (SAINTONES.)
Agnes De Gros Dnæ d'Oyghem
(DUBIEZ.) *Scoppegem etc. filia nob. et illustris Dni* (LABOUVE.)
Joannis De Gros equitis aurati toparchæ de
Nieuwlande, Oyghem, Scoppeghem et hereditarij
Flandriæ Marescalci, et nob. ac illust. Dnæ
(BOURS.) *Leonoræ De Bryardt quæ vivere* (CLAERHOUDT.)
desiit.

N° 18.

Chœur.

Portes. — Les six balustres, coulés en cuivre, portent le nom de Gilles Moerman et la date de 1683. Ils ont coûté liv. de gr. 32-03-04.

Fait et dressé le présent inventaire, par la Commission instituée pour la conservation des Beaux-Arts.

Bruges, le 9 Avril 1847.

Le Président,
A. Van Caloen.

Le Secrétaire.
J. De Mersseman.

C. Carton.
J.-O. Andries.
J. Steinmetz.
P. Buyck.
J.-B. Van Acker.

DE
L'ACTION DU GOUVERNEMENT
SUR
LES FLANDRES.

Le Ministère a promis dans son programme du 12 Août, de s'occuper d'une manière toute spéciale de l'industriel inière et il a fait du soulagement des Flandres une question d'honneur pour le pays.

Dans la discussion qui a eu lieu à l'ouverture des chambres et dans les instructions que le Ministère a envoyées aux Gouverneurs des Provinces, il a commencé à développer les mesures qu'il croit les plus propres à ramener le bien bien-être dans nos contrées.

La loyauté des hommes qui ont fait ces promesses

et le zèle qu'ils montrent à les exécuter, sont d'un bon augure et inspirent une grande confiance; mais ils rencontreront d'immenses difficultés. D'abord ces mesures ne présentent rien d'imprévu, rien qui n'ait été plus ou moins proposé par d'autres. Toute leur efficacité dépendra de l'énergie que l'on mettra à les appliquer; or, il est bien à craindre qu'il n'y ait des personnes qui voudront en entraver le résultat par des motifs étrangers à leur valeur.

Quant à nous, loin de vouloir exploiter dans un motif politique quelconque, les difficultés que vont présenter la recherche et l'application des remèdes que réclame la plus desésperée de toutes les positions, nous conjurons tous les bons citoyens d'unir leurs efforts pour tirer les Flandres de l'état de marasme où s'éteignent sa vigueur et sa moralité.

D'imprudents journaux avaient annoncé que l'opinion qui nous gouverne, possédait un remède infaillible au mal profond qui nous afflige et qu'il n'attendait que son arrivée au pouvoir pour l'appliquer.

Il ne faut, il est vrai, voir dans ces allégations pompeuses, qu'une de ces misérables forfanteries, armes maladroites des partis, qui blessent presque toujours ceux qui s'en servent pour faire triompher leur opinion, et dont l'emploi est parfaitement immoral: mais les chefs de parti n'en sont presque jamais responsables.

Il ne faut tromper personne, mais moins encore les masses, que les individus. Elles sentent doublement leur mal, lorsqu'elles s'aperçoivent qu'elles ont été bercées d'illusions.

Il y aurait de la folie à penser que le Gouvernement peut relever subitement l'industrie linière et ramener à volonté ces temps de prospérité où les Flandres étaient la gloire et l'orgueil du pays.

Mais les promesses des journaux ont trouvé des crédules: le malheur est confiant; et le peuple s'imaginera que la volonté de le soulager manque au pouvoir, si le soulagement n'est pas immédiat et complet.

Si, au lieu de représenter le Ministère nouveau comme possédant une panacée universelle pour tous nos maux, on s'était borné à constater sa bonne et sa ferme volonté de venir en aide aux Flandres, on aurait entretenu dans la classe ouvrière cette confiance tranquille qui attend le remède et qui ne voudrait jamais en précipiter l'application par les ressources de la force brutale.

Ce serait un immense malheur pour la société, si la classe souffrante, perdait tout à la fois cette idée relevée du pouvoir et la confiance qu'elle conserve encore dans sa sollicitude, qui lui a permis jusqu'ici de porter avec tant de résignation le poids des plus mauvais jours.

La société toute entière est donc intéressée à voir se modifier les espérances exagérées du peuple; c'est en renfermant ces espérances dans le champ du possible, qu'on lui donnera la force morale nécessaire pour attendre l'avenir.

Il est éminemment imprudent de lui faire espérer du Gouvernement plus que le Gouvernement ne saurait réaliser.

C'est dans cet esprit que je publie cette brochure.

J'ai cru que tout bon citoyen doit mettre toutes

ses convictions au service de la dignité morale du pouvoir.

Sans le concours de nous tous, le Gouvernement pourrait peut-être prodiguer des millions qui galvaniseraient pour une période donnée, l'industrie propre à nos provinces; mais ce sacrifice momentané ne ferait que compléter la démoralisation de notre classe ouvrière.

Je le dis donc avec une conviction profonde, le soulagement réel, le salut durable des Flandres dépend du concours de nos concitoyens, de l'emploi de nos ressources et de l'énergie de notre propre volonté; et il faudra du temps avant qu'on parvienne à remédier aux maux qui nous accablent.

J'ai vécu de longues années au milieu de la classe qui s'applique surtout à l'industrie linière aujourd'hui en souffrance: j'ai vu cette industrie dans toute sa prospérité; j'ai assisté aux différentes phases qu'elle a parcourues et j'en étudie la situation actuelle avec tout l'intérêt que peut inspirer à un Flamand une position aussi malheureuse.

Si je me hasarde à publier mes vues sur cette situation, c'est que, à mon avis, la question n'a pas encore été tout-à-fait posée comme je la comprends, ni résolue comme je pense qu'elle pourrait l'être.

§ I.

Il est un fait qui n'a pas encore été remarqué comme il mérite de l'être et qui me parait cependant avoir toute l'importance d'un fait capital, d'un point de départ dans toute la discussion sur cette question vitale pour le pays. Il me semble même que ce fait nous revèle clairement l'espèce de remède à appliquer à sa solution.

Ce fait, le voici : dans chaque commune de ces parties de la Flandre qui s'appliquaient presqu'exclusivement à la fabrication des toiles, il existe encore à présent plusieurs familles qui gagnent la vie en fabriquant des toiles, comme elles la gagnaient il y a 20 ou 30 ans.

Quels sont pour ces familles les éléments de prospérité au milieu de la détresse qui accable tant de ménages? Comment font-elles pour réussir dans une industrie qui parait si complètement morte dans le reste du pays?

Il est incontestable que l'activité personnelle et le génie du travail ont eu une grande influence sur le succès des familles qui prospèrent encore, et que l'oi-

siveté, l'apathie et la négligence ont une part importante dans la mauvaise situation des autres; mais des circonstances fatales et indépendantes de la volonté de notre classe ouvrière ont puissamment contribué à amener cette détresse et contribuent encore à la faire empirer.

Ce sont ces circonstances qu'il est nécessaire d'étudier pour pouvoir se rendre compte et raison des remèdes qui peuvent soulager nos Flandres.

Avant d'entamer directement la discussion des questions que je me suis faites, il est essentiel de poser quelques préliminaires, qui feront mieux apprécier les réponses que je me propose d'y donner.

L'industrie linière, telle qu'on la cultivait depuis longtemps, n'était plus en rapport avec les besoins du haut commerce; elle n'était pas en état d'alimenter ce commerce, comme elle aurait dû le faire, pour en assurer la réussite et pour lui permettre d'entamer des affaires régulières.

Un de nos compatriotes, jeune homme actif et intelligent, ouvrit à Paris, il y a quelques années, une maison de commerce de toiles belges; mais il ne tarda pas à s'apercevoir du vice capital de notre industrie.

Son commerce marcha bien et l'avenir de son entreprise se présenta sous un jour favorable. Il reçut des commandes auxquels il satisfit par un prodige d'activité; mais, les commandes se multipliant, son désappointement fut complet, lorsqu'il put se convaincre par sa propre expérience, qu'il lui était impossible de réunir en nombre suffisant les pièces de toiles d'une même qualité pour satisfaire à ses commandes. Force lui fut de se pourvoir ailleurs, et tout en conservant son enseigne de — maison de commerce de toiles belges, — il se pourvut dans le Berry et en Angleterre, et fit une très-belle fortune.

Ce même vice dans l'organisation de l'industrie linière nous fit perdre les débouchés d'outre-mer, que s'était ouverts le commerce sous l'impulsion du Gouvernement.

Il existe au Ministère des tableaux qui démontrent que, dans ces essais d'exportation, le commerce avait réalisé jusqu'à 25 °/₀, honnête bénéfice que l'on ne cherchait qu'à continuer, mais auquel on dut renoncer par l'impossibilité de réunir non pas seulement 50 ou 40 pièces, mais 10 et même 5, possédant les mêmes qualités de largeur, de finesse etc. etc.

Des causes bien connues avaient subitement ralenti la vente de nos toiles et la concurrence du fil mécanique fabriquée en Angleterre et en France, acheva de ruiner notre industrie.

Les fermiers qui avaient l'habitude de vendre leur lin sur pied aux industriels de leurs communes ou des environs, souffrirent les premiers de cette stagnation.

Le paiement de ces achats de lin se faisait toujours le second jour de Pâques, jour de bonheur, auquel on songeait longtemps d'avance et où l'ouvrier, fier de pouvoir solder sa dette, obtenait du fermier, content de toucher sa créance, la promesse que le lin de l'année serait encore à sa disposition.

Il était déshonoré et ne trouvait plus à faire des achats semblables, celui qui, au jour indiqué, ne réglait pas ses comptes.

Si une cause accidentelle avait amené cette impossibilité d'effectuer le paiement de sa dette, l'ouvrier obtenait toujours la permission d'assister au régal chez le fermier et on prenait toutes les précautions possibles pour sauver les apparences et laisser accroire qu'il s'était acquitté.

Le moindre soupçon qui planait sur l'ouvrier faisait jaser la commune et le crédit de ce tisserand était perdu.

Ces relations conservaient entre les ouvriers et les fermiers un échange d'égards et de bienveillance. La confiance du fermier était proportionnée au degré d'activité dont l'ouvrier faisait preuve durant l'année. L'émulation des ouvriers était fortement stimulée par le désir de mériter la préférence dans les ventes de lin vert.

Mais à mesure que déclinait cette industrie, les ouvriers sentirent s'affaiblir la honte de ne pas se libérer au jour indiqué.

Le fermier, ayant subi des pertes réitérées, réduisit fortement la culture du lin et réfusa les offres des tisserands, pour le vendre aux marchands. Il en résulta toute une révolution dans l'organisation du travail de la classe ouvrière et surtout de la fabrication des toiles, et la ruine des tisserands en fut la suite.

§ II.

La réduction de la culture du lin fut énorme et elle eut pour l'ouvrier un double résultat également fatal.

Aucun produit d'une ferme n'exige autant de travail agricole que le lin.

L'apprêt des terres que l'on destine à cette culture ne demande pas seulement un long travail à faire par des hommes; mais, depuis le moment où cette plante sort de terre jusqu'à l'époque où on la récolte, elle procure à toute la famille de l'ouvrier l'occasion incessante de gagner des salaires.

Notre classe ouvrière ne suffisait même pas à cette besogne; le besoin de bras était tel, que les contrées

limitrophes de la France et plusieurs communes françaises, envoyaient régulièrement, à cette époque, des bandes nombreuses d'ouvriers pour aider nos agriculteurs.

Les tisserands et leurs familles firent donc d'immenses pertes en salaires durant l'été, au changement qui s'introduisit dans la culture du lin.

Mais une autre perte, beaucoup plus importante et plus sensible pour l'ouvrier et sa famille, fut la conséquence de ce changement.

Par suite de la diminution de cette culture, l'ouvrier avait perdu un travail très productif durant l'été; par la difficulté, par l'impossibilité même de se procurer du lin vert, il perdit le moyen de s'occuper utilement pendant la mauvaise saison.

Au temps que les tisserands se procuraient le lin sur pied, la moisson et l'ensemencement des terres étaient à peine finis, que l'ouvrier trouvait un travail de tous les jours dans la manipulation que doit subir le lin avant de pouvoir être filé.

La partie ligneuse de la tige, enlevée par le tillage, offrait un combustible économique.

Les étoupes se vendaient en nature, ou étaient filées par les enfants, qui se formaient ainsi au métier de fileuses.

Dans la saison trop rigoureuse pour le filage ou le tissage, la vente d'une botte de lin présentait à la famille, momentanément en détresse, les nécessités de la vie.

Le lin portait la vie et le bonheur dans les ménages; durant l'été, il occupait les familles ouvrières au travail agricole; durant l'hiver, il leur procurait, chez elles, une occupation productive.

§ III.

Ne pouvant plus acheter de première main la matière première de son industrie, l'ouvrier fut obligé de se soumettre aux conditions onéreuses que lui faisait le marchand.

Les profits du marchand étaient, pour les familles qui s'occupaient de la confection des toiles, une première perte; elles payaient à d'autres l'emploi d'un temps qu'elles avaient perdu; forcées d'ailleurs d'acheter à crédit, elles n'obtenaient en général que des qualités inférieures.

Cet achat par bottes avait un autre inconvénient qui devait devenir fatal à notre industrie; ne pouvant se fournir chez le marchand qu'à de certains intervalles, l'ouvrier trouvait rarement, dans ces recours successifs, les mêmes qualités de lin; cette variété de lin et par conséquent cette différence de fil occasionnait, dans les pièces de toile, une bigarrure, qui donna lieu à une grande dépréciation des fabricats.

Cette nouvelle organisation du travail amena une autre conséquence beaucoup plus importante encore.

Avant que les tisserands en fussent réduits à cette ressource, la distribution du travail dans les ménages était telle, que chaque membre trouvait un emploi utile à tous les instants du jour.

Le filage de la chaine et de la trame demande un travail beaucoup plus long pour la famille, que le tissage. En attendant que le fil fût prêt, le tisserand s'occupait aux différentes manipulations que doit subir le lin avant

qu'on puisse le filer. Dans les familles plus nombreuses et qui suffisaient à fournir constamment le tisserand, les meilleures fileuses préparaient la chaine, les autres filaient la trame et les enfants se formaient au métier en filant les étoupes, tandis que les hommes, dont les doigts rudes et durcis par le travail agricole, n'étaient pas du tout propres à la confection du fil, s'occupaient à teiller et à secouer le lin.

Toute cette organisation, à laquelle nos ouvriers étaient habitués de père en fils et depuis des siècles, se trouva presque subitement bouleversée.

N'ayant plus d'autre travail, les hommes se mirent à filer; une botte de lin achetée chèrement, fut convertie en fil par tout le ménage et ce fil, confectionné par des mains habiles et d'autres inhabiles, destiné à entrer dans la même pièce de toile, réduisit la valeur de la toile à la valeur du produit le plus commun qui entrait dans sa confection.

Dans les temps de prospérité, on tissait de temps en temps des pièces de toile pour l'usage de la famille, et ce tissage, ordinairement, était reservé aux jeunes gens qui se formaient ainsi au métier; dans l'état actuel de cette industrie, il n'y a plus, à proprement parler, d'apprentissage de ce métier; le coton a remplacé la toile; la cherté du lin empêche les essais d'autrefois; tout ce que l'on file dans une famille est destiné à entrer dans la toile que l'on confectionne et toute pièce de toile est nécessairement destinée à la vente.

La fabrication de toiles, dans nos Flandres, diminue encore annuellement et la raison en est évidente. Les tisserands, malgré toute leur bonne volonté, ne parviennent pas à gagner la vie pour leur famille, et un jour ou l'autre ils sont fatalement amenés à ne plus pouvoir payer les bottes de lin qu'ils ont achetées.

Les marchands subissant à tout instant des pertes, limitent de plus en plus leurs ventes à crédit, et par suite un grand nombre de familles ne trouvent plus les moyens de s'occuper utilement.

Pour expliquer cette forte diminution dans la fabrication, on a dit que les tisserands travaillent à perte; mais c'est là une exagération; jamais médiocre producteur même, n'a dû vendre à perte; du moins ce n'est évidemment pas là la règle; l'ouvrier ne répéterait pas l'essai, si l'expérience lui avait prouvé que ce triste résultat est inévitable. Il fabrique encore, quoiqu'il soit obligé de se fournir par bottes, parce qu'il gagne encore à ce travail; mais les profits sont minimes, ils ne sont nullement en rapport avec ses besoins: le salaire qu'il obtient ne rémunère en aucune façon son travail.

En analysant les désavantages que subissent les familles qui ne peuvent plus se procurer du lin vert, on commencera à comprendre comment les tisserands, dont je parlais au premier paragraphe de ce petit écrit et qui ont conservé les moyens d'acheter du lin sur pied, peuvent lutter encore contre la concurrence. Ils ont un peu prolongé les heures de leur travail et amélioré la fabrication de leurs toiles. Aux minimes profits que font encore les tisserands qui se fournissent chez les marchands, ils joignent les avantages d'une meilleure qualité de lin acquis à des prix plus favorables; leurs toiles, par l'uniformité de fil, provenant d'une même qualité de lin, gagnent en valeur ce que les toiles des autres, qui sont forcés d'employer toute espèce de lin et de fil, perdent par la bigarrure qui provient de la diversité de nature du fil et du lin qui ont servi à les confectionner. Dans les familles qui vivent encore honnêtement de leur fabrication de toiles, on a pu conserver la primitive distribution de travail et

l'emploi utile de tous les jours et de tous les instants. Dans ces familles aussi, ce sont les pères ou leurs fils, après un apprentissage convenable, qui tissent les toiles et le bon tissage a une telle importance, que la toile d'un bon tisserand peut valoir 10 et 15 °/₀ de plus que celle d'un tisserand médiocre.

§ IV.

La gravité des concurrences dépend souvent de l'idée qu'on s'en forme et du jugement que l'on en porte; dans l'appréciation du plus grand nombre, dès que cette concurrence se déclara, toute lutte devint impossible et le découragement qui s'empara des tisserands aggrava singulièrement le mal.

Qu'on le remarque cependant bien: la concurrence ne bouleversa que l'organisation séculaire de l'industrie linière et cette industrie ne tomba si complètement que parceque ni le Gouvernement ni des associations n'entreprirent de faire trouver aux tisserands des éléments de succès dans une autre organisation; on laissa lutter des ouvriers isolés, incapables de faire le moindre sacrifice, contre des sociétés disposant d'immenses capitaux et qui ne reculaient devant aucun sacrifice pour tuer toute concurrence.

La lutte était trop inégale pour pouvoir durer longtemps, et s'il y a encore des tisserands qui soutiennent la concurrence, c'est qu'ils ont pu conserver les avantages de l'ancienne organisation.

Ceci semblerait déjà prouver que pour relever notre industrie, il ne faudrait qu'élargir et généraliser les

éléments de succès que ces familles ont conservés; mais il serait bien dangereux de formuler aussi vaguement le remède à appliquer à notre position: avant de développer mon opinion sur ce point, j'ai d'ailleurs besoin de poser nettement la question à résoudre, car elle est fort embrouillée.

Il faut d'abord séparer la question de la crise industrielle de celle de la crise alimentaire; cette dernière a singulièrement aggravé la situation, mais elle n'est que passagère et indépendante de l'autre.

En second lieu, il faut bien remarquer que la crise industrielle ne pèse pas sur les deux Fandres entières, mais seulement sur une partie de ces contrées. Des quatorze districts qui forment ces deux provinces, il n'y a, à proprement parler, que six districts qui trouvaient dans la fabrication des toiles presque exclusivement leurs moyens de subsistance; pour plusieurs autres districts, cette industrie n'offre qu'une ressource tout-à-fait secondaire et dans quelques-uns la fabrication de toiles est nulle. La crise est déjà assez grande, pour qu'on ne l'exagère pas; on le ferait avec les meilleures intentions, qu'on ne pourrait être excusé d'imprudence; car on abat par là des courages qu'il est si essentiel de soutenir; on diminue la honte qu'entraînait toujours la mendicité; l'oisiveté y trouve un motif et le vol un prétexte.

Ceux qui ont écrit sur le remède qu'on peut appliquer à nos maux, ne sont guère d'accord sur les mesures à prendre. Les uns ne voient de salut pour les Flandres, que dans l'abandon complet de l'industrie linière; les autres, au contraire, prétendent qu'elle est seule en état de nous ramener à une position normale. Ce sont là des opinions extrêmes, mais qui méritent cependant un examen spécial; car chacune d'elles est basée sur un

fond de vérité, et il est bien probable que le remède réel gît dans un résultat amené par leur combinaison.

§ V.

La recherche des remèdes qu'on peut appliquer à nos maux présente d'autant plus de difficultés, que les résultats ne peuvent être ni immédiats ni généraux, ce que les besoins exigeraient cependant.

Tout remède, qui n'offre pas ces avantages, subit à l'instant la réprobation des organes de la presse: c'est que malheureusement la popularité s'acquiert en combattant ainsi en détail les mesures que l'on propose; la chose parait absurde, tel est cependant le cas.

Mais rien n'a excité la verve de nos journalistes comme l'idée de Mr De Brouckere, de faire faire aux Flamands autre chose que des toiles; ils ont déversé un tas de plaisanteries, tres-spirituelles sans doute, sur cette industrie *autre chose*.

Mr De Brouckere est un de ceux qui ont jeté le plus de lumières sur notre situation; il a proposé les meilleurs moyens pratiques pour relever les Flandres; il a le mieux défini la part qui, dans l'œuvre de la régénération industrielle des Flandres, incombe au Gouvernement et celle qu'on est en droit d'exiger des particuliers.

Le plus grand mal qui pût nous arriver, c'était qu'on ne fît rien et les clameurs de la presse ont réussi longtemps à amener ce résultat; que voulez-vous que fît le Gouvernement? Ceux que l'on devrait considérer comme les organes des plus intéressés dans la matière, étaient

loin d'être d'accord et combattaient à l'envi leurs projets respectifs.

Lorsque Mr De Brouckere, dans son mémorable rapport à Mr le Ministre de la justice, proposa l'érection d'une société de fabrication et d'exportation de toiles, les journaux, surtout ceux des Flandres, auraient dû, semble-t-il, appuyer ce projet de toute la conviction de leur âme et le rendre populaire; un projet de ce genre est seul en état de nous sauver, et tous probablement finiront par en apprécier l'importance; mais on a laissé passer des circonstances bien favorables, on a négligé de saisir le moment le plus opportun; on aurait obtenu à l'époque où cette idée fut d'abord émise, ce qu'on n'obtiendra plus que difficilement. Je reviendrai tout à l'heure sur ce point.

Mr De Brouckere, tout en développant ses idées sur l'avenir de l'industrie linière, proposa donc d'introduire d'autres industries, et, dans un de ces moments, où une profonde conviction croit inutile d'avoir recours à de longues périphrases, il lança le mot — *que l'on fasse autre chose:* — cette industrie — *autre chose* — a traîné et traîne encore dans les journaux accompagnée d'une foule de lazzi tout faits pour la perdre à tout jamais.

A entendre les journaux, dès qu'on est né flamand, les mains qu'on a reçus de Dieu ne seraient prédestinées qu'à filer et à tisser; c'est à désespérer de notre pays.

Je connais une trentaine d'industries auxquelles on pourrait appliquer une masse de nos concitoyens qui se trouvent sans occupation utile. J'avoue que je n'oserais pas les nommer: je recule devant le ridicule qui serait probablement jeté sur ces propositions. Mr le Ministre de l'intérieur avait parlé de la fabrication de chapeaux de

paille, des milliers de personnes y trouveraient leurs moyens de subsistance; je vous le demande cependant, y a-t-il un thème au monde, qui ait donné lieu à de meilleures plaisanteries que la confection du couvre-chef de paille?

Que serait-ce si l'on parlait de l'élève de la volaille, et des lapins surtout; l'exportation des lapins, qui a fait gagner la vie, depuis deux ans, à tant de nos pauvres, se prêterait merveilleusement à ce ridicule; il en serait d'ailleurs ainsi de vingt autres industries.

Je ne connais qu'un moyen d'assurer le succès d'idées de ce genre, c'est d'en faire une invention des journalistes. Tout ce qu'une brochure, un discours de tribune, une instruction ministérielle proposera de cette espèce fera peu de fortune. Pour un journaliste, une brochure est un ennemi, contre lequel tout moyen est bon, pourvu qu'on réussisse à le ridiculiser. La publication d'une brochure est un empiètement sur le terrain de ces Messieurs.

Depuis l'établissement du chemin de fer, il y a dans toute la Flandre manque complet de poisson; à Blankenberghe, plusieurs bateaux pêcheurs ont fait relâche forcé par le manque de personnel. La mer ne demande qu'à être exploitée, et avec tous les avantages que nous offre notre grande étendue de côtes, il semble qu'il n'y ait que le rouet qui puisse nourrir un Flamand.

Il y a d'ailleurs parmi nos concitoyens une disposition d'esprit qui nuit au développement d'industries nouvelles et à l'amélioration de celles qui existent déjà; c'est une excessive prudence, ou peut-être un manque d'énergie, une absence d'ambition, un je ne sais quoi qui fait qu'ils se contentent de leur petite fortune, et qui les empêche de chercher à l'augmenter; dès qu'on le peut, on vit de ses rentes sobrement et petitement.

Ceux qui possèdent, pourraient largement accroître leur fortune en laissant gagner la vie à ceux qui n'ont que leur activité et leur habileté pour gagner de quoi soutenir leurs familles; nous avons pour garantie de la vérité de ce que j'avance, l'excellence de nos terres, la sobriété et l'esprit de travail de notre population.

Lorsque je jette les yeux autour de moi et que j'examine ma commune et toutes celles qui l'entourent, voici ce que je trouve. — Si ceux qui ont des fonds et du crédit, les employaient, ils feraient vivre leurs concitoyens et doubleraient leur fortune, mais ils n'osent pas. — Vous qualifierez cette disposition du nom qui vous paraitra le plus propre à la caractériser, moi je me contenterai de constater un fait, — c'est qu'avec nos ressources, avec une population aussi sobre et aussi laborieuse que la nôtre, les Wallons s'enrichiraient et feraient vivre honorablement leurs ouvriers, tandisque nous périssons.

§ VI.

Tous nos efforts doivent tendre: 1° à diminuer le nombre des tisserands et des fileuses en les appliquant à d'autres industries; 2° à améliorer la fabrication des toiles.

Parmi les industries qui peuvent le plus utilement occuper un plus grand nombre de bras, qu'elles n'en occupent à présent, se trouve en première ligne, l'agriculture.

Notre agriculture jouit d'une réputation européenne, les Flandres, en effet, avaient un jour mérité leur renom; mais elles sont loin, à cette heure, de la perfection qu'elles avaient atteinte autrefois. L'agriculture en Angleterre et surtout en Ecosse, est infinement plus avancée; quant aux irrigations, nos prés sont dans un état d'abandon qui fait pitié: nous n'avons encore rien qui puisse être mis en comparaison avec ce que l'on pratique depuis longtemps en Lombardie. Pour tous ceux qui sont sur lieux, et je parle surtout du sud de la Flandre-Occidentale, un fait est hors de toute contestation, c'est que notre agriculture déchoit de jour en jour, au point que la production actuelle, relativement aux terrains cultivés, n'est peut-être pas à un tiers près ce qu'elle a été jadis et ce qu'elle pourrait être.

J'ai souvent essayé la valeur des arguments qui m'avaient convaincu de ce fait, en les reproduisant dans mes entretiens avec des fermiers.

Les fermiers sont gens difficiles à convaincre, lorsqu'il s'agit de leur faire avouer qu'il y a mieux que ce qu'ils mettent en pratique dans leur exploitation. Je suis cependant toujours parvenu à les convaincre et à leur faire avouer, qu'ils pourraient employer au travail de leurs terres, et très utilement pour leurs intérêts, un nombre beaucoup plus considérable de bras, qu'ils n'en emploient à présent, et qu'ils pourraient laisser gagner la vie à une foule d'ouvriers tout en réalisant eux-mêmes de grands bénéfices.

Ce fait a quelque chose de si odieux, qu'il serait incroyable, si on ne savait comment il a été amené.

J'ai vu souvent, aux temps de prospérité de l'industrie linière, les fermiers priant, sollicitant avec instance les tisserands de vouloir bien travailler au labour de la ferme, et en recevoir un refus qu'ils ne se souciaient même pas

de rendre poli. J'ai vu des fermiers bâtir autour des fermes, des maisons d'ouvriers, afin d'avoir sous la main des hommes qu'ils pussent forcer de travailler à la journée à la culture de leurs terres.

Le travail linier était plus lucratif et moins fatiguant que le travail agricole.

La difficulté de trouver des bras, fit perdre peu à peu aux fermiers, l'habitude de cette culture soignée et perfectionnée. Cette masse de bras n'était pas indispensable à une exploitation imparfaite, mais leur emploi compensait avec usure les salaires que les fermiers y dépensaient.

La cherté des vivres en 1816, provoqua encore de la part des fermiers une réduction dans le nombre de leurs domestiques et dans les dépenses en journées d'ouvriers.

Dès lors on vit s'affaiblir et cesser peu à peu cette pratique si éminemment utile, de bêcher la terre à des époques données; de façon à ramener à la surface cet humus fertile, saturé d'engrais qui, détrempé par la pluie, s'était d'abord écoulé dans les couches inférieures.

La réduction de la culture de lin réduisit encore considérablement l'emploi des bras.

Le sarclage, si essentiel dans la culture et qui utilisait tant de bras, est plus ou moins abandonné. Le froment était régulièrement sarclé deux fois par an, et avec soin; le seigle une fois, et ces opérations étaient surveillées de près et exécutées avec tout le soin qu'exigeait leur importance. Les mauvaises herbes qui étouffent les bonnes plantes et absorbent la meilleure part des engrais, étant enlevées, l'air pouvait librement circuler entre les tiges et y porter la santé et les éléments nécessaires à une large fructification.

Dans notre province et surtout dans ces parties de

la province qui souffrent le plus, les fermiers n'utilisent pas la moitié et peut être pas le tiers des hommes qu'on employait autrefois à l'exploitation des terres, et qu'ilserait utile et profitable pour eux-mêmes d'y employer. Ce fait malheureusement ne trouve pas sa raison dans l'usage des machines perfectionnées.

Nos fermiers, généralement, cherchent des profits plutôt dans une économie mal raisonnée de quelques dépenses, que dans l'augmentation et l'amélioration des produits de leur ferme; ils préfèreront toujours une dépense de 50 qui leur rapportera 100, à une dépense de 75 qui leur vaudrait un revenu de 200. Il en coûte de faire de pareilles révélations, mais il faut signaler le mal, si on veut le combattre.

J'aurais beaucoup à dire sur ce point; mais je suis bien déterminé à m'en tenir à ces développements; j'en ai d'ailleurs assez dit pour attirer l'attention sur ce moyen de trouver du travail pour nos pauvres ouvriers. L'agriculture est une industrie qui, étant déjà connue, ne demanderait plus d'apprentissage; chez nous on sent une aversion bien profonde pour tout ce qui est nouveauté; ce ne sera jamais que la minorité qui adoptera de nouvelles industries: l'expérience devrait d'abord parvenir à inspirer cette confiance dans la valeur d'une nouvelle industrie, que l'agriculture possède déjà, avant qu'on pourrait la faire adopter avec quelque étendue.

Mais le remède que je signale comme pouvant être appliqué à nos maux, ne peut être ni commandé, ni décrété par arrêté; il dépend de la volonté de nos fermiers; il s'agit donc de trouver les moyens de les déterminer à améliorer la culture.

Je suis heureux de pouvoir constater ici, que cette erreur des fermiers provient d'une mauvaise habitude acquise

malgré eux et nullement de leur mauvaise volonté. Cette habitude étant bien enracinée, il faudra du temps pour l'extirper; toutes les autorités devraient se concerter pour réussir à la changer; mais on parviendrait à atteindre le but, et l'application de notre surabondance de population à l'agriculture serait le remède le plus utile, le plus moral et le plus permanent qu'il fût possible de trouver. Là est tout notre avenir; la population n'est pas trop forte, si son activité est bien utilisée; nos terres peuvent nourrir leurs habitants.

Voici une partie de mes idées sur les moyens de parvenir à décider les fermiers à l'emploi de beaucoup plus d'ouvriers.

Il est probable que la première difficulté que l'on rencontrera dans les efforts pour décider les fermiers à doubler l'emploi d'ouvriers agricoles, sera l'épuisement dans lequel les a jetés la crise alimentaire et industrielle.

Le Gouvernement seul serait peut-être en état de surmonter cet obstacle, par l'établissement de banques agricoles; c'est-là une question qu'il me suffira d'indiquer.

L'établissement de quelques fermes-modèles pourrait donner aux fermiers ce qu'ils attendent toujours avant de se décider à introduire des changements dans la culture, c'est-à-dire un exemple, — une preuve visible et palpable du succès des changements que l'on propose, une preuve de fait qu'une culture plus soignée est profitable au fermier.

Pour stimuler le zèle des cultivateurs, peu de mesures seraient mieux appropriées à la circonstance que la formation de sociétés agricoles, comme celle de Thourout, qui produit déjà tant de bien.

On exciterait favorablement l'émulation des fermiers, par des expositions agricoles, par la distribution de primes

pour la meilleure culture; la solution de ces questions serait confiée aux sociétés locales.

Le ministère a décrété la formation de bibliothèques agricoles. L'intention est bonne, mais le résultat sera nul. Toutes les lectures des agriculteurs se bornent à l'Almanach, à leur livre de prières et à un journal quelquefois.

Il faut prendre les hommes comme ils sont et accepter pour base des améliorations qu'on veut obtenir, les éléments de progrès que l'on découvre en eux. Il faut user de beaucoup de prudence pour les faire sortir du sentier de leurs vieilles habitudes.

Ce qu'il y aurait de mieux pour dévélopper dans leur esprit une foule de bonnes idées, ce serait un almanach hebdomadaire ou mensuel qui, à côté des nouvelles les plus intéressantes pour cette classe de lecteurs, contiendrait des articles d'agriculture.

Cette feuille, étrangère à toute politique de parti, et livrée à très-bon marché, exigerait de la part du Gouvernement l'allocation de quelques subsides.

Mais c'est surtout le clergé qui pourrait rendre, à cet instant, des services éminents.

L'histoire de l'hiver dernier formera une belle page dans les Annales du clergé. Des milliers de familles, dans notre Flandre, lui doivent la vie. Il s'était fait une religieuse obligation de se dévouer au soulagement de tous ceux qui souffraient et il a été à la hauteur de son devoir.

Cependant sa sollicitude privée de tous les jours ne suffit plus, en présence du paupérisme qui démoralise complètement nos populations si renommées pour leur vie morale, il a une autre tâche encore à remplir, et une tâche qui fait partie intégrante de sa mission.

Mr Blanqui, dans son *Histoire de l'économie politique en Europe,* avait déjà fait observer « qu'il est des questions

» d'économie politique qui resteront insolubles, tant qu'elle « (l'église) n'y mettra pas la main. L'instruction populaire, » la répartition équitable des produits du travail, la réforme » des prisons, *les progrès de l'agriculture* etc. »

Rien d'ailleurs n'est plus conforme à l'esprit du christianisme, que de prêcher à ceux qui possèdent, le devoir de laisser gagner la vie à ceux qui n'ont que leur activité et leur industrie: ce n'est là qu'une face de la charité chrétienne.

Dans son mémorable mandement de 1845, l'archevêque de Cambrai l'avait déjà dit: l'Église bénira toute pensée, toute initiative conçue dans le but de prêter à l'ouvrier appui et assistance et de lui apporter encouragements, secours, consolations.

Un de mes amis, curé de campagne et que j'estime particulièrement pour son esprit d'observation et la rectitude de son jugement, me disait encore dernièrement: « Si j'avais en main la volonté de mes fermiers, je les enrichirais et je laisserais honorablement gagner la vie aux trois quarts de mes pauvres. »

Voilà pour relever les Flandres, pour soulager nos misères, une ressource qui est à notre portée, dont l'efficacité serait incontestable et l'application possible au plustôt; mais pour y réussir, il faudrait les efforts réunis des propriétaires, du Gouvernement, de la presse et du clergé.

Les fermiers ne seront convaincus et décidés à mettre à exécution les mesures qu'ils approuvent, que lorsque cette conviction sera partagée par tous ceux qui les entourent.

Cette vérité doit leur être présentée sous toutes les formes qu'elle peut revêtir; l'administration doit venir en aide par des instructions; les propriétaires par leurs

recommandations. Les fermiers doivent entendre cette vérité à l'auberge et à l'église; ils doivent la rencontrer dans leur journal comme dans leur livre de prières; l'air, pour me servir d'une expression connue, doit être impregné de cette vérité. Ce ne sera qu'à ce prix, que l'on obtiendra un résultat complet. Néanmoins, tout effort dans ce sens fera du bien, et tout soulagement à nos misères, obtenu de ce côté, sera proportionné au zèle avec lequel on travaillera à l'obtenir.

§ VII.

Il me reste à parler des moyens de faire retrouver à nos tisserands, une existence honnête dans l'industrie linière, qui a été trop longtemps pratiquée dans les Flandres pour qu'elle ne reste pas encore celle qui inspirera toujours à nos populations le plus de confiance et la première à laquelle on demandera les besoins de la vie.

Le point de départ de toute amélioration à cette industrie est la culture du lin, qui devrait être encouragée par tous les moyens, à commencer par des garanties que l'exportation n'en sera pas entravée.

Les clameurs des journaux pour obtenir la défense d'exportation, ont eu ce déplorable résultat que les fermiers ont encore réduit leur culture et que l'Angleterre s'est pourvue ailleurs. Ils nous disaient cependant que l'Angleterre ne pouvait pas se passer de notre lin et qu'en défendre l'exportation, c'était neutraliser complètement la concurrence de ce pays, parceque privé de notre matière première, ou l'achetant à un prix beaucoup plus élevé

que ne l'obtiendraient nos ouvriers, le prix de revient de leurs toiles serait beaucoup plus élevé que le nôtre.

L'Angleterre a vu sinon avec bonheur, du moins avec indifférence que tout en ruinant notre agriculture, nous ruinions notre industrie linière, et elle s'est passée de nos lins. Les réclamations de la presse ont été assez unanimes pour produire la plupart des effets d'une défense formelle d'exportation, et le lin belge ne forme plus qu'une minime partie du lin consommé par la fabrication de toiles en Angleterre; les achats de lin dans notre pays diminuent encore annuellement.

L'augmentation de la culture du lin et les améliorations apportées à la culture en général, allégeraient sensiblement nos souffrances.

Je sais que l'on essaierait inutilement de faire renaître l'ancienne organisation de ce travail; elle trouvait sa raison dans un ordre de faits qui est perdu pour notre pays depuis son appauvrissement radical et depuis que les débouchés principaux de notre industrie linière doivent dorénavant être cherchés outre-mer.

Ce serait cependant peut-être le moment de tenter des efforts en Espagne: les toiles de l'Angleterre n'y ont pas fait oublier complètement nos belles toiles de Flandre.

Il reste quelque chose à faire encore dans d'autres pays; les toiles de fil à la main, sont encore préférées en France et en Hollande et pour notre propre consommation; qui donc emploie les toiles de fil mécanique?

Il y a une erreur si généralement répandue, qu'elle parait même passée à l'état de vérité, avouée et incontestable; c'est que le fil à la main est plus cher que le fil mécanique, et que nos fileuses ne sauraient lutter contre la fabrication mécanique.

Indépendamment de la préférence qui est encore accordée à nos toiles, chez nous, en France et en Hollande, indépendamment de la faveur qu'elles reprennent en Espagne, ce qui est un indice suffisant de la supériorité de leurs qualités; nous pouvons encore alléguer comme preuve que leur prix n'est pas plus élevé que les toiles de fil mécanique, le fait si remarquable de la lutte que soutiennent encore comme je l'ai dit, avec avantage, une foule de tisserands, lutte qu'ils soutiendraient encore en plus grand nombre, s'ils retrouvaient seulement les avantages de l'ancienne organisation de ce travail.

Mais on peut obtenir mieux; la lutte a fait chercher et trouver dans cette fabrication des améliorations, qui rendent la concurrence acceptable et laissent à nos ouvriers des chances de succès.

Avant d'aller plus loin, je dois faire observer ici que plusieurs personnes jugent mal les mesures que l'on propose pour relever les Flandres, et cela parce que ces mesures ne remédient pas complètement et tout d'abord à tous nos maux. C'est là une idée qui est extrêmement nuisible à notre soulagement et qui déjà souvent a fait abandonner de très bonnes mesures.

La régénération complète de nos Flandres demandera du temps et doit être divisée en plusieurs périodes; il y aura nécessairement des gradations dans le résultat des mesures et ce qui d'abord sera accepté avec reconnaissance de nos populations en détresse, ne leur paraîtra plus suffisant plus tard.

Ce même ami dont j'ai déjà cité et approuvé une observation, me disait dernièrement encore: « Si dans chaque ménage pauvre de ma commune qui n'a plus de travail utile, je pouvais distribuer chaque jour trente-cinq centimes, mes pauvres s'estimeraient heureux et dans

l'abondance, et pourrait-on douter cependant que chaque ménage ne puisse gagner ce minime salaire, si seulement il avait les moyens de s'occuper utilement? »

Mais ce qui les rendrait heureux à cet instant et durant ce que j'appelle la première période, ne les contenterait plus dans la seconde période; le relèvement des Flandres ne peut être que graduel; mais si l'on pouvait rendre d'abord à cette industrie les profits de l'achat de la matière première en masse et les avantages d'une occupation constante, quelque minimes que fussent les profits, l'effet moral en serait immense, le courage reviendrait, l'espérance et la confiance renaitraient et je considérerais les Flandres comme sauvées; car l'introduction de nouvelles industries et l'amélioration des procédés seraient rendues d'autant plus faciles que les esprits abattus en ce moment se seraient mieux relevés par un premier succès.

L'industrie linière peut et doit subir une transformation dans son organisation; elle doit adopter des perfectionnements de procédés à tous ses degrés.

Ma tâche est finie ici: tous les perfectionnements nécessaires ont été indiqués par plusieurs personnes; divers rapports et une foule de brochures les ont exposés avec clarté et en détail. Leur utilité, et leur possibilité ont subi l'épreuve de l'application; seulement rien de grand et de large n'a été tenté et rien de large ne sera tenté par des particuliers, à moins que le Gouvernement ne donne la première impulsion par la formation d'une société ou par la garantie d'un minimum d'intérêt à des sociétés, à des comités ou même à des particuliers, et ne prouve ainsi par le fait, que les capitaux trouveraient un placement productif dans cette industrie. Les différents perfectionnements dont cette industrie est susceptible, peuvent être reduits à quatre chefs.

1° Le lin. Tous les efforts doivent tendre 1° à trouver le moyen de faire jouir cette industrie des avantages de l'achat en masse, et 2° à diminuer son prix de revient en adoptant pour les différentes manipulations que le lin doit subir avant de pouvoir être filé, tous les perfectionnements déjà connus et que l'on trouvera peut-être plus tard.

2° Le fil. L'apprentissage du filage est généralement négligé ou plutôt il n'y a plus d'apprentissage et j'en ai dit la raison.

Cette partie de la fabrication est susceptible de plusieurs améliorations. Les efforts de Mr l'abbé De Haerne pour perfectionner le rouet et le filage, ont obtenu un succès incontestable, seulement la généralité n'a pas encore pu adopter ces perfectionnements.

Le dévidage métrique, le numérotage et le classement du fil à la main sont des conditions essentielles pour que l'industrie soit mise en rapport avec les besoins du commerce; ce problême parait franchement résolu dans le filage à la main.

3° Le tissage. La formation d'ateliers d'apprentissage où l'on enseigne l'usage des métiers perfectionnés, ainsi que la distribution de temples d'une nouvelle invention, sont des mesures qui ont déjà produit d'heureux résultats.

Le tissage est le triomphe des Flandres et jusqu'à présent du moins la mécanique n'est pas parvenue et ne parviendra probablement jamais, à remplacer ici le travail de l'homme; mais malheureusement le travail manque aux meilleurs tisserands; car, comme on a voulu défendre l'exportation du lin, afin de couper, comme on le disait, la concurrence à sa racine, ainsi a-t-on déclamé contre le fil mécanique pour ruiner ces fabriques: et le résultat le plus évident de la tactique, c'est que nos tisserands chôment.

Un bon tisserand à la navette, volante peut gagner un franc par jour; or, un franc de plus ou de moins par jour dans un ménage, c'est l'abondance ou la famine. Il en est encore cependant qui, par haine pour le fil mécanique, continuent à crier: périsse la république plutôt qu'un principe; nous autres qui souffrons et sur qui on expérimente la valeur de ce principe, nous préférons travailler et gagner la vie, aussi bien en tissant le fil mécanique qu'en tissant le fil à la main.

4° La vente. Il est question depuis longtemps d'une société d'exportation, mais on tarde bien à l'établir. D'ailleurs, avant de songer à l'exportation, il semblerait que l'on devrait probablement chercher à améliorer la fabrication; or, c'est ici surtout que l'action du Gouvernement doit se montrer efficacement. Nous sommes loin d'avoir cet esprit entreprenant que possèdent plusieurs de nos voisins; nous n'osons pas: la tâche du Gouvernement est d'apprendre à nos concitoyens à oser, de provoquer l'établissement de comités, ou de former des entrepreneurs d'industrie, par les moyens dont le Pouvoir dispose.

UN PRÊTRE DE LA CAMPAGNE.

2 Décembre 1847.

HISTOIRE DE FLANDRE,

PAR

Mr Kervyn de Lettenhove.

—

Tome I. — Bruxelles, chez Van Dale, à Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, et chez les principaux libraires du royaume.

Cet ouvrage, qui doit comprendre l'histoire complète de la Flandre, depuis ses origines jusqu'à nos jours, est remarquable à plus d'un titre : mais il a surtout un mérite éminent et qu'on ne saurait trop apprécier, celui d'avoir été fait tout entier d'après les sources, sur le vu des ouvrages contemporains et après une étude attentive non pas seulement des chroniques soit flamandes, soit étrangères, mais après un dépouillement minutieux de toutes les chartes et de tous les manuscrits connus de nos bibliothèques et archives et des principaux dépôts de documents de France et d'Angleterre.

L'ouvrage de M[r] Kervyn est, d'après notre manière de voir, l'ouvrage le plus complet que nous possédions sur notre histoire, et c'est à cette méthode de travail qu'il doit cette supériorité.

La forme adoptée par l'auteur est la forme presque entièrement narrative; son histoire n'est pour ainsi dire qu'un long récit, où l'on voit successivement passer les générations avec le caractère propre de leur civilisation, marchant comme un seul homme à la défense du sol de la patrie, lorsqu'elle était menacée d'une invasion, mais divisées plus souvent encore et en guerre entre elles, ou avec leurs comtes, pour la défense de leurs libertés.

L'auteur ne se montre nulle part: pour le découvrir, il faut consulter les notes qui abondent au bas de presque toutes les pages et qui attestent de laborieux travaux. Ce sont les autorités sur lesquelles il s'appuie, et que la critique doit examiner, comme le juge qui scrute les arguments et les faits, qu'on avance à l'appui d'une cause.

Nous n'osons pas condamner entièrement le système littéraire de M[r] Kervyn. L'ouvrage par là a peut-être l'avantage d'être plus facile, d'une lecture plus agréable, pour un grand nombre de lecteurs, que l'appareil de l'érudition et les généralités philosophiques auraient rebutés. A ce point de vue cependant même, nous ne savons pas si un habile mélange de considérations sur le mouvement des sociétés, de dissertations et de discussions sur des points particuliers, sur des faits d'une importance majeure, etc. n'eût pas, en jetant plus de variété dans la marche de son travail, effacé l'uniformité qui était l'écueil où M[r] Kervyn courait danger de se briser et qu'il n'a pas en effet toujours évité.

Quoi qu'il en soit, c'est dans une pensée toute de bienveillance, c'est pour l'honneur de notre compatriote,

que nous regrettons qu'il ait adopté ce plan d'une manière si absolue.

Il a fait tout ce qui était humainement possible pour peindre un tableau fidèle de chaque époque ; il n'a oublié qu'une seule chose, c'est de faire remarquer les coups de pinceau qui lui sont dus; de prendre acte, pour ainsi dire, des faits nouveaux qu'il a découverts et des points de vue tout neufs, sous lesquels il fait envisager la marche de la civilisation et les actes des comtes et de leurs sujets. Il s'oublie complètement et peu de personnes sont en état d'apprécier toute l'importance de son travail. C'est une singulière critique que je suis en train de faire, et à laquelle les auteurs donnent rarement lieu; mais je signale ce fait comme un défaut réel. Le travail de M. Kervyn, est une œuvre de conscience, elle a une haute importance, mais vingt ou trente personnes seulement s'en apercevront; le reste des lecteurs appréciera la facilité de sa diction, la clarté de sa phrase, le style enfin; mais l'auteur n'ayant pas fixé l'attention de ces personnes sur ses découvertes, l'opinion publique n'accordera pas à ce travail toute la gloire qu'il mérite. En guidant ses lecteurs dans les longues pérégrinations de l'histoire à travers l'énorme masse de monuments historiques qu'il a explorés, il a tout l'air de ne redire que ce que ses devanciers ont dit avant lui. Les personnes seules qui sont au courant de notre histoire et des études dont elle est l'objet, pourront apprécier en quoi l'histoire de Flandre, telle qu'elle nous apparait dans le nouvel ouvrage, diffère de celle que nous possédions auparavant. Pour le commun des lecteurs, au contraire, M. Kervyn ne sera qu'un compilateur élégant, au lieu d'avoir la gloire due aux inventeurs que l'amour de la vérité conduit à vérifier chaque fait sur ses sources et à s'élever au-dessus

des préjugés établis, s'ils trouvent qu'en effet la vérité l'exige.

Au premier volume, l'auteur aurait dû commencer son beau travail par une dissertation sur les races qui ont peuplé les Flandres, et surtout sur celles qui habitèrent tout d'abord les rivages de la mer.

On trouve dans l'histoire de chaque peuple, de ces faits primitifs, de ces faits principes, dont l'influence décide du caractère général d'une nation. Les peuples conservent durant des siècles l'empreinte d'une première impression et le mouvement d'une impulsion primordiale, qui seuls expliquent les faits de chaque époque. L'étude de ces faits est surtout nécessaire quand on veut se rendre raison des antipathies que l'on constate entre les peuples; seuls ils rendent compte du caractère de leur division sociale, de la nature spéciale de leur législation, du type particulier de leur civilisation.

Ces faits sont souvent l'irruption d'un peuple étranger qui finit par se confondre avec les habitants primitifs ou qui les extermine; une conquête, une religion ou un autre de ces faits qui remuent profondément les esprits: les mœurs antérieures à ces faits sont souvent en opposition complète avec celles d'une époque postérieure et pour ceux qui n'apprécient pas ces éléments étrangers, l'histoire d'un peuple devient souvent une contradiction, une énigme.

L'histoire de la Flandre surtout présente dans les temps primitifs de ces anomalies qui seraient inexplicables sans la connaissance de ce que j'appelle les faits principes; ils motivent ces conspirations incessantes, ces guerres intestines sans fin, ces contrastes d'habitudes sociales d'une partie de nos Flandres et qui se conservent dans toute leur vivacité jusque bien avant dans le XIIIe siècle. Quelles

peuvent être les causes de ces antipathies, de ces haines entre les différentes parties d'un même pays? Pourquoi les habitants des côtes de la Flandre s'allient-ils avec les Franks et les Anglo-saxons pour combattre les populations méridionales, et pourquoi se battent-ils entre eux dès que l'étranger ne les menace plus! Il doit y avoir dans cette lutte une antipathie de sentiments propres aux races différentes.

L'auteur a semé sur ce point, dans différents endroits des trois volumes qui ont paru, des notes extrêmement curieuses; elles contiennent tous les éléments nécessaires pour un travail complet sur l'existence des Karls saxons dans nos contrées, et sur l'influence qu'ils ont exercée dans le développement de notre civilisation primitive. Avant d'avoir lu l'œuvre de Mr Kervyn, l'histoire de notre Flandre, jusqu'au XIe siècle, ne m'a jamais paru qu'un fatras incohérent; je voyais beaucoup de faits qu'il était impossible de contester: mais le lien entre ces faits manquait; ils étaient sans causes probables. L'hypothèse de l'auteur explique tout, mais cette hypothèse elle-même est loin d'être assez expliquée ni assez développée.

Notre historien Meyer désigna un des premiers, les Saxons parmi les habitants de la Flandre, mais s'abusant étrangement sur ces temps reculés de notre histoire, il attribua leur établissement aux vengeances de Charlemagne. Meyer copiait Paul-Emile, qui lui-même avait puisé le fait dans les chroniques de S. Denis. Mais Eginhard, qu'on invoque à l'appui de cette assertion, ne dit rien de pareil.

Probus, vainqueur des Barbares, les força de passer le Rhin; il leur tua quatre cent mille hommes et dirigea ensuite ses armées contre les Franks, qu'il vainquit au fond de leurs marais. La victoire était complète; mais Probus connaissait le caractère indomptable de ses

vaincus; il savait que ces populations se révolteraient dès que des forces puissantes cesseraient de les comprimer. Le seul moyen d'en finir avec leurs révoltes incessantes, c'était de les séparer les unes des autres. Il en relégua donc les restes au Pont Euxin; mais trompant la vigilance de leurs oppresseurs, ils s'emparèrent des barques qui les avaient emmenés et retournèrent dans leur patrie. Ces peuples étaient restés les mêmes jusqu'à l'époque de Charlemagne: ses guerres avec les Saxons l'attestent; comment dès lors s'imaginer que ce profond politique aurait commis l'imprudence de transporter aux bords de la mer du nord, et tout près des Frisons, leurs alliés ou amis secrets, ces remuants Saxons qu'il avait tant de peine à tenir sous le joug de son sceptre. C'eut été le moyen de perpétuer des guerres qu'il voulait rendre impossibles. Le fait de ces chroniqueurs ne soutient donc pas l'épreuve de la critique; d'ailleurs la position géographique de ces Saxons dans les Flandres annonce le débarquement d'un peuple maritime et non la transplantation par terre d'une colonie.

Une arrivée si tardive de l'élément Saxon n'expliquait en aucune manière les faits qui l'avaient précédée; le peu d'importance de cette transmigration supposée ne rendait pas raison du changement radical introduit dans la population primitive.

Le premier, M. Kervyn, a fait remarquer une irruption antérieure des Saxons, ou du moins toute l'importance de ce fait.

Il a réuni dans la première partie de son précieux travail une série de témoignages contemporains, glanés laborieusement dans des documents peu étudiés ou peu remarqués, qui constatent la présence des Saxons dans notre Flandre dès le v[e] siècle.

« Les Franks et les Saxons qu'une ligue étroite unit, dit l'empereur Julien (1). » Les Franks et les Saxons, ravagèrent les rivages de la Gaule (2). Maxence confia à Carausius, la défense des côtes de la mer du nord que les Saxons infestaient, dit-il encore (3). Leur séjour dans ces contrées est déjà attesté par Amien Marcellin (4), Eutrope (5), Zozime (6), Sid. Appollinaire. (7). L'établissement des colonies saxonnes dans la Flandre, se trouve formellement rappelé dans la relation du martyre de la légion Thébéenne; car il y est dit que les Franks appelés par Carausius, se trouvaient placés à Boulogne, entre les frontières de la Gaule et celles du territoire occupé par les Saxons (8). La légion martyrisée pour son attachement à la foi chrétienne venait donc combattre dans nos contrées; ce fait est curieux.

Le nom de Flandre remonte au-delà du ve siècle: on ne le trouve cependant pas dans les écrits des derniers historiens romains; Lorsqu'il apparait dans l'histoire, il ne s'applique qu'aux rivages de la mer situés entre les frontières des Gaules et la Frise. Les mœurs qu'on attribue aux flamings maritimes de cette contrée sont les mêmes que celles des Saxons du nord.

Tous les historiens ont célébré l'intrépidité des Seekongars et l'audace qu'ils montrent au milieu des mers et des tempêtes. Sidoine Apollinaire, dépeint nos flamings sous

---

(1) Kervyn, p. 20.
(2) Ibid. 20.
(3) Page 14, 32.
(4) Kervyn, 1, 25, 30.
(5) Ibid. 24.
(6) Ibid. 30, 32.
(7) Ibid. 44.
(8) Acta sanct. SS. tom. v.

les mêmes couleurs que les autres nous avaient dépeint les Saxons. « C'est un jeu pour le pirate Saxon, dit-il, que de traverser la mer de Bretagne et de fendre les flots sur sa barque de peaux cousues. Autant de rameurs, autant de pirates.... Au milieu des flots et des écueils périlleux, ils se réjouissent des dangers.... Ils ont coutume de décimer leurs prisonniers. Tel est leur culte.

Il est curieux de suivre la tradition et la conservation des mœurs de ces flamings (1). Ce faisceau de témoignages confirme par la conformité de leurs mœurs, l'identité de leurs origines.

Nos Flamands de la côte tiraient donc leur origine de ces migrations de jeunes guerriers du nord, qu'une loi sevère condamnait tous les sept ans, au *ver sacrum*, à sortir de leur pays primitif et à vivre conquérants ou à mourir exilés.

Le nom de *Fleander-land* et celui de *Flamings*, que portent encore les habitants de la Morinie et de la Ménapie, est une preuve de cette vérité, que l'historien peut puiser dans la philologie et qu'il ne doit pas négliger, car la langue est pour une époque considérable de notre histoire, sinon le seul, du moins un monument infiniment important. Ces mots appartiennent à la langue saxonne; ils désignent la terre des bannis, le sol où la conquête a donné aux pirates un port pour leurs navires, une tente pour leurs compagnons et leurs captives.

Je sais que peu de personnes ont une foi bien robuste dans les preuves tirées de cette source et je partage

---

(1) Voir l'histoire de M. Kervyn pour le VIe siècle tome I, p. 21. Pour le VIIIe siècle ibid. 109, 114, 120. Pour le XIe siècle ibid. 213, 218. Pour le XIIe siècle tome II, p. 155, 160 et pour le XIVe siècle tome II, 454 et tome III, p. 118, 125, 550.

en grande partie ce préjugé; mais lorsque des données incontestables, des preuves incontestées, puisées dans des auteurs contemporains, s'accordent avec des étymologies prises dans la langue de ce peuple même, je n'hésite pas à y attacher autant d'importance qu'au texte d'un auteur à-peu-près contemporain.

L'auteur a tiré un grand parti de ces étymologies pour la confirmation de son système et il l'a fait avec cette profonde et peu prétentieuse érudition, qu'on doit lui reconnaître à chaque page de son histoire (1).

Mais le nouveau point de vue sous lequel l'auteur nous présente les origines de notre population, n'avait pas besoin de ces preuves: il en existe d'autres qu'on retrouve dans le cours de cette histoire et qui ne rencontreront pas, pour convaincre les lecteurs, les préjugés qu'inspirent les étymologies.

Toutes ces preuves, tant celles qui reposent sur des témoignages positifs, que celles que l'auteur a déduites d'autres faits qui les supposent, s'accordent en ceci que le *Fleanderland* avait été occupé par des bannis, par des conquérants renvoyés de leur pays primitif.

Les trois classes constitutives des sociétés septentrionales étaient le *Jarl,* le *Karl,* ou *Ceorl,* et le *Trælle,* c'est-à-dire les *Ethelings,* les *Frilings* et les *Lazte,* mots que la langue flamande a conservés dans *Edellieden, Vrylieden* et *Laetste* ou les derniers (2); mot moins dur que celui d'esclave, mais qui désignait évidemment cette classe attachée à la glèbe, et qui sous l'une ou l'autre

---

(1) Voir tome I, p. vij, p. 110.

(2) Peut-être encore ce mot tire-t-il son origine de *Last, Charge, Poids.*

dénomination se retrouve toujours dans l'histoire des nations.

Les peuples du Nord, poussés tantôt par d'autres qui menaçaient leurs conquêtes précédentes, et tantôt par l'ambition de conquérir des terres plus heureuses, poursuivirent souvent et volontairement sur des rivages lointains d'aventureuses expéditions.

Ces flottes innombrables, si menaçantes pour tous les pays situés sur les rivages de la mer du Nord ou de la méditerranée, étaient commandés par les Seekongars, ces redoutables rois de la mer dont l'histoire de l'Angleterre a conservé le terrible souvenir. Ces chefs sortaient évidemment de la classe des *Jarls;* c'étaient des rois ou des princes, quelquefois mêmes des chefs de parti, qui avaient su rallier autour d'eux une partie de la population, soit par l'amour de la gloire, soit plutôt par l'espoir d'une récompense plus substantielle, la promesse d'un butin immense.

Mais indépendamment de ces excursions volontaires, il y avait des émigrations régulières et forcées; la nation rejetait de temps en temps le trop plein de sa population. Nous ignorons de quelle manière se faisait le choix des colonnes qui à une époque donnée d'après les coutumes des barbares du Nord, étaient forcées d'émigrer, ni quelle était la classe de la population, condamnée à cette espèce de proscription. Il est cependant probable que les *Jarls,* les chefs, ne se condamnaient pas eux-mêmes à une expatriation forcée: on peut supposer encore aussi que les chefs retenaient de préference les *Lazte,* chargés exclusivement des travaux manuels. Il reste donc les *Karls,* ou la classe libre, qui dans l'intérêt de la nation dut se soumettre à cet immense sacrifice qui était une exigence politique en même temps que l'accomplissement d'un devoir religieux.

L'occupation des rivages du nord de la Flandre, ne parait pas due à une des expéditions volontaires qu'accomplissaient toutes les classes de la nation, mais à une émigration périodique forcée; car aucune trace de *Jarls* ou de *Lætze* n'est conservée parmi les populations du rivage de la Flandre, mais l'existence des *Karls* saxons y a laissé des traces importantes. La chose ne se retrouve pas seulement dans notre histoire, mais une foule de citations d'auteurs contemporains conservent le nom de cette classe de Saxons.

L'existence de ces Karls dans la Flandre est la clef de toute notre histoire; sans eux, les faits de nos Annales sont sans causes, nos guerres sans motifs saisissables, et nos luttes intérieures sans raison. On l'a dit souvent, les premiers siècles de notre histoire sont une énigme: la solution s'en trouve dans les mœurs, les traditions, la civilisation propre de ces Karls.

L'existence des Karls a été mise par Mr Kervyn hors de toute contestation; je regrette seulement qu'il n'ait pas réuni dans une dissertation spéciale et comme dans un seul faisceau toutes les preuves pour établir un fait si important et si peu connu cependant; il l'indique plutôt qu'il ne le prouve (1); on dirait que ce n'est là qu'un fait secondaire; dans le cours de son récit, il jette de temps en temps une note qui augmente la probabilité de l'existence des Karls, mais il faut une attention et une étude particulières pour relier ces notes ensemble et en pouvoir conclure la preuve évidente de l'existence d'un peuple qui, tour-à-tour guerrier et laboureur, associait à la fois le travail et la gloire à la liberté, dans des siècles où

---

(1) Histoire de Flandre, par M. Kervyn, tome I, p. 25, 64, 111, 215, 221. Tome III, P. 121.

le monde romain ne connaissait que le citoyen oisif et l'esclave attaché à la glèbe. Cette alliance du travail et de la liberté que l'on découvre d'abord chez le peuple du nord, devait renouveler la face de la société en réhabilitant les métiers et en plaçant à côté de l'épée qui détruit, le soc de la charrue qui cultive la terre.

Le nombre des *Milites* dans la Flandre aux temps primitifs était énorme, et il est bien évident que ces *milites* n'étaient pas des chevaliers proprement dits, mais des hommes libres, cultivant leurs champs et possédant le droit de porter les armes. *Ceorlus,* (*Carlus, Karl, kerl, kerel*) *villanus qui agriculturam exercet, sed liberæ tamen conditionis homo* (Du Cange). A Térouane, les Karls (*milites teruanenses,*) pillent l'église épiscopale à la fin du xie siècle (Gall. ch. x, 1540. Baron. xvii, 539.)

Le *miles* Herred conduisait lui-même sa charrue (Lamb. Ard.) Selon les usages du pays de Furnes, centre de cette population, la pauvreté, dit Meyer, n'excluait pas les droits de l'homme libre. An. 1100. Il y avait quatre cents *milites* à Oostburg (Act. SS. apr. ii, 376.) Ce nombre est trop considérable, pour qu'on y voie autre chose que des laboureurs libres, des *Karls,* des barbares qui luttèrent pour conserver avec la liberté, les traditions de leurs ancêtres.

L'étude des antiquités conduit également à l'établissement de ce fait. Quoiqu'obligés d'abréger notre revue de l'histoire de la Flandre de M. Kervyn, nous ne pouvons cependant nous refuser le plaisir d'en citer un exemple qui confirme l'identité des Flamings et des Karls saxons, c'est la conservation parmi nos populations de l'arme nationale saxonne, c'est-à-dire, de ce qu'il y a de plus important et de plus sacré pour un barbare. Ces armes étaient la massue et le long couteau ou poignard. Nous avons

plusieurs ordonnances de nos comtes qui prohibent mais sans succès, sous des peines sevères l'usage de ces armes.

Les Karls occupaient également une partie du comté de Guines et y conservaient comme ailleurs toute la belliqueuse énergie de leurs mœurs. Le comte Rodulf essaya de réduire par la force ces populations d'origine saxonne. Non seulement il les soumit à un impôt dont je parlerai tout à l'heure, mais il exigea aussi qu'ils renonçassent à leurs couteaux et ne portassent plus que leurs massues. Voilà les mêmes armes.

En 1109, les Karls du territoire de Furnes avaient reçu une *keure*, qui n'existe plus, mais qui fut confirmée et peut-être reproduite, en 1240, par une charte de Thomas de Savoie, où il leur est au contraire expressément défendu de s'armer de leurs redoutables massues.

En 1119, il existait encore, d'après le témoignage de l'historien contemporain Gualter, quelques colonies de Flamings, qui retirées près des rivages de la mer, ne cessaient de répandre le sang et conservaient leurs mœurs indomptables. Lorsqu'ils allumaient la poix attachée à l'extrémité de leurs longues massues, ce signal appelait leurs tribus à la guerre. *Signa quibus in sublime levatis ad pugnas in id confœderatos acccersirent quæque ob insaniam nimirum bellandi furentium* bacchas *lingua illa vocare solebant* (Gualter). Bake, vierboete, *specula, phares, signum*. Kiliaen. C'est la *clava torcosa,* la massue-torche. Un vers de Guillaume-le-Breton peut servir de commentaire au texte de Gualter:

Sua per speculas Bloetinus signa levavit.

Un article de la Keure de Furnes, prononça une amende de 60 livres contre celui qui aurait levé des signes, *signa levaverit,* sans juste motif.

Les Kerels ou Karels apparaissent à la bataille de Courtrai. La chronique flamande, publiée par les *Vlaemsche Bibliophilen,* y signale leur présence sous le nom de *Kierrels.* Ils étaient accourus à la voix du comte de Juliers, pour repousser les étrangers. A demi nus, la tête haute, les membres robustes et nerveux, ils brandissaient dans leurs mains la massue de leurs ancêtres, non plus surmontée de la torche séditieuse, mais garnie du *scharmsax,* arme terrible que les Français ont appris à redouter, pendant la dernière lutte qui suspendit un instant la victoire de Bouvines: c'est le *goedendag* des Flamings. « Les ennemis li roy, disent les chroniques de St-Denis, » IV, 183, usèrent en celle bataille d'une manière d'ar- » meures qui oncques mais n'avait esté veue, car ils » avaient coustiaux lons et gresles à trois quarrés, tren- » chans de la pointe jusques au manche. »

Louis de Velthem la nomme *enen gepinden stave,* (1). La massue des Saxons avait à-peu-près la forme d'un marteau: elle est même fréquemment désignée sous ce nom, notamment dans le surnom de Charles-Martel. Lorsqu'elle était garnie du *scharmsax,* elle devait présenter à-peu-près la forme d'une hallebarde et celle d'une ancre de navire, « lances agues et bien ancorées » dit le moine de St-Denis.

Guillaume Guiart décrit ainsi les *goedendag*:

A grans bastons pesans ferrez
A un lonc fer agu devant,
Vont ceux de France recevant
Tiex bastons qu'ils portent en guerre
Ont nom *godendac* en la terre
Godendac, c'est *bonjour* à dire.

---

(1) Histoire de la Fl. p. 240.

Cel baston sont lonc et traitiz
Pour férir à deux mainz faitiz
Et quant l'en en faut au descendre
Se ciel qui fiert en veust entendre
Et il en sache bien ouvrer,
Tantost puet son cop recouvrer,
Et férir, s'en aler moquant,
Du bout devant, en estoquant
Son ennemi parmi le ventre, etc.

Royaux lignages II, v. 5428.

Les mêmes armes reparurent encore à la bataille de Roosebeke. Le comte Louis de Male, qui, au lieu de chercher un appui dans l'amour de ses sujets et dans la justice de son gouvernement, s'était confié à la protection de l'éternel ennemi de la Flandre, le roi de France, obtint la digne récompense de sa lâcheté; il fut trahi par ses sujets et honni et méprisé par ceux qui s'étaient armés à sa prière; mais les malheurs qu'il attira sur le pays achevèrent de ruiner les restes de notre énergie. Les maréchaux de l'armée française défendirent aux soldats flamands, même à ceux qui étaient restés fidèles à leur comte, de porter l'antique massue armée du *scharmsax,* cet énergique emblême de leur nationalité, que les historiens du XIVe siècle appellent, « batons à viroles. » Une belle miniature du ms. 8380, (bibl. du roi à Paris), représentant la bataille de Roosebeke, montre les flamands armés de la massue désignée tour à tour sous le nom de *Goedendag* et de bâton à viroles.

Après le *scharmsax,* l'arme nationale des races saxonnes, celle à laquelle elles donnèrent le nom de *kolf, colf,* était donc la plus chérie et qu'ils conservèrent le plus longtemps dans leurs guerres; ils en reçurent même le nom de

kolve-kerli, ou *karls* armés de la massue (1). Ipérius, chron. S. Bertin, a conservé le même nom et il en donne la même explication. *Colve-kerli dicti sunt quasi rustici cum clava: nam eorum vulgare* colve *clavam et* kerli *rusticum sonat.* Dans le roman du renard I, 602, se trouve ce vers: *Een dorper heit Lamfroit.* Dans une variante au lieu de *dorper* il y a,

Een kerl heit Lamfroit.

Ce mot *colve-kerli* désigne donc ici les *karls*, mais ailleurs il marque un tribut imposé aux Karls. C'est dans Lambert d'Ardres qu'on trouve ce document qui est un des plus importants de l'histoire des races saxonnes du Fleanderland.

Les Colve-Kerli, dit-il, se trouvaient retenus, depuis les temps du comte Raoul de Guines, dans un état voisin de la servitude; car chaque année ils devaient payer un denier aux seigneurs de *Hamme*, quatre deniers au jour de leur mariage et quatre deniers en cas de décès. Un de ces Karls, nommé Guillaume de Bocherdes, épousa une femme de Fiennes, nommée Hawide, et libre comme lui. Hawide s'était rendue à Bocherdes, et elle avait à peine touché le seuil du toit conjugal, que les seigneurs de Hamme vinrent réclamer le tribut connu sous le nom de Colve-Kerlie. Hawide rougissait de devoir subir une telle contribution, et soutenait que née libre et issue de parents libres, elle ne le paierait pas. Elle aurait cru se couvrir d'opprobre et d'infâmie en se soumettant à cette charge; elle s'adressa donc à la comtesse Emma, qui fut touchée de ses pleurs et grâces aux prières de

(1) Voir Lamb. Ardens. script. rer. franc. XI.

sa femme, le comte Robert supprima la Colve-Kerlie.

Les Karls se sont toujours refusés à toute espèce de tribut, et leur résistance puisait évidemment son énergie dans une constitution primitive, dont ils défendaient la conservation. Lambert d'Ardres nous a encore conservé un document très précieux sur ce côté des mœurs des Flamings. « Richilde, dit-il, avait osé exiger des Flamings » des impôts auxquels ils n'avaient jamais *été* soumis et » qu'ils ne connaissaient point, car, guidée par une » honteuse malice, et n'écoutant que son mépris, elle » voulait les forcer à payer quatre deniers par maison, » quelque pauvre qu'elle fût. » Cet impôt était connu sous le nom de *balfaert*.

C'était encore contre cet odieux impôt que protestèrent les habitants de Bruges, lors de l'entrée de Guillaume de Normandie, et dont ils obtinrent l'abolition; mais infidèle à sa promesse, le comte exigea sans doute plustard l'impôt qu'il avait consenti à abolir, et Galbert nous apprend que cette abolition ne fut définitive que sous Thierry. A la dynastie d'Alsace appartient l'honneur d'avoir fondé sur ces bases solides la réconciliation des factions et la paix du pays.

Thierry supprima tous les impôts de *Kolve-Kerlie* qui pesaient sur les habitants de Bruges, et cette mesure s'appliqua à tous ceux de la châtellenie. Tous ces habitants n'appartenaient pas à la souche saxonne; mais tous profitèrent de la persistance avec laquelle des Karls avaient réclamé la reconnaissance de leurs droits. Les Flamings de la ville et de la châtellenie de Bruges, furent reconnus libres et obtinrent dèslors ces désignations: d'hommes libres, d'hommes francs de la châtellenie de Bruges, d'habitants du pays libre, de francs-hôtes ou francôts et francons, comme on disait encore au XVIIIe siècle.

Il y a dans le premier volume de M[r] Kervyn, bien d'autres points de vue qui mériteraient d'être signalés. L'histoire de Flandre n'y est pas seule l'objet de travaux aussi ingénieux que consciencieux : la France tout entière y est intéressée ; l'on y rencontre sur ses origines bien des vues nouvelles qui peuvent en éclaircir diverses parties. Tel est, par exemple, l'aperçu nouveau sur la succession des premiers rois Mérovingiens (1).

Dans l'opinion de l'auteur Carausius serait un ayeul de ces Karlings qui devaient donner leur nom à la première dynastie des empereurs franks (2). Les preuves que M[r] Kervyn en fournit, méritent d'attirer l'attention des savants.

Je pourrais marquer encore les découvertes sur l'histoire des Forestiers ; mais notre article est déjà trop long ; nous tenions à dégager avec quelques détails la pensée fondamentale qui domine les premiers siècles de notre histoire, afin de la présenter dans toute son intégrité, de manière à frapper tous les esprits et à appeler sur ce point capital l'attention des lecteurs qui voudront étudier consciencieusement les travaux de M[r] Kervyn.

En écrivant cette incomplète analyse, nous n'avons pas eu la prétention de faire l'histoire de l'établissement des Karls saxons ; notre tâche est beaucoup plus modeste, et elle sera accomplie, si ce travail peut servir à attirer sur ce fait capital l'attention des lecteurs qui se contentent du plaisir que leur procure la lecture, et des savants qui peuvent en faire le point de départ pour des développements ultérieurs et plus complets.

C. C.

---

(1) Tome I, pages 41, 49.
(2) Tome I, page 94, 94 note.

SONNERIE

DE

SAINT-SAUVEUR A BRUGES.

La belle et harmonieuse sonnerie de la cathédrale, devint la proie des flammes lors de l'incendie du 19 juillet 1839. La fonte de trois nouvelles cloches pour la remplacer a eu lieu le 29 octobre 1847. Le coulage en a été fait par MM. Chicot et Petitfourt, sous un chantier construit sur le cimetière du côté nord de l'église par un procédé qui leur est propre; à midi le feu a été allumé; 20,536 demi-kilogrammes de métal avaient été placés dans le récipient d'un fourneau à réverbère, construit en briques sur une base d'une solidité en rapport avec le poids énorme de la masse à supporter. Un homme placé à une ouverture pratiquée au sommet du fourneau, alimentait incessamment le brasier, en y jetant des brassées de bois de sapin fendu très mince, pour que la combustion en fut plus active. Bientôt on vit sortir la flamme par les deux cheminées latérales,

le métal s'échauffa et, quatre heures après, il entrait en fusion. A quatre heures et demie on démasqua la bouche du fourneau, pour donner passage au flot d'airain; le métal se précipita rapide et bouillonnant dans les moules; quelques minutes après, on vit s'élever dans la rigole le niveau du liquide incandescent, et le flot s'arrêta. Les cloches, comme objets d'art, sont belles; elles forment un accord de tierce majeur, *si b, do, re;* il y a une petite dissonnance dans la plus petite des trois.

Une quatrième cloche destinée à sonner les offices a également été coulée par eux, le 22 novembre.

La consécration solennelle de la sonnerie a eu lieu le jour suivant, 23 novembre; c'est Mgr. l'évêque qui a officié.

La grosse cloche a reçu le nom de SALVATOR et a pour parrain Mgr. l'évêque et pour marraine Mme la Baronne Gillès-De Pelichy. Elle pèse 3,802 kilogrammes et porte pour inscription:

SALVATOR.

Anno a redempto mundo MDCCCXLVII, ab incendio cathed. Brug. IX, æs hoc consecravit Ill. D. D. Franc. Ren. Boussen XVIII eppus atque illi unà cum præn. D. Maria Josepha Baronissa Gillès-De Pelichy, nomen imposuit Salvatoris. *Ædituis D. D. C. Van Beselaere past. et can. F. De Genellis præs, J. Louwage. L. Ryelandt-Van Naemen, H. Van Merris, can. B. Roels equite ord. Leopoldi. J. O. Andries, can. equite ord. Leop. et S. Gregorii. F. Jooris-De Vos. A. Verstraete-Iserbyt.*

Dirigente L. Chicot, Cadomensi, fuderunt Brugis Petitfourt fratres ex Arbot (Gallia).

La seconde, qui pèse 2,737 kilogrammes, se nomme *Eligius*, le parrain en est M^r le Baron De Pelichy-Van-Huerne, la marraine Mme la douairière Van Tieghem. Inscription:

ELIGIUS.

Anno a redempto mundo MDCCCXLVII, ab incendio cathed. Brug. IX, æs hoc consecravit ill. D. D. Franc. Ren. Boussen, XVIII eppus, atque nomen imposuêre Eligii *præn. D. Joannes Baro De Pelichy-Van Huerne, comitiorum Belgii senator, civitatis prætor ac eques ord. Leop. ac aliorum ord. et præn. D. Eugenia-Maria Van Tieghem-Soenens; ædituis D. D. C. Van Beselaere pastore et can. F. De Genellis, præs. J. Louwage, L. Ryelandt-Van Naemen, H. Van Merris, can. B. Roels equite ord. Leop. J. O. Andries can. equite ord. Leop. et S. Gregorii, F. Jooris, A. Verstraete.*

Dirigente L. Chicot, Cadomensi, fuderunt Brugis Petitfourt fratres ex Arbot (Gallia).

La troisième a reçu le nom de *Maria*, le parrain est M^r De Genellis et Mme Ryelandt-Van Naemen la marraine. Elle pèse 1,970 kilogrammes; son inscription porte:

MARIA.

Anno a redempto mundo MDCCCXLVII, ab incendio cath. Brug. IX, æs hoc consecravit ill. D. D. Franciscus Ren. Boussen XVIII Brug. eppus; atque nomen illi imposuere Mariæ *præn. D. F. De Genellis de Cleyhemmer et D. Rosalia Van Naemen conj. D. L. Ryelandt; ædituis D.D. C. Van Beselaere past. et can. F. De Genellis præs. J. Louwage, L. Ryelandt-Van Naemen, A. Van Merris can. B. Roels equite ord. Leop. J. C. Andries*

equite ord. Leop. et S. Gregorii, F. Jooris, A. Verstraete.
Dirigente L. Chicot, Cadomensi, fuderunt Brugis Petitfourt fratres ex Arbot (Gallia).

Enfin la quatrième, pesant environ 400 kilogrammes, a pour parrain Mr le curé Van Beselaere et pour marraine Mme Joos de ter Beerst, et a reçu le nom de *Joannes.*

JOANNES *est nomen meum. Patrinum habui Rev. adm. Dom. Car. Van Beselaere pastorem et can. cathedralis hujus ecclesiæ, matrinam præn. Dom. Theresiam Joos-Imbert. Me consecravit ill. D. D. Franciscus Renatus Boussen XVIII eppus. Anno a Christo nato MDCCC XLVII, ab incendio hujus cathed. IX.*

Ego vox clamantis....
Parate viam Domini....

Dirigente L. Chicot Cadomensi, me fuderunt fratres Petitfourt ex Arbot in Gallia.

On se propose, dit-on, de completer cette sonnerie par un bourdon du poids de 20,000 kilogrammes. Cette cloche sonnerait la quarte de la plus grosse de l'accord actuel. Si ces données se réalisaient, ce serait-là une œuvre digne d'une cathédrale qui occupe un des premiers rangs parmi les beaux monuments dont s'honore la Belgique.

MAILLES

OU

MONNAIES MUETTES

FRAPPÉES A BRUGES.

La commission administrative de la société numismatique Belge sur la proposition d'un de ses membres décida, dans une des séances qui précédèrent l'apparition de la première livraison de sa revue (1), de publier comme travail préparatoire à une monographie complète des monnaies Belges du moyen-âge, des catalogues provisoires de chaque province et où l'on donnerait les descriptions des pièces connues jusqu'à ce jour.

(1) Revue de la numismatique Belge, 1re année, page 1.

Deux de ces catalogues ou monographies provisoires ont paru. Ceux des monnaies des comtes de Hainaut et des comtes et marquis de Namur. Leur publication fut suivie de suppléments, qui avec les premières listes, nous firent connaître au-dela de 100 pièces de chacune de ces deux provinces. Il parait qu'on s'occupe aujourd'hui à faire des catalogues complets et raisonnés et accompagnés des dessins de toutes les pièces.

La monographie de notre province sera un ouvrage très-compliqué et très-difficile. Non seulement le nombre des monnaies y sera à-peu-près quadruplé, mais proportionnellement, on y rencontrera un plus grand nombre de mailles ou deniers muets, et c'est justement sur ces sortes de monnaies que nos renseignements sont le moins complets. La grande difficulté qu'on rencontre dans l'attribution de ces pièces et parconséquent à préciser l'époque de leur émission, provient de ce qu'elles ne portent pas le nom du prince qui les a fait fabriquer. Il est d'ailleurs très-souvent difficile de distinguer si les lettres qui s'y trouvent, indiquent le nom d'un monétaire ou bien le nom d'un endroit aujourd'hui inconnu.

Parfois aussi les monnaies sont entièrement muettes, c'est-à-dire, qu'il ne s'y trouve aucune inscription, et alors on ne peut les assigner à la Flandre que par les caractères de leur type (1).

J'ai dans ma collection cinquante-huit pièces de monnaies muettes de Flandre. La moitié environ porte des noms de

---

(1) On y voit toujours au revers une croix longue qui pousse ses branches sans ornements à travers le cercle du champ jusqu'au grenetis ou qui se termine par des ancres ou des fleurs de lys.

villes connues et leur attribution ne peut parconséquent être contestée. Un quart de ces monnaies n'en diffère que parcequ'elles ne portent point de lettres, mais elles peuvent être classées parmi celles des villes auxquelles elles ressemblent. Les autres ne sont attribuées à notre comté que parceque leur ensemble d'ornements et de gravure porte le type flamand. Ces dernières formeront la série, malheureusement jusqu'ici si nombreuse pour notre province, des mailles indéterminées ou plutôt incertaines. Dans cette catégorie on classait encore, il y a quatre ou cinq ans, un denier portant à l'avers un guerrier tenant dans la main droite une épée et dans la gauche un écu; au revers une croix au type de Flandre. Vredius, dans son traité sur les sceaux de nos comtes, avait attribué à Guillaume Cliton une variété de cette monnaie, sur laquelle le guerrier portait un écu gironné, pareil à celui qu'on donnait à ce prince (1). Cette interprétation ne pouvait jamais s'appliquer aux deniers sur lesquels le guerrier portait un écu au lion, et ils étaient aussi nombreux que les premiers. Il y avait un autre point obscur dans la numismatique de la Flandre de cette époque. On trouvait très fréquemment des mailles de Gand, d'Ypres et de Lille; Courtray, Bergues et Bourbourg avaient aussi les leurs. Pourquoi Bruges, si importante déjà à cette époque, n'en auraitelle pas frappées? On était tout naturellement porté à répondre: elles doit aussi en avoir et elles doivent même être assez communes, puisqu'on trouve en aussi grande abondance celles qui ont été frappées à Gand, à Ypres et à Lille, mais elles sont peut-être méconnues, parcequ'elles sont entièrement muettes. Les idées se portaient alors sur

---

(1) Sigilla comitum Flandriæ, p. 15.

deux deniers extrêmement communs, celui au guerrier armé, dont nous parlions plus haut, et un autre, portant aussi d'un côté un chevalier, mais représenté seulement à micorps. La main droite porte une bannière, la gauche repose sur la hanche et au revers se trouve une croix longue (1). La découverte d'un denier, d'un côté entièrement semblable à celui décrit dans Vrédius et sur lequel on lisait au revers entre les bras de la croix le mot B-R-V-G, est venu confirmer les conjectures des amateurs sur la première pièce et je crois que les recherches ultérieures ne tarderont pas à nous apporter les mêmes preuves pour la seconde (2).

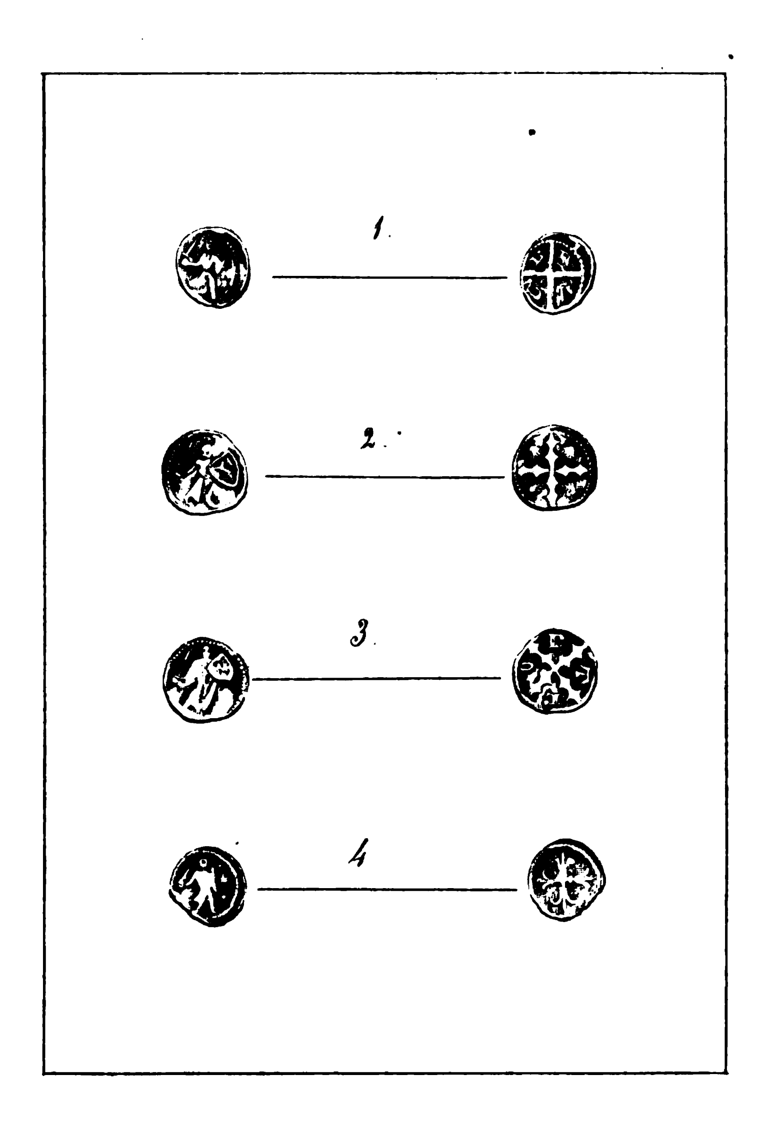
On attribue donc maintenant à Bruges, tous les deniers qui portent d'un côté un guerrier tenant une épée d'une main et de l'autre un écu soit au lion soit gironné, ou bien encore à un chevron de sable de trois pièces et au revers une croix flamande quelquefois cantonnée de lettres.

Il serait assez difficile de préciser au juste l'époque de l'émission de ces sortes de pièces. Il est certain qu'elles furent frappées pendant plusieurs règnes. La variété dans les écus en est une preuve incontestable. Celui qui est gironné appartient à Guillaume Cliton et celui au chevron appartient sans doute a Baudouin VIII. Il est probable qu'on frappa cette monnaie depuis le règne du premier jusqu'au second de ces deux princes (1127—1191); mais rien ne prouve qu'on ne les fît pas déjà avant et même après.

---

(1) Lelewel. Numismatique du moyen-âge, pl. xx, N° 16.

(2) Mr le professeur Serrure, a déjà trouvé un denier au guerrier à mi-corps avec des lettres entre les bras de la croix du revers. Malheureusement l'une d'elles était effacée, mais des autres il restait toujours assez pour voir qu'on n'y avait jamais lu B-R-V-G.


1.
2.
3.
4

Je possède treize variétés de ce denier, dont je joins ici la description.

N°	
1	Guerrier debout, tenant dans la main droite une épée et dans la gauche un bouclier avec un écu gironné; à gauche du guerrier une étoile. ℟ Croix coupant deux cercles concentriques. Entre les cercles et séparées par les branches de la croix, les lettres B-R-V-G.
	Voyez pl. fig. 1.
2	La moitié de la même pièce.
3	Même avers que le N° 1, seulement on n'y voit point d'étoile à gauche du guerrier. ℟ Croix dont les bras sont formés chacun de deux losanges conjoints et cantonnés de quatre rosettes.
	Vrédius, *Sigilla comitum Flandriæ,* p. 15.
	Den Duits, 2me édition, pl. XVIII, N° 105.
4	Même avers que le denier précédent, mais l'écu gironné qui était de profil, est tourné de face et au lion. ℟ Même revers que le denier précédent.
	Lelewel, *Numismatique du moyen-âge,* pl. XX, N° 18.
5	Même avers que le N° 4. ℟ Croix cantonnée de quatre coquilles.
	Voyez notre pl. fig. 2.
6	Même avers. ℟ Croix cantonnée de R-O-B-T. pl. fig. 3.
	Lorsque j'ai dit plus haut qu'il ne serait pas impossible qu'on eût frappé des mailles à Bruges avant Guillaume Cliton, j'ai voulu faire allusion au denier que je viens de décrire. En effet,

N°

si on attribue à ce prince une pièce entièrement semblable à celle-ci, à l'exception de l'écu qui est gironné et des lettres qui se trouvent entre les branches de la croix qui sont remplacées par des rosettes, pourquoi celle-ci, dont les lettres R-O-B-T. sont une abréviation de Robert, ne pourrait-elle pas être de Robert de Jérusalem, qui regna 34 ans plus tôt. Cette interprétation, quoique un peu hasardée parcequ'elle anticipe de quelques années l'époque de l'émission des mailles, ne peut cependant être rejetée par ceux qui regardent le denier à l'écu gironné comme étant de Guillaume Cliton. Pour moi, je ne vois pas d'inconvénient à admettre cette opinion jusqu'à preuve contraire.

7 Guerrier debout, tenant dans la main droite une épée et dans la gauche un bouclier avec écu gironné et vu de profil. ℟ Croix fleurdelisée.
Lelewel. pl. XX, N° 17.

8 Même avers. ℟ Croix dont les branches sont terminées par des espèces de fers de lance à deux crochets, dont on aura probablement voulu faire des fleurs de Lys.

9 Comme le N° 7, à l'exception d'une étoile qu'on voit à gauche du guerrier. ℟ Même revers que le N° 7.

10 Comme le N° 7, mais à gauche du guerrier se trouve une étoile entre deux boules ou besants; à droite une étoile isolée. ℟ Même revers que le N° 7.
Voyez notre planche, fig. 4.

11 Comme le N° 7, mais l'écu du guerrier est vu de face et est au lion. ℟ Même revers que le N° 7.

N°

12 La même pièce, excepté que le bouclier est vu seulement de profil, de manière qu'on n'y voit le lion qu'à demi. ℞ Même revers que le N° 7.

13 Guerrier debout, tenant dans la main droite une épée et dans la gauche un écu à chevron de sable de trois pièces. ℞ Grande croix poussant ses branches à travers le cercle du champ, jusqu'au grenetis et cantonnée en dedans du cercle de quatre besants et en dehors de huit annelets.

Den Duits, 2me édition, pl. 1, N° 13.

D'après la ressemblance de l'écu, cette monnaie fut probablement frappée sous Baudouin VIII, ce qui confirme ce que nous avions dit sur l'époque où le denier muet de Bruges fut frappé.

E. JONNAERT.

PRÊTRES FRANÇAIS

RÉFUGIÉS A THOUROUT.

A une époque déplorable, alors que la paix et le bonheur avaient quitté la France, des personnes de tout rang et de toute condition vinrent en Belgique s'abriter contre la persécution ; l'accueil que leur firent nos concitoyens adoucit beaucoup l'amertume de leur exil. Chacune de nos communes donna ainsi l'hospitalité à des ecclésiastiques français, qui, tout près de leur patrie, nourrissaient le ferme espoir que l'orage passerait et qu'ils pourraient bientôt retourner auprès de leur troupeau; mais cet espoir et cette consolation leur furent bientôt ôtés, comme nous le prouve le placet que les exilés de Thourout adressèrent à Monseigneur Félix Brenart, évêque de Bruges. Nous donnons ici copie de cette pièce, parce qu'elle nous semble appartenir à l'histoire.

« A Monseigneur Monseigneur l'Illustrissime et Révérendiss'me Evêque de Bruges, Chancelier de Flandres, etc. etc. etc.

« Les Ecclésiastiques françois refugiés dans la ville de Thourout, de votre Diocèse, ont l'honneur de représenter à Votre Grandeur, et plus encore à votre bonté paternelle, qu'ils n'ont pû qu'être vivement affligés de

la nouvelle rapportée dans quelques papiers publics, qu'il existe des ordres du Gouvernement, qui les obligent d'évacuer les Pays-Bas Autrichiens, dans lesquels par des ordonnances précédentes, Sa Majesté Apostolique avoit bien voulu leur accorder l'hospitalité: que, pénétrés de respect pour les volontés et motifs du Souverain, ils ne trouvent rien ni dans leurs discours, ni dans leur conduite, qui ait pû occasionner des ordres qui leur seroient aussi préjudiciables: qu'ils obtiendroient même, s'il étoit nécessaire pour se mettre à l'abri de tout soupçon, les témoignages du clergé et des officiers publics: que leur attachement à la Religion catholique-romaine et leur soumission aux souverains ne peuvent être revoqués en doute, puisque ce sont les seules causes de leur proscription et de leur exil: qu'une ordonnance de cette nature, mettroit en quelque sorte le comble à toutes les persécutions qu'ils ont essuyées jusqu'ici, en les privant de leur dernière ressource, la charité des fidèles de votre Diocèse, dignes émules de leur pieux Prélat, et qui est le seul moyen qu'ils aient pour subsister: c'est pourquoi, avec toute la confiance que vos bontés précédentes leur ont si justement inspiré, ils ont recours à vous,

« Monseigneur,

« A ce qu'il plaise à Votre Grandeur, interposer en leur faveur les bons offices et sa puissante protection auprès du Gouvernement pour obtenir la révocation, surséance ou modification d'une ordonnance qui les précipiteroit dans la plus affreuse misère, au commencement d'une saison rigoureuse et qui abatroit même leur courage, s'ils n'étoient soutenus par l'idée d'une Providence infinie, qui veille sur eux.

« C'est la grâce qu'attendent et espèrent, de votre illustrissime et révérendissime paternité,

« Monseigneur,

« De Votre Grandeur les très humbles, très obéissans et très respectueux serviteurs et fils, les ecclésiastiques françois refugiés à Thourout.

Murlay, curé de Mereatel.
Baubotin, curé de Prouvy.
Dufour, vicaire d'Ognies.
Rucar, professeur à Lens.
Cocrez, desservant au diocèse d'Arras.
Delry, vicaire de Beauvaisis.
Magnier, curé de Flers.
Rivel, curé de Lens.
Fossiez, curé d'Avion.
Labourot, curé de Lissy, diocèse de Paris.
Lecouturier, curé du diocèse de Paris.
Duquesne, curé de Fleurines, diocèse de Beauvais.
Pèvost, curé de Vis, diocèse d'Amiens.
Cailleul, curé de Fontaine-Lestalou, diocèse d'Amiens. »

L'original de ce document, aujourd'hui en ma possession, provient des archives de Mr De Molo, protonotaire apostolique; je me le suis procuré dans la vente de feu Mr Flandrin, qui tenait plusieurs manuscrits de ce chanoine.

A. V. V.

ERRATA.

Page 106, ligne 18, et qu'il n'attendait *lisez:* et qu'elle n'attendait

Page 144, ligne 24, on peut supposer encore aussi que *lisez:* on peut supposer aussi que

ÉGLISE DE SAINT-GILLES A BRUGES.

CHAPITRE I.

TABLEAUX.

N° 1.

Hauteur. . . . . . 0-32.
Largeur. . . . . . 0-25.

Panneau. — Une tête de Christ, peint vers 1490, auteur inconnu.

N° 2.

Hauteur. . . . . . 0-34.
Largeur. . . . . . 0-25.

Panneau. — Une tête de Madone. Ces deux petits

tableaux se trouvent dans le confessionnal placé derrière la chaire et appartiennent encore à la bonne époque de l'ancienne école flamande. Peint vers 1490; auteur inconnu.

N° 3.

Hauteur.	1-61.	Dans la Sacristie.
Largeur.	2-58.	

Panneau. — Grand rétable à huit panneaux, représentant la Nativité, l'adoration des Mages, la Circoncision, la fuite en Egypte, un abbé avec son patron S. Antoine, une abbesse avec sa patronne Ste Anne. Ce grand travail est signé F. POURBUS, 1564, et a subi peu de détérioration. Sur les revers des volets se trouve l'Annonciation en grisaille. Ce riche rétable provient de l'abbaye supprimée de S'Hemelsdaele. Auteur Fr. Pourbus, fils de Pierre, né en 1540.

Un artiste intelligent pourrait rendre à cette œuvre sa première beauté. La commission insiste vivement pourque cette restauration puisse se faire sans retard.

N° 4.

Hauteur.	1-50.	Nef latérale nord.
Largeur.	1-70.	

Panneau. — La Cène. Ce tableau a subi beaucoup de restaurations. On y trouve les mots, ANTHEVNIS CLAEISSENS, F. Vers 1590.

N° 5.

Hauteur.	1-04.	Dans la Sacristie.
Largeur.	1-02.	

Panneau. — Jésus lavant les pieds à S. Pierre, avec l'inscription: *Qui lotus est, non indiget nisi ut pedes lavet.* Joan. c. XIII, v. X. La couleur en est bonne, mais le mérite est nul sous le rapport du dessin. Auteur inconnu, vers 1600.

N° 6.

Hauteur.	1-00.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-44.	

Toile. — S. François d'Assise recevant les stigmates. C'est une excellente copie par Van Oost père, d'après Rubens. Peint vers 1630 et provenant de l'église démolie des Recollets.

N° 7.

Hauteur.	2-90.	Maître-autel.
Largeur.	1-91.	

Toile. — Le tableau du maître-autel représente la Ste Trinité. Le centre du tableau est occupé par le Christ mort, entre les bras de Dieu le Père. Cette toile est digne du pinceau du maître, mais elle appartient à sa première manière. Peint par Van Oost père. Ce tableau, ainsi que le maître-autel en marbre, est un don de Mr François Van Caloen-Rommel, bourgmestre du Franc de Bruges, mort en 1670.

N° 8.

Hauteur.	3-10.	Nef latérale sud.
Largeur.	2-12.	

Toile. — Tableau allégorique représentant la S[te] Trinité, avec l'inscription : *Omnia in mensura, numero et pondere.* Sap. XI. Au coin du premier plan, l'on voit un ange qui apparait à S. Augustin, sur le rivage de la mer. Il y a dans ce tableau beaucoup de symboles relatifs à ce mystère, et la composition en est riche et bien coloriée.

Ce tableau provient de l'église démolie des Augustins. Auteur Van Oost père. Vers 1650.

N° 9.

Hauteur.	3-40.	Nef latérale sud.
Largeur.	2-45.	

Toile. — Le tableau de l'autel de la Vierge représente la Vierge ayant les pieds sur l'arbre de vie, où elle écrase le serpent. A l'avant-plan, à sa droite se trouvent Joachim et Anne, derrière eux Moïse et David, à la gauche un ange chasse Adam et Ève du paradis. Le dessin en est lourd, cependant il y a des parties assez bien composées, pour faire croire qu'il est fait par un élève de Rubens. Peintre inconnu, vers 1650.

N° 10.

Hauteur.	2-78.	Nef latérale nord.
Largeur.	1-50.	

Toile. — S. Jean l'Évangéliste en pied. La tête est

belle et rappèle le même pinceau auquel est dû le S. Jean en buste, tableau qui se trouve à la cathédrale. Par Van Oost, père, vers 1650.

N° 11.

Hauteur.	2-78.	Nef latérale nord.
Largeur.	1-40.	

Toile. — S. Prosper, docteur de l'Église et contemporain de St-Augustin, foule aux pieds l'hérésie, sous la figure d'un homme en désespoir. On lit sur des bandes de parchemin qui sont à terre, les noms de *Eutychès, Nestorius, Dioscorus*. Ce tableau et le précédent ont été peints par Van Oost, père, pour l'abbaye de S. Trond à Bruges, où sa fille était religieuse. Même époque.

N° 12.

Hauteur.	2-65.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-71.	

Toile. — La Circoncision. Il y a dans ce tableau beaucoup de parties dignes d'être remarquées. Attribué à Van Oost, fils, vers 1670. Ce tablean provient de l'église démolie des Recollets.

N° 13.

Hauteur.	2-86.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-62.	

Toile. — Descente de croix. Copie assez estimée d'après Alonzo Cano, espagnol, par un maître inconnu. La

partie d'en haut est d'une autre main bien inférieure, et semble avoir été ajoutée pour agrandir le tableau. Peint vers 1680. On désire de voir ce tableau restauré et d'en voir enlevée la partie supérieure qui le dépare. Il provient de l'abbaye supprimée de St-Trond.

N° 14.

Hauteur.	2-71.	Nef latérale sud.
Largeur.	2-05.	

Toile. — Apparition de J. C. à sainte Cathérine de Sienne. Des banderolles portées par des anges contiennent les mots: *Persecutio, calumnia, infirmitas.* Cette composition est harmonieuse et pleine d'expression. La sainte semble dire, d'un air déterminé, qu'elle préfère d'être éprouvée par les souffrances. Peint par Jean Maes, vers 1690. Ce tableau provient de l'église démolie des Dominicains.

N° 15.

Hauteur.	3-33.	Nef latérale nord.
Largeur.	2-16.	

Toile. — Le tableau de l'autel du S. Sacrement est une des plus belles œuvres de Jean Maes. Elle représente une sainte qui reçoit la communion. Le prêtre qui la donne est surtout digne d'admiration. Le naturel de la pose, l'expression de la figure, le coloris, le dessin, tout cela trahit un grand talent, et fait regarder ce tableau comme le chef-d'œuvre de Maes. Peint vers 1690.

N° 16.

Hauteur.	2-94.	Nef latérale nord.
Largeur.	2-36.	

Toile. — La Ste Vierge sur un trône, entourée de tous les saints qu'on invoque contre la peste : SS. Roch, Adrien, Antoine, Sébastien, Charles-Borromée, Jacques, apôtre, François-Xavier et Donatien, qui tous implorent la clémence divine par l'intercession de Marie. Au premier plan, un ange montre les ulcères de St-Roch, sur lesquels Marie jette un regard de compassion; son fils, sur ses genoux, tourne les regards vers St-Donatien, patron de Bruges. C'est une œuvre assez estimée de Jean Maes, peinte vers 1690. Elle provient de la cathédrale démolie, et primitivement de la chapelle de St-Christophe sur la Grand'place, démolie en 1775.

N° 17.

Hauteur.	2-76.	Nef latérale nord.
Largeur.	1-91.	

Toile. — Épisode de la vie de S. Bernard. Guillaume duc d'Aquitaine, partisan de l'anti-pape Pierre de Léon, persécutait cruellement ceux qui obéissaient au pape légitime, et vivait dans de honteux désordres. Il entendit une messe que célébra S. Bernard. Au moment de la Communion, le saint prit l'hostie sur la patène, s'avança vers le duc et lui fit une apostrophe si accablante, que celui-ci tomba à ses pieds tout hors de lui-même. C'est cette scène que représente le tableau d'une manière assez heureuse.

On y trouve le nom du peintre Marco Antonio Garribaldo, et la date de 1690. Ce maître est un espagnol qui vint s'établir en Belgique. Ses tableaux sont rares. Ce tableau provient de l'abbaye supprimée de Spermaille.

N° 18.

Hauteur.	2-24.	Nef latérale nord.
Largeur.	5-37.	

Toile. — Apparition de la Vierge au B. Albert de l'ordre du Carmel, pendant qu'il est à l'autel. Une banderolle porte ces mots : *Servus meus es tu, in te gloriabor.* Ce tableau, attribué à Louis De Deyster, quoique d'un coloris très détérioré, laisse apercevoir des parties très belles. Il provient du couvent démoli des Carmélites. Il est bien à désirer qu'une main habile puisse le nettoyer.

N° 19.

Hauteur.	1-00.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-44.	

Toile. — Cette toile représente une bataille où S. Jacques de Compostelle figure à cheval et aide à chasser les Maures. Peint dans la manière de Sneyders, vers 1700, par un maître inconnu. Ce tableau a été donné à l'église par feu Mr Baron, en 1845.

N° 20.

Hauteur.	1-51.	Nef latérale nord.
Largeur.	2-54.	

Toile. — Paysage où se trouve représentée la légende de S. Gilles. On dit que ce saint fut nourri pendant quelque temps par le lait d'une biche, et que le roi poursuivant cet animal à la chasse, il alla se réfugier dans la grotte de S. Gilles, qui par là fut découvert. Attribué à Nollet, vers 1720.

N° 21.

Hauteur.	1-35.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-85.	

Toile. — Le Phariséen et le Publicain fesant leur prière dans le temple. Composition bizarre, coloris sombre. Attribué à Joseph Van de Kerkhove, vers 1700.

N° 22.

Hauteur.	1-05.	Dans la Sacristie.
Largeur.	0-69.	

Toile. — Au-dessus de la porte d'entrée à l'intérieur de la sacristie, portrait de S. Nicolas de Tolentino, de l'ordre des Hermites de St. Augustin, tableau de peu de mérite, dans un cadre bien travaillé. Peintre inconnu, vers 1700. Provenant de l'église démolie des Augustins,

et don du père Van Wymelbeke, religieux supprimé de cet ordre.

N° 23.

Hauteur.	2-60.	Nef latérale sud.
Largeur.	2-00.	

Toile. — Descente du S. Esprit. Copie médiocre d'après Rubens. Auteur inconnu, peint vers 1700.

N° 24.

Hauteur.	1-60.	Nef latérale sud.
Largeur.	2-00.	

Toile. — L'Annonciation. Tableau très médiocre, la Vierge seule mérite quelqu'attention. Auteur inconnu. Peint dans la première moitié du siècle dernier.

N° 25.

Hauteur.	2-95.	Nef latérale sud.
Largeur.	2-15.	

Toile. — Rachat d'esclaves par les frères de l'ordre de la Ste Trinité, fondé par S. Jean de Matha. C'est un des plus beaux tableaux de Garemyn. 1770. Don de la confrérie de la Rédemption des captifs.

N° 26.

Hauteur. . . . . . 2-75. Pour les six tableaux, la largeur varie de 1-16 à 2-45.	Chœur.

Toile. — A l'entour du maître-autel on remarque dans la boiserie six tableaux représentant des sujets relatifs à l'institution de l'ordre des Trinitaires et au rachat des esclaves chrétiens.

Trois de ces tableaux sont de Garemyn et bien supérieurs en mérite aux trois autres qui sont de De Cock.

Un de ces tableaux de Garemyn, représente la scène d'un Brugeois nommé De Mulder, qui, après une longue captivité chez les Algériens, est ramené, en 1781, entre les bras de son père, par les soins des religieux Trinitaires. Peints vers 1785.

Il parait, par les vers suivants qui se trouvent au bas du tableau, que les écarts de jeunesse ont été la cause première des malheurs de De Mulder:

Vertebam quondam mentem tergumque parenti:
In Turcas lapsus, sex vixi ter miser annis;
Te pater ecce precor veniam, nunc parce Redempto.
Discite vos, juvenes, sectari jussa parentum.

On assure que les portraits du père, du fils, ainsi que du chanoine Noé sont d'une parfaite ressemblance. Il en est de même du portrait de Mr Gaillard, curé de St-Gilles en 1790, qui se trouve derrière l'évêque dans le tableau où Garemyn représente S. Jean de Matha, remettant à celui-ci les lettres d'institution de son ordre, obtenues du pape Innocent III.

N° 27.

Hauteur.	2-28.	Nef latérale sud.
Largeur.	1-40.	

Toile. — S. Charles Borromée en prière. OEuvre attribuée à Van Oost, le jeune, provenant de la cathédrale démolie de St-Donatien.

N° 28.

Hauteur.	2-60.	Nef latérale nord.
Largeur.	4-40.	

Toile. — Triomphe de l'Église, copie d'après Rubens. Peintre inconnu.

N° 29.

Hauteur.	2-65.	Nef latérale nord.
Largeur.	2-47.	

Toile. — Les quatre Évangélistes. Copie d'après Rubens. Cette copie et la précédente sont si mal exécutées, qu'on a lieu de croire qu'elles n'ont été faites que pour servir de carton à quelque tapisserie de haute-lice. Peintre inconnu.

N° 30.

Hauteur.	0-62.	Nef latérale sud.
Largeur.	0-40.	

Cuivre. — Petit tableau représentant la résurrection

du fils de la veuve de Naïm. Dans l'arrière-plan se trouve le portrait du peintre J. Odevaere et de son frère, avec l'inscription: *Eques J. Odevaere pinx.* 1818. C'est un des bons ouvrages de ce maître. Plus bas se trouve l'inscription suivante:

Optimorum parentum Anselmi Odevaere J. U. L. Curiæq. olim Franc. Brug. secret. off. olim perfuncti, qui vixit ann. LXV et Mar. An. De Brouwer, amatæ conjugis, quæ vixit an. LIV, piè recordantes filius eques Jos. Odevaere pict. regius et alter filius Anselm. Odevaere humile hoc tumulum (sic) condiderunt an. sal. MDCCCXVI.

CHAPITRE II.

SCULPTURES.

N° 1.

La chaire de vérité, les trois confessionnaux, le banc de communion, quelques boiseries qui recouvrent les murailles, les stalles des maîtres des pauvres, sont tous des ouvrages de la fin du XVIIe siècle ou du commencement de 1700, et n'offrent rien de remarquable comme objets d'art.

N 2.

Un groupe de trois esclaves, en bois de chêne et qui sert de piedestal à la statue de la Vierge, trahit un véritable talent, et semble fait à l'imitation du groupe des quatre esclaves enchainés qui orne le port de Livourne.

N° 3.

Le bas-relief en marbre sur la face antérieure du maître-autel et les fonts baptismaux sont du sculpteur Brugeois Calloigne. 1827. Ces derniers sont un don de feu Monsieur De Blaeuwe, président du conseil de fabrique en 1827.

N° 4.

Deux inscriptions tumulaires incrustées dans le mur, méritent d'être restaurées. L'une est relative à Jean Neyts, qui meurt en 1692, après avoir été curé de St-Gilles pendant 38 ans. L'autre se rapporte à son successeur Jean De Cuupere, qui resta à la tête de sa paroisse pendant 42 ans.

CHAPITRE III.

CISELURE.

N° 1.

Un ostensoir en vermeil, style de la renaissance. Tous les détails sont gracieux, la ciselure est nette et finie. Il provient de l'abbaye supprimée de S'Hemelsdale. Vers 1650.

Ainsi fait et arrêté en séance ce jourd'hui le 10 Decembre 1800 quarante-sept.

La Commission,

Le Secrétaire,
J. De Mersseman.

A. Van Caloen, *Président.*

C. Carton.
J.-O. Andries.
J. Steinmetz.
P. Buyck.
J.-B. Van Acker.

ÉGLISE DE SAINTE-WALBURGE A BRUGES.

CHAPITRE I.

TABLEAUX.

N° 1.

Hauteur.	1-10.	Dans la sacristie.
Largeur.	1-50.	

Tableau à volets. — Ce tableau représente Notre Dame de l'arbre sec; la Vierge avec l'enfant Jésus y est placée dans l'arbre. Au bas Gédeon à genoux. Le fond est un paysage montagneux. Les volets contiennent les portraits des membres de la confrérie: c'est une des belles productions du maître: il porte le millésime et le monogramme suivant: 16 P S 20.

Ce tableau est peint par P. Pourbus.

N° 2.

Hauteur.	2-80.	Bas côté gauche.
Largeur.	2-20.	

Toile. — Une mère richement vêtue et agenouillée, montre à un Dominicain en l'implorant, son enfant mort d'une blessure au front. Le fond offre un site montagneux; on y voit des sauvages regardant la scène avec anxiété.

Ce tableau d'une composition grande et grâcieuse, réunit à la correction du dessin et à la vigueur du coloris, une touche large et facile; il est dans le genre d'Herregouts, et date de la seconde moitié du XVIIe siècle.

N° 3.

Hauteur.	3-40.	Autel du bas côté droit.
Largeur.	2-10.	

Toile. — Le tableau de cet autel représente S. Ignace de Loyola à genoux devant Jésus-Christ, qui lui apparaît chargé de la croix.

Ce tableau est bien composé, d'un bon coloris et d'une grande finesse de dessin. Le peintre en est inconnu, mais il appartient à la seconde moitié du XVIIe siècle. Il y en a qui l'attribuent à Quellin, mais cela paraît douteux.

N° 4.

Hauteur.		Autel du bas côté gauche.
Largeur.		

Toile. — Ce tableau d'autel représente l'Assomption de la Vierge. La composition est genée et le dessin médiocre, ce qui fait exception parmi les œuvres du maître. Le coloris a quelque mérite. Il est attribué à Érasme Quellin, dans la seconde moitié du XVIIe siècle.

N° 5.

Hauteur.	1-40.	Autour de l'église.
Largeur.	2-25.	

Toiles. — Quinze tableaux d'égale grandeur représentant les mystères du Rosaire.

L'ensemble de ces tableaux n'est pas sans mérite. L'auteur en est inconnu. Il y en a dans le genre de De Deyster, de De Visch, de Garemyn et de Van den Kerkhove; tous datent du commencement du XVIIIe siècle.

Il n'y en a que quatorze dans l'église, le quinzième se trouve dans la sacristie.

Ces tableaux proviennent de l'église des Dominicains.

N° 6.

Hauteur.	5-70.	Maître-autel.
Largeur.	3-40.	

Toile. — Le tableau qui orne le maître-autel, repré-

sente la résurrection du Christ, il est correctement dessiné comme toutes les productions du maître. L'effet est grand, le coloris vrai et la composition noble.

L'expression de surprise et d'étonnement des soldats au bas du tableau est parfaitement rendue. C'est l'œuvre de Suvée, elle est peinte dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle.

N° 7.

Hauteur.	2-95.	Bas côté droit.
Largeur.	2-30.	

Toile. — Tableau représentant le Christ mort sur les genoux de sa Mère, la Madeleine agenouillée, tient la main du Sauveur. Derrière ce groupe, S. Jean debout lève les yeux au ciel.

Cette toile a du mérite sous le rapport de la composition et du dessin, à l'exception du Christ, qui est lourd de dessin et de couleur. Ce tableau est peint à Rome par Odevaere, en 1812.

CHAPITRE II.

SCULPTURES.

N. 1.

Chaire de vérité, sculptée en bois. — Cette œuvre est une des meilleures et des plus élégantes productions de l'époque; l'ensemble est plein d'harmonie. La figure agenouillée qui soutient avec délicatesse d'une main la croix et de l'autre la cuve, représente la Réligion; l'attitude est noble, grâcieuse et animée; la tête est pleine d'expression.

La cuve est décorée de médaillons représentant les quatre Évangélistes; sur les angles se trouvent des anges dans des niches.

L'abat-voix a la forme d'une coquille légère, et quoique soutenu par des anges, paraît suspendu dans l'air.

L'escalier est flanqué de quatre figures en forme de termes, représentant l'Adoration, l'Éloquence, l'Étude et la Méditation.

La rampe est ornée de rinceaux à jour et de génies représentant les quatre éléments: La terre (une chasse aux lièvres), l'air (la chasse au faucon), l'eau (la pêche au filet), le feu (le sacrifice d'un amour matériel). La chaire porte les armoiries d'une demoiselle De Corte, qui l'a sans doute donnée aux jésuites. Dans la généalogie de cette famille, se trouvent deux demoiselles qui étaient, comme on disait alors, dévotes des jésuites, Adrienne et Isabelle, filles de Maturin et de Marie De Lannoy; la première morte en 1667, la seconde morte en 1691, et enterrées toutes deux aux jésuites.

La tradition porte que cette chaire n'a pas été faite à Bruges, mais l'artiste à qui on la doit n'est pas connu. Il y a des personnes qui l'attribuent à Érasme Quellyn. Nous pensons que c'est une erreur. Il y a deux Érasme Quellin; le premier est le père d'Artus Quellyn, mais c'était un sculpteur trop médiocre, pour qu'on puisse lui attribuer une œuvre de ce goût et de cette perfection; il est d'ailleurs probable que cette chaire n'a été faite que dans le dernier quart du XVIIe siècle, et cet Érasme était mort à cette époque. Le second Érasme Quellyn, séjourna en effet à Bruges de 1660 à 1669, mais il n'était pas sculpteur. J'incline beaucoup vers l'opinion que cette chaire est l'œuvre de Pierre Verbrugghen, le vieux, ou de Guillaume Kerrix, de Termonde.

En 1845, cet objet d'art, fortement endommagé, a été restauré par Van Wedevaldt, guidé par P. Buyck, architecte provincial, tous deux de Bruges.

N° 2.

Longueur . . . . . 24-10.

Banc de communion, sculpté en marbre blanc. — Ce banc qui sert de clôture au chœur et aux autels latéraux, est une œuvre non moins remarquable que la chaire de vérité: il est orné de rinceaux, de médaillons et de bas-reliefs emblématiques, le tout disposé avec art et sans confusion. Il date de la fin du XVII° siècle.

Cette œuvre capitale est dûe au ciseau de Henri-François Verbrugghen, né à Anvers en 1660, et mort en 1724. On y voit son monogramme H.V.B. C'est Philippe Baert qui nous a conservé ce renseignement dans son *Éloge historique de Fr. Du Quesnoi, avec un précis de sa vie et de ses ouvrages, de ses élèves, ses compatriotes et des disciples que ceux-ci ont formés à leur tour etc.* Manuscrit N° 844, des fonds Van Hulthem, ou 17,642 de l'inventaire imprimé de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Voir l'Annuaire de la Bibliothèque royale de 1848.

N° 3.

Maître-autel construit et sculpté en marbre. — L'architecture de cet autel est de style corinthien composé, les fûts des colonnes sont délicats et bien traités. Le sculpteur en est inconnu. Il est de la deuxième moitié du XVII° siècle. Cet autel est un don de Paul De la Fontaine, comme l'attestent ses armoiries qui s'y trouvent sculptées.

La statue, dans la niche au sommet, est en bois et représente Ste Walburge; les draperies sont naturelles.

Cette statue est l'œuvre de Hoevenagel, mort à Naples en 1843, au début de sa carrière, et qui promettait un brillant avenir.

N° 4.

| Chœur.

Monument funéraire, sculpté en marbre blanc. — On y voit comme l'inscription latine l'indique, en bas-relief, au milieu d'attributions de guerre, le portrait de Michaël, né à Naples de la noble famille des marquis de Grimaldi, tué à la bataille de Wynendale en 1708, à l'âge de 30 ans. Le sculpteur en est inconnu.

N° 5.

Haut environ 1 mètre. | Sacristie.

Statue modelée en terre cuite et peinte. — Cette statue qui représente Dieu le Père dans une attitude toute souveraine, est une copie réduite de la belle statue en marbre d'Artus Quellin, qui décore le jubé de la cathédrale de Saint-Sauveur. Deuxième moitié du XVIIe siècle.

Ainsi fait et arrêté en séance de la Commission, ce 10 Décembre 1800 quarante-sept.

Le Président,
A. Van Caloen.

Le Secrétaire,
J. De Mersseman.

C. Carton.
J.-O. Andries.
J. Steinmetz.
P. Buyck.
J.-B. Van Acker.

ÉGLISE DE LA MADELEINE A BRUGES.

CHAPITRE I.

TABLEAUX.

N° 1.

Hauteur.	2-50.	Maître-autel.
Largeur.	1-70.	

Toile. — Ce tableau représente l'Assomption de la Vierge. Le groupe d'anges autour de la Vierge est bien composé et largement traité; le coloris est d'une grande fraicheur.

Ce tableau, peint par Herregouts, a beaucoup souffert et a été mal restauré; la Commission en recommande la restauration par une main habile.

N° 2.

Hauteur.	2-50.	Autel de droite.
Largeur.	2-10.	

Toile. — Le tableau de l'autel à droite, qui représente la Madeleine à genoux, est médiocre. Il est d'un peintre inconnu.

CHAPITRE II.

SCULPTURE.

N° 1.

Statue en bois 3/4 de nature. — Cette statue, qui est une excellente production du commencement du xve siècle, représente la Madeleine debout, les mains jointes et les cheveux épars; les draperies sont parfaitement ajustées; l'ensemble de l'œuvre est empreint à un dégré remarquable du cachet de l'école primitive de Bruges. Par un maître inconnu.

Ainsi fait et arrêté en séance de la Commission, le 10 Décembre 1800 quarante-sept.

Le Président,
A. Van Caloen.

Le Secrétaire,
J. De Mersseman.

C. Carton.
J.-O. Andries.
J. Steinmetz.
P. Buyck.
J.-B. Van Acker.

ÉGLISE DE SAINTE-ANNE A BRUGES.

CHAPITRE I.

TABLEAUX.

N° 1.

Hauteur.	0-90.	Au-dessus de la porte d'entrée dans le portail.
Largeur.	1-20.	

Panneau cintré. — Mort de la Ste Vierge, entourée des apôtres; dans le haut du tableau, le peintre a représenté l'Ascension. — Ce tableau est peint dans le goût de Schoreel et parait appartenir à cette époque. Le maître en est inconnu: il est peint vers 1530. Fortement degradée, cette œuvre mérite d'être restaurée et d'occuper une meilleure place.

N° 2.

Hauteur.	2-75.	Au-dessus de la Sacristie.
Largeur.	2-20.	

Toile. — La présentation au temple: la Vierge monte les dégrés du temple d'un air modeste et timide, le grand-prêtre, accompagné de deux acolytes portant des flambeaux, se trouve sous le portique pour la recevoir, le fond du tableau est occupé par plusieurs personnages, parmi lesquels on distingue S. Joachim, Ste Anne. Sur le premier plan, le peintre a placé un prolétaire appuyé sur la main droite, à demie couché; sa pose est admirable et fait bien valoir toute cette scène, qui est d'une grande richesse et d'une belle ordonnance; toutes les têtes qui ornent ce tableau sont dessinées avec goût et se distinguent par la perfection avec laquelle elles sont modelées. Il est peint vers la fin du XVIe siècle, par un maître inconnu.

N° 3.

Hauteur.	2-80.	A droite du maître-autel.
Largeur.	1-20.	

Panneau. — L'Annonciation. La tête de la Vierge, ainsique celle de l'ange, sont belles et bien dessinées. Le peintre en est nconnu. De la fin du XVIe siècle.

N° 4.

Hauteur.	2-80.	A gauche du maître-autel.
Largeur.	1-20.	

Panneau. — La Nativité. La Vierge est assise tenant son divin Enfant sur ses genoux, devant elle se trouve la corbeille contenant la layette du nouveau-né; une jeune femme tient en main le bassin en cuivre qui a servi à l'ablution, un troisième personnage vide un sac contenant des provisions; le fond du tableau représente un paysage; deux anges vont annoncer la naissance du Messie.

Ce tableau, qui est composé avec beaucoup de naïvité, offre, comme le précédent, de belles têtes. Ce sont les deux volets d'une pièce principale, avec laquelle ils ont formé un tryptique.

Le revers, représente, dit-on, les donateurs avec leurs patrons, il a été impossible à la Commission de vérifier ce fait. Le maître en est inconnu.

N° 5.

Hauteur.	1-40.	Côté sud de l'église, à droite de la chaire, en entrant.
Largeur.	2-00.	

Toile. — Représentant la Ste Vierge avec l'enfant Jésus, S. Joseph et Ste Anne; S. François est en adoration devant l'enfant Divin.

Ce tableau est une bonne copie d'après Rubens; Van den Berg qui en est l'auteur, était élève de ce maitre; il excellait dans le dessin; mais ne fut jamais qu'un habile copiste. Peint vers le milieu du XVIIe siècle.

N° 6.

Hauteur.	2-50.	Au-dessus des stalles, côté gauche du chœur.
Largeur.	3-30.	

Toile. — La sainte Cène, copie médiocre d'après Pierre Pourbus; l'auteur en est inconnu et appartient au XVIIe siècle.

N° 7.

Hauteur.	2-00.	Au-dessus des stalles, côté gauche du chœur.
Largeur.	2-80.	

Toile. — Le tableau représente la Vierge lisant dans un livre que tient S. Anne, autour d'elle se trouvent quelques autres personnages.

C'est une bonne composition, belle de couleur et pleine d'effet. Peinte par Jacques Van Oost, le père, vers 1650.

N° 8.

Hauteur.	1-80.	Autel à droite, contre la balustrade du chœur.
Largeur.	1-20.	

Toile cintrée. — Représentant la Ste Vierge et l'enfant Jésus sur une estrade, sur le devant du tableau se trouvent S. Roch, S. Sébastien et deux autres saints.

Ce tableau est attribué à Van Oost, le père, mais doit être de son premier temps vers 1636. C'est un don de Mr Jacques De Crits, chanoine de l'ancienne cathédrale de S. Donat.

N° 9.

Hauteur.	2-50.	Au-dessus de la porte des fonts baptismaux.
Largeur.	4-00.	

Toile. — Ce tableau représente les sept œuvres de miséricorde. C'est une grande composition, qui malgré quelques défauts, présente de beaux détails. Ce tableau est attribué à Van Oost, le fils et est peint vers le milieu du XVIIe siècle.

N° 10.

Hauteur.	5-10.	Côté sud de l'église.
Largeur.	2-75.	

Toile. — S. Roch assis au pied d'un arbre dans un bois, malade de la peste et épuisé de faim et de fatigue; un ange panse sa plaie. Sur le devant du tableau un chien de chasse lui apporte un pain.

L'expression de la figure du saint est pleine de vérité et empreinte d'un profond sentiment de douleur et de résignation, les draperies sont largement traitées et le chien présenté en raccourci, indique une main habile et exercée. Ce tableau peint par Van der Heyden, vers 1680 est un don de M. Jacques De Crits, grand bienfaiteur de cette église.

N° 11.

Hauteur.	9-80.	Au-dessus de la porte d'entrée.
Largeur.	12-50.	

Immense toile cintrée. — Le jugement dernier. Sur le

premier plan à droite, le peintre a représenté l'enfer où il a figuré les sept péchés capitaux, tourmentés par les démons sous des formes hideuses et repoussantes; à gauche se trouve le purgatoire; sur le second plan, d'un côté des anges enlèvent dans les cieux les bienheureux, tandis que de l'autre côté les damnés sont précipités dans l'enfer. Au haut du tableau est placé Jésus-Christ entouré de plusieurs saints et de groupes d'anges.

Cette grande et belle composition occupe toute la largeur de l'église et a trente-cinq pieds d'élévation. Les figures sont deux fois plus grandes que nature. C'est l'ouvrage d'un homme de génie et d'un bon peintre: Henri Herregouts le fit en 1685 (1). Cette œuvre remarquable poussé au noir et déchiré en plusieurs endroits, réclame une prompte restauration.

N° 12.

Hauteur.	2-80.	Au-dessus de l'ancienne sacristie, à gauche du maître-autel.
Largeur.	2-40.	

Toile. — La Circoncision. Le grand-prêtre circoncit l'enfant Jésus, en présence de S. Joseph et de la Ste Vierge agenouillée devant la table; à droite, sur le premier plan se trouve un acolyte qui tient en main le custode du scalpel, dans le fond un second acolyte lève la draperie qui masque le jour.

Cette belle et riche composition est attribuée à tort, par Descamps (dans son Histoire des peintres) à Jacques Van Oost dit le vieux. Elle est peinte par J. B. Herregoudts, vers 1680. Ce tableau a besoin d'être nettoyé et verni.

(1) Elle a coûté liv. 200-0-0, d'après les comptes de l'église.

N° 13.

Hauteur.	4-00.	Chœur, derrière l'autel.
Largeur.	2-50.	

Toile cintrée. — L'Ascension de la Ste Vierge. Ce tableau est placé derrière le maître-autel, qu'il ornait autrefois et a été remplacé en 1768, par le tableau actuel de Garemyn. Il est dans un très mauvais état. Peint par J. B. Herregoudts en 1690.

N° 14.

Hauteur.	3-10.	Côté sud de l'église, à droite de la chaire.
Largeur.	2-75.	

Toile. — S. Sébastien mort; deux femmes retirent les flèches qui l'ont percé. C'est un superbe tableau, d'un grand effet, tant pour la couleur que pour les oppositions grandes et bien soutenues.

C'est une des belles productions de Louis De Deyster; 1692.

N° 15.

Hauteur.	1-40.	Côté nord de l'église, le dernier tableau à gauche.
Largeur.	2-00.	

Toile. — Le Seigneur au jardin des Oliviers, un ange lui présente le calice de douleur. C'est l'œuvre de Louis De Deyster, vers 1680. Don de M. Jacques De Crits.

N° 16.

Hauteur.	1-40.	Côté sud de l'église, le dernier tableau à droite en entrant.
Largeur.	2-00.	

Toile. — L'Annonciation; un ange vient annoncer à la Ste Vierge qu'elle mettra au monde le Sauveur du genre humain. Par Louis De Deyster, vers 1680. Don de M. Jacques De Crits.

N° 17.

Hauteur.	1-40.	Côté sud de l'église, à droite en entrant.
Largeur.	2-00.	

Toile. — La Résurrection de notre Seigneur. Le Christ est bien en l'air et les poses des soldats gardiens du tombeau expriment bien la stupeur dont ils sont saisis, le dessin en est correct et la couleur dorée. Peint par Louis De Deyster, vers 1680. Don de M. Jacques De Crits.

N° 18.

Hauteur.	1-40.	Côté nord de l'église, au-dessus du second confessionnal.
Largeur.	2-00.	

Toile. — L'élévation de la croix, à laquelle est attaché notre Seigneur; ce tableau est très fin et chaud de couleur et peint dans le genre de Van Dyck.

Descamps, dans son Ouvrage sur les peintres flamands, dit que c'est un beau sujet, composé avec esprit, dessiné

correctement, peint avec facilité et d'un bel effet, par Louis De Deyster, vers 1680. Don de M. Jacques De Crits.

N° 19.

Hauteur.	3-00.	Côté sud de l'église, le second tableau en entrant.
Largeur.	3-80.	

Toile. — Le martyre de S. Adrien, les bourreaux sont occupés à lui couper les mains et les pieds, pendant qu'un prêtre payen l'exhorte à se sacrifier aux Dieux. Sur le premier plan le peintre a représenté la sœur du saint qui l'encourage dans sa foi en lui montrant deux anges qui lui apportent la couronne immortelle.

Ce tableau porte une signature que nous avons cru être celle de *Beekman*. Il est peint en 1760.

N° 20.

Hauteur.	2-70.	Au-dessus des stalles, côté sud du chœur.
Largeur.	4-00.	

Toile. — Paysage boisé avec lointain; il est chaud de couleur et d'un bel effet, les figures représentent la fuite en Egypte; Jésus et S. Jean jouent avec un mouton,

Ce paysage, attribué jusqu'ici à Lucas Achtschelling. est de Donat Vanden Bogaerde, religieux à l'ancienne abbaye des Dunes; il est peint vers 1680.

N° 21.

Hauteur.	3-10.	Côté nord de l'église, au-dessus des confessionnaux.
Largeur.	2-75.	

Toile. — Paysage avec lointain, le côté gauche du tableau est orné d'un beau fond d'arbres, la touche en est large et facile et il y a du mouvement. Sur le premier plan, qui est d'un beau fini et d'une belle couleur, est assise la Ste Vierge sur un tertre, elle tient Jésus debout sur les genoux; devant elle jouent des anges. Ce groupe qui est de Louis De Deyster, est un véritable chef-d'œuvre de finesse et de goût. Le paysage est peint par Donat Vanden Bogaerde, 1680.

N° 22.

Hauteur.	1-40.	Même côté.
Largeur.	2-00.	

Toile. — Jésus dans le palais de Pilate, exposé au mépris des juifs. L'architecture qui décore le tableau est d'une belle ordonnance, la perspective en est bien observée. Signée Jacques Cobrysse, religieux à l'ancienne abbaye de S. André, où il existait plusieurs de ses ouvrages. Peint en 1691. Ce tableau est un don de M. Jacques De Crits.

N° 23.

Hauteur.	3-10.	Même côté.
Largeur.	2-75.	

Toile. — Grand paysage avec bois, architecture et lointain. Les figures représentent la fuite en Egypte. On y lit l'inscription suivante: *B. D'Hooge fecit.* Balthazar D'Hooge, était réligieux à l'ancienne abbaye des Dunes en 1691. Ce tableau a été donné à l'église par l'auteur.

N° 24.

Hauteur.	1-40.	Même côté.
Largeur.	2-00.	

Toile. — Jésus devant le grand-prêtre Anne. Le fond représente l'intérieur d'un palais. C'est un bon tableau, les figures en sont bien traitées. Signé J. B. Meuninckxhove, reçu à la corporation des peintres de Bruges le 12 juillet 1644, mort en 1703; il fut élève de Jacques Van Oost, le père. Ce tableau, peint en 1691, est un don de M. Jacques De Crits.

N° 25.

Hauteur.	3-10.	Même côté.
Largeur.	2-75.	

Toile. — Grand paysage avec architecture et lointain; le peintre y a figuré la visitation de la Ste Vierge à Ste Elisabeth. Il est de Dominique Nollet et peint en 1692. Don de M. Jacques De Crits.

N° 26.

Hauteur.	1-40.	Côté sud de l'église, à droite de la chaire.
Largeur.	2-00.	

Toile. — Jésus dans le temple, prêchant au milieu des docteurs; la Ste Vierge apparait dans le fond du tableau.

Les figures des docteurs de la loi sont magnifiques, les costumes sont largement traités, la couleur en est chaude. C'est un bon tableau, signé et peint dans le goût de Poussin, par Jean De Clef, de Gand, en 1692. Don de M. Jacques De Crits.

N° 27.

Hauteur.	1-40.	Côté sud de l'église, à gauche de la chaire.
Largeur.	2-00.	

Toile. — La présentation au temple: S. Siméon tient l'enfant Jésus dans ses bras, la Ste Vierge est agenouillée sur le premier plan, sur la droite et dans le fond se trouvent plusieurs autres personnages, parmi lesquels on distingue S. Joseph et S. Joachim.

Ce tableau est signé J.V.W.P. Il est peint vers la fin du XVIIe siècle, par Josse Van Windekens, inscrit dans les registres de la corporation des peintres de Bruges, mort en 1632. Don de M. Jacques De Crits.

N° 28.

Hauteur.	1-80.	Autel de gauche, contre la balustrade du chœur.
Largeur.	1-40.	

Toile cintrée, représentant la Ste Vierge regardant jouer l'enfant Jésus sur les genoux de Ste Anne. Peinte par François Roose, inscrit dans les registres de la corporation des peintres de Bruges en 1709, mort en 1745. Tableau médiocre.

N° 29.

Hauteur.	4-00.	Maître-autel.
Largeur.	2-50.	

Toile cintrée, représentant Ste Anne qui enseigne la lecture des saintes Écritures à sa fille Marie, en présence de S. Joachim; au haut du tableau Dieu le Père plane sur des nuages que supportent des anges, et le S. Esprit, descend sur la Vierge. Peinte par A. J. Garemyn en 1768. Don de M. Jean-Antoine D'Hooge.

N° 30.

Hauteur.	2-20.	A droite et à gauche du Sanctuaire.
Largeur.	2-10.	

Toiles. — Six grands tableaux représentant des scènes tirées de l'Écriture sainte; savoir:

1° Élie nourri par un ange.

Hauteur.	2-20.	Idem.
Largeur.	2-10.	

2° Moïse faisant jaillir l'eau du rocher.

Hauteur.	2-20.	Idem.
Largeur.	3-30.	

3° La manne qui tombe du ciel pour nourrir les Hébreux.

Hauteur.	2-20.	Idem.
Largeur.	3-30.	

4° L'offrande d'Abraham et de Melchisédech.

Hauteur.	2-20.	Idem.
Largeur.	2-10.	

5° Le sacrifice d'Abraham.

Hauteur.	2-20.	Idem.
Largeur.	2-10.	

6. Le sacrifice de Caïn et d'Abel.

Ces compositions sont riches d'ordonnance et de couleur et peintes par A. J. Garemyn, en 1760 et 1761. Ces six tableaux sont des dons de M. Antoine D'Hooge, en son vivant marguillier et grand bienfaiteur de cette église.

CHAPITRE II.

SCULPTURE ET ARCHITECTURE.

N° 1.

Fonts baptismaux. — Ces fonts en marbre gris, forment une coupe antique d'un style élégant. La couverture en cuivre est un don de la famille Crits, elle a été faite en 1630, par Jean Heyndericcs, ainsi que le porte l'inscription.

N° 2.

Jubé. — Le jubé qui sépare la grande nef du chœur, est entièrement construit en marbre noir et rouge, il se compose de cinq arcades soutenues par six colonnes, d'ordre ionique. Trois arcades sont percées à jour et ornées de grands balustres en cuivre, dons de différents bienfaiteurs de cette église.



Banc de communion - Eglise de St. Anne

Les orgues qui se trouvent placées sur le jubé, sont entourées de sculptures en bois de chêne d'un riche travail. Jacques Vandeneynde, organiste à Ypres, les a entrepris en 1707, pour la somme de fl. 1900 c^{s}.

Le jubé est l'œuvre de Jean Van Melder, d'Anvers, qui l'a exécuté en 1642. Il a coûté à la fabrique de l'église fr. 4,199-61 c^{s}.

N° 3.

Hauteur.	4-00.	Chœur.
Largeur.	14-00.	

Les stalles du chœur en bois de chêne dit *wageschot,* sont exécutées dans le style de la renaissance; les colonnes, ainsi que les consoles qui soutiennent l'entablement, sont d'un élégant travail et les sculptures du soubassement de bon goût.

Ils ont été exécutés en 1664, par Jean Schockaert et François Schaepelinck.

N° 4.

Hauteur.	0-80.	Sacristie, à gauche du chœur.
Longuer	3-80.	

Banc de communion. — Ce banc composé de deux pièces, occupait autrefois la place de celui qui malheureusement le remplace aujourd'hui. C'est un travail précieux, chaque pièce est divisée en trois compartiments par des piédestaux décorés de bustes en ronde bosse, représentant d'un côté les quatre Évangélistes et de l'autre les quatre docteurs de l'Église; les panneaux, travaillés à

jour, contiennent des bas-reliefs représentant la Ste Vierge, S. Joseph, S. Anne et S. Joachim, l'agneau pascal et la S. Eucharistie, entrelacés de raisins et de froment. Il est d'un maître inconnu, vers 1670. Il serait à désirer que ce superbe banc fut incessamment remis à son ancienne place.

N° 5.

| Nef.

Chaire de Vérité. — La cuve soutenue par un groupe d'anges est decorée sur le devant d'une charmante figure représentant la Religion. Le côté droit et le côté gauche contiennent des bas-reliefs représentant l'intérieur d'un temple grec, dont la perspective est bien observée; deux anges décorent les angles et le tout est surmonté d'un ciel richement orné.

C'est l'ouvrage de Martin Moenaert, et fut exécuté en 1675.

N° 6.

| Nef.

Les boiseries de la nef, dont l'entablement est soutenu par des demi-colonnes torses, sont d'un riche travail et d'un bon effet. C'est un don de dame Marie De Crits. Elles ont été exécutées, ainsi que les riches confessionnaux qui y sont enchassés, en 1699, par Jean De Sangher.

N° 7.

Hauteur.	0-80.	Entrée de l'église.
Longueur	3-20.	

Deux bancs, dont l'un appartient à la confrérie de Ste Anne et l'autre aux maîtres des pauvres.

Chaque banc contient trois panneaux sculptés à jour avec des entrelas de ceps de vigne avec fruits et froment, d'un fort beau travail. Par Jean Van Gorck, sculpteur brugeois, en 1688. Ces bancs ont été entrepris pour liv. 43-5-00.

CHAPITRE III.

CISÉLURES.

N° 1.

Hauteur.	0-44.	Sacristie.
Largeur.	0-28.	

Un ostensoir en vermeil dans le style de la renaissance et d'un beau travail. — Ce bel ostensoir est composé de trois étages superposés en forme de pyramide, formant chacun un temple antique orné de colonnes et de statuettes; le premier étage en bas composé de huit colonnettes soutenant un joli entablement d'ordre composite, contient la S. Eucharistie. S. Pierre et S. Paul sont placés de chaque côté à l'extérieur. Le second étage, qui est une rotonde, sert de temple à un groupe représentant Ste Anne avec la Ste Vierge et l'enfant Jésus; S. Joseph et S. Joachim sont placés à l'extérieur. Un troisième étage, en forme de tabernacle et également à jour, contient Notre Seigneur versant son sang pour le salut du genre humain. Au sommet domine le Sauveur du monde avec sa croix. Le tout est enrichi de diamants et de pierres précieuses.



Sur le pied on lit que cet ostensoir a été donné par la confrérie du S. Nom de Jésus, en 1617 (1). L'auteur en est inconnu.

N° 2.

Sacristie.

Une croix de procession en argent, d'un beau travail. Les cisélures qui ornent cette croix sont de bon goût et se distinguent par une grande finesse. C'est un don de M. le chanoine Van Outrive. Maître inconnu, 1700.

---

(1) Voor de Gvlde van soete Naem binnen Ste Anna kercke binnen Brvgghe pastoors wesen H. Gilles Storme, H. Joos Tancqvere, deken ende Eeds Lowys Heldewys, dhovde Michiel Hovdstryde, Joos Brouckenbersch, Clays Van Dorpe, Michiel Willebaert, Herman Bayllievr, anno 1617.

CHAPITRE IV.

ORNEMENT.

N° 1.

| Sacristie.

Antipendium brodé en bosse et en or, sur un fond de soie blanc; il est d'un riche dessin et d'un beau travail. Maître inconnu, 1700.

Fait et approuvé en séance de la Commission provinciale.
Bruges le 10 Décembre 1847.

Le Secrétaire,
J. De Mersseman.

Le Président,
A. Van Caloen.

C. Carton.
J.-O. Andries.
J. Steinmetz.
P. Buyck.
J.-B. Van Acker.

RÉPONSE A LA LETTRE

SUR LES

CLOCHERS DE LA FLANDRE-OCCIDENTALE,

A Monsieur H. Van de Velde.

Votre lettre, Monsieur, à propos de mon clocher, m'a fait le plus grand plaisir, et esprit de clocher à part, vous avez fait grandir chez moi l'opinion que je m'étais formée sur la flèche svelte que je ne cesse d'admirer tous les jours avec une satisfaction toute nouvelle. Six siècles ont passé sur la cîme de notre tour favorite et sauf quelques dégradations, elle est sortie victorieuse de toutes les épreuves que les orages, joints aux intempéries de l'air, lui ont fait subir.

Mon *Histoire de Boesinghe* vaudra à mon clocher une

restauration complète. La Commission pour la conservation des monuments s'est rendue sur les lieux l'année passée; les plans et dévis sont approuvés et il ne faut plus que les fonds nécessaires pour commencer les travaux. La commune a voté 1500 francs. La restauration, d'après le dévis estimatif, doit coûter 7000 francs et nous espérons que le Gouvernement et la province nous viendront en aide.

Voilà certes une bonne nouvelle, Monsieur, pour les amis des arts, et vous serez le premier à applaudir à la bonne volonté de notre administration communale qui sait apprécier l'objet que ses pères lui ont légué comme monument de leur génie et de leur piété.

Vous avez remarqué que chaque contrée a ses clochers qui lui sont propres, l'observation est juste; mais chaque contrée a aussi sa manière de bâtir ses maisons? La matière première, facile à trouver dans tel endroit et qu'on ne se procure que difficilement ailleurs, est une première cause de la différence des bâtisses. Avant le creusement de nos canaux et l'empierrement de nos routes les transports des matériaux se faisaient difficilement; à peine pouvait-on réunir les matériaux nécessaires pour construire le vaisseau de l'église, ordinairement bâti en pierre ferrugineuse (*berg-steen*) et force était de bâtir les flèches des tours en charpente. Ces flèches reposaient le plus souvent sur les piliers du transept, ce qui produisait une grande économie dans la construction. L'usage de la brique cuite au four étant pevenu plus général, nous voyons élever dans notre province des églises et des clochers plus vastes et plus élevés; et ce qui est digne de remarque, le plein-cintre fait place à l'élégante ogive, à l'époque où la brique remplace la pierre de taille, le grès et la pierre ferrugineuse. Il n'est donc pas rare de voir la plupart de nos

premiers monuments ogivaux construits en briques entremêlées de grès ou de pierres ferrugineuses provenant probablement de constructions plus anciennes qui ont fait place aux bâtiments à ogives.

Une deuxième raison de la variété de construction des clochers et des édifices en général, c'est la nécessité de prévenir l'influence dévorante de l'atmosphère. Tel endroit à proximité de la mer ou d'une vaste plaine, est sujet aux vents, aux tourbillons; et l'on a choisi d'après l'expérience la matière première de ces constructions. Dans la Campine se voient d'élégantes campanilles, de formes variées, recouvertes d'ardoises; quelle mine feraient-elles après avoir essuyé pendant un demi-siècle les bourrasques que la mer nous envoie au temps des équinoxes. Le Tournaisis, aussi calme dans son atmosphère que la Campine, a des tours construites en pierre de taille; c'est que la pierre ne lui a pas manqué dans les carrières.

Et la forme de nos clochers, pourquoi se ressemble-t-elle si souvent dans notre West-Flandre? Ah! vous le dites si bien; c'est que nos pères, les flamands d'origine saxonne, se sont complu à donner cette forme comme un type de leur génie, de leur goût à eux. Ils ont même modifié le roman qu'ils ont trouvé sur le sol, en style flamand: témoin le clocher de votre église de Saint-Nicolas, dont le bas est si intéressant pour ses restes de style roman et dont le haut a été modernisé il y a des siècles et a été rebâti de nos jours.

Je connais presque tous les clochers de notre Flandre: le plus grand nombre surmonte le milieu du transept et est par conséquent souvent de l'âge de l'église même. D'autres sont bâtis à l'entrée de l'église et en forment le portail, leur base est carrée, quelquefois très-volumineuse

et souvent surmontée d'une flèche en charpente et plus rarement en pierre quelconque. Plusieurs de ces flèches ont été démolies pour cause de vétusté et la base est restée veuve de sa partie la plus élégante. Boesinghe, Ghistelles, Bulscamp, Wulpen, Oost-Vleteren, Schoore, Notre-Dame à Bruges, Saint-Nicolas à Furnes, sont ces exceptions rares que je me plais à consigner. Elles sont à peu près de la même époque.

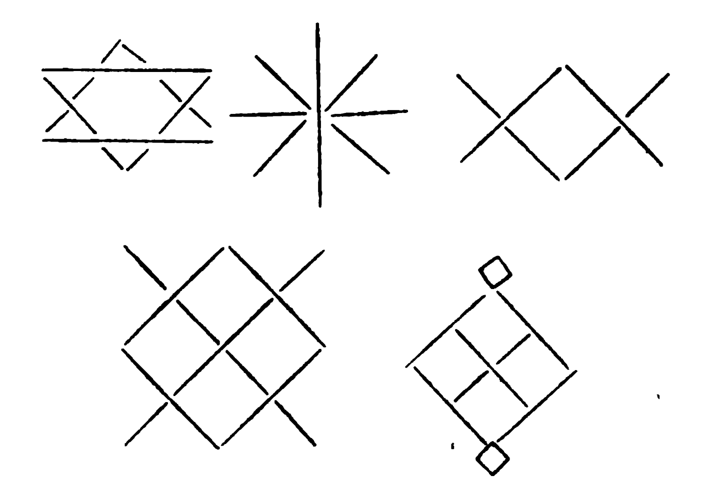
A propos, Monsieur, pour constater l'époque de nos édifices, j'ai fait une observation que j'ai trouvée ensuite reproduite dans les *Annales archéologiques* du savant et ingénieux Didron; cette observation la voici. Des signes arbitraires, des croix, des triangles, des équerres entrelacés de figures quelquefois bizarres se voient sur presque tous nos clochers et sur les pignons de nos églises: ces signes sont formés au moyen de briques vernies ou de couleur, différant du reste de la bâtisse. Sont-ce des signes des corporations maçonniques ou tout simplement la dévise du maçon, ou de l'architecte chargé de l'exécution de l'ouvrage? C'est ce que je ne déciderai pas. Mais ce qui me parait probable, c'est que ces mêmes symboles étant réproduits sur différents monuments architectoniques, on peut en induire que la bâtisse date de la même époque et a été élevée sous la direction du même architecte. Je mets ici sous vos yeux les signes des clochers de Woesten et d'Elverdinghe qui sont identiques. La date 1436 se voit sur le clocher de Woesten et j'en conclus que celui d'Elverdinghe date de la même époque. J'ai trouvé par le bas de mon clocher deux signes maçonniques que voici, ils serviront peut-être aussi un jour à déterminer l'époque précise de sa construction. La tour de Gyverinchove fut construite en 1434, celle de Nieucapelle quelques années plus tard; elles diffè-

rent cependant essentiellement de celles de Woesten et d'Elverdinghe (1).

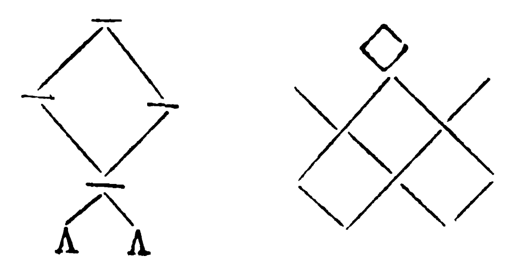
Je vous parlais tout-à-l'heure de l'observation que vous m'aviez communiquée sur la ressemblance de plusieurs

---

(1) Signes qui se trouvent sur les tours d'Elverdinghe et de Woesten.



Signes de la tour de Boesinghe.



de nos tours de la West-Flandre. Voici une idée que j'ose placer à côté de vos remarques; j'ai lu dans Félibien (Vie des architectes, Paris 1696, in-4°,) quelques mots sur l'intelligence architectonique des moines des Dunes, qui construisirent non loin de votre ville cette abbaye, qui fesait au moyen-âge l'admiration du pays et de l'étranger. Le génie des habitants de ce monastère n'aurait-il pas influé sur les constructions religieuses du voisinage? L'ouvrage de Félibien est rare, et j'ose vous citer le passage en question:
« Parmi les Religieux qui s'appliquaient à bâtir en dif-
» férents pays, il n'y en eut point de plus intelligents dans
» l'architecture que quelques abbés de l'ordre de Cistaux
» qui s'occupèrent en Flandre à refaire l'église et le
» monastère de Nostre-Dame des Dunes. Celui qui mit
» le premier la main à cet ouvrage, s'appelait *Pierre* et
» estait le septième abbé du lieu. Il n'eut d'abord dessein
» que de réparer les anciens édifices et de faire quelques
» aqueducs et canaux nécessaires pour la commodité
» de la maison. Mais ayant connu que ces réparations
» et ces ajustemens ne suffisaient pas pour mettre le
» monastère en bon estat, il résolut de commencer à le
» rebastir tout entier et posa les nouveaux fondemens
» dans l'année mesme qu'il mourut. Amelius son succes-
» seur travailla à ce mesme dessein jusques en 1221.
» Car alors il quitta la fonction d'abbé pour passer le
» reste de ses jours dans la solitude. Gilles de Steene
» qui luy succéda, employa cinq années à la construction
» de l'église et se retira de mesme que son prédécesseur,
» remettant le soin de continuer cet ouvrage à *Salomon*
» *de Gand* dixième abbé, lequel y travailla aussi avec
» beaucoup de zèle pendant l'espace de cinq autres années.
» Après ce temps Salomon mit en sa place *Nicolas de*
» *Belle* qui surpassa tous ses prédécesseurs par l'amour

» et l'intelligence qu'il eût de l'architecture et par la
» grandeur des bastimens qu'il fit durant 21 années
» qu'il fût abbé. *Lambert de Kemle* son successeur
» continua pendant cinq années les ouvrages qui avoient
» esté commencez et chargea ensuite de ces travaux
» un nommé *Theodéric* en faveur duquel il se démit de
» son abbaye. Ce Théoderie acheva l'église, que l'on
» dédia en l'année 1262, et finit tous les autres basti-
» mens qui estoient restez à faire.

» Ce qu'on peut encore remarquer d'assez particulier
» dans cette réédification de Nostre-Dame des Dunes,
» est qu'il n'y eut que les religieux et les gens du
» monastère qui y mirent la main; qu'ils estoient au
» nombre de plus de quatre cens personnes, tant
» profez, convers, que frères-lais et serviteurs; et que
» plusieurs d'entre eux s'appliquaient les uns au dessin,
» à la peinture et la sculpture et les autres à la
» maçonnerie, la charpenterie, la menuiserie, la serru-
» rerie et autres arts dépendant de l'architecture. »

La *Cronica monasterii de Dunis*, donne encore d'autres détails que ceux de Félibien; elle contient les noms des différents manœuvres employés sous les abbés dont l'auteur de la *Vie des architectes* parle avec tant d'éloges.

Vous avouerez avec moi, Monsieur, que pareille école doit avoir influé sur l'architecture pratique de notre contrée, à une époque où nos grands monuments n'avaient pas encore paru sur notre sol: nous pouvons donc dire avec le chevalier de Wiebeking, que tandis que la plupart des branches du savoir humain étaient en décadence au moyen-âge, l'architecture pratique se tenait à une hauteur digne d'elle. En effet, Monsieur, nos monuments religieux du moyen-âge indiquent de grandes connaissances pour l'exécution: nous en admirons la taille

des pierres, la maçonnerie si bien ajustée, la sculpture entremêlée avec cette grâce d'expression que nous imitons avec grande peine. En parlant de maçonnerie, vous me permettrez de revenir encore à mon clocher favori: l'escalier en hélice, dont les voûtes sont en briques blanches et les marches en pierres ferrugineuses, est si bien exécuté, qu'il mérite de servir de modèle. Les à-jours grâcieux et légers, pratiqués pour laisser échapper le son des cloches, ont à peine deux petites briques d'épaisseur; le ciment qui les joint est aussi dur que la brique même, et toute la masse de la flèche et de la galerie supérieure repose sur ce frêle appui. Rendons justice à nos anciens maçons et avouons qu'ils avaient des connaissances approfondies de statique qui, jointes à une étude suivie de leur métier, en fit des maîtres maçons, architectes, sculpteurs et tailleurs de pierres tout à la fois.

Les terribles dévastations commises dans tout notre pays, de 1566 à 1581, ont eu les plus tristes effets pour nos édifices religieux. C'est au culte surtout qu'on s'y prenait et l'on peut dire sans crainte d'être démenti, qu'aucune de nos églises n'échappa à la destruction. Les unes furent brûlées, les autres dévastées et toutes tombèrent en ruines. Après une paix de dix-huit ans, on n'était parvenu dans le diocèse de Bruges qu'à restaurer trente-neuf églises sur cent-trente-quatre qui avaient été saccagées. Je vous dis ceci d'après le rapport officiel de l'évêque Christophori, envoyé à Rome en 1628. Qu'étaient devenus alors, Monsieur, nos beaux clochers de notre West-Flandre où les gueux des bois exerçaient leur furie, le feu et le glaive à la main? C'était bien le cas de dire qu'il ne resta plus pierre sur pierre de la plupart de nos superbes temples. Alors fut brûlée cette

belle abbaye des Dunes dont Félibien nous parlait tantôt avec tant d'admiration; alors disparurent ces élégantes constructions byzantines et gothiques dont il nous reste si peu de reliques aujourd'hui, alors fut brûlée mon église; et sa tour, grâce à ses voûtes, grâce à sa construction en pierre, resta debout comme un rocher battu par l'orage.

Que de pertes irréparables nous avons subies alors!

La Société d'Émulation pourra bientôt mettre sous presse un ouvrage contemporain et inédit, qui parle des dévastations commises au XVIe siècle dans la partie de la Flandre que nous habitons. Je veux parler de l'Histoire d'Ypres et de son diocèse, écrite par Gérard de Meestere, moine de l'abbaye d'Eversam et curé de Saint-Ricquier au métier de Furnes. Là vous verrez les horreurs de tout genre, commises par les gueux et vous aurez des larmes pour les pertes que nous avons faites en matière d'objets d'art.

C'est de l'époque de ces dévastations que nous pouvons dater la décadence du beau style architectonique de nos monuments religieux. Ce qu'on a fait depuis lors est ou lourd ou mesquin. Les fonds manquaient pour reconstruire ce qui était détruit, et on releva le mieux possible les églises dévastées. Les archiducs Albert et Isabelle ordonnèrent une levée d'impôts extraordinaires pour rebâtir les bâtiments affectés au culte, mais souvent ces revenus furent absorbés par les frais des guerres que soutenait le gouvernement et il fallut plus d'un demi-siècle pour voir ressuscitées de leurs ruines ces églises, jadis si riches et si belles. Leur style ogival fut changé en style barroque et le monument sortit souvent des mains de ces architectes, indignement travesti et presque toujours mutilé. On mit à profit dans quelques endroits ces tristes

d'être conservé aussi bien que la date qu'il nous a transmise.

Je serais heureux, mon cher Monsieur, si ces observations pouvaient obtenir votre attention et mériter votre approbation.

F. Van de Putte.

WEST-VLETEREN.

Cette paroisse est connue depuis le commencement du IXe siècle, elle figure dans une charte où il est parlé de la vente d'une maison et de dix bonniers de terre situés dans un endroit nommé *Fletrinium* dans le *Pagus Isseretius*. *Fletrinium*, plus tard Vleteren, fut divisé ensuite en deux paroisses, Oost- et West-Vleteren. Voici le commencement de cette charte qui se trouve dans le *Chartularium Sithiense:*

Domno venerabili in Christo fratri Nanthario, abbati de monasterio Sithiu, sive de cella que dicitur Hebrona, ubi Ebroinus præpositus esse videtur.

Ego Herlharius, venditor, per hanc epistolam venditionis constat me, non imaginario jure sed plenissima volontate, vobis vel monasterio vestro vendidisse et de præsenti tradidi, hoc est, mansum I in loco nuncupante Fletrinio, in pago Isseretio, et, inter terram arabilem

quer qu'il était autrefois la propriété de la famille de ce nom. A l'extérieur dans la maçonnerie de la façade se voient trois T (Tau), qui semblent faire allusion aux armoiries de l'une ou l'autre famille. Les Bette de Gand portaient trois T dans leurs armoiries.

L'église de West-Vleteren est beaucoup plus ancienne que celle d'Oost-Vleteren. Sa tour est la partie la plus ancienne; elle conserve des restes du plein-cintre et lors des restaurations, faites il y a un an, on a pu voir distinctement que les ogives du transept sous la tour soutiennent des arcs en plein-cintre. Toute l'église a été restaurée et rebâtie en partie au commencement du XVII[e] siècle. Le curé, Mathieu Raymaeker, homme savant et pieux, a contribué pour beaucoup à son ornement intérieur.

Il n'y a peut-être pas dans toute la province, d'église de campagne qui ait conservé plus d'objets d'art que celle de West-Vleteren; passons les principaux en revue.

L'autel de la Vierge en marbre noir et blanc, avec colonnes rouges, est surmonté d'un bas-relief en marbre blanc représentant la naissance du Sauveur. Tout au haut Dieu le Père, en marbre blanc, figure mi-corps. Dans trois niches l'enfant Jésus, la Vierge Marie et saint Joseph, figures en pied, très bien exécutées en marbre statuaire. A hauteur de la table-d'autel on lit l'inscription: *Ten tyde van d'H[er] en M[r] Matthæus De Raymaker, pastor en deken des christenheyd en d'H[er] Jan Van den Berghe, bailliu van Hoflande en deken van O. L. V. gilde.* Sanderus parle de cet autel comme d'une curiosité qu'on admirait de son temps. L'autre autel latéral est très élevé; on y monte par treize dégrés; il a pour tableau-d'autel une toile représentant le portement de la croix; bon tableau, d'une composition hardie, mais très dégradé.

Il parait d'après tous les ornements qui embellissent cet autel, qu'on a voulu en faire un calvaire; aux côtés sont trois bas-reliefs, figures mi-naturelles; elles représentent la flagellation, le crucifiement et le couronnement d'épines, sculptés en pierre blanche, le tout tant soit peu dégradé. A gauche, la résurrection en marbre blanc, pendant des trois sujets précédents, avec l'inscription: *Sepulture van eersaemen Jan De Baenst, fs Frans, die overleedt den* VIIe *novembris* 1632, *ende van joncvr. Cornelie fa Jan De Wilde, fs Frans zyne huysvrauwe, die overleedt den* XVe *november* 1652, avec les armoiries des familles De Baenst et De Wilde, placées dans des cabinets en marbre noir, soutenus par des colonnettes corinthiennes en marbre rouge avec chapîtaux blancs. Une *Mater dolorosa* assise, figure en marbre blanc, grandeur deux tiers naturel, placée dans une niche avec colonnettes en marbre noir, est placée contre le mur du transept méridional. On lit sur la base: *Hebben Jan Delegher fs Nicolai en Janneken Clercks, fa Joos, syne overledene huysvrauwe dit werck hier doen stellen a° 1636.*

Un saint Roch en marbre blanc, figure mi-naturel en pied, avec un ange et un chien, est d'une bonne exécution.

La table de communion en chêne, représente des arabesques d'un bon goût avec des médaillons figurant des allégories de l'eucharistie, qui sont malheureusement dorés. Les stalles du chœur en style baroque sont aussi surchargées de dorure.

Dans le transept nord se trouve un très-beau confessional sculpté. S. Pierre et la Madelaine en pied, sculptés en bois de chêne, se trouvent sur le devant; quatre anges, des arabesques et d'autres ornements en forment

et pratum seu et silvam, habentem plus minus bunaria X etc.

Actum Beborna, in mense octobrio, anno XXXVIIII *regnante domno nostro Karolo gloriosissimo rege et anno* VI *imperii ipsius.*

Signum Erlharii, qui hanc venditionem fieri rogavit.

Signum Erkenradi, filii sui, consentientis.

Sigum Folcquini, etc. etc.

A la fin du XIe siècle, le nom Fletrinium était changé en celui de Fleternes, si l'on peut en juger par le diplôme de Robert-le-Frison (*Miræi opera diplom.* T. 2, p. 1137.), Dans ce diplôme il est parlé de la seigneurie de Berkin, appartenant au chapître de Saint-Pierre à Cassel, en ces termes : *Item Curtim in eâ villâ quæ Fleternes vocatur, in Castellaturâ Furnensi.* Ce diplôme porte la date de 1085. Berkin est resté au chapître de Saint-Pierre à Cassel jusqu'à la fin du siècle dernier. Une armoire placée dans la tour de West-Vleteren, renferme beaucoup d'archives de cette seigneurie ; elles ne datent que du XVIIe siècle. Il est à désirer que le curé, M. Verdievel, homme zélé et ami des arts et des sciences, fasse dépouiller ces archives qui pourront jeter quelque lumière sur la seigneurie de Berkin.

Plusieurs autres seigneuries de moindre importance se trouvaient à West- et à Oost-Vleteren, entre autres Zwieland, ayant appartenu aux seigneurs d'Ingelmunster, Coppernolle, aux barons de Croisilles et aux comtes d'Iseghem. Les chevaliers de Malte et les seigneurs d'Ognies y avaient aussi des fermes avec un pied à terre. Tous ces châteaux sont aujourd'hui convertis en fermes et l'on admire encore les restes de leur construction primitive. Le curé de West-Vleteren a eu la complai-

sance de me mener à une ferme, nommée *Zuydpeene*, jadis un beau château, bâti en briques blanches, style du XVIe siècle. A l'un des angles est une tourelle dont la flèche est à becs de corbeaux, avec deux gargouilles en pierre de taille, représentant des monstres. A l'intérieur est une chambre magnifique, avec une cheminée sculptée en bois de chêne. La sculpture représente des scènes de la vie de la sainte Vierge avec la date de 1559. Tout autour de cette place se voient des sentences en flamand, incrustées en ébène dans les lambris de chêne. Je les ai copiées le mieux possible car quelques grandes armoires m'empêchaient de voir le tout.

O Godt dat goet
Dat nu ter tyd es myn
Dat waes een anders
Ende noch zal zyn
Ic en hebbe niet meer
In myn geheel leven.
. . . .
Naect zoo was ic ter werelt
Gheblooren. . . . .
Zal ic scheiden naer tbehooren
Maer hebbe ic dat eewichrick t'ontfaen.

Dans la place attenante est une autre cheminée sculptée, représentant l'Annonciation de la Vierge.

L'intérieur de la tourelle renferme trois places voûtées; celle d'en bas a la voûte peinte en azur avec le soleil, la lune et le monogramme IHS.

Les chambres de l'étage supérieur paraissent n'avoir jamais été achevées; les cheminées, les murs, tout est à nu.

Personne n'a pu me dire à quelle famille cet ancien château a appartenu. Le mot *Zuydpeene* semblerait indi-

je trouve une mention de pareil don fait par le prélat d'Eversam, Jean Van Loo, à François Hemus, poëte et professeur d'humanités à Courtrai. Hemus dans une lettre adressée au prélat, le 27 octobre 1574, parle de ce don en ces termes: *De fenestrâ autem vitreâ quâ meam domum pro tuâ non vulgare munificentiâ decorare dignatus es, nondùm gratias ago, spatiis exclusus iniquis: in tempus commodius rejiciendum putavi.*

En publiant ces notes, je n'ai prétendu que jeter quelques notions sur un art autrefois si professé dans nos Flandres, lorsque le commerce et l'industrie leur donnaient l'opulence.

F. V.

LES TROIS FRÈRES VAN EYCK.

La biographie d'un artiste se compose de deux parties bien distinctes en elles-mêmes, mais cependant inséparables: les détails de sa vie et l'étude ou l'analyse de ses œuvres.

La vie d'un peintre surtout, décide souvent de la nature de son talent; ses œuvres subissent l'influence de son éducation et des hasards de sa vie. La rencontre d'un confrère, la vue d'un chef-d'œuvre, les voyages expliquent le choix ou le changement de style, et la connaissance de ces faits permettent d'attribuer au même pinceau, des tableaux d'un coloris, d'une ordonnance, d'un faire tout à fait dissemblables; aucun détail de quelque minime valeur qu'il paraisse d'abord, ne doit être négligé, mais les dates surtout sont importantes.

Cette partie, quant aux chefs de l'école brugeoise, est la tâche que le monde savant nous impose; nous nous trouvons sur les lieux qu'habitèrent principalement ces hommes

étonnants; nos archives doivent avoir conservé des traces de leur brillant passage.

Quant à l'étude de leurs œuvres, peu de personnes sont capables d'atteindre le but; cette étude exige une vocation spéciale, un goût formé et perfectionné par la comparaison longue et réitérée de toutes les œuvres des Van Eyck; un examen approfondi de la manière, du coloris, du faire de ces artistes, une patience qui ne se décourage pas devant l'obligation d'analyser à la loupe, chaque coup de leur pinceau.

On avouera sans difficulté que peu de personnes peuvent se charger de cette tâche; elle exige, pour être dignement accomplie, des conditions de fortune et de loisirs qui se trouvent rarement réunies au goût nécessaire, au talent indispensable.

Ces deux parties se soutiennent et se contrôlent mutuellement, et de leur réunion résultera enfin une histoire réelle de l'art.

Il n'y a guère cependant plus d'un quart de siècle, que le style propre des Van Eyck est devenu l'objet d'études sérieuses et que les caractères de leur individualité artistique sont le but de recherches approfondies; mais aussi depuis ces vingt-cinq ans, des personnes de goût de tous les pays de l'Europe font des efforts incessants pour parvenir à analyser l'admirable talent des chefs de l'école religieuse de peinture et pour arriver à la formule véritable du talent de Hubert et de Jean Van Eyck.

Avant de communiquer à nos lecteurs les nouveaux renseignements sur ces artistes, que nous devons aux recherches de notre infatigable ami Mr De Stoop, avant de développer les petites découvertes que nous croyons avoir faites nous-mêmes sur les Van Eyck, nous jugeons à propos de publier ici une traduction d'un article remarquable

que le Dr Waagen a publié dans le *Kunstblatt*, du 24 août 1847. Il est intitulé: « Supplément pour la connaissance des anciennes écoles de peinture dans les Pays-Bas au xve et au xvie siècles. » C'est le premier d'une série d'articles que nous verrions avec plaisir traduits en français; mais il est le seul qui nous intéresse directement dans le sujet de ce petit travail.

—

« Les savants traités que Passavant, pendant plusieurs années, a publiés dans le *Kunstblatt*, ont dissipé beaucoup de ténèbres qui enveloppaient encore une importante partie de l'histoire de l'art, et son domaine s'est considérablement étendu. Si les articles que j'ai l'intention de publier successivement dans ce journal ne peuvent être comparés à ces traités ni pour la matière, ni pour le style, j'espère du moins qu'ils ne seront pas tout à fait dépourvus d'intérêt pour ceux qui prennent sérieusement à cœur l'histoire de l'art. Ils sont en grande partie, le résultat d'un voyage qu'il me fut donné de faire l'année passée en Belgique et en Hollande.

» Eu égard à la rareté de grands tableaux dans les Pays-Bas, qui appartiennent à un temps antérieur aux frères Van Eyck, je commence mes articles par un crucifiement du Christ qui se trouvait autrefois dans la salle d'assemblée de la corporation des Tanneurs à Bruges, mais qui, grâce à la générosité d'un ancien marguillier de la cathédrale de Bruges, Mr J. J. Vermeire-Van Damme, se trouve actuellement dans la chambre des marguilliers de la cathédrale. On trouve dans l'ensemble de ce tableau cette forme de l'art qui est généralement connue par les peintures attribuées à Guillaume de Cologne. Le corps du Christ long et maigre, est attaché

à la croix au moyen de trois clous seulement et tient déjà expirant la tête penchée. A droite de la croix se trouvent Jean et deux femmes, qui soutiennent Marie, tombant en défaillance; la Vierge est d'une peinture très-noble. A gauche, on aperçoit deux prêtres juifs, le centurion et un soldat; à côté de ceux-ci, à droite, on voit S[te] Catherine, qui regarde les bourreaux, à gauche S[te] Barbe, patronne des Tanneurs, et sur le fond d'or trois anges bleus. La forme et l'expression des têtes sont nobles, les positions simples; seulement, celle du centurion, revêtu d'une armure d'argent, est gauche et forcée. La chair est d'un coloris peu transparent et les contours n'en sont pas très-prononcés. Le tableau est peint à la colle; les fonds cependant ont beaucoup de la peinture à l'huile. Les couleurs des habits sont fortement broyées. D'après la comparaison avec des miniatures des Pays-Bas du XIV[e] siècle, ce tableau doit avoir été peint de 1350 à 1360. Il est très bien conservé.

» HUBERT ET JEAN VAN EYCK.

» Depuis que j'ai publié dans ce journal (1) un traité sur l'ouvrage principal des deux frères Van Eyck, l'ornement de l'autel de l'église de S. Bavon à Gand, plusieurs voyages m'ont mis en état de redresser en partie et de compléter les idées que j'ai émises dans ce travail, sur la part qui revient à chacun des deux frères. Comme on ne connait jusqu'ici d'Hubert Van Eyck aucun autre tableau authentique, la question ne peut se résoudre que par la considération attentive

(1) *Kunstblatt*, Année 1824, N° 23 à 27.

des tableaux qui appartiennent incontestablement à Jean Van Eyck, pour se former ainsi une idée aussi exacte que possible de son style et de sa méthode; ensuite par la comparaison de cette idée avec les différentes parties de l'autel gantois. Ce qui s'en approche doit être attribué à Jean, ce qui s'en éloigne, doit être regardé comme l'ouvrage d'Hubert. Pour tracer ce caractère distinctif du style de Jean Van Eyck, j'ai pris surtout deux de ses ouvrages pour guides: l'inauguration de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, que le duc de Devonshire a en sa possession, à sa campagne de Chatsworth, et l'image votive du chanoine Van Der Paele, dans la collection de l'académie de Bruges. Le premier, d'après une inscription qu'il porte, a été achevé en 1421; par conséquent peu de temps avant l'autel de Gand. Le second, en 1436, par conséquent quatre ans seulement après le même autel; or, on rencontre dans ces ouvrages le réalisme (realismus) le plus prononcé; même ses figures idéales ressemblent à des portraits; les hommes paraissent quelquefois inspirés, souvent très nobles, toujours convenables; les femmes sont aimables et pleines d'agrément, quelquefois aussi détestables. Les peintures sont de la plus surprenante hardiesse de conception, d'un dessin de maître et dans les formes d'un relief vraiment *plastique*. Dans le dernier ouvrage, le dessin est en général ferme, quelquefois un peu raide: les mains de ses figures idéales sont régulièrement petites, les doigts effilés et pointus, cependant dans ses portraits on voit qu'il suivait élégamment le modèle qu'il avait devant les yeux. De même, chez le dernier, les habits sont un modèle de vérité et de bon goût; tandis que chez le premier les traits fondamentaux d'abord beaux et purs, sont ensuite surchargés et détruits par des lignes

brisées, par des coupes brusques, aigues et arbitraires. Jean Van Eyck est, d'après mes remarques, le plus ancien peintre chez lequel on trouve des coupes pareilles et par conséquent il doit être regardé comme créateur de ce goût pervers, qu'on rencontre encore avec une expression beaucoup plus arbitraire dans les ouvrages de l'art allemand jusque vers le milieu du XVI[e] siècle. Il a peint les cheveux avec beaucoup de soin, il est vrai, mais cependant avec beaucoup de liberté; les parties les plus éclairées sont souvent largement présentées. Des tresses isolées sont peintes avec la plus rare facilité et avec une supériorité de maître. Les couleurs moyennes de la chair sont jaunâtres; les parties les plus élevées qui doivent recevoir la lumière, sont quelquefois un peu froides. Les ombres épaisses du fond, foncées et sans transparence, sont au contraire d'une couleur brune qui contraste avec le jaune. Régulièrement ses teintes sont bien ramollies et confondues. Or, ces traits caractéristiques se trouvent dans les parties suivantes de l'autel gantois: dans les anges qui chantent, de la partie supérieure du tableau; dans les juges; dans la milice du Christ et dans cette moitié de la peinture du milieu qui y est contigue, ou dans l'adoration de l'agneau qui représente les patriarches, les prophètes et d'autres personnages du vieux testament, de la rangée inférieure; enfin dans l'ensemble des huit tableaux du côté extérieur. Les autres parties ont le caractère suivant, qui s'en éloigne, et pour cette raison elles peuvent être attribuées à Hubert Van Eyck. L'on y trouve également un réalisme (réalismus) très prononcé, il est vrai, mais cependant l'on y voit pénétrer l'effort de l'idéalisme qui avait eu beaucoup de vogue dans la peinture des Pays-Bas déjà peu après la moitié du XIV[e] siècle, et qui ne fait que la porter à

une expression claire, naturelle et abondante. Son Dieu le Père a par cette raison, dans la figure et dans l'ensemble, une dignité, et une majesté vraiment religieuses. La forme de sa robe de couleur rouge foncée, montre encore la tendance pure, noble et douce de cette direction idéale. Seulement elle s'y montre dans une largeur et dans une liberté plus grandes et avec des significations plus détaillées dans les ondulations nombreuses de l'étoffe. C'est, à mon sens, un des plus parfaits costumes que la peinture moderne ait produits. On voit dans Jean-Baptiste et plus clairement encore dans les ermites, une inspiration vraiment religieuse, qui se manifeste dans chaque trait. La tête de la Vierge ne respire pas seulement, la plus pure virginité, le plus profond recueillement, mais il se revèle aussi dans ses traits un sentiment sublime de beauté. C'est dans mon opinion, la plus noble représentation de cette idée que l'art germanique ait pu indiquer à l'art romain. Quant à la peinture des cheveux, on trouve ici dans les femmes un dessin très-délié de chaque cheveu. Dans les hommes qui, pour la plupart, ont une chevelure épaisse tombant sur les épaules, les traits sont un peu plus libres, plus doux et supérieurement tracés. Cependant on n'y voit pas la même largeur que chez Jean Van Eyck. Les mains des figures idéales sont ici plus grandes, les doigts d'une longueur plus naturelle, et moins pointus. La chair dans les teintes moyennes est d'un brun rouge, et dans les ombres d'un brun qui contraste avec le rouge et qui surpasse les ombres de Jean Van Eyck en vivacité, en profondeur et en clarté. Enfin les contours sont tracés d'une manière moins prononcée que chez Jean Van Eyck. Les traits de pinceau dans les parties isolées, sont moins fondus et il est plus facile de les suivre dans

leurs linéaments pleins de vigueur. Ces marques caractéristiques étant posées, je soutiens que, les tableaux qui représentent Adam et Ève et que j'avais vus pour la première fois l'année précédente, sont de la main d'Hubert Van Eyck. Comme le sujet de cette pièce était la représentation du père et de la mère du genre humain, le peintre a cru devoir rendre un homme et une femme tels qu'ils sont, tels qu'ils vivent dans toute leur simplicité et avec la plus grande fidélité. Nous trouvons donc deux modèles imités de la manière la plus naïve dans toutes leurs parties; chaque poil, en particulier sur la poitrine et les jambes d'Adam et les poils qui se trouvent dans la région des parties sexuelles, sont représentés avec toute la vérité *plastique* qui est propre aux Van Eyck. La figure d'Ève surtout ne se fait remarquer par aucune beauté idéale. Ce sont là sans aucun doute les plus anciens modèles ainsi représentés, que l'art du moyen-âge ait produits. La tête d'Ève n'a pas plus d'expression que son modèle. L'artiste a très-bien exprimé dans la figure rougissante d'Adam, l'anxiété de conscience qui le saisit à la proposition d'Ève de manger du fruit défendu. Les sibylles sur les côtés extérieurs de ces ailes, comme l'a déjà très-bien remarqué M. De Bast, dans la traduction de mon traité sur cet autel, publié dans le *Messager des arts*, sont beaucoup moins bien peintes et n'appartiennent certainement pas à un des Van Eyck. Cependant, je ne vois pas une assez grande ressemblance entre ces peintures et l'unique ouvrage qu'on croit être fait par Jean Van Der Meere, dans la même église de St-Bavon, pour les attribuer à celui-ci. Le prophète Zacharie, peinture insignifiante si on la compare au Micha grandiose et plein de vigueur qui est présent à l'apparition de l'ange, me paraît être de la même main.

» Ensuite, pour bien juger le rapport qui existe entre Hubert Van Eyck, comme artiste, et son frère Jean, il faut encore remarquer que, d'après l'inscription (1) connue, qu'on trouve sur les volets de l'autel gantois, qui sont déposés dans le musée royal de Berlin, et d'après le témoignage de Varnewyck (2) et de Luc De Heere (3), ce fut Hubert Van Eyck seul qui commença l'ouvrage, et à qui il avait été commandé par Josse Vyds. La composition tout à fait grandiose, est sans aucun doute l'ouvrage d'Hubert, surtout pour les côtés intérieurs, par lesquels il est évident qu'il a commencé. Il faut qu'il ait fait, sinon des cartons, du moins des dessins d'après lesquels Jean s'est dirigé, eu égard à la grande *déférence* (pietät) qu'il montre envers son frère dans l'inscription que nous avons vue plus haut. Cela explique pourquoi on ne trouve dans les anges chantants, dans les juges, dans la milice du Christ, et dans la plus grande partie de l'adoration de l'agneau, aucune de ces coupes brusques et arbitraires dans les plis, qu'on rencontre dans les peintures des côtés extérieurs, où les dessins moins achevés de son frère lui laissèrent plus de liberté. En général, il est manifeste que Jean a employé toutes les ressources de son génie pour ressembler autant que possible à son frère, par rapport auquel il se nomme de pleine conviction et à

---

(1) Pictor Hubertus e Eyck major quo nemo repertus
Incepit; pondusque Johannes arte secundus
Frater perfecit, Judoci Vyd prece fretus.
VersV seXta MaI Vos CoLLoCat aCta tVerI.

(2) .... « *Hubertus Van Eyck.... die de tafel in St.-Jans kercke eerst begonnen hadde.* » L'histoire de la Belgique 1568. P. 109. A.

(3) « *Hy hadde 't werck begonst, also hys was ghewent.* » Van Mander p. 125. A.

mon sens, de plein droit le second dans l'art (ce qui ne l'empêche pas cependant d'exprimer assez clairement qu'il a la conscience de son mérite) car parmi le nombre considérable d'ouvrages exécutés par Jean Van Eyck seul, et que je connais, il n'y a pas un seul qui puisse se mesurer, quant à la profondeur d'inspiration avec la milice du Christ et avec le sentiment du beau qui reluit dans la tête de l'ange Gabriel qui fait l'annonciation à Marie, ou avec les deux Jean. — Comme la mort d'Hubert Van Eyck arriva le 18 septembre 1426, et que l'autel, comme l'indique le chronogramme de l'inscription, ne fut exposé pour la première fois, que l'an 1432, le 6 du mois de mai, à la fête de S. Jean, il suit de là que Jean Van Eyck avait eu cinq ans et huit mois pour l'achever; ce qui, à tout prendre, serait un temps bien long pour la part de travail que nous lui assignons plus haut. Cependant son travail avait souffert une longue interruption par son voyage en Portugal, qui dura depuis le 8 octobre 1428, jusqu'à la fin de 1429; et, n'en doutons pas, Jean Van Eyck, comme tous les artistes recherchés, a dû satisfaire dans cet intervalle, à plusieurs demandes de moindre renommée.

» D'après les marques caractéristiques d'Hubert Van Eyck que nous avons tracées plus haut, il n'y a qu'un seul tableau parmi tous ceux que je connais de l'école Van Eyck, que je puisse attribuer à Hubert, mais quant à celui-là, je puis le lui assigner avec certitude; c'est un S. Jérôme au musée de Naples, nommé le *Colantonio del Fiore;* ce tableau s'était autrefois trouvé dans l'église de St-Laurent. Comme sa grande analogie avec l'autel gantois me sauta tout d'abord aux yeux, je manifestai le désir de le voir de près; on l'ôta et je pus l'examiner à loisir. La vénérable tête rappelle vivement les solitaires, les

mains aussi sont d'une forme tout à fait ressemblante. L'habit brun, par ses larges et nobles ondulations, fait penser à celui de Dieu le père. Le coloris de la chair d'un rouge-brun foncé, est on ne peut plus surprenant de ressemblance, ainsi que tout l'ensemble du dessin et jusqu'au riche pendant qui représente un chapeau de cardinal, des bouteilles et des livres. L'écriture dans le livre ouvert est tout à fait le gothique des Pays-Bas et semblable à celui du livre de prières dans le tableau de l'annonciation de Marie de l'autel gantois. Le genre même des veines qui sont dans les couleurs a tant d'analogie avec le même ouvrage, qu'il fait conclure qu'ils viennent du même pinceau. Enfin la peinture est sur de grosses planches de bois de sapin, espèce de bois qu'en général on trouve rarement en Italie et qui certes n'y a pas été employé par les peintres. Le nom de Colantonio qu'on lui a donné jusqu'ici, manque de fondement solide et mérite d'autant moins d'attirer l'attention, que tous les autres tableaux attribués à ce maître sont encore peints sur un fond d'or, d'après la méthode très simple et conventionnelle de l'école de Giotto. Ces particularités ont aussi frappé Passavant, quoiqu'il décrive ce Jérôme comme un ouvrage du même artiste (1).

» J'ai encore les tableaux suivants de Jean Van Eyck à passer en revue:

» Dans la galerie Doria à Rome, se trouve, dans un des salons, où d'ordinaire le public n'est pas admis, une Vierge avec l'enfant dans une église, que A. Dürer a nommée. Cette pièce est une miniature rare et précieuse de Jean Van Eyck, dans le genre du joli petit autel

(1) Voyez le Journal des arts, 1843, p. 259.

de la galerie de Dresde. Malheureusement je n'eus pas le loisir de l'examiner assez longtemps.

» J'ai vu à Paris parmi les tableaux du comte Demidoff, un portrait d'homme, un autre de femme, que, vu l'ordonnance, le coloris chaud et brun, l'excellente méthode de modelé, je dois tenir comme provenant du pinceau de Jean Van Eyck. Surtout la femme, avec son bonnet pointu et conique, est très vivement et très élégamment peinte. La princesse Mathilde, épouse du comte, avait obtenu ces deux tableaux en Italie, l'an 1845.

» A Anvers, le négociant Weber, possède un tableau où Marie tient sur ses genoux l'enfant Jésus, au doigt duquel Ste-Catherine met un anneau. On lit sur le glaive, que la sainte couronnée tient en main, cette inscription en caractères gothiques: *Joanes Van Eyck*. Vis-à-vis de Ste-Catherine, on voit une sainte inconnue, vêtue de vert, qui serre dans sa main droite la main gauche de Catherine, et qui tient un lis dans la main gauche. Plus avant dans le fond, du côté de Catherine se trouve sainte Ursule avec une flèche à côté d'elle. Elle est vêtue en drap d'or; son ornement de tête est magnifique, elle lit dans un livre. De l'autre côté, on aperçoit sainte Cécile vêtue de noir, avec un ornement de tête en forme conique; elle tient un livre dans la main gauche et un rosaire rouge dans la main droite. Ensuite, il y a un espace qui représente un berceau de roses; des feuilles de vignes bien peintes le couvrent. Par derrière on a en perspective une ville baignée par une rivière, d'un coloris clair, comme d'ordinaire dans les tableaux de Jean Van Eyck. Ce tableau a tant d'analogie dans les têtes, dans celle surtout de sainte Ursule qui se fait remarquer par la finesse et l'humilité de l'exdression, dans le coloris brunâtre, dans les traits pro-

fonds des habits, dans l'ensemble de l'exécution, avec tous les tableaux de Jean Van Eyck dont l'authenticité n'est point contestée, que, abstraction faite de l'inscription, je ne saurais m'empêcher de le lui attribuer. Le style du paysage dans la perspective plus éloignée fait voir qu'on peut rapporter cette pièce aux dernières années du peintre. Ce tableau, de 3 pieds de haut sur 2 pieds de large environ, est bien conservé.

» A Gand, dans la riche et intéressante collection de Mr Verhelst, un tableau d'environ 4 pieds de haut sur 6 de large représente un développement de la composition précédente; mais aux quatre saints primitifs on a joint encore quatre saintes; par malheur, cet excellent ouvrage qui fut autrefois en la possession d'une confrérie de l'église actuellement démolie de St Donatien à Bruges, a perdu par plusieurs restaurations, une grande partie de sa valeur primitive; les chairs mêmes ont perdu, par de forts nettoiements, cet incarnat brun et plein de chaleur qui est propre à tous les tableaux conservés de Jean Van Eyck, de sorte qu'elles ont maintenant une teinte pâle et platte. Leur beau modelé a aussi disparu en grande partie. Le coloris, ainsi que le dessin sont conservés en entier aux pieds d'un des saints seulement et à Marie et à l'enfant en plusieurs endroits. Plusieurs couleurs des habits ont mieux résisté à l'action de l'eau; il y en a un surtout où le pourpre a encore conservé toute sa profondeur, toute son intégrité.

» A Bruxelles, chez monsieur Nieuwenhuys, père, l'Annonciation qu'il a acquise, il n'y a pas longtemps, à la vente de la collection de Mr Van Hal, d'Anvers. Parmi tous les tableaux que j'ai vus jusqu'ici de Jean Van Eyck, il n'en est pas un seul où son réalisme se montre d'une manière aussi défavorable et aussi peu digne de

son objet que dans celui-ci. La Vierge qui se trouve sous un portail, est une courte et large figure à visage gros et compact, des traits tout à fait dans le genre des portraits. L'ange qui se trouve vis-à-vis d'elle, a encore moins d'expression; son profil est tout à fait commun et détestable. Dans toutes les autres parties, le tableau ne porte pas seulement la marque distinctive de Jean Van Eyck, mais il appartient à ses ouvrages les plus achevés. Dans son ensemble, par un certain clair-obscur, il surpasse peut-être tous les autres tableaux que nous avons passés en revue jusqu'ici. Les draperies sont de la plus rare profondeur et de la plus grande force, surtout l'habit brun de l'ange, ainsi que ses ailes ornées d'yeux de paon. L'architecture du portail où l'on voit un singe pour ornement, est aussi d'une couleur profonde, pleine et brunâtre, comme le tableau votif de Van Der Paele à Bruges et le petit tableau dans la galerie de Dresde. Enfin le paysage, les arbres et les plantes sont exécutés dans le même genre et avec la même supériorité que l'adoration de l'agneau. Les rochers ressemblent, pour le coloris, à ceux qu'on voit sur l'aile du même tableau, ou sont représentés les ermites.

» Un savant ami de l'art, Joly De Bammeville, à Paris, possède un petit tableau qui représente Marie avec l'enfant; c'est une répétition libre et très belle de la Vierge et l'enfant du tableau votif que je viens de mentionner; il l'a acheté à Rome, en 1841.

» A Vienne, on conserve dans une grande armoire les ornements sacerdotaux que le duc Philippe-le-Bon avait fait confectionner pour les grandes solennités religieuses des chevaliers de la Toison d'or. Il les avait fait orner de toutes sortes de figures richement brodées. Comme l'armoire se trouve entre deux fenêtres, la lumière est

très-défavorable même pour voir les habits qui sont suspendus à l'extérieur. Malgré ces inconvénients, il m'a suffi d'examiner une figure de Dieu le Père, une représentation du baptême du Christ, quelques anges et quelques saints, pour me convaincre que l'invention grandiose et régulière avait une affinité frappante avec le style de Jean Van Eyck. Je crois pouvoir assurer qu'il a fait les cartons et les dessins de ces figures, puisque ce prince l'a toujours tant estimé. Le travail est le plus achevé que j'aie vu dans ce genre; j'ai été convaincu depuis lors, ce qui m'avait paru auparavant impossible, que non seulement les formes extérieures, mais aussi les affections intérieures de l'âme peuvent se rendre, à un degré éminent de perfection, par l'aiguille. Mon plus ardent désir fut donc de voir ces ornements d'église, chacun en particulier, et de les examiner à loisir et sous un jour favorable; mais toutes mes démarches, à cet effet, furent inutiles. Je dois cependant à la vérité de dire, que celui-ci fut le seul but, par rapport aux arts, que je n'aie pas pu atteindre à Vienne, car dans toutes les autres rencontres on a prévenu mes désirs de la manière la plus aimable. »

Cette admirable analyse du style de Jean Van Eyck et l'appréciation des différences que présentent ses œuvres avec celles de son frère Hubert, sont le résultat d'une sagacité profonde et d'une étude patiente des tableaux de l'école de Bruges.

Mr le Dr Waagen a rendu un immense service en publiant ses vues sur ce sujet, mais quelque autorité qu'il ait acquise comme connaisseur, quelque confiance qu'inspirent ses connaissances spéciales dans cette branche, il

faudra que ses observations soient contrôlées par l'examen critique des connaisseurs de différents pays, avant qu'elles puissent être acceptées dans l'esthétique de cet art et admises comme règles pour distinguer avec quelque certitude le travail de Hubert de celui de Jean. Elles doivent surtout encore subir l'épreuve d'une discussion française; cette nation n'a souvent ni la conscience, ni la patience des Allemands, mais il y a en général dans ses jugements une finesse d'aperçus qui rend son concours indispensable, pour qu'il y ait chose jugée en matière d'art.

En attendant, les recherches historiques et la critique des faits déjà admis dans l'histoire, peuvent concourir utilement pour atteindre le but.

Mon digne et savant ami, M. De Stoop, a rencontré en fouillant dans les archives du chapitre de St-Donat, quelques notes précieuses, au moyen desquelles je suis parvenu à donner une solution définitive à plusieurs questions controversées jusqu'ici.

A l'occasion de l'heureuse découverte faite par M^r^ De Stoop, de l'année de la mort de Jean, j'ai cru devoir publier quelques notes que j'avais amassées depuis longtemps et qui ont paru à mes amis de nature à intéresser les personnes qui s'occupent de l'histoire de la peinture. Je serais heureux d'avoir pu fournir quelques matériaux pour l'achèvement du monument que l'Europe est en train d'élever à la gloire de l'école des Van Eyck.

Comme je n'écris pas pour l'utilité des savants seuls, mais pour l'instruction de mes concitoyens, dont la plupart ne sont pas complètement initiés au progrès qu'ont fait les études historiques, je serai obligé de répéter et d'analyser des points que d'autres ont déjà établis et qui sont hors de discussion, mais je serai court.

Le titre d'inventeurs de la peinture à l'huile accordé

aux Van Eyck, sans être peut-être le plus important qu'ils aient à leur renommée, est sans contestation le plus populaire: cependant cette invention leur est contestée.

Les écrivains émettent trois opinions sur cette invention; les uns l'attribuent aux Van Eyck; les autres en donnent la gloire à Antonello de Messine, et il y en a qui en font remonter l'origine à un temps beaucoup plus reculé.

M. Charles Lock Eastlake (1), un des meilleurs peintres et l'un des plus érudits que possède l'Angleterre, a publié dans son ouvrage — *Materials for a history of oilpainting*, une analyse complète des *secreti* du moyen-âge, où il expose avec une parfaite lucidité toutes les notions qu'ils peuvent nous donner des procédés matériels employés par les anciens et les modernes avant la découverte de la peinture à l'huile.

Il en résulte qu'il est à peu près avéré que la peinture à l'huile n'était point au nombre des procédés techniques employés par les artistes dont l'histoire de l'antiquité nous a conservé les noms.

Les peintures mobiles des anciens étaient pour la plupart sur bois et en détrempe ou en couleurs préparées avec de la cire; c'est ce qu'on appelle peinture encaustique. Ces tableaux furent dès le principe recouverts d'un vernis hydrofuge qui, s'il n'était pas toujours indispensable pour mettre le tableau à l'abri de l'humidité, servait en tous cas à le garantir de la poussière et permettait d'employer l'eau pour les nettoyages dont il avait besoin.

Des autorités incontestables établissent que les anciens

---

(1) Materials for a history of oilpainting, I vol. Lond. Longman 1847. Revue Britann. mars 1848.

connaissaient toutes les substances qui entrent dans la composition d'un vernis à l'huile et même l'art d'amalgamer ensemble les huiles et les résines; mais rien ne prouve que les artistes aient tiré parti de ces connaissances.

La première mention d'une huile siccative employée à des œuvres d'art, se rencontre dans Aëtius, qui a écrit sur la médecine vers la fin du ve siècle, ou le commencement du vi^{e}. Il assimile, comme emploi médical l'huile de ricin à l'huile de lin, et il dit de l'huile de noix, dont il explique les diverses préparations, qu'indépendamment de son usage en médecine, elle en a une autre. « Les » doreurs, ajoute-t-il, et les peintres à l'encaustique s'en » servent comme nous, car elle sèche et conserve pendant » longtemps, soit les dorures, soit les peintures encaus- » tiques qui en sont revêtues. » Il résulte de ce passage que M. Eastlake a cité le premier, que les propriétés siccatives de l'huile de lin étaient inconnues ou dédaignées.

Après le vi^{e} siècle, la pratique de la peinture devint le monopole des moines, et Muratori mentionne un vernis où entrait l'huile de lin, que les moines découvrirent sous le règne de Charlemagne.

Au xiie siècle, il n'avait encore été fait aucune allusion au mélange des couleurs solides avec l'huile qu'on employait comme vernis. La seule tentative approchant de ceci avait été un procédé par lequel, en étendant sur des feuilles d'étain le vernis teint en jaune transparent, on donnait à l'étain la couleur de l'or.

Les premiers auteurs qui aient parlé, en termes non équivoques, des couleurs mêlées avec l'huile, sont Eraclius, Théophile, Pierre de S. Audemar et l'auteur inconnu d'un traité du même genre, qui est conservé au *British Museum*, et il demeure établi que bien avant les xiiie et xive siècles, on connaissait l'usage de l'huile.

A partir de cette epoque, on a mille documents pour un, établissant que la fresque, la peinture sur bois, l'ornementation des colonnes etc. absorbaient des quantités d'huile.

Du reste, quand on cherche des traces de son emploi tel qu'il est en usage à présent, les textes ne sont plus ni précis, ni sûrs. Ils n'établissent nullement que les figures aient été exécutées d'après des procédés identiques aux nôtres. On peut seulement noter un passage de Théophile, où il parle de peindre divers objets sur une imitation de fond d'or et où il fait entrer dans la liste des couleurs nécessaires à ce genre de travail, des teintes pour figures — *Mixturas vultuum,* — citons ce passage d'après la traduction de Mr le comte Charles de l'Escalopier (1). « Prenez, dit-il, les couleurs que vous voulez » poser, les broyant avec l'huile de lin sans eau, et » faites les teintes des figures et des draperies comme » précédemment vous les avez faites à l'eau. Vous pourrez » à volonté donner aux animaux, aux oiseaux ou aux » feuillages les nuances qui les distinguent. »

On se servait à cette époque, non de l'huile à son état naturel, mais d'une préparation appelée *péséri* par les anciens auteurs. Ce péséri était de l'huile épaissie au soleil, jusqu'à ce qu'elle eût acquis à-peu-près la consistance du miel ou du vernis. Par cela même, sujette à former des grumeaux etc., elle ne se prêtait pas aux travaux qui exigeaient une certaine finesse. On l'avait adoptée pour la mise en couleur des murailles, des colonnes, des écussons armoiriés, des coffres ou bahuts. Cependant par une déviation insensible, les peintres du nord, re-

(1) Théophile, prêtre et moine, essai sur divers arts. Paris, 1845, in-4°.

connaissant les avantages que l'huile pouvait offrir, en étendaient peu-à-peu l'emploi aux parties accessoires du tableau. Les draperies, les dorures, les plis s'exécutaient à l'huile. Les figures, les mains et généralement tout ce qui demandait un certain fini, se peignait en détrempe.

Avant les Van Eyck, la peinture à l'huile était praticable, mais avec des entraves qui la rendaient à-peu-près inutile. Voici ce que le même Théophile (1) en dit: « On peut
» broyer les couleurs de toute espèce avec la même sorte
» d'huile (huile de lin) et les poser sur un travail de
» bois; mais seulement pour les objets qui peuvent être
» séchées au soleil: car, chaque fois, que vous avez
» appliqué une couleur, vous ne pouvez en superposer une
» autre, si la première n'est séchée, ce qui, dans les
» images et les autres peintures est long et ennuyeux. »

Voilà en analyse ce que l'on a écrit de plus concluant contre l'invention attribuée aux Van Eyck, et il en résulte que la peinture à l'huile était impraticable dans des œuvres d'art de mérite.

Les Van Eyck trouvant imparfait le vernis dont on se servait pour recouvrir les tableaux en détrempe, s'étudient d'abord à l'améliorer.

Ce vernis même perfectionné, ne séchait pas à l'ombre; ils se donnent donc la mission de trouver l'huile la plus siccative et s'arrêtent à l'huile de lin et à l'huile de noix, sans trop préférer l'un à l'autre, si ce n'est peut-être dans certains cas, la dernière à cause de sa limpidité, de sa couleur légère. Car en même temps qu'ils s'étudiaient à la rendre susceptible de sécher promptement, ils devaient vouloir la rendre aussi incolore que possible.

---

(1) Théophile, Lib. 1, cap. xxvii, de l'édition de Mr De l'Escalopier.

Ils devaient d'autant plus lui demander cette dernière qualité, que des accidents funestes les avaient convaincus qu'ils ne pouvaient pas compter sur l'action du soleil pour dépouiller et blanchir ce revêtement extérieur des tableaux. La plus grande difficulté n'était pas de rendre le vernis siccatif: on y serait parvenu en le laissant bouillir plus longtemps, mais cette opération prolongée l'épaissait et le rendait plus foncé; c'est ce qu'il fallait éviter et ce que les Van Eyck surent obtenir; mais il n'entre pas dans mon plan d'analyser ce que les auteurs ont dit de la manière dont ces artistes ont résolu ce problème. Il me suffit de constater ici que, franchissant les barrières dont l'imperfection des procédés matériels enlaçait l'élan du génie, ils s'ouvrirent les premiers une carrière inconnue et que, presque sans transition, ils portent l'art de la peinture à l'huile, de l'état incomplet qui en limitait l'usage aux barbouilleurs, à un dégré de perfection qui excite encore l'admiration universelle. Cette gloire, personne n'a pu la leur ravir, car les prétentions d'Antonello sont complètement abandonnées.

Ce point essentiel étant établi, il nous reste à entrer dans une discussion pour savoir si cette première découverte est due à Jean ou à Hubert.

Avant de formuler mon opinion, qu'il me soit permis de préparer les éléments de la conviction que je compte porter dans l'esprit de ceux qui me liront. Il importe avant tout de fixer l'époque de la naissance de Jean Van Eyck.

Il est impossible de produire l'acte de naissance de ce peintre; le défaut de cette pièce donne un libre champ aux suppositions, mais voici des documents, des preuves ou des inductions qui peuvent y suppléer.

Vasari, qui écrivit plus d'un siècle après la mort de

Jean, dit que ce peintre mourut dans un âge avancé. Van Mander, qui a suivi aveuglément le récit du biographe italien, est de la même opinion.

Les historiens flamands disent au contraire qu'il est mort dans la fleur de l'âge. Marc Van Vaernewyck, contemporain de Vasari, et qui écrivit à Gand où se trouvent les plus beaux ouvrages des Van Eyck, assure qu'il mourut *jeune*.

Dans son ode en l'honneur des Van Eyck, Luc de Heere, le maître de Van Mander, assure positivement que:

De ce monde, de bonne heure, cette noble fleur se sépara.

Van deser wereldt vroegh dees edel bloeme scheedt.

Voilà donc deux auteurs beaucoup plus à même que Vasari de connaître l'âge de Jean et qui tous deux assurent qu'il succomba prématurément.

Dans le grand tableau de Gand apparaissent deux figures qui ont été de tout temps et généralement reconnus comme étant les portraits de Jean et de Hubert. Le docteur Waagen ayant profondement étudié ce tableau, a trouvé que la figure de Jean était tournée comme si elle avait été peinte par lui-même, devant un miroir. Ce portrait qui, d'après toute probabilité n'a pas été peint avant 1429 ou 1430, accuse tout au plus l'âge d'un homme de 30 à 35 ans (1).

(1) Le panneau où sont peints les deux portraits se trouve maintenant à Berlin; Johanna Schopenhauer, qui les a vus, confirme les assertions de Van Mander, qui dit que Hubert était très-vieux relativement à Jean. Hubert, selon elle, y paraît un vieillard, tandis que Jean a l'air d'un homme de 35 à 38 ans. Les gravures de ces deux portraits suggèrent la même opinion.

Si cette notoriété qui s'est constamment conservée depuis 400 ans; si les plus âgés qui, depuis 1430, disent aux plus jeunes, en leur montrant ce portrait: Voilà Jean Van Eyck, ne se sont pas trompés, ce portrait décide à lui seul la question; il fixe la naissance de Jean à une époque très-rapprochée de 1400.

D'un côté se trouve donc l'assertion d'un Italien qui ne publia ses Vies des peintres qu'en 1547; et de l'autre se trouvent le portrait et le témoignage de Vaernewyck et de Luc de Heere, qui avaient connu les disciples de Jean et les élèves de ces disciples; dont les pères vécurent aux temps de la mort des Van Eyck et qui offrent par conséquent toutes garanties pour l'exactitude de leurs assertions.

L'autorité des historiens est donc tout à fait en faveur de ceux qui assurent que Jean est mort jeune. Cette assertion acquiert un degré de probabilité de plus de l'existence du portrait de Jean; ce portrait semble même décider entièrement cette question.

Un autre argument milite en faveur de notre opinion, c'est le portrait de la femme de Jean, qui, d'après l'inscription, n'avait en 1439 que 33 ans, une dizaine d'années de moins que son mari. Cela était dans l'ordre et dans les habitudes ordinaires; il faut cependant avouer que l'on a vu alors comme de nos jours, des mariages entre personnes d'âges disproportionnés; mais cet âge de sa femme, combiné avec les témoignages des historiens et les apparences du portrait de Jean, nous permettent de conclure hardiment qu'à sa mort, Jean avait tout au plus 40 ou 45 ans.

Le plus ancien tableau de Jean porte la date de 1420 ou 1421 (1). Si Jean avait vu le jour beaucoup plus tôt,

---

M. Van Kerckhoff, dans sa Notice sur l'académie d'Anvers, publiée

ne serait-il pas bizarre qu'il ne nous restât aucun ouvrage de lui, exécuté avant un âge avancé?

Ce fait s'expliquerait naturellement si Jean naquit de 1395 à 1400. Ses premiers tableaux dateraient de sa vingtième à sa vingt-cinquième année, et il serait mort à l'âge de 40 ou 45 ans.

Dès qu'on rejette cette chronologie, toute l'histoire de Jean devient un fatras inexplicable; les faits se heurtent et se contredisent; les témoignages historiques qu'une saine critique admettrait de préférence, doivent être repoussés et on est forcé d'accepter comme vrais ceux qui ont contre eux toutes les probabilités qui résultent d'une discussion désintéressée. Les historiens étrangers qui écrivent un siècle et demi après cette naissance, devraient être crus, plutôt que des écrivains qui ont vécu sur les lieux mêmes, témoins de la vie et du talent de Van Eyck, et qui ont pu recevoir de témoins oculaires, les faits qu'ils avancent.

Jean offre en 1420, à l'académie d'Anvers, une tête peinte à l'huile. Cette tête y excite une telle admiration, que plus d'un siècle après, la noblesse anversoise offrit à cette même académie une coupe où se trouvait ciselé la tête de Jean, pour perpétuer le souvenir de cette présentation.

Les tableaux peints à l'huile étaient alors généralement connus dans notre pays; on ne s'explique pas l'étonnement que cause ce tableau de Jean, à moins que l'âge du peintre

---

en 1824, assure que Jean Van Eyck offrit en 1420 une tête peinte à l'huile, et M. Michiels pense que la tête que Van Eyck présenta à la confrérie d'Anvers, est celle du Christ que l'on conserve encore à l'académie de Bruges. Il doit y avoir une erreur dans l'un ou l'autre de ces faits, car le tableau représentant la tête du Christ porte évidemment la date de 1440.

n'ait contribué à le provoquer. En consacrant à cette académie les prémices de son pinceau, Jean n'obtint pas seulement des signes d'une reconnaissance sincère pour une offre si honorable à ce corps, mais il reçut en même temps des applaudissements pour son talent précoce.

Si ce n'est pas là un des premiers tableaux de Jean, comment expliquer qu'il n'en existe aucun autre de lui, antérieur à cette époque? Est-il bien probable que si d'autres tableaux avaient existé, le souvenir s'en fût perdu; peut-on admettre qu'aucun témoignage contemporain n'eût attesté l'existence de ces tableaux, lorsqu'on voit qu'une simple tête, offerte à la ville d'Anvers, y excite un tel enthousiasme. Peut-on admettre qu'il n'existerait aucun tableau de Jean, antérieur à 1420, tandis qu'il en existe d'un élève des Van Eyck, Pierre Christophsen, de 1417.

Ce n'est pas d'ailleurs une opinion nouvelle que je soutiens ici, Mr Passavant fixe l'année de naissance de Jean à 1400: Mr Boisserée est convaincu que Jean est né vers cette époque, mais par une erreur, que la date de la mort de Jean, trouvée par Mr De Stoop, réfute définitivement, il ne le fait mourir que bien avant dans le xve siècle. Mr L. De Bast, dans plusieurs articles du *Messager des sciences historiques*, a allégué plusieurs raisons qui militent en faveur de la date que nous assignons à la naissance de Jean.

Tant d'autorités positives, tant d'inductions incontestables doivent nous permettre de fixer sans crainte d'erreur, la date de la naissance de Jean de 1395 à 1400.

Il était important de bien établir ce fait, pour la solution de la question, si c'est bien Jean, ou si ce n'est pas plutôt Hubert qui fut l'inventeur de la peinture à l'huile.

On doit constater d'abord comme un fait avéré par tous les historiens que, durant près de quatre siècles, Jean absorbe toute la personnalité des Van Eyck. Tous les disciples des Van Eyck, non seulement ceux qui ont été formés à la nouvelle méthode avant que Jean fût en âge d'avoir des disciples, mais même ceux qui n'ont appris leur art sous un Van Eyck, qu'après la mort de Jean, comme je l'établirai tout à l'heure, passent dans les histoires de l'art pour des disciples de Jean. Tout lui est attribué; Jean seul est connu.

La cause de ce fait se trouve sans doute en partie dans l'immense popularité et dans les honneurs qu'obtint Jean durant sa vie et en partie dans les guerres désastreuses de la fin du XVe siècle, les guerres de religion et les effroyables désastres du XVIe siècle.

Les arts avaient subi les fatales influences de ces temps malheureux et l'histoire trop occupée à enregistrer les chances variées des guerres, ne trouvait guère le temps de s'occuper de paisibles recherches sur la vie des peintres et leurs œuvres. Elle abandonna toute cette partie aux traditions populaires: Van Mander même s'est contenté d'écrire ces traditions sans examen, sans critique; son ouvrage, précieux parce qu'il est le seul qui date de cette époque, est un guide peu sûr cependant, et où les modernes ne puisent qu'avec prudence.

L'invention de la peinture parait dater de 1410. Tous les historiens s'accordent à fixer à cette année l'invention des Van Eyck. Il leur a fallu du temps pour faire l'application de cette méthode aux tableaux proprement dits, avec ce succès complet qui l'a fait adopter par les artistes de toutes les écoles; il a fallu du temps pour que leur invention fut connue et pour attirer des disciples. L'histoire nous atteste cependant que sept ans après leur inven-

tion ils avaient déjà formé des disciples, dont les œuvres sont dignes de leur école. En présence de ce fait, on ne comprend pas comment ils ont pu être accusés d'avoir fait un secret de leur méthode. On ne pouvait exiger sans doute qu'ils la rendissent banale et se privassent ainsi de l'attention qu'elle devait naturellement exciter et du surcroît de valeur qu'elle donnait à leurs tableaux; mais lorsque sept ans après cette heureuse découverte ils en ont communiqué le secret, l'accusation d'égoïsme est absurde.

Les historiens nomment plusieurs disciples des Van Eyck, et parmi eux il suffira de citer Pierre Christophsen, Hugo Van der Goes, Josse de Gand, les deux Van der Meire, etc. etc.

Mais si l'existence de disciples absout les Van Eyck d'une accusation d'égoïsme, l'existence d'un disciple, qui déjà en 1417, produit des tableaux du plus grand mérite, est une preuve que ce Pierre Christophsen, l'artiste en question, n'a pu être formé par Jean, mais qu'il a été en réalité le disciple d'Hubert.

En ne donnant que cinq ans d'apprentissage à Christophsen, il s'en suivrait qu'il est entré dans l'atelier de Van Eyck en 1412; c'est-à-dire à une époque où Jean Van Eyck avait tout au plus dix-sept ans.

Il faudrait supposer qu'à cet âge, Jean eût déjà étudié profondément la chimie, et que par son expérience il eût déjà pu constater les inconvénients des anciens procédés de peinture. Avant d'avoir des disciples, lui-même aurait déjà dû par une longue application se familiariser avec le nouveau procédé; or, la confrontation des dates seule réfute ici complètement ces suppositions.

Hubert, d'après un témoignage authentique, naquit en 1366; il avait donc 44 ans à l'époque de l'invention de la peinture à l'huile. A cet âge et avec le talent dont il

a fait preuve dans ses tableaux, il est beaucoup plus raisonnable de lui attribuer cette invention, qu'à un enfant de 10 à 15 ans. Hubert, est nommé par Jean lui-même, *le plus grand peintre qui ait jamais existé,* et il ajoute que ce n'est qu'en cédant à des instances, qu'il s'est décidé à oser continuer son ouvrage. Ces expressions ont été dictées moins par l'amour fraternelle, que par le respect et le sentiment profond qu'il avait de la supériorité de Hubert: ce sont les sentiments d'un disciple pour son maître.

Les titres de Jean à son immense renommée sont d'ailleurs très-multipliés. On lui doit les principes et la magie de la perspective. Il créa le portrait. L'art du peintre-verrier lui eut aussi des obligations. Jusqu'alors on coloriat le verre dans la masse et on employait un morceau différent pour chaque teinte du vitrail. On multipliait donc les sinuosités du cadre en plomb. Jean trouva le moyen d'empêcher la matière colorante de pénétrer toute l'épaisseur du verre; il sut l'arrêter, par un coup de feu dirigé à propos, avant qu'elle l'eût assombri d'outre en outre; elle atteignait la surface, mais épargnait le fond. Il creusait ensuite la première, à l'éméril, jusqu'à la portion demeurée blanche: ce champ recevait un émail d'une autre nuance ou d'une autre couleur; on obtenait de la sorte des fragments très-étendus sans avoir besoin de recourir aux châssis de plomb. Ces facilités nouvelles changèrent le goût et les habitudes des peintres verriers: il fit une révolution complète dans cet art (1).

L'opinion que je soutiens ici est tout à fait désintéressée, la conviction seule m'engage à l'exprimer; cependant, elle ne peut en rien nuire à la gloire de la ville de

---

(1) Hist. de la peint. flam. et holl. Michiels, tome II, 34.

Bruges, comme quelques personnes ont voulu l'insinuer.

Je placerai ici quelques mots sur le lieu de la naissance des Van Eyck, pour motiver mon opinion qu'ils ne sont pas nés à Eyck.

J'ai examiné cette question avec une grande impartialité, prêt à avouer que les Van Eyck n'appartenaient pas à la ville de Bruges, si un seul argument plausible pouvait motiver cette conviction, et je n'en ai trouvé aucun. — Je vais en laisser juger le lecteur.

Ceux qui prétendent que cette famille est originaire de Alden Eyck ou de Maeseyck, fondent leur opinion sur le nom seul de — Van Eyck, — et n'apportent aucune autre preuve; mais cette argumentation manque de solidité. Les noms propres étaient, au temps des Van Eyck, non seulement communs, mais généralement chaque famille avait le sien, et le nom même de *Van Eyck, Van Eyken, S'Heyck, Heck, Vanden Eyke* et *Vanden Eycken*, quoiqu'en ait dit M. Scourion, est très commun à Bruges, durant le xv[e] siècle.

Dans le curieux mms. contenant les comptes des *librariers* de 1454 à 1523 et conservé dans les archives de la ville de Bruges, je trouve parmi les membres de la confrérie, de 1458 à 1459, *Claeys Vanden Eyck.* De 1478 à 1479, *de vrouw Va. d. Eyke.* De 1481 à 1482, *Hendric Vanden Eeck.* Parmi les Béguines de notre Béguinage se trouve de 1438 à 1465 le nom de *Marguerite S'Heyx.* C'est-à-dire Vanden Eyck (1). J'avais cru d'abord retrouver ici la sœur des Van Eyck, je ne puis cependant le prouver et je n'assure rien; le changement que l'on remarque dans son nom, ne s'oppose pas à cette supposition, car j'ai trouvé à différentes reprises le nom

(1) Comptes du chapit. de St-Donat 1437.

de Jean écrit à-peu-près comme celui de Marguérite — Johes De Heck — Heyck.

Comme raison de probabilité de la naissance des Van Eyck à Eyck, on allègue que, par un souvenir de son enfance, Hubert retraça sur le grand tableau de Gand, au fond d'une riante vallée et au-dessus de la céleste Jérusalem, les tours de Maestricht, ville voisine de son lieu natal et dont il avait si souvent admiré dans sa jeunesse le profil gracieux; et partant de là, on écrit une série de jolies phrases sur « les clairières d'où lui » apparaissaient ces saintes pyramides, lorsque sur les » bords de la Meuse, il s'ébattait sur le gazon des pâtu- » rages, troublé, charmé déjà, ayant pour compagnon » le noble guide qui révèle aux âmes fortes les secrètes » harmonies des choses. » Toute cette poésie ne prouve absolument rien; ces tours, d'ailleurs, qu'on voit sur ce tableau, ont le caractère qu'on retrouve plus ou moins dans toutes les peintures d'alors; quelques-unes sont d'une richesse dont il n'existe pas de modèle, et d'autres, fort belles dans une perspective peinte, ne pourraient pas être exécutées par les architectes. Ceux qui ont examiné ces tours et qui connaissent celles de Maestricht, avouent qu'il serait difficile de trouver une ressemblance entre elles.

Tous ces arguments sont donc extrêmement faibles et ne résistent pas à un examen sérieux; ils sont cependant les seuls qu'on puisse alléguer pour disputer à la ville de Bruges la gloire d'avoir été le berceau de ces peintres éminents.

Mr L. De Bast, qui a rendu de grands services à l'histoire de l'école de Bruges, par ses articles publiés dans le *Messager des sciences et des arts*, n'a pas su cependant se garantir de quelque partialité en faveur de sa ville natale. Sans la moindre preuve, il fait de Jean et de

Hubert des artistes gantois et les fait mourir tous deux à Gand.

Quant à Hubert, il est mort en effet à Gand, en 1426, mais rien ne prouve que Gand fût sa demeure habituelle. Il y était si peu connu, que dans une pièce officielle relative à son héritage, il y est nommé *Lubrecht Van Eyken*. On ne se serait pas mépris si grossièrement sur la véritable orthographe de son nom, si Hubert, comme on le dit, avait eu sa demeure permanente à Gand et s'il y avait formé une école. Le nom d'un homme du mérite de Hubert, l'inventeur de la peinture à l'huile, le plus grand peintre qui eût jamais existé — *major quo nemo repertus* — ne pouvait être ignoré par les notaires ou secrétaires de la ville. L'erreur dans l'orthographe de son nom est un préjugé contre la prétention de Mr L. De Bast: il est incontestable cependant qu'il y a séjourné et que probablement sa sœur y est morte.

Mr L. De Bast se hasarde beaucoup trop loin, lorsqu'il dit que rien n'autorise à croire, comme les historiens l'ont généralement avancé, que Marguerite et Hubert aient jamais séjourné dans la ville de Bruges. Pour s'inscrire en faux contre une tradition constante, il faut autre chose qu'une conviction intime. Si en effet il n'existait aucun document qui confirmât cette tradition, l'existence de cette tradition, constatée par Mr De Bast lui-même, est déjà un document, dont on n'invalide pas la valeur par une assertion dénuée de preuves. Mais il existe des documents, que Mr De Bast n'a pas connus, ou qu'il a méconnus.

Dès que l'on veut traiter une question qui de près ou de loin, se rattache à l'histoire de Gand, il est utile, indispensable même, de consulter la bibliothèque de M. Goetghebuer. Je ne l'ai jamais consultée, sans y

découvrir des notes intéressantes. Cette collection est riche, et la complaisance de Mr Goetghebuer est inépuisable; il a toujours les moyens et la volonté de rendre des services à ses amis.

Mr Goetghebuer m'a communiqué un petit extrait du registre de la confrérie de Notre-Dame, dont on peut, par induction, tirer un argument très spécieux. Le voici: *Sente Bamesse anno xiiij^{c} en xxij, was Hubrecht Van Eyke, Guldebroeder van het Oser Vrouwe Gulden up de rade van den chore van Sint Jans te Ghend* (1). Hubert avait alors 56 ans, sa réputation était déjà faite, le renom de ses œuvres avait déjà fait accourir des disciples, et il était sans contestation et depuis plusieurs années, un grand peintre. Si Hubert avait en effet demeuré à Gand depuis au moins 12 à 15 ans, comme on le dit, cette confrérie se le serait associé depuis longtemps, et il n'aurait eu besoin d'aucune recommandation pour être reçu; la confrérie se serait cru honoré de pouvoir compter parmi ses membres un homme d'un pareil mérite: cette recommandation, *up de rade van den chore van Sint Jans,* et cette tardive admission, prouvent bien qu'Hubert ne demeurait à Gand que depuis peu; mais j'ai reçu une autre note beaucoup plus décisive et qui ne laisse aucun doute sur la vérité de la tradition.

Le droit d'issue consistait, entr'autres choses, dans l'obligation imposée à ceux qui n'habitaient ni la ville, ni sa franchise, et qui y acquéraient par succession des biens meubles ou immeubles, de payer une certaine redevance. Les personnes étrangères à la ville étaient seules soumises

(1) A la S. Bavon 1422, Hubert Van Eyke devint confrère de la confrérie de Notre Dame, sur la recommandation etc.

à ce droit. On ignore quel était le taux de ce droit à la mort de Hubert Van Eyck; il me suffit que les livres des comptes des droits d'issue de Gand de 1426, portent:

Van den hoire van Lubrecht Van Eyke . . vi s. gr.

Des héritiers de Hubert Van Eyke . . . . vi s. gr.

Le nom de Hubert est mal orthographié dans ce compte; mais cette erreur ne peut laisser aucun doute sur l'identité des personnes; elle prouve seulement que l'on n'était pas familiarisé avec ce nom, ce qui n'aurait pas été si Hubert avait occupé la ville depuis de longues années. Voici à présent les conclusions que nous sommes autorisés à tirer de cette note.

Les héritiers de Hubert étaient évidemment ses frères Jean et Lambert et sa sœur Marguerite; si cette famille avait habité Gand à cette époque, et si elle y avait obtenu droit de bourgeoisie, elle n'aurait pas été soumise à cette taxe; elle y était cependant, à la mort de Hubert, mais elle n'y était que provisoirement et en passant, pour l'achèvement d'un tableau capital, à la demande d'une riche famille. A la mort de leur frère ainé, ces frères et cette sœur sont obligés de payer un droit de succession. Ils en auraient été exemptés, s'ils avaient été bourgeois de la ville; ils n'habitaient donc pas la ville, ou ne l'habitaient que pour quelque temps.

D'un autre côté, la tradition atteste qu'ils habitaient Bruges avant la mort de leur frère et des documents officiels prouvent qu'ils l'habitèrent après sa mort et que Jean y acheva probablement le grand tableau de Gand. La question entre la prétention de Gand et les droits de la ville de Bruges ne peut laisser que peu de doutes dans l'esprit de ceux qui l'examineront sans préjugés.

Mais cette question n'a pas pour moi toute l'importance que d'autres y attachent. Que Jean seul ait habité Bruges et qu'Hubert ait habité Gand, qu'ils soient nés ici ou là, quelques lieues plus au nord, ou quelques lieues plus au sud, peu importe; le hasard du lieu de leur naissance est beaucoup moins important pour l'honneur d'une ville que le fait d'avoir été choisi de préférence pour être le séjour d'un homme de mérite, et la ville de Bruges qui cependant a été probablement le berceau de cette étonnante famille d'artistes, trouve beaucoup plus de titres à se glorifier d'avoir su apprécier le mérite et encourager les travaux des Van Eyck, que si des documents authentiques prouvaient qu'ils y sont nés, mais qu'ils ont dû chercher ailleurs les moyens de vivre, de se faire un nom et d'honorer leur patrie.

J'ai déja dit que Jean avait probablement achevé à Bruges, le grand tableau de Gand.

Voici mes motifs : Hubert mourut à Gand, le 18 septembre 1426, et laissa inachevé le grand tableau de l'Agneau. Jean refusa d'abord de parfaire l'œuvre entreprise par son frère. L'inscription du tableau témoigne que ce n'est qu'après bien des instances de la part de Josse Vydt, qu'il osa entreprendre ce travail. Ces hésitations nous mènent à l'année 1427, durant laquelle Jean commence probablement l'œuvre qu'il entreprend avec une si grande méfiance de lui-même.

En 1428, il est désigné par Philippe-le-Bon, pour accompagner l'ambassade que ce prince expédie en Portugal pour aller demander au roi Jean Ier, la main de sa fille Elisabeth. Les préparatifs du voyage ont dû le distraire notablement de son grand travail.

L'ambassade s'embarque à L'Écluse le 19 octobre 1428, et la négociation et les fêtes durent jusqu'au 30 sep-

tembre 1429. L'ambassade accompagnant l'épouse de notre comte, arrive à L'Écluse le 25 décembre 1429, et la princesse fait son entrée à Bruges le 8 janvier 1430.

Après son retour, Jean reprend son travail, mais au lieu d'aller demeurer à Gand, comme le disent plusieurs historiens modernes, il reste à Bruges. Les archives de l'église de St-Donat, nous prouvent qu'il y achète une nouvelle habitation.

C'est dans les comptes de cette cathédrale, que M. De Stoop a découvert ce document. De 1429 à 1430, Jean Van Milanen, paie à la cathédrale une rente de trente *schelen* par an, hypothéquée sur sa maison située au *Torre-Brugsken*. Il vend cette maison en 1430, à Jean Van Eyck, qui à son tour paie cette rente durant tout le temps qu'il occupe la maison, c'est-à-dire de 1430 à 1441, année de sa mort. De 1441 à 1443, elle est payée par sa veuve, qui, à son tour, vend la maison à Herman Reysseburch, qui la possède de 1444 à 1446. De 1447 à 1477, elle est possédée par Gérard Pluvier, et en 1784 elle vient en la possession de la famille Serweytens, qui l'occupe encore en ce moment.

Le grand tableau fut exposé le 6 mai 1432, de sorte qu'en additionnant le temps qu'il employa probablement à cette œuvre, on trouve de trois ans et demi à quatre ans, dont il est prouvé qu'il passa plus de deux ans à Bruges dans sa nouvelle demeure.

Une tradition locale porte que, antérieurement, les Van Eyck occupèrent une autre maison dans une des rues enclavées aujourd'hui dans le parcours du chemin de fer à Bruges, et que cette maison a été longtemps, en souvenir du séjour de ces peintres, ornée d'un buste. J'avoue cependant que je n'ai pas pu remonter à la source de cette tradition, ni vérifier, à ma satisfaction, si elle est bien constante.

Montfaucon nous rapporte qu'un Jean de Bruges peignit les miniatures d'une bible pour Charles V, roi de France. Le P. Le Long nous rapporte la même chose. Elle porte ces mots en latin: « Cette Bible a été peinte par ordre » de Charles V, roi de France, et le peintre qui en a » exécuté les miniatures est Jean de Bruges, peintre du » roi; » ainsi le dit l'abbé Rive, et il ajoute:

« Il y avait encore au bas de cette inscription une » pièce de 22 vers français; mais le P. Le Long et » l'auteur de la Bibliographie qui l'ont rapportée, comme » des gens qui n'ont des yeux que pour copier, ne se » sont pas apperçus qu'elle contient sept vers qui con- » trarient entièrement ce que porte l'inscription qui est » dessus:

Bible d'ystoires se garnie
D'une main pour truites et faites
Pour les quelles il en a faites
Plusieurs allees et venues
Soir et matin parmy les rues
Et mainte pluije sur son chief
A jusquil en soit venu a chief.

» Voilà, dit l'abbé Rive, un plaisant peintre du roi, qui s'en » va mesquinement dans les rues, en dépit du mauvais » tems et des pluies, gagner sa journée comme un misé- » rable manouvrier chez celui qui lui faisait peindre cette » Bible (ce qui certes ne peut s'appliquer au célèbre » Van Eyck), et qui dans le huitième vers prend le » nom de Jehan de Vaudetar, servant du roi. »

Voici ce que M. Scourion répondit à ces observations: « Malgré tout le respect que j'ai pour les grandes connaissances bibliographiques de l'abbé Rive, je suis loin de partager ses sentiments à ce sujet. Ce n'était pas sans doute, pour gagner sa vie chez celui qui lui faisait peindre cette

Bible, que le peintre des figures de cet ouvrage a parcourru les rues en dépit du mauvais temps, mais pour aller dans les diverses églises de Paris, tracer, d'après les tableaux qui s'y trouvaient, les esquisses dont il avait besoin pour ses compositions. Ce que portent les vers cités ne peut, dit-on, s'appliquer à notre Jean Van Eyck. Tout le monde doit en convenir, puisque l'inscription latine de la Bible ystoriaux, où il est dit: *Johannes de Brugis fecit hanc picturam,* est datée de 1371, et que la plus ancienne date que l'on ait jamais donnée à la naissance de Jean, ne va pas audelà de 1370.

D'après cette inscription, il serait possible que ce Jean de Bruges n'eût peint que la miniature en tête du livre, *hanc picturam,* et que le reste fût d'un artiste qui n'aura fini qu'à la date de 1472, indiquée dans les vers qui terminent l'ouvrage.

Mais qui sera ce *Johannes de Brugis,* puisque d'après la date de l'inscription, ce ne peut être Jean Van Eyck? Je vous avoue que je ne peux m'empêcher de penser que c'était le père de notre artiste. Les deux frères furent, suivant beaucoup d'auteurs, les élèves de leur père, et il n'est pas présumable qu'il y eût, à la fois, plusieurs peintres du même nom qui ne fussent pas de la même famille.

L'inscription qui est en tête de la Bible ystoriaux et qui est écrite dans une langue dont notre Jean Van Eyck se servait aussi pour les inscriptions de ses ouvrages, est ancienne; elle est claire et précise. Je crois qu'il faut avoir, pour s'inscrire en faux contre cette preuve, d'autres motifs que ceux qu'a allégués l'abbé Rive, dont l'intention, dans cette circonstance, n'aura été que de lancer un trait acéré au père Le Long, auteur de la Bibliographie des historiens de la France, comme à De Bure,

auteur de la *Bibliographie instructive*, contre lesquels l'ouvrage de l'abbé Rive — *La chasse aux bibliographes et antiquaires mal advisés* — était surtout dirigée. « La passion avait doncune part notable dans l'examen de l'abbé Rive et la passion peut être éloquente et spirituelle, mais gardez-vous d'exiger d'elle de l'impartialité.

L'inscription de cette Bible reste; il est incontestable qu'un *Johannes de Brugis* a fait au moins une miniature de cette Bible; mais aucune preuve péremptoire n'établit que ce Jean fût le père de nos Van Eyck; aussi n'en tirons-nous qu'un motif de probabilité; une supposition, si vous voulez; mais cette supposition que Johannes de Bruges a été le père de celui que l'histoire nomme souvent Jean de Bruges, est raisonnable; le lieu de séjour et de naissance et les dates s'accordent parfaitement. Il resterait à examiner, si cette Bible existe encore, s'il y a dans le style de cette miniature quelque relation avec le style des Van Eyck; car, dans ce cas, cette supposition y trouverait un degré de probabilité de plus.

Mais un point plus sérieux doit nous occuper à présent; la date exacte de la mort de Jean Van Eyck, a été découverte par Mr De Stoop. Cette découverte a jeté une confusion de plus dans l'histoire de l'école de Bruges, en venant prouver qu'Antonello de Messine, qui certainement a été un disciple des Van Eyck, n'est arrivé à Bruges qu'après la mort de Jean.

On trouve la rubrique suivante dans la COMPUTATIO JOANNIS CIVIS, CANONICI, DE BONIS FABRICE ECCLESIE BEATI DONATIANI BRUGENSIS ANNI 1440, FACTA CAPITULO ANNO 1441.

Compte pour l'année 1440 des revenus de la fabrique de l'église de St-Donat à Bruges, rendu au chapitre l'an 1441, par Jean Civis, chanoine.

Receptum ex sepulturis mortuorum et redemptione funeralium.

Reçu pour les funérailles et l'inhumation des morts.

ITEM PRO SEPULTURA MAGISTRI JOHANNIS EYCK, PICTORIS, XII LIBRAS PARISIS (1).

Item pour l'inhumation de maître Jean Van Eyck, peintre, xii livres parisis.

Receptum ex campanis mortuorum.

Recettes provenant de la sonnerie des cloches de trépas.

ITEM EX CAMPANA MAGISTRI JOHANNIS EYCK, PICTORIS, XXIIII S. P.

Item du chef de trépas sonné pour maître Jean Van Eyck, le peintre, xxiiii S. P.

COMPUTATIO *Gualteri Diedolf, presbyteri canonici, de bonis fabrice ecclesie sancti Donatiani Brugensis anni 1442, facta capitulo anno 1443.*

Compte de Gautier Diedolf, chanoine, des biens de la fabrique de l'église de St-Donat de Bruges de 1442, rendu en 1443.

---

(1) La somme qui a été payée pour son enterrement et pour la sonnerie peut jusqu'à un certain point, indiquer la qualité du service avec lequel ce peintre a été enterré et peut-être par induction l'état de sa fortune. Je trouve dans cette rubrique du compte que le maximum pour frais d'enterrement était de 48 livres parisis; le plus grand nombre ne payait que 12 livres, et pour un enfant, les frais ne montaient qu'à 3 livres. Pour la sonnerie, le maximum était de 40 *schelen,* le coût ordinaire 24 *schelen* et le minimum 16 *schelen;* d'où l'on peut conclure qu'il a été fait un service de troisième classe, lors de l'enterrement du grand homme. (*Note de Mr De Stoop.*)

Receptum ex testamentis et legatis fidelium defunctorum.
Recettes du chef de legs pieux faits par des défunts.

ITEM EX TESTAMENTO JOHANNIS EYCK, PICTORIS, XLVIII S.
Item du testament de Jean Van Eyck, le peintre, xlviij S.

L'anniversaire de Jean se célébrait annuellement jusqu'à la révolution française, au mois de juillet; il est donc probable qu'il est mort au mois de juillet; mais en quelle année?

L'année commençait à cette époque, à la fête de Pâques; or, supposons que Jean Civis ait rendu ses comptes au mois de juillet 1441, nous trouvons dans son compte deux mois de juillet; l'année 1440 commençait le 27 mars et le mois de juillet suivant appartenait à l'année 1440; en 1441 la Pâque se célébrait le 16 avril, et le mois durant lequel *Civis* rendait ses comptes appartenait à l'année 1441, de manière que le compte ne décide pas en quelle année Jean mourut; seulement, il est sûr qu'il était mort au temps que ce chanoine rendit ses comptes. Si Jean était mort en 1440, on ne comprendrait pas pourquoi le paiement de son légat ne figure que dans le compte rendu en 1443.

Mais tout doute est résolu par l'inscription du tableau de l'académie de Bruges, qui représente la tête du Christ et qui porte les mots suivants:

JOHĒS DE EYCK, INVENTOR, ANNO 1440, 30 JANUARII.

Jean Van Eyck est mort au mois de Juillet 1440 ou 1441, mais d'après cette inscription, il vivait encore au mois de janvier qui suivait alors le mois de juillet

1440, il n'est donc mort qu'au mois de juillet 1441 ; et ce que les journaux en ont dit à l'insu de M[r] De Stoop, est erroné.

Il est à regretter que ceux qui, par hasard, reçoivent communication d'une petite découverte, n'aient pas toujours assez de délicatesse pour laisser à son auteur le droit de la publier lui-même et de la publier exactement. Tous les journaux du pays et une foule de journaux étrangers ont reproduit cette imprudente annonce, qui fixait au mois de juillet 1440, la mort de notre fameux peintre.

Cette nouvelle, que tous les amateurs auront accepté pour véritable, les induira en erreur et une erreur se redresse si difficilement. Dans vingt ans et de la meilleure foi du monde, les historiens répéteront cette date fautive et des tableaux qui portent une date postérieure, passeront évidemment pour apocryphes. Des tableaux qui ont toujours passé pour être dus au pinceau de Van Eyck, seront attribués à d'autres. Ce sot empressement de publier les découvertes d'un autre avant qu'on les ait raisonnées et discutées, a presque toujours des conséquences nuisibles.

On a ôté à la nouvelle une partie de son intérêt; en la redressant à présent, on diminuera de la confiance qu'inspirait l'annonce, et cette date, pour tous ceux qui n'auront pas communication de cet article, pourra rester erronée ou douteuse.

Examinons à présent l'histoire d'Antonello de Messine. Il y a sur la plupart des circontances de la vie de ce peintre des versions qu'il est utile de discuter et de fixer.

Antonello, jeune peintre de talent, vit un des tableaux de Jean, et se décida à venir en Flandre pour apprendre la nouvelle méthode de peindre; il y vint et y resta long-

temps. A son retour, il importa en Italie la peinture à l'huile.

Tous ces faits sont hors de contestation, mais l'époque de son arrivée et de son retour, l'année de sa naissance et celle de sa mort, sont contestées.

Les uns font naître Antonello en 1414, les autres en 1447. Ce point a été complètement éclairci par l'auteur d'une Notice publiée à Messine en 1821 (1). Antonello naquit en 1421. Il était fils de Salvatori de Antonio, peintre et architecte. Voilà donc un point acquis à l'histoire et qu'il est utile de remarquer, parce que je m'en servirai pour établir un fait tout nouveau.

L'année de départ d'Antonello pour la Flandre, n'est pas officiellement connue, mais les biographes nous ont conservé quelques circonstances qui peuvent aider à fixer cette époque d'une manière assez sûre.

Les historiens affirment qu'il partit pour la Flandre après avoir vu dans le cabinet du roi de Naples, Alphonse, un tableau peint par Jean Van Eyck.

Cette circonstance serait tellement décisive, que, si elle était acceptée, il serait établi qu'Antonello n'a pas trouvé Jean Van Eyck, en vie, et n'a pu être par conséquent son disciple; car Alphonse n'est monté sur le trône de Naples qu'en 1442.

Je dois rendre hommage à Mr L. De Bast et exprimer ici la reconnaissance que nous ressentons pour les services qu'il a rendus à l'histoire de l'école de Bruges. Ce jeune savant, ravi trop tôt à ses amis et à ses études, aurait fini par débrouiller toute l'histoire de la peinture du xve

---

(1) Memorie de' pittori Messinesi e degli esleri che en Messina feorerono dal seculo XII sino al seculo XIX ornate di retratti. In Messina 1821, 8o.

siècle. Il s'était occupé par prédilection, de cette partie de notre gloire nationale, et ses articles publiés dans le *Messager des sciences,* prouvent ce que nous aurions pu obtenir de son zèle, si, encouragé et aidé par des amis intelligents, comme il l'était, il avait pu continuer encore pendant quelques années ses investigations. Mr De Bast, comme tout écrivain d'ailleurs consciencieux, s'était formé pour cette histoire un système et tracé une chronologie auxquels il s'attachait avec un peu de partialité. Ses idées étaient souvent heureuses et des découvertes postérieures ont donné maintefois une sanction à ses conjectures.

Mr De Bast soutenait qu'Antonello était venu à Bruges de 1435 à 1442.

Je regrette vivement de ne pas avoir à ma disposition l'ouvrage imprimé à Messine en 1821, que je viens de citer. Je ne le connais que d'après ce que Mr De Bast en a bien voulu extraire et publier, mais il avait intérêt à n'y choisir que ce qui pouvait s'accorder avec son systême.

En 1435, Antonello n'avait que 14 ans. C'est un peu jeune pour un peintre et un peintre jouissant déjà d'une réputation. Cela s'est vu peut-être — mais il faut avouer qu'en histoire on n'admet pas ces sortes de suppositions, car si ce phénomène avait existé, l'histoire se serait empressée de l'inscrire sur ses tablettes et nous n'aurions pas eu besoin d'inventer cette supposition, pour la confirmation d'un systême.

Antonello n'est donc pas arrivé en 1435. A la mort de Jean Van Eyck, le peintre messinois avait à-peu-près dix-neuf ans. Cet âge n'est pas encore assez avancé pour l'accepter, surtout, lorsque des faits, constatés par des historiens à-peu-près contemporains, viennent en aide pour nous décider à fixer un âge moins tendre.

Je comprends parfaitement les motifs qui ont engagé Mr De Bast, à nier qu'Antonello, avant de se décider à faire le voyage de Flandre, ait pu voir un tableau de Jean dans le cabinet du roi Alphonse. Jean Van Eyck étant mort, d'après sa manière de voir, en 1442, et Alphonse n'étant monté sur le trône de Naples que cette même année, Antonello nécessairement, n'aurait pas été un disciple de Jean Van Eyck; la gloire de l'importation de la peinture à l'huile ne se rattacherait plus immédiatement aux Van Eyck, et l'écôle de Bruges perdrait une branche directe qui l'honorait; ainsi raisonnait Mr De Bast.

Je comprends donc ses efforts; mais je n'accepte pas ses preuves. Je veux autant qu'il le voulait, contribuer dans la limite de mes moyens, à la gloire des Van Eyck; mais l'assertion des Biographes, qui assurent qu'il avait vu un tableau de Jean Van Eyck avant son départ pour Bruges, dans le musée d'Alphonse, est accompagnée de trop de motifs de véracité, pour qu'il me soit possible de l'attaquer et de la contester.

Ces biographes, italiens eux-mêmes et presque contemporains, avaient sous la main beaucoup plus de moyens de vérifier l'exactitude de leurs renseignements, que nous n'en avons à présent pour refuser d'y croire. Ils étaient désintéressés, aucune partialité ne pouvait les animer; il leur était complètement indifférent qu'Antonello fût parti une année plus tôt ou plus tard; ils conviennent qu'il vint à Bruges et qu'il apprit des Van Eyck le secret de leur méthode; mais ils avancent aussi qu'il avait vu un tableau de Jean, à la cour d'Alphonse, avant son départ pour la Flandre, et rien que la réalité du fait n'a dû les engager à le dire. L'existence de ce tableau dans le cabinet du roi de Naples, à cette époque, est

confirmée par un auteur contemporain — Facius — dans son ouvrage — *De viris illustribus*, écrit en 1454 et 1456. Le tableau représentait l'Annonciation, S. Jerôme et S. Jean-Baptiste. A l'extérieur se trouvait le portrait de Baptiste Lomellinus. Vasari le mentionne aussi, ainsi que Morelli. Les tableaux peints à l'huile étaient rares à cette époque, à l'étranger. Les ducs de Bourgogne en envoyaient de temps en temps aux princes comme cadeaux.

Facius en mentionne trois; le premier est celui que je viens d'indiquer; le second représentait une femme au bain; il se trouvait chez le cardinal Ortavien; et le troisième était une représentation du monde, en forme circulaire.

L'existence de ce tableau dans le cabinet du roi de Naples, attestée par un contemporain, confirme cette autre circonstance rapportée par les biographes, que la vue d'un tableau de Jean Van Eyck, dans ce cabinet, décida du voyage d'Antonello, en Flandre, pour étudier cette méthode de peindre.

Le fait d'ailleurs cadre parfaitement avec tout le contexte de la biographie d'Antonello et je l'admets avec toutes ses conséquences; je l'admets sans nuire en rien à la gloire de l'école de Bruges.

Antonello nait en 1421; son père est son premier maître. A l'âge de 22 ans, déjà peintre d'un certain mérite, il voit à Naples un tableau de Jean. La perfection de la nouvelle méthode de peindre, excite l'enthousiasme du jeune homme et avec la vivacité si naturelle à ses compatriotes, il se sépare de sa famille et quitte sa patrie, où il compte bien ne rentrer que digne du grand maître qu'il allait voir, et sous lequel il se proposait d'étudier.

Lorsqu'on adopte ainsi les traditions historiques, les

dates des historiens et celles qui se trouvent inscrites sur les tableaux de ce peintre, tout s'accorde: dès que pour les besoins d'un système préconçu, on commence à contester l'un ou l'autre de ces faits, toute harmonie cesse et la confusion augmente à chaque pas.

Dans le système de Mr De Bast, Antonello arrive chez nous âgé de 14 ou 15 ans, de 19 ans tout au plus, étant déjà un peintre dont Jean, d'après cette version, admire les dessins. Il n'a pas vu le tableau de Jean au cabinet du roi de Naples; il ne reste pas longtemps en Flandre; il ne peint qu'un tableau à son retour, et vit ensuite trente ans sans rien produire.

Et remarquez que ce système est de tout point contraire aux biographes italiens, dont quelques-uns sont presque contemporains; qu'il est contraire aux historiens de notre pays; qu'il est tout nouveau et inventé seulement pour les besoins d'idées préconçues.

De Bast n'allègue en faveur de son opinion qu'une seule preuve, et cette preuve, il l'avoue lui-même, a besoin d'être prouvée avant de pouvoir être acceptée pour telle.

Je la donne ici dans toute sa simplicité, mais aussi dans toute sa force, et je la discuterai impartialement.

Antonello, dit-il, doit être arrivé en Flandre de 1435 à 1442, car les biographes de ce peintre remarquent qu'il resta longtemps en Flandre; or, il existe chez nous un tableau de lui, daté de 1445 et peint en Italie; donc Antonello a dû venir en Flandre longtemps avant 1445; donc, en fixant l'époque de cette arrivée de 1435 à 1442, j'approche incontestablement de la date réelle.

Le tableau dont parle M^r^ De Bast, porte l'inscription suivante:

1445
antonellus
messaneus
me o^o^ pinxt.

Le *facsimile* de cette inscription, se trouve à la page 344 du *Messager des sciences* de 1824.

M^r^ De Keversberg, observateur minutieux et consciencieux, qui avait vu le tableau longtemps avant M^r^ De Bast et qui l'avait décrit avec soin, au lieu de 1445, avait lu 1475. Mr Boisserée qui avait également examiné le tableau avant De Bast, y lut 1475. Après que cette date eut fait l'objet d'une longue discussion, Mr Boisserée écrit qu'aucune des preuves alléguées n'a pu le convaincre, et que jusqu'alors, il n'avait aucun motif de préférer la variante de M^r^ De Bast.

Le troisième chiffre est en effet douteux, mais la partie de l'art, dans ce tableau, qui dérive de l'école d'Italie, a un tel degré de développement, que l'examen du tableau seul suffirait pour le rapporter à 1475; ce sont les paroles de Mr Boisserée.

Dans ces sortes de discussions, lorsque les deux partis ont exprimé une opinion et qu'ils l'ont publiée, il est rare que l'on arrive à un résultat positif; les réfutations donnent naissance à de nouveaux arguments et l'on finit par se faire une espèce de point d'honneur de ne pas céder.

M^r^ De Bast fit remarquer à Mr Boisserée les mots — *me oleo pinxit.* — Ces mots dit il, employés en 1445, sont un renseignement historique très significatif et d'une

grande importance, mais employés en 1475, ils ne sont plus qu'une inutilité presque niaise.

Les besoins de la discussion font trouver de pareils arguments, mais celui-ci, certainement, n'a rien de fondé.

Tous les biographes d'Antonello remarquent qu'il resta longtemps en Flandre. Le retard qu'il mit à rentrer dans son pays fut donc si long, qu'il étonna ses concitoyens.

Mais si Antonello était retourné en Italie de 1444 à 1445, et arrivé par conséquent en Flandre de 1440 à 1441, à l'âge de 19 à 20 ans, un séjour de quatre ou cinq ans aurait-il donc paru si énorme pour que les biographes eussent unanimement exprimé l'étonnement que cette absence prolongée inspirait à sa patrie? Aurait-on pu faire passer cette absence pour un oubli de la patrie?

Ce retour avant 1445, est donc peu probable; son arrivée en Flandre avant l'âge de 20 ans, eut-elle en effet eu lieu, ce que l'on conteste avec justice, une absence de quatre ans n'aurait pas pu motiver l'espèce d'accusation que ses compatriotes ont lancée contre lui à cause de cette absence.

La date de 1445 pourrait encore être acceptée, si ce tableau avait été peint en Flandre; mais le tableau, tout le prouve, a été peint en Italie.

Il appartenait primitivement à la famille Maelcamp; il fut vendu à la mortuaire de Mme Maelcamp de Balsberghe, née Nieulant, à Gand. Mr Van Rotterdam en fit l'acquisition, et le vendit en suite à M^r^ le chev. Florent Van Ertborn. La tradition de la famille Maelcamp portait qu'un de leurs ayeux l'avait acheté en Italie. La qualité du bois dont est fait le panneau le prouve également. Mr Van Ertborn l'ayant fait examiner par deux

habiles ébénistes, ceux-ci ont déclaré que le panneau était fait de châtaignier sauvage, étranger à la Belgique.

Les tableaux de ce peintre, connus en Italie, sont assez nombreux, mais les plus anciens portent la date de 1470.

Si Antonello se trouvait déjà en Italie en 1445, comment expliquerait-on qu'il n'y a plus, dans ce pays, aucun tableau de lui qui soit connu, avant 1470.

La date de 1445 est inexplicable, tandis que lorsqu'on admet celle de 1475, tous les faits se classent dans une harmonieuse concordance.

Antonello vient en Flandre vers 1443; il y reste longtemps, et cette longue absence explique pourquoi l'on ne trouve de ses tableaux en Italie, que datés de 1470.

Si on lit cette date comme MM. De Keversberg et Boisserée, le tableau portant une date contestée est de l'époque de ses autres tableaux, et les mots — *me oleo pinxit* — ont un sens fort naturel. Ils ne sont ni une inutilité, ni une niaiserie, mais un renseignement qui devait intéresser les Italiens.

Antonello introduit cette méthode de peindre en Italie. La date de cette introduction n'est pas fixée; mais un autre fait — l'absense de tout tableau peint en Italie, par ce peintre, avant 1470, — semble demontrer que cette introduction a dû avoir lieu vers ce temps. Évidemment, cinq ans après l'introduction de cette méthode de peindre, on n'est pas niais pour avoir inscrit sur son tableau — *me oleo pinxit.*

Toute la discussion sur ce point peut donc être analysée en ces termes, qui prouveront combien l'opinion de M^r De Bast est peu fondée.

M^r De Bast fait naître Antonello en 1414, et les documents officiels attestent qu'il est né en 1421.

Pour qu'Antonello puisse passer pour disciple de Jean, Mr De Bast le fait arriver en Flandre de 1435 à 1442, c'est à-dire qu'il fait d'Antonello, âgé de 14 ans, un peintre renommé, ce qui n'est pas, parce que si ce phenomène avait existé, les historiens l'auraient évidemment annoté.

Il y avait en Italie, à l'époque d'Antonello, trois tableaux de Jean Van Eyck; un de ces tableaux se trouvait à Naples, dans le musée du roi Alphonse, et tous les biographes assurent que la vue de ce tableau engagea notre peintre messinois à partir pour la Flandre; mais Mr De Bast conteste cette circonstance et ses motifs sont tous puisés dans sa conviction qu'Antonello avait été disciple de Jean; que Jean étant mort à l'époque que l'on prétend qu'il a vu un de ses tableaux, Antonello était nécessairement arrivé en Flandre avant qu'Alphonse fut monté sur le trône de Naples. C'est contester des faits positifs, entourés de tous les motifs possibles de probabilité, par une supposition imaginée dans l'intérêt d'un système forgé contre l'opinion générale, quatre siècles après que les faits sont arrivés.

L'âge connu d'Antonello et le témoignage des historiens engagent donc à conclure qu'il n'est venu à Bruges que postérieurement à la mort de Jean. Les biographes cependant sont unanimes à assurer qu'il était disciple de Van Eyck. Il nous reste donc à expliquer ces faits qui semblent contradictoires, et à montrer qu'ils se concilient parfaitement.

Le corps de Jean fut d'abord inhumé dans le pourtour extérieur de l'église de St-Donat; mais l'année suivante, il fut transféré à l'intérieur de l'église, et enseveli avec la permission de l'évêque, dans une chapelle, près des fonts baptismaux, à quelques pas, vers l'ouest, du lieu

où se trouve à présent sa statue. Ceci résulte d'un extrait des *Acta capitularia* de cette église.

EADEM DIE (21 MARTII 1442) AD PRECES LAMBERTI FRATRIS, QUONDAM JOHANNIS DE EYCK SOLEMNISSIMI PICTORIS, DOMINI MEI CONCESSERUNT QUOD CORPUS IPSIUS QUOD JAM SEPULTUM IN ECCLESIE AMBITU TRANSFERATUR DE LICENTIA EPISCOPI, ET PONATUR IN ECCLESIA JUXTA FONTES, SALVO JURE ANNIVERSARII ET FABRICE.

Le même jour (21 mars) à la demande de Lambert frère de feu Jean Van Eyck, peintre très-célèbre, mes seigneurs ont permis que son corps, qui, maintenant est enterré dans le pourtour extérieur de l'église, soit transféré avec la permission de l'évêque et placé dans l'église près des fonts baptismaux sauf les droits de l'anniversaire et de la fabrique.

L'existence de ce frère des Van Eyck était généralement inconnue jusqu'à ce que Mr Gachard, dans son « Rapport au ministre de l'intérieur sur les archives de » la chambre des comptes à Lille, » eût cité l'extrait suivant du compte de Jean Abonnel, de l'année 1431, fol. 54 v°.

« A Lambert De Heck (Van Eyck) frère de Johannes » De Heck, peintre de monseigneur, pour avoir été à » plusieurs fois devers mon dit seigneur, pour aucunes » besognes que mon dit seigneur voulait faire faire. »

Mais ce frère était-il peintre? a-t-il pu être le maître d'Antonello? Voilà une question toute nouvelle, mais le fait, si on pouvait l'établir, donnerait la clef de plusieurs difficultés; je vais donc essayer de le rendre probable, si non de le prouver.

Le grand tableau des Van Eyck, conservé à Gand,

portait une inscription comme plusieurs autres tableaux de Jean.

Peu de temps avant l'irruption des iconoclastes vers le milieu du XVIe siècle, un jurisconsulte éclairé, plein de zèle pour la conservation de nos antiquités nationales, Christophe Van Huerne, avait heureusement recueilli à Gand et dans toute la Flandre, un nombre immense d'inscriptions.

Parmi ces inscriptions se trouve celle qui occupait la bordure du tableau de l'Agneau; elle était ainsi conçue:

PICTOR HUBERTUS E EYCK, MAJOR QUO NEMO REPERTUS
INCEPIT PONDUS QUOD JOANNES ARTE SECUNDUS
FRATER PERFECTUS JUDOCI VYDT PRECE FRETUS
VersU seXta MaI Vos CoLLoCat aCta tUerI.

Mr Cornelissen, n'a été étranger à aucune des questions artistiques qui ont été agitées de son temps, et il a su jeter de nouvelles lumières sur toutes ces questions, soit en publiant lui-même des articles dont la plupart font encore autorité, soit en donnant des conseils et en inspirant des jeunes gens qui désiraient entrer dans la carrière des lettres.

Mr Cornelissen vint à Bruges, pour examiner lui-même le recueil de Mr Van Huerne. Il se convainquit facilement que Christophe Van Huerne n'avait recueilli ces inscriptions que comme devant lui servir de matériaux pour un autre ouvrage dont il s'occupait, mais que les dissentions religieuses, survenues à cette époque, avaient interrompu; ces inscriptions en conséquence étaient copiées à la hâte; quelques mots étaient abréviés d'après une sténographie que tout copiste invente pour abréger son travail, et des mots semblaient y avoir été ajoutés pour l'intelligence du texte.

Dans l'inscription dont il s'agit, les mots étaient bien conservés, mais soit que Van Huerne eût négligé la ponctuation, soit qu'en effet, l'auteur de l'inscription ne l'eût pas soignée, ce qui était très-commun à cette époque, le manuscrit n'en donne aucune trace; la ponctuation y est cependant nécessaire pour fixer le sens.

Voici comment M. Cornelissen pense que l'inscription avait été primitivement composée et probablement figurée. Je cite d'autant plus volontiers l'opinion de M. Cornelissen, qu'il est incontestablement le premier latiniste de son époque:

PICTOR HUBERTUS, MAJOR QUO NEMO REPERTUS
INCEPIT PONDUS, QUOD JOHES, ARTE SECUNDUS,
FRATER PERFECTUS, JUDOCI VYDT PRECE FRETUS;
VersU seXta MaI Vos CoLLoCat aCta tUerI.

Cette inscription signifierait donc:

Le peintre Hubert, le plus grand qui ait jamais existé, a commencé l'ouvrage; son frère Jean, le second de son art, l'a achevé, à la prière de Josse Vydt; ce vers (qui est un chronogramme) *vous indique que les tableaux achevés furent exposés à la vue du public le* 6 *mai* (1432).

Avec la conscience qu'il a mise dans toutes ses discussions sérieuses, M. Cornelissen ajoute en note que très-certainement il n'oserait pas garantir l'exactitude de la ponctuation, *Johes, arte secundus, frater perfecit*, mais, dit-il, après le *major quo nemo repertus*, le *arte secundus* n'est-il pas amené par l'économie naturelle de la phrase?

J'hésiterais sans doute, à soutenir une opinion contraire à celle qu'exprimerait positivement M. Cornelissen, mais dans ce cas-ci, il ajoute à cette première lecture la version suivante: J'avouerai, dit-il, qu'on peut ponctuer

et écrire comme s'il y avait — *Johes secundus frate arte perfecit*, et j'adopte cette version d'autant pl volontiers, qu'elle exprime un sentiment beaucoup plu conforme à la modestie dont en toute occasion Jean a fait preuve.

Avant d'entreprendre d'achever le tableau commencé par son frère, il hésite longtemps; il faut que Josse Vydt insiste lui-même, pour qu'il l'entreprenne; et les motifs de son hésitation sont exprimés dans le premier vers; il hésite parce qu'il s'agit d'achever l'œuvre du premier peintre de l'univers.

Après cette déclaration, peut-on raisonnablement soutenir qu'il ait dit de lui-même: *Jean, le second peintre après son frère, l'a achevé:* ce serait comme s'il avait dit: depuis la mort de mon frère, *moi qui suis le premier peintre de l'univers, j'ai achevé ce tableau.* S'il se reconnaissait ainsi — *le premier peintre du monde,* sa déclaration ne brillerait d'abord pas par la modestie, mais ensuite elle rendrait son hésitation ridicule et Jean avait trop de talent pour qu'on lui suppose tant de fatuité.

Nous adoptons donc la lecture suivante comme la seule convenable, *Johes, secundus frater, arte perfecit.* — Jean, le second frère, a achevé cette œuvre, et en disant — Jean, le second frère, — il semble indiquer qu'il avait encore un frère qui était le troisième. Ce frère était Lambert, que nous venons de retrouver. Cette désignation aurait été inutile, s'il n'en avait pas eu un autre et ces mots — *le second frère l'a achevé* — n'auraient pas de sens parfait, si le troisième frère n'avait pas été peintre; ou, en d'autres termes, il aurait été niais de dire — le second frère l'a achevé, — si le troisième n'avait pas été en état de peindre également. — Ces mots sont une garantie contre toute prétention du troisième frère,

ou une précaution contre l'erreur de ceux qui pourraient attribuer son travail au pinceau de son frère.

Depuis que M. Cornelissen a proposé cette lecture, on a découvert sous la couleur verdâtre dont les deux cadres sont peints, au côté extérieur des volets, quelques traces de lettres. Après avoir fait enlever la couleur avec précaution on vit apparaître très-lisiblement l'inscription suivante:

> PICTOR HUBERTUS AB EYCK, MAJOR QUO NEMO REPERTUS
> INCEPIT; PONDUSQUE JOHANNES ARTE SECUNDUS
> *Suscepit lætus* JUDOCI VYDT PRECE FRETUS
> VersU seXta MaI Vos CoLLoCat aCta tUerI.

Jean, le second de son art, a achevé avec plaisir ce travail.

Le troisième vers est le seul des quatre qui soit mutilé, le commencement y manque totalement. Le Dr Waagen voulant retrouver à la césure du troisième vers le mot qui pût rimer avec le dernier mot du vers — *fretus* — propose de lire — *suscepit lætus*. Il allègue quelques motifs de convenance en faveur de sa lecture, mais je ne peux pas les accepter. Est-il croyable que Jean ait dit qu'il avait accepté avec plaisir d'achever cette œuvre, lorsque dans le second membre de ce vers, il assure qu'il ne l'a osé entreprendre que sur les instances de Josse Vydt? Cette méfiance de lui-même, ces instances qui ont été nécessaires pour le déterminer à accepter cette tâche, semblent indiquer tout autre sentiment, que le plaisir avec lequel il aurait osé parfaire l'ouvrage incomplet de son frère.

Le commencement de ce troisième vers a disparu, lorsqu'on a renouvellé la serrure qui ferme les volets, car on a eu alors la maladresse de creuser l'endroit du cadre où

elle devait s'adapter et on a emporté les premiers mots du vers. Mais Christophe Van Huerne qui a vu l'inscription, très-probablement, avant qu'on eut renouvelé cette serrure, a lu FRATER *perfecit*, qui donnent un meilleur sens, un sens plus conforme à tout le contenu et nous l'adoptons de préférence.

L'argument que je tire de cette inscription, n'a qu'une valeur relative; mais je vais le combiner avec d'autres faits qui auront peut-être le bonheur de convaincre davantage.

Au moyen-âge, chaque communauté chargeait ordinairement un de ses membres d'annoter les faits qui venaient à la connaissance des religieux. On se contentait souvent de la simple indication du fait, sans commentaire, sans suite; les faits les plus importants n'y trouvent quelquefois qu'une ligne, c'était un signe mnémonique que l'on y déposait; les circonstances, les causes et les suites, tous les détails enfin qui devaient l'entourer et l'expliquer, étaient confiés à la tradition de la communauté.

L'autorité de ces documents n'est donc pas absolue, leur exactitude ne se trouve ordinairement que dans le fait principal. Les renseignements d'ailleurs devaient être bien souvent incomplets, la difficulté de communication et l'absence de publicité augmentaient les chances d'erreur quant aux faits secondaires, à un point que nous apprécions mal, par suite de la facilité des relations qui existent entre les différentes localités d'un pays, et l'immense publicité obtenue au moyen de la presse.

Ypres possédait dans ses murs une communauté de frères gris. Les membres s'étaient occupés de conserver les souvenirs de leur époque, et chaque génération avait déposé successivement dans ce volume quelques rares faits

qu'elle jugea dignes d'occuper les conversations des frères ou de mériter l'attention des âges futurs.

Ce manuscrit fut vendu avec tout le mobilier des frères, par les iconoclastes en 1578; Thomas De Raeve, chirurgien à Ypres, l'acheta et s'en servit de noyau pour les Annales de la ville, qu'il eut le bon esprit de rédiger. L'ouvrage passa ensuite entre les mains d'un nommé Ramaut, instituteur, mort en 1781, qui en forma un recueil de huit volumes in-folio, en y ajoutant tout ce qu'on avait écrit et imprimé sur sa ville natale. Mr Lambin continua ce travail avec un zèle et une exactitude qui ont donné à cet ensemble de documents une grande valeur.

Dans la partie qui appartient à la rédaction des frères, se trouve la note suivante:

« En l'année 1445, maître Jean Van Eyken, peintre renommé, peignit à Ypres ce magnifique tableau, que l'on plaça dans le chœur de St-Martin, à la mémoire du révérend Nicolas Malchalopie (Van Maelbeke), prieur ou abbé du cloître de St-Martin, enterré devant ce monument (1). »

Ce tableau fut exécuté du vivant du donateur, mais resta inachevé et fut mis en place dans cet état.

Mr De Bast qui croyait pouvoir assurer que Jean était mort en 1445, supposait que la mort avait empêché ce peintre de finir son ouvrage; mais depuis que nous connaissons la date réelle du décès de Jean, ce document

(1) Anno 1445, heeft meester Joannes Van Eycken, een befaemden schilder, binnen Ypre geschildert dat overtreffelyk tafereel, t'welcke gestelt wiert in den choor van St-Maertens, tot een gedachtenis van den eerweerdigen heere Nicolaus Malchalopie (Van Maelbeke), abt ofte proost van St-Maertens klooster, die daer voor begraven ligt.

trouvé dans une chronique des Frères gris, sert à prouver que ce tableau n'est pas de Jean. Un peintre commença ce tableau en 1445, le fait est incontestable; ce peintre était nommé Van Eyck, ou van Eycken, les frères devaient le savoir; c'était à quelques pas de leur couvent que l'artiste travaillait, mais ils se sont trompés sur le prénom, ce qui s'explique bien. Il y a plusieurs exemples de pareille confusion dans les noms. Le point important qui résulte de cet extrait du mms. des frères, c'est qu'un tableau fut commencé en 1445; que ce tableau resta inachevé à la mort du donateur, en 1447, et que le peintre se nommait Van Eyck.

Je prends la description de ce tableau dans le curieux article que M^r^ le D^r^ De Mersseman a publié sur les Van Eyck, dans la Biographie des hommes remarquables de la Flandre Occidentale, tome III.

« Ce monument, intéressant à plus d'un titre, avait été commandé par Nicolas Van Maelbeke, prévôt de l'église collégiale de St-Martin d'Ypres et était destiné à orner cet antique édifice. Quoique incomplète, cette œuvre fut conservée avec un grand soin et traversa toutes les vicissitudes et les agitations du seizième et du dix-septième siècle, sans subir la moindre atteinte. A la fin du siècle passé, peu de temps avant l'invasion des troupes de la république française, le dernier évêque d'Ypres, effrayé par la nouvelle des dévastations que ces soldats exerçaient partout sur leur passage, et craignant que le tableau de Van Eyck ne se perdît au milieu des troubles que l'avenir présageait à notre pays, le fit déposer dans son palais, pour le sauver. Les événements obligèrent bientôt le prélat à s'exiler du pays; son palais et son mobilier, parmi lequel se trouvait le panneau de Van Eyck, furent vendus à l'encan comme biens du domaine, et le

tableau fut adjugé à un boucher d'Ypres, à peu près, pour la valeur du bois. La tradition assure que ce précieux monument allait être converti en rayons pour l'échoppe du boucher, lorsque Mr Walweyn survint et l'acquit à un prix qui flattait la cupidité du détenteur, mais qui était bien loin d'atteindre la valeur de l'objet. Ce fut à Mr Walweyn, d'Ypres, que MM. Bogaert achetèrent cette œuvre échappée, comme par miracle, à la destruction. L'histoire de ce monument, telle que nous venons de la rapporter, est attestée par plusieurs contemporains du fait, et par conséquent ne peut admettre le moindre doute.

» Le tableau est un triptyque cintré. La pièce principale a 70 pouces de France de hauteur, sur 42 de largeur; elle représente, au milieu d'un temple bâti en plein cintre, d'un joli style, et sur un tapis d'une grande richesse de couleur, la sainte Vierge debout, qui porte, dans ses bras, l'enfant Jésus entièrement nu, excepté cependant le milieu du corps, qui est couvert d'une gaze transparente comme du cristal. La madone, d'un beau type, a la tête ceinte d'une couronne d'or garnie de pierreries; de longs cheveux chatains ondoient sur ses épaules; un manteau d'écarlate, orné d'une broderie d'or et de pierres précieuses, descend jusqu'à terre et enveloppe toute la figure dans ses plis gracieux et d'un style parfait. La madone regarde avec bienveillance et semble signaler à l'enfant Jésus, un beau vieillard agenouillé devant elle, c'est le portrait du donateur. Le prévôt est revêtu de ses habits sacerdotaux; la chape d'une riche étoffe bleue brodée d'or, est bordée par devant, de splendides broderies figurant les douze apôtres; le prêtre tient d'une main un livre d'heures, de l'autre main, il s'appuie sur une crosse pastorale dont le bâton est garni de fleurs de lis et dont le sommet

richement ciselé, est dominé par la statuette de St-Martin à cheval. A travers les arcades à plein jour, se développe, sur une grande étendue, un paysage gracieux, où règne une grande variété d'objets peints avec la dernière perfection et dont l'horizon est terminé par de vertes et riantes collines: c'est un site, enfin, tel que les environs de la ville d'Ypres en présentent. Autour du cadre qui fait corps avec le panneau, se trouve la pieuse invocation ci-dessous écrite en lettres gothiques: *Sancta Maria succure miseris, juva pusillanimes, refove flebiles, ora pro populo, interveni pro clero, intercede pro devoto fœmineo sexu, sentiant omnes tuum juvamen, quicumque celebrant tuam commemorationem. Hæc virgo Maria, ex semine Abrahæ orta, ex tribu Juda, virga de radice Jesse, ex stirpe David, filia Jerusalem, stella maris, ancilla Domini, regina gentium, sponsa Dei, mater Christi, conditoris sancti Spiritûs sacrarium.*

» Les volets sont couverts de peintures en dedans et au dehors; les deux surfaces sont horizontalement divisées en deux compartiments.

» Sur la surface interne du volet qui est à gauche du spectateur, est représenté, dans le compartiment supérieur, un buisson ardent au sommet duquel, parmi des flammes, se montre le Père éternel ceint de la thiare, tenant le globe de la main gauche et bénissant le monde de la main droite. Cette partie est achevée, mais le paysage est peint de manière à faire croire qu'un autre pinceau que celui du grand maître a voulu tenter de la terminer; l'eau est surtout traitée de manière à ne laisser que peu de doute à cet égard. Sur la baguette qui sépare les deux compartiments se trouve écrit: *Rubus ardens et non comburens.* La partie inférieure de ce côté, figure l'apparition de l'ange à Gédéon; ce sujet est à peine esquissé, on n'y

voit guères de couleurs; le trait seul des figures est tracé en lignes noires et fermement dessiné; l'inscription porte: *Vellus Gedeonis*.

» Le compartiment supérieur de la surface interne du volet opposé représente un portique d'une architecture riche et chargé d'ornements. L'examen attentif de ce panneau démontre que la main du grand peintre a achevé cette portion; les statuettes contenues dans les niches nombreuses de l'édifice sont d'une grande délicatesse et trahissent cet admirable fini qui caractérise les œuvres des Van Eyck. Dans une espèce de médaillon qui ressort sur le ciel bleu, on voit Adam et Ève sous l'arbre. La baguette qui sépare ce côté du volet, porte l'inscription: *Porta Ezechielis clausa*. Le second compartiment figure Aaron debout; mais le sujet n'est que dessiné au trait: on n'y distingue pas de couleurs; on lit en bas la légende: *Virga Aaron florens*.

» Quand le triptyque est fermé, la face externe des volets divisée en quatre compartiments, est couverte de grisailles peintes sur un fond gris pourpre. Quoique les panneaux soient divisés, comme nous venons de l'indiquer, l'ensemble représente néanmoins un seul sujet: la sibylle prédisant à l'empereur Auguste la naissance de Jésus-Christ.

» Voici comment les personnages de cette scène sont groupés: à gauche, dans le panneau supérieur, au milieu d'un nimbe irisé, se trouve un groupe de trois anges embouchant des trompes et inspirant la sibylle qui se trouve dans le panneau inférieur du même côté; celle-ci, dans une attitude extatique, montre du doigt la sainte Vierge avec l'enfant Jésus, occupant le centre d'un nimbe irisé dans le panneau supérieur droit; en bas, et du même côté, se trouve Auguste, contemplant, les mains jointes, la vision que la sibylle lui fait voir.

» La figure de la sibylle et celle d'Auguste sont achevées et touchées avec tant de supériorité, qu'il est impossible de ne pas les attribuer à Jean Van Eyck; mais il n'en est pas de même du groupe des trois esprits célestes et de celui de la sainte Vierge; quoiqu'achevées, ces parties sont évidemment peintes par un pinceau moins habile et trahissent la main d'un élève ou d'un artiste d'une époque plus récente.

» La face externe des volets a souffert; des écailles en sont tombées par-ci, par là; mais les parties essentielles en sont peu endommagées. »

La tradition semble constater d'une manière très-satisfaisante que le tableau conservé par Mr Bogaert, est en effet l'œuvre qui a été primitivement exposée dans l'église de St-Martin; cependant, il est resté des doutes à plusieurs amateurs distingués, que le peintre soit bien Jean Van Eyck. Mr Boisserée ne croyait pas qu'il fût de la main de Jean. Mr Passavant émet l'opinion que ce ne peut être qu'une copie. Les mains sont trop mal faites pour qu'on puisse les croire de Jean Van Eyck. Le premier plan est éclairé par une autre lumière que le fond, inadvertance que ce fameux peintre n'aurait pas commise. Cependant le docteur Waagen, pendant son dernier voyage à Bruges, examina le monument avec la plus scrupuleuse attention et son œil si expérimenté et si habile n'hésita pas à reconnaître le style propre des Van Eyck, dans plusieurs parties de l'œuvre.

Ces différences d'appréciation peuvent, si non se concilier, du moins s'expliquer très-raisonnablement en admettant qu'il a été peint par Lambert Van Eyck. Un témoignage contemporain, prouve que le tableau est l'œuvre d'un Van Eyck; la découverte de l'année de la mort de Jean démontre qu'il n'a pas été ce peintre du

nom de Van Eyck, à qui Ypres devait ce tableau: d'ailleurs de l'examen de la peinture, il semble résulter qu'on y découvre plusieurs particularités de style qui empêchent de l'attribuer à Jean. D'un autre côté, l'autorité du Dr Waagen seule suffirait pour prouver qu'il y a dans l'œuvre le caractère propre du style des Van Eyck, si déjà les hésitations et les doutes mêmes des autres amateurs qui ont étudié le tableau, ne prouvaient pas qu'il y a probabilité en faveur de cette opinion.

On hésite sans doute à accepter tout d'abord des opinions de cette nature; mais les faits connus et reconnus pour constatés, s'accordent en ceci avec le raisonnement; car quels motifs pourrait-on alléguer pour douter que Lambert ait été en effet peintre? Il apparait dans le compte du duc de Bourgogne que j'ai cité, dans la rubrique où il est parlé d'un autre peintre — *Hue de Boulogne*. — Il y est dit qu'il avait été appelé « à plusieurs fois devers » mon dit seigneur, *pour aucunes besongnes* que mon » dit seigneur *voulait faire faire*. »

Lambert naît dans une famille de peintres, et, on le sait, la naissance décidait presque toujours de la vocation; ce n'était pas alors comme de nos jours, où les fils suivent rarement l'art ou le métier de leurs parents; les corps de métiers étaient organisés de manière à ce que les parents trouvassent des avantages à former tous les membres de leurs familles au même art, au même métier.

Serait-il raisonnable de supposer que l'éducation artistique de Lambert eût reçu une autre direction, lorsqu'on sait que ses frères avaient formé leur sœur Marguerite à l'art du dessin? Né dans une famille dont tous les membres sont peintres, il est donc beaucoup plus probable que Lambert a suivi la même carrière.

Lambert ne brilla pas de son temps, ou du moins il fut éclipsé par son frère Jean; mais dès sa tendre enfance il aura reçu les inspirations du génie de la famille et cela expliquerait pourquoi on retrouve le caractère de style des Van Eyck, dans un tableau que l'ensemble ne permet pas d'attribuer à Jean.

Cette probabilité devient plus grande encore, lorsque toutes les traditions et tous les faits de cette époque se combinent.

Antonello de Messine s'est reconnu pour disciple d'un Van Eyck; c'est d'après ses assertions que la tradition de ce fait s'est établie; c'est lui qui a publié le fait, et c'est d'après lui que les biographes ont accepté le fait; mais il n'a pu être le disciple de Jean, mort à l'époque de son arrivée en Flandre; c'est donc sous Lambert Van Eyck qu'il s'est formé; c'est dans ses ateliers qu'il a appris le secret de la nouvelle méthode de peindre.

Les ouvrages de Hemling, dit Mr Boisserée, ont la plus frappante ressemblance avec ceux des frères Van Eyck; mais Hemling n'a pas été disciple de Jean, tout le prouve; ne pourrait-il pas avoir été disciple de Lambert? Ce sont là en effet des suppositions qui étonnent par leur nouveauté, mais la discussion finira par les faire accepter; elles seules expliquent une série de questions qui ne trouvent pas ailleurs de solution satisfaisante.

Il est probable aussi que l'attention ayant été attirée sur ce fait nouveau, on retrouvera parmi les tableaux en nombre qui passent encore sous la dénomination vague — de l'école des Van Eyck, — des œuvres qui par l'analogie du style avec le tableau d'Ypres, pourront aider à confirmer ce que j'avance ici. Il est indispensable d'examiner avec attention si les cadres ne portent pas

d'inscriptions, ou si les tableaux eux-mêmes n'offrent pas des traces de signatures et de monogrammes.

La marche que j'ose conseiller aux efforts des historiens et des biographes de l'école de peinture de Bruges, aurait un but éminemment utile à l'éclaircissement de l'histoire de cette école et obtiendrait probablement un résultat désiré.

Si Lambert n'a pas continué l'école des Van Eyck, elle finit brusquement en 1441, et ne laisse que deux ou trois disciples, — Pierre Christophsen, — dont on ne connait que quatre tableaux, — Gerard Vander Meire, — disciple fort peu brillant, et peut-être un Roger de Flandre, qui peignit en 1445, dans la chartreuse de Miraflores en Espagne. Les tableaux de ceux des disciples de l'école des Van Eyck que l'on fait passer communément pour élèves de Jean, sont tous d'une date qui semble prouver que ces artistes n'ont été initiés aux secrets de la nouvelle méthode que postérieurement à la mort de Jéan Van Eyck. Ce point de vue que je suggère à l'attention des savants, exigerait beaucoup de recherches et des connaissances spéciales, et serait digne du zèle et du talent du Dr Waagen.

L'histoire de l'école de Bruges n'est pas encore faite, il n'en existe jusqu'ici que des fragments; je fais des vœux bien sincères pour qu'un jour on parvienne à les coordonner et à combler les lacunes qu'elle présente; dans ma conviction la découverte de Lambert Van Eyck est un pas immense vers ce but.

LISTE

DES

TABLEAUX ATTRIBUÉS AUX VAN EYCK.

La publication de cette liste ne rentrait pas primitivement dans le cadre que je me proposais de remplir; je cède aux pressantes sollicitations de mes amis; mais je suis le premier à me convaincre qu'elle est très-incomplète, et que même elle ne sera possible qu'après que l'on aura contrôlé et adopté l'analyse des caractères propres au style de Jean et de Hubert, publié par le Dr Waagen. Alors seulement on pourra décider en connaissance de cause; jusqu'à ce moment, on n'a pour la plupart de ces tableaux qu'une tradition vague ou le désir intéressé de leurs possesseurs.

Les tableaux signés et datés sont en petit nombre; je ne suivrai donc pas l'ordre chronologique. J'ai classé ces ouvrages d'après les pays où ils se trouvent, et j'indique les autorités sur lesquelles je m'appuie pour les adopter dans cette liste.

Les notions les plus anciennes sur les tableaux de J. Van

Eyck qui me soient connues, remontent aux années 1455 et 1456, et se trouvent dans l'ouvrage de Facius: *De viris illustribus* (Firenze, 1745, p. 46). Ce sont les suivants:

1° Un tableau, que le roi de Naples Alphonse I possédait, et qui représentait l'Annonciation, S. Jérôme et S. Jean-Baptiste. Sur l'extérieur des portes, se trouve le portrait de Baptiste Lomellinus. Vasari en parle aussi, ainsi que Morelli, p. 116.

2° Un bain de femme, qui appartenait alors au cardinal Ortavien: Vasari nous apprend qu'il passa de là dans la collection du duc Frédéric II, à Urbin.

3° La représentation du monde, en forme circulaire, que J. Van Eyck peignit pour le duc Philippe de Bourgogne.

Dans l'ouvrage intitulé: *Notizia d'opere di disegno nella prima meta del secolo XVI, scritta da un anonimo di quel tempo, publ. da D. Jacopo Morelli* (Basano, 1800), sont cités les tableaux suivants de J. Van Eyck:

4° La parabole du Nouveau Testament, où le Seigneur demande compte à ses serviteurs. Les figures sont de moyenne grandeur. Ce tableau, peint en 1440, se trouve chez Camillo Lampognano, à Milan. (Morelli, p. 45).

5° Un petit paysage avec des pêcheurs, qui prennent une loutre, deux personnes regardent la pêche. Peint sur toile et conservé dans le cabinet de Leonino Tomeo, à Padoue. (Morelli, p. 14).

6° S. Jérôme. Un petit tableau dans le cabinet d'Antonio Pasqualino, à Venise, apparemment le même que possédait Laurent de Médicis, du temps de Vasari, et à propos duquel Calandra écrit au duc de Mantoue, en 1531, qu'il l'a suspendu dans un de ses salons (Voyez *Pungileoni: Elogio storico di Rafaello santi,* p. 182); il est maintenant à Stratton, maison de campagne de sir Thomas Baring. (V. Waagen, *Kunst und Kunstler in England,* II, p. 513).

BELGIQUE.

1. — 1420. Le grand tableau d'autel — dit l'Agneau mystyque, — conservé en partie à l'église cathédrale de St-Bavon à Gand. De 1420 à 1432.

Commencé par Hubert et achevé par Jean. On a dit que le roi de Prusse a acheté six volets de ce tableau pour la somme de 100,000 Thalers (400,000 Fs), la vérité est que S. M. en a acheté dans une collection qu'elle a payée 500,000 Thalers (plus de 2 millions de Fs); on ne peut donc pas déterminer au juste le prix auquel, à eux seuls, ces volets ont été évalués. Il paraît cependant que le vendeur les avait portés à 400,000, dans l'estimation de sa collection.

2. — 1434—36. Tableau d'autel provenant de l'église de St-Donat à Bruges et qui se trouve actuellement à l'académie de Bruges.

Le cadre porte l'inscription suivante:

A gauche: *Solo ptu nonˢ Frm̄ - mersˢ vivˢ redditˢ - + renatˢ archos p̄rm̄. rem̄is constituitur - qui ñuc Deo fruitur.*

En haut: *Hec ē speciosior sole + sup ōem stelarū dispoſt-coem luci copta iventur por . cador̄ e ēni lucis eterne + Specl̄m ēn macla Di maies.ᵗⁱˢ.*

A droite: *Natus Capadocia x̄po militavit - mundi fugēs ocia - cesus triumphavit hic draconem stravit.*

En bas: *Hoc opˢ fecit fieri māgr Geoigī De Pala huj̄. ecclēse canoni p. Johañe De Eyck. Pictōre et fundavit hic duas capellīās de grmio chori Domini* M CCCC XXX IIIJ *cpt an̄* 1436.

J'ai joint à cet article un dessin de ce tableau.

Le Dr Waagen avait déjà publié cette inscription: La première partie à gauche se rapporte à St-Donat: *Solo partu, nonus fratrum, mersus vivus redditur, renatus archos (archiepiscopus) Remis constituitur Qui nunc Deo fruitur.* L'inscription de la bordure en haut se rapporte à la sainte Vierge: *Hec est speciosior sole et super omnem stellarum dispositionem luci comparata invenitur prior, candor est enim lucis eterne, speculum sine macula Dei majestatis.* La troisième inscription sur la bordure à droite se rapporte à S. George: *Natus*

HEC E SPECIOSIOR SOLE+SUP OEM STELLARU DISPOSICOEM LUCI CPATA IVEITUR POR CADORE ENI LUCIS ETERNE+SPECLM SN MACLA DI MAIES·

ARCHOS PRI·REMIS CONSTITUITUR·DIVINI·DEORNATUR

NATUS CAPADOCIA·XPO MILITAVIT·MUNDI FUGES OCIA·C

Cappadocia etc. et la dernière, sur la bordure inférieure, contient le nom du donateur et du peintre et l'année où le tableau a été achevé. Dans les angles du cadre se trouvent alternativement les armoiries du chanoine Van der Pale et ceux du doyen du chapître de St-Donat, Rudolphus De Meyer.

3. — 1437. St[e]. Barbe, peinte en grisaille, dans la collection de Mr Van Ertborn à Anvers.

Kunstblatt, 1833, p. 329. Ce tableau est traité comme un dessin à la plume, le ciel est un peu bleu. Il y a des copies de cet ouvrage à l'académie de Bruges et dans la collection de Wicar à Lille. Mr Passavant, *Messager*, 1842, p. 208.

4. — 1439. Un petit tableau représentant une Madone, de la collection de Mr Van Ertborn, à Anvers, se trouve maintenant au musée d'Anvers.

Messager, 1835, p. 1, et *Kunstblatt*, 1841, p. 10. On en trouve une gravure dans le *Messager*, 1835. Il a 22 centimètres de hauteur et 16 de largeur. Le cadre porte l'inscription: ΑΛΣ ΙΧΗ ΧΑΝ, et en dessous: *Jōhes De Eyck me fecit* + *9plevit āno* 1439. On prétendait que l'inscription signifiait: *Amate Jhesum Xantissimum.* Mr Mertens y lit trois mots flamands écrits en caractères grecs: ALS ICK KAN. C'est la première partie du proverbe: *Als ik kan niet als ik wil.* Mr Michiels cite ce tableau sous le No 43.

5. — 1439. Portrait de la femme de Van Eyck. A l'académie de Bruges.

Messager, 1825, p. 115, avec le dessin au trait. En haut de la bordure se trouve l'inscription suivante:

Cōjux mē Jōhes me 9plevit 1439 11 *junii.*

Conjux meus Johannes me complevit 1439 11 *junii.*

Et en bas: *Etas mea triginta trium annorum.* ΑΛΣ ΙΧΗ ΧΑΝ.

6. — 1440. La Tête du Christ. A l'académie de Bruges.

Il porte les inscriptions suivantes: *Jhesus via. Jhs veritas. Jhesus vita.* Et en bas: *Specios⁹ forma p. filius Hoīm.* ΑΛΣ ΙΧΗ ΧΑΝ. *Johes De Eyck inventor, anno* 1440, 30 *januarii.*

7. — 1445. Tableau d'autel de l'église de St-Martin, à Ypres, peint par Lambert Van Eyck.

A Bruges, chez Mr Bogaert-Dumortier. La description de ce tableau se trouve dans l'article précédent et dans le *Messager*, 1824, p. 451. *Mess.* 1825, p. 168.

8. — Adoration des mages, à Courtrai, chez feu Mr Martens-Van Rotterdam.

Le propriétaire de ce tableau en a fait faire une lithographie par Mr Ch. Belloin. Un dessin au trait en a été gravé par Mr Ch. Onghena. Ce tableau était présenté en loterie, lorsque la mort a surpris son propriétaire. Voir la brochure : *L'adoration des mages de Jean Van Eyck, chef-d'œuvre de la peinture à l'huile* etc. Courtrai, chez Mussely-Boudewyn, en français et en anglais.

9. — Une petite madone esquissée, assise sur un trône donnant le sein à l'enfant.

Mr Passavant, *Messager*, 1842, p. 211.

10. — Repos de la sainte Famille, pendant la fuite en Égypte. A Anvers, au musée Van Ertborn.

« On attribue ce tableau à Marguerite Van Eyck, assertion » dont on avait, à ce qu'on m'assurait, des preuves certaines. » La manière est tout-à-fait dans le genre des Van Eyck, mais » moins vigoureuse ; par conséquent, je suis porté à croire » que les indications qu'on en donne sont vraies. » Mr Passavant, *Messager*, 1842, p. 211.

11. — Ève assise devant une grotte et nourrissant un enfant, pendant que trois autres jouent autour d'elle. Se trouvait dans le cabinet de Mr Burtin, à Bruxelles, et étaif attribué à ..?.. Van Eyck.

Mr Passavant, qui a vu depuis ce tableau chez le prof. Rosini, à Pise, prétend que c'est une œuvre médiocre de l'ancienne école flamande.

ANGLETERRE.

12. — 1421. Le sacre de S. Thomas Becket, comme archevêque de Cantorbery. Par Jean Van Eyck.

Ce tableau appartient au duc de Devonshire. Le Dr Waagen, K. u. K. in England, II, p. 435.

13. — Marie avec l'enfant Jésus, assise sous le portail d'une église gothique.

Ce tableau provient de la collection de M. Aders, et se trouve dans le cabinet de M. Rogers, à Londres. Waagen. K. u. K. in England. *Messager*, 1842, p. 210.

14. — La Vierge Marie debout, tenant l'enfant dans ses bras; et sainte Barbe qui lui recommande le donateur, un ecclésiastique, en robe d'office.

A la maison de campagne de Lord Exeter, à Burlegthouse. Ce petit tableau est achevé comme une miniature. Waagen, K. u. K. in E. II, p. 185. *Messager*, 1842, p. 210.

15. — Portraits d'Hubert et de Jean Van Eyck, provenant de la galerie d'Orléans.

Furent vendus à Londres 10 L. 10 Sh. Waagen K. u. K. in England I, p. 561.

16. — Saint Jérôme.

C'est le même tableau que Laurent de Médicis possédait quand Vasari le décrivit, et que l'anonyme de Morelli a vu depuis dans le palais Pasqualino, à Venise. Il paraît qu'il passa en Angleterre avec la galerie du Duc de Mantoue. Voir la lettre d'Ypp. Calandra au duc de Mantoue publiée par M. Passavant, dans son ouvrage sur Raphaël, tome II, p. 506. Il orne maintenant la collection de sir Thomas Aaring à Stratton.

17. — La naissance du Christ, par Jean Van Eyck.

Dans le Wiltshire. Michiels, sous le No 59.

18. — La Vierge et l'enfant: autour d'eux s'élève un monument où les sept joies de Marie sont représentées en bas-reliefs.

« Ce tableau, qui est selon toute apparence de Jean Van » Eyck, a été attribué à Hemling. On le voit dans la collec- » tion du poète Rogers à Londres. Michiels, sous le N° 40.

19. — Marie assise sur le gazon, lit dans un livre; Jésus, assis devant elle, sur un coussin de velours noir, se tourne du côté de Ste-Catherine, agenouillée à gauche et tenant un anneau, etc.

Collection de M. Aders. Passavant le croyait de Marguerite Van Eyck, mais la technique prouve qu'il est de la seconde moitié du xve siècle et a été peint dans le Brabant.

20. — Marie assise, portant son fils sur ses genoux; un ange offre une pomme au Messie; de l'autre côté, un ange joue de la musique. A droite un donateur recommandé par Ste-Catherine; à gauche sa femme et ses filles.

On croit que ces personnages représentent la famille de Lord Clifford.

Horace Walpole, dans ses Anecdotes sur la peinture en Angleterre, l'attribue à Jean Van Eyck. Il est seulement de son école. Il se trouve à Chiswick, près de Londres, dans la villa du comte de Devonshire. Michiels, sous le N° 104.

21. — Un triptyque représentant la Vierge et l'enfant. Sur le volet droit se trouve Ste-Agnès et sur le volet gauche, S. Jean. Par Jean Van Eyck.

A Alton tower, résidence du comte Shrewsbury.

22. — Ste-Barbe, figure à demi-corps, par Jean Van Eyck.

Dessin exposé au *Britisch museum*. C'est la seule œuvre des Van Eyck que ce musée possède.

23. — La tête de St-Jean dans un plat d'or.

Dans la collection Aders. Passavant l'attribue à Jean Van Eyck; on en trouve des répétitions à Cologne et dans les Pays-Pas. Michiels, sous le N° 128.

24. — Portraits d'un homme et d'une femme qui se tendent la main et sont unis par la fidélité.

Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint et gouvernante des Pays-Bas, ayant trouvé ce tableau chez un barbier, lui donna en échange une place qui rapportait 100 florins. On a placé dans le *National gallery* de Londres un panneau que l'on croit être celui dont nous nous occupons, retrouvé à Bruxelles par le major-général Hay, après la bataille de Waterloo; l'inscription est: JOHNINES DE EYCK, MQ. 1438. Ces mots qui n'ont aucun sens, nous font douter de l'authenticité du tableau; Jean ne signa jamais *Johnines*.

25. — Une Ste-Famille.

Tableau précieux, conservé à Corsham-House près de Bath. *Biographie des hommes remarquables de la Fl. Occ.* tome III, p. 191.

26. — Diptyque représentant la nativité et l'adoration des bergers.

A Wilton House, chez lord Pembroke.

FRANCE.

27. — Le bréviaire du duc de Bedford.

Conservé dans la bibliothèque nationale de Paris. Les miniatures sont des frères Van Eyck et de leur sœur Marguerite. M. le Dr Waagen est le premier qui les ait attribuées aux Van Eyck et sa décision est acceptée, *Kunst und kunstler in England und Paris*, III, p. 351.

28. — Grand tableau d'autel en neuf panneaux, qui représente le jugement dernier. Il contient audelà de 70 figures. Le Christ, revêtu de pourpre, trône sur l'arc-en-ciel.

Le chevalier Nicolas Rollin fit don de ce tableau à l'hôpital de Beaune en 1433. Jusqu'ici il est incertain s'il est dû au pinceau de Jean Van Eyck ou à un de ses élèves. *Kunstblatt* 9 nov. 1837. *Kunstblatt de Kugler:* Museum 1837. Passavant dans le *Messager*, 1842, P. 211.

29. — La Vierge, couronnée par un ange, tient sur ses genoux l'enfant Jésus, qui bénit le donataire agenouillé devant lui.

Au musée de Paris. D'après le *Musée Napoléon*, de Filhol, il se trouvait autrefois à Autun. C'est un petit tableau des plus soignés de Jean Van Eyck.

30. — L'Annonciation. Attribuée à Jean Van Eyck.

Au musée de Dijon.

31. — Les noces de Cana.

Musée du Louvre, mais l'originalité en est douteuse.

32. — Tableau attribué à Jean Van Eyck, par Mr A. Taillandier. — On voit dans la salle de la cour royale de Paris, où se tiennent les audiences solennelles et où siége la première chambre, un ancien tableau, ayant 3 mètres 30 centimètres de largeur, sur 2 mètres 28 centimètres de hauteur, dont le sujet principal paraît être un Christ en croix. Dieu le père est représenté, suivant l'usage, sous la forme d'un vieillard à barbe blanche, au-dessus du Christ, dans la partie ogivale du cadre. Le Saint-Esprit, sous la figure d'une colombe, est placé entre le père et le fils, et concourt ainsi à former la Trinité chrétienne. Au côté droit du Christ, sont représentées les saintes femmes dont l'une surtout, la mère du Sauveur, paraît accablée de douleur. A gauche de Jésus en croix, on voit saint Jean l'évangéliste, le disciple bien-aimé, contemplant avec une admiration toute mystique le divin sacrifice. Puis saint Denis décapité, revêtu du costume des évêques, portant sa tête dans ses mains; puis enfin Charlemagne, avec ses habits impériaux, le manteau écarlate fleurdelisé, un bonnet à forme conique sur la tête, tenant un glaive dans la main droite et un globe dans la main gauche.



A droite du Christ, après le groupe des saintes femmes, saint Jean-Baptiste est représenté portant un livre ouvert dans ses mains, qui soutiennent aussi un agneau appuyé sur sa poitrine. Le dernier personnage, vu de ce côté, est un roi de France, au manteau bleu fleurdelisé, la couronne sur la tête; tout annonce que c'est saint Louis. Ces divers personnages peuvent avoir chacun un mètre de hauteur.

Tel est le plan principal du tableau dont nous entreprenons la description.

Au second plan, derrière saint Denis, est un groupe composé d'abord d'un personnage revêtu d'une robe à fond d'or broché; il semble regarder avec dédain le saint martyr; à côté de lui, mais tournant presque entièrement le dos, est le bourreau avec son glaive encore teint de sang, puis quelques autres personnages qui paraissent s'entretenir avec les précédents du spectacle du miracle du saint décapité, portant sa tête dans ses mains.

Sur le dernier plan, derrière le Christ, est une cité qu'on reconnaît pour Jérusalem, bien que le croissant soit placé au-dessus des principaux édifices. Sur la droite du Christ, le même plan représente les deux rives de la Seine, prises entre l'hôtel de Nesle et le Louvre, telles qu'elles étaient au xv[e] siècle; à gauche, la façade extérieure du palais, à la même époque. Un personnage vêtu de noir est aperçu dans l'intérieur, et un pauvre stationne sur les marches. Enfin, çà et là se trouvent quelques bourgeois et un militaire, habillés comme on l'était alors et portant des souliers à la poulaine (1).

---

(1) On nommait *poulaines* les longues pointes qui terminaient les souliers que l'on appelait, dans le latin de cette époque, *calcei polani*. On croit que ce nom provenait

Avant la révolution, ce tableau était placé dans la grand'chambre du Parlement; il en disparut pour aller au Musée du Louvre où les livrets de cette époque l'attribuaient à Albert Durer. M. le premier président Séguier l'ayant demandé à Napoléon, en 1811, pour la Cour impériale, il figure depuis lors dans la salle où on le voit maintenant.

Comme objet d'art, le tableau dont il s'agit offre un très grand intérêt; il en offre aussi un non moins vif par les souvenirs historiques qu'il rappelle.

La première question à examiner est celle de savoir à quel maître il doit être attribué.

Une tradition parlementaire fort ancienne fait remonter ce Christ à Jean Van Eyck, dit Jean de Bruges, qui passe pour l'inventeur de la peinture à l'huile.

Ce tableau traversa les diverses restaurations que nous venons de rappeler. Placé, suivant toute apparence, pendant le règne de Charles VII, il se voit dans une gravure fort curieuse de Poilly, représentant Louis XV tenant son lit de justice pour la première fois, le 12 septembre 1715; et est parvenu jusqu'à nous, témoin muet de tant de révolutions et de vicissitudes.

Ainsi que nous l'avons dit, ce tableau, lorsqu'il fut transféré au Musée, fut attribué à Albert Durer dans le livret rédigé cependant par M. Denon, ou tout au moins sous sa direction. Nous devons ajouter que M. Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, dit aussi que le crucifix qui se voyait dans la grand'chambre avait été peint par Albert Durer. Enfin, M. Heller, dans le tome II de son livre sur la vie et les ouvrages d'Albert Durer (Leipzig, 1831), attribue aussi ce tableau au maître de Nuremberg. Mais il ne l'a pas vu, et il n'en parle que d'après le livret du Musée, de 1806.

---

de ce que cette mode était d'origine polonaise, car la Pologne s'appelait alors *Poulaine*. Dulaure, toutefois, lui donne une autre origine. Il dit (*Histoire de la Barbe*, p. 4), que Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, ayant au bout du pied une excroissance de chair assez considérable, imagina de le voiler au moyen de souliers dont le bout recourbé était de la longueur nécessaire à son incommodité. Il fut imité par les élégants de son temps. De là vint la mode de poulaines. Ces pointes étaient longues d'un demi-pied pour les gens du peuple, d'un pied pour les riches et de deux pieds pour les princes, d'où serait venu le proverbe *être sur un grand pied*. Cette mode durait encore en 1467, ainsi qu'on le voit dans l'avant-dernier chapitre de Jacques du Clercq, continuateur de Monstrelet, où il est dit: « Les nobles et les riches portoient longues pouillainnées à leurs solliers, de ung quartier ou quartier et demi de long. » Cependant cet usage avait été prohibé, on ne sait trop pourquoi, par les sermons des prédicateurs, les conciles et les ordonnances des rois qui les appelaient *poulaines de Dieu maudites*.

Nous sommes convaincu que c'est là une erreur; la physionomie des personnages a plus d'onction et de finesse que Durer n'en imprimait ordinairement à ceux qu'il représentait. La tête du saint Jean-Baptiste, notamment, a une expression suave qui pourrait la faire prendre pour l'œuvre d'un de maîtres italiens les plus célèbres. Tout, dans ce tableau, rappelle la grande composition de Gand, et non la manière si remarquable d'ailleurs d'Albert Durer, si, par exemple, nous en prenons pour type les figures de l'histoire de la Vierge, de la Passion et de l'Apocalypse qu'il composa en 1511, et qui furent gravées sur bois par divers maîtres. Ce qui nous paraît décisif encore, en faveur de l'opinion qui attribue ce tableau à Jean Van Eyck, ce sont les costumes qui appartiennent au temps de Charles VII et non à l'époque de Louis XII et de François Ier, sous les règnes desquels le grand artiste de Nuremberg vivait. Enfin on se demande comment Albert Durer aurait pu faire ce tableau pour la destination qui lui était donnée. Ce peintre n'est jamais venu en France; il existait alors peu de rapports entre sa patrie et la nôtre, tandis qu'il y avait beaucoup de relations entre la Flandre et la France, ce qui explique comment Jean Van Eyck a pu être chargé de ce travail.

Lorsque le tableau qui nous occupe fut restauré, en 1842, par M. de la Roserie, cet habile artiste remarqua sur le collet d'un des personnages, des caractères pouvant former les mots *Jean de Bruges* ou *Joannes Brugensis*. Nous avons fait faire le *fac-simile* de la broderie qui paraît offrir ces caractères; il est placé au-dessus de la gravure jointe à cette Notice, et nous devons dire que les avis des savants qui ont examiné cette broderie, tant sur le tableau lui-même que d'après le *fac-simile*, sont fort partagés. Les uns, en effet, présument bien lire le commencement de *Brug* à la suite de quelques lettres indéchiffrables; d'autres croient que ce sont des dessins fantastiques d'une broderie, mais non des caractères. Dans l'une et dans l'autre hypothèse, nous ne pensons pas qu'on puisse y voir la signature de Jean Van Eyck. Nous ne croyons pas en effet que les peintres de cette époque, et notamment les frères Van Eyck, fussent dans l'usage de signer ainsi leurs tableaux; d'ailleurs ce n'est qu'après sa mort que Jean Van Eyck a été appelé Jean de Bruges. S'il eût voulu signer son œuvre, il y aurait donc mis son nom de famille, et non celui de la ville qu'il habitait.

Le tableau qui nous occupe ne contient aucun monogramme

ou signe distinctif du peintre, à moins qu'on ne veuille reconnaître pour des caractères les dessins de la broderie dont j'ai parlé plus haut; on ne pourrait, du reste, rien induire de ce qu'aucune inscription ne se trouve sur le cadre. Ce cadre, en effet, faisait corps avec la boiserie; il n'aurait donc pu contenir aucune inscription de ce genre.

Il nous reste à rechercher, comment ce tableau a pu arriver au parlement, et à cet égard, nous n'avons encore que des conjectures à présenter. Une tradition parlementaire, transmise à M. le premier président Séguier, par feu M. Barbier d'Ingreville, conseiller-clerc, le faisait remonter à 1380, ou tout au moins à une époque antérieure à 1400. C'était évidemment une erreur, puisque les premiers ouvrages de Jean Van Eyck ne remontent pas au-delà de 1420. Pour éclaircir cette question, nous avons feuilleté les registres du parlement, mais nous n'y avons absolument rien trouvé.

Jean Van Eyck était le peintre favori de Philippe-le-Bon. Ce prince, attaché trop longtemps au parti qui voulait imposer le joug de l'Angleterre à la France, assista le 10 octobre 1429, à une séance du Parlement de Paris, qui alors était composé de magistrats dévoués aux Anglais. Serait-ce pour donner à ce grand corps, dont il faisait partie comme pair du royaume, un témoignage de son estime, qu'il aurait fait faire, par son peintre Jean Van Eyck, le Christ qui s'y voyait depuis? ou plutôt n'aurait-il pas amené Jean Van Eyck avec lui à Paris, lorsqu'il y fit sa solennelle entrée le 14 avril 1435, et ne l'aurait-il pas chargé alors de faire ce tableau qu'il destinait au parlement, en souvenir de l'accueil si plein d'enthousiasme qu'il reçut des Parisiens?

On peut croire encore que Charles VII, rentré à Paris, après le traité conclu à Arras, le 21 septembre 1435, et par lequel Philippe-le-Bon abandonna la cause des Anglais pour se rallier à celle de son souverain légitime, fit faire, par le plus habile artiste de son temps, un tableau destiné à orner la salle principale du Parlement, qu'il venait de réintégrer à Paris, le 6 novembre 1436.

Encore une fois, ce sont là des conjectures, mais qui sont loin de nous paraître invraisemblables. Ce qui est évident pour nous, c'est que le tableau avait été fait pour la destination qu'il avait reçue. C'était la Trinité que l'on avait ainsi placée au centre de la salle principale où se rendait la justice, comme pour rappeler aux juges et aux justiciables, que la religion seule devait inspirer leurs actions. Puis venaient les personnages

les plus vénérés du Nouveau-Testament; puis saint Denis, l'apôtre de la France; puis enfin, les deux monarques, les deux plus grands *justiciers* qui eussent jusqu'alors figuré dans notre histoire.

Le martyre de saint Denis, ce groupe placé derrière, et où l'on voit, à côté du bourreau, le juge qui sans doute prononça la condamnation, ne sont-ce pas là autant d'allusions adressées à la conscience des magistrats, pour leur demander de ne jamais condamner l'innocent.

Le tableau de Jean de Bruges est donc, nonseulement précieux comme œuvre d'art, mais encore comme une représentation des idées morales et religieuses qui régnaient à l'époque où il fut fait.

Ajoutons quelques mots à l'histoire de ce tableau.

Rétabli, ainsi que nous l'avons dit, en 1811, sur la demande de M. le président Séguier, dans la salle principale du corps qui, dans nos nouvelles institutions, tient la place qu'avait jadis, sous le point de vue judiciaire au moins, le Parlement de Paris, il y est resté depuis. Malheureusement la décoration de cette salle n'est nullement en rapport, ni avec le tableau, ni avec son beau cadre à formes ogivales et à dentelures élégantes. Le 20 décembre 1815, jour de l'évasion de Lavalette, des ouvriers qui travaillaient dans cette partie du Palais, occasionnèrent un incendie qui manqua de réduire en cendres l'œuvre de Jean de Bruges; en 1831, après le sac de l'archevêché, on crut prudent de faire disparaître ce Christ, et il a été rétabli il y a quelques années, à la place où il se trouvait précédemment.

NAPLES.

33. — Adoration des mages, envoyée par Jean Van Eyck au roi Alphonse.

Il se trouve dans l'église du Castello Nuovo, à Naples.

34. — La descente de la croix.

Dans la chapelle de St-Dominique, à Naples; attribuée jadis à Zingaro, mais faite par Van Eyck, selon Hirt et Michiels, sous le N° 79.

35. — S. Jérôme.

Au *Museo Borbonico*, à Naples, où on l'attribue à Nicol' Antonio del Fiore, et qui pourrait bien être le même qui appartenait à Laurent de Médicis, et qui avait été peint par Van Eyck. Michiels, N° 118.

ESPAGNE.

36. — 1428. Deux ailes d'un tableau d'autel, qui passèrent de l'Escurial dans le Musée de Madrid. L'une représente S. Jean-Baptiste debout, qui tient sur le bras un livre sur lequel repose un mouton. Le fondateur Henri Werlis, de Cologne, est agenouillé devant lui. Il a une chape brune et des sandales de la même couleur. A travers la fenêtre de la voûte en bois, on voit des prairies, et dans le lointain des montagnes couvertes de neige. L'appartement est partagé en deux pièces par une cloison en planches, à laquelle est appendu un miroir de forme ronde, qui réfléchit plusieurs objets et deux moines. Cette glace complète d'une certaine manière le tableau, en ce qu'elle représente la partie de l'appartement que la toile ne contient pas. — L'autre (l'aile gauche) représente Ste-Barbe. Elle est assise, un livre à la main, sur un banc à ornements gothiques. Sa robe est rouge, pointillée d'or et son manteau de velours bleu, bordé de fourrure. Près de la fenêtre ouverte se trouvent des lis dans un vase d'étain. Un grand feu dans la cheminée jette ses reflets sur tous les objets. Le fond du tableau est un paysage, et près d'une tour on voit la décapitation de la sainte. Tout dans ce tableau est exécuté d'une manière supérieure et mérite la plus grande admiration. Vers le bas du tableau, sur une bande se trouve l'inscription suivante, en lettres gothiques:

(la partie du milieu que portait le principal tableau, qui n'est point connu jusqu'ici, contenait sans doute le nom de l'artiste): *Anno milleno C. quater X. ter et octo, hic fecit effigi . . . . ge mêster Henricus Werlis, mgr. Colon.* — Je dois cette notice à Mr Frasinelli, qui demeura long-temps à Madrid. Nulle part je n'avais rencontré une description de ce tableau.

Mr Passavant, *Messager*, 1842; p. 208.

HOLLANDE.

27. — 1437. La fondation d'une église, avec la construction de la tour déjà très avancée. Sur l'avant-plan est assise une Vierge martyre tournant de la main droite une page d'un livre, placé sur ses genoux et tenant de la gauche la palme. On suppose que c'est Ste-Agnès.

Ce tableau est peint à l'huile et en grisaille. Le dessin est fait par hachures sur un fond blanc, jauni par le temps; il ressemble parfaitement à un dessin à l'encre de la chine. Le panneau est enchâssé dans un cadre, au bas duquel est écrit: *Johes de Eyck me fecit* 1437. Il était parfaitement conservé à l'époque où il appartenait à Mr Enschedé, qui en 1769, le fit graver de la grandeur du tableau (15 pouces sur 10; y compris le cadre). La gravure fut exécutée par Corn. Van Noorde, de Harlem, dans la manière de Ploos van Amstel. Il y a quelque probabilité que ce tableau est le même que Van Mander dit avoir vu chez son maître Lucas de Heere à Gand.

Un beau dessin à la plume s'en trouve à l'academie de Bruges, et une petite lithographie dans le *Messager*, 1825, p. 155.

28. — L'Annonciation.

Volet d'un tableau d'autel provenant de Dijon, où Mr Nieuwenhuys l'acheta en 1818.

Cabinet du roi de Hollande.

39. — Une petite madone en esquisse.

Cabinet du roi de Hollande. (*Kunstblatt*, 1833, p. 330).

40. — Vue d'une église remplie de personnages.

Musée d'Amsterdam.

41. — Une Vierge environnée de plusieurs saints.

Musée d'Amsterdam.

42. — Une adoration des mages.

Tableau remarquable. Musée d'Amsterdam.

AUTRICHE.

43. — Portrait de Josse Vydt, le donateur du grand tableau de la cathédrale de Gand.

Galerie du Belvédère à Vienne.

Ce portrait n'est pas tout à fait de grandeur naturelle; il le représente dans un âge avancé, le front chauve et tenant la tête un peu vers le côté gauche. Son habit rouge est bordé d'une bande étroite de fourrure.

Le cabinet de gravure de Dresde, possède un dessin superbe de ce portrait. Il est reproduit d'une manière simple, mais plein d'expression; les ombres sont hardiment tracées. La feuille contient plusieurs chiffres et inscriptions qu'on 'a pas pu expliquer. Mr Passavant.

44. — Portrait du doyen Jean de Leeu. Il est vu de côté et tourné à gauche; sa main est ornée d'une bague. Son habit et son bonnet sont de couleur noire.

Galerie du Belvédère à Vienne.

Peint sur panneau de la hauteur de 11 centimètres, largeur 10 centimètres. Le cadre porte en lettres jaunes, l'inscription suivante:

JAN DE (*Leeuw* représenté par un lion assis)
OP SANT ORSELEN DACH
DAT CLAER ERST MET OGHEN SACH. 1401.
GHECONTERFEYT NV HEEFT MI JAN (Van Eyck)
WEL BLYCT WANNEER BEGA(n). 1436.

45. — Deux volets d'un triptyque, ou autel de voyage. Exécuté, selon toute apparence pendant le séjour du peintre en Espagne. Il représente Jésus crucifié entouré des deux larrons. Le chef plonge sa lance dans le côté du Christ. Parmi les cavaliers qui entourent la croix, où souffre Jésus, on reconnait les deux Van Eyck. Sur le premier plan, S. Jean et quelques femmes soutiennent la Vierge tombée en syncope. Madeleine se tord les mains. A droite se trouve une femme qui semble un portrait lequel pourrait bien être celui de Marguerite. Dans le fond se déroulent un paysage et la ville de Jérusalem; l'autre volet représente le jugement dernier.

Peint peut-être par ordre du duc de Bourgogne, mais qui passa depuis en Espagne, où l'ambassadeur Tatischeff, l'acheta d'un monastère. Par malheur le tableau du milieu, représentant l'adoration des mages, lui échappa. De sorte qu'il n'acheta que deux volets dont l'un représente le Christ en croix, l'autre le jugement dernier.

On y trouve les portraits d'Hubert, de Jean et de Marguerite. Cabinet de Von Tatischeff, à Vienne. Il est décrit plus au long par Mr Passavant, *Messager des sciences*, 1841, p. 299.

46. — La Vierge tenant l'enfant Jésus contre la poitrine; elle est placée dans un baldaquin, la couronne sur la tête, et couverte d'un manteau bleu qui descend jusqu'à terre. On remarque à côté, la chûte de nos premiers parents, et dans la partie supérieure, Dieu le Père. Un tapis rouge, brodé en fil d'or, couvre les dalles.

C'est un petit tableau très-précieux et d'une exécution soignée, sa hauteur est de 7 centimètres, largeur 4 centimètres 6 millim. Belvedère de Vienne.

47. — Pendant du précédent, une Ste-Catherine, ibidem.

Il est attribué à Hubert, quoique ce soit une figure des plus gracieuses et des mieux exécutées. La manière lèchée dont il est traité, ne s'accorde nullement avec celle d'Hubert qui était

grande et large, ni ce coloris clair avec le ton brun qui règne généralement dans les tableaux de ce maître. Mr Passavant.

48. — Adam et Ève dans le paradis terrestre, au moment où le serpent les tente.

Ambraser Sammlung, à Vienne. Cette galerie possède encore un autre tableau de Van Eyck, dont je n'ai pas trouvé le sujet.

49. — Triptyque. L'adoration des mages. Le tableau du milieu a la hauteur de 15 centimètres, sur une largeur de 12 centimètres, et représente la Vierge en manteau bleu, tenant l'enfant sur ses genoux; le donateur couvert d'un manteau de soie rouge agenouillé devant lui. Près de lui est posé le vieux roi. Deux bergers regardent par la fenêtre, et à droite on aperçoit des bœufs et un âne. Sur le tableau latéral de gauche on voit le jeune roi et le roi Maure; sur celui de droite, un chanoine recommandé par S. Étienne, au milieu d'un paysage.

Ce tableau se trouve dans la galerie du prince de Lichtenstein, à Vienne; malheureusement il est un peu endommagé. Mr Passavant, *Messager*, 1841, p. 304.

50. — La descente de la croix. Par Jean Van Eyck.

Collection du prince Esterhazy, à Vienne. Michiels, sous le No 78.

PRUSSE.

51. — Six panneaux qui formaient les volets du célèbre retable de Gand, représentant l'Agneau mystique.

Musée de Berlin.

Les circonstances qui favorisèrent l'enlèvement de ce monument unique dans le monde, sont trop connus et la conduite des personnes qui se rendirent coupables de cette odieuse aliénation a été trop souvent flétrie, pour que nous ajoutions un blâme de plus à celui qui partit de tous les coins du pays, dans le premier moment d'indignation.

52. — Le jugement dernier. Le volet gauche représente l'enfer; et le volet droit, l'entrée des bienheureux au ciel.

Triptyque. La plus grande des compositions de Van Eyck, après le retable de Gand; elle est célèbre dans le monde entier, c'est une œuvre de génie pour la composition, et une œuvre étonnante de patience pour la perfection des détails.

Ce tableau est conservé dans l'église de notre Dame à Dantzig.

53. — Marie et l'enfant divin, qui joue avec un oiseau; un paysage les environne et Joseph se tient devant eux.

Collection de Mr Bettendorf, à Aix-la-Chapelle.

54. — Adoration des mages; face interne d'un volet.

Collection de Mr Lyversberg, à Cologne. Michiels sous le N° 65.

55. — Une tête de Christ exécutée en 1438.

Musée de Berlin. Michiels, sous le N° 70.

56. — Peinture authentique, sujet inconnu.

Le tableau appartient au baron de Merning, à Cologne.

BAVIÈRE.

57. — Marie avec l'enfant Jésus.

Galerie Wallenstein, que possède le roi de Bavière.

58. — L'adoration des mages.

On prétend que deux des rois offrent les portraits de Philippe-le-Bon et de Charles le Téméraire. Ce tableau est conservé dans la Pinacothèque de Munich.

59. — S. Luc, sous les traits d'Hubert Van Eyck, peignant la Vierge, qui pose avec son fils devant lui. Par les intervalles des colonnes sur lesquelles s'appuie l'édifice, on aperçoit un fleuve et ses deux rives. Demi-nature.

Collection Boissérée, à la Pinacothèque de Munich. Strixner a reproduit ce tableau. Passavant le croit de Rogier de Bruges. Michiels, 135.

60. — S. Luc agenouillé, se préparant à faire le portrait de la Vierge.

Tableau que possédait Mr Hauber, peintre et professeur, à Munich, mort en 1835. Il a la plus grande ressemblance avec le précédent, dont il n'est qu'une répétition modifiée. En conséquence, beaucoup de personnes le regardent comme un ouvrage des Van Eyck. Il a certainement la beauté d'un original, et passerait pour tel, sans le S. Luc de la collection Boisserée.

61. — Triptyque figurant l'adoration des mages, l'annonciation et la présentation au temple.

Il provient de la collection Boisserée, à la Pinacothèque de Munich.

62. — Le portrait du cardinal Charles de Bourbon.

De la collection Boisserée, à la Pinacothèque de Munich.

63. — La Vierge ayant l'enfant sur ses genoux. S. Joseph est debout près d'elle et l'on voit à une certaine distance les trois rois s'avancer vers l'enfant.

Dans la collection de Schliesshiem, en Bavière.

SAXE.

64. — Un petit tableau d'autel. Guariendi pense que c'était l'autel de voyage de Charles V. Sous une arche en plein-cintre, est assise la mère de Dieu, avec l'enfant Jésus sur les genoux. Les tableaux latéraux représentent: celui de droite, Ste-Catherine; celui de gauche: l'archange Michel, près duquel est agenouillé le donateur, couvert d'un large manteau vert. A l'extérieur, l'Annonciation est représentée en grisaille: d'un côté l'ange et de l'autre la Vierge

Marie. Cette figure, d'un grand fini, est entourée d'une inscription en l'honneur de la Sainte-Vierge.

Dans la galerie de Dresde. *Messager*, 1842.

65. — Un panneau attribué à Jean. Il figure la madone; Ste-Anne, assise, présente une poire à l'enfant Jésus.

Galerie de Dresde.

DANEMARCK.

66. — Petit portrait signé *Johannes et Hubertus Van Eyck fecerunt.*

Il appartient à Mr De Kroustern, à Nembs, près de Ploen, dans le Holstein.

Le Dr Waagen mentionne encore sept autres œuvres de Van Eyck, aux pages 247, 248, 249, 250, 251 de cet article.

L'article sur Van Eyck était écrit et composé lorsque j'ai reçu de Mr Goetghebuer les notes suivantes sur la famille des Van Eyck. Je regrette vivement de ne pas avoir pu obtenir en temps utile, les termes de ces notes copiés sur l'original flamand. Je ne doute pas de la conformité de la traduction avec les inscriptions primitives, mais dans une discussion qui froisse des opinions reçues, on ne peut s'entourer de trop de précautions contre les préjugés.

Ces notes tendent à confirmer l'opinion que j'ai émise que le mot *Van Eyck* était un nom de famille et ne prouvait nullement qu'il était né à Eyck.

D'un autre côté, elles semblent devoir faire modifier la supposition que j'ai faite que les Van Eyck sont ori-

ginaires de Bruges et que leur père pourrait bien être ce Jean de Bruges, qui peint une miniature en 1371, à Paris. Je le repète, j'attache peu d'importance à ce fait; car, après tout, il n'en restera pas moins vrai que, à la mort de Hubert, sa famille ne demeurait plus à Gand et que Jean, le plus renommé de ses membres comme probablement d'autres encore, habitait la ville de Bruges qu'il affectionnait au point qu'il adopta son nom comme nom patronymique.

Voici la note telle que je l'ai reçue.

« Il existe une confrérie de Notre Dame aux Rayons (*van O. L. V. ter Radien*), depuis le milieu du treizième siècle, dans l'église paroissiale de Saint-Jean (église cathédrale de Saint-Bavon) à Gand, où elle avait (et a encore) sa chapelle derrière le maître-autel.

» Sont inscrits comme confrères:

» Un *meester Joes Van Hyke,* y est admis dans la même confrérie, en 1391, avec sa femme *Mergriete Vanden Huutfanghe.*

» *Meester Hubrech Van Hyke,* y est inscrit sous la date de 1412 et en 1418 sa sœur *Mergriete* ✗ *Hyke.*

» Un *Jan Van Hyke,* était en 1346, receveur de l'hôpital de Sainte-Anne à Saint-Bavon, lèz-Gand.

» Un *Michel Van Hyke,* était en 1480, admis dans le métier des tondeurs de laines (*Droegscerrers*) de la ville de Gand, et un *Jean Van Hyke,* par une généalogie dressée en 1780, prouva qu'il descendait du dit *Michel*

Van Hyke; ce Jean mourut en 1822 dans la rue des Baguettes à Gand, âgé de 99 ans. »

Il est possible que ce Josse, dont il est fait mention en 1391, soit le père de Hubert, de Jean etc., mais à moins que le hasard ne nous en apporte d'autres preuves cette question restera toujours une supposition.

C. Carton.

QUELQUES

NOTES SUR HEMLING [1]

Les recherches que j'ai faites dans les divers dépôts d'archives qui se trouvent à Bruges, m'ont permis de réunir les noms d'environ quatre cents peintres qui ont vécu dans cette ville de 1450 à 1800.

La plupart de ces artistes ont sans doute mérité l'oubli dans lequel ils sont tombés; il en est pourtant parmi ceux dont la biographie n'est pas encore connue, qui n'étaient pas dépourvus de mérite: c'est une conviction que je me suis faite, d'après certains renseignements qui, pour moi, ont la force d'arguments péremptoires.

Et d'abord, plusieurs tableaux de mérite portent des noms, ou des signatures inconnus dans les annales de la peinture. D'autres tableaux, attribués jusqu'ici à des maîtres

(1) Cet article a déjà paru dans les Bulletins de l'Académie royale.

connus, ont prouvé, quand on en a déchiffré la date, la vanité de ces conjectures, puisque ces artistes n'étaient pas nés, ou étaient morts à l'époque indiquée par le millésime.

Ce qu'il faut nécessairement conclure de là, c'est que pour avoir été confondus avec les maîtres les plus famés, ces peintres inconnus avaient un mérite incontestable.

Les observations que j'ai eu lieu de faire à ce sujet dans la ville de Bruges, on pourrait, je n'en doute point, les faire dans les autres villes de la Belgique; je dois cependant me borner à quelques faits recueillis dans la capitale de la Flandre occidentale.

Antoine Claeyssins, par exemple, est proclamé partout comme l'auteur de deux tableaux renommés, représentant le jugement de Cambyse; or, Antoine Claeyssins mourut à Bruges en 1613, et les tableaux portent la date de 1498. En ne lui donnant que 25 ans au moment de la confection des tableaux, il serait mort à l'âge de 140 ans; âge fabuleux pour un peintre.

Ces deux tableaux sont donc l'œuvre d'un maître qui, malgré son talent, n'est point parvenu à léguer son nom à la postérité.

Poursuivons. Il existe un tableau de moyenne dimension, représentant le magistrat du Franc. Ce tableau a joui d'une certaine célébrité, et on l'attribuait à Jacques Van Oost, le père; mais voici que le dépouillement des comptes du Franc nous apprend que l'auteur de cette toile est Gilles Thilbrugghe, qui, au mois d'avril 1660, reçut pour son travail la somme de neuf cents florins.

Ce n'est pas tout. Le baptême du Christ, conservé à l'Académie de notre ville, était généralement attribué à Hemling, lorsqu'un homme dévoué exclusivement à l'étude des peintures de cette époque, le docteur Waagen, dé-

clare, lors de sa dernière excursion à Bruges, qu'un examen approfondi de ce tableau lui donne la conviction que l'opinion admise jusqu'à ce jour n'est rien qu'une erreur. Mais de qui est-il? D'un peintre à qui un chef-d'œuvre n'a pu donner assez de renommée pour que son nom parvînt jusqu'à nous.

Ces erreurs nous prouvent bien l'importance de constater toutes les dates dans les biographies des grands peintres.

Hemling, ce peintre adorable, dont la renommée est si grande, est un de ceux dont la biographie est la moins connue. Tout ce que nous connaissons de ce génie, ce sont quelques dates que portent ses tableaux et des traditions fort contestées.

Bruges le réclame pour un de ses enfants; Descamps le fait naître à Damme; d'autres le prétendent Allemand.

Les historiens le font assister à la bataille de Nancy, le 5 janvier 1477, et le ramènent à Bruges dans un état pitoyable, empiré par tout ce que l'imagination a pu y ajouter de détails de nature à rendre cette position plus poétique.

Arrivé à Bruges, dit-on, il s'achemine vers l'hôpital, sonne à la porte et tombe évanoui. Les frères l'introduisent, l'entourent de soins et le rendent à la vie et à la gloire, c'est-à-dire à la pauvreté. Alors, mû par la reconnaissance, il peint plusieurs chefs-d'œuvre qui l'occupent pendant dix-huit mois; le plus ancien de ses tableaux, conservé dans cette institution, porte la date de 1479.

Ces faits pourraient bien n'être pas d'une scrupuleuse exactitude, mais je me garderai bien toutefois de les examiner de trop près, car le fond de ces traditions est sans doute vrai, quoique les détails soient un peu exagérés. C'est

après avoir fait cette réserve que je publierai plus loin un fait qui semble prouver que, en 1477, au moment qu'on le dit à l'agonie, Hemling se porte à merveille.

D'après ses biographes, il travaille pour l'abbaye de Sithiu, près de Saint-Omer, de 1480 à 1484.

Dans le cours de cette dernière année, il termine, pour l'hospice de S[t]-Julien, le saint Christophe que l'on voit encore à l'Académie.

Que devint-il ensuite? Selon les uns, il va en Espagne et travaille à la chartreuse de Miraflores, dont les archives mentionnent en effet le nom de Juan Flamenco (Jean le Flamand), comme y peignant de 1496 à 1499.

Ce nom, ajoute-t-on, ne peut désigner que notre Hemling, car nul artiste fameux, excepté lui, ne portait alors, dans les Pays-Bas, le nom de *Jean*.

Mais qui prouve que, pour ne pas être connu des biographes, il n'ait existé réellement à cette époque aucun artiste éminent du nom de Jean, si je constate que, pour ma part, j'ai recueilli les noms de trente-deux peintres du nom de Jean, qui ont vécu de 1450 à 1550? on peut donc facilement s'expliquer la présence à Miraflores d'un Jean Flamenco, qui ne fut pas Hans Hemling.

On pourrait d'ailleurs corroborer ces inductions d'un fait matériel. Il y a dans le musée d'Anvers un charmant diptyque qui porte la date de 1499. Sur l'une des faces extérieures, on voit le portrait d'un abbé des Dunes; or, pour rendre les traits de cet abbé, il fallait que Hemling fût à Bruges. C'est à l'occasion de ce sujet que M. Michiels dit: « Je doute fort que ce soit là son dernier ouvrage. » J'ose affirmer, au contraire, que si le diptyque d'Anvers est bien positivement de Hemling, c'est le dernier produit de son pinceau.

Un arrangement, sous forme de contrat, passé entre la

corporation des *librariers* et l'abbé de l'Eeckhoute, est déposé aux archives de la province. Dans cette pièce se trouve un inventaire de tout ce qui appartenait à cette corporation; il porte la rubrique suivante: « Puis leur tableau » (d'autel) à quatre volets, où se trouvent Guillaume Vre- » land et sa femme de pieuse mémoire, peints par la main » de *feu maître Hans* (1).

Hemling était donc mort en 1499, et comme il a peint le diptyque d'Anvers en 1499, c'est par conséquent durant le cours de cette année qu'il a succombé: c'est le premier renseignement contemporain trouvé jusqu'à ce jour, qui constate la date de son décès. S'il était mort cette année à Miraflores, on ne l'aurait sans doute, pas su à Bruges immédiatement, ce qui semblerait prouver qu'il est mort en cette dernière ville.

Ces indications m'ont inspiré la curiosité de consulter les comptes des *librariers* de 1454 à 1523, conservés aux archives de la ville.

J'ai pu, en effet, y recueillir quelques notes qui complètent l'histoire de cette œuvre de Hemling.

On trouve au verso de la page 96, la rubrique suivante: « Année 1477. Item donné au menuisier 8 escalins; à sa- » voir: deux escalins pour les volets que j'ai prêtés à maître » Hans, de la part de la corporation (2). »

Il semble résulter de ce fait que maître Hans n'avait pas de quoi faire une dépense aussi minime, ni assez de crédit

---

(1) Noch bovendien huerlieder autaer tafle metten vier dueren daer aen zynde daer Willem Vreland ende zyn wyf zaligher gedachte in ghecontrofeit zyn, ghemaect by der hand van wylen meester Hans.

(2) Item ghegheven den scrinewerker V sc. gr. te weten II sc. voor 1 cassyn van onse tafele en III sc. van de duerkins dien ic meestre Hans hebbe gheleend van de ghilde weghe.

pour obtenir, sans payer comptant, livraison de ces volets. Et voilà bien souvent la condition du génie!

Même page. « Item dépensé chez Guillaume Vreland, » douze gros, lorsque maître Hans fit l'entreprise de pein- » dre ces deux volets (1). »

Notons que ces dépenses sont faites en 1477, au temps que les historiens le placent sur un lit de douleur à l'hôpital.

Même page. « Item encore payé au menuisier pour deux » autres volets, 4 escalins (2). »

Même page. « Avancé à maître Hans sur les deux volets » qu'il a à peindre pour nous, une livre de gros (3). »

Il n'avait donc pas de quoi se procurer des couleurs, le peintre qui a fait tant de chefs-d'œuvre!

Au verso de la page 100, on trouve une souscription pour couvrir les frais de ce tableau d'autel; elle rapporte à peu près trente escalins.

A la page 101, compte de 1478. « Item donné à maître » Hans en tout et en une fois, 3 liv. 2 escalins (4). »

Qu'elle est triste la destinée du génie, qui méconnu de son siècle, continue son œuvre avec résignation, sans même recevoir le pain de chaque jour pour les merveilles qu'il enfante!

C. Carton.

---

(1) It. verleid tot Willem Vreland XII g. als de duerkins van onse tafle waren meestre Hans besteet te makene.

(2) Item noch bet. de scrinewerker van 2 and. duerkins IV sch. g.

(3) Item bet. meestre Hans up de 2 duerkins die hy heeft van ons te makene, I lib. gr.

(4) It. ghegheven meestre Hans al samen in een III lib. II sch.

COLARD MANSION

ET LES

IMPRIMEURS BRUGEOIS DU XVe SIÈCLE.

Mr Van Praet a fait la bibliographie de Colard Mansion; cet ouvrage est digne de son auteur; c'est là dire en un mot, qu'il y travailla cinquante ans, et que le travail a toute l'exactitude que nous avions droit d'attendre de ses immenses connaissances et de la conscience qu'il mettait dans tout ce qu'il publiait; mais quant à la biographie de ce célèbre imprimeur, elle est moins complète et ne le sera peut-être jamais.

Dans le moyen-âge, il y a si peu de notabilités, dont les détails de la vie soient connus; l'individu disparait: la vie était calme et uniforme, les présages du génie étaient négligés, on ne jugea digne de fixer l'attention du monde que les œuvres.

Les comptes des confréries auxquelles ils s'associaient presque toujours, conservent seuls des traces de leur passage; on y inscrit la date de leur entrée, la messe qu'on a fait célébrer le jour de leur mort, et voilà à peu près tout. C'est le hazard seul qui fait découvrir quelquefois des notes, sans qu'on s'y attende, dans les comptes des églises ou dans les *Acta Capitularia*.

C'est là que mon ami Mr De Stoop a déterré un document qui explique d'une manière tout à fait imprévue, le motif pour lequel Mansion cesse brusquement, en 1484, ses publications. Les biographes avaient expliqué ce fait par la mort de Colard; il n'en est rien; il existe une toute autre cause que je vais expliquer; mais je saisis cette occasion pour dire un mot du lieu de la naissance de Colard Mansion, de ses rapports avec William Caxton, de sa mort et des imprimeurs brugeois durant le XVe siècle. J'ai réuni quelques notes, peu importantes, sans doute, mais que je tiens à faire connaître; j'aime tant à parler de livres.

Mr Van Praet, toujours jaloux des progrès de la science qu'il a cultivée avec tant de succès, ainsi que de la gloire de la ville où il a reçu le jour, engagea en 1780, les bibliophiles à faire des recherches pour découvrir tous les ouvrages sortis des presses de notre premier typographe.

Un article de lui, inséré dans l'*Esprit des journaux*, du mois de février 1780, signala quelques éditions. Plusieurs produits des presses de cet imprimeur ne portent pas son nom, mais seulement son écusson avec son monogramme; pour faciliter les découvertes, il fit imprimer cet écusson à la fin de son article; c'est d'après l'abbé de St-Leger un C, ou un croissant renversé qui indique l'initiale de Colard et surmonté d'un M. gothique, qui

est celle de Mansion. Ces deux lettres sont entourées de huit croix au pied fiché cinq en haut et trois en bas; mais on donne d'autres explications de cet écusson que je ferai connaître tantôt. Comme ce n'est pas ici un article uniquement adressé aux bibliophiles, j'ai besoin de répéter ce que les amateurs savent de reste, mais tous nos lecteurs ne sont pas aussi heureux.

Mr Van Praet disait dans cet article:

« Je soupçonne qu'il était originaire de France et peut-être même français. »

Cette assertion, ce soupçon, ce doute émis par un auteur comme Mr Van Praet, était de nature à inspirer des convictions d'un côté, mais aussi à provoquer du côté des Brugeois des recherches pour revendiquer un homme dont le talent honorait la ville et la science.

Mr Scourion fut le premier à entamer la discussion et ce savant secrétaire de notre ville, lorsqu'il s'appliquait à une question, parvenait toujours à se faire entendre, sinon à convaincre toujours.

Toute cette discussion a été assez bien analysée dans un discours, prononcé par Mr Coppieters 't Wallant, bourgmestre de la ville de Bruges, le 9 juin 1837, lors de la remise au conseil par le Gouverneur de la province, des éditions de Colard Mansion, léguées à la Bibliothèque publique de cette ville par Mr Van Praet. Ce discours a été imprimé en effet, et distribué, mais les exemplaires en sont devenus rares; c'est le sort qui attend de droit, ces sortes de publications. Je vais en extraire tout ce qui se rapporte à l'origine de Mansion:

« C'est surtout d'après ce passage de Mr Van Praet, que, depuis 1780, bien des auteurs ont pensé que Colard Mansion était français. Mr Beuchot, au tome 26e de la Biographie universelle, qui a eté imprimée en 1820, dit

en propres termes: « Mansion, Colard, auteur français » et imprimeur Belge, vivait au quinzième siècle. Il était » peut-être né en France. Car il a traduit plusieurs » ouvrages en français, et il n'a imprimé que des ouvrages » en cette langue. »

» Nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer en passant, que Mr Beuchot est hors de la vérité, en disant de Mansion qu'il n'a imprimé que des ouvrages en français. Le contraire est assez démontré par l'existence, généralement connue depuis longtemps, de l'édition du *Dionysii areopagitæ de celesti hyerarchia. Impressum Brugis per Colardum Mansionis,* non pas in-4°, comme le marque erronément Mr Brunet, mais petit in-folio, ainsi qu'on peut s'en assurer par l'inspection de l'exemplaire déposé à notre Bibliothèque, et dont, déjà depuis plus de trente ans, nous sommes redevables à la munificence de Mr Van Praet, qui dans sa notice l'a très-bien indiqué comme un in-folio.

» Peu après la publication de cet article de Mr Beuchot dans la Biographie universelle, a paru en 1822, le Dictionnaire historique, par une Société de gens de lettres, en 30 volumes in-8°. On y lit, à la page 485 du tome 17e: « Colard Mansion était, selon l'opinion » la plus commune, né en France et non à Bruges. »

» Ce qui vraisemblablement aura porté quelques auteurs français à penser que Colard Mansion était originaire de France, c'est qu'il existait à Paris, il y a un peu plus de deux siècles, des imprimeurs qui portaient aussi le nom de Mansion. Mais de ce que des familles de même nom existaient à des distances aussi considérables de temps et de lieux, il ne s'en suit pas que les personnes qui s'appelaient de même, eussent rien de commun pour l'origine ou la parenté. On ne pourrait d'ailleurs tirer

de là aucune induction contre les prétentions de la ville de Bruges, puisque son Mansion a une antériorité de plus d'un siècle et demi sur ceux de Paris. Mais si la seule similitude de nom pouvait prouver quelque chose, ce serait dans l'endroit même dont il est question. Or au folio 20, verso, du compte de notre ville de 1310, nous voyons qu'il fut payé, cette année, pour honoraires, à *Meester Tybaude Mansione, Avocaet,* XI liv. XV s.

» On n'a point de données suffisantes pour assurer que ce Tybaude ou Thibaut Mansion, avocat, fût un des ancêtres de Colard Mansion; mais ce passage du compte de 1310, prouve toujours que ce nom était déjà connu à Bruges, cent quarante ans avant que Mansion y figurât comme calligraphe ou écrivain, et plus de trois siècles avant l'existence des Mansion de Paris comme imprimeurs.

» En 1825, Mr Van Praet fit savoir à Bruges, qu'il s'occupait de nouveau de Colard Mansion et qu'il se proposait de publier le fruit de toutes ses recherches sur notre prototypographe. Des renseignements puisés à la bibliothèque et aux archives de la ville lui furent envoyés. Ils tendaient surtout à prouver que Colard Mansion n'était pas français, mais qu'il était flamand et même brugeois. L'usage que Mr Van Praet en a fait, démontre qu'il était loin d'en rejeter les conséquences.

» En effet, l'examen du style de Mansion en français, les constructions, les tournures et les expressions tout à fait flamandes, qu'on rencontre fréquemment dans les traductions qu'il a faites et imprimées en langue française, de plusieurs ouvrages latins, ne permettent aucunement d'admettre qu'il fût français.

» Ne fallait-il pas qu'il fût flamand pour dire, comme

il l'a fait, dans sa traduction du Dialogue des créatures et des Métamorphoses d'Ovide :

Almoesne, pour aumone.
Dadeles, pour dattes.
Prumes, pour prunes.
Amandeliers, pour amandiers.
Oile, pour huile.
Morian, pour more.
Pommes de garnate, pour pommes de grenade.
La sneppe, pour la bécassine.
Haetine, pour haine.
Derverie, pour effronterie.
Gourdine, pour rideau.
Parler contre son maître, au lieu de parler à son maître.
Plain matières joyeuses, pour plein de matières joyeuses.

» Nous croyons avoir encore un indice de l'origine flamande de Mansion, dans le monogramme qu'il a adopté et où figure un croissant très-fortement exprimé, de l'échancrure duquel semble sortir l'*m* gothique, initiale de son nom, ayant au bas un *c* renversé qui lie ensemble les trois jambages de l'*m*. Suivant l'opinion du savant Mercier, abbé de St-Léger, ce croissant ne serait sur l'écusson de Mansion que pour marquer l'initiale de Colard; mais la forme très prononcée de cette lune ne permet guère d'admettre qu'elle ne soit là que pour figurer un *c*, lettre qui se trouve déjà très-clairement formée au pied de l'*m*; ces signes devant toujours se réduire à la plus simple expression possible.

» Cette lune ne serait-elle pas plutôt une allusion, un jeu de mot, une espèce de calembour en flamand, pour exprimer fils de la lune, en vieux style *mane sone?* ces sortes de figures parlantes étaient assez usitées autre-

fois. Clément Marot, dans son *Coq-à-l'asne,* nous donne ce rébus de Picardie:

» Une estrille, une faux, un veau;

» C'est-à-dire: estrille Faveau.

» Beaucoup d'imprimeurs ont adopté de semblables symboles.

» Morin mettait, sur les titres des livres qu'il imprimait, une tête de more; Morel, un mûrier; les Gryphes, un griffon; Ravestein, un rocher avec des corbeaux; Wolfgang, un loup qui se dresse pour chercher du miel dans le creux d'un arbre; Corrozet, une rose sur un cœur; Carteron, une balance avec quatre petits poids et cette devise: Les carterons font les livres.

» Les Elzeviers eux-mêmes, qui écrivaient aussi souvent leur nom Elsevier, ont donné dans ce goût singulier. Entre autres emblêmes qu'ils ont adoptés, nous remarquons aux frontispices gravés de leur Pasor, en 1634 et 1640, un petit bûcher allumé, par allusion à leur nom Else-vier, feu d'aune, et non pas d'orme, comme l'a interprété erronément Mr Bérard, à la page 27 de son essai, très-estimable d'ailleurs, sur les éditions de ces célèbres imprimeurs. Ce signe se voit aussi au *Barlæi poemata* de 1631, au *Golnitzii Ulisses belgicogallus* de la même année, à la Sagesse de Charron de 1656 et 1662, etc.

» Mais ce n'est pas assez d'avoir démontré que Mansion, d'après ses écrits en français, devait appartenir à la Flandre, il importe encore de connaître si réellement il était de Bruges ou de quelque autre endroit de la Flandre.

» On sait qu'avant de se livrer à la typographie, Colard Mansion était calligraphe ou copiste de livres. C'est en cette qualité qu'il figure dès 1454, au registre, que

nous possédons, de la corporation ou confrérie des libraires de Bruges, sous le patronage de S. Jean l'Évangéliste. Mr Van Praet a découvert, dans un compte du garde des joyaux de Philippe-le-Bon, qu'en 1450 Colard Mansion avait reçu 54 liv. en paiement d'un manuscrit de l'ouvrage intitulé: Romuleon. D'après les comptes de la ville, qui ont aussi été compulsés, les membres de cette corporation, quoiqu'écrivains, étaient quelquefois, en même temps, jaugeurs et dégustateurs de vins. Dans un registre que nous possédons, écrit sur parchemin, à la date de 1427, et où sont inscrits les noms des habitants de Bruges qui étaient membres de la confrérie de Notre Dame de Hulsterloo, qui avait alors une chapelle près de Damme, on voit, f° 21, au nombre des confrères *Johannes Van Menshone, wyn spuerer,* ou dégustateur de vin.

» Au f° 12 d'un registre des offices qui étaient à la disposition du Magistrat, ce *Johannes Van Menshone* est qualifié de *wynmeter* ou jaugeur de vin, à la date de 1440. On est porté à penser que ce pourrait être le père de notre Mansion, dont le nom est orthographié, au registre des libraires, de tant de manières différentes. Colard lui-même, dans les comptes qu'il a rendus comme doyen, avant ses premières éditions avec dates, a écrit plusieurs fois son nom Manchion. D'autres doyens le nomment Manschion, Mencyoen et Manschions, qui avec l'*s* final répond assez bien à Van Menshone.

» A la page 44 de la Notice de Mr Van Praet sur notre premier imprimeur, nous remarquons qu'il termina son édition des *Dits moraux des philosophes,* par ces mots: *impressum Brugis per Colardum Mansionis,* et à la page 67, que le *Dionysii areopagitæ* a aussi pour souscription: *impressum Brugis per Colardum Mansionis.*

On a cru que cette locution signifiait Colard, fils de Mansion; mais il est constant que cet emploi du génitif n'avait lieu autrefois que pour le nom de baptême du père, et nullement pour le nom de famille, qui nécessairement était le même. Ce génitif *Mansionis* n'est-il pas plutôt un reste de l'ancienne manière dont le nom de Mansion se trouve écrit quelquefois avec l'article *de* ou *van*, ainsi qu'avec l'*s* final, qui a également la force du génitif?

» Ce ne fut que lorsque Mansion se fit auteur et imprimeur, qu'il polit un peu son nom, et adopta une manière plus uniforme de l'écrire. On ne doit pas être surpris que l'orthographe de son nom ait subi tant de variations dans des manuscrits du siècle où il a vécu, si l'on considère qu'au siècle suivant, le nom de Robert Gaguin, auteur de plusieurs ouvrages, se trouve imprimé de trois manières très différentes dans son histoire *de Gestis Francorum*, qui a paru à Paris, chez Jean Petit, en 1528.

» A défaut d'actes publics de naissances et de baptêmes, dont malheureusement, on ne s'est régulièrement occupé que bien des années après que le Concile de Trente en eût fait une obligation aux curés, nous sommes forcés de reprendre d'un peu loin les preuves que Mansion était de Bruges, et non Français, comme on l'avait prétendu.

» Le compte qu'a cité Mr Van Praet, du garde des joyaux de Philippe-le-Bon, prouve que dès l'an 1450, Colard Mansion était écrivain et vendait des livres. C'est pour cela qu'il figure dès 1454 comme membre de la confrérie ou corporation des libraires de cette ville, au registre des comptes originaux que nous possédons de cette corporation.

» Pour pouvoir exercer, en son propre nom, une profession quelconque à Bruges, comme dans beaucoup d'autres villes, il fallait nécessairement y avoir le droit de

bourgeoisie. Mais les registres spéciaux de ce droit, concédé à des étrangers, ont été compulsés, depuis une date antérieure à Mansion, jusqu'en 1455, époque à laquelle il était déjà connu depuis plusieurs années comme copiste et marchand de livres, et son nom n'y a pas été trouvé. Il avait donc ce droit comme fils d'un bourgeois; aussi se qualifie-t-il de citoyen de Bruges, à la souscription des Métamorphoses d'Ovide, où nous lisons:

» Fait et imprime en la noble ville de Bruges par » Colart Mansion, citoien de icelle ou mois de May l'an » de grace M. quatre cens. iiij. XX. et iiij. »

» Après avoir bien examiné les divers documents qui lui avaient été envoyés pour prouver que Mansion était flamand et brugeois, Mr Van Praet revint de l'opinion qu'il avait manifesté en 1780, et il s'en est exprimé comme suit, dans une de ses lettres, en date du 22 Août 1825:

» Autrefois j'ai douté qu'il fût né à Bruges. A présent » je crois qu'il était réellement natif de cette ville. »

Mais il est beaucoup plus difficile de déterminer quelles ont été les relations de Mansion avec William Caxton.

J'ai vingt fois hésité avant d'admettre l'opinion que je me suis faite sur l'année à laquelle Mansion a commencé à imprimer; elle est contraire à celle que soutiennent nos maîtres; il n'en est pas un seul qui place avant 1472, l'époque à laquelle Mansion a introduit l'imprimerie à Bruges; je pense au contraire qu'on y imprima en 1468. Je dis tout d'abord, et sans détour, ce que je vais tacher d'établir pour qu'on s'arme de toute l'incrédulité et de tous les préjugés capables de refuter chacune des preuves que je vais dévélopper. Je voudrais convaincre, je vais donc discuter loyalement, prêt à renverser moi-même d'un coup de pied, tout l'échafaudage de mes rai-

sonnements, si on m'oppose un seul argument de quelque valeur. Je voudrais être court, il est probable que je serai long, et j'ennuierai peut-être, mais j'en ai prévenu le lecteur, ce sera mon excuse.

William était un jeune homme très-rangé qui fut placé à l'âge de 18 ans, à Londres, chez un mercier de la cité, nommé Robert Large. Son nom mérite d'être conservé; car le premier il apprécia le talent naissant de Caxton et lui légua en mourant 20 marcs d'argent.

Caxton, après la mort de son maître, s'établit lui-même et continua l'article. De la mercerie à l'imprimerie, le pas est immense, voici comment William fut amené de l'une à l'autre (1).

La mercerie ayant pris une grande extension, Caxton fut choisi pour facteur de la compagnie, en Hollande, Zélande et dans les Pays-Bas. Cette place était plus importante qu'il ne parait au premier aspect, car dans une pièce extraite du registre des jugements civils, des échevins de Bruges de 1465 à 1469, Caxton est qualifié de *maître et gouverneur des marchands de la nation anglaise*. C'est en cette qualité qu'il résida dans la maison du consulat anglais à Bruges. J'aime à faire remarquer cette circonstance parce que cette maison, rebâtie plus tard, occupait l'emplacement où se trouve à présent l'institut des Sourds-Muets.

Mais en quelle année, Caxton fut-il député par ses concitoyens? Dans sa traduction des *Histoires troyennes*, il nous donne sur sa personne et sur son travail quel-

(1) L'état de mercier ne se bornait pas seulement au commerce des marchandises diverses, qui font aujourd'hui l'objet de cette profession; il comprenait encore tous les articles d'ameublement, de luxe, de parure et même le commerce des manuscrits.

ques détails infiniment précieux pour ce que je compte prouver. Cet ouvrage fut imprimé sur le continent par William Caxton, en 1471.

« Voici, dit-il, bientôt trente années que je suis resté » presque toujours en Brabant, en Flandre, en Hollande » et en Zélande. » Il est donc venu ici vers 1442. Il est bien probable que c'est de lui qu'il est question dans le compte des *librariers* de Bruges, de 1455 à 1456 (1):

It. ontfaen van den Inghelsman ter cause van Morisses bibele xij gr.
Item noch ontfaen iiij gr.

Item reçu de l'Anglais, à cause de la bible de Morisses, 12 gros.
Item encore reçu 4 gros.

On ne pense pas qu'il soit ici question d'une Bible entière manuscrite, à cause de la modicité du prix auquel ce livre fut vendu, mais d'une bible des pauvres gravée en bois, ou manuscrite.

En 1464, il fut désigné pour être l'un des ambassadeurs, ou députés spéciaux, pour ratifier le traité de commerce conclu plusieurs années auparavant avec les Pays-Bas. Si Caxton se trouvait à cette époque en Angleterre et si pour remplir cette mission honorable il a dû quitter son pays, il est bien probable que depuis lors il est resté à Bruges jusqu'à son départ pour Cologne, d'où il est rentré dans son pays natal en y important l'art de l'imprimerie, auquel il s'était formé plusieurs années auparavant.

---

(1) C'est par erreur que Mr Van Praet, p. 90, fixe cette transaction de 1457 à 1458.

Il s'agit de fixer les années auxquelles ont eu lieu tous ces faits.

Il est sûr que William a imprimé sur le continent et il est prouvé qu'il revint en Angleterre avant 1473.

Je vais puiser largement dans un savant article sur William Caxton, publié dans la Revue Britannique, de mars, 1844. Le consciencieux auteur a déposé là, dans une quinzaine de pages, plus de véritable érudition, qu'on n'en rencontre souvent dans tout un volume. Je veux prouver toute autre chose que l'auteur, mais je lui emprunterai les notes dont j'ai besoin pour établir mon opinion.

L'année à laquelle Caxton commença à imprimer sur le continent n'est pas authentiquement établie. L'auteur de l'article que je viens de citer, indique p. 293, l'année 1464, comme celle à laquelle il imprima *Le recueil des histoires de Troyes*, ce qui semble se trouver en contradiction avec cet autre passage de l'article, page 280: « d'après les documents que Caxton lui-même nous a » laissés sur sa vie, c'est vers l'année 1468, qu'il fut » initié dans l'art typographique. »

J'accepte cette dernière date comme présentant moins de prise à la critique, mais sans contester cependant celle, qui fixe la première impression de Caxton en 1464.

Il est prouvé qu'il a imprimé le *Recueil des histoires troyennes*, en français, avant qu'il entreprit l'impression de la traduction de cet ouvrage en anglais; or, voici ce qu'il dit lui-même sur le recto du premier feuillet de cette traduction: « Ici commence le livre intitulé « The Recuyell » of the histories of Troyes, composé en français à » l'imitation de divers ouvrages latins par très excellent, vé- » nérable et respectable personne Raoul Lefèvre, prêtre et » chapelain de .... Philippe duc de Bourgogne, dans » l'an de l'incarnation de notre Seigneur Dieu 1464. Il

» a été traduit de français en anglais par William Caxton, » mercier de la ville de Londres, et d'après le commandement de .... Marguerite, duchesse de Bourgogne. » Cette traduction a été commencée à Bruges, en Flandre, » le 1 jour de mars 1468, et terminée dans la vieille » cité de Cologne, le 19ᵉ jour de septembre 1471. »

En 1468, il se trouvait à Bruges; en 1471 il était à Cologne, et c'est de Cologne qu'il transporte ses presses à l'abbaye de Westminster avant 1473; mais avant son départ il avait achevé l'impression de sa traduction. Mʳ De la Serna, qui le nie, n'apporte aucune preuve en faveur de son opinion. Suivant Mʳ Le Roux de Lincy, Caxton se procura le secret de l'imprimerie vers 1468, et Mʳ le baron de Reiffenberg, qui a longuement traité cette question, est du même avis; il faut donc, y ajoute-t-il, qu'avant 1473, date certaine de notre première impression, il y ait eu des tentatives anonymes et des essais ignorés, et cela est tout à fait dans l'ordre naturelle des choses.

Mʳ Van Praet, dans ses *Recherches sur Louis De Gruthuuse,* p. 174, dit que la traduction des histoires de Troyes parut à Cologne vers 1471.

Le même bibliographe dit, en parlant du Roman de Raoul Lefèvre, que Caxton en avait fait, sur le continent, et vraisemblablement à Cologne (1), sous le nom de *Livre de Jason,* une édition qui est d'une rareté extrême.

---

(1) Raoul Lefèvre composa cet ouvrage en 1464; de cette année à 1469, Caxton est resté à Bruges: or, puisqu'il a imprimé cet ouvrage avant d'en entreprendre la traduction et qu'il commença cette traduction en 1468, il est plus probable que le *Livre de Jason* a été imprimé à Bruges.

Caxton avait donc déjà imprimé des livres avant de rentrer dans son pays vers 1471 ou 1472.

La chose est d'autant plus incontestable, que Caxton dit lui-même qu'il a présenté ce livre imprimé, à sa redoutée dame Marguerite, duchesse de Bourgogne, et qu'elle l'en a largement récompensé. Caxton a dû faire l'hommage du *Recueil des histoires troyennes,* à la duchesse de Bourgogne, avant son départ pour l'Angleterre. Tout nous prouve donc ce que j'ai déjà avancé, que Caxton se procura le secret de l'imprimerie de 1446 à 1468.

Caxton nous apprend lui-même sur sa vie quelques particularités qu'il faut rappeler ici. Il dit qu'il n'alla jamais en France. Il n'alla pas non plus en Italie; c'est donc en Allemagne ou dans les Pays-Bas, qu'il s'instruisit dans l'art de l'imprimerie. Colard Mansion, à Bruges, l'aida de ses conseils; l'auteur de l'article de la *Revue Britannique*, qui a puisé ses renseignements dans les ouvrages de William Caxton lui-même, l'assure, et cette circonstance est précieuse, car Caxton est parti de Bruges en 1468. Il a donc dû recevoir ces conseils de Mansion avant son départ, donc avant 1468. Mansion d'un autre côté n'aurait pu donner ces conseils à Caxton sur l'art nouveau, s'il n'y avait pas déjà été initié lui-même; ces conseils supposent une expérience personnelle.

Ce départ de Bruges en 1468, se prouve pas le jugement arbitral des échevins de la ville de Bruges, que Mr Van Praet a publié à la page 89 de son beau travail sur Mansion. J'ai besoin d'en copier une partie: « Comme » Daniel F. Adrien dit Scepheer, Daniel demandeur d'une » part et Jeronime Vento, etc. etc. se soient soubsmis » et compromis de toutes les differences qu'ils avaient

» ensemble ou des sentences, ordonnance et arbitraige de
» Willem Caxton marchant d'Angleterre, maistre et gou-
» verneur des marchans de la nation d'Angleterre par
» deça et de Thomas Perrot, come en arbitres arbitra-
» teurs amiables compositeurs et communs amis, pro-
» mettent les dites parties et chacun d'eulx de bien et
» loyalement entretenir, observer et accomplir tout ce que
» par les dits arbitres seroit sur les dites differences des
» sentences ordoné et arbitré sans faire ou venir à
» lencontre en aucune maniere et que lesd. arbitres
» aient oy les raisons des dites parties et sur ce ordone
» leur sentence et ordonnance les quelles ils ont rap-
» porté en plaine chambre des échevins de Bruges, ont
» esté publié ausdites parties, parce que Willem Caxton
» s'estoit necessairement retrait de la ville de Bruges
» etc. etc. Actum xij^{e} maii a. LXIX. »

Il résulte de ce document que William Caxton et Thomas Perrot, avaient été choisis pour arbitres; que la sentence arbitrale était formulée, mais que Caxton ayant dû partir de Bruges sans avoir le temps de la publier ou de la notifier aux parties, elle fut publiée le XII mai en pleine chambre des échevins. Nous savons d'ailleurs que de Bruges il s'est transporté à Cologne, et qu'il retourna directement de Cologne en Angleterre, avant 1473.

Son séjour à Bruges en 1468, résulte du contexte de cette sentence et du titre de sa traduction des *Histoires de Troyes*, où il est dit qu'elle fut commencée à Bruges, le 1 mars 1468. Son départ de Bruges pour Cologne, avant le mois de mai 1469, est également prouvé: dans l'extrait du verso du premier feuillet, William Caxton y ajoute que la traduction fut continuée et terminée à Cologne, le 19 septembre 1471. Il est donc resté à

Cologne de 1469 à 1471, époque à laquelle il finit sa traduction et l'impression de son travail: or, William Caxton assure qu'il a été guidé et conseillé par Colard Mansion, dans son apprentissage de l'art de l'imprimerie, Colard connaissait donc cet art et imprimait lui-même avant 1468. La conclusion ne peut souffrir aucun doute, le fait est établi sur des documents irrécusables, mais pour prévenir toute contestation, je vais prouver par l'ouvrage de Caxton que le traducteur lui-même assure qu'il commença à le *composer* à Bruges.

Ce mot composer — est un terme nouveau dans la signification — d'assembler des caractères pour en former des mots, des lignes et des pages.

Je ne me souviens pas d'avoir rencontré au xv[e] siècle de mot employé dans ce sens; je soupçonne qu'en anglais, William Caxton se servait du mot — *werke* — lorsqu'il écrivait en parlant du volume — *The recuyell of the histories of Troyes*, — « Whyche sayd *translacion and* » *werke* was begone in Bruges in the countee of Flandres, » the fyrst day of marche the yere of the incarnation » of our said lord God a thousand four hondred syxty » and eyghte. And ended, and fynisshed in the holy cyte » of Colon, the xix day of septembre the yere of our » sayd lord God 1471. »

Laquelle *traduction* et *composition* fut commencée à Bruges en 1468 etc. et terminée en 1471.

Cette supposition est beaucoup moins hasardée qu'on ne le penserait d'abord. Avant qu'on la juge, je désire qu'on lise le développement et les preuves que je veux en fournir; en tout cas je n'en ai pas besoin pour prouver que Caxton imprima sur le continent, mais si cette preuve était jugée de quelque valeur, elle confirmerait singulièrement tous les témoignages que j'ai déjà cités.

J'ai remarqué en examinant les titres de presque tous les ouvrages de Caxton, qu'il traduisait et qu'il composait en même temps.

Il traduit — THE HISTORY OF THE NOBLE KNYGHT PARYS — en 1485, il finit de l'imprimer la même année.

L'ouvrage — THE LYF OF CHARLES THE GREAT, — fut traduit en 1485, *and fynisshed the same yere of our Lord:* terminée la même année.

L'ouvrage — GODEFROY OF BOLOGNE, — *fynysshed the 7 juyn 1481, and in this maner, sette in forme and emprynted the 20 novembre the yere a forsayd.* Terminé le 7 juin 1481 et mis en forme et imprimé le 20 novembre de l'année prédite. Il est évident que cette expression — *sette in forme* — ne signifie pas qu'il a été *composé* le 20 novembre, la *composition* de l'ouvrage a demandé beaucoup plus de temps qu'un jour.

THE GAME AND PLAYE OF THE CHESSE, — traduit et imprimé le dernier jour de mars 1474.

THE GOLDEN LEGENDE, — composée à la prière de Guillaume d'Arondel, et terminée le 20 nov. 1483.

THE DOCTRINAL OF SAPYENCE, — traduit et terminé le 7 mai 1489.

THE KNYGT OF THE TOURE, — traduit du français. Lequel livre a été achevé le 1r juin 1483, et imprimé à Westminster, le dernier jour de janvier 1483.

THE ROYAL BOOK, etc. — traduit en 1484.

THE FAYT OF ARMES AND CHEVALERYE, — *whyche translacyon was fynysshed the* VII *day of juyll, the same yere* (1489) *and emprynted the* XIIIJ *day of juyll, the next following and ful fynysshed.*

Laquelle traduction a été achevée le 7 juillet 1489, et imprimée le 14 juillet immédiatement suivant et complètement achevée.

Ceci est frappant ; si Caxton n'avait pas composé l'ouvrage en même temps qu'il le traduisait, aurait-il pu dans l'espace de 6 jours, composer avec des caractères, tout le volume?

THYMAGE OR MYRROR OF THE WORLDE.

Le prologue porte : « Cet ouvrage a été écrit chapître par chapître en français et enluminé dans la ville de Bruges, l'an de l'incarnation du Seigneur 1464, au mois de juin; et moi, j'ai essayé de le traduire dans notre langage maternel au mois de janvier 1480, (N. S. 1481) à l'abbaye de Westminster à Londres. » Le titre porte : « fini en 1481. »

Il est incontestable que Caxton a imprimé sur le continent, avant sa rentrée dans son pays; et d'après les habitudes bien constatées de Caxton, il composait au fur et à mesure qu'il traduisait; si les termes qu'il emploie en parlant de sa traduction des *Histoires troyennes* ont la même valeur, que ceux dont il se sert dans les titres de tous ses ouvrages que je viens de citer, il doit résulter de ces mots — *whyche sayd* TRANSLACION *and* WERKE, *was begone in Bruges etc. the fyrst day of marche 1468, and ended and fynisshed* XIX *day of septembre 1471*, — qu'il commença à traduire et à composer sa traduction à Bruges, le 1er mars 1468, et qu'il finit la besogne à Cologne en 1471. Dès lors on s'expliquerait quels ont été les rapports de Caxton avec Mansion, l'imprimeur brugeois initia William dans le secret du nouvel art, ou du moins, il dirigea les essais de l'anglais et l'aida à perfectionner ce qu'il avait appris ailleurs; dans l'une et l'autre hypothèse Mansion imprimait avant Caxton, puisque l'imprimeur anglais le reconnut et le consulta comme son maître et qu'il suivit ses conseils comme ceux d'un homme qui méritait cette confiance par

son talent et son expérience. Ce fait honorerait Mansion et prouverait en faveur du bon goût de William Caxton.

Mais il pourrait paraître surprenant au premier abord qu'il ne nous reste plus de traces de ces productions typographiques antérieures au dernier quart du xve siècle, tandis qu'il est évident que cet art nouveau a été pratiqué longtemps auparavant. Pour expliquer ce fait, il est utile de remarquer, que dans le principe la typographie n'est pas entrée chez nous en concurrence avec la calligraphie, mais seulement avec la xylographie.

Comme toute nouvelle industrie, l'impression en caractères mobiles excita tout d'abord une certaine défiance et rencontra des préjugés, qui d'ailleurs ont exercé une salutaire influence sur cet art naissant, parce qu'ils ont forcé les premiers imprimeurs à perfectionner leurs procédés.

L'encre au commencement était d'une mauvaise qualité; composée sans mordant, elle avait l'inconvénient de se détacher du papier par le froissement, tandis que l'encre des manuscrits avait été perfectionnée au point que les encres modernes résistent en général moins bien à l'action de l'air et de l'humidité que celles des grandes époques des manuscrits.

Les encres typographiques se posaient sur la surface du papier, ou du vélin; l'encre des calligraphes au contraire, s'emprègnait profondément dans le vélin et le papier, et résistait aux frottements et aux froissements que subissaient les livres.

Les contours des lettres imprimées étaient sans netteté, et leurs formes tremblées; leurs lignes sans continuité normale choquaient l'œil de ceux qui, habitués à la perfection de l'écriture des calligraphes, cherchaient dans

les livres autant le luxe de la lettre, que l'utilité et l'intérêt de ce qu'ils contenaient.

Avant d'avoir surmonté ces préjugés, avant d'avoir atteint une certaine perfection, il devenait difficile, si non impossible d'entrer en concurrence avec l'industrie de la calligraphie et cette perfection était d'autant plus difficile à atteindre, que les premiers imprimeurs ne mettaient guère en commun leur commune expérience; ils cherchèrent plutôt à s'envelopper de mystère.

L'art nouveau que de si hautes destinées attendaient, dut donc surtout chez nous se contenter de produire à meilleur marché, ce que produisait auparavant la xylographie, c'est-à-dire, des livres élémentaires de lecture; de petits livres à l'usage des écoliers; des collections de prières; des *Biblia pauperum;* des *Donati;* des ordonnances de police et quelques rares documents d'un intérêt général.

Ces productions populaires périrent tout juste par suite de leur utilité journalière. Les riches qui auraient pu les conserver, les jugèrent indignes d'entrer dans leurs bibliothèques et le peuple ne les achetait qu'à raison de l'usage qu'il en pouvait faire.

Ce n'est que plus tard que la typographie a pu parvenir partout à lutter sans trop de désavantage avec l'industrie des écrivains. Ce n'est que lorsque le goût de la lecture se fut repandu généralement, et lorsqu'une pratique de quelque temps eut amené la perfection nécessaire dans les types, que l'imprimerie obtint cette considération qui lui permit de lutter franchement avec les calligraphes.

La renaissance des lettres exerça beaucoup plus d'influence sur l'imprimerie, que cet art nouveau n'en exerça sur cette renaissance. Ce fut une heureuse circonstance dont la typographie sut s'emparer, et voilà tout.

Les premiers imprimeurs généralement, étaient des auteurs ou des traducteurs; ils profitèrent de la demande générale de livres, et le nouvel art les multiplia d'après les besoins.

Dèslors le sort de l'imprimerie fut assuré, son avenir fut garanti. La lutte ne fut plus entre l'imprimerie et la calligraphie, mais la lutte commença entre les différents imprimeurs. Chacun chercha à surpasser ses confrères et la calligraphie dut reculer devant la perfection des produits typographiques.

Les allemands et les belges industrieux et laborieux, se lancèrent à l'envi dans la nouvelle carrière; dès les premières années du XVIe siècle, et même avant la fin du XVe, les annales typographiques de tous les pays de l'Europe, fourmillent de noms flamands et allemands. Ils n'attendaient pas les commandes, mais les cherchaient. Ils se transportaient d'une ville à une autre, trainant après eux une mauvaise presse et un sac de types, et dans leurs haltes successives, ils produisirent au moyen de leurs misérables instruments, ces chefs-d'œuvre que les modernes admirent et qu'ils désespèrent de pouvoir imiter jamais.

Ne cherchons pas à le contester, Mansion comme la plupart des *printers* de la seconde moitié du XVe siècle, a imprimé d'abord des pièces volantes, des feuilles détachées. Ce n'est que plus tard, lorsqu'un seigneur de Gruuthuyse, appréciant la portée de l'art nouveau, le prit sous sa protection et en accepta le patronage, que la typographie osa essayer chez nous de produire des ouvrages plus importants, et c'est ce moment solennel, c'est ce pas immense fait par l'art, que Mansion constate, lorsqu'il inscrit sur la première feuille de sa première œuvre de longue haleine — **Primum opus impressum,**

per Colardum Mansion. Brugis Laudetur omnipotens: — c'est ici le premier *ouvrage* imprimé par moi à Bruges.

La date de cette impression est inconnue, j'essaierai de la fixer toute à l'heure.

Voici comment je me représente la marche de cet art à Bruges. Ne prenez ce que je dirai que pour des suppositions, je ne veux pas moi-même donner à mon hypothèse un autre nom, ni plus d'importance; mais cependant ces suppositions seront vraies, parce qu'elles doivent l'être, parce qu'il est dans la nature de toute industrie naissante de marcher comme je le décrirai.

Mansion naquit dans une famille d'écrivains et d'enlumineurs; jeune encore, il se distingua dans sa partie et il fut admis dans la confrérie de son métier. Mais un art nouveau vient de surgir, l'art du calligraphe est menacé d'une dangereuse concurrence. Mansion dans toute la vigueur de l'âge, et dans les premiers moments d'enthousiasme qu'excite en lui l'art mystérieux, dont la rumeur publique agrandit le domaine et exagère la perfection, se décide à aller apprendre le secret de cette nouvelle industrie; il s'absente en effet de la ville en 1455, 1456, 1457 et 1458.

Mansion revient dans sa ville natale déjà initié dans le secret de la typographie, mais ne se trouvant pas, comme je le prouverai tout-à-l'heure, dans un état de fortune qui lui permit de multiplier les essais; il dut s'en tenir à la production de pièces trop peu importantes pour qu'il y attachât son nom, ou pour que les bibliothèques des riches les jugeassent dignes d'être conservées.

L'anglais Caxton, avec qui il se trouvait en relation, ayant montré le désir et exprimé la volonté de s'initier à son tour à la pratique de l'imprimerie, Mansion l'aida

de son expérience et dirigea ces essais de ses conseils: l'or de l'anglais et les connaissances de Mansion se réunirent et le succès couronna l'entreprise.

Dèslors Caxton qui par sa fortune fut en position de ne pas devoir reculer devant les dépenses qu'exigeait l'impression d'un grand ouvrage, entreprit l'impression du *Livre de Jason*.

Mansion, heureux et fier de la part qu'il avait eue au succès de Caxton et que le consul anglais avouait, chercha un Mecène et un collaborateur; un Mecène pour l'aider à couvrir les frais, un collaborateur pour ne pas risquer l'essai décisif qu'il allait tenter.

On prendra peut-être ce que je viens de raconter pour un roman, c'est au contraire une histoire exacte de point en point; je ne l'ai pas imaginée, je me suis contenté de lier des faits, des dates et des noms, au moyen de quelques idées amenées naturellement par l'économie des faits.

Mais avant de reprendre chacun de ces points pour en prouver la vérité, j'ai besoin de présenter ici l'histoire des imprimeurs brugeois durant le xve siècle.

Dans l'intérêt de la clarté de mon argumentation et de mes preuves, je vais remonter le cours de cette histoire, et au lieu de descendre du premier imprimeur brugeois, je vais commencer par Hubert de Croock, et remonter successivement jusqu'à Colard Mansion.

Hubert De Croock imprima à Bruges, au commencement du xvie siècle. Il parait dans les comptes des *librariers* comme membre, de 1519 à 1520. Il jouissait déjà sans doute d'une grande considération, car il est élu doyen de cette confraternité dès l'année suivante: et son nom y figure chaque année, jusqu'à la fin des comptes qui finissent 1523.


h d
·hubrecht de croock·

On trouve à la bibliothèque de la ville, l'ouvrage suivant imprimé par Hubert De Croock:

Statuta generalia fratrum minorum regularis observantie. Suit une vignette représentant S. François qui reçoit les stygmates, et en dessous *Signasti Dne servum tūu Franciscum signis redemptionis nostre*, in-4° sans chiffres, mais avee reclames, 42 pages.

A l'avant-dernière page se trouvent les mots suivants: *Expliciunt statuta generalia totius sacri ordinis minorum regularis observantie. Impressa in civitate Brugensi, oppido Flandrie juxta hyppogephirum pontem equinum, per Hubertum De Crooc. Anno Domini* M. CCCCC XXIII, *die* XX *mensis octobris.*

Ces **Statuta** sont précédés d'une — **Ordinatio et emendatio facta in calendario divini officii pro servanda unitate ordinata in generalissimo capitulo in provincia et conventu Burgensi in Hispania 1523.** — Mais sans titre. Cet ouvrage est d'une grande rareté et elle s'explique, car on recommande aux frères de ne pas le montrer à des étrangers. *Cauendo ne extraneis publicentur.*

A la dernière page se trouve la vignette de l'imprimeur. Les armes de la ville sont suspendues à un entrelac de cordes, entre deux B couronnées, et le nom de Hubrecht De Croock, sur une bandelette audessous de ces armes.

Je connais encore les productions suivantes imprimées par ce typographe:

J. Lud. Vives de subventione pauperum, sive de humanis necessitatibus; lib. 2, 1526.

J. Lud. Vives. De Europœ dissidiis et republica... ad Henricum viii, Angliœ regem; de rege galliœ capto et alia quœdam historica 1526, 3 tomes en 1 vol. petit in-8°.

Sacrum divinum de sudore Jesu Christi. Concio de nostro et Christi sudore. Per J. L. Vivem 1529.

J. Lud. Vives de officio mariti. 1529.

Elegiæ Jacobi Papæ Hyprensis, 20 pages in-4°, sans date, mais ce petit ouvrage a dû être imprimé après 1537.

Il existe sans doute d'autres impressions d'Hubert De Croock, antérieures à 1523, car il est probable que c'est comme *printer* qu'il est admis dans la confrérie des *librariers* en 1519, et s'il n'avait pas pratiqué déjà depuis quelque temps son art, il est bien probable qu'on ne l'aurait pas choisi pour doyen l'année après son entrée dans la confrérie.

Hubert De Croock est fils de Ghislain De Croock, dont la fortune parait avoir été si intimement unie à celle de Colard Mansion, qu'il est utile, dans l'intérêt de nos origines typographiques, d'exposer tous les détails qui nous ont été conservés sur la vie de cet homme.

Gheleyn De Crooc se trouve inscrit parmi les *librariers*, de 1477 à 1478. Ceci ne prouve en aucune manière qu'il n'a pas demeuré en ville, ou qu'il n'a commencé que cette année à exercer un art qui lui donnait droit à l'admission; Henri Van den Dale, comme nous le verrons bientôt, n'est reçue dans la confrérie qu'en 1507, tandis que nous connaissons de lui une impression brugeoise de 1503.

Gheleyn De Croock est inscrit à côté de Mansion, mais Mansion disparait en 1484, et avec lui disparait le nom de De Croock, jusqu'en 1495 qu'il reparait parmi les membres. L'année à laquelle meurt ce Ghislain De Croock, de 1505 à 1506, est admis Henri Van Dale, et l'année qu'on inscrit dans les comptes ce que l'on a reçu pour dette mortuaire de Henri Van Dale, entre pour la première fois Hubert De Croock. Il doit exister entre ces hommes une certaine relation

qui donnera la clef de la succession de nos premiers typographes.

Colard Mansion disparait subitement en 1484, mais il n'emporte pas son imprimerie.

Dans son intéressant Annuaire de la Bibliothèque Royale, Mr le baron de Reiffenberg décrit, en 1840, deux impressions de Bruges de 1488. Ce sont d'abord six feuillets in-folio de 39 lignes à la page pleine, en lettres de forme de grande dimension et d'une netteté et d'une élégance remarquables.

Au recto du premier feuillet on lit:

Dit is ghemaect te Brugghe
In tjaer Ons Heere duyzent vier
Hondert acht en tachtentich den
Sestiensten dach in meye.

Cette pièce finit ainsi: *Item de ostagiers insghelycx hebben ghelycken eeds gedaen, ostagiers te zyn naer uutwysen van den voorscr. paeyse.*

Il s'agit dans cette pièce de la réconciliation de Maximilien avec les Brugeois.

L'autre impression est un Monitoire papal envoyé aux habitants de Bruges, il est en placard.

J'ai dit il y a un instant que la typographie n'est entrée tout d'abord en lutte qu'avec la xylographie, et on l'admettra volontiers ; mais ce qui n'est pas moins évident, c'est que la xylographie n'a pas pu soutenir longtemps la concurrence avec les types mobiles. Dans une ville où Colard Mansion avait imprimé durant dix ans au moins ; où un autre après son départ de la ville, avait imprimé des pièces d'une aussi grande netteté et d'une aussi grande perfection que le *Pardon de Maximilien* que je viens de citer, il était impossible que la xylographie subsistât

encore. Dèslors je me crois fondé à dire que tous les *printers* qui apparaissent successivement dans les comptes des *librariers*, après 1484, sont évidemment des typographes; plusieurs d'ailleurs de ces *printers* sont connus par leurs impressions; je citerai ceux que j'y ai rencontrés:

De 1483 à 1484,	p. 117.	Meester Gheraert Leeu.
De 1696 à 1699,	p. 144.	It. Daniel De Printere.
		It. Heyndric Van Hecke, printre van Andwerpen, voor zyn incommen xv gr.
		It. Henri Van Hecke, printer *d'Anvers, pour son entrée* xv *gr.*
1502.		It. ontf. van Pierchon Maes, printer, voor zyn incommen xii gr.
		Item reçu de Pierchon Maes, printer, *pour son entrée* xii *gr.*
1505 à 1506,	155 v.	Item van Heyndric Van den Dale, prenter, van incommen, xii gr.
		Item d'Henri Van den Dale, pour son entrée, 12 gr.
1512.	170 v°	Govart Bac, pret. en boucverkooper tAntwerpen, in het Vogelhuus, quam in de ghilde den xv dach in maerte half vasten, en gaf voor zyn incommen xii gr.
		Govart Bac, printer *et libraire*

d'Anvers, à l'enseigne de la volière, entra dans la Gilde le 15 mars à la mi-carême et donna pour son entrée XII *gros.*

170 v. Jan Van Dale, de prēt. I sh. V d.

1512 à 1513, 172 v. Jan Van Driel, Antwerpen, van iiij jaer, XXIIIJ gr.

Jean Van Driel, d'Anvers, pour 4 ans, 24 gr.

Fransois Byrchmās, Ātwpn. II jaren, XII gr.

François Byrchmans, d'Anvers, 2 ans, 12 gr.

1515 à 1516, 178. Hubrech De .... de prenter, VI gr.

178 v. Jan Lettersnyder, Antwerpen, VI gr.

Jean graveur de caractères, à Anvers, VI *gr.*

1516 à 1517, 181. Item 't incommen van Jan Nieuburch, de *prenter* V sh. gr.

Item reçu le droit d'entrée de Jean Nieuburch, prenter, 5 *escalins.*

1521 à 1522. 196 v. Hendrik Eckert, tAntwerpen, XII gr.

Il est parlé dans ces comptes aux années 1516 à 1522, d'un missel imprimé; en:

1516 à 1517, 181. Meester Anthony, heeft ghescreven voor zyn guldegelt

het canoen van onsen nieuwen missael.

182 v. It. Betaelt van onsen nieuwen missael te regelen VIII gr.

1517 à 1518, 184 v. Item van vignetten te maken in den missael, p. Raphael De Busere, III sh. VI d.

1521 à 1522, 198 v. It. Bet. Lowys De Block, van de blouwe letters te maeken in d. gheprētē Missael VI gr.

Item. Meest. Symoen Bēning heeft der ghilde ghesconken een groot crucifix om te stellen in een misssel enz.

Item noch betaelt Jan Moens ter cause van 't vooorseyde crucifix XII gr.

299 v. It. betaelt voor tbinden van den Missael met twee sloten I sh. VIII d.

Maître Anthony écrit le canon, qu'on ornait ordinairement beaucoup plus que les autres pages du Missel et qui pour cela est confié à un calligraphe et aux peintres en miniature Simon Bēning, Jean Moens et Raphaël de Busere. Les initiales de ce missel imprimé, *Gheprenten Missael*, sont peintes en bleu par Louis De Block; les pages sont entrelignées et on paie un escalin huit gros pour la reliure avec deux fermoirs.

Il ne peut pas être question ici d'un missel écrit: on dit expressément qu'il était *gheprent* — imprimé, — et quarante-deux ans après que Colard Mansion eut déjà

imprimé des livres avec date, il peut encore moins être question d'un missel d'impression xylographique.

Reste à chercher à qui cette impression a été due.

Je crois qu'il n'est pas nécessaire de prouver que tous les *prenters* inscrits dans les comptes et appartenant à l'industrie brugeoise, n'ont pas été des maitres, mais que plusieurs de ceux qui y figurent ont été des artistes servant sous un maître.

Ceci étant posé et admis, j'ose supposer sans hésiter que Colard Mansion a été associé avec Ghislain De Croock: qu'après le départ de Mansion, l'imprimerie a été continué par De Croock, qui n'a pas inscrit son nom dans ses impressions à cause sans doute, de l'indivision de ses intérêts avec ceux de Mansion. Après la mort de son mari, la veuve De Croock s'est associée avec Henri Van Dale; et Hubert De Croock, ayant achevé l'apprentissage de son art, a repris la direction de l'imprimerie de son père.

Voici les motifs de mon opinion.

La dernière impression avec date faite à Bruges, par Colard Mansion, est la traduction des métamorphoses d'Ovide, moralisées par Thomas Waleys; on lit au verso du dernier feuillet:

> **Fait 2 imprime en la no**
> **ble ville de Bruges en Flan**
> **dres par Colart Mansion**
> **citoien de icelle ou Mois de**
> **May lan de grace M qua-**
> **tre cens iii^{xx}j et iiij**

Dans les actes du chapître de l'église de St-Donat, le 9 septembre 1484, c'est-à-dire, trois mois après, se trouve la note suivante:

Deinde ordinatum est dici D° Petro De Clenguemeure quod hinc ad festum Remigii conferret capitulum an Colardus Mansion rediturus sit vel non, ut camercula sua in ambitu alteri in locagium dari posset.

» Il a été ordonné ensuite à Pierre De Clenguemeure qu'il avait à informer le chapître, d'ici à la fête de saint Rémi, si Colard Mansion reviendrait oui ou non, afin que la chambre qu'il avait dans le pourtour de l'église, pût être louée à un autre. »

En marge se trouve: *Colardus Mansion profugit.* — Colard Mansion s'est enfui.

Il est dit dans ces actes, au 11 Octobre 1484:

Retulit D° Burgardus magister fabrice se fecisse conditionem cum Johanne Gossin, ligatore librorum supra locagio camere in ambitu nuper Mauricii De Haec, novissime Colardi Mansion profugi, pro 24 lib. paris. annuatim et quod idem Johannes per pactum expressum solvere habebit fabrice de 12 scutatis Flandrie quod dictus Colardus debet ex eodem locagio.

» Burchard, marguiller, rapporte qu'il a conclu avec Jean Gossin, relieur de livres, le bail de la chambre dans le pourtour de l'église, occupée d'abord par Maurice Haec et dernièrement par Colard Mansion qui s'est enfui, pour 24 livres parisis annuellement, mais sous la condition expresse que le dit Jean aura à payer à la fabrique de l'église les 12 écus de Flandre, que le dit Colard devait pour le même loyer. »

Le rouge me monte à la figure en écrivant ces tristes détails; mais l'inexorable histoire a des droits qu'il faut savoir satisfaire.

Au 8 octobre 1484, on trouve dans ces mêmes actes la note suivante:

Retulit Dr Burgardus Keddekin, magister fabrice se dedisse in locagium ambas cameras in ambitu sub dormitorio sex annorum spatio; unam videlicet que erat Colardi Mansion, qui recessit hospite insalutato, Johanni Gossin, ligatori librorum et aliam illi contiguam a parte meridionali Wilhelmo De Brauwere librario, cuilibet pro 24 lib. paris. solvendis annuatim officio fabrice in quatuor terminis videlicet Nativitatis, Pasche, Johannis, et Bavonis, quolibet annuo termino ab utroque eorum 6 lib. paris. et incepit locagium utriusque in festo Bavonis novissime preterito. Sed prefatus Johannes ultra premissa tenebitur ex pacto expresso prosemel solvere sex coronas quas debebat dictus Colardus Mansion, periculo suo recuperandas, si possit; quibus auditis Domini premissa ratificatione, decreverunt eisdem Johanni et Guillelmo littras supra locagio hujusmodi in forma.

» Burchard Keddekin, maître de la fabrique, rapporte qu'il a loué les deux chambres, dans le pourtour de l'église, sous le dortoir, pour le terme de six ans; à savoir celle qui était occupée par Colard Mansion, qui s'en alla sans payer sa dette, à Jean Gossin, relieur de livres, et l'autre qui y est contiguë du côté du sud, à Guillaume De Brauwere, libraire, à chacun pour 24 livres parisis, à payer annuellement en quatre termes à savoir: à Noël, à Pâques, à la saint Jean et à la saint Bavon, six livres parisis; et le bail a commencé à la fête de saint Bavon passée. Mais le dit Jean Gossin sera en outre obligé, par accord exprès, de payer pour une fois, six liv. par. que devait le dit Colard Mansion, à récupérer par lui, s'il le peut, à

ses risques et périls. Après avoir entendu ce rapport, messieurs les chanoines ont ratifié cet accord et ont ordonné d'expédier aux dits Jean et Guillaume des lettres de bail en due forme. »

On repète si souvent et sur tant de tons, que Colard Mansion a fait banqueroute, que l'on en veut à ces chanoines, de ce qu'ils semblent se complaire à rappeler à tout propos la même histoire; mais avouons cependant qu'un artiste moderne n'obtiendrait guère plus de grâce de son propriétaire, s'il restait en défaut de solder ses termes.

La cause du départ de Mansion est bien prosaïque; j'aurais preféré que ses biographes eussent eu raison et que la mort fut venue interrompre et finir cette vie laborieuse, mais je n'ai pas le choix: Mansion a quitté la ville parce qu'il s'est trouvé dans l'impossibilité de faire honneur à ses affaires; il venait de finir la traduction et l'impression d'un ouvrage considérable, et la vente de cet ouvrage ne lui rapporta pas de quoi couvrir les frais qu'il avait faits: triste résultat après tant de soins et tant d'activité.

Je n'ai aucune donnée pour fixer le lieu où Mansion s'est transporté après son départ de Bruges; seulement, il est connu que, un siècle plus tard, il y a eu à Paris des imprimeurs du nom de Mansion, mais rien ne nous prouve qu'ils aient été des descendants de notre concitoyen.

Il est très-probable qu'il est parti pour la France, où il avait eu de puissants amis; mais il est plus probable encore que dans son malheur, il aura trouvé chez ces anciens amis, peu de sympathie; ce n'est qu'en religion et en poésie que le malheureux devient chose sacrée, *res sacra miser* — dans le cours ordinaire des choses humaines:

Tempora si fuerint nubila, solus eris.

Mansion donnait à Louis De Gruuthuse, le nom de compère; ce puissant seigneur avait donc bien voulu aux jours de prospérité de notre imprimeur, accepter l'office de parrain d'un de ses enfants, mais au jour du malheur, on ne trouve pas qu'il soit intervenu dans l'arrangement des difficultés de Mansion.

D'après l'extrait des *Acta capitularia* de St-Donat, c'est un relieur de livres, qui se charge de solder l'arriéré de Mansion au chapître. Cet homme se souvenait que Mansion, par l'introduction de l'imprimerie, lui avait procuré l'occasion de gagner honorablement sa vie et il emploie sa petite fortune à conserver sans tâche le nom Mansion. Honneur à Jean Gossin. Il est d'ailleurs très probable que l'atelier et le fond de magasin de Mansion lui offraient une garantie pour le recouvrement de son avance; son action n'en est pas moins honorable.

Il est à supposer que cet atelier était en effet resté en ville avec ce que Mansion possédait de volumes imprimés; si cet imprimeur avait voulu transporter hors du pays tout le matériel de son industrie, des gens aussi soigneux pour sauvegarder leurs intérêts que les marguillers, ne l'auraient certainement pas permis avant l'arrangement complet de l'arriéré du bail et le chapître n'aurait pas pû conserver des doutes sur le retour ou le départ définitif de Mansion.

Il part donc de la ville, mais il y laisse ses presses et ses caractères. Colard s'était probablement associé avec Ghislain De Croock, vers 1470; je ne saurais le prouver de manière à ne pas laisser subsister quelques doutes; mais toute l'économie des faits le suppose.

Dès que Mansion est obligé de quitter la ville, De Croock ne figure plus dans la société des *Librariers;*

lui avaient été utiles, fit sans aucun doute connaître dès le commencement, avec sa loyauté bien connue, la part qu'avait eue Mansion dans son entreprise, et Mansion trouva dès ce moment un protecteur dans Louis De Gruuthuse; ce grand seigneur en protégeant Mansion, trouva moyen de satisfaire son goût pour les livres et de faire sa cour à sa *redoubtée dame*.

C'est ce qui me fait penser que la publication du premier ouvrage de Mansion a été faite vers 1472.

Il me reste à faire connaître quelques autres petits détails sur notre premier typographe; les renseignements, que nous possédons sur Mansion, sont si rares, qu'il est nécessaire de ne rien perdre de ce qui l'intéresse.

J'ai dit que Mansion se trouvait évidemment dans un état peu brillant de fortune. Son impossibilité de payer annuellement un loyer de 24 liv. paris. l'a déjà prouvé: on en trouve une autre preuve dans le choix qu'il avait dû faire de sa demeure. Mansion avait sa boutique dans une chambre du pourtour extérieur de l'église de S. Donat, mais il demeurait dans un des quartiers les plus pauvres de la ville, dans la rue en terre qui cotoie le jardin des Carmes, de la rue des Carmes à la rue de *Sneggard:* c'est ce qui résulte d'une phrase inscrite dans le compte des librariers de 1476 à 1477, p. 88.

Meester Colaert, bacht. Carmers, XII *gr.*

Maître Colard, demeurant rue derrière les Carmes, (*bachten Carmers*), XII gr.

Je dois à la bienveillance d'une personne de la ville la communication d'un engagement pris par C. Mansion, d'écrire un Valère-Maxime en deux volumes; j'ai laissé graver cette pièce, en voici le contenu:

Le premier jour de decembre mil iiii^c [illegible], moy [illegible]
de [illegible] et moy Colard Ma[illegible]
confessons avoir [illegible] que je [illegible]
en deux volumes [illegible] de [illegible]
de ses armes et devises [illegible] et pris
de vingt livres [illegible]
[illegible] sans [illegible]
[illegible] la [illegible]
[illegible] les an et jour dessusd.

Receu par la main de maistre [illegible]
le xe jour [illegible] [illegible] l. iiij f[illegible]

Item le xxviii^e [illegible] par la main dud. maistre [illegible]

Item le viii^e [illegible] par la main dud. maistre [illegible] ij [illegible]

Item le xxvi^e [illegible] pour [illegible] par la main dud. maistre [illegible] vj l. [illegible]

Mansion [illegible]

« Le premier jour de decembre anno LXXX fut marchie
» fait entre hault et puissant et mon honnore ss. monsg.
» De Gazebeke etc. et moy Colard Mansion, libraire
» bourgois demourant en la ville de Bruges, en la manere
» que sensieut. Cest assavoir que je luy doy livrer le
» grant Valere qui traite des vices et vertus des Rom-
» mains lye en deux volumes escrips de ma main ou
» daussi bonne hystorie de IX grandes histoires a vignettes
» hachiez de ses armes et devises enluminez bien et riche-
» ment dor et dazur fleurete, et ce pour la somme et
» pris de vingt livres de gros monnoie de Flandres ende-
» dens la nativité saint Jehan-Baptiste proch. ven. qui
» sera en lan IIIJ^{xx} I sans fraude ne malengien. Sur lequel
» euvre jay reçu par la main de maistre Anthoine Spillare
» secretaire dud. ss. la somme de cinq livres de gr.
» monne. Tesmoing ceste cedule escpte et signee de ma
» main les an et jour dessusd.

« C. MANSION.

» Reçu par la main de Maestre Anthone Spillart
le X de juing a° LXXXI, III liv. gr.
» It. le XXVIII de juillet aud. an ..... par la
main dud. maest. Anthone, IIIJ l. gr.
» It. le VII de spebre aud. an etc. p. la main
dud. maest. Anthone, II l. gr.
» It. le XXVI jour doctobre aud. an IIIJ^{xx}.
» It. pour la parpaye par les mains dud. maest.
Anthoine VI l. gr.

« C. MANSION. »

Cette avance de cinq livres sur un travail à livrer six ou sept mois après, et ces recettes presque mensuelles, indiquent chez Colard Mansion un certain état de gêne, dont l'idée fait peine.

Il existe à la bibliothèque du Séminaire un Valère Maxime, en trois volumes in-folio, sur vélin, et écrit à la demande de Jean Crabbe, abbé des Dunes de 1457 à 1488. Serait-ce encore là un mms. de Colard Mansion? L'ouvrage est orné de miniatures qu'on a osé attribuer à Hemling; il me parait cependant qu'on y distingue trois pinceaux différents.

Ceux-là seuls qui ont eu l'occasion de voir différents mms. de Mansion, pourront décider si c'est ici une œuvre de notre laborieux concitoyen. Le temps ne m'a pas permis d'examiner assez longuement ce manuscrit, pour trouver dans le style des motifs de probabilité qu'il est en effet l'ouvrage de Mansion; je me propose de publier plus tard quelques notes sur nos calligraphes et nos peintres en miniature; j'aurai donc l'occasion de revenir sur ce manuscrit.

C. Carton.

SUR UNE MONNAIE D'OR

ATTRIBUÉE A

ROBERT DE BETHUNE.

Presque tous les amateurs de numismatique de notre pays admettent aujourd'hui que Robert de Béthune, comte de Flandre, a frappé des monnaies d'or. Une ordonnance de Louis le Hutin du 23 février 1315, par laquelle il règle le prix des monnaies d'or, qui avaient cours en France et au nombre desquelles se trouve le florin mantelet, le prouve clairement (1). On voit même par la dénomination de florin mantelet donnée à cette

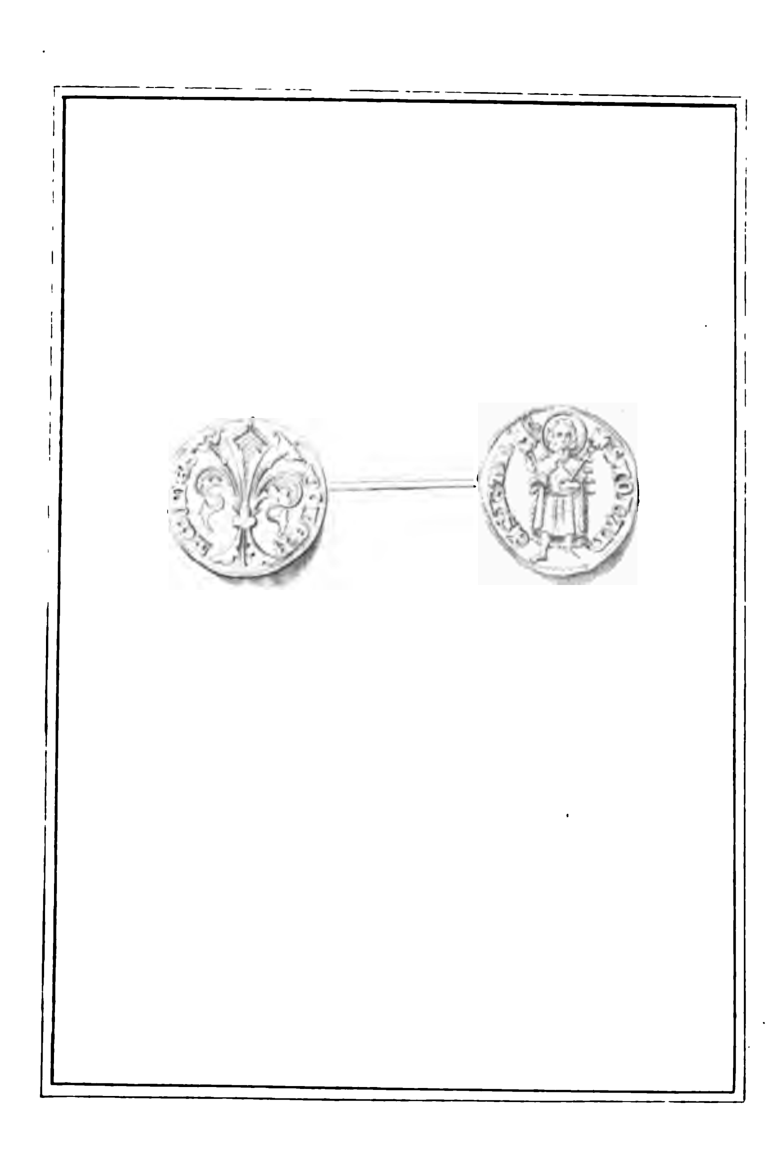
(1) Cette charte sera réproduite par notre confrère Mr De Coster, à la suite d'un article sur un florin d'or attribué à Renaud II, duc de Gueldre, qui sera inséré probablement dans la livraison de la revue numismatique qui paraitra au premier jour.

monnaie, qu'elle devait être au type de celles de Florence et de Vénise, ce qui était du reste à supposer, puisque à cette époque presque tous les princes dont on connait des pièces d'or, les ont imitées d'après ces dernières.

Il existe par conséquent un très grand nombre de florins à la grande Lys, c'est-à-dire au type de Florence, parmi lesquels il s'en trouve plusieurs avec le nom de Robert. Aucun jusqu'ici n'avait pu être attribué au comte de Flandre; on n'en avait trouvé aucun où le nom de Robert était suivi du titre *Comes,* comte. Je viens d'en acquérir un depuis peu sur lequel on ne lit pas seulement Robert comte, en toutes lettres, mais qui porte aussi au revers pour marque monétaire ou plutôt comme insigne ou marque distinctive du prince (1), un lion rampant tout à fait semblable à ceux qu'on rencontre sur les monnaies de notre province. Comme je ne trouve parmi les comtes du nom de Robert qui vivaient du temps que les florins florentins étaient en vigueur, aucun auquel je puis mieux attribuer le mien qu'au comte de Flandre, il me semble qu'il pourrait très bien appartenir à ce dernier prince. Cette manière de voir ne souffrirait même aucune critique, si on ne remarquait pas sur la pièce deux petites particularités qui, sans deshériter mon florin de l'honneur d'avoir été frappé pour un prince aussi important que le comte dont il

---

(1) Les florins florentins ne portent très souvent point de nom de prince ou seulement des initiales: on y a placé toujours à droite du saint et au-dessus un signe qui puisse faire reconnaitre sous quel règne ils ont été frappés. Assez souvent on a pris pour marque distinctive l'écu du prince à qui la pièce appartient, mais cela n'est pas général; c'est ainsi que, sur le florin d'or attribué à Louis De Crecy, on ne remarque qu'une tête de lion, tandis que sur ses armes, ainsi que sur ceux de Louis de Male, on voit toujours un lion représenté en entier.



s'agit, ne laissent pas cependant de donner lieu à quelques objections toujours refutables, aussi longtemps qu'on n'aura pas trouvé une monnaie, au même type, pouvant passer pour être celle dont parle le roi Louis-le-Hutin, dans sa charte de 1315, sans présenter les mêmes difficultés que le florin qui fait le sujet de notre article.

L'une des particularités qui ont donné lieu aux contestations, c'est qu'au lieu de lire autour de la fleur de Florence *Robertus comes* on lit *Ropertus comes,* ce qui a fait dire que la pièce était allemande. Je répondrai à cette objection, 1° que ces substitutions de lettres se rencontrent fréquemment sur les monnaies du moyen-âge (1), et qu'ici cela provient probablement de ce que le graveur étant allemand ou ayant travaillé antérieurement pour un prince de ce pays du nom de Robert, l'écrivait à la manière allemande, ou bien, qu'étant illettré, il avait omis de remplacer le *p* par un *b* en copiant une monnaie allemande qui lui servait de modèle. 2° Sur les florins allemands on lit *Rupertus* et non *Ropertus* de sorte qu'il n'y a ici qu'une seule lettre de changée.

L'autre particularité qui a fait critiquer l'attribution de ma pièce, c'est qu'autour du lion on remarque cinq petits parallélogrammes qu'on a voulu prendre pour des billettes, mais qui ne sont que des superfluités dues au caprice du graveur (2). En effet, je ne connais aucun

(1) Ces substitutions provenaient de ce que les graveurs étant illettrés, copiaient mal les modèles de légendes qu'on leur donnait et une lettre mise à la place d'une autre ne pouvait être changée qu'en recommençant entièrement le coin.

(2) Robert De Bethune épousa en 1272 Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers, et frappa des monnaies comme comte de ce nom. Comme l'écu de Nevers est avec des billettes, on a prétendu que mon florin aurait pu être de ce pays, mais cela est inadmissible, vu qu'en 1280, c'est-

exemple, soit sur des monnaies soit sur des armoiries ou ailleurs, où un lion entouré de billettes ne se trouve pas renfermé dans un écusson et puis je connais dans la collection de Monsieur De Meyer, à Gand, un florin florentin où on lit au revers et à l'entour du St-Jean :



Sur le mien on lit — S ° JOhANES ° BAT

Il est évident que les trois perles qu'on voit autour du petit écusson qui termine la première de ces deux légendes sont mises là par un simple caprice du graveur. Autour du lion qui termine la seconde, l'artiste ne pouvait pas figurer des perles, vu qu'il en avait déjà mis entre chaque mot, à la place des rosettes de la première; il a donc choisi des espèces de parallélogrammes.

En résumé, ni le remplacement du *b* par un *p* dans *Robert,* ni les cinq traits qu'on remarque autour du lion de mon florin florentin, ne sont des preuves suffisantes pour ne pas l'attribuer à Robert De Bethune, comte de Flandre, et je crois qu'en attendant qu'on ait déterré un autre, qui réunisse un plus grand nombre de conditions voulues, les amateurs qui le possèdent peuvent très bien le classer parmi les monnaies de ce prince.

J. Jonnaert.

à-dire après la mort de Yolande, il abdiqua en faveur de son fils Louis et abandonna par conséquent son droit avant qu'on commençât à imiter le florin florentin en France.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Tome cinquième de la deuxième Série.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

POUR L'ÉTUDE

De l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

TOME VI, 2e SÉRIE.

IMPRIMÉ CHEZ VANDECASTEELE-WERBROUCK, A BRUGES.

1848.

N° 21

Le Président,

Malou

Le Secrétaire,

Chev. de Schietere de Lophem



LISTE DES MEMBRES EFFECTIFS

DE LA

Société d'Emulation pour l'étude de l'Histoire et des Antiquités de la Flandre.

MESSIEURS :

1. L'abbé C. CARTON, directeur de l'institut des sourds-muets et des aveugles de Bruges, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de Bruxelles, etc. *Président*.
2. P. DE STOOP, pharmacien, membre de la société des sciences physiques etc. de Paris. *Trésorier*.
3. EDMOND VEYS, docteur en droit, chef de division au gouvernement provincial.
4. L'abbé J. O. ANDRIES, chan. honoraire, décoré de la croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand.
5. H. VAN DE VELDE, Président du tribunal, à Furnes.
6. L'abbé F. VAN DE PUTTE, curé à Boesinghe, membre de la société des antiquaires de la Morinie, des beaux-arts de Gand, etc.
7. J. J. DE SMET, chanoine, décoré de la croix de fer, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie et de la commission royale d'histoire, à Gand.
8.

9. F. VAN HAMME DE STAMPAERTSHOUCKE, chevalier du St-Sépulcre.
10. J. J. VERMEIRE, propriétaire à Bruges.
11. E. VAN DAMME, propriétaire à Furnes.
12. DE NET, chevalier de l'ordre de Léopold, avocat à Bruges.
13. VAN DE WEYER, ministre plénipotentiaire du Roi des Belges, à Londres.
14. RUDD, architecte de la ville de Bruges.
15. ERNEST LEFEVRE, numismate à Courtrai.
16. Le baron DE REIFFENBERG, conservateur de la bibliothèque royale, à Bruxelles.
17. ANTOINE VERVISCH, particulier, à Bruges.
18. PH. BLOMMAERT, avocat, secrétaire de la société des bibliophiles flamands, à Gand.
19. J.-L.-A. DIEGERICK, archiviste de la ville d'Ypres, prof. au coll. comm. de la même ville, membre de la soc. des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, de la société hist. et litt. de Tournay etc.
20. DE MEYER, docteur en chirurgie, président de la commission provinciale de médecine, membre de l'académie de médecine, chevalier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, à Bruges.
21. E. C. DE GERLACHE, premier président de la cour de Cassation.
22. Le Dr DE RAM, recteur magnifique de l'université catholique, à Louvain, chanoine honoraire de la métropole de Malines et de Notre-Dame de Paris, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'Académie et de la commission royale d'histoire etc. etc.
23. PROSPER CUYPERS, au Ginneken, près de Breda, Brabant septentrional.
24. Le comte DE MUELENAERE, ministre d'État, à Bruges.
25. JOSEPH DE NECKER, sénateur, à Ypres.
26. KERVYN DE LETTENHOVE, à St-Michel lèz-Bruges.
27. L'abbé VERDEGHEM, à Bruges.
28. Le comte De LOOZ, à Bruxelles.

29. VERBEKE, curé à Meulebeke, ex-principal du collège de Courtrai.
30. MONSEIGNEUR J. B. MALOU, évêque de Bruges.
31. IMBERT DES MOTTELETTES, à Bruges.
32. VAN HUELE-VERHULST, à Bruges.
33. THÉODORE DE JONGHE, rentier, à Bruxelles.
34. CHALON, président de la société des bibliophiles de Mons, à Bruxelles.
35. J. DE MERSSEMAN, docteur en médecine, membre de l'académie de médecine, de la société des beaux-arts à Gand, secrétaire de la commission provinciale de médecine à Bruges.
36. SERRURE, professeur à l'université de Gand, membre corr. de l'académie royale de Bruxelles.
37. F. VERGAUWEN, sénateur, président de la société des bibliophiles flamands, à Gand.
38. JULES MAZEMAN DE COUTHOVE, membre des états provinciaux à Ypres.
39. LE GLAY, directeur des archives du département du Nord, correspondant de l'institut de France, de l'académie royale de Belgique etc., chevalier de la légion d'honneur et de l'ordre de Léopold; à Lille.
40. J.-B. BLOMMAERT, à Gentbrugghe-lèz-Gand.
41. DROUET, secrétaire de légation près de l'ambassade à Londres.
42. Mgr MOREL, chanoine, camérier secret de Sa Sainteté, membre du comité central de l'industrie linière de Gand; à Ypres.
43. DAVID, président de la pédagogie du Pape Adrien IV, membre de l'Académie royale de Bruxelles, à Louvain.
44. Le chevalier DE SCHIETERE DE LOPHEM, à Bruges, *Secrétaire*.
45. AUGUSTE LAMBIN, antiquaire, à Ypres.
46. DE CRANE D'HEYSSELAER, bourgmestre d'Aertselaer, à Malines.

47. NOLET DE BRAUWERE VAN STEELAND, docteur ès lettres, chevalier de l'ordre de Léopold et de l'ordre de la couronne de Chêne, membre correspondant de l'académie royale de Belgique, à Bruxelles.
48. CONWAY, intendant de la liste civile de S. M. le Roi des Belges.
49. ALPH. VAN DEN PEEREBOOM, représentant, membre de la société des Antiquaires de la Morinie, à Ypres.
50. L'abbé VISSCHERS, curé de St-André à Anvers, ancien professeur au petit séminaire de Malines.

MEMBRES HONORAIRES.

MESSIEURS :

1. Baron d'INGELMUNSTER, comte d'Oisi etc., à Ingelmunster.
2. P. BUYCK, architecte-voyer de la Flandre-Occidentale.
3. J. DE CLOEDT, à Freyr-lèz-Dinant.
4. WALLAYS, peintre d'histoire, à Bruges.
5. WITTOUCK, chirurgien, à Hulste.
6. SNELLAERT, docteur en médecine, membre de l'académie royale de Bruxelles, à Gand.
7. Le chevalier MARCHAL, conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale, membre de l'académie royale de Bruxelles, à Bruxelles.
8. D. LOYS, major de la gendarmerie belge, chevalier de la légion d'honneur.
9. H. PIERS, membre de la société royale des antiquaires de France, etc. à Lille.
10. L. A. WARNKOENIG, professeur à l'université de Fribourg et conseiller aulique du grand-duc de Bade.
11. ADDISON, littérateur, à Londres.
12. GODEFROY, à Paris.
13. Le D[r] DE WOLF, littérateur à Gand.

14. E. JONNAERT, antiquaire à Gand.
15. MESSIAEN, ancien archiviste de la ville d'Ypres à Furnes.
16. DE BRAUWER-VAN DER GHOTE, à Bruges.
17. DE COENE, sous-archiviste de la province, à Bruges.
18. COPPIETERS, docteur en médecine, à Ypres.
19. P. VERTÉ, docteur en médecine et en chirurgie, à Bruges.
20. C. R. HERMANS, recteur des classes latines et archiviste de la ville de Bois-le-Duc, bibliothécaire de la société des beaux-arts du Brabant septentrional, etc.
21. LOUIS DE BAECKER, membre de la commission historique du département du nord, de la société des arts et sciences de Douai, des antiquaires de la Morinie, de la société d'émulation de Cambrai, etc.
22. E. DE COUSSEMAKER, correspondant des comités historiques, à Hazebrouck.

ÉGLISES DU MOYEN-AGE,

DANS LES

VILLAGES FLAMANDS DU NORD DE LA FRANCE.

Sanctum est templum tuum, mirabile.... Ps. LXIV, 5.



INTRODUCTION.

Avant de parler des monuments, parlons des ouvriers.

Quand le christianisme apparut dans la contrée habitée par ceux que Jules-César appelait les Diabintes, les Ménapiens et les Morins, les Divinités qui y étaient adorées étaient celles des Romains: c'étaient Mercure, Mars, Minerve, Pallas; c'étaient les faux dieux du Paganisme (1).

(1) Chronike van Vlaenderen. — Tot Brugge, in-fol. Tome I. Préface, page 14.

Les premiers apôtres qui annoncèrent la religion nouvelle à ce pays, où s'étendirent plus tard le territoire de Dunkerque et les châtellenies de Bergues, Bourbourg, Cassel et Bailleul, furent S. Vaast, S. Momelin, S. Éloi, S. Maurant et S. Amé, S. Winoc et ses compagnons, S. Vulmare, S. Folquin et S. Godebard; ceux-ci furent les premiers soldats du Christ qui combattirent l'idolâtrie romaine, dans notre région flamande du nord de la France.

S. Vaast parcourut les rives de la Lys au commencement du VIe siècle, et s'arrêtant à un endroit nommé Covord, dans la terre d'Etius, aujourd'hui Estaires (1); il y bénit un autel et y déposa des reliques de saints (2).

S. Momelin, originaire de Constance, ville de Germanie, quitta, jeune encore, son pays avec deux de ses amis et compatriotes, Bertin et Bertram, animés comme lui de l'Esprit céleste. Tous les trois vinrent à Luxeuil en Bourgogne et y revêtirent l'habit religieux. Après avoir passé plusieurs années dans cette retraite sous la discipline de S. Eustache, ils la quittèrent et parcoururent la France semant sur leurs pas la parole de Dieu. Puis, ils se rendirent à Thérouanne, dont S. Aumer était alors évêque. Le prélat voyant en eux un grand zèle à propager la doctrine de Jésus-Christ, leur désigna la colline de Sithiu, pour y bâtir un monastère. Les trois compagnons se mirent à l'œuvre, et la maison étant achevée, le nombre de leurs disciples s'accrut tellement, qu'elle devint insuffisante à les contenir. Bientôt il fallut

---

(1) Estaires, dans l'arrondissement d'Hazebrouck.

(2) Sanctologus vetus morinensis ubi annotatur ad 6 kalendas Junii: *In Etii terrâ, Covordo vico, memoria S. Vedasti qui altare ibi consecravit et reliquias sanctorum imposuit* (Sanderus).

songer à créer un autre asyle pour tous ces frères que la Providence leur envoyait de toutes parts. Momelin, Bertin et Bertram allèrent donc à la recherche d'une terre nouvelle, propice à leur dessein.

Un jour, comme nos religieux se promenaient sur les bords d'un large courant-d'eau, ils y aperçurent une barque abandonnée; ils y entrèrent, et sans gouvernail, sans rame et sans voile, ils descendirent le cours du fleuve. Les saints voguèrent ainsi au gré du flot et à la grace de Dieu, en récitant les psaumes du prophète-roi, « jusques à ce que la nasselle, dit Gazet, print » port et s'arresta au bord en quelque endroit, lorsque » Momelin récitait ce verset du psautier: *Hæc requies » mea in sæculum sæculi, hic habitabo, quoniam elegi » eam.* Cognoissant donques que Dieu lui avoit choisy » ce lieu, meit pied à terre, et y feit bastir un monastère » au nom de Dieu et en l'honneur de sainct Pierre, » où il assembla en peu de temps cent-cinquante reli- » gieux l'an six cens quarante (1). » L'endroit où S. Momelin aborda, est devenu le village qui porte aujourd'hui son nom, dans le canton de Bourbourg et sur la rivière d'Aa: *super fluvium Agniona.*

« S. Éloi, écrit l'historien de Dunkerque (2), évêque de Noyon, ayant été nommé légat apostolique du saint Siège en France et en Flandre, dans la Frise et dans

---

(1) Cette scène de l'embarcation de S. Momelin est représentée au 17e feuillet d'un manuscrit du VIIIe siècle, qui se trouve à la bibliothèque de S. Omer, sous le titre *de vitâ sancti Audomari.* Nous avons eu le bonheur de toucher de nos mains une parcelle du crâne de cet apôtre des premiers temps du christianisme, auguste et vénérable relique que l'église de S. Momelin conserve précieusement dans un buste d'argent, enrichi de pierreries.

(2) Faulconnier — Histoire de Dunkerque, tom. 1r, page 7.

la Suède, où le paganisme était encore enraciné, donna tous ses soins à l'éteindre entièrement.

» Il vint dans ce but en Flandre; il prêcha l'évangile dans le cœur du pays, et y fit presque autant de conversions qu'il y trouva de personnes. Ensuite, il visita les côtes de la mer; il s'arrêta quelque temps dans les dunes pour y instruire et catéchiser les endroits les plus habités. Or, comme dans le lieu où est maintenant Dunkerque, un grand nombre de pêcheurs et d'autres pauvres gens s'y étaient établis depuis longtemps, ce saint homme y fit quelque séjour. Il y prêcha les mystères de notre foi, et fit de si grands progrès, que tout ce qu'il y avait de peuples embrassa volontairement le christianisme.

» Tous les Diabintes ayant reçu le baptême, S. Éloi fit bâtir une assez grande église dans les Dunes, pour pouvoir y annoncer la parole divine à ceux qui les habitaient, et pour y administrer les sacrements. Mais comme ce temple, qui fut consacré sous l'invocation de S. Pierre, fut bientôt fréquenté de tous les chrétiens des Dunes, le nom de ces habitants se changea insensiblement. On donna celui de *Dunekerke* à cette église et à la ville qui se forma en cet endroit (1). »

Cela arriva en l'an de grâce 646.

Environ l'an 680, S. Winoc, issu d'une race royale de Bretagne, renonça de bonne heure au sceptre de son père, pour se vouer à Dieu et ne s'occuper que du salut de son âme (2).

---

(1) Dunkerque.

(2) Drogon. — *De vitâ sancti Winoci*, MS. de la bibliothèque communale de Bergues. — Traduction flamande, par Oswald Vervlaken. — Dunkerque 1757.

Un jour, après une profonde méditation sur le néant des choses de ce monde, il entendit une voix intérieure qui lui dit de quitter ses parents et ses amis. Comme un autre Abraham, Winoc fit violence à son cœur; il se sépara de tous ceux qui lui étaient chers par les liens du sang et de l'amitié, et s'éloigna de la terre natale avec trois de ses compagnons, nobles comme lui et convaincus comme lui de la vérité de ces paroles de S. Paul: Notre patrie n'est point de ce monde, cherchons-en une autre où nous devons habiter éternellement (1).

Ces trois compagnons étaient Quadanoc, Ingenoc et Madoc.

Après une longue et périlleuse traversée, les quatre voyageurs parvinrent aux environs de Thérouanne, où vivaient alors beaucoup de saints hommes.

En ce temps là, brillait comme une lumineuse étoile, S. Bertin, abbé du monastère de Sithiu, dont les vertus attiraient de nombreux fidèles sous le joug du Seigneur. Winoc et ses trois compagnons, brûlant du vif désir de vivre sous la direction de ce serviteur de Dieu, allèrent dans cette intention à Sithiu. S. Bertin, à la vue de ces quatre pélerins embrasés de l'amour divin, éprouva une grande joie et levant les bras au ciel, il s'écria: Béni soit Jésus! et les ayant reçus, il leur apprit la règle de S. Benoit et leur enseigna par ses paroles et par ses actions, combien il est doux de marcher dans la voie du Seigneur.

Peu après, les saints Bretons furent chargés par leur abbé d'aller au Groenberg prêcher l'évangile et y construire (*timmeren, charpenter*) un monastère. Aussitôt,

---

(1) Ep. aux Hébreux, XIII, 14.

ils se mirent en chemin, et dès qu'ils furent arrivés, leurs bras se livrèrent au travail et leur esprit à la prière. Les pieux ouvriers firent tant et si bien que leur maison fut édifiée en un court espace de temps, au lieu que nous appelons encore aujourd'hui S. Winoxberg (1).

Vers cette époque, vivait le châtelain Hérémare, puissant d'après le moine Drogon, non seulement par ses richesses, mais encore par ses vertus. Celui-ci, afin de mériter d'être reçu dans la Jérusalem céleste, fit don à Dieu et à S. Winoc de sa terre fertile de Wormhout, baignée par la petite rivière de la Peene, dont les eaux coulaient aux confins de la Flandre et du pays de Thérouanne. S. Bertin ordonna aux quatre religieux de prendre possession de cette nouvelle terre et d'y fonder une demeure pour Jésus-Christ, les pauvres, les malades et les infirmes. Les saints religieux obéissant à la voix de leur supérieur, vinrent à Wormhout et y travaillèrent avec une ardeur si vive que ses habitants furent un jour tout étonnés de voir au milieu d'eux un monastère et un hôpital (2).

S. Maurant, fils du prince Adalbald, duc de Douai (3), et de S. Rictrude, était un des familiers du roi Théodoric. Mais bientôt, d'après le conseil de S. Amand, il quitta la cour de France, et renonçant à la main d'une belle et noble jeune fille qui lui était fiancée, il se retira dans sa terre de Broyle sur la Lys. Là, il fit bâtir un

---

(1) Bergues, dans l'arrondissement de Dunkerque.

(2) Tout ce que nous venons de dire de S. Winoc et de ses compagnons est extrait du MS. de Drogon et de son traducteur Oswald Vervlaken.

(3) Neveu d'Erchenoalde, maire du palais de Neustrie, et petit-neveu du roi Dagobert par son aïeule paternelle Gerbette, sœur de ce roi.

monastère vers l'an 678, s'y enferma et vécut sous la direction de S. Amé, archevêque de Sens, qui en fut le premier abbé.

Depuis lors, des maisons se groupèrent autour du nouveau monastère; car, ainsi que l'a dit un élégant écrivain (1), partout où il y a paix, travail et religion, les hommes s'y portent et aiment à s'y fixer. La terre de Broyle perdit son nom qui désignait un terrain marécageux, et s'appela desormais *Maurant-villa*, et plus tard *Merghem* ou *Merville* (2).

La civilisation pénétra ainsi dans ce pays qu'entourait l'épaisse forêt de Nieppe; elle féconda un terrain stérile et le christianisme compta un miracle de plus.

Ceci est rappelé par le poëte Sluyper, dans les vers suivants:

Ad Lysæ nitidum fluentis amnem
Olim mansit ubi sacer Moraudus
Vicinosque colens agros Amatus.

S. Vulmare, fils de Valbert et de Duda, était natif du Boulonnois. Il fuit de sa patrie pour ne point devenir l'époux d'une jeune fille de haute lignée nommée Ostorilde, que les parents de Vulmare voulaient lui faire prendre pour compagne. Il se refugia en Flandre, et étant entré dans une vaste forêt, il se cacha dans le creux d'un chêne où il fut, pendant trois jours, privé d'aliments. A sa mort, qui arriva en 697, les habitants de la forêt devenus chrétiens, érigèrent une église à sa mémoire

---

(1) Le docteur Le Glay. — Notice sur l'abbaye de Loos.

(2) Sanderus. — Gazet. — Merville, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Hazebrouck.

et le village qui se forma autour, se nomma Eecke, (chène) du nom de l'arbre où le saint avait séjourné (1).

S. Godehard évangélisa les environs de Mont-Cassel et devint le chef spirituel d'une petite bourgade, appelée Arneke, située au pied de la montagne (2). Mais les auteurs ne disent pas à quelle époque le saint prêtre exerça son ministère parmi nous. « Les plus anciens » du village, lit-on dans l'histoire ecclésiastique des » Pays-Bas, tesmoignent avoir entendu de leurs devan- » ciers qu'il y avoit de beaux escrits et monuments qui » certifioyent que sainct Godehard avoit esté pasteur » d'Arneke, et qu'il y avoit esté honoré de longtemps, » sans scavoir les autres qualitez et conditions de sa » vie, ny le temps de sa mort, parce que ces papiers » avoient este bruslez avec leur église. »

Cependant, en visitant un jour ce monument, nous avons découvert sur le mur extérieur de l'abside, une inscription qui ratifie pour ainsi dire la tradition conservée dans ce village, et qui mentionne l'année où S. Godehard en fut le pasteur. Voici cette inscription: *Dicatur sancto Godardo, an. 999, hujus ecclesiæ pastori.*

« S. Folquin, continue Gazet, l'auteur de l'histoire

---

(1) Eecke, village du canton de Steenvoorde, arrondissement d'Hazebrouck. Vulmarus laudatissimus abbas diem suum obiit anno 697. Hic vir exploratæ inter morinos virtutis, Valberto et Duda in Bononiensibus ortus, Ostorildæ nobilis sibi pactæ virginis contactum fugit, atque ad solitariam vitam in Menapiscum, hoc est Flandriam, concessit, vastumque ingressus sylvam, in cavâ arbore triduum absque cibo egit. Ab eâ arbore, *Ekenses*, agri Casletani populus, nomen se trahere dicunt, Vulmarum colunt, templumque ibi suum consecraverunt. — *Meyerus*. — *Tom.* 3 *Rerum Flandricarum*. L'église d'Eeke est encore aujourd'hui sous l'invocation de S. Vulmare.

(2) Arneke, canton Cassel, arrondissement d'Hazebrouck.

» que nous venons de citer, était de la noble famille » de l'empereur Charlemaigne. Ayant esté dès sa jeunesse » si bien instruy aux lettres et en la piété, il fut esleu » du clergé de Térouenne pour leur évesque, au grand » contentement de l'empereur Loys, fils de Charlemagne. » Il eut grand soing du salut de son peuple, estant infa- » tigable tant en la prédication qu'en la visitation des » églises et paroisses de son diocèse. Comme il le visitoit, » estant en un village de Flandre, nommée Heclesbeke, » il devint malade et y mourut l'an huict cens cinquante- » cinq, le quatorze décembre (1). »

Ainsi, quand ces apôtres eurent gagné par la persuasion les cœurs à Jésus-Christ, et que l'Évangile eut triomphé de l'idolâtrie, des églises furent édifiées comme pour constater ce triomphe et le consacrer. Une église, d'ailleurs, est pour le chrétien la figure de son divin Maître; elle est pour ses yeux un enseignement symbolique permanent, comme la parole du prêtre pour son intelligence (2).

Il ne reste plus de trace des monuments élevés par les Éloi, les Momelin et les Winoc; car, les églises qu'ils fondaient étaient peu solides; elles étaient de bois, ainsi que l'enseignent Oudegherst et Selden cité par Aug. Thierry (3). Aussi, le moine Oswald Vervlake, lorsqu'il

---

(1) Iperius in Chronico. — Vie de S. Folquin par Guillaume De Witte, religieux de S. Bertin. Ekelsbèque, village du canton de Wormhout, arrondissement de Dunkerque.

(2) Vid. Du symbolisme dans les églises du moyen-âge par MM. S. Mason Neale et Benj. Webb. M. A. de l'université de Cambridge.

(3) Chroniques et Annales de Flandre, page 4 verso. — Scriptores collecti à Selden, tome II, page 1634. — Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands, tome I, page 106, par Aug. Thierry. Paris 1836.

raconte dans son langage flamand, l'origine du monastère construit à Winoxberg par les disciples de S. Bertin, se sert-il de cette expression *timmeren,* charpenter, pour désigner leur genre de travail. *Sy daer een huys getimmert hebben,* dit-il, *ils y ont charpenté une maison.*

Mais nous sommes porté à croire qu'il existe encore au milieu de nous, dans nos villages flamands, des vestiges des églises bâties au temps de S. Folquin, bâties peut-être par ses ordres et sous sa direction. Nous voulons parler de celle de Ghyvelde, Bissezelle, Zegerscappel et Volkerinchove, qui sont des monuments où se rencontrent les caractères généraux de l'architecture religieuse du IXe siècle, c'est-à-dire, le plan basilical, la maçonnerie en *opus incertum,* les fenêtres en plein-cintre et très étroites, enfin les arcades des nefs s'abattant sur des piliers carrés sans chapiteaux et sans ornements (1).

En examinant les moëllons brunâtres qui ont servi à la construction de ces églises (2), et qui semblent être provenus du mont Cassel ou de celui des Cattes (3), nous nous sommes demandé comment cette masse de

---

(1) Nous pourrions citer aussi Haringhe (Belgique), sur la frontière française à deux kilomètres de Houtkerque. L'église du premier de ces villages a deux nefs et la tour est construite en moëllons bruns de Cassel, disposés en *opus incertum.* Elle a conservé des traces de fenêtres en plein-cintre, aujourd'hui fermées.

(2) A l'exception de celle de Volkerinchove, Haringhe et Houtkerque.

(3) Il existe sur quelques points, au milieu de couches de sable, un grés ferrugineux de couleur brune, qui présente une sorte de stratification horizontale. Au mont Cassel, on trouve, outre ce grés, une autre couche arénacée, à gros grains, un véritable poudingue, dont le grés ferrugineux minacé est la pâte, et les noyaux sont des cailloux siliceux, roulés, ou jaunes ou blanchâtres, parmi lesquels il en est plusieurs qui sont du quartz ligalin gras et translucide. — Desmyttère. — Topographie de Cassel, page 390.

pierres si lourdes a pu être transportée de si loin, à une époque où les voies de communication étaient rares et peu praticables? — Comment en ce temps-là, où l'on ne connaissait guère l'usage de l'argent monnoyé, ont été payés les frais d'extraction et de transport qui aujourd'hui seraient énormes.

Nous avons trouvé la réponse à ces questious dans les *Élémens d'archéologie nationale* du docteur Batissier:

« Les papes, dit-il, avaient attaché à la construction des églises les mêmes indulgences que gagnaient les hommes qui partaient pour la croisade; aussi tous les habitants qui ne pouvaient entreprendre des pélerinages dans les lointaines contrées de l'Orient, s'empressaient-ils de prêter leur concours pour élever des édifices religieux..... Dès qu'il s'agissait de bâtir une église, c'était presque toujours un ecclésiastique qui en fournissait le plan et des moines qui en exécutaient les travaux sous sa direction. Il y avait aussi hors des cloîtres des ouvriers laïcs qui travaillaient sous des ecclésiastiques, et notamment les frères-maçons. Ceux-ci étaient divisés en groupes de dix hommes dirigés par un maître-maçon. Ils campaient autour des édifices qu'ils élevaient, et leur besogne achevée, ils allaient chercher fortune ailleurs. Il arrivait souvent qu'ils étaient secondés par les populations qui charriaient les matériaux, et par les seigneurs qui leur donnaient des gratifications en argent ou en objets de consommation nécessaires à la vie. »

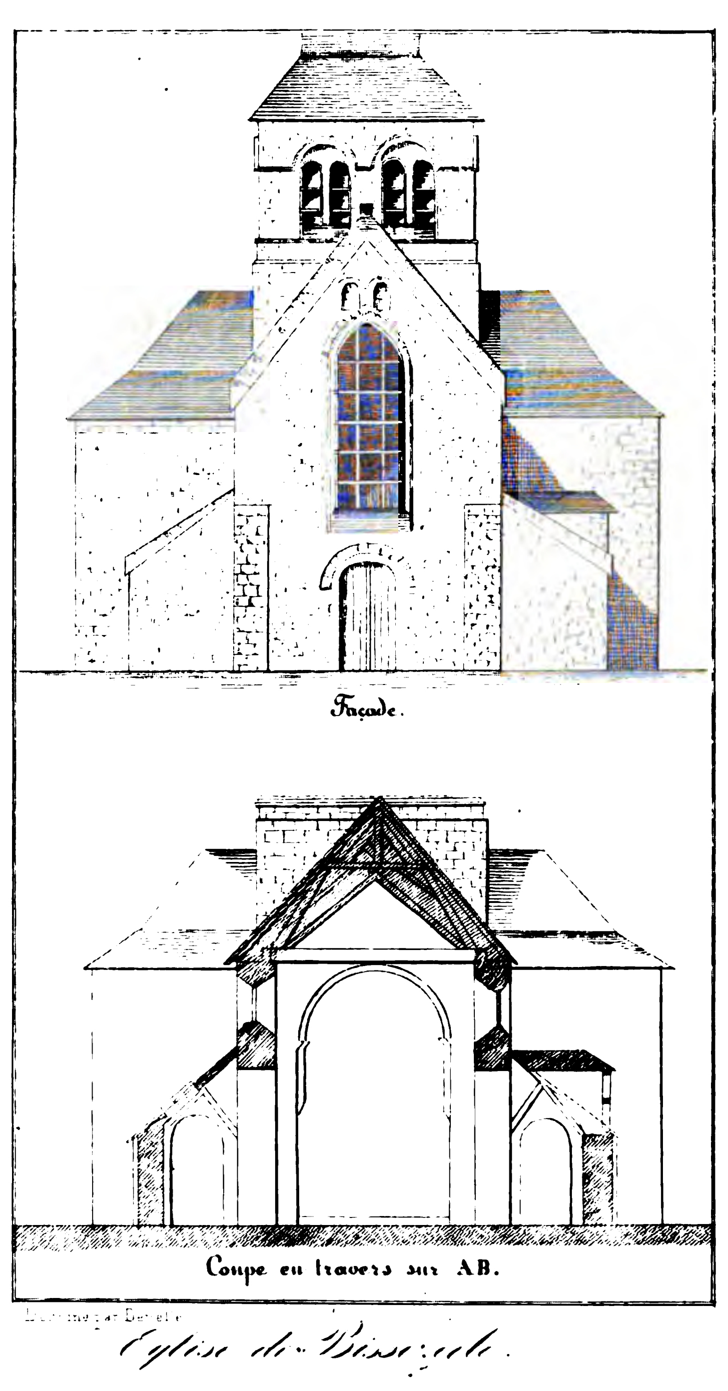
Mais pour se faire une idée exacte de la manière dont on bâtissait les églises au moyen-âge, il faut lire dans le *Précis d'antiquités monumentales* par Mr de Caumont, la lettre écrite par Haimon, abbé de St-Pierre-sur-Dive, aux religieux de l'abbaye de Buttebery, en Angleterre.

En voici un extrait (1): « C'est un prodige inoui que de voir des hommes puissants, fiers de leur naissance et de leurs richesses, accoutumés à une vie molle et voluptueuse, s'attacher à un char avec des traits et voiturer les pierres, la chaux, le bois et tous les matériaux nécessaires pour la construction de l'édifice sacré. Quelquefois mille personnes, hommes et femmes, sont attelés au même char (tant la charge est considérable), et cependant il règne un si grand silence qu'on n'entend pas le moindre murmure. Quand on s'arrête dans les chemins, on parle, mais seulement de ses péchés, dont on fait confession avec des larmes et des prières; alors les prêtres engagent à étouffer les haines, à remettre les dettes, etc. S'il se trouve quelqu'un assez endurci pour ne pas vouloir pardonner à ses ennemis et refuser de se soumettre à ces pieuses exhortations, aussitôt il est détaché du char et chassé de la sainte compagnie. »

Ainsi était comprise, en ce temps-là, la fraternité chrétienne! ainsi se faisaient en son nom les grandes choses que nous admirons encore aujourd'hui!

---

(1) Traduit par Mr Franchomme et cité par l'abbé Bourassé, *Archéologie chrétienne*.



par Derelle

Eglise de Bissezeele.

I.

ÉGLISES DU IX[e] AU X[e] SIÈCLE.

Bissezelle, Ghyvelde, Zegerscappel et Volkerinchove.

BISSEZELLE (1).

A trois kilomètres d'Ekelsbeke, le village où mourut S. Folquin, est situé Bissezelle, que Malbrancq nomme *Bissinglisella*. — Nous ne connoissons l'origine de ce dernier village que par l'étymologie de son nom. En le décomposant, nous trouvons qu'il est formé du verbe teuton *Besingelen, environner, entourer*, et du substantif latin *cella* ou *sella, chapelle, temple*. Or la tradition nous enseigne que le commencement de Bissezelle est une chapelle ou une église entourée de bois.

L'église de cette paroisse, telle qu'on la voit encore aujourd'hui, est une véritable basilique; c'est dire combien elle est ancienne. Nous ajouterons même qu'il est possible que S. Folquin en ait été l'architecte; car le célèbre

(1) Dans le canton de Bergues, arrondissement de Dunkerque.

évêque, qui visitait souvent les églises de son diocèse, est venu parfois dans les environs de Bissezelle, puisqu'il avait, non loin de là, sur le territoire de Pitgam, à l'endroit où est le petit oratoire qui lui est dédié, puisqu'il avait, disons-nous, une maison où il se reposait des fatigues de l'épiscopat. Et puis, comme le fait observer l'abbé Bourassé, dans les premiers âges du christianisme, les évêques étaient les seuls qui, avec les abbés et les moines, possédassent l'art de bâtir.

On a, dans une des séances de la Commission historique du Nord (1), révoqué en doute l'existence d'une basilique à Bissezelle. Cependant rien n'est plus vrai; ce petit édifice réunit tous les caractères de l'architecture romane de l'époque primordiale: à l'extérieur, une croix latine pour plan, un appareil consistant en un massif de moëllons bruns de toutes formes et noyés dans un mortier de chaux, des fenêtres en plein-cintre, si étroites et si resserrées qu'elles ressemblent aux meurtrières d'une forteresse; à l'intérieur, une nef et deux bas-côtés d'inégale largeur, séparés de la nef par des piliers carrés sans ornements et sans chapiteaux, et qui servent d'appui à des arcades aussi en plein-cintre.

Dans la suite des temps, cette église, à l'aspect si pauvre, reçut quelques embellissements. On y remarque d'abord un appui de communion artistement sculpté dans le chêne, don fait en 1700, par un échevin de la seigneurie et prévôté de St-Donat; ensuite un *antipendium* d'autel où l'on voit, au milieu de nombreux ramages en ronde bosse s'échappant d'un fond cramoisi, une descente du Saint-Esprit sur les apôtres, brodée par une main habile

---

(1) Tome II du bulletin de la Commission historique du Nord, p. 149.

et avec tant de délicatesse, qu'on dirait l'œuvre d'un grand peintre.

Le comte de Flandre, Charles-le-Bon, donna au prévôt de St-Donat à Bruges toute juridiction sur la paroisse de Bissezelle; c'est ce qui explique comment des échevins de la seigneurie et prévôté de St-Donat ont reçu la sépulture dans l'église de ce village.

Sanderus, d'après Gramaye, croit que Bissezelle avait été anciennement un comté; mais déjà de son temps, cette terre n'était plus qu'un vicomté qui appartenait à la noble famille des Devos.

Un mot encore sur Bissezelle; il s'agit d'un dicton populaire. Ceux qui aiment à railler appellent cette commune : le surplus du monde, *het overschot van de wereld*, et ils ajoutent : quand Dieu eut créé la terre, il aperçut une place vide dont personne ne voulait, et il y mit Bissezelle. Nous avons vainement cherché à savoir où ce sobriquet a pris naissance; toujours est-il que l'histoire lui donne un démenti, puisque Bissezelle a été un des premiers villages chrétiens du nord des Gaules.

EXTRAIT de la Notice sur l'église de Bissezelle, par Mr Develle, architecte à Dunkerque, correspondant de la Commission historique du Nord.

L'église de Bissezeele, de style roman, est parvenue jusqu'à nous sans altération dans son plan primitif, grâce au manque de ressources de la paroisse, qui a toujours été pauvre, si l'on en juge par l'exiguité et par l'extrême simplicité de l'édifice.

Le plan de cette église est une croix latine terminée par une abside à chevet rectangulaire. La nef est accom-

pagnée de deux bas-côtés, et le clocher est placé à l'intersection des bras de la croix. La longueur totale de l'église est de 26 mètres 92. La plus grande largeur mesurée au transept, de 13 mètres 66. La largeur du sanctuaire est de 4 mètres 22; celle de la nef principale de 5 mètres 42; et celle des bas-côtés de 2 mètres 05 seulement. Toutes ces dimensions sont prises dans œuvre. Il est à remarquer que la nef principale est de 0 mètres 12 plus étroite vers l'entrée que vers le transept.

Les nefs communiquent entre elles par six arcades placées symétriquement, trois de chaque côté, et séparées par de massifs pieds-droits, parallélogrammes en plan; de petites fenêtres, placées dans l'axe des arcades, éclairent la nef principale; les nefs latérales reçoivent la lumière par trois vitrages placés dans le plan incliné de la toiture, et par une lucarne, cette dernière située sur la nef sud. Il est probable que cette lucarne n'existait pas seule, et que les autres auront été supprimées à mesure que leur état de vétusté l'a exigé: des traces qui existent dans la couverture semblent l'indiquer. Les extrémités du transept et le chœur sont éclairés par des fenêtres ogivales; cette forme de cintre est reproduite dans un grand vitrail pratiqué dans le pignon occidental. L'inspection de la maçonnerie suffit pour démontrer que ces dernières fenêtres sont dues à une modification de la construction primitive; le plein-cintre existe partout ailleurs, tant à la porte principale, qui, elle aussi, a été modifiée dans sa forme et dans ses dimensions, qu'aux deux portes latérales qui existaient dans le mur extérieur de la nef sud, et qui ont été supprimées successivement. En effet, toute la construction primitive, à l'exception de la partie supérieure du clocher, est en moëllons tirés de la montagne de Cassel et posés en *opus incertum;*

les cintres des baies sont eux-mêmes en pierre smillée, tandisque les pieds-droits et les cintres des baies pratiquées postérieurement, sont en briques, ainsi que la partie supérieure des pignons de la façade qui dépasse la couverture des nefs. Il n'existe pas de voûte dans cette église, et je n'ai pas aperçu de traces qui puissent faire supposer qu'il y en ait jamais existée; mais audessus du plancher qui termine actuellement le sanctuaire, il se trouve quelques courbes en charpente à plein-cintre, qui dénoteraient que cette partie a autrefois été lambrissée en forme de voûte. La nef principale est terminée par un lambris à deux pans, inclinés comme le comble qui le surmonte. Ce lambris est revêtu d'une peinture blanche sur laquelle on a tracé des lignes bleues qui forment des compartiments rectangles, aux angles desquels sont des étoiles jaunes. Les entraits de la charpente, qui eux aussi, sont bleus, portent sur leurs faces verticales des espèces de rinceaux bruns et jaunes, en peinture, le tout grossièrement fait. La charpente des bas-côtés est apparente; on a seulement revêtu les chevrons d'un plafonnage en mortier. Le sanctuaire, le transept et le dessous du clocher, sont terminés par un plancher horizontal peint en bleu. La couverture est faite en ardoise.

Depuis le plafond du transept jusqu'à la base de la flèche, le clocher est construit en pierre blanche calcaire de Saint-Omer, de forme cubique, et d'environ 0 mèt. 20 de côté; chaque face du clocher, qui intérieurement présente un parallélogramme de 3 mèt. 60, sur 4 met. 35, est percée de fenêtres géminées dont les cintres reposent sur des pieds-droits ayant l'arête extérieure abattue; un cordon qui règne sur les quatre faces du clocher, à la naissance du cintre des baies, contourne comme une archivolte les cintres qui réunissent les fenêtres géminées.

La sacristie est d'une époque récente.

Il n'existe aucune pierre tumulaire dans la surface du dallage de l'église.

. . . .

. . . .

. . . .

Quelle que soit la simplicité du petit édifice qui vient d'être décrit, il est à remarquer que son exécution a dû occasionner une dépense relativement assez considérable à cause du transport, à un notable éloignement, des matériaux qui entrent dans sa construction.

. . . .

Avant de terminer, je dois expliquer ce que j'ai dit au commencement: « Que, grâce au manque de ressources » de la paroisse de Bissezelle, l'église n'a subi aucune » altération dans sa forme primitive. » C'est qu'en effet les paroisses riches ont toujours plus ou moins dénaturé, par des *embellissements*, le caractère primitif des monuments religieux, et il est hors de doute que les pieds-droits d'arcades de l'église de Bissezeele auraient été transformés en colonnes, si les prédécesseurs de Mr le curé avaient eu à disposer de quelques fonds. Maintenant encore, malgré les sages défenses de monseigneur l'archevêque de Cambrai, on voit journellement commettre des dévastations dans les églises. On transforme des arcs aigus en plein-cintre; on pratique des œils-de-bœuf elliptiques là où l'ogive règne partout; on accole aux portes des décorations en bois, à colonnes et fronton; on enlève des appuis de communion en bois sculpté, pour les remplacer par des balcons en fer ou en fonte; enfin, on taille les chapiteaux de colonnes pour y substituer des chapiteaux doriques; tout cela dans une bonne intention sans doute, mais sans discernement. »

GHYVELDE (1).

Lorsque le voyageur se rend de Leffrinckouke à Ghyvelde, il découvre dans le lointain, au milieu d'une plaine sablonneuse, une masse noire qui se détache d'un pan de ciel. Cette masse noire est la vieille basilique de Ghyvelde, *Ægidii campus*, *Gillisvelt*, comme parle Grammaye.

Ceux qui connaissent ce monument et qui ont vu dans l'*Archéologie chrétienne* de l'abbé Bourassé, le dessin représentant une basilique romaine, diraient que le premier a servi de modèle au second.

Ce sont bien en effet les petites fenêtres, étroites et en plein-cintre de l'époque romane, avec quelques pierres grossières pour voussoir; ce sont encore des arcades pleinement cintrées reposant sur des piliers carrés; c'est le moëllon noir et brun, tel qu'il est sorti de la carrière, posé en *opus incertum*, enveloppé d'une forte couche de mortier; c'est en un mot tout cela réuni qui donne à l'église de Ghyvelde le caractère basilical du IXe siècle.

Aujourd'hui il n'y a plus qu'une nef dans l'intérieur, mais il existe encore des traces de deux bas côtés qui longeaient jadis la nef à droite et à gauche. Invisibles audedans de l'église à cause de l'épais badigeonnage qui couvre les murailles, ces traces sont apparentes à l'extérieur.

---

(1) Dans le canton-est de Dunkerque, arrondissement de ce nom.

Immédiatement audessous des fenêtres, un petit auvent s'étend le long des murs sud et nord, et semble être un reste des toits qui couvraient les bas-côtés. Il est probable que ceux-ci communiquaient avec la maîtresse-nef, par deux rangées de six arcades, aujourd'hui fermées avec des pierres calcaires d'environ 20 centimètres cube. Dans l'axe et audessus de ses arcades, sont placées, à chacune des faces latérales, six petites fenêtres ou lucarnes en plein-cintre qui répandent un peu de lumière dans cette antique et vénérable demeure du Dieu des chrétiens.

L'autel est placé à l'ouest et l'entrée de l'église est du côté Est; mais la configuration du toit témoigne qu'anciennement l'abside était à l'orient et l'entrée à l'occident. Ce changement a eu lieu sans doute lorsqu'on a établi le chemin qui mène de Bergues à Furnes et passe près de l'unique porte de l'église de Ghyvelde.

Au sud de celle-ci est une guérite où les cloches sont suspendues; elle est carrée, bâtie en briques et percée de baies garnies d'abat-sons. Ce bâtiment est de beaucoup postérieur au corps de l'édifice, à en juger d'après le millésime — 1628 — que porte une pierre blanche incrustée dans le mur méridional.

Ayant porté nos pas jusques dans le chœur de l'église, nous avons remarqué près de l'autel une pierre tombale bleue, sur laquelle sont gravés au trait les corps d'un homme et d'une femme. Audessus de leur tête, est un écu dont les armoiries sont effacées. Deux traits parallèles encadrent la pierre et sont rejoints dans les coins, par des anneaux circulaires qui entourent des aigles. Entre les lignes parallèles on lit: *Sépultures de Pierre Baert, décédé en 1531 et de sa femme*. Serait-ce un des ancêtres du célèbre marin Dunkerquois?

Une autre épitaphe n'a pas moins attiré nos regards, c'est celle *du révérend sieur et maître Albert De Wilde, licencié en théologie, curé de Ghivelde, fils d'Antoine, échevin de la ville et châtellenie de Furnes, lequel a fondé pour le repos de son âme un service anniversaire avec clerc et diacre, moyennant une rente annuelle de 30 livres, hypothéquée sur des terres situées à Steenkerke.*

La dîme de l'église de Ghyvelde, fut donnée en 1067, à l'abbaye de St-Winoc à Bergues, par Baudouin de Lille, comte de Flandre; Charles-le-Bon confirma cette donation en 1121. Ce sont les deux plus anciens actes publics, où il soit fait mention de Ghyvelde.

ZEGERSCAPPEL (1).

En remontant le cours des âges, nous voyons le nom de Zegerscappel (*Fanum Sigeri, chapelle de Zeghers*), figurer pour la première fois dans une charte du XIIe siècle. Un Gislembert de Zegerscappel, signa en 1186 des lettres, par lesquelles Guillaume, châtelain de St-Omer, et sa femme Ida d'Avesnes, cédèrent aux moines de St-André, une certaine quantité de vin, *foragium vini* (2). Jean de Zegerscappel intervint en 1234 comme témoin dans une convention relative à des dîmes entre l'évêque de Thérouanne et Hughes d'Oudeghem. En 1277, il

(1) Dans le canton de Wormhout, arrondissement de Dunkerque.
(2) Auberti Miræi, opera diplomatica, tom. I, pag. 551.

est fait mention de Baudouin de *Zegerscappel*, dans les lettres d'un autre châtelain de St-Omer. Enfin la tradition rapporte que les templiers avaient une maison dans le village dont nous nous occupons (1).

Cependant dès avant le douzième siècle, Zegerscappel possédait une église ou chapelle. Nous nous sommes formé cette opinion en examinant dans tous ses détails l'église qui existe de nos jours, et dont une des parties est un reste d'une ancienne basilique. Voyez: le mur septentrional de l'édifice est en moëllons de grés placés en *opus incertum;* à la partie supérieure sont percées sept lucarnes en plein-cintre, et audessous, dans leur axe, étaient autant d'arcades aussi en plein-cintre, lesquelles sont encore visibles, quoique bouchées.

Ce pan de mur daterait donc du IXe au Xe siècle.

Le plan primitif de l'église a insensiblement disparu, par suite des modifications successives qu'il a subies. La première doit avoir eu lieu du XIe au XIIe siècle; c'est alors que le monument aura pris la figure d'une croix latine, et que sur le transept s'est dressée la tour carrée qui est encore debout. Nous nous sommes convaincu de cela, à l'inspection des arcades et des colonnes sur lesquelles repose la base du clocher, colonnes cylindriques et à chapitaux cubiques, ainsi qu'on les taillait au XIe siècle.

L'église a été reconstruite pour la seconde fois au commencement du XVIIe siècle. A cette époque, les nefs ont été élargies et leur intérieur éclairé par des fenêtres ogivales, couronnées d'une riche guirlande de feuillages de pierre, en guise d'archivolte. Mais c'est surtout la petite

---

(1) Sanderus, — Flandria illustrata.

porte d'entrée du côté du midi, que le statuaire a embellie de toutes les grâces de son art et ornée de toutes les fleurs de son imagination.

Cette petite porte est une arcade en talon à nervures prismatiques; des feuilles de vigne rampent à l'entour et se rencontrant au milieu, s'épanouissent en bouquet; une balustrade à jour, divisée en trois compartiments par des piédestaux triangulaires, la surmonte, et deux contreforts, qui supportent d'élégants clochetons terminés en cônes, sont à l'un et à l'autre de ses côtés comme deux sentinelles qui veillent sur sa précieuse existence et soutiennent à la fois sa fragilité.

Les travaux de reconstruction se firent de 1614 à 1633; c'est ce qu'indiquent des chiffres taillés soit dans la pierre soit dans la charpente de l'édifice, et encore l'inscription suivante gravée sur une solive de la nef du milieu:

Ter eeren Gods ende onze Moeder der H. Kerke, hebben wy, prochiaen van Zegerscappel, deze nieuwe werken by ons Symoen De Man, Hendric Verleene, met orders belaest van pastor, schepen ende kerkmeesters, alhier M. R. Geeraert Dunkeyt, 1614.

Traduction: En l'honneur de Dieu et de notre Mère la Sainte Église, nous Simon De Man et Henri Verleene, paroissiens de Zegerscappel, avons fait ces nouveaux travaux, ordonnés par le curé, les échevins et les marguilliers, 1614. On pourrait ajouter: et aussi avec le concours de la famille seigneuriale de Quekebil, comme l'attestent les armoiries de cette noble maison qui se voient au sommet du pignon ouest de la nef méridionale.

A une époque très reculée, il y avait à Zegerscappel deux curés: *olim duos habent curiones,* dit Sanderus.

Cette assertion de l'historien belge est confirmée par une inscription qu'on peut lire sur une dalle bleue conservée

dans l'église. Cette inscription entoure une figure de prêtre et est ainsi conçue: *Sepulture van Jan Bertram, pastor van Zegerscappel in de Noortportie, de zoone van Moor Bertram van Arneke, die overleet M. V°.* — Sépulture de Jean Bertram, curé de Zegerscappel dans le quartier-nord, fils de Maure Bertram d'Arnike, qui trépassa en 1500. — Or, puisqu'il y avait un curé pour la partie septentrionale de la paroisse, il est permis de supposer que l'autre fraction devait avoir le sien.

Près cette pierre tombale gisent *Damoiselle Jolline de Moor, dame d'Orval, trépassée en XV° XL,* et les seigneurs de Quekebil. Ces vassaux de la cour de Cassel dorment là du sommeil éternel, non loin de leur ancienne demeure, jolie maison bâtie en 1611, et dont la tourelle attire encore les regards du passant. Quelques pas séparent le berceau de la tombe.

VOLKERINCHOVE (1).

Volkerinchove signifie, ferme ou jardin de Folquin, *Folquini Hova.* Nous avons lieu de croire que cette interprétation du nom du village est exacte, d'abord parce que son église est placée sous le patronage de S. Folquin, ensuite parcequ'il est possible qu'elle ait été fondée du temps de cet évêque.

---

(1) Dans le canton de Wormhout, arrondissement de Dunkerque.

En effet, la moitié de la face méridionale de l'édifice est un reste de basilique. Quatre petites fenêtres ou lucarnes en plein-cintre; dans leur axe et audessous d'elles, quatre arcades aussi en plein-cintre, dont la retombée se fait sur des piliers carrés; des traces d'un toit abritant autrefois un bas-côté; une tour carrée, entourée au sommet d'un double torre en gros boudin, et qui semble contemporaine de la basilique, un appareil en pierres calcaires de St-Omer, d'environ 20 centimètres de côté, tous ces caractères architectoniques démontrent bien, selon nous, que ce village possédait comme Zegerscappel, Ghyvelde et Bissezelle, un monument catholique avant le xe siècle.

Mais la terre fertile de Volkerinchove ayant comblé de richesses ses heureux habitants, ceux-ci en employèrent une part à embellir la maison de Dieu. Du xvie au xviie siècle, les nefs s'élargirent, les colonnes se couronnèrent de feuillages, les arcs de la plupart des fenêtres se brisèrent en ogives, leurs rinceaux devinrent flamboyants et des guirlandes de pierre se déroulèrent autour en gracieuses archivoltes.

Volkerinchove cite avec orgueil comme le plus illustre enfant sorti de ses champs, Michel Driutius, né en 1495, professeur et chancelier de la célèbre université de Louvain. Prêtre et ami de la science, il fonda dans cette ville de Brabant un collége qui porte son nom, et y mourut accablé de travaux et de veilles; *Continuis, summisque laboribus ac vigiliis, causâ reipublicæ christianæ confectus* (Sanderus).

1815, il y fit plusieurs fois entendre sa voix pour réclamer dans l'intérêt du pays (1).

On a du baron Coppens:

1° *Un mémoire sur le rétablissement de l'amirauté de l'empire français et des colonies, présenté à sa majesté impériale et royale,* un vol. in-4°.

2° *Réclamation contre les abus de l'administration des Waeteringues,* une broch. in-4° imprimée en 1823 à Douai.

3° *Quelques considérations sur le rétablissement de la franchise du port et de la ville de Dunkerque.* Une broch. in-4°, Paris 1816.

4° *Supplément au mémoire sur le rétablissement de la Franchise de Dunkerque,* in-4°, Paris.

KILLEM (2).

Nous ne savons rien de l'origine de ce village dont le nom signifie *froid séjour* (du flamand *kil, froid, glacé,* et du saxon *hem, résidence, lieu de repos, village, hameau*). Son église pourtant offre un cachet d'antiquité assez remarquable. Au sommet du pignon ouest, audessus de la porte d'entrée, on aperçoit trois niches de forme rectangulaire, celle du milieu est plus grande que ses deux

---

(1) Oraison funèbre du baron Coppens.

(2) Dans le canton d'Hondschoote, arrondissement de Dunkerque.

compagnes. Chacune d'elles est divisée, dans le sens de sa hauteur, par une colonnette de forme fuselée et à chapiteau cubique, en un mot de style roman. Ces trois niches avec leurs petites colonnes sont surmontées d'un triangle, dans lequel sont enchassés six autres petits triangles.

Batissier enseigne que ces espèces de fenêtres simulées sont un caractère architectonique du XIe siècle. Ce savant archéologue les a souvent observées dans les églises d'Auvergne et aux maisons romano-byzantines de la Bourgogne.

Les trois petites ouvertures, dont nous venons de parler, sont, d'après la symbolique chrétienne, la figure de la sainte Trinité; le triangle principal est l'œil de l'*Eternel*, et les six triangles qu'il renferme sont les six attributs de Dieu. Mason-Neale et Benj. Webb nous disent que le symbolisme romano-byzantin se produisait ainsi aux regards des populations religieuses du XIe siècle (1). Nous retrouverons un autre exemple de ce symbolisme à la façade de l'église de Quaedypre.

On en voyait aussi des traces à la partie supérieure d'un mur qui existait encore à Bergues en 1811, et qui était resté de l'antique et célèbre abbaye de S. Winoc. Le sommet de ce mur construit en grés bruns consistait en un larmier avec congé, appuyé sur une rangée d'arcatures semblables à de courtes cannelures. Entre cette partie saillante et l'arcade elliptique de la grande porte d'entrée, se groupaient trois arcades en plein-cintre tombant sur quatre colonnettes cylindriques. Au-dessous

---

(1) Mason-Neale et Benj. Webb. Du symbolisme dans les églises du moyen-âge.

d'elles, était une raie de briques rouges posées en *opus spicatum*.

Les archéologues appellent cette disposition d'arcades: *le triplet roman*, qu'ils considèrent comme représentant la Trinité. Si nous voulions, dit l'abbé Bourrassé, citer les églises en France où l'on remarque cette disposition, nous serions forcés de faire un catalogue interminable.

A l'exception du vestige de l'époque romane que nous avons signalé plus haut, l'église de Killem a perdu tout ce qui pouvait rappeler une origine moyen-âge.

QUAEDYPRE (1).

D'après l'étymologie de ce mot, Quaedypre aurait été primitivement un endroit bien pauvre où croissaient avec peine quelques ormes rabourgris (*quaed*, mal, mauvais, et *ypen*, ypereau, orme).

Baudouin de Lille donna en 1067 toute la dîme de ce village à l'abbaye de S. Winoc de Bergues, et ce fut probablement vers ce temps que l'on construisit à Quaedypre une église dont un fragment est parvenu jusqu'à nous. Nous voulons parler d'un triplet roman en *mitre* ou *fronton*, placé au sommet du pignon ouest de la nef du milieu (2). Les côtés de chacun des triangles reposent sur quatre colonnettes légèrement fuselées. Leurs

---

(1) Canton de Bergues.

(2) Ce pignon est en grès bruns du mont Cassel.

chapiteaux sont cubiques et leurs bases simples. Entre les deux colonnettes centrales est simulée une lucarne en plein-cintre dont quelques pierres grossières font archivolte. Au-dessous du triplet et dans l'angle extérieur formé des côtés de deux triangles, est un masque humain taillé dans le grès.

Nous avons encore remarqué du côté nord de l'église d'autres vestiges du monument primitif, qui nous ont fait supposer que celui-ci figurait, au XIe ou XIIe siècle, une croix latine.

Quant à l'édifice moderne, il date du commencement du XVIIe siècle; c'est ce dont on peut se convaincre en regardant le millésime 1601 que porte le mur extérieur de l'abside, celui de 1610 sur une pierre blanche incrustée dans la tour du côté méridional, les façades des nefs latérales datées de 1617 et 1618; enfin des vitraux où l'on voit les images de la sainte Vierge et de son divin Fils, portent les millésimes 1603 et 1623.

NOORDPEENE (1).

L'église du village de Noordpeene (ainsi nommé parce qu'il se trouve au nord de la petite rivière *la Peene*) a été presque entièrement reconstruite au XVIIe siècle. Elle a trois nefs et son clocher exàgone, à flèche percée à jour et ornée de crosses, s'élève avec grâce du milieu

---

(1) Canton de Cassel.

d'un bouquet d'arbres. Cependant, hâtons-nous de le dire, ce n'est point la forme de l'édifice qui a fixé notre attention.

Ce qui nous a attiré à Noordpeene, c'est un baptistère en marbre ou pierre noire d'Ecaussine, semblable à celui de Gondecourt décrit par Mr de Conteucin, dans le tome 1er du bulletin de la Commission historique du Nord. Les points de similitude entre ces deux petits monuments sont si nombreux, qu'il est permis de supposer qu'ils sont tous les deux du même artiste.

A Noordpeene, comme à Gondecourt, le baptistère consiste en un monolithe carré, d'un mètre ou environ de longueur sur chacune de ses faces et de 0,40 de hauteur. Il a été creusé dans sa partie supérieure, de manière à recevoir un bassin circulaire en plomb destiné à contenir l'eau nécessaire au baptême.

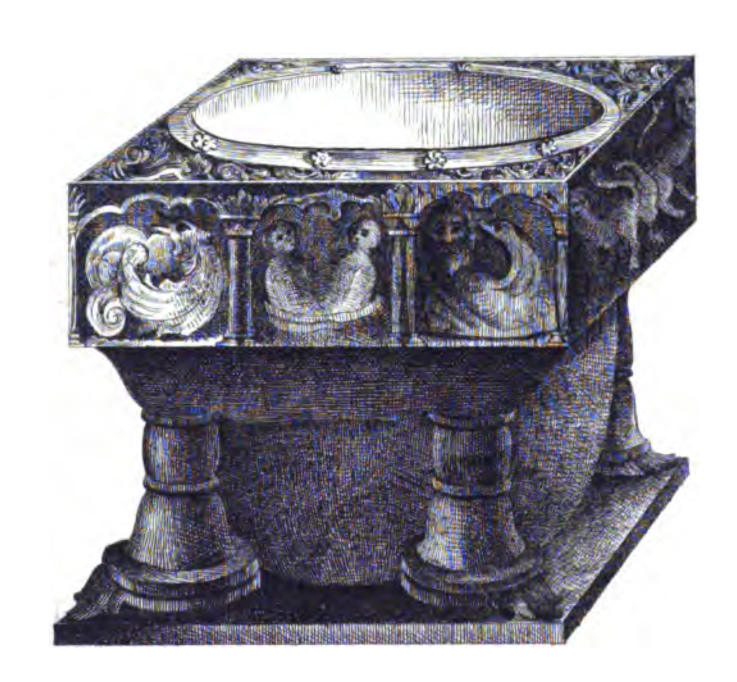
Ce monolithe repose sur un dé de pierre brunâtre et tendre, dont les angles sont taillés en fûts de colonnes cylindriques et annelés par le milieu. Ces fûts sont reçus à leur sommet dans un quart de rond, interrompu aux quatre angles par des dessins formant des demi-accolades. Ils ont pour base un filet et un gros torre lisse, garni aux coins de la plinthe d'une large feuille découpée, pareille à celle des bases des colonnes provenant de l'abbaye de Bourbourg (1). L'espace compris entre les colonnettes est légèrement arrondi.

Comme à Gondecourt, la cuve des fonts baptismaux de Noordpeene est couverte de sculptures en méplat.

La face antérieure est divisée en trois compartiments par des colonnes jumelles dont le tailloir est en cœur.

---

(1) Exposées au musée de Dunkerque.



BAPTISTÈRE DE NORDPEENE

Dans le compartiment du milieu sont deux enfants voguant dans une nacelle; dans ceux de côté sont accroupis deux dragons allés dont un semble prêt à mordre la tête du Christ.

La face opposée est décorée d'une série de chevrons fermés par des arcs de cercle.

Sur les faces latérales, on voit d'une part, deux monstres chimériques à figures humaines, séparés par un oiseau qui prend son vol; de l'autre, deux dragons: leurs queues se touchent, leurs têtes se retournent et se regardent et de leurs gueules béantes sortent des spirales. Enfin dans le même plan est figuré un personnage qui a le tronc privé de la tête et tient celle-ci dans la main droite.

Le bassin est entouré d'un double encadrement circulaire taillé dans la pierre et parsemé de huit fleurons à cinq pétales. Autour de ces lignes se développe et circule une riche arabesque d'où se dégagent des cornes d'abondance qui versent des grappes de raisin.

Toute cette ornementation, comme l'a fait observer Mr de Contencin, se rencontre fréquemment dans les monuments du XIe au XIIe siècle. A cette époque, dit Batissier, les artistes ont répandu sur les faces des chapiteaux toutes les richesses de leur imagination, puisant les motifs de leur décoration dans le monde réel, comme dans le monde imaginaire, les empruntant aux légendes, aux traditions, aux livres saints, et les tirant des règnes de la nature.

Les détails artistiques qui décorent le baptistère de Noordpeene ne sont point, selon nous, dépourvus de signification. Les grappes de raisin, dans la symbolique chrétienne, sont un emblême de la régénération spirituelle. Les enfants dans la nacelle ne font-ils pas pressentir que

l'homme, avant de se hazarder sur la mer du monde, doit être fortifié par le sacrement du baptême? La figurine qui porte, comme saint Denis, sa tête dans la main, ne veut-elle pas dire que la vie est un long martyre?

Le petit monument que nous venons de décrire est donc antérieur à l'église actuelle. Mais le pignon de la nef principale, construit avec des moëllons de Cassel, et une fenêtre en plein-cintre, autrefois percée dans l'abside, aujourd'hui bouchée, nous paraissent être les restes d'un édifice qui en fut le contemporain.

Sanderus raconte que l'église de Noordpeene possédait encore de son temps les sépultures de la noble famille de La Tour. Les pierres qui indiquaient au passant la place où gisaient dans la poussière ces hauts et puissants barons, ont disparu. Je n'ai remarqué d'autre sépulture, que celle de maître François-Joseph Dousinelle, qui fut licencié en théologie, professeur en philosophie au collége du roi à Douai, et enfin curé de Noordpeene pendant 36 ans (1).

Il y avait encore dans ce village, outre la famille de La Tour, celle des Hallewyn, dont la seigneurie fut élevée par les rois de France, à la dignité de marquisat et plus tard de duché. Leur demeure était, suivant l'historien belge, un château splendide et fortifié, *Castrum splendidum ac munitum*.

(1) Mort le 11 septembre 1780, à l'âge de 73 ans.

III.

ÉGLISES DU XII[e] SIÈCLE.

Steene, Cappellebrouck, Merkeghem et Clairmarais.

STEENE (1).

Steene signifie *Pierre*. Ce village reçoit sa dénomination d'une ancienne chapelle en pierre depuis longtemps détruite, mais qui est indiquée sur l'ancienne carte de la châtellenie de Bergues, conservée dans la *Flandria illustrata* de Sanderus; ou bien il prend son nom de la voie romaine qui passe sur son territoire, et qu'on appelle en flamand *Steen-straete*, chemin empierré.

Steene était déjà connu au XI[e] siècle; Baudouin de Lille donna en 1067, deux parts de la dîme de cette paroisse à l'abbaye de St-Winoc. Cependant la partie la plus ancienne de son église ne remonte pas, pensons-nous, audelà du XII[e] siècle.

---

(1) Canton de Bergues.

Ce qui nous autorise à émettre cette opinion, c'est l'examen que nous avons fait des colonnes qui séparent la nef du milieu de la nef septentrionale. Leurs fûts sont uniformément cylindriques et couronnées d'un chapiteau carré. A chacun des angles du tailloir sont sculptées en ronde-bosse des têtes d'anges et des feuilles de vigne, alternées entr'elles. Ces colonnes ont une grande ressemblance avec celles qui se trouvent près du chœur dans l'église de Tournus en Bourgogne, monument qui est du XIIe siècle.

Le clocher de Steene nous parait être de la même époque. Il est carré, bâti en briques rouges et percé à chacune de ses faces de deux baies ogivales garnies d'abat-sons; autour de leurs arceaux serpente un cordon en pierre blanche et formant archivolte; un larmier sans congé, que supportent de petites arcatures en saillie, abrite le sommet des murs de la tour contre les injures du temps.

Toute l'église a eu à souffrir des guerres qui ont désolé la Flandre. Elle était autrefois en croix latine et avait trois nefs. Deux ont été incendiées, une d'elles seulement a été relevée vers le milieu du XVIe siècle; c'est ce qu'attestent les millésimes inscrits sur les contreforts qui soutiennent la muraille du côté-sud; sur l'un, on lit la date 1533, sur un autre 1542, et sur un troisième, on remarque un nom illisible. Il est probable que c'est celui de l'architecte qui a fait la restauration, ou celui du curé qui l'a ordonnée. Les millésimes indiquent sans doute l'espace de temps dans lequel la restauration a eu lieu.

Le pignon occidental de la maîtresse-nef a été respecté en partie: on y voit l'appareil primitif qui est en grès bruns de Cassel, posés en *opus incertum*.

L'intérieur de l'église était autrefois éclairé par des vitraux peints; il en subsiste un fragment qui porte le chiffre 1604.

Après la maison de Dieu, nous sommes allé visiter Steenbourg. Cette antique demeure des seigneurs du lieu, ce *non inamœnum castellum,* suivant l'expression de Sanderus, est encore debout avec sa vieille chapelle et son pont-levis.

CAPPELLEBROUCK (1).

L'église de Cappellebrouck, qui n'était d'abord qu'une chapelle au marais (*capelle,* chapelle et *Broeck,* marais), attire l'attention de l'archéologue par les sculptures qui décorent les faces intérieures de ses nefs, où la nudité des murs disparaît sous des détails d'ornementation, caractéristiques du style architectural du XIIe siècle.

A l'extérieur, le plan de l'église est une croix latine, et son appareil est la pierre calcaire de St-Omer. La corniche du mur qui regarde le midi, est portée sur des modillons à figures humaines, taillées dans la pierre blanche (2).

A l'intérieur, le côté méridional de la grande nef est

---

(1) Canton de Bourbourg.

(2) Il existe aussi des modillons à figures humaines, taillées dans la pierre calcaire, à la face septentrionale de l'église d'Houthem, dans le district de Furnes (Belgique).

orné de trois arcades simulées à anse de panier ou elliptiques et surmontées de cinq lucarnes étroites et en plein-cintre comme dans les basiliques. Le côté septentrional est formé d'arcades en plein-cintre qui ont pour supports des colonnes cylindriques; celles-ci ont les chapiteaux composés d'un reglet et de deux feuilles qui se recourbent en crochets. Audessus se déroule une rangée de dix autres petites arcades cintrées; leurs cintres sont entourés d'une archivolte décorée d'oves et ont pour points d'appui des colonnettes semblables à celles qui soutiennent les grandes arcades inférieures. Les arcades supérieures renferment alternativement une petite fenêtre cintrée et évasée de dehors en dedans (aujourd'hui bouchée), et une figurine taillée en ronde-bosse dans la pierre. Chacune de ces figurines est debout sur un socle carré, tenant la main droite au menton et de la main gauche une espèce de rouleau. Dans le tympan des arcades où sont placées les statuettes, est sculpté un ange, les aîles déployées, prêt à s'envoler. Les fenêtres, les arcades et les colonnes que nous venons de décrire se retrouvent dans la coupole de l'église de Tournus (1). Quant aux sculptures, elles sont l'œuvre d'une main habile, et font regretter la disparition d'une troisième nef qui complétait le monument religieux de Cappellebrouck.

Les templiers avaient une maison dans ce village, et lorsqu'ils venaient assister aux offices de l'église paroissiale, ils y entraient, dit-on, par une porte qui ne s'ouvrait que pour eux. Si la tradition est exacte, cette porte serait celle qui se voit encore, quoique murée, au côté sep-

---

(1) Voyez tome 2, du Bullet. de la commission historique du Nord. — Éléments d'Archéologie nationale, par Batissier.

tentrional du transept. Elle est très-basse et en plein-cintre, et son voussoir repose sur des colonnettes cylindriques à chapiteaux cubiques.

Enfin, des dalles tumulaires ont conservé les noms de plusieurs échevins de la seigneurie de Cappellebrouck, terre féodale, nous apprend Sanderus, qui appartenait aux chanoines d'Aire, pour l'avoir reçue des mains de Philippe d'Alsace.

MERKEGHEM (1).

En sortant de Bollezelle vers l'ouest, on monte doucement au Ravensberg, — mont aux corbeaux (de *Raven*, corbeau, et *Berg*, montagne). C'est une colline couverte d'excellents herbages que paissent de gras troupeaux, et d'où l'œil ravi découvre, par un soleil d'été, avec de larges bouquets d'arbres, de vastes champs variés comme un tapis émaillé de fleurs, et puis au loin, les plaines nues de l'Artois qui se perdent dans un horizon de pourpre; délicieuse colline d'où l'oreille n'entend que le chant des oiseaux cachés sous la feuillée et le murmure du vent se mêlant à la voix argentine de la cloche du village.

Au sommet de ce site enchanteur, en face de ce joli paysage, au milieu d'une végétation luxuriante et d'une paix profonde, très-haute et noble dame Christine, baronne

(1) Canton de Wormhout.

de Ravensberg, fonda, en 1194, l'abbaye de la bienheureuse Marie de Houthove, du consentement de son fils, seigneur de Bruhous, avec l'autorisation de l'évêque diocésain de St-Omer, celle du comte de Flandre et du très-illustre chapitre-général de l'ordre de Citeaux, et enfin sous l'approbation de Sa Sainteté le pape Célestin III. C'était une communauté de femmes de l'ordre de Citeaux de Clairmarais, et sous la direction de l'abbé des Dunes.

Depuis l'époque de sa fondation jusqu'au premier septembre 1722, elle eut vingt-quatre abbesses, qui furent révérendes dames:

1 Aleide, 2 Beatrix, 3 Marie I, 4 Marguerite I, 5 Jeanne, 6 Mathilde, 7 Elisabeth I, 8 Marguerite II, 9 Marie II, 10 Marguerite III, 11 Elisabeth II, 12 Elisabeth Loonis, 13 Marguerite La Rœux, 14 Marie Winnel, 15 Catherine Ismaats, 16 Elisabeth Vander Mertho, 17 Jacobe Van Torre, 18 Marguerite Vander Meersch, 19 Françoise Bernaerdts, de Cassel I, 20 Françoise Bernaerdts, de Cassel II, 21 Françoise de Mannays, 22 Marie Thuyn, de St-Omer, installée le 27 mai 1668, 23 Liduine Vander Meersch, de Worms, en Allemagne, installée le 7 octobre 1694, décédée le 28 août 1717, 24 Marie-Isabelle Lauvin de St-Omer, installée le 2 avril 1718.

Le côté ouest de l'église de Merkeghem (résidence de Mark), dont la cure était anciennement à la collation de l'abbesse de Ravensberg, nous est resté de l'édifice primitif qui doit avoir été bâti à la même époque que l'abbaye. L'examen de la porte d'entrée de l'église fait naître cette opinion; construite dans un pignon de pierres calcaires de 20 cent. cube, cette porte en plein-cintre a les extrémités de son arc qui retombent sur des colonettes jumelles, et la corbeille de leurs chapiteaux est ornée de feuillages

qui se retrécissent en voltes imitant des crochets. Nous avons déjà dit qu'on trouve ce genre de chapiteaux dans les monuments du XII[e] siècle.

La petite église de Merkeghem, qui, à l'exception de ce débri de l'art romano-bysantin, ne présente rien de remarquable, a été édifiée en trois époques différentes, en 1534 — 1599 — 1689. Ce sont les millésimes conservés sur des colonnes de l'intérieur et sur le mur occidental. Près du chœur, sont des dalles tumulaires du XVII[e] siècle, sur lesquelles on peut lire deux épitaphes, celle de Jacques de Zinneghem, un des seigneurs vassaux de la châtellenie de Bourbourg, avec juridiction sur les territoires de Cappellebrouck, Watten et Millan; et celle de Philippe Ytzweire, de Nortberquin, qui fut collégiale de la noble cour, ville et châtellenie de Cassel, et bailli de la baronnie de Ravensberg.

CLAIRMARAIS (1).

« Dans l'arrondissement d'Hazebrouck, dit M[r] le préfet Dieudonné dans sa Statistique du dép[t] du Nord (tome 1[r], page 28), il existe, entre Cassel, Hazebrouck et St-Omer, un marais connu sous le nom de *Clair marais*, qui n'a pu être encore desséché et qu'on peut regarder comme un étang. Son étendue est de 58 hectares, 33 ares; les

(1) Canton de Cassel.

eaux y sont tellement profondes qu'elles soutiennent à leur surface des îles flottantes, qui ont jusqu'à 96 mètres de superficie, et qui paraissent être des portions détachées des prairies contigues aux marais. Ces îles sur lesquelles les bestiaux vont paître, se conduisent d'une place à une autre, au moyen d'une corde attachée à une ancre que l'on enfonce dans le gazon. »

Le père Chrisostôme Henriques, s'exprime dans les mêmes termes sur Clairmarais : « *Est autem in vicinio locus prodigiosus, cui nimirum insulæ variæ arbustis consitæ innatant, in quibus boves oviumque greges pascuntur, quæque ventis hùc illùc aguntur.* »

C'est dans ces bas-fonds, devenus plus tard à force de travail de belles et verdoyantes prairies, que chantèrent les poëtes (1), que citèrent les historiens (2); c'est sur ce sol marécageux que prit racine, au milieu du XII[e] siècle, la fameuse abbaye de Clairmarais de l'ordre de Cîteaux. Saint Bernard en jeta la première pierre; ce génie, enthousiaste et entreprenant, savait bien qu'avec les prières qui monteraient chaque jour vers le ciel, s'élèveraient bientôt des fleurs et de riches moissons là où croupissaient des eaux fétides et stagnantes.

L'abbé de Clairvaux plaça dans le nouveau monastère

---

(1) Remigio tali visæ quandoque paludes
Sedibus exiliisse suis, perque arva moveri.
. . . .
Audomarum contrà sic nant Delphinia contis.
Ambæ cespitibus præsignes, frondibus ambæ,
Seque errabundæ sociant per stagna sorori!

LACROIX. — *Connubia Florum.*

(2) Desmyttere, Topographie de Cassel. — Piers, Notice sur Clairmarais. — Sanderus, Flandria illustrata.

trente néophites qui l'avaient accompagné en Flandre, et Gonfride, un d'eux, en fut le premier abbé.

Mais la merveille de Clairmarais fut sans contredit son église; elle tenait du prodige, *portento simile est,* dit le père Henriques, qui en a laissé la description (1). Elle avait, continue-t-il, quatre cents pieds de longueur et quatre-vingt de hauteur. Éclairée par trois rangs de fenêtres ogivales qui étaient au nombre de cent soixante-dix, elle avait une nef et deux bas-côtés, dont la charpente était faite de bois précieux (*è ligno excellentissimo*), et des orgues à double buffet touchaient la voûte du monument avec leurs tuyaux d'étain hauts de vingt-trois pieds. Deux rangées de six colonnes (leurs chapiteaux étaient des corbeilles formées de deux feuilles se terminant en crochets) portaient les arcades de la nef; les tympans de ces arcades étaient ornées de douze magnifiques statues d'albâtre de sept pieds de hauteur, représentant les douze apôtres. Il y avait encore deux autres statues de même grandeur et de marbre blanc, magnifiques sculptures qui retraçaient aux yeux des fidèles les célestes images du Sauveur du monde et de sa divine Mère. Des vitraux peints, présents de nobles personnages, projetaient un demi-jour dans le bas-côté septentrional.

Autour du chœur rayonnaient quinze chapelles, et au milieu d'elles se dressait un immense autel en marbre de diverses couleurs et soutenu par quatre colonnes torses de marbre. Leurs fûts étaient d'un seul bloc, et avaient quinze pieds de hauteur. Sur l'urne de l'autel était ciselée la belle figure de S. Bernard, recevant le lac de Clairmarais des mains de la Vierge Marie. Audessus reposait

---

(1) Vid. Sanderus.

un tabernacle d'albâtre, dont la porte de bronze doré portait les figures des saints Benoit, Robert, Bernard et Éloi.

D'après le plan de l'abbaye, conservée par Sanderus, nous dirons que l'église était une croix latine, en fesant observer toutefois que le transept s'éloignait notablement de l'abside. Le clocher était placé au point d'intersection des deux bras. Le corps de l'édifice s'appuyait extérieurement contre trente-deux arcs boutants; des clochetons ou pinacles pyramidaux surmontaient les piliers des arcs-boutants, et des crosses végétales garnissaient les arêtes des clochetons.

La tourmente révolutionnaire a détruit ces richesses monumentales. Au commencement de ce siècle, on contemplait encore avec admiration les ruines de cette célèbre abbaye, mais aujourd'hui les ruines même ont péri: *Etiam periere ruinæ!*

Un jour, c'était en 1194, les moines de Clairmarais, contestèrent aux habitants de Loon, dans la châtellenie de Bourbourg, la propriété d'une certaine portion de terre. Le différend fut soumis à la décision des abbés Philippe de Bergues et Etienne de Balanche, et de Mathilde, abbesse de Bourbourg. Les arbitres jugèrent que les terres resteraient à l'abbaye de Clairmarais, et que celle-ci paierait en retour aux habitants de Loon, quarante livres de monnaie de Flandre.

Aubert Le Mire a conservé cette décision à la page 721 du tome 1r de ses œuvres diplomatiques (*Opera diplomatica.*)

La voici:

Ego Philippus Dei gratiâ de Bergis, et ego Stephanus de Balanciis, abbates, et ego Mathildis de Broburg, abbatissa, notum fieri volumus, quod ecclesia de Claromareschi

absolute, et homines de Loon, fide interpositâ, compromiserunt in nos super terris et fossatis que continentur in parochiâ de Lon, de quibus querela inter eos vertebatur, ut controversia eorum nostro dirimeretur arbitrio.

Horum autem allegationibus utrimque auditis, ut prædicta ecclesia prædictas terras cum fossatis in pace possideret, decrevimus ut eadem ecclesia prædictis hominibus quadraginta libras Flandrensis monetæ tribueret; quod et factum est. Testes sunt, Bordinus decanus, Joannes, Michaël, sacerdos, Malgerus de Lon, illustris etiam Beatrix, domicella de Broburgh.

Actum est hoc anno millesimo centesimo.

Clairmarais a eu 59 abbés et a existé pendant six cent cinquante ans. Cette maison illustre a donné asyle à Thomas Becquet, l'archevêque de Cantorbery; au comte d'Artois, Robert Ir, à Guillaume de Juliers, à Philippe de Valois; et la plupart des châtelains de St-Omer (de la maison de Morbèque), l'ont choisie pour lieu de leur sépulture. Elle a nourri aussi dans son sein des hommes qui ont laissé après eux une certaine auréole de gloire: Jean Rallin, auteur d'une histoire générale, depuis le commencement du monde jusqu'à 1599; Jean Winibroot, qui a écrit les annales de l'abbaye, éditées à St-Omer en 1600, avec un autre ouvrage intitulé: *Présent spirituel aux moines de Woestine;* Louis Hertebald, surnommé la bouche d'or, qui harangua les Gantois révoltés et les engagea à faire la paix avec Charles-Quint; enfin, Hubert Rudolphe qui fit le panégyrique d'Alexandre Farnèse, prince de Parme (édité à Cologne et à Douai).

IV.

ÉGLISES DU XVe SIÈCLE.

St-Pierrebrouck, Pitgam et Cooberghe.

ST-PIERREBROUCK (1).

L'église du village de St-Pierrebrouck (St-Pierre au marais), n'offre aucun intérêt archéologique; mais nous y avons découvert une dalle qui porte les plus grands noms historiques de France. Sur une pierre grise, un homme et une femme sont représentés au trait dans l'attitude de la prière; l'homme est vêtu d'une tunique à carreaux et porte à sa ceinture une épée très longue. Au-dessus de leur têtes, on lit: *Dieu ait leurs aimes.* Ces mots sont tracés en lettres gothiques de même que le reste de l'inscription taillée dans l'encadrement de la pierre: *Chi chist noble chevalier Pierre de Walincourt, seigneur de Wetz et de le Motte, chambellan du roy Charles de France, et de le duc Philippe et Jehan de*

(1) Dans le canton de Bourbourg.

Bourgoigne, qui trespassa en l'an de grace M. CCCC. XVIII, le xve de mars, et dame Marie Le Cherf, sa compaigne, qui trespassa en l'an de grace M. CCCC. xviij^e jour de mars.

Marie Le Cherf était la fille de Jean Le Cherf ou de Cerf, seigneur de Hagedorne, et de Jeanne de Langhemersch, dame de Rumbeck. Elle était issue d'une des plus anciennes familles de la Flandre, puisque les *Fragmens généalogiques,* publiés à Genève, font mention d'un de ses ancêtres, Philippe de Cerf, qui épousa en 1330, Cathérine de Briarde, fille de Gauwin d'Hondeghem.

Les princes dont Pierre de Walincourt fut successivement le chambellan, étaient Philippe-le-Hardi, son fils Jean-sans-Peur, ducs de Bourgogne et comtes de Flandre, et Charles VI, roi de France.

Après avoir occupé une des premières dignités du royaume (1), le chambellan du roi Charles est venu mourir dans le pauvre village où l'attendait celle qui fut *sa compaigne.* Il repose à côté d'elle sous une humble pierre ignorée, à l'ombre d'une chétive chapelle .... O néant des grandeurs humaines! ... et comme nous sommes loin de cette simplicité des temps passés!

Une autre femme de haute extraction repose aussi dans l'église de St-Pierrebrouck, c'était *noble dame Isabelle Vanmunster qui fust espouse du sieur Jⁿ-B^{te} Guazzo, escuyer, seigneur de la Motte, Berval, Halen et autres lieux, decédée le 25 Avril 1710.*

Sur une seconde pierre grise est représenté un prêtre avec l'étole au cou; cette figure est entourée de cette inscription flamande: *Hier begraft weest Alexanders De*

---

(1) Du grand-chambellan, par Dutillet, — part. 1re, pag. 415 et suiv.

Timaker, die worde PAPE *van deser kerke* XXXI *jaeren, de welke overleet intjaer ons Heere* M. CCCC. *Bidt voor de ziele.* — Traduction. — Ici a été enterré Alexandre de Timaker qui fut *pape* de cette église pendant trente-un ans, et trépassa en l'année de notre Seigneur M. CCCC. Priez pour l'âme. — C'est, comme on le voit, l'épitaphe d'un curé qui vécut à la fin du XIVe siècle, et que l'on appelait *pape*. Ce nom, qui est resté des premiers siècles du christianisme, signifie *père:* et il se donnait primitivement à tous les pasteurs qui avaient la première autorité ou qui étaient les chefs de leur église. Cette dénomination n'était pas donnée au desservant d'une église succursale, parce que ce prêtre était amovible et dépendant du curé de l'église paroissiale. Le mot *pape* était donc seulement attribué au prêtre qui était à la tête d'une église paroissiale: *Parochus, cum in actu curæ animarum gerat vices episcopi, qui dicitur rector parochialis,* prochie-pape.

On voit encore à St-Pierrebrouck le château des seigneurs du Wez. C'est là, que l'ancien pair de France, Ferrier, venait tous les ans, vers l'automne, demander un peu de repos après les travaux de la session législative. C'est là, que l'ancien président du conseil-général du Nord a écrit son livre: *De la rémunération des services publics,* ouvrage qui a paru en 1833 et dont les savants écrivains des *Archives du Nord de la France et du midi de la Belgique,* ont rendu compte en ces termes (1):

« Entièrement opposé à la doctrine de Mr Ferrier,
» comme économiste, nous nous empressons de rendre
» hommage à la sagesse et à la profondeur de ses vues
» comme administrateur, et nous désirons vivement que

(1) Tome III.

» la future Commission du Budget prenne en sérieuse » considération les idées saines et élevées, développées » dans un écrit remarquable sous tous les rapports. Dès » longtemps accoutumés à ne rencontrer aucune sympa- » thie, ni dans le public qui les regarde comme des abus, » ni près des chefs qui les considèrent comme des instru- » ments inertes d'une volonté toujours ambulatoire, les » employés de toute catégorie doivent un tribut de recon- » naissance à l'habile écrivain, dont la sollicitude à leur » égard, contraste d'une manière si tranchée avec les » dédains injurieux, la dureté systématique, ou la niaise » facilité de ces hommes sans spécialité, sans antécé- » dents, que les hazards de la faveur ou de l'intrigue » installent trop souvent aux emplois supérieurs. Nous » félicitons sincèrement Mr Ferrier; c'est quelque chose » qu'un bon ouvrage; une bonne action, c'est encore » mieux. »

PITGAM (1).

Ce village, bâti dans un bas-fond, reçoit son nom de sa situation topographique. *Pit, put*, puits, et *gam, ham* ou *hem,* hameau, résidence, sont les composants du mot Pitgam, qui veut dire: *Hameau dans un puits.*

(1) Dans le canton de Bergues.

C'est qu'en effet Pitgam est placé au pied d'une petite colline dont la pente était autrefois assez rapide.

Les revenus ecclésiastiques de cette paroisse furent donnés en 1159, par le pape Alexandre III, au chapitre des chanoines de Thérouanne. Ce fut à cette époque, pensons-nous, que l'on construisit l'église. Son clocher qui a une grande ressemblance avec celui de Bissezelle, paraît tomber de vieillesse; les baies en plein-cintre et entourées d'un cordon-archivolte avec épannelage, les extrémités de ses quatre faces garnies d'un semblable cordon, rappellent le style architectural du XIe au XIIe siècle.

Mais le reste de l'édifice qui a trois nefs, est de beaucoup postérieur. C'est ce que prouve le millésime taillé dans l'un des six compartiments en relief, qui décorent la façade occidentale de la nef du milieu. Ces compartiments sont séparés par des colonnes alternativement losangées et cannelées. Des frontons triangulaires les surmontent et dans leurs tympans sont sculptés, alternativement aussi, de petits bustes et de petits écussons. C'est dans ces détails d'ornementation qu'on trouve les caractères suivants:

P. S.
M. E.
1453.

L'église actuelle de Pitgam daterait donc du XVe siècle.

Ce village était anciennement une terre féodale, régie par des coutumes qui lui étaient propres; et la famille de Werp y avait, au temps de Sanderus, un château-fort. Un bailli, des échevins et gens de loi y exerçaient, au nom du seigneur, haute, moyenne et basse justice,

et prenaient connaissance de toutes causes portées devant eux, à l'exception de celles qui concernaient la souveraineté du prince. Le droit d'issue appartenait par moitié à l'église et au seigneur, et il était défendu d'arrêter les hommes de fief les jours fériés et à la fête de saint Folquin, patron de l'église.

LOOBERGHE (1).

Looberghe, c'est-à-dire, Loo dans Bergambacht, a été ainsi nommé pour le distinguer de la ville de Loo dans l'ancien Furnambacht (Belgique). C'étaient les deux points extrêmes d'une voie romaine qui suivait, pour ainsi dire, parallèlement le littoral baigné par la mer germanique. Cette ligne, appelée aujourd'hui *Loowech,* chemin de Loo, rattachait ce lieu, qui était une station des Romains, au *Portus Iccius.* C'est ce que nous enseigne Sanderus: *Undè loci hujus antiqua celebritas queat æstimari, sicut etiam è viis regiis militaribus tribus. Una insigni latitudine et rectitudine Minariacum versùs altera versùs caletum, et Portum Iccium et mare, tertia Gandam versùs, in historis sæpiusculè nominata.* Le Loowech, disons-nous, rattachait Loo au Portus-Iccius en rejoignant, aux environs de

(1) Dans le canton de Bourbourg.

Looberghe, la voie romaine qui partait de Thérouanne, touchait à Cassel, et aboutissait au port où Jules-César s'embarqua pour l'Angleterre. Ce chemin appartenait aux chanoines réguliers de Loo. Philippe d'Alsace le leur avait donné au XIIe siècle. *Viam etiam illam,* dit-il dans sa charte de 1166 (*Auberti Miræi opera diplomatica,* tome I, page 705), *quæ circà claustrum Loensis P. Petri ecclesiæ jacint, per quam Grevelenses transire solebant, quam Pater meus et Ego obstrui fecimus, eidem ecclesiæ obtinendam concedo.* C'était, comme on le voit, la route par laquelle ceux de Gravelines avaient l'habitude de se rendre à Loo.

La paroisse de Looberghe était, avant la révolution française, sous la juridiction de la prévôté de St-Donat, à Bergues, et le siége des seigneurs de Vanden Brouck et de Rosendael. Quant à son église, elle n'a rien qui mérite d'être signalé, si ce n'est la galerie à jours qui couronne la tour. Découpée dans la pierre calcaire, cette balustrade, comme celle de la tour d'Avesne-le-Sec, offre les dessins contournés, particuliers aux balustrades et aux croisées du XVe siècle.

L'auteur de la *Flandria illustrata,* rapporte qu'un homme de grand mérite et d'une des plus nobles familles d'Ipres, avait à Looberghe une jolie maison de plaisance, Jacques-Olivier Immeloot était son nom; c'était là, au milieu des champs, qu'il passait avec ses livres chéris les jours de la belle saison, en cultivant les muses qui fesaient ses délices. *Habet in Looberghe,* dit Sanderus, *liberum etiam allodium, et ædes non inconspicuas fosso munitas, Jacobus de Immeloot patritius Iprensis, vir præstante ingenio et ad poesin vernaculo facto.*

Le poëte Sluyper d'Herzelle le comptait au nombre

de ses amis; en parlant de lui, il s'exprime ainsi dans son harmonieux langage:

Nam junctos veteri sodalitàte
Theseios sibi Sluper hic amicos
Nigro tempore cognites et alto
Vates inveniet, quibus solebat
Olim seria fabulasque junctus
Permiscere frequenter et jocosum
Ex haurire suaviter Falernum.
Inter quos mihi summus atque primus
Gontherus memorandus est Libardus
Boesinghæ vigil et pius sacerdos
Plebem sidereo liquore pascens
Ut clarus litteris sacrique juris
Factus Lovanii licentiatus,
His sacris quoque juris utriusque
Instructus litteris, locoque fratris
Dilectus varios mihi per annos
Olivarius arva per paterna
Phæbeos colit Ymmelottus agros.

Traduction: — « Là, aussi Sluyper compte des poètes, de vrais amis dont l'amitié est cimentée par le temps et le malheur. Il se plaisait autrefois à se mêler à leurs études ainsi qu'à leurs plaisirs. Olivier Immeloot, à la fois littérateur et jurisconsulte, qui pendant longues années me tint lieu de frère, et dont les vers charmaient le foyer domestique. »

V.

ÉGLISES DU XVIe SIÈCLE.

Bollezelle, Broxelle, Bambeke, Herzelle, Nieurlet, Ledringhem, Rexpoede, Spycker, Warhem, Wormhout, Westcappel, Uxem et Lefferinckouke.

BOLLEZELLE (1).

Guichardin raconte que de son temps, près Bollezelle, *s'est trouvée dans terre par un laboureur une cruche blanche avec une gueule estroite, dans laquelle y avoit* 2000 *deniers ayant l'effigie et superscription* POSTHUMI IN GALLIA CÆSARI A LOLLIANO DEVICTI ATQUE CÆSI. C'est peut-être à ce Lollianus que Bollezelle doit son origine et son nom. Dans la suite des temps la lettre L aura été remplacée par B et on aura dit *Bolliani-sella,* siège, demeure de Bollianus ou Lollianus.

L'église de ce village, telle qu'on la voit de nos jours,

(1) Dans le canton de Wormhout.

avec sa flèche svelte et légère s'élançant dans les airs, est un monument des dernières années du xvie siècle, terminé tout au commencement du xviie. Toutefois, les colonnes de la maîtresse-nef sont d'une époque antérieure. Leurs chapiteaux carrés, dont les angles sont ornés de volutes et qui sont couronnés d'un simple réglet pour tout entablement, nous autorisent à dire que ces colonnes ont survécu à une église qui existait au xiie siècle. Cette thèse peut d'ailleurs s'appuyer sur l'histoire, car le père Malbrancq, dans son ouvrage *De Morinis*, et Meyer dans ses *Annales de la Flandre*, assurent que l'église de Bollezelle était déjà renommée avant le xiiie siècle, par un pélerinage qui s'y faisait chaque année, le 2 juillet, à Notre Dame de la Visitation.

Des notes laissées par un vénérable prêtre, l'abbé De Coster, qui vivait en 1697, nous donnent quelques détails sur ce pélerinage. « Elles nous apprennent, dit le père Possoz (1), que les Dominicains de Bergues, depuis l'an 1512, époque où leur communauté fut en partie préservée de la contagion qui dépeupla la ville, faisaient tous les ans le voyage de Bollezelle. En 1650, les jésuites de St-Omer, en reconnaissance de la protection visible dont Notre Dame de la Visitation avait entouré leur collége, tandisque la peste décimait leur quartier, envoyèrent pour sa chapelle une lampe d'argent avec cette inscription: *A l'auguste Vierge Marie de Bollezeele, qui délivre de la peste.*

« Plus tard ils offrirent une châsse en argent renfermant des cheveux de la Sainte Vierge, et un calice également en argent, où se lisaient ces mots: *Offert par le séminaire*

(1) Sanctuaire de la Mère de Dieu, pag. 205 et suiv. — 1847.

anglais de St-Omer, à la bienheureuse Vierge de Bollezeele, l'an du Seigneur 1687.

» Notre Dame de Bollezeele se montre surtout favorable aux mères dans les douleurs d'un laborieux enfantement, et aux jeunes épouses à qui le ciel refuse les joies de la maternité.

» En 1621, la princesse Isabelle, épouse du prince Albert, entreprit le pélerinage de Bollezeele, pour obtenir un fils. Elle fit publiquement la communion dans la chapelle de Notre Dame, elle y laissa de riches présents, qui consistaient en une chaîne d'or, une chasuble brodée de ses mains, et un reliquaire contenant des cheveux de la Sainte Vierge. »

Pour perpétuer le souvenir de ces faits, l'on a fait les deux chronogrammes latins qui suivent:

IsabeLLa-CLara, Infans aUstrIaCa, CrInes VIrgInIs
MarIæ boLLIzeeLe approprIastI.

SerenIssIMa totIUs beLgII prInCeps IsabeLLa-CLara,
Infans austrIaCa hIC pransIt.

(Isabelle-Claire, Infante d'Autriche, vous avez donné à Bollezeele des cheveux de la vierge Marie. — La sérénissime princesse de toute la Belgique, Isabelle-Claire, Infante d'Autriche, a communié dans ce lieu.)

« En 1687, continue le père Possoz, l'épouse de Jacques II, roi d'Angleterre, Marie-Thérèse, de l'illustre famille des ducs de Modène, demanda aussi des prières dans la chapelle de Notre Dame de Bollezeele; elle désirait ardemment un fils, et le 20 mai 1688, elle mettait au monde le prince de Galles. »

BROXELLE (1).

De Bruxelles à Broxelle, de la capitale de la Belgique à un modeste village du nord de la France, la distance est grande; mais la différence de consonnance n'est que d'une voyelle.

Si nous faisons ici ce rapprochement, c'est que ces deux communautés d'habitants semblent avoir la même origine. Voici comment l'étymologiste Srieckius explique celle de Bruxelles dans son ouvrage sur *les choses celtiques: Urbs Brabantiæ nobilissima, ducum sedes; à paludibus appellatur P. Divæo* DE REBUS BRAB. *subscribo, sed ita ut intelligatur antiquis Belgis* BROECS-HEL, *fuisse et etiam nunc esse* PRATORUM-DECLIVITAS *vel* DECLIVITAS AD PRATA, *urbs enim dejugis est.* HEL *est* DECLIVÈ, HELLEN *propendere, declinare, ut hæc urbs; francis* LA DESCENTE AUX PRÉS OU MARAIS.

La ville de Bruxelles, assise sur le flanc d'un côteau qui avait le pied dans des marais, aurait donc, suivant l'écrivain belge, reçu son nom de sa position topographique, *Broecs-hel.* Ne pourrait-on pas dire de même que le village de Broxelle, qui n'est distant que de quelques kilomètres des hauteurs de Nieurlet, S. Momelin et Lederzeele, a pris, lui aussi, son nom de sa situation, *Broecs-hel;* à moins qu'on ne le fasse dériver de *Broeksella* qui veut dire *résidence,* SÉJOUR *au marais?*

---

(1) Dans le canton de Wormhout.

La Providence a disposé bien différemment des destinées de ces deux marais; de l'un, elle a fait une belle et grande ville de l'Europe moderne, la capitale d'une des plus riches contrées du monde; de l'autre, un obscur village flamand avec une maison d'école, un presbytère couvert de chaume, et une pauvre église que les discordes civiles n'ont pas même respectée; car bâtie en 1561, elle fut incendiée durant la terreur et ne fut restaurée qu'en 1801.

En parcourant la campagne de Broxelle, nous avons été agréablement surpris de voir, au milieu des champs, une chaumière bien proprette, vieille de deux siècles et demi. Une portion de la maçonnerie de la façade orientale est en *opus reticulatum,* c'est-à-dire, formée de petites pierres alternativement rouges et blanches, taillées carrément et disposées en losanges, de manière à figurer un damier. Pour se faire une idée de cette jolie maisonnette, il faut la comparer à un châlet de la Suisse; on y monte par un escalier de bois, et une treille l'ombrage de ses larges feuilles. Aux fenêtres, brillaient anciennement des peintures sur verre. Un jour, le vent pénétra dans cette paisible demeure de l'ouvrier et ébranlant les vitraux, il les brisa. Mais nous avons été assez heureux d'en recueillir les débris; réunis, ils représentent deux blonds enfants qui chantent ensemble une chanson villageoise. Les couleurs de cette petite verrière sont vives, et le dessin facile et gracieux ne serait pas désavoué par Bafcop, notre excellent artiste et compatriote Cassellois. — Audessous des petits chanteurs est écrit: *Wy singent vast wat nieuws, ne kryghen tot een buyt, ee kraeckelingh voor soo moet het lietjen uyt.* 1654. — Traduction. — Nous chantons quelque chose de nouveau et une croquignolle sera notre récompense. 1654.



Wy ſingen vaſt wat nieuws ne kryghen.
tot een buyt Ee kraeckelingh voor
Soo moet het liedjen uyt
1654

BAMBEKE (1).

Ce mot est composé de *am* ou *an* et de *beke*, et signifie *près la bèque ou le ruisseau;* c'est que le village de Bambeke est en effet situé près le ruisseau de l'Yser.

Sur les bords de cette petite rivière s'engagea, en 1793, une action des plus sanglantes entre les Français et les Anglais. Mr Thiers, dans son Histoire de la Révolution française, en parle en ces termes: « Houchard » s'avança (sur Hondschoote) en suivant plusieurs routes » vers la ligne de l'Yser, petit cours d'eau qui le séparait » du corps d'observation de Freytag. Au lieu de venir » se placer entre le corps d'observation et le corps de » siége, il confia à Hédouville le soin de marcher sur » Rousbrugghe, pour inquiéter seulement la retraite de » Freytag sur Furnes et il alla lui-même donner de front » sur Freytag, en marchant avec toute son armée par » Houtkerke, Herzelle et Bambeke. Freytag avait disposé » son corps sur une ligne assez étendue, et il n'en avait » qu'une partie autour de lui, lorsqu'il reçut le premier » choc de Houchard. Il résista à Herzelle, mais après un » combat assez vif, il fut obligé de repasser l'Yser, » et de se replier sur Bambeke, et successivement de » Bambeke sur Rexpoede et Killem. En reculant de la » sorte, au-delà de l'Yser, il laissait ses ailes compro- » mises en avant. La division Walmoden se trouvait

(1) Dans le canton d'Hondschoote.

» jetée loin de lui à sa droite, et sa propre retraite était » menacée vers Rousbrugghe par Hédouville. »

Quand ces faits se passèrent, la France révolutionnaire avait rompu avec la vieille monarchie, et Bambeke avait vu disparaître sa cour féodale, appelée *Ingelshof,* où les princes de Morbèque d'abord (1), ensuite les seigneurs de Nieurlet, et en dernier lieu le prévôt de St-Omer tenaient des plaids seigneuriaux.

Mais ce n'est pas seulement pour suivre les traces des batailles ou de la féodalité, que nous sommes venu parcourir les rives fleuries de l'Yser. Nous sommes venu encore à Bambeke pour y rechercher des vestiges de l'art chrétien, et nous avons vu avec bonheur, que l'église de ce village, aujourd'hui si paisible, a été respectée par le canon qui gronda naguère autour d'elle.

---

(1) Morbèque, village dans l'arrondissement d'Hazebrouck, patrie de Charles de St-Omer, fameux naturaliste du XVI[e] siècle, appartenait vers 1354, suivant Meyerus, à l'illustre maison de St-Omer. Ensuite ce domaine échut, par droit de succession, aux De Montmorency. L'église de Morbèque possède des tombeaux de cette grande famille fançaise, dont l'histoire a proclamé les hauts faits. Ces tombeaux sont de pierre bleue; audessus, sont étendus et les mains jointes, un chevalier et sa compagne. Des inscriptions illisibles entourent ces deux figures en haut-relief.

Il y a aussi des Montmorency enterrés dans la petite église de Crombeke, district de Furnes (Belgique); on y lit les épitaphes de 1° Jooris de Montmorency, chevalier de Vanderdelft, Lampernesse, etc. bourgmestre et Landthouder de la ville et châtellenie de Furnes, mort le 10 mars 1642; 2° de Marie-Anne sa fille, âgée de XI ans, qu'il eut de sa 1[re] femme Anne Van Clichthove. Là gisent encore, sous une dalle bleue incrustée de cuivre *nobles personnes Guillaume De le Baenpoele, escuier, en son vivant Lanthouder de Furnambacht, lequel trespassa le* 1 *jour de juyn, en l'an XV° LIX, et de damoiselle Fifonor de Ghistelles sa compaigne, laquelle fina ses jours le iii[e] jour de fevrier audict an LXIX, ayant estez conjoints LY ans. Priez Dieu pour leurs âmes.*

C'est toujours la même, telle qu'elle a été élevée en 1591 à 1606; on y admire toujours les mêmes sculptures telles qu'elles sont sorties des mains de l'artiste, au commencement du XVIIe siècle. Le confessionnal de la nef septentrionale et les boiseries qui l'accompagnent, méritent surtout d'être remarqués; le fronton de ce tribunal de la pénitence est porté sur quatre grosses colonnes torses taillées dans le chêne, et autour de leurs fûts rampent des branches de vigne chargées de feuillages et de grappes de raisin.

Les stalles du chœur et de la nef du milieu appellent aussi l'attention, elles sont formées de panneaux qui s'arrondissent en arcades. Autour de celles-ci serpentent et s'enroulent de légères et fines broderies, et à leurs voussures sont suspendus comme des gouttes d'eau, des festons trilobés, gracieuses découpures qu'un ciseau délicat dévida en 1633.

L'église de Bambeke a conservé, parmi de nombreuses inscriptions tumulaires, les noms de la plupart de ses pasteurs. C'est aussi à l'ombre de ses autels, que repose un prêtre, nommé Pierre Lefebure, qui fut un des bienfaiteurs de Cassel. Cet homme de bien fournit tout le bois de charpente nécessaire à la construction de l'école de charité de cette ville, et y fonda deux bourses pour l'entretien de deux enfants pauvres.

HERZELLE (1).

Gramaye enseigne que ce village est ainsi nommé parcequ'il était autrefois une résidence de l'évêque et des chanoines de Thérouanne, qui en étaient les seigneurs. *A residentiâ dominorum, canonicorum, putà et episcopi quondam Morinensis eam nuncupatam, vult Gramajus.* Dailleurs c'est bien ce qu'exprime le mot flamand Herzelle, *heeren-sella*, demeure, siége, résidence des seigneurs.

L'acte le plus ancien que nous ayons trouvé touchant cette seigneurie épiscopale, est du 24 août 1551. C'est une transaction intervenue entre l'évêque de Thérouanne et le magistrat de Bergues, à la suite d'une discussion sur l'étendue de leurs pouvoirs et leurs droits.

Le prélat s'énonce dans les termes suivants:

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Franchois de Crequy, par la permission divine evesque de Thérouane, saluyt: scavoir faisons que désirant mettre fin à divers procès, questions et différens meus, et pendans indécis pardevant messeigneurs messieurs du noble conseil en Flandres et autres apparens à mouvoir d'entre les bailly, viscomte, eschevins et cuerheers, justiciers et officiers de la chastellenie de Bergambacht, et nous et nos officiers, à cause de nostre fief ou seigneurie qu'avons en la paroiche de Herzelle, situé audit Bergambacht, signament pour le faict de la justice, droicts et autorité d'icelle, et pour

(1) Dans le canton de Wormhout.

nourrir paix et amitié, avons commis et deputé Mr Jehan Feulliet, nostre vicaire, Jehan Geeraert, nostre scelleur, et Nicolas Formantel, nostre recepveur, pour au nom de nous avecq lesd. de Bergambacht conférer lesdits procès et différens et avecq eulx transiger, concorder et appoincter lesquels en exploitant leur dicte charge, ont tant et si avant communiqué et conféré ensemble qu'ils sont accordés avec lesdits de Bergambacht, et lesdits de Bergambacht avec eulx, que moyennant et en faisant par moy limiter et conférer les fiefs que on nomme francqs gisans en ladicte paroiche de Herzelles et ce préalablement faict, m'accorderont sur lesdicts francqs-fiefs toute justice civile, à scavoir adhéritement et déshéritement et pandinghe et actions personnelles et quand aux autres fiefs et terres cottières dépendans de notre dict fief me debvant et rendant prestations et rentes annuelles, justice foncière, c'est adhéritement et déshéritement desdites terres, dont sera faict quayier et regrē contenant particularité et habouts, approbé par lesdits eschevins et cuerheers ensemble des héritiers des terres cottières saulf au prince et audict pays le droict d'issue comme de tout temps ils ont eu etc. »

Suit le dénombrement des fiefs dépendant de la seigneurie d'Herzelle.

» Sur lesquelles et autres terres je prétendois avoir toutte justice, haulte, moyenne et basse, dont jay et cède par ces présentes, en tenant seulement sur lesdicts francqs fiefs, toutte justice civile, et des autres fiefs et terres cottières, adhéritement et déshéritement à telle charge et comme cy par mesd. députés en est résolu et conclu avec lesd. de Bergambacht, le tout de poinct en poinct, aggréant et ratifiant etc.... En tesmoing de ce avons ces présentes faict sceller de notre scel le XXIIIIe

jour du mois d'aougst 1551, dont l'original est soubsigné sur le reply par ordonnance de monseigneur de Thérouanne et signé P. Boulengier et scellé avec le scel de mondict seigneur en cire vermeille. »

Lors du démembrement du diocèse de Therouanne, la seigneurie d'Herzelle passa à l'évêque d'Ypres; ce fut cinquante ans après cet évènement que le village obtint une nouvelle église.

Cet édifice est à trois nefs et d'une architecture très simple. Nous avons remarqué dans l'intérieur trois tableaux d'excellents maîtres : une Assomption de la Sainte Vierge, une adoration des Mages et un Christ en croix. Ce dernier est un *ex-voto;* aux pieds du Sauveur sont agenouillés et les mains jointes, un chevalier et sa dame. Le chevalier porte la barbe blanche et pointue, la fraise au cou et une tunique de draps bleu, parsemée de lys d'or et de chevrons d'argent; la dame porte de même la fraise au cou et a les cheveux relevés, de manière à laisser le front et les tempes à découvert.

Des personnages semblables sont reproduits en bas-relief, sur une pierre tombale; ils sont enfermés chacun dans une arcade ogivale, que surmontent deux écussons frustes. Une inscription flamande entoure ces figures: *Sepulture van d'heer Jan Demey, filius Jans, in syne leven kerkmester, hoofman van deser prochie, overleden den ...... en van Joossine filia Philipp Poote, zyn uysvrauwe die overleed* 23 *Augustus* 1638. — Traduction. — Sépulture de seigneur Jean Demey, fils de Jean, en son vivant marguillier, *hofman* de cette paroisse, décédé le ...... et de Jossine, fille de Philippe Poote, sa femme, qui décéda le 23 août 1638.

Herzelle est célèbre dans le pays par sa foire aux chevaux; mais sa véritable gloire est d'avoir donné le

jour à un poète, à Jacob Sluyper qui sut parler avec élégance le divin langage de Virgile et d'Horace. Quoique nous ayons déjà fait connaître ailleurs (1) ce doux et gracieux écrivain, nous nous laissons néanmoins entraîner de nouveau par le plaisir de citer des vers de cette muse catholique de la Flandre:

AD LIBRUM.

Parve liber, viridi malè culta arundine nostrum
  Cur adeò properas deseruisse Larem?
Cur dominum, malè grate, tuum fratresque relinquis?
  Immemor et quali veste tegaris, abis?
Non tibi sidonis chlamys, aut togâ murice fulget,
  Nec tua jam Tyrio membra colore nitent.
Totus ac agresti squalles de more, videndus
  Horridior rusco, spiniferisque rubis.
At tibi si nostros stet deseruisse penates,
  Ac quæsisse novos nocte dieque focos:
Vade bonis avibus: non te remorabor euntem,
  Sed via sit fœlix et tibi fausta, precor.
Quodque geras vacuâ peregrina per arva crumenâ
  Non ideò doleas, chare libelle, velim.
Invenies etenim varios, uti spero, sodales,
  Qui tibi, dùm cupies, tecta cibosque dabunt,
Adde, quod ipse fies alieno liber ab ære,
  Nullaque quòd Dominus debeat æra tuus.
Quique novum tribuit, quo jàm velaris, amictum
  Justa Brabantinus munera sartor habet.
Ergò bonis avibus, quò te tua cumque voluntas
  Traxerit, hùc agili dirige mente pedes.
Si quibus acceptus fueris, gratusque; memento,
  His te civilem morigerumque geras:

(1) Voyez ma Notice sur le château de la Motte-au-bois.

Sin secus: inde statim, tibi me mandante, recedas,
  Sisque memor Dominos mox adiisse novos.
Nec cures, si rara tuas habitacula merces
  Suscipiant, paucis sat placuisse viris.
Sat paucis sine felle viris placuisse: nec omnes
  Mensa viros eadem semper et una juvat.
Perge bonis igitur ventis, peregrinus et hospes,
  Me sinè, per terras et mare, chare liber.
Hos at inoffenso peragres si poplite tractus,
  Ut reor, haud longo tempore solus eris (1).

« A MON LIVRE.

» Cher petit livre, pourquoi, faible et sans appui, te hâtes-tu de fuir nos foyers? Pourquoi, ingrat, te sépares-tu de ton maître et de tes frères? oublieux que tu es de mes soins et de ma tendresse, où vas-tu et sous quel habit te présenteras-tu dans le monde?

» Tu n'as pour briller ni un riche manteau, ni une belle robe de pourpre. Non, tu es simple et négligé comme on l'est aux champs, et je rougis pour toi de cette simplicité et de cette négligence. Mais, puisque tu le veux, et que tu es bien décidé à quitter nos pénates et à chercher nuit et jour d'autres toits pour t'abriter, pars, je ne t'arrête plus; que le ciel te soit propice! je le prierai pour que le bonheur et la fortune te sourient sur ton chemin. Cher petit livre, pauvre et sans ressource, ne connais jamais le malheur sur la terre étrangère.

» Parfois tu rencontreras, j'espère, dans tes courses lointaines quelque ami qui t'ouvrira à ta voix et partagera avec toi sa table et sa place au foyer. Dis-lui que tu

---

(1) Jacobi Sluperii Herzelensis Flandri, poemata. Antverpiæ, apud Joannem Bellerum, M. D. Lxxv.

es libre de toute dette et que tu n'as rien qui soit emprunté; ajoute que ton maître ne doit rien à personne et que le relieur brabançon qui t'a fourni la nouvelle tunique que tu portes a déjà reçu le prix de sa façon.

» Va donc où tu veux sous d'heureux auspices; si tu reçois bon accueil, n'oublie pas d'être aimable et complaisant. Mais s'il n'en est pas ainsi, reviens aussitôt que je te rappelerai et souviens-toi que tu es allé trop tôt chercher de nouveaux maîtres.

» Ne t'afflige pas si de rares habitations t'offrent l'hospitalité et que peu de lèvres goûtent de ta poésie; ne demande pas davantage. Qu'il te suffise d'avoir su plaire à un petit nombre d'hommes sans passion et sans fiel; une seule et même nourriture ne convient pas à tout le monde.

» Va donc sous des vents favorables, seul et inconnu, à travers les terres et les mers; pars sans moi, cher petit livre! si tu parcours les pays étrangers d'un pas inoffensif et sans blesser personne, je me plais à croire que tu ne seras pas longtemps seul et sans appui. »

Le poëte Adrien Ooghe d'Oostbourg disait du livre de Sluyper:

Si vis dulcifluum manibus versare poëtam,
  Miscentem variis seria multa jocis:
Slupperium legito; parvo qui plurima libro
  Complexus, tibi quæ sunt placitura dabit.

Traduction. — Si vous aimez à feuilleter un poète qui sache passer avec facilité du grave au doux et du plaisant au sévère, lisez Sluyper; il a renfermé dans un petit volume beaucoup de choses qui vous plairont.

LEDRINGHEM (1).

Ledringhem, *Leodringas* suivant Malbrancq, était une seigneurie vassale de la cour-féodale ou Perron de Bergues. Cette terre avait titre de vicomté: un petit ruisseau qui la baigne, appelé en latin *Ledera,* lui a communiqué son nom. *Ledera,* écrit Sanderus, *pluribus ab ortu suo pagis nomen communicantem.*

Dès le xve siècle, Ledringhem eut pour seigneurs des personnages qui ne furent pas sans célébrité dans l'histoire; en 1454, c'est Louis de Ghistelles; en 1481, ce sont des membres de la famille d'Eechout, de Watten; peu après les de Mérode et enfin le comte de Middelbourg en Flandre.

Cette seigneurie relevait de la baronnie d'Ekelsbeke et avait des coutumes particulières. Ses gens de loi, échevins, bailli et vicomte n'avaient que la faculté d'administrer la justice au civil et d'instruire les affaires criminelles. Le coupable, s'il était prisonnier, était mené jusqu'à un petit chemin, nommé le sentier du nord, où le vicomte ou burgrave et les gens de la loi le livraient entre les mains du bailli. Celui-ci le conduisait ensuite devant les magistrats d'Ekelsbeke, qui achevait d'en faire justice.

La maison de la justice seigneuriale de Ledringhem existe encore, et sert aujourd'hui de cabaret. Ce qui

---

(1) Dans le canton de Wormhout.

la distingue du reste des habitations du village, c'est, outre un mur en briques rouges posées en *opus spicatum*, un écusson dont le champ porte trois raies et qui se voit audessus de la porte d'entrée avec le millésime 1594.

L'église paroissiale date de 1548; il y a des vitraux très bien conservés et leurs cartons sont de bons maîtres. Sur une fenêtre d'une chapelle latérale est peinte la Vierge Marie, debout et portant l'enfant Jésus dans ses bras; à sa droite et à sa gauche sont agenouillés le seigneur et la dame du lieu, la fraise au cou et les mains jointes. Audessous de ces figures, on lit: *Dese vensters is ghegeven van mynheer Quekebyl ende syn usvrauw* (1). Sur une fenêtre du chœur est un bel ange avec des armoiries sur sa robe jaune et ces chiffres 1614.

Deux rangées de colonnes cylindriques, à chapiteaux décorés alternativement d'oves et de feuilles de persil, soutiennent les arcades qui divisent l'intérieur de l'église en trois nefs. A l'entrée de celle du milieu, audessus du porche, se trouvent les orgues, et sur leur buffet sont tracés les vers suivants:

Verheert nu hier Gods heylîg cruys,
Met musyck in orgelspel als ook snaergedruys.

« Honore maintenant ici la sainte croix de Dieu avec l'harmonie et le jeu des orgues et aussi avec le bourdonnement des instruments à cordes. »

---

(1) Cette fenêtre est donnée par monsieur Quekebyl et sa femme.

REXPOEDE (1).

Sanderus écrit *Rexpoele,* mot flamand qui désigne une *suite de marais,* étant formé des composants *reeks,* suite et *poel,* étang, *marais.*

La construction de l'église de ce village remonte à 1557; cette date est sculptée sur une des colonnes près du chœur. L'édifice représente une croix latine et l'intérieur est divisé en trois nefs qui communiquent entr'elles par des arcades ogivales. Celles-ci reposent sur des colonnes cylindriques dont les chapiteaux sont ornés de feuilles de choux. La voûte des nefs est lambrissée et des nervures retombent sur des modillons à masques humains et à têtes de moutons.

Tous les ans, une neuvaine réunit à Rexpoede de nombreux fidèles au pied des autels. Ces pieux pélerins viennent y honorer S. Vincent Ferrati, dont l'image, peinte par Defraeye de Bergues, décore une des chapelles latérales de l'église.

En 1793, il se livra, autour de ce monument, un combat terrible, qui fut le prélude de la fameuse bataille d'Hondschoote. « Les Hanovriens, disent les auteurs de la *France militaire,* furent rejetés en désordre sur Killem. La nuit approchait, Jourdan profita d'un reste de jour pour tirer parti de sa double conquête, et s'établit avec

---

(1) Dans le canton d'Hondschoote.

sa divison à une demi-lieue des étangs des Moëres, dans le village et les environs de Rexpoede.

« Cette manœuvre hardie et savante compromettait la division de Walmoden, restée dans la position de Wormhout, et avait presque totalement séparé le maréchal Freytag de l'armée anglaise....

» Freytag, pour rétablir ses communications avec Walmoden et avec le duc d'York, s'avançait sur Rexpoede avec une division hanovrienne, ne se doutant pas qu'il avait été prévenu dans ce poste par les Français. Il avait laissé le gros de ses forces à Hondschoote, et désirait en revenant sur ses pas gagner le temps de rallier les détachements compromis et faciliter à Walmoden le moyen de rejoindre le duc d'York par le chemin de la Maison-Blanche. Jourdan était alors occupé à établir autour de Rexpoede sa division harassée, et à distribuer ses postes. Trois bataillons gardaient le village, le reste était à 300 pas en arrière et la cavalerie était disséminée par détachement autour des bivouacs. Freytag et le prince Adolphe, tombé au milieu de ces derniers, tentèrent en vain de se défendre et furent faits prisonniers après avoir reçu quelques blessures; mais ni l'un ni l'autre ne restèrent au pouvoir des Français. Le prince Adolphe fut immédiatemeut délivré par le colonel Milins à la tête des gardes hanovriennes, et le maréchal Freytag le fut un peu plus tard que Walmoden.

» Ce qui venait de se passer et l'arrivée de la nuit auraient dû engager les généraux républicains à un changement de plan, consistant ou à renforcer les bataillons stationnés à Rexpoede ou à évacuer totalement ce village, dans la crainte d'une nouvelle attaque par des forces supérieures, ce qui arriva en effet. Walmoden, mal

observé par la division Landrin, et informé de l'occupation de Rexpoede, ainsi que du malheur arrivé au maréchal Freytag, quitta la plaine de Wormhout à minuit, descendit par la rive gauche de l'Yser et se présenta devant Rexpoede pour en forcer le passage. Houchard et les représentants, éveillés par cette attaque inattendue, se précipitèrent vers les bivouacs de Jourdan, tandisque ce général se transportait lui-même dans le village où il trouva ses trois bataillons frappés d'une espèce de stupeur qui les empêchait de se retirer ou de se défendre. Ils restèrent immobiles sous le feu meurtrier de l'artillerie hanovrienne, malgré les pressantes exhortations de leur général pour leur faire opérer une attaque qui eût certainement alors contenu l'ennemi.

» Jourdan, ne voulant pas prendre sur lui d'ordonner la retraite, revint vers le général en chef. Houchard intimidé par cette attaque nocturne, n'osa pas engager toutes les troupes de Jourdan pour soutenir le village, et invitant celui-ci à ordonner la retraite des trois bataillons, il se dirigea lui-même sur Bambèque avec le gros de la division. Jourdan retournait au village, lorsqu'il fut accueilli par une décharge meurtrière qui l'obligea à se retirer, fort inquiet du sort des trois bataillons qu'il y avait laissés et qui ne s'y trouvaient plus. En effet, ces bataillons, après être restés quelque temps immobiles sous la mitraille, avaient fini par se déterminer à la fuite et s'étaient dirigés sur Oostcappel, où ils avaient été heureusement recueillis par le général Colland. Jourdan rentra presque seul à Bambèque, où, en arrivant, son cheval tomba mort par suite des blessures qu'il venait de recevoir.

» Walmoden, maître de Rexpoede, y délivra le maréchal Freytag et regagna ensuite Hondschoote où son

retour ranima la confiance de l'armée ennemie. Cet épisode fait ressortir la faute de Houchard, qui, en négligeant de concentrer des forces sur un point décisif, laissa échapper l'occasion d'anéantir l'armée hanovrienne et rendit nulle la valeur que nos soldats avaient montrée. »

Houchard se releva de cette défaite à la bataille d'Hondschoote.

NIEURLET (1).

Il existe aux archives de l'ancienne chambre des comptes de Lille, une charte du 15 août 1276, par laquelle Willaume, châtelain de S. Omer et seigneur de Focquemberghe, donne à son oncle, Wautier de Renenghem, chevalier, seigneur de Morbèque, sa terre de *Niewerleet* avec ses dépendances.

Cette seigneurie fut érigée en comté par l'empereur Charles-Quint, ainsi que le constate le rapport suivant:

« Grandeur et dénombrement que fait et baille à très haut, très excellent et très puissant prince Louis XV, roy de France et de Navarre, Pierre de Crop, demeurant à Lederzelle, châtelenie de Cassel, comme procureur spécial de messire Nicolas-Charles-François-Alexandre, comte de Corswaren, des souverains comtes de Looz et de Niel, libre baron de Longechamps, vicomte de Sainte-

(1) Dans le canton de Wormhout.

Gertrude, seigneur de Ligny, Tongrènes etc., ladite procuration jointe à l'acte de foy et hommage prêté au roy, le 5 mai 1744, lequel fief est échu et dévolu à mon mandant par la mort et trépas de messire Charles-Philippe-Brigitte-Dominique de Guines, dit de Bannières, chevalier, comte de Nieurlet, cousin subgermain dudit comte de Corswaren-Looz, que je déclare au nom que dessus tenir directement de sa majesté en titre de comté, et en haute, moyenne et basse justice à cause de son château et cour de Cassel, lequel fief se nomme la paroisse et comté de Nieurliet, *érigé en comté par Charles-cinq, roy d'Espagne,* en la ville de Madrid, royaume de Castille, le sixième du mois de novembre l'an de grâce mil-cinq-cens-vingt-neuf, se consistant et comprenant ès parties ci-après déclarées, scavoir:

Suit la désignation des sous-fiefs.

» Tous lesquels fiefs généralement sont chargés de féauté, hommage, service de cour etc. etc. »

Nos recherches ne nous ont pas permis d'indiquer l'époque précise à laquelle Nieurlet a été érigé en paroisse. En 1464, cette terre a déjà une église et un prêtre qui y administre les sacréments, et qu'on nomme *prochie-pape* (1). Cette église était soumise à l'évêque de Thérouanne, mais lors de l'érection de l'évêché de S. Omer en 1560, le pape la comprit dans ce dernier diocèse en la plaçant sous le décanat de Bourbourg.

Depuis ce temps, Nieurlet eut toujours son curé particulier et fut constamment considéré comme paroisse indépendante; mais en 1772, l'évêque de S. Omer Joachim-François Mamer de Couzié, prétextant que c'était

(1) Voyez page 48.

par erreur que le saint Père avait reconnu Nieurlet comme paroisse, en révoqua le curé et en fit une succursale de Lederzelle.

Les habitants avec leur seigneur protestèrent contre cette décision épiscopale, et en appelèrent au successeur de Joachim, par la requête suivante:

« A monseigneur, monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de S. Omer.

» Supplient très humblement les habitans de la paroisse de Nieurlet, joint à eux, Charles-Alexandre-Auguste, duc de Looz-Corswaren, seigneur du même lieu, et réprésentent que de tout temps il existe dans leur territoire une église qui a toujours été paroissiale et qui, avant l'érection même de l'évêché de S. Omer, avait son curé.

» Qu'il est vrai que la calamité des temps, causée par les guerres ou quelques autres raisons, ayant éloigné et dispersé les habitants, l'église a été dans la suite sans curé.

» Que c'est une règle certaine que, quelque long et immémorial qu'ait été l'abandonnement d'une paroisse, elle rentre dans son état primitif dès que cet abandonnement cesse, et pour cela dix familles suffisent: *Decem animæ sufficiunt, quia decem faciunt plebem.*

» Qu'il n'y a pas seulement dans le territoire de Nieurlet dix familles; il y a trente-trois familles qui font plus que cent communions, et pour toutes ces raisons etc. »

Cette requête fut présentée à l'évêque de S. Omer en 1787; mais le prélat avant de statuer, ordonna une enquête. Dans l'intervalle, la révolution éclata et vint mettre obstacle à la réalisation des désirs des habitants de Nieurlet. La nation vendit leur église, la famille De

Cuyper en fit l'acquisition et la rendit au culte catholique en 1829.

Un jour de l'été dernier (1847), le hameau était en fête, des banderolles flottaient au vent, des arcs de triomphe et des guirlandes de verdure paraient le chemin qui mène au presbytère; les villageois, jetant dans les airs de joyeuses acclamations, allaient au devant d'un prêtre.... Ce jour-là, c'était l'arrivée du nouveau curé qui venait d'être donné à l'église de Nieurlet, veuve de son pasteur depuis soixante-quinze ans!

SPYCKER.

Une demeure seigneuriale qu'on appelait Spycker, située audelà de la Colme, du côté de la mer, a donné son nom au village qui se forma autour du manoir féodal. *Spiecra,* d'après Vredius, *ultrà Colmam versùs mare, villa agrestis prætoria olim fuit, vico nomen servans et vulgò sic nominata.* En 1067, Baudouin de Lille donna la dîme de cette terre à l'abbaye de S. Winoc et le seigneur du lieu y fonda, en 1227, un couvent de filles de S. Victor, appelé vulgairement *Spycker-hof.* Ce sont les seuls évènements que nous aient transmis le onzième et le treizième siècles; toutefois, on montre encore dans le village un souterrain entourré de fossés, reste d'une résidence de templiers.

L'évêque de S. Omer, Paul Baudot, bénit l'église

de Spycker le 15 juillet 1621. On pourrait conclure de cette circonstance qu'elle ne date que de cette époque; mais les détails du monument prouvent qu'il lui est antérieur. La bénédiction a eu lieu, pensons-nous, lors de la suppression de deux nefs et de la construction des deux bras qui les remplacent. On voit en effet aux parois de la tour certaines traces qui font supposer que la primitive église formait autrefois une croix latine à trois nefs. Puis de légères colonnettes à chapiteaux ornés de feuillages, enchassées dans l'angle des colonnes réunies qui sont au transept et portent le clocher; une pierre tombale de 1593, une cloche de 1598, tous ces documents démontrent que les habitants de Spycker avaient une maison de prières longtemps avant le xvii[e] siècle.

La cloche, chargée d'inscriptions et d'armoiries, mérite surtout d'être décrite. Tout à l'entour de son sommet on lit:

Gegoten is dese klocke goet van 'zoone,
Hydoone;
Te eeren tsinte Lenaert patrone
Schoone
Van Spycker, tot een memorie bequame
Lienaert
Is dese cloecken excellente naeme
Int jaer
Achten ennegetich duyst ende vyfhondert.
Men salse luyden als blixemt oft dondert.

Traduction. — Fondue (1) est cette cloche bonne de

(1) Par Marc Leserre.

son, idoine, en l'honneur de S. Léonard, le beau patron de Spycker et pour bonne mémoire. Léonard est cette cloche, excellent nom. En l'an mil cinq cent quatre-vingt-dix-huit. On la sonnera quand il fera du tonnerre ou des éclairs.

Audessous de ces bouts rimés sans liaison et de mauvaise rédaction sont parsemés quatorze médaillons qui représentent les armoiries du curé, celles du village, un chevalier assis sur un cheval au galop, une femme qui allaite un enfant, S. Hubert, Jésus-Christ au jardin des Oliviers, Jésus-Christ au tombeau, deux figures de femmes, Adam et Ève, Ève donnant la main à Adam; enfin une aigle à deux têtes et les aîles déployées.

Au bas de la cloche se trouvent d'autres bouts-rimés:

Sy is gemaeck ten tyde hoort myn verclaren
Dat des notaebel persoonen int leven warren
Heer Lucas Cossyns pastoor ende Cornelis Cent alvooren
Jan Vande Kerckove, Omaer Osier kerkmeester gecooren
Mahieu Vanden Pitte, Malliaer Vander Beker op dat termin
Jan Cent Jan Coslaert coster die laeter al goet sin
Pieterneles Paschier Gauderis prochiaen woenachtig
Binnen Spycker, Godt sy haerleren godachtig
Met noch meer ander die nu noch leven
Godt wille ons allen syn eewich ryck geven
Met peters en meters die aen
Dese clocke sullen haentslaen
Tes al goet dat eeren Godt.

Traduction. — Elle est faite au temps où vivaient notables personnes, Lucas Cossyns, curé, Cornil Cent, Jean Vande Kerckove, Omer Osier, marguilliers, Mahieu Vande Pitte, Vander Beke, Jean Cent, Jean Coslaert, clerc, Pieternelle Paschier, Gauderis, tous paroissiens

de Spycker, et encore beaucoup d'autres qui sont encore en vie. Que Dieu veuille leur accorder son royaume éternel, ainsi qu'aux parrain et marraine de cette cloche. »

Nous ne pouvons quitter l'église de Spycker, sans signaler un triptique de 1675; il représente sainte Anne, et sur les volets sont peints les traits d'un seigneur et de sa noble dame, ainsi que ceux de l'évêque de St-Omer et de son vicaire-général. Toutes ces figures sont d'un pinceau habile.

WARHEM (1).

C'est de son territoire, qui fut jadis sablonneux, que Warhem, Wara suivant Olivier De Vrée, paraît avoir tiré son nom; car, d'après Scrieckius, un de ses composants, la syllabe *ar* ou *are,* signifie sable dans le langage celtique. On sait déjà que *hem* veut dire séjour, résidence ou village; Warhem serait donc le synonime de *résidence dans le sable.*

Ce village est un des plus anciens du pays. Nous lisons dans la chronique d'Iperius, moine de St-Bertin, qu'un châtelain de Bergues, le même qui fit fortifier cette ville pour la défendre contre les Normands, acheta vers

(1) Dans le canton d'Hondschoote.

l'an 938 la terre de Warhem et la donna aux moines de St-Winoc de Bergues. Les comtes de Flandre Baudouin de Lille et Charles-le-Bon, confirmèrent cette donation le premier en 1067 et le second en 1121.

C'est vers ce temps, c'est-à-dire, au onzième ou douzième siècle, que fut bâtie la tour de l'église paroissiale. Les petites arcatures qui la couronnent et soutiennent une galerie massive, les lucarnes en plein-cintre simulées qui cache la nudité de cette galerie, les fenêtres géminées, contenues dans une arcade cintrée, à chacune des quatre faces de la tour, sont bien du style architectural de l'époque romane. Mais la flèche octogone qui la surmonte ne date que de 1694.

Les trois nefs de l'église, construite de 1587 à 1630, renferment les plus riches sculptures. Nous citerons les orgues provenues du couvent des Dominicains de Bergues, le confessionnal du côté-nord décoré des statues de saint Pierre et de la Madelaine, l'autel de S. Éloi (1), enfin la chaire, sur les panneaux de laquelle un ciseau de maître a décrit avec un beau talent les scènes suivantes: Moïse donnant les tables de la loi aux Israélites, S. Jean prêchant dans le désert, Jésus-Christ enseignant dans le temple, la multiplication des pains. Les panneaux sont séparés par quatre figures allégoriques, la vérité, l'espérance, la charité et la foi. Ce remarquable morceau d'art est daté de 1742.

Sur le territoire de Warhem s'élevait au XVIIe siècle le fort de *Beenties-meulen,* qui fut démoli à la suite d'un combat meurtrier. En 1646, le maréchal de Gassion,

---

(2) L'autel de St-Éloi qui coûta deux ans de travail, fut donné en 1762, par Jn-Bte Coppens, hofman et marguillier de la paroisse.

qui guerroyait dans les environs d'Ypres, résolut tout-à-coup de marcher sur Bergues et Dunkerque. Les difficultés pour parvenir jusqu'à cette dernière place étaient grandes. Il fallait d'abord traverser à Rousbrugghe les deux bras de l'Yser, ensuite la basse Colme, canal qui va de Bergues à Hondschoote, et qui était défendue par le canon du fort de *Beenties-meulen.*

A l'égard de l'armée française, la forteresse était située audelà du canal; elle pouvait communiquer facilement avec Bergues par un chemin couvert. Le passage de la Colme n'était possible qu'après la prise de *Beenties-meulen;* or, pour s'en rendre maître, il fallait empêcher la ville de jeter du secours dans le fort, et pour couper toute communication, il fallait concentrer des forces de l'autre côté de l'eau.

De Gassion détâcha donc de son armée cinq cents mousquetaires et deux régiments de cavalerie; et s'étant assuré qu'il n'y avait point de gens de guerre vers Hondschoote, il alla par ces parages gagner *Beenties-meulen.* Il croyait avoir franchi toutes les difficultés, lorsqu'il eût passé l'eau aux environs de cette ville; mais il s'embarrassa dans les terres marécageuses des moëres et eut à passer à la nage deux ou trois larges fossés qui se dégorgeaient dans le canal de Furnes à Dunkerque. La fatigue de marcher en cet état durant cinq heures fit qu'il y eût à peine quatre-vingts mousquetaires qui suivirent leur général jusqu'au pied du fort, et encore ce fut son exemple qui lui conserva cette poignée d'hommes. Heureusement que le reste de l'armée arriva en même temps que De Gassion, devant *Beenties-meulen,* car le maréchal et ses compagnons auraient couru grand danger d'être maltraités par la garnison de Bergues, qui était survenue et commençait déjà à les assaillir. Mais les

Français la reçurent vigoureusement et la contraignirent de rentrer en ville. N'ayant plus d'espoir d'être secouru, le commandant de *Beenties-meulen* capitula et livra sa forteresse, qui fut rasée (1).

WORMHOUT (2).

A l'exemple du prince Adroald, qui fit don de son château de Sithiu à l'abbé de St-Bertin, le seigneur Héremare donna à Saint Winoc, aux calendes de novembre 695, sa terre de Wormhout, pour y bâtir un monastère.

Les religieux, qui y furent reçus, eurent beaucoup à souffrir des invasions des Normands, et dès 881, ils furent dispersés et leur maison fut ravagée. Le comte de Flandre, Baudouin-le-Chauve, répara ce désastre en faisant édifier une église sur les bords de la Peene, c'est-à-dire, à l'endroit même où S. Winoc avait placé son monastère.

En 1067, Baudouin de Lille donna à l'abbaye de Bergues, par acte passé en cette ville, toute la dîme de Wormhout, avec cinq cents manses de terre. « Je lui donne, ajoute le comte, le produit du Tonlieu, qui sera perçu à Wormhout, depuis la sixième heure de la veille de

(1) Faulconnier. — Histoire de Dunkerque.
(2) Chef-lieu du canton de ce nom.

la Pentecôte, jusqu'à la sixième heure du second jour férié; la petite rivière de la Peene avec sa pêcherie dans l'étendue des terres de la susdite abbaye et son moulin à eau; de sorte qu'il n'est permis à personne de se servir du moulin à eau de Wormhout, sans l'autorisation de l'abbé de Bergues. »

Il ne reste plus de trace de l'église de Baudouin-le-Chauve, elle est remplacée par celle qui existe aujourd'hui. Celle-ci est de deux époques différentes. Le bas de la tour et les colonnes cylindriques de l'intérieur sont du XVIe siècle; le haut de la tour et le corps de l'édifice sont du XVIIe siècle; témoins les millésimes 1613 et 1651 qui se trouvent, le premier dans le tympan d'une arcade de la nef du milieu, et le second sur la partie supérieure de la face septentrionale de la tour.

Les murs intérieurs du portail sont divisés en compartiments ou panneaux par des nervures verticales et horizontales, et l'ensemble de ces panneaux représente diverses figures géométriques. Nous dirions que ce sont là des détails d'ornementation architecturale, propres au XVIe siècle, si la grande porte d'entrée n'avait conservé dans le talon de son cintre l'indication de l'année de sa naissance, 1547.

Les colonnes des nefs sont contemporaines du clocher: nous en trouvons la preuve dans la guirlande de feuilles de choux frisés qui contourne la corbeille de leurs chapiteaux, cependant il se peut qu'une de ces colonnes soit un fragment d'un monument antérieur. La colonne, à laquelle nous fesons allusion, posée à l'entrée du chœur, a le chapiteau très-élevé et présente une double rangée de crochets en forme de volutes. Le même caractère se rencontre aux colonnes des églises de Ste-Walburge à Furnes, de Lisseweghe, de Damme en Belgique, d'Hou-

plin et de Wasquehal (1). « Ce type est très fréquent, dit Mr de Contancin, dans nos églises rurales du XIIIe au XVIe siècle, et il a dû être emprunté à des édifices plus importants des contrées voisines. Nous avons remarqué, ajoute-t-il, ce chapiteau dans la nef de la curieuse église de Noyon, nef qui appartient, comme on sait, au XIIe siècle (2). »

Cette église a éprouvé bien des vicissitudes; le corps de l'édifice fut brûlé en 1582, par les soldats français, et restaurée en 1590, *avec un cœur joyeux* par Jean Van Heulen et ses deux fils Jean et François, comme le dit l'inscription flamande tracée audessus de la chapelle de la Vierge: *De fransche soldaeten des conincks, hebben verbrand eene partie van dezen tempel, tjaer vyftien hondert tachtig-twee, erbauwt met herten bly van Hans Van Heulen, t'jaer vyftien hondert vier mael twyntig tiene met Jan en Frans zyn zoon bey, voor alle konstenaeren weird te bezien.*

Le vaisseau de l'église eut à supporter de nouvelles injures au commencement du XVIIe siècle; le temple sortit une seconde fois de ses ruines en 1613, par les soins de Pierre Willems, marguillier, Jean Jassaert, Robert Cossaert et Martin Van Clite; une seconde inscription flamande rappelle cet évènement: *Pieter Willems, kerkmeester van Wormhout, heeft doen rechten dezen tempel, met Jan Jassaert, Robert Cossaert en Maerten Van Clyte.*

Outre ces souvenirs, les habitants de Wormhout peuvent

---

(1) Près Lille.
(2) Tome 2, du bulletin de la Commission Historique du Nord.

lire chaque jour, écrits en lettres d'or, autour du chœur, les noms vénérables de ceux qui furent leurs pasteurs depuis 1530.

WESTCAPPEL (1).

Une portion du village de Westcappel (chapelle à l'ouest) fut érigée en fief en vertu de lettres patentes accordées à Bruges, le 11 janvier 1478, par Maximilien d'Autriche et Marie de Valois, à Louis Duernaghel, seigneur de Vroylande. En 1502, l'archiduc Philippe le donna, suivant Grammaye, à Denys de Morbèque, son conseiller et chambellan; mais il y avait dans Westcappel une seigneurie plus ancienne, celle de Caple, appartenant à la famille de ce nom (2). Nous reproduisons ici sur cette seigneurie un rapport présenté au roi Louis XV, le 20 Novembre 1717, par messire Laurent de Mollieu, gouverneur de la ville de Bourgeau en Picardie. C'est un monument curieux de la procédure féodale :

« Dénombrement d'un fief appelé la seigneurie de Cappel en Westcappel, consistant en un château, moulin

---

(1) Dans le canton de Bergues.

(2) Voyez *Fragmens généalogiques*. — Genève, tome III, page 192.

avec une cense et autres terres contenant cent et une mesures de terre, ensemble dans une rente de quatre-vingt-dix rasières d'avoine et dix rasières de blé, affectée sur quatre-vingt-dix mesures de terre audit village de Westcappel avec plusieurs emphitéoses, et s'étendant proche l'église dudit Westcappel, ayant justice haute, moyenne et basse, avec pouvoir d'y commettre un bailli, douze échevins, un amman et quatre sergents pour y exercer dans ladite seigneurie toute sorte de justice; item appartient à ladite seigneurie le droit d'issue, biens des battards, espaves et vaccans, droit de chasse, calemage et afforage dans ladite seigneurie et dans celle appelée *hingels hof*, s'étendant aux villages de Bambèque, Wormhout, Bissezelle et Killem, étant ladite seigneurie chargée de 23 sols 3 deniers paresis par an au profit de l'espier de Bergues, 24 sols 2 deniers par an au profit de l'église de Westcappel et avec des rentes de blé au profit de l'abbaye de S. Winoc à Bergues, ayant plusieurs arrière-fiefs, 1° Thery de Cocq tient un fief étant à relief de douze perdrix ou cinq livres parisis en redemption; ledit Thery tient encore de ladite seigneurie de Calmoge et afforage d'icelle étant à foy et hommage au relief de six perdreaux ou 50 sols parisis en redemption à chaque changement; 2° Guillaume Gis tient encore de ladite seigneurie un autre fief au village d'Herzelle, contenant cinq quarts de terre et doit annuellement par reconnoissance une paire de gants; 3° etc. Et la seigneurie de Cappel en Westcappel est tenue de sa majesté à cause de son Perron de Bergues, étant à foy et hommage et au relief de 10 liv. parisis à chaque changement, et en vente le dixième denier pardessus pareil, etc. »

Quant à l'église actuelle de Westcappel, qui est le

principal objet de ce discours, elle est d'une architecture peu digne d'attention; mais elle possède des vitraux peints et des sépultures que nous ne pouvons passer sous silence.

Les vitraux étaient des plus beaux de Belgique, dit Sanderus. *In templo vitreas hic cernis fenestras, iis picturis exornatas, ut toto vix belgio elegantiores videre possis, unius sæculi ætatem ferunt* (1). Il n'en reste aujourd'hui que quelques fragments qui portent leur âge — 1534 et 1539. Cependant nous avons aperçu une verrière encore entière et qui laissait pénétrer autrefois un demi-jour dans l'abside. Elle représente Jésus-Christ crucifié; mais elle est aujourd'hui caché par un mur de briques. Espérons qu'un jour tombera cette maçonnerie, œuvre grossière de mains ignorantes, et que la divine image de Jésus reparaîtra resplendissante aux yeux des fidèles reconnaissants.

Les pierres tombales que renferme l'église couvrent les restes mortels de nobles châtelains et des premiers chapelains de Westcappel. La plus remarquable d'entr'elles est celle où est couchée la statue en marbre noir d'une femme ayant les mains jointes et dont la figure est en marbre blanc. Dans l'encadrement de cette pierre, lequel

---

(1) C'est à Flètre, la patrie d'Antoine Meyer, que nous avons vu les plus belles verrières durant le cours de nos visites aux églises flamandes. Là, sont encore intacts des vitraux colorés du seizième siècle, c'est-à-dire, de l'époque où florissait la peinture sur verre; ces magnifiques fenêtres sont conservées dans toute leur splendeur. *In ecclesiâ paræciali cernere est fenêstras vitreas, elegantes admodùm à viris nobilibus, donatas* (Sanderus). Leurs amortissements, aux parties cintrées, sont ornés de têtes de chérubins, de corps aîlés de seraphins, ou de fleurons qui entourent les figures principales du Christ et de la Vierge.

consiste en une moulure saillante, est sculptée en relief l'inscription flamande que voici :

Hier legt begraven vrauwe Luwin Van Cappel wyf van der Capellen, staerf int jaer ons Heere als men screef M. IIII^c. LIIII twintichsten dach van meye. Bid over de ziele.	Ici est inhumée dame Luwin van Cappel femme des Capelle ; elle trépassa en l'an de notre Seigneur, quand on écrivait 1454, 20e jour de mai. Priez pour l'âme.

Près de cette tombe sont deux dalles funéraires dont une bleue avec deux figures de femmes au trait et cette inscription :

Sépulture van jongfrau Clements Van Bambeke, die overleedt int jaer M. V^c ende XL, en Kateline Lets, wyf van Jan Van Bambeke en Joannis De Blonde, die overleedt den XXX meye M. V^c LXII.	Sépulture de demoiselle Clémence Van Bambèque, qui décéda l'an 1540, et de Catherine Lets, femme de Jean Van Bambèque et de Jean De Blonde, qui décéda le 31 mai 1562.

Et une autre dalle en marbre blanc, avec cette épitaphe : « Ici gît Engelbert..... écuyer, seigneur de Cappel en Westcappel, capitaine de cavalerie au service de sa majesté catholique, décédé le 14 mai 1695. »

Les premiers ministres de Dieu qui enseignèrent sa sainte parole aux hôtes de Westcappel, furent ceux dont les noms sont gravés sur trois pierres sépulcrales, savoir :

Hier leghet heer Henric van Warhem, priester ende	Ci-gît sieur Henri de Warhem, prêtre et châpelain de

capellaen van West-cappelle, die stierf t'jaer M. IIII^c. LXXXIIII in sporkele.	Westcappel, qui trépassa l'an 1484 en février.
Hier lieght d'heer Morus De Queker, priester en capellaen van dese cappelle, die stierf int jaer XV^c en II den VIII van hoymaent.	Ci-gît sieur Maure De Queker, prêtre et châpelain de cette chapelle, qui trépassa en l'an 1502 le 8 de juillet.
Hier legt Joannes Lepuy, priester en capellaen van dese capelle, die stierf tjaer XV^c. IIII, den XII hoymaent.	Ci-gît Jean Lepuy, prêtre et châpelain de cette chapelle, qui décéda l'an 1504, le 12 juillet.

Avant de visiter les églises du xviie siècle, disons que presque toutes celles qui existaient antérieurement à cette époque, ont eu à souffrir au xvie siècle, des ravages de la guerre ou du vandalisme des Iconoclastes. Ces briseurs d'images mutilèrent les édifices sacrés, persécutèrent les ministres des autels. Peu de nos monuments religieux ont échappé à leurs atteintes; beaucoup de nos prêtres ont été massacrés. C'est à ces malheurs, que le poète d'Herzelle fait allusion dans ces vers:

Istis prœcipue diebus, aras
Cum gens gueusia frangeret sacratas,
Et nostros rapidis focis libellos
Injecisse truci manu pararet.

Mais ce fut surtout à Runbrouck, dans la châtellenie de Cassel, que les *gueux* se livrèrent à des actes barbares. Là, ils brûlèrent l'église, saisirent le curé et son vicaire, les garottèrent, les étranglèrent et les jetèrent

dans un puits, qui a conservé depuis le nom de *pape-put*, puits du curé. Cela se fit le vendredi-saint de 1568.

Le père Wynckius d'Ypres a raconté les détails de cet évènement dans son histoire intitulée : *De gueusche beroerten* (1).

---

(1) Voyez pièces justificatives.

VI.

ÉGLISES DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Watten, Drincham, Coudekerque, Les Neiges, Grande et Petite-Synthe, Uxem, Leffrinckouke et les Moëres.

WATTEN (1).

Watten était, d'après Jean-Jacques Chifflet (2), au temps de Jules-César, un promontoire battu des flots de la mer, que Ptolomée appelait *Itium promontorium*, *Ικιον ακρον* (3). C'était, dit Meyer au tome 1r de ses *Annales*, une colonie de Bataves que les Cattes avaient

(1) Dans le canton de Bourbourg.

(2) Chifflet était l'ami d'Aubert Le Mire; il écrivit en 1627.

(3) Le manuscrit du général Vallongue, cité par Mr Piers, renferme ce qui suit: « Le golphe se retrécit à Watten, qui devient ainsi une » espèce de porte; c'est en effet ce que ce nom désigne; on y reconnait » facilement le mot *gate*, car le *G* et le *W* se permutent, témoins: » Williams, Guillaume, Wascones, Gascons, etc.; ce mot indique toute » espèce d'entrée, d'ouverture. »

chassés de leur patrie, et que les Romains vainqueurs des Gaules, avaient conduits dans ces parages lointains. C'était, dit Guichardin, dans sa description des villes de Flandre, *jadis villette où se trouvent plusieurs antiquitez.* En effet, Gramaye rapporte qu'on voyait à Watten, d'anciens souterrains et des chemins militaires, et qu'on y avait découvert des monnaies romaines. Mr le préfet Dieudonné consigne également ces faits dans sa statistique du département du Nord (tome 1r, page 119).

Dans les premiers siècles du christianisme, quelques hommes épris des vérités de l'Évangile, se séparèrent du monde païen et allèrent vivre solitaires dans le bois qui couvrait la montagne de Watten. En 874, une chapelle y fut érigée en l'honneur de S. Riquier, et en 1072 ou 1074, Robert-le-Frison, comte de Flandre, fit construire sur la cîme de la colline un monastère sous l'invocation de S. Nicolas, S. Riquier et S. Gilles. Ce fut une prévôté de chanoines réguliers, de l'ordre de S. Augustin.

La princesse Adèle, sa mère, dota largement la nouvelle communauté; Jean, avoué d'Arras, lui donna, de concert avec sa femme Hermentrude, deux-cent-vingt arpents de terre dans les villages de Steene, Pitgam et Aremboutscappel; et un certain Gibold, seigneur de Flêtre, vingt autres arpents situés dans un endroit nommé Thiggabusch, *in Thiggabusco* (1). Ces dons furent augmentés de ceux que fit aux religieux le comte Thierry d'Alsace, qui choisit leur prévôté pour le lieu de sa sépulture. Ce prince y fut, selon ses désirs, transporté

(1) Il est fait mention de ce lieu sur la carte d'Olivier de Vrée, qui le place dans les environs d'Ypres; c'est le village de Dikkebusch.

après sa mort, arrivée à Gravelines en 1168. On grava sur sa tombe les lignes suivantes:

Hic jacet sepultus dominus Theodoricus ab Elsatiâ, comes Flandriæ, qui quatuor vicibus terram sanctam visitavit, et indè rediens sanguinem Domini nostri Jesu-Xi detulit et villæ Brugensi tradidit et postquam Flandriam annis XL strenuè rexerat apud Gravelingas obiit, anno Dni MCLXVIII (1).

A Thierry succéda Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois. Après avoir fait dessécher, *à force de grands travaux*, un immense marais qui s'étendait de Watten à Bourbourg, et était inaccessible *aux usages humains*, il le donna en 1169 aux chanoines de St-Pierre d'Aire. Aubert Le Mire nous a transmis l'acte de donation en ces termes (2):

« *Inter Watenos et Bourbourg, palus quædam limum inaccessibilem spatiosâ latitudine diffundebat, et usibus sese denegabat humanis. Hujus limosæ paludis illuvium feci sumptibus propriis, cum expensâ multi sudoris exhaurire, et ex eà statum commodioris naturæ quasi violenter extorquens in terram frugiferam transformavi.*

» *Hujus terræ quandam, circiter mille septingentas mensuras continentem, cum molendino de Watenes (quod et de proprio feceram) et tractu navium, eà libertate, pace et quiete, quâ eam priùs possidebam, præfatæ ecclesiæ*

(1) Joannes Chiffletius. — Meyerus. — Gramayus, cité par Sanderus, tit. Watten. — Oudegherst, page 135. — Gazet page 291. — Piers, Notice sur Bergues, page 130.

(2) Opera diplomatica, tome 1, page 186.

possidendam, sub eleemosynæ titulo, perenniter assignavi, ut ex hoc beneficio accresceret in ea numerus sedecim prebendarum; eâ lege et conditione, ut ab hominibus, qui reditus S. Petri Ariensis, ex supradictà terrâ provenientes, apud S. Audomarum.... erunt, ab eo, qui molendinum de Watenes tenuerit, nihil penitùs exigatur. »

Ainsi, la charte de donation comprend en outre, un moulin que le comte dit avoir fait construire à Watten, en profitant d'une portion des eaux dont il avait, à grands frais, procuré l'écoulement, et d'un canal de navigation qui ne peut être autre que le canal de la Colme (1).

En 1191, à la mort de Philippe d'Alsace, Watten fut compris dans le douaire assigné à sa veuve, Mathilde, du roi de Portugal (2), et en 1322, cette terre fut avec d'autres lieux, donné par appointement à Robert de Cassel, fils de Robert III, comte de Flandre, afin qu'il laissât à son frère Louis de Crécy, la paisible possession de la Flandre (3). Ce seigneur de Cassel reçut aussi la sépulture dans le monastère fondé par le Frison.

Cette prévôté eut pour premier abbé Olfride, mort à Gand en 1085, et le dernier fut Philippe de Lannoy, depuis évêque de St-Omer en 1560. Alors Watten devint

---

(1) Statistique du dép[t] du Nord, tome I. — Il est possible que Millam doive son origine à ce moulin. Ce village est proche de Watten, et son nom composé du mot flamand *millen*, *mullen*, *meullen*, moulin, et du saxon *ham* ou *hem*, hameau, signifie: *hameau du moulin.*

(2) Anno post Christum natum 1191, mortuo nobilissimo principe Philippo Elsatio, Flandriæ comite, uxor ejus Mathildis accipit loco dotis Watenas etc. — Annales abbatiæ sancti Winoc i, par le père Waloncappelle, MS.

(3) Histoire des comtes de Flandre. — Anvers 1723.

le séjour de Frères Mineurs, qui furent remplacés en 1608 par des Jésuites anglais.

C'est de ce temps que date la tour carrée qui couronne encore aujourd'hui la colline de Watten. Mr le préfet Dieudonné la met au nombre des monuments du moyen-âge du département du Nord; mais cette tour ne présente rien dans sa construction qui puisse la faire attribuer à une autre époque que celle que nous lui assignons. D'ailleurs, l'ancien monastère fut, au commencement du XVIIe siècle, livré aux flammes par Lanoue, chef huguenot, qui y avait tenu garnison. La communauté des jésuites, fortifiée par les Espagnols, fut assiégée et prise d'assaut par les troupes françaises sous le maréchal de Gassion (1).

DRINCHAM (2).

Le village de Drincham (de *hem* et *drink*, hameau, terre qui boit), situé dans un terrain aquatique, était autrefois une des plus antiques seigneuries du pays. En 1172, nous voyons déjà un seigneur de Drincham figurer comme témoin dans une charte de Baudouin, châtelain de Bourbourg. En 1383, cette terre fut, au récit de

(1) Faulconnier, histoire de Dunkerque, tome I, page 152. — Piers, Notice sur Bergues, page, 132. — Voy. dans ce dernier les événements militaires dont Watten fut le théâtre.

(2) Dans le canton de Bourbourg.

l'historien Meyer, donnée par le comte de Flandre, Louis de Mâle, à un de ses fils bâtards, nommé Jean. Ensuite elle fit partie du domaine de la noble maison de Ghistelles et appartint en dernier lieu à la famille des De Cupere, dont les ancêtres ont occupé les plus hauts charges dans l'armée, la magistrature et le sacerdoce.

Le premier d'entr'eux qui attacha quelque lustre à son nom, fut Arnould De Cupere. Soldat valeureux, il suivit toutes les guerres qu'entreprit Florent, comte de Hollande, et s'y signala par son courage. Blessé d'une flèche dans l'île de Walker, il y mourut en l'an 1300. Son corps fut inhumé, selon les mémoires de Swer. Almus, page 271, dans l'abbaye d'Egmont, où on lisait l'épitaphe suivante: *Hic jacet nobilis et strenuus miles dominus Arnoldus De Cupere, comitis Hollandiæ capitanus qui obiit anno Dom.* 1300. Puis viennent Raïmond De Cupere, capitaine d'artillerie au service de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et qui perdit glorieusement la vie en 1415, à la bataille d'Ariencourt; Etienne De Cupere, abbé de Berne, en la mayerie de Bois-le-Duc; son frère Ciprien, fameux prédicateur, et auteur d'un livre intitulé: *La contemplation divine;* Pierre De Cupere, docteur en droit de l'université de Louvain, et conseiller à la cour d'Utrecht; Arnould, chevalier de l'ordre teutonique et commandeur de Layembourg; Christine De Cupere, chanoinesse à Remberghe et abbesse de Nuytcloster, au pays de Clèves, Gery De Cupere, conseiller à la cour de Clèves, puis chanoine de St-Gerion, à Cologne et prévôt de Carpen; Robert De Çupere, capitaine au service des États de la Hollande; Arnould De Cupere, valet de chambre de l'archiduc Maximilien, roi des Romains, avec lequel il fut tenu prisonnier pendant neuf ans; Martin De Cupere, évêque de Calcedoine, suffragant de Cambrai

en 1556, Pierre De Cupere, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne, au service des États de Hollande, qui, s'étant retiré en Angleterre, accepta de la reine Elisabeth la charge de contrôleur-général des trois royaumes; Edouard, Charles et Richard (1) De Cupere-Clifort, lords et connétables d'Angleterre; Pierre De Cupere, écuyer, seigneur de Bazelle et autres lieux, fut fondateur du couvent des Capucins et du séminaire qui porte son nom à Bergues-St-Winoc; et enfin, Mathieu De Cupere, qui fit les guerres d'Allemagne, comme colonel du comte de Bucquoy, devint gouverneur de la ville de Gravelines et ambassadeur en Espagne (2).

Tels furent les illustres aïeux de Philippe-Octave De Cupere, qui, le premier de sa race, reçut le titre et les armes de seigneur de Drincham. Comme tous ceux qui avaient porté son nom, il fut brave et le pays eut en lui un généreux défenseur. Né le 15 septembre 1599, au château de Gravelines, Philippe-Octave se rangea dès sa jeunesse sous les drapeaux, et rendit des services signalés au roi catholique, en qualité d'enseigne-colonel du comte de Mansfelt et d'une compagnie d'hommes d'armes des bandes d'ordonnance sous les ordres de Lamoral, prince de Ligne et du S. Empire. Après avoir combattu vaillamment, il trouva la mort au champ de bataille entre Arras et Bapaume, le 19 juillet 1640.

---

(1) Richard De Cupère-Clifort, lord Stapleton, un des plus beaux hommes d'Angleterre, était dans les grâces de la reine Elisabeth, et ayant refusé de satisfaire aux désirs de cette princesse pour plusieurs raisons, que Thomas Arlinck rapporte au long dans son histoire, il fut décapité dans la tour de Londres en 1597, à l'âge de 21 ans. La reine fit élever son fils, âgé de un an, et lui donna, en 1602, le vicomté de Vilonby dans le comté de Kent.

(2) Fragmens généalogiques. — Genève, page 244 et suiv.

Il avait épousé la fille d'un gentilhomme du duc de Bavière, et laissa plusieurs enfants qui surent, à l'exemple de leur père, défendre leur patrie aux jours du danger.

Les seigneurs de Drincham avaient pour demeure un château-fort qu'un large étang environnait de tous côtés. Situé comme dans une île, il était encore entouré de murs flanqués de tourelles à créneaux et à machicoulis. La *Flandria illustrata* contient le dessin de cette forteresse, rebâtie en 1620 par la veuve de Mathieu De Cupere, Marie De Marques, dame de Drincham; Sanderus fait observer que c'était le plus beau château de la châtellenie de Bourbourg, *Prætorium quo splendidiùs nullum habet castellania Brouckburgensis.*

En face du château était l'église; un des anciens seigneurs du lieu, nommé Jean, l'a fondée en 1369. *Ad quem annum,* dit le chanoine d'Ypres, *Joannes toparchus de Drincham in arce hujus loci fundavit capellam.* Nous pensons qu'il ne reste plus de l'ancien édifice qu'une colonne torse en pierre, engagée dans le mur méridional, et l'abside dont l'appareil est de pierres de S. Omer, de 20 centimètres de côté, et séparées par des couches de briques.

La chapelle, pour nous servir de l'expression de notre historien, fut presque entièrement reconstruite en 1688. Les armoiries des De Cuypere (de gueule à la croix de S. André herminée) qui en décorent la façade, ont sans doute été placées là pour attester aux âges à venir la part que les nobles châtelains de Drincham ont prise à l'édification de la nouvelle église, et prouver en même temps que leur foi était aussi vive que leur patriotisme était ardent.

Ces mêmes armoiries se trouvent sur un tableau appendu dans le chœur. Puisque nous citons cet objet d'art, signa-

lons encore aux amateurs de belle sculpture un confessionnal en chêne, de 1684, et exprimons en même temps de vifs regrets de ce qu'il n'existe plus rien de la magnifique verrière que donnèrent à l'église François-Marie De Cupere et sa femme Marie-Thérèse Vlaminck.

Nous ne dirons rien des orgues; le chronogramme suivant démontre qu'elles datent à peine de quelques années:

eLeXerUnt Me Ut CantetUr gLorIa In eXCeLsIs Deo.

Drincham eut au nombre de ses curés un des parents de Jean Baert. Ce fut chez cet ami de son enfance, que le célèbre marin vint parfois se reposer de ses courses lointaines. « Il allait, dit Richer (1), avec sa femme et ses enfants passer des semaines entières chez Nicolas Bart, son proche parent, curé de Drincham, dans la châtellenie de Bourbourg; et il lui disait en arrivant: « Cousin, je viens passer quelques jours avec vous, mais » à condition que je ne vous serai point à charge. Vous » ne mettrez point de pot au feu aussi longtemps que » je serai chez vous. C'est moi qui fais la dépense ici; » vous aurez bouche à cour (2). »

(1) Cité par Vandcrest. Histore de Jean Baert.

(2) Le curé Nicolas Bart mourut à Bergues, le 15 avril 1720, supérieur du séminaire De Cupere.

COUDEKERQUE (1).

Le comte de Flandre, Boudouin de Lille, donna en 1067, toute la dîme de Coudekerke (froide église) à l'abbaye de St-Winoc, et Charles-le-Bon confirma cette donation en 1121. Ces faits font supposer que Coudekerke était déjà une paroisse au XIe et XIIe siècle. Toutefois l'église, débris d'un monument plus important (elle est réduite à une nef), n'est vieille que de cent-cinquante-cinq ans; mais des pierres funéraires de 1500, 1626 et 1633, qui ont servi à paver le portail, prouvent qu'une autre église l'avait précédée. Une de ces dalles rappelle aux vivants qu'un bon marguillier a eu le bonheur de vivre l'espace de dix lustres dans les liens de l'union conjugale.

Près du temple était le château de Coudecasteele, la seigneurie du lieu. Ce manoir, qui date de 1605, est encore debout, au milieu de ses fossés, mais il n'y a plus de seigneur. La demeure féodale sert aujourd'hui d'habitation à un honnête fermier, un des descendants de cette race qu'on appelait roturière, et que Dieu, suivant l'expression du psalmiste, a tirée de sa misère pour en faire les princes de son peuple (2).

Il y avait au nombre des anciens seigneurs de Coude-

---

(1) Dans le canton de Dunkerque.

(2) Suscitans à terrâ inopem, et de stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui. — Ps. CXIII, v. 6 et 7.

casteele, l'écuyer Guillain de Piermont (d'argent au chevron de gueule accompagné de trois trèfles de sinople) qui fut plusieurs fois bourgmestre de Bergues; le chevalier Pierre-Guillaume de Piermont, seigneur de cour et bourgmestre de Bergues, où il mourut en 1669; l'écuyer Jean-Baptiste de Piermont, capitaine d'une compagnie d'infanterie wallonne, mort à Gravelines, où il reposait dans l'église des Recollets; Jérôme de Piermont, de l'ordre de St-Dominique, mort aux études à Louvain et Anne de Piermont, qui s'allia à Don Claude de Maroco, capitaine d'une compagnie espagnole.

Le fort français, entre Bergues et Dunkerque, est situé sur la commune de Coudekerque. En 1646, il fut pris d'assaut par les armées des maréchaux de Rantzau et de Gassion.

A peu de distance de là, sur le territoire de Teteghem, est une chapelle sous le vocable de *Notre-Dame des neiges*, principalement honorée durant la neuvaine qui a lieu chaque année au mois d'août (1). Alors, pendant neuf jours consécutifs, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, toute la population des environs se rend *aux neiges*, pour invoquer la mère du Dieu des chrétiens, la consolatrice des affligés. Cette chapelle a eu pour fondateur un ancien vicaire de Teteghem, nommé Vandaele de Warhem, qui la fit construire en 1750. Cet ecclésiastique devint curé de Zudcote et fut promu en dernier lieu à la cure d'Aremboutscappel, où il mourut le 28 Novembre 1770. Son épitaphe, qui témoigne de son zèle à embellir

(1) Ce sanctuaire n'est pas compris dans l'histoire des *Sanctuaires de la Mère de Dieu*, dans les arrondissements de Douai, Lille, Hazebrouck et Dunkerque.

la maison du Seigneur, se voit encore dans le chœur de l'église de cette dernière paroisse:

Sepultura reverendi Domini Vandaele, filii Caroli et Petronillæ Tamakers conjugum. Natus fuit in Warhem; octavâ novembris 1698 *qui, oblatis primitiis suis* 20 X^{bris} 1726, *toto trienno inservivit vicarius parochiæ de Teteghem; post hæc, pastor in Zudcote, hinc restauratâ ecclesiâ, promotus fuit ad curam Arembaldi templi. Ubi restauratâ et hâc ecclesiâ et institutâ confraternitate venerabilis, fundat missam cantandam diebus jovis, cum duabus benedictionibus antè et post missam; cum duobus obitibus, alter feriâ secundâ. Qui anno* 1750, funditùs erexit sacellum divæ virginis ad nives in parochiâ de Teteghem; *dedit utrique sedilia cantûs cum formis, tabernaculum, anno* 1755, *orlogium, duas campanas novas et mediam parochiæ refudit ære proprio, calicem novum, cathedram veritatis, duo tribunalia confessionis, altare summum et organa et depend. obiit* 28 9^{bris} 1770.

GRANDE ET PETITE SYNTHE (1).

Grande-Synthe n'existait pas avant le IXe siècle, du moins la vieille carte de Malbrancq de l'an 800, n'en fait point mention, quoiqu'on y lise Spycker et Arembouts-

(1) Dans le canton de Dunkerque.

cappel. Le comte de Flandre, Baudouin de Lille, cite un *Synthonis* dans sa charte de 1067, cet acte par lequel il attribua tant de dîmes à l'abbaye de St-Winoc. Or, il est plusque probable que ce *Synthonis* est Grande-Synthe.

Gramaye raconte que l'église de cette paroisse reçut, à une époque qu'il n'indique pas, une parcelle de la Croix sur laquelle mourut le Sauveur du monde. Pendant les guerres dont Mardyck fut le théâtre, — Mardyck touche à Grande-Synthe, — la précieuse relique fut mise en terre pour la préserver de la fureur des soldats. Elle fut cachée dans un puits, et dès lors l'eau en devint limpide et salutaire aux malades travaillés par la fièvre. Quand ce dépôt sacré fut découvert, on planta à la place qu'il avait occupée, une croix de bois qu'on appela *Bellart cruys,* ou croix des clochettes, et plus tard on y bâtit une chapelle, qui eut nom *chapelle de la fontaine,* jadis célèbre par ses miracles et en vénération parmi le peuple de Dunkerque et des environs.

On ignore la date de la construction de cet oratoire, qui fut d'abord une succursale de Grande-Synthe et donna ensuite naissance à la paroisse de Petite-Synthe. Mais il est certain que ce dernier village était déjà connu avant la division de l'évêché de Thérouanne, faite en 1559 par le pape Paul IV et Philippe II, roi d'Espagne. En effet, Mr Delot, secrétaire de Mgr Brune de Monthonet, évêque de St-Omer, écrivit, le 29 novembre 1761, à Mr Hidde, curé de Petite-Synthe: « J'ai examiné de » nouveau, dit-il, plusieurs copies de la partition du » diocèse de Thérouanne. J'y vois deux églises dont l'une » est nommée *Sancti Templum* ou *Sanctum Templum* » et l'autre *Sancti Capella;* ce qui indique assez que les » deux églises existaient lors de la division de l'évêché

» de Thérouanne, sous les noms d'église et de chapelle, » qu'on a traduits par *Grande* et *Petite-Synthe*. » Nous ajouterons qu'il y avait même dans cette chapelle des pierres tumulaires de 1518, 1533 et 1543, c'est-à-dire, d'une époque antérieure au partage du siége épiscopal de Thérouanne. Enfin si l'on consulte les anciens terriers de la vicomté de Bourbourg, on verra que Petite-Synthe y est mentionnée en 1455, mais seulement comme succursale de son aînée. C'est ainsi qu'il faut expliquer le silence que garde sur ce village le catalogue, dressé en 1559, des patrons des paroisses composant le diocèse de Thérouanne, catalogue qui ne parle que de *Sanctum Templum*, Grande-Synthe. Ce ne fut, pensons-nous, qu'à la fin du XVIe siècle ou au commencement du XVIIe que Petite-Synthe fut érigée en paroisse indépendante. Alors, elle a une administration qui lui est propre, et sa chapelle prend dans ses comptes de 1594 à 1608, la dénomination d'église. Celle que l'on voit de nos jours est un monument sans intérêt archéologique, et son existence ne remonte pas audelà du XVIIe siècle.

UXEM ET LEFFRINCKOUKE (1).

Le père Malbrancq, appelle le premier de ces villages *Ukesham;* ce qui signifie, d'après Gramaye, la demeure

(1) Dans le canton de Dunkerque.

d'Udon, *domicilium Udonis*. En 1067, Baudouin de Lille, en donna toute la dîme à l'abbaye de St-Winoc à Bergues. Ce fait constaté, allons de suite à Leffrinckoucke, car l'église d'Uxem, toute moderne, n'intéresse point l'archéologie. Celle de Leffrinckouke, bâtie en 1680, a un clocher surmonté d'une flèche octogone massive et sans ornements aux arêtes des angles. Cette pyramide, flanquée de quatre clochetons, s'échappe d'une galerie décorée de lucarnes en plein-cintre simulées. Cette espèce de balustrade s'appuie sur des arcatures en relief qui lui servent de modillons, semblables à celles que nous avons remarquées au sommet de la tour de l'église de Steene.

Ce clocher de Leffrinckouke, aujourd'hui tout délabré, serait donc âgé de plusieurs centaines d'années. On voit d'ailleurs dans le dallage de la chapelle septentrionale, une pierre tombale du xve siècle, avec une figure au trait, représentant une femme dans l'attitude de la prière. Une inscription, interrompue par des griphens à chacun des angles du plan, entoure cette figure et est ainsi conçue:

Hier licht begraven Lauweriele, twif van Pieter Staelen, die staerf in 'tjaer M. CCCC. LXXVIII. de iv dach in vuber.	Ici repose Laurelle, la femme de Pierre Staelen, qui trépassa en l'an 1478, le 4e jour de septembre.

Terminons cette notice en disant que dans le chœur de l'église est un bien rare tableau de style bysantin, c'est l'ensevelissement du Christ, peint sur un fond d'or.

LES MOËRES (1).

La Moëre était primitivement un lac à une lieue de Bergues et de Furnes. On la divisait en grande et petite Moëre; la grande occupait 7,098 mesures (2) et 66 verges de terre; la petite contenait 3,301 mesures une ligne et 24 verges; au total, 7,399 mesures, une ligne, 90 verges de terres inondées. La petite Moëre était séparée de la grande par un petit trajet et y communiquait par un fossé ou canal. La grande Moëre avait dans sa largeur de l'orient à l'occident, une bonne lieu de France et un peu plus du midi au septentrion. Du côté du nord, il y avait une langue de terre qu'on pouvait comparer à un promontoire, laquelle n'était jamais inondée, et qui s'avançait d'une demi-lieue dans la Moëre; la petite était de figure presque ronde. Ces lacs avaient sept à huit pieds de profondeur, plus ou moins, dans les temps pluvieux; en hiver davantage et dans les sécheresses moins. L'eau en était saumâtre à cause de son origine; car il faut savoir qu'elle y entra par un débordement de la mer, ce qui n'est pas étonnant, puisqu'il y avait autrefois un canal de Wulpen à Coxie, et de Coxie à la mer, canal qui était fréquenté par des pêcheurs. L'eau de la mer était retenue par des écluses, mais un vent violent du nord-est, dans le temps d'une grosse

---

(1) Dans le canton d'Hondschoote. — Cette notice est extraite d'un calendrier de Bergues de l'an 1770.

(2) La mesure de Bergues est de 44 ares, 4 centiares.

marée à la pleine lune de mars, fit écouler l'océan germanique dans les terres; une vingtaine de villages furent inondés dans les environs de Furnes. Cependant l'eau se retira lorsque la marée tomba; mais comme le village de la Moëre est beaucoup plus bas que le reste du pays, il resta submergé jusqu'en 1622. Lorsqu'on creusa le hâvre de Nieuport, on combla le canal de Wulpen, ce qui rendit l'évacuation de la Moëre plus difficile.

L'an 1615, la paix étant faite et scellée par le mariage de Louis XIII, roi de France, avec la princesse Anne, infante d'Espagne, fille de Charles IV, l'archiduc Albert et la princesse Isabelle-Claire, infante, souverains des Pays-Bas, jugèrent à propos de dessécher la Moëre. En conséquence, ils députèrent le baron Vinceslas Koebergher, premier directeur des Lombards ou monts de piété de toute la Flandre, accompagné du célèbre ingénieur Bruno Van Kuyk, afin de consulter sur les lieux si la chose était possible. Ils se transportèrent sur les bords de la Moëre et se flattèrent de réussir; de retour à Bruxelles, ils furent autorisés de faire ce qu'ils jugeaient nécessaire à l'écoulement des eaux. On fit des conditions: le prince retenait la moitié de la Moëre la plus voisine de Furnes; et le baron, la plus proche de Bergues, avec haute, moyenne et basse justice, droit de confiscation, moulage, chasse, pêche, aubaine, patronage, etc. de sorte que, pendant l'été de 1617, le baron fit tirer par son ingénieur un large et profond fossé autour de la Moëre, afin d'empêcher les eaux de s'y rassembler. L'an 1619, on l'appuya d'un rempart de terre contre la violence des eaux qui s'écoulaient du haut-pays. L'année suivante, le baron fit creuser un canal profond depuis la Moëre jusqu'à Dunkerque, afin de faire descendre les eaux dans la mer. Ce canal existe encore, il traverse

la paroisse d'Uxem, Teteghem et se jette dans le port de Dunkerque. Par ce moyen la Moëre était presque à sec l'an 1621. En 1622, on pouvait la traverser à pied. L'année suivante, l'ingénieur Van Kuyck fit entrecouper la Moëre par différents fossés et y fit construire vingt moulins à eau, qui renvoyaient les eaux dans le canal de Dunkerque.

En 1624, la Moëre était entièrement sèche. On commença alors à y semer du colzat qui rapporta beaucoup. On donna la permission aux banqueroutiers et autres personnes endettées de s'établir librement dans ce nouveau-monde, qui se couvrit d'arbres, de maisons de plaisance, de vergers et d'un grand nombre de fermes. La princesse Isabelle, après la mort de l'archiduc Albert, l'exempta des dîmes, des impositions d'accises, d'hivernage de troupes; en un mot, les habitants des Moëres ne payèrent que quatre sols par chaque mesure de terre non ensemencée. Cette taxe fut employée à la construction d'une église et à l'entretien d'un curé et d'un vicaire. En 1627, on fit provision de matériaux, et l'année suivante, le baron de Noirmond posa la première pierre de l'édifice religieux. Mais en 1629, la guerre s'étant déclarée entre la France et l'Espagne, on cessa les travaux: ils furent repris en 1630 quand la paix fut conclue. La même année, la guerre se ralluma en Italie, on cessa de nouveau de travailler à l'église. La paix revint, et avec elle on vit l'achèvement de la maison de Dieu. La dédicace en fut faite en 1644, elle fut dédiée à la sainte Vierge, et un moine de l'abbaye de Furnes, Mr Gérard Fleurkin, y célébra la première messe en qualité de curé; il en fut le premier et le dernier pasteur.

Dans le courant de l'année 1645, le duc d'Orléans venait de prendre Cassel, Mardyck, Bourbourg, Bethune et

autres lieux. De Lamboy, pour empêcher les Français de pénétrer dans la Flandre-Occidentale, campa dans la Moëre; mais de Gassion l'en délogea et 20,000 Français y passèrent leur quartier d'hiver, parcequ'ils y trouvaient des vivres et des fourrages. L'année suivante, le duc d'Orléans prit Courtrai, Bergues etc. et le duc d'Enghien s'approcha de Dunkerque pour en faire le siège. Le marquis de Lede, qui en était gouverneur, voyant la résolution des Français, en donna avis, au marquis de Caracène, gouverneur des Pays-Bas. Celui-ci, pensant incommoder les troupes françaises et dans l'espoir de sauver Dunkerque, enjoignit d'ouvrir les écluses et d'inonder la campagne environnante. Ses ordres ne furent que trop fidèlement exécutés; le 4 septembre 1646, pendant la nuit, les eaux de la mer entrèrent dans les Moëres avec une rapidité terrible, renversant tout ce qui s'opposait à leur passage et portant partout la désolation et la mort. Cette nuit, hommes, femmes, enfants, moissons, bestiaux, granges, maisons, tout, à l'exception de l'église, périt submergé, le désastre fut général.

Cependant cette cruelle exécution ne sauva pas Dunkerque; le 25 septembre les ingénieurs français trouvèrent le moyen de faire écouler les eaux, mais les Moëres n'en purent être dégagées et restèrent lac jusqu'à nos jours (1746).

Si l'église résista à ce déluge, ce fut à cause de l'épaisseur de ses murailles; cependant on la démolit, parceque ses ruines étaient devenues le repaire de brigands. Le baron de Koebergher mourut de chagrin, en voyant le dommage que les Espagnols avaient fait à la Moëre. Mais le comte de Rhouville, par la supériorité de son génie, a su réparer cette grande calamité, et l'état florissant de la Moëre en fait l'éloge bien mieux que la plume la plus habile (1770).

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Détails sur la mort du curé et du vicaire de Rubrouck, en 1568, *tirés de l'histoire intitulée de* Geusche beroerten, *du père Wyckius, prêtre et licencié en théologie aux Dominicains d'Ypres.*

Op den goeden vrydag van het jaer 1568, volgens de romsche rekeninge, de bende der geusche landloopers gekoomen zynde in de prochie van Rubrouck, twee mylen van Cassel gelegen, hebben aenstonds vreede slaegen gegeven, en de dood gedreygd aen alle die hun by de kerke ontmoetende, waer by aldien dat zy zouden uyt hun huys gaen, ofte zouden zien door hunne vensters. Dan s'avonds naer den zes ueren op de plaetse komende, gaen zy recht naer het huys van den eerweirden heere pastoor Antonius *Vander Clytte*, de maerte t'huys vyndende, gebooden zy haer hun aen te brengen, licht, bylen en dusdaenige instrumenten, om het opzet die zy voorhanden hadden uyt te werken, alle deze zaeken door de maerte aengebragt zynde, verbooden zy haer op peyne van haer aenstonds te dooden,

haer te roeren, uyt het huys te gaen, ofte iet anders te pleegen, Voorzien zynde van de voorzeyde instrumenten, hebben zy met geweld de koffers van den heere pastoor opengebrooken, de kleederen en al dat zy vonden uytgenoomen, het geene dat zy niet en konden wegdraegen hebben zy in stukken gesleegen, en de brokken in het vier gesmeeten, den pastoor ten zelve tyden vermoeyd zynde van biegte te hooren, ter oorzaeke van den aenstaenden hoogtyd, wandelde in de voorkerke met den heer cappellaen, die ten zelve tyde wedergekeerd was van Cassel, met de heylige Olie, ende die waerschynelyk aen den pastoor te kennen gaf het geene den heere deeken van Cassel, hem hadde laeten weten. Eenige van de bende gelyk wy gezeyd hebben, in het huys van den pastoor alzoo bezig zynde, de andere hebben den pastoor in de kerke vastgegrepen, ende met koorden gebonden naer zyn huys geleyd, op de zelve wyze hebben zy den cappellaen alzoo gehandelt, hoe wel dat den pastoor eene van zyne leerlingen was die een van de opperhoofden van deze schelmachtig bende was, met zoete woorden trachtende van dit boos voorneemen afte keeren, hy en heeft nogtans zyn herte niet konnen beweegen, alhoewel ook dat hy deze moorders om genade bad, hy en heeft niet gehoort geweest, maer zy wierpen hem op voor schelstukken dat hy bedreeven had om de welke hy de dood verdient hadde, dat hy niet tegenstaende zoo menigvuldige goede vemaeningen hertnekkelyk vast bleef aen de romsche Kerke, zy dezelve eene godloosheyd noemden, daer en boven dat hy hem bemoeyt hadde met de papische biegte, die zoo menigmael bediend hadde, en dat hy er zoo meenige door zyne valsche leeringe verleyd hadde. Het is ons teenemael onbekent hoe vreedelyk deze priesters voor hunne dood mishandeld hebben geweest, ende wat aenspraek zy met hun gehad hebben, want de duysternessen van dien avond waeren zoo groot dat de prochiaenen in groot getal aenkomende ende gewapend zynde, zoo om hunne priesters

ter hulpe te komen als om de booswichten te vangen ofte te dooden, hun niet hebben konnen achterhaelen, ja zelfs niet konnen ondervynden alwaer ofte langs welken weg zy de priesters hadden weg geleyd, dit is nogtans zeker door de getuygenisse van vele dat, als zy hoorden de aenkomste der prochiaenen, zy het vier in de kerke gesteeken hebben, ende dat zy de priesters met hun leydende met groote haesten de vlugt genomen hebben; door het vier die zy in de kerke gesteecken hadden, zoude deze teenemael afgebrand hebben, hadden de prochiaenen niet ter hulpe gekomen, en hadden zy de deuren der kerke niet open gebrooken, die dit boos volk geslooten hadden, het vier niet geblust het welke zig alreede begonst te vertoonen, ende vermids zy niet en wisten langs waer zy de priesters hadden weg geleyd ofte wat dat zy met hun gedaen hadden, moesten zy den volgenden dag met den vroegen morgen deze zocken, naer dat zy een neerstig onderzoek gedaen hebben, vondenze deze verdronken in eenen put niet verre afgeleegen van de kerke genaemt den *haffel-put*, 't sedert dien de *pape-put*, en gelykerwys deeze moorders hun met 't hoofd vooren hadden in den grond gesmeeten, zoo moesten zy deze zoeken met haeken ofte andere diergelyke instrumenten. Naer dat men volgens gewoonte eene nauwkeurige schouwinge gedaen hadde, de schouwers en bevonden niet dat den pastoor eenige wonden ontfangen hadde, maer dat hy met eene koorde verworgt zynde, hadde in den put gesmeeten geweest en alzoo verdronken was. Wat aengaet den heer cappellaen, zy bevonden uyt zeker teekens dat hy zeer harde slaegen op de kruyne van zyn hoofd ontfangen hadde, ende dat hy zyn hoofd zeer deerlyk gewond, ende zyn nekke doorsteeken zynde, hadde in den put gesmeeten geweest, en van den gelyken verdronken was, dit is alles gebeurt ten thien ueren van den nagt op den 17 april, den cappellaen was ouder als den pastoor, en men konde nauwelyks onderscheyden wie van beyde in godvrugtigheyd overtrefte. Beyde zeer

deugdzaem ende getrouwelyk onderhoudende alle de geboоden des Heeren, naer dat zy door eene vreede ende onweirdige dood hadden omgebragt geweest, zyn zy zeer eerlyk begraven geweest in de capelle van Onze Lieve Vrouwe kerke tot Rubrouck. Deeze voorzeyde straetschenders dit schelmstuk bedreeven hebbende, zyn zy door de toelaetinge van den rechtveirdigen God ontrent Blendeque gevallen in de handen der soldaeten, zoo dat'er dry der bende, van de welke eenen gebortig was van Cassel, gedood zynde, de boete van hunne goddeloosheyd betaelt hebben.

II.

Extrait de la charte de Baudouin de Lille, par laquelle ce comte de Flandre a disposé en 1067 de plusieurs dîmes en faveur de l'abbaye de St. Winoc à Bergues (Auberti Miræi opera diplomatica, page 511.)

—

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ne noverca memoriæ et oblivionis, mater antiquitas gestis nostris invideat permanentiam, fideli gestorum conservatrici paginæ gesta nostra commendamus.

Ego igitur Balduinus, Dei gratià Flandrensis comes, notum facio tam præsentibus quàm futuris, quod Balduinus Calvus, Flandrensis comes, in inferioribus partibus Burgi-

Bergensis, in honore sanctorum confessorum Martini, Winoci ecclesiam fundavit et canonicos, qui diu noctuq Deo servirent, ibidem instituit. Ecclesiam quoque c rerum influentiâ, tum privilegiorum munificentiâ, magnif dictavit, et sacrum corpus B. Winnoci, quod præ timc hostium, multis antè temporibus, à Wormhout in Sith erat translatum, reportavit et in præfatâ ecclesiâ Berg collocavit.

. . . .

. . . .

Interim præfato comite Balduino defuncto, ego Balduinu ejusdem filius, Dei gratiâ Flandrorum principatum suscep Ego igitur de remedio animæ meæ cogitans, et indigentia monachorum ibidem Deo famulantium considerans, su gerente etiam et concedente Adela, comitissa, unà cu filiis meis Balduino atque Roberto, hoc pro salute mea successorum meorum, per manus Rumoldi abbatis, De sanctoque Winoco in perpetuum condonavi:

Videlicet totam decimam de Wormhout, totam de Ipr totam de Warhem, totam de Hoymillâ, totam de Ghineldi totam de Oxhem, totam de Dunkercka, totam de Coud kercka, totam de Sintonis, totam de Spiceis, totam cappella Erembaldi, et duas partes totius decimæ Choca duas de Brielen, duas de Bissingesela, duas de Crochten duas de Sternis, duas de Tetingeem, duas de Kilheem, du de Oudengesela, duas de Houtkerka, duas de Snelleg rikerca, et quingentas mensuras terræ de Wormhout, qu terra Heremani vocatur, cum integro comitatu, et Salin in Sintonis, quas Grenos vocant, si redactæ in terran cultibilem ex beneficio maris accreverint, liberas eis cu omni incremento tradidi, et centum mensuras terræ ext ambitum monasterii S. Winoci ad orientem, et antiquu Bergum cum comitatu, qui Bergis esse dignoscitur, e terram illam quæ Groeneberch dicitur, ad usus peregri norum S. Winoci et vaccatiam de Ghynelda.

Et si solitudo vel quæcumque terra incultibilis just

terram prædicti monasterii jacuerit, eam liceat eidem monasterio, sine omni contradictione, usui proprio mancipare, et quidquid in suprà dictis villis ex beneficio maris vel paludis accreverit, ut quale vel cujusmodi jus habet interiùs, habeat et exteriùs, et teloneum de Wormhout à sextâ horâ vigiliæ Pentecostes usque ad sextam horam feriæ secundæ. Fluviolum quoque Penam cum piscariâ, ubicumque terram præfatæ ecclesiæ præterfluit, et molendinum aquaticum, ita ut nulli liceat habere molendinum aquaticum in Wormhout, nisi cui et quamdiù abbas permiserit (1).

. . . .

Hæc ego Balduinus Flandrensium comes, pro salute animæ meæ et successorum meorum, Deo sanctoque Winnoco in perpetuum, condonavi, et ne quis in posterum impedire præsumat, vel conetur infringere; sigilli mei auctoritate munivi.

Actum est hoc Bergis in solenni curia Pentecostes, anno Dominicæ incarnationis millesimo sexagesimo septimo indictione quintâ, adstante Drogone, Teruanensi episcopo, qui jussu comitis, ne quis hanc pactionem infringeret, excommunicatione firmavit, in præsentiâ sacri corporis S. Winnoci, scilicet in suburbio ipsius Castri, omnibus assentientibus et respondentibus, fiat, fiat, amen. Signum Balduini gloriosi comitis, Adelæ comitissæ, Balduini atque Roberti, filiorum ejus, Eustachii comitis Boloniæ, et aliorum multorum tam clericorum quàm laïcorum, quos longum esset numerare.

---

(1) Le comte de Flandre, Charles-le-Bon, étendit ces dîmes, à Ochtezelle, Sudcote et Mardyck. Mr Raimond de Bertrand, de Dunkerque, a écrit l'histoire de ces deux derniers villages.

LOUIS DE BAECKER.

A Monsieur l'abbé Carton,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE BRUGES.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Dans une chambre basse et sombre, sous une voûte en pierre du beffroi de Bergues, gisent pêle-mêle et couvertes d'épaisses couches de poussière, nos vieilles archives communales, trésor des antiques franchises octroyées à nos pères. C'est là, dans cette espèce de cachot que ferme une double porte garnie de fer, où le jour descend à peine par deux lucarnes, que j'ai passé de longues heures à remuer cette poussière, à feuilleter des parchemins qui me retraçaient, dans le langage original du temps, nos annales locales. J'ai touché du doigt toutes ces chartes vénérables, scellées des sceaux de comtes de Flandre, de ducs de Bourgogne; signées de rois de France. J'ai lu et relu des lettres de hauts et puissants seigneurs, d'illustres guerriers, d'hommes d'état renom-

més. J'ai copié ceux de ces documents qui pouaivent rappeler à mes concitoyens de glorieux souvenirs; j'ai annoté ceux qui ont rapport à l'histoire de mon pays, je veux dire le beau pays de Flandre, la terre classique du travail et du patriotisme.

Dans la pensée que vous pourriez trouver quelque intéret à fouiller dans les archives de Bergues, je me permets, Monsieur, de vous communiqner une analyse rapide et très succinte de celles qui, selon moi, concernent l'état général de notre Flandre. Et si vous jugiez convenable de publier cette analyse, dans les *Annales de la Société d'Émulation*, vous donneriez peut-être ainsi l'éveil à vos compatriotes et à vos amis qui estimant, comme Chateaubriand, que « ce n'est pas tout de chercher » les faits dans des éditions commodes, qu'il faut voir, » de ses propres yeux, ce qu'on peut nommer la phy- » sionomie des temps, les diplômes que la main de Char- » lemagne et celle de S. Louis ont touchés; la forme » extérieure des chartes, le papyrus, le parchemin, l'en- » cre, l'écriture, les sceaux, les vignettes; qu'il faut » enfin manier les siècles et repousser leur poussière, » voudront venir explorer une mine féconde que j'aurai le premier entrevue.

Le dépôt des archives sous le beffroi renferme des pièces innombrables, quoiqu'elles ne remontent pas audelà du XIII[e] siècle et ne dépassent pas l'année 1789. Il est probable que celles antérieures à cette époque auront été brûlées au commencement de ce siècle, dans un de ces incendies qui ravagèrent alors la cité de St-Winoc, comme le dit le P. Walloncappelle, *Bergæ combustæ fuerunt.*

Mais ce dépôt n'est pas le seul, et il existe encore un autre à l'hôtel-de-ville. Celui-ci est composé de 1009

registres, dont 626 appartenant à la notarie et 383 à la garde orpheline. Les premiers contiennent des actes d'adhéritance de propriété immobilière et constitutions de rentes passées devant le magistrat de la ville et châtellenie de Bergues, depuis 1504 jusqu'à 1790; et les seconds, des actes de propriété à titre particulier de terres tenues en fief à cause du Perron de Bergues, depuis 1418 jusqu'à 1790.

Enfin, Monsieur, pour exciter davantage votre curiosité et par suite vous attirer ici, j'ajouterai que la célèbre abbaye du Groenberg a légué, en mourant, en 1793, à la ville qu'elle a portée dans son sein et à qui elle a donné son nom, une galerie de 347 tableaux des plus grands maîtres de toutes les écoles et une collection de livres et de manuscrits dont les titres seuls formaient un volume de 480 pages in-folio.

Archives curieuses, manuscrits précieux, tableaux de Velasquez, Rubens et Van Dyck, ruines d'un monastère qui hébergea des comtes de Flandre et des rois de toutes les nations, beffroi d'une architecture hardie, élégante, et du style du XVIe siècle, voilà, Monsieur, ce qu'offre aux regards de l'historien et de l'archéologue, la petite ville qui sut fixer dans ses murs Volcard le philologue, Leopard le poëte, et Despautère le grammairien.

LOUIS DE BAECKER.

Bergues, ce 23 Septembre 1848.

ARCHIVES

DÉPOSÉES

SOUS LE BEFFROI DE BERGUES.

13e Siècle.

I. — 2 février 1266. — Lettres patentes de Guy, comte de Flandre, portant qu'un échevin ne peut servir en loi que pendant un an et doit être renouvelé tous les ans à la Chandeleur par commissaires du prince.

II. — Avril 1293. — Copie des lettres d'octroi de Guy, comte de Flandre, pour le refouissement de la Colme, indiquant ceux qui doivent y contribuer.

14e Siècle.

III. — 8 septembre 1318. — Extrait de la prisée de quelques lieux, entr'autres Dunkerque cédée en apanage à Robert de Cassel.

IV. — 1317. — Ancien transport ou partage de huit mille livres parisis entre tous les pays et villes de Flandre, fait en 1317.

v. — 2 juin 1320. — Extrait des lettres de concession d'apanage à Robert de Cassel, fils puîné du comte de Flandre.

vi. — 2 décembre 1351. — Appointement entre les échevins de Bruges, ceux de Furnes et ceux de Bergues, touchant l'appel d'une sentence rendue par le magistrat de Furnes.

vii. — 20 juin 1389. — Lettres patentes pour exempter les habitants de Bergues des sommes levées à la charge de cette ville par les Gantois rebelles, pour faire fondre une nouvelle Bancloke.

viii. — 20 avril 1391. — Lettres pour ceux de Furnes, Bergues et Bourbourg et leurs châtellenies, lesquelles leur octroient le droit de payer leurs rentes et charges avec tel argent et monnaie qu'il leur conviendra.

ix. — 8 mai 1397. — Placcard et ordonnance contre les furieux et blasphémateurs.

15e Siècle.

x. — 31 août 1408. — Ordonnance et commission du duc de Bourgogne pour imposer 20,000 écus sur les villes et châtellenies de Flandre, en restitution des avances faites par les quatre membres.

xi. — 31 août 1408. — Commission pour procéder à la repartition des quotes des châtellenies de Furnes, Bergues et Bourbourg, conformément à l'ordonnance ci-dessus.

xii. — 9 septembre 1408. — Transport de Flandre renouvelé et arrêté à Oudenbourg. (Extrait du registre de Bruges.)

XIII. — 31 mai 1411. — Lettres patentes permettant d'élargir, moyennant caution, tout malfaiteur arrêté et détenu en prison pour cas civil du ressort des échevins.

XIV. — 30 avril 1442. — Ordonnance des échevins de Bruges touchant la forme et le délai, dans lesquels doivent être portés les appels des sentences des magistrats de leur ressort.

XV. — 11 mai 1444. — Lettres des échevins de la Keure de Gand, portant que les bourgeois (*poorters*) de Bergues résidant à Gand et partant pour Bergues, doivent payer *issue* de tous leurs biens.

XVI. — 7 mars 1450. — Lettres patentes du duc de Bourgogne défendant à tous prétendus bourgeois forains de Gand, de faire ajourner devant la loi de Gand aucun sujet bourgeois de cette ville.

XVII. — 12 août 1450. — Lettres patentes du duc de Bourgogne, fesant défense aux Gantois de recevoir et défendre comme bourgeois des étrangers à prix d'argent, et à tous les officiers de justice de reconnnaître autres bourgeois de Gand que ceux qui y auront demeuré an et jour, aux termes de leurs privilèges.

XVIII. — 21 août 1450. — Lettres patentes du duc de Bourgogne, qui défendent à toute personne qui ne sera pas de Gand, de tenir aucun office du prince dans son comté de Flandre, et révoquant tout étranger qui, jouissant de la bourgeoisie de Gand, possède pareil office, et lui ordonnent de renoncer à cette bourgeoisie dans la huitaine.

XIX. — 15 février 1458. — Placard concernant l'exécution des sentences tant interlocutoires que définitives, ren-

dues par les lois de Flandre en cas d'appel, et l'amende de fol appel, tant des juges que des parties.

XX. — 24 mars 1482. — Copie authentique des lettres patentes ordonnant aux seigneurs y dénommés et aux villes et états de Flandre, de jurer le traité de paix entre l'empereur et la France.

XXI. — 16 mai 1488. — Vidimus du traité de paix entre l'empereur et la ville de Bruges et le commun du pays de Flandre.

XXII. — 24 novembre 1496. — Arrêt du grand-conseil de Malines, à la requête de la loi de Bergues, portant défense de laisser ou établir plus d'un cabaret dans chaque paroisse, ainsi qu'à l'abbaye de St-Jean et autres cloîtres de vendre du vin en leurs maisons, avec ajournement en cas d'opposition.

16e Siècle.

XXIII. — 25 août 1501. — Vidimus d'un statut de l'an 1236, donné par les bourgmaître et échevins de Bruges, touchant les biens et les successions des malades, des serviteurs ou des habitants de l'hôpital de la Madeleine près Bruges.

XXIV. — 8 mai 1529. — Copie authentique du testament de Léon Wouters portant fondation de trois bourses au collége du Lys à Louvain, à la collation de la loi et des curés de Dunkerque, et au profit des personnes de Dunkerque, Bergues et Hondschoote.

XXV. — 30 août 1530. — Lettres du comte Louis, constatant que le patrimoine de la comtesse de Bar, et spécialement la ville de Bergues, ressort du comte de Flandre.

XXVI. — 3 mars 1539. — Arrêt du conseil-d'état portant que le roi se charge de la construction d'un canal à Gravelines pour l'écoulement des eaux, d'y employer le produit des ventes des terres de St-Paul, de fournir les bois et fascines et de payer 250,000 livres; imposant 54,000 livres sur les provinces suivantes, savoir: 36,000 sur l'Artois, 18,000 sur la Flandre maritime, à payer en trois années.

XXVII. — 19 juin 1543. — Ordonnance de l'empereur pour que tous les habitants de la Flandre, audessus de 20 ans et audessous de 50, prennent les armes et se mettent en défense contre la France.

XXVIII. — 8 juillet 1546. — Ordonnance du comte de Rœux, gouverneur de Flandre, concernant le logement des soldats et officiers en Flandre.

XXIX. — 23 août 1550. — Traduction en français du placard sur le paiement des aides et subsides.

XXX. — 1556. — Lettres portant que les villes de Bergues et de Furnes cautionnent pour le prince une somme de 30,000 fl., taux d'une indemnité due à des marchands d'Anvers.

XXXI. — 12 décembre 1559. — Acte portant décharge pour ceux de Bergues et de Furnes, d'un prêt de 10,100 livres payador.

XXXII. — 15 septembre 1569. — Réglement de la loi de Furnes, sur l'entretien des soldats en garnison dans cette ville.

XXXIII. — 11 juin 1572. — Vidimus d'une lettre de la salle d'Ypres, portant promesse d'une indemnité de 10,000 livres, prêtées par la châtellenie de cette ville pour réparer Gravelines.

xxxiv. — 1577. — Articles arrêtés par les États-Généraux pour être proposés et acceptés par l'archiduc Mathias, avant sa réception au gouvernement général des Pays-Bas.

xxxv. — 1577. — Avis des États de Flandre sur les dits articles, par appostille en marge d'iceux.

xxxvi. — 28 août 1577. — Propositions faites aux États de Flandre, assemblés à Gand le 28 août 1577, de la part des États-Généraux pour les subventions. — Moyens généraux avisés par les quatre membres de Flandre. — Avis des nobles, acceptation des ecclésiastiques, et avis de ceux de Bergues sur les moyens généraux.

xxxvii. — 1577. — Instruction et réglement des États-Généraux, pour l'érection d'un conseil-d'état après le départ de don Jean.

xxxviii. — 1577. — Observations du prince d'Orange et des personnes députées vers l'archiduc Mathias, contenant entre autres choses les noms de ceux qui doivent composer le conseil.

xxxix. — 1577. — Copie de différentes requêtes présentées au roi de France par les députés des États-Généraux, tendant à en obtenir des secours, et à empêcher qu'il n'en soit donné à don Jean. — Réponse du roi. —

xl. — 9 janvier 1577. — Acte d'union des États-Généraux des Pays-Bas, assemblés à Bruxelles, et l'acte d'approbation du conseil-d'état.

xli. — 2 avril 1577. — Observations présentées par la ville d'Amsterdam au prince d'Orange et la réponse du prince. Observations sur la réponse du prince et quelques autres pièces à ce sujet.

I. — 8 juin 1577. — Mémoire de ce qui a été répré-senté aux États-Généraux par les députations d'Amster-dam. — Déclaration de l'archiduc don Jean sur ce mémoire.

II. — 21 mai 1577. — Avis des députés des États-Généraux, convoqués à Bruxelles, de lever une imposition personnelle par tête ou capitation et de continuer les autres impôts.

Instruction au commissaire du roi pour en proposer l'exécution aux États et aux quatre membres de Flandre.

IV. — 18 juin 1577. — Avis des ecclésiastiques et des nobles et enfin celui du magistrat de Bergues, sur l'avis des députés de États-Généraux.

V. — 5 septembre 1577. — Lettre de don Jean aux États-Généraux des Pays-Bas, datée du château de Namur.

VI. — 11 septembre 1577. — Articles proposés par Jean, aux États-Généraux, avec la réponse en marge.

VII. — 20 septembre 1577. — Commission de gouverneur-général de Flandre, délivrée par les États-Généraux au duc d'Arschot en remplacement du comte Rœux.

VIII. — 23 et 24 octobre 1577. — Lettres de don Jean aux États-Généraux, datées de Turembourg.

IX. — 25 septembre 1577. — Instruction donnée par les États-Généraux à leurs députés, pour traiter avec don Jean.

— 25 septembre 1577. — Projet de traité de pacification et d'accord proposé par les États-Généraux. — Lettre de D. Jean.

LI. — 28 septembre 1577. — Lettres des députés aux États-Généraux.

LII. — 29 septembre 1577. — Réponse des États-Généraux à leurs députés.

LIII. — 2 octobre 1577. — Lettre de D. Jehan aux États-Généraux.

LIV. — 3 octobre 1577. — Lettres des députés (l'évêque de Bruges et le sieur de Villerval) aux États-Généraux.

LV. — 4 octobre 1577. — Lettre de l'empereur à Don Jehan, sur le départ de l'archiduc Mathias.

LVI. — 21 octobre 1577. — Lettre des députés des États-Généraux à l'empereur, annonçant l'arrivée de Mathias à Cologne.

LVII. — 23 octobre 1577. — Lettre au duc d'Arschot de la part du sieur de Holstein, délégué de l'archiduc, aux États-Généraux.

LVIII. — 27 octobre 1577. — Délibération des quatre membres de Flandre, sur l'arrêté pris par les États-Généraux, de contribuer dans la demande de 400,000 flor. par mois, pendant quatre mois.

LIX. — Novembre 1577. — Lettre datée d'Augsbourg, du nommé Hellat, aux États-Généraux, concernant les nouvelles politiques du temps.

LX. — 17 novembre 1577. — Lettre de la reine Cathérine aux États-Généraux.

LXI. — 26 novembre 1577. — Mémoire représenté par le sieur Bossu et le docteur Léonius aux États-Généraux, avec leur réponse.

LXII. — 1 décembre 1577. — Lettre du sieur Decerf, de Bruxelles, concernant les nouvelles du temps.

LXIII. — 3 décembre 1577. — Lettre datée de Bruxelles, du sieur Martin, concernant les nouvelles du temps.

LXIV. — 23 mars 1578. — Élection de 18 notables dans la ville de Bruges, *Tot den gouvernement op t'fait van oorloghe.*

LXV. — 12 avril 1578. — Lettre du sieur d'Offray, gouverneur de West-Flandre, ordonnant aux villes de Bergues et autres de se mettre en défense contre les entreprises des Français qui étaient entrés dans Gravelines sous le sieur de La Motte.

LXVI. — 3 mai 1578. — Commission de surintendant de West-Flandre donné par l'archiduc Mathias audit sieur d'Offray tant pour les gens de guerre que pour la garde et fortification des places.

LXVII. — 21 mai 1578. — Lettres du sieur Adrien de Ghistelles au magistrat de S. Omer, concernant le mouvement des Français sur Gravelines et le West-quartier.

LXVIII. — 22 mai 1578. — Lettre de l'archiduc Mathias aux quatre membres de Flandre, marquant que le traité commencé par les états-généraux et le duc d'Alençon était rompu.

LXIX. — 31 juillet 1578. — Observations du sieur d'Offray et des députés du West-quartier aux quatre membres, sur les surprises et invasions de l'ennemi dans ledit quartier.

LXX. — 2 août 1578. — Lettre de ceux de Bruges et de ceux du Franc aux quatre membres, sur le même sujet.

LXXI. — 5 août 1578. — Lettre des quatre membres aux députés des états de Flandre à Anvers.

LXXII. — 11 septembre 1578. — Déclaration du roi d'Espagne portant confirmation des droits et privilèges en faveur des villes et communautés qui lui resteront fidèles.

LXXIII. — 2 décembre 1578. — Lettres des quelles il résulte que les députés de Bergues, Bourbourg et Dunkerque assemblés à Bourbourg, avaient résolu de ne communiquer avec le sieur De la Motte que lorsqu'ils auraient eu l'avis des quatre membres.

LXXIV. — 2 décembre 1578. — Proposition du sieur Ketulle de Ryghove, aux villes subalternes de Flandre de contracter union entr'elles et les quatre membres.

LXXV. — 2 décembre 1578. — Proposition du sieur De la Motte, aux députés de Cassel et autres, assemblés à St-Omer.

LXXVI. — 4 décembre 1578. — Lettre des quatre membres, touchant les nouvelles du temps et défense à ceux de Bergues de communiquer sans autorisation avec le sieur De la Motte.

LXXVII. — 6 décembre 1578. — Instruction pour les envoyés de la châtellenie de Cassel à ceux de Furnes, Bergues et Bourbourg, portant résolution de la part de ceux de Cassel, d'accepter les offres du sieur De la Motte.

LXXVIII. — 6 décembre 1578. — Lettre de l'archiduc Mathias, à ceux des villes et châtellenie de Bourbourg, de n'entendre aucune proposition du sieur De la Motte qu'avec l'avis des quatre membres.

LXXIX. — 10 décembre 1578. — Lettre d'un ancien homme de loi fugitif à St-Omer, concernant ce qui s'est passé dans cette ville à l'égard de la religion.

Réponse de Montigny et de Heeze.
Réplique de Debours.
Réplique de Montigny et de Heeze.
Observations de Debours.

LXXXIX. — Juillet 1579. — Lettres de Bruges, relatives à tout ce qui s'est passé pendant les troubles.

XC. — 24 août 1579. — Commission de gouverneur et de surintendant de West-Flandre, donnée par le prince d'Orange à Guillaume de Blois, seigneur de Trelong, lieutenant-amiral de Zélande et lieutenant-amiral de Dunkerque.

XCI. — 31 octobre 1579. — Commission donnée par Mr de Trelong au sieur Jacques Marchand, grand-bailli de Nieuport, pour commander à Dunkerque en son absence.

XCII. — 14 novembre 1579. — Commission donnée par ceux de Bruges et d'Ypres à sieur Gilles Devos, pour la recette des biens ecclésiastiques dans Bergues et Bergen-ambacht.

XCIII. — 4 septembre 1580. — Capitulation de la ville de Bouchain, approuvée par le comte de Mansfeld.

XCIV. — Janvier et février 1581. — Lettres du sieur de Loovelde, concernant les affaires du temps.

XCV. — 26 janvier 1581. — Rapport de tout ce qu'ont fait les députés des États-Généraux, dans l'intérêt de leurs villes et provinces.

XCVI. — 10 avril 1581. — Lettre du duc d'Anjou aux magistrats de Bruges et du Franc, pour faire faire l'abjuration du roi d'Espagne.

XCVII. — 10 mai 1581. — Lettre du duc d'Anjou aux États-Généraux.

XCVIII. — 10 mai 1581. — Lettre du même au prince d'Orange.

XCIX. — 22 juin 1582. — Lettre de la loi de Bruges à celle de Bergues pour délier les habitants de Bergues de leur serment envers le roi d'Espagne.

C. — 29 juillet 1581. — Forme de serment d'abjuration du roi d'Espagne et de fidélité aux États-Généraux des Provinces-unies, parmi lesquelles la Flandre est comprise, conformément à ce qui a été arrêté à l'assemblée des États-Généraux à la Haye.

CI. — 21 août 1581. — Lettre concernant l'état de l'armée à Loo et les mouvements de l'ennemi au 31 mai 1581.

CII. — 28 novembre 1581. — Lettre de la loi de Bruges, ordonnant de faire chanter un *Te Deum* dans toutes les églises, à l'occasion des fiançailles du duc d'Anjou et de la reine d'Angleterre.

CIII. — 22 décembre 1581. — Lettre concernant les nouvelles du temps.

CIV. — 11 août 1582. — Lettre du conseil de Gand enjoignant à tous les officiers et magistrats d'assister par députés à Gand à la joyeuse-entrée du duc d'Anjou et à sa reconnaissance en qualité de comte de Flandre, et de prêter ensuite serment entre ses mains.

CV. — 17, 18, 19 janvier 1583. — Quatre lettres du duc d'Anjou au prince d'Orange et aux États-Généraux.

CVI. — 26 janvier 1583. — Lettre du sieur de Trelong

touchant les nouvelles du temps et principalement de ce qui s'est passé à Anvers.

CVII. — 25 octobre 1585. — Lettres patentes accordant aux bourgeois et aux habitants main levée et libre jouissance de toutes les successions à eux échues pendant les troubles.

CVIII. — 16 octobre 1588. — Copie collationnée du testament de M[r] Pierre Damman, président du collège Driutius à Louvain, portant fondation de bourses à conférer à défaut de parents, à ceux de la ville et de la châtelenie de Bergues, par préférence à tous autres.

CIX. — 20 mars 1597. — Extrait authentique du registre de la ville de Gand, portant décret et réglement d'union et d'accession entre les ecclésiastiques et quatre membres de Flandre en fait d'aides et subsides, lesdits ecclésiastiques ayant la préséance et une cinquième voix.

17e Siècle.

CX. — 1 août 1603. — Décret sur requête des échevins de Gand, portant que l'abbé de S. Pierre payera l'imposition qui se lève pour le fournissement de l'aide, sur les vins et bières, sur le pied réglé par les nobles et notables y désignés.

CXI. — 15 juin 1616. — Sentence provisoire du conseil privé, autorisant le magistrat de Bourbourg à faire faire les réparations à la rupture arrivée en 1612 aux digues de la mer entre Mardyck et Gravelines, dans lesquelles ce magistrat voulait faire contribuer ceux de Bergues, Cassel et Furnes, — avec quelques pièces relatives à ce procès.

CXII. — 31 juillet 1626. — Lettres patentes portant acceptation de la somme de 150,000 fl. offerte par les châtelenies d'Ypres, Cassel, Furnes et Bergues, à raporter entr'elles suivant le transport, sous la promeses de ne point engager les paroisses.

CXIII. — 1630. — Mémoire touchant la franchise de Tonlieu dont ceux de Nieuport prétendent jouir par toute la Flandre.

CXIV. — 27 septembre 1642. — Décret portant réglement pour les élections de bourgmaîtres et échevins, avec leur nomination dans les places vacantes.

CXV. — 15 octobre 1644. — Lettres d'octroi portant vente des biens patrimoniaux du roi, à cause de l'invasion de l'ennemi et des ravages par lui commis.

CXVI. — 31 juillet 1646. — Capitulation accordée à la ville de Bergues par le duc d'Orléans.

CXVII. — 20 septembre 1650. — Commission de lieutenant-général des armées en Flandre, pour le comte d'Estrades, en l'absence du maréchal Duplessis-Pralin.

CXVIII. — 12 octobre 1650. — Lettre du roi pour, par ledit comte d'Estrades, exercer la charge du lieutenant-général sur les troupes en Flandre du côté de la mer.

CXIX. — 26 janvier 1651. — Lettres de sauve-garde en faveur des monts de piété, par lesquelles le roi confirme les privilèges de ces établissements et surtout ceux d'exemption de logement de gens de guerre.

CXX. — 1654. — Lettres relatives à la démolition des fortifications de Bourbourg, par ordre du roi d'Espagne.

CXXI. — 29 octobre 1655. — Ordre au magistrat de Bergues, de loger dans la châtelenie, pendant le mois

de novembre, les paysans refugiés du Hainaut, leurs femmes et enfants, avec leur bétail consistant en 219 chevaux, 734 vâches, 1533 moutons et 150 porcs.

CXXII. — 1 août 1664. — Décret portant octroi pour la navigation libre de la mer par Ostende à Bruges, sans devoir rompre charge.

CXXIII. — 16 septembre 1664. — Nomination d'un messager de Bergues à Bruges.

CXXIV. — 1666. — Pièces et correspondance concernant un procès au conseil-privé entre le pays du Franc, châtelenies d'Oost- et West-Flandre d'une part, les ecclésiastiques et trois autres membres de l'autre, sur l'augmentation et l'inégalité de la répartition que ceux-ci avaient fait des impositions depuis 1661, au préjudice du plat-pays, 1665—1666.

CXXV. — 18 août 1666. — Accord et soumission de la part du magistrat de Bergues, fait avec le sieur Maes d'Ophem, commissaire de la part du gouverneur-général des Pays-Bas pour élargir et rendre navigable le canal de Bergues à Furnes.

CXXVI. — 4 septembre 1666. — Lettres patentes portant approbation et confirmation de l'accord du magistrat de Bergues pour le canal de Bergues à Furnes.

CXXXVII. — 1669. — Lettres patentes portant concession des Moëres en faveur de Colbert et de Louvois.

CXXVIII. — 1670. — Avis du magistrat de Furnes à Mr l'intendant concernant l'imposition des bois et des dîmes.

ANA

POUR

L'HISTOIRE DES FÊTES DE NOTRE PROVINCE.

KORTE

UYT-LEGGHINGHE

EENIGHER GODVRUCHTIGHER

GHEWOONTEN VANDE BORGHERS VAN IPER,

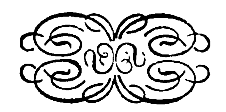
NAMENTLYCK VAN 'T SMYTEN DER

CATTEN,

Door AERT HIERAX, Borgher van Iper.

Tot IPER: Ghedruckt by de Weduwe van
JAECQUES DE RAVE in de Zuyd'-straete in S. Augustyn.
1714.

RÉIMPRIMÉ A BRUGES,
CHEZ VANDECASTEELE-WERBROUCK. 1848.



Les fêtes rentrent pour une part considérable dans l'histoire des mœurs d'une époque; nos ancêtres avaient multiplié ces fêtes et y trouvaient leur bonheur; c'est qu'il y avait alors de la poésie dans les esprits, mais il n'y en a plus. Notre prosaïsme moderne s'étonne de la multiplicité, de la simplicité de ces fêtes, et du bonheur que le peuple y trouvait; je pose en fait et je pourrais aisément le prouver, qu'il y avait à cette époque infiniment plus de joie et de bonheur dans la société que de nos temps; si nous comprenions bien ces jours, nous les regretterions, comme nous regrettons les jours et les plaisirs de notre enfance.

Ces fêtes d'ailleurs avaient un sens, la vive imagination d'un peuple naïf attachait une signification à des faits qui nous paraissent absurdes.

Les fêtes anciennes d'Ypres ont donné lieu à la publication d'une brochure qui est devenue rare et que nous avons jugé à propos de réimprimer.

Le *Kattewoensdag* surtout mérite quelque attention. Ainsi s'appelait et s'appelle encore à Ypres, le mercredi de la seconde semaine du carême, parceque ce jour on précipitait des chats de la tour de la halle de cette ville. L'auteur prétend qu'on le faisait en souvenir de la renonciation des Yprois au culte de *Woda, Vrya* ou *Freya,* qui, en sa qualité de déesse de la guerre et sœur d'Odin, le suivait à la guerre sur un char trainé par des chats qui seraient devenus le symbole d'un culte condamné. D'autres auteurs encore ont trouvé que cet usage et l'explication qui s'y rattache, ne sont pas sans importance.



VOOR-REDEN.

GHELYCK onse Voor-ouders aen hunne Nae-kommelinghen hebben achter-ghelaeten onwederlegghelycke tekenen van verstant ende vernuftheyt, te weten, menighe schoone grootdadighe ende t'samen profijtighe Bauwselen, ende Ghestichten soo binnen, als ontrent de Stadt: alsoo en hebben sy oock niet willen ghebreken van ons nae te laeten klaere preuve van hunne zeltsaeme Godtvruchtigheydt tot den waerachtighen Godtsdienst; als zyn Sieck-huysen, Godtshuysen, Gast-huysen, Arme-schoolen, Ouderlingh-huysen, Disschen, Kercken, ende Cloosters, meer in ghetalle naer proportie van de Stadt, als in eenighe andere Steden van *Vlaenderen* te vinden zyn, wel wetende dat den waerachtighen Gods-dienst is het allerbeste steunsel van alle goede regieringhe. Besonderlyck nochtans hebben zy dese hunne Godtvruchtigheyt willen laeten blycken in het overlegghen van het H. Lyden CHRISTI, uytbeeldende op

elcken Sondagh van den H. Vasten eenig merckelyck mysterie des selfs, leerende daer by hunne Kinderen eenighe Godtvruchtighe ghedichten diesaengaende, om hun 't selve beter in te prenten.

Al wel ('t welck te beklaghen is) sommighe daer van als-nu verduystert zyn door lanckheyt van tyde, oft door ghebreck van gheduerighe over-leveringhe, oft waerschynelyck ter oorsake van't schimpen der Vremdelinghen, die alleen saeghen 't uytwendigh werck, soo *Michol* dede, als sy den Coninck *David* (schandelyck soo 't haer dochte) halfnaeckt sagh dansen ende springhen voor de Arcke des Heeren, ende niet naer de beweegh-reden, die alle onverscheyden wercken kan goet ende loffelyck maken, jae soo veel te loffelycker, hoe zy in hun selven blootelyck aenmerckt voor de wereldt mispryselycker ende slechter schynen te zyn.

Welcke voornoemde verduysteringhe van soo goede, oude, ende Godvruchtighe Ghewoonten aenmerckende, souden wy niet moghen ghebruycken dese woorden van den Poët Horatius:

D'eeuwe onser Vaderen
Argher als onse Voor-vaderen,
Heeft ons argher voort-ghebracht;
Die haest sullen voort-brenghen,
Noch een argher gheslachte.



I. CAPITTEL.

Vanden Borrelle-Sondagh.

DEn Borrelle Sondagh als wesende den eersten van den H. Vasten, stelt ons voor ooghen het beghinsel van het H. Lyden CHRISTI, alswanneer de Joden met Fackelen ende Lanteernen CHRISTUM quamen soucken ende vanghen in het Hofken. De Kinderen dit H. Mysterie willende uyt-beelden sommighe representeren de Joden, loopen met brandende Borrellen in de handt lancxst de straete roepende deze woorden: ***Borrelle, Borrelle, steeckt het Vier in de helle.*** Dat is, het vier van haet, ende nydt steeckt nu in de helsche duyvelen om de Joden op te gaen stoken, om dat men den onnooselen JESUM souden gaen soucken met Flambeuwen, Borrellen, ende Fackelen. Andere sitten stillekens voor de deure van hun huys, om CHRISTUM ghevanghen gheleyt zynde te lichten, ghelyck ontwyffelyck ten dien tyde is gheschiet vande Borghers van JERUSALEM, van d'eene uyt haet ende nydt, van d'andere uyt curieusheyt, ende van menighe uyt medelyden ende devotie.

II. CAPITTEL.

Van den Craecke-Sondagh.

DEsen Sondagh is eene klaere ghetuyghenisse dat de Borghers van IPER zyn, ende willen schynen te zyn, goede lautere Catholycken vervremt van alderhande Ketterien; op den selven ons mannelyck voor-houdende het H. Mysterie van het Alder-heylighste SACRAMENT DES AUTAERS in-ghestelt in 't laeste Avontmael, alswanneer CHRISTUS de substantie van 't broodt verandert heeft in de substantie van zyn Alder-heylighste Lichaem; ende midts dit niet ghevoeghelyck en konde uyt-ghebeelt worden op den Witten Donderdagh, alswanneer het is inghestelt, soo hebben zy daer toe verkosen den tweeden Sondagh van den H. Vasten, schietende om eene groote ende mannelycke Craecke, verciert met vergulde Oupeelen ende andersins, alsoo toonende, dat zy dit H. Mysterie willen vereeren, ende voorvechten; ende niet in, oft teghen de Craecke, soo de Joden te *Brussel* hebben ghedaen teghen het H. SACRAMENT VAN MIRAKEL, ende de Ketters noch hedendaeghs zyn doende, maer 't selve vereerende in deze Craecke, met een wel-geschickten Omme gangh der Koninckłycke Ghilden.

III. CAPITTEL.

Van den Quene-Sondagh.

ALvooren is te weten dat de oude Wet oft Synagoghe der Joden die begonst hadde van *Moyses* tijden af, teenemael vergaen ende verdwenen is, doen CHRISTUS hanghende aen het Cruys heeft gheseyt: *Consummatum est,* 't Is volbrocht, ende dat de nieuwe Wet van doen af haer beghinsel heeft ghenomen. Die van IPER dit willende hunne Kinderen uyt Beelden, hebben doen draeghen in eene ghedeckte Mande seker Dochterken representerende de oude Wet ofte Synagoghe, die omlommert was ende bedeckt met vele schaduwe, jae eene schaduwe selve. De Kinderen die dit Dochterken draghen roepen aldus: *Oude Quene Babelboone.* Dat is de Oude Wet. *Isse oudt, s'en is niet schoone.* Al is sy oudt van Jaeren, nochtans niet schoone midts zy gheene Heylighmakende gratie en behelsde, noch gheven en konde, jae alle de gratie, die de Heylige Persoonen van 't Oude Testament hebben ghehadt, is hun al ghegheven gheweest ten opsichte van 't nieuwe Testament. *Gheeft se doch een Ey:* Dat is, laet de Doot ende Verrijssenisse CHRISTI aen kommen op den Paesch-dagh. *Daer mé looptse wey.* Daer mede verdwynt zy ghelyck't inder waerheyt alsoo gheschied is.

Soo dat dit bedelen van dese oude Quene beteeckent dat de oude Wet arm ende behoeftigh van Heyligh-makende gratie, dese, ende alle andere gaven noodigh ter zaligheyt

heeft moeten ontfanghen ten opsichte van de nieuwe Wet. Ende Eyeren hier en daer danckelyck ontfanghende, gheeft te kennen, dat de Joden ten jonexsten daeghe CHRISTUM voor hunnen *Messias* sullen ontfanghen, ende syne Verryssenisse ende nieuwe Wet belyden.

Waer door als boven verhaelt toonen de Borghers van IPER, dat zy de Joodsche Ceremonien willen verfoeyen door den Quene-Sondagh, ende alle Kettersche Secten door het in stellen van den Craecke-Sondagh, ende ook het Heydendom door het smyten der Catten, soo men nu sal gaen toonen, ende oversulcx van alle kanten zyn goedt ende lauter Catholyck.

IV. CAPITTEL.

Van 't smijten der Katten.

HErodotus, ende verscheyde andere Historie-Schryvers verhaelen, dat de Egyptenaeren eertydts soo rasende waeren om Catten te aenbidden, dat, soo wie maer eens en sloegh eene Catte, hy terstont de doodt plichtigh wiert onverbiddelyck.

Onse niet min Godtvruchtighe, als verstandighe Vooronders wel verstaende dat d'Afgodderye niet t'samen staen en konde, met den waeren Godts-dienst ende Godtvruchtighe Oeffeningen die sy wilden doen in den H. Vasten, willende uyt-drucken, jae jeghelyck kenbaer maken, dat sy van 't Heydendom waerachtelyck bekeert waeren tot het Christen Gheloove (soo wonderlyck oudt is dese loffelycke ghewoonte) hebben ghestelt tot een teecken

van openbaere professie oft Belydenisse des Gheloofs, ende om te toonen dat zy ten hooghsten versaeckten alle vremde Goden, ende die sy te vooren hadden ghedient, dat men publyckelyck van 't hooghste van hunnen Burgh Catten soude smyten, ghelyck alsoo van hun verwerpende de Afgoderye, die om reden boven verhaelt niet bequaemer en konde uyt-ghedruckt worden, als door de Catten.

Ende naderhandt de Stadt ghebauwt ende de Jaermarckt inghestelt zynde, opdat dese hunne Godtvruchtighe Belydenisse aen hunne ghebueren zoude moghen dienen tot een stichtigh Exempel van jeverighen Godtsdienst, hebben dit willen doen met 't luyden der Klocken voor ende naer op de vermaerde Jaermarckt van IPER, op dat alle Vremdelinghen souden moghen sien, ende hooren, dat die van IPER alle Af-goderie onwederroepelyck hadden versaeckt, ende goede eeuwelycke Christenen waeren gheworden.

Want dat sommighe willen segghen, dat sulcx is gheschiet ter oorsake van den Coop-handel op de IPERSCHE Jaer-marckt, heeft luttel oft gheen schynbaerheyt, want wat ghemeynschap doch kan het smyten der Catten hebben met den Coop-handel? 't Kan nochtans wel gheschiet zyn, dat die van IPER siende dat Godt om dese hunne soo seltsaeme Belydenisse des Gheloofs, hun gebenedyde in hunnen Coop-handel, uyt dankbaerheyt Catten meer in ghetalle hebben begonst te smyten, maer niet dat sulckx de oorspronckelycke beweeg-reden kan gheweest zyn, mits 't smyten der Catten al veel ouder is als de Jaer marckten, die vele Jaeren daer naer in-ghestelt zyn gheweest van den Grave van *Vlaenderen* hier ende op andere plaetsen, soo de Cronycke ons verhaelt.

Nu dat jemant die sich meynt wel ervaren te syn in de Stadts saecken, soude wel bekennen den oorspronck

boven verhaelt waerachtigh te zyn, maer ontkennende soo diepe oudtheyt der selver, ende pooghen te toonen, dat de Stadt, Stadt is gheweest, ende nochtans dese ghewoonte eenighe Jaeren niet in ghebruycke, daer uyt en soude niet nootsaeckelyck volghen, dat zy doen tydt eerst begonst heeft, maer beter dat zy Mannelyck, ende soo naer-kommelinghen behooren te doen, altijdt groot achtende d'instellinghen ende goede ghewoonten van hunne Voor-vaderen, hernomen is gheweest, te vooren achterghelaeten zynde eenighe Jaeren om't schimpen der Vrem delinghen, Oorloghen, oft jet des ghelyckx. Van hoedaenighe achterlaetinghe voor eenen tydt wy heden daeghs hebben experientie, ende de herneminge sal geschieden den 28 February 1714, toonende alsoo, dat wy niet min Erf-genaem en willen zyn van't goet onser Voor-Vadren, als van hunne seltsaeme Godtvruchtigheyt, en loffelycke ghewoonten.

V. CAPITTEL.

Bevestinghe van 't voorgaende.

TOt bevestinghe van't ghene voorseyt, brenghe alleen voort eene reden die onwederlegghelyck is te weten: 't Blyckt by de stucken dat onse Voor-Ouders hebben gheweest Mannen van verstande, soo in den beghinne is gheseyt, nu het smyten der CATTEN enckelyck ende blootelyck in zy selven aenmerckt, schynt maer een teecken van slechtigheyt gheweest te zyn, als van eenighe verstant,

waer uyt volght, dat zy nootsaeckelyck eenighe ghewichtighe beweegh reden moeten ghehadt hebben, die dusdanighe wercken kan ontschuldigen van slechtigheyt ende loffelyck maken, ende wat andere? als die boven is verhaelt? Midts den draet van de Godtvruchtighe Oeffeninghen die sy deden in den Vasten, anders niet en schijnt te vereyschen.

De Romeynen om achter te laeten eenighe dierghelycke stucken, hadden eertydts eene ghewoonte, van te smyten Stroyen Mans van boven eene Brugghe in de Reviere *Tibris*. Die scheen eene saecke te zyn om mede te spotten, voor die den oorspronck niet en wisten, maer gheensins voor die wisten dat sy dese Stroyen Mans smeten in de Reviere in de plaetse van d'oude Ouderlinghen, aen wie sy onnut zynde voor de Republycque sulckx plachten te doen.

SLUYT-REDEN.

HEbben dan de kloecke Romeynen eene teenemael Barbare gewoonte, om dat sy quam van hunne Voor-Ouders niet willen af-breken, maer liever veranderen in eene dierghelycke, daer niemant eenigh leet by lyden en soude, gheen acht nemende op 't schimpen der Vremdelinghen, hoe veel te min hebben de Borghers van Iper reden ende om eene nu hondert, en hondert jae duysent Jaeren ghebruyckt ghewoonte ende Instellinge vast te houden, niet tegenstaende het schimpen der Vremdelinghen, die den oorspronck daer van niet en hebben gheweten, ghemerckt zy allensins is streckende tot hunnen

grooten Lof, als wesende een openbaer teeeken van Godsdienst, ende eene besondere seltsaeme Belijdenisse van het H. Christen Gheloove, ende oversulckx ghedaen wesende met haere oorspronckelycke beweegh-reden boven verhaelt, soo veel te verdienstigher by Godt, ende loffelycker by alle goede Christenen, als zy ter dier occasie wat schimps moeten lyden van eenighe Vremdelinghen, aen wie den oorspronck van dese soo Lofbaere ghewoonte te vooren is gheweest.

Houdt de Overleveringhen. S. Paul, 2 Thess. 2, 14.



Vidi Francisc. de Carpentier,
Canon: Ipr: Lib: Censor.

WINENDAELE.

Robert-le-Frison fit bâtir le château de Winendaele afin de mieux dompter ses sujets rebelles et de trouver au milieu de ses immenses forêts la jouissance princière de la chasse. Baudouin-à-la-Hache fit sa demeure habituelle de ce château. Après l'assassinat de Charles-le-Bon, Louis-le-Gros y fit un séjour. Guillaume de Normandie y enferma ses prisonniers, et lors de sa chûte, ses partisans s'y retirèrent.

Gui y reçut les ambassadeurs de Charles d'Anjou, roi de Sicile et de Jérusalem, en 1284. Dix ans plus tard, des envoyés d'Édouard I, roi d'Angleterre, vinrent y demander pour leur maître, la main de Philippine de Flandre. Philippe-le-Bel irrité de ce que le comte avait donné sa fille à son ennemi, attire Gui, sa fille et une foule de chevaliers à sa cour et les jette en prison. Gui délivré de sa prison, cherche à délivrer sa fille et se fait un parti contre la France. Le monarque français envoie deux députés à Winendaele pour arrêter Gui. Une longue et terrible guerre fut la suite de cette félonie

du roi. Durant ces guerres, le château fut occupé par les *Leliaerts*, et, malgré ses forces considérables, Guillaume de Juliers ne parvint pas à s'en emparer.

A la fin de ces sanglantes guerres, Philippe permit à Gui de retourner en Flandre et il se retira à son séjour favori de Winendaele.

Jean de Namur en fit ensuite l'acquisition et le château cessa d'être une propriété souveraine. Jean le donna à sa femme, Marie d'Artois, pour douaire; après la mort de Marie, la maison de Namur resta en possession de ce château.

Cette propriété devint ensuite celle de Jean de Bourgogne, qui la céda à sa fille Marie. Marie se maria, en 1401, avec Adolphe de Clèves, et Jean de Bourgogne fut forcé de lui céder le château de Winendaele. La famille de Clèves se retira en Allemagne et le château déchut de sa splendeur.

Jean-Guillaume de Clèves étant mort sans héritiers directs, le château vint, en 1616, à la possession de Guillaume Wolfgang, prince de Neubourg.

C'est à ce prince, que Louis XIV accorde ces lettres qui garantissent le château et ses dépendances de toute incursion.

» DE PAR LE ROY.

» A tous gouverneurs et noz lieutenants generaux en noz provinces et armées, cappitaines et gouverneurs de noz villes et places, marechaux et maitres de noz camps, colonels, chefs et officiers ayant commandement et auctorité sur noz gens de guerre tant de cheval que de pied, françois et estrangers, de quelque langue et nation

qu'ilz soyent, salut. Sçavoir faisons que nostre tres cher et bien amé cousin le Duc de Neubourg nous auroit faict entendre qu'au prejudice de nostre sauvegarde, et de la neutralité qui a tousjours esté entre noz subjectz et les siens, les trouppes de noz armées, et des garnisons d'aucuns de noz places nouvellement conquises au pays de Flandres entreprennent sur les habitans de la seigneurie de Winendal qui luy appartient en propre en y faisant des courses, et exigeant des contributions soubz pretexte que les terres de Winendal et ses dependances sont enclavées dans celles d'Espagne, et nous trouvant conviez par le soin avec lequel nostredit cousin a cy devant entretenu les conditions de la neutralité, à faire jouir tous ses subjectz sans exception ny distinction d'aucun lieu de la grace que nous leur avons faict en sa considération par la sauvegarde generalle que nous leur feismes expédier des l'année xvi^{c} quarante quatre, confirmée en 1656, voullant aussy luy tesmoingner en touttes rencontres l'affection particuliere que nous avons pour touttes les choses qui le concernent, et qu'il peut desirer de nous, mesmes en estendant nostre protection, dont les habitans de Juillers jouissent, sur ceux de Winendal et ses dépendances, Nous vous mandons, ordonnons et tres expressement enjoingnons par la presente signée de nre. main, de ne faire ny souffrir qu'il soit faict aucun acte d'hostilité dans la ville et estendue de Winendal, et ses dépendances, et dans les lieux à eux appartenans, et d'y enlever ou permettre qu'il y soit levé ou exigé aucunes contributions, pris ny enlevé aucuns bledz, truicts, pailles, avoynes, bestiaux ny autres choses quelconques, si ce n'est de leur consentement, et en cas que noz trouppes feussent nécessitées de passer sur lesd. terres de Winendal, ou sur leurs dépendances, Nous vous enjoingnons

de faire garder si bon ordre, que nostredict cousin ny aucun de ses subjects n'en reçoivent aucun dommage ny tort quelconque, et n'ayent aucune occasion de nous en faire plainte, à peine à tous chefs de nous en respondre, et à tous soldats de la vie; à la charge d'observer par eux de bonne foy la mesme chose envers noz subjectz et ceux de noz alliez, et de n'entreprendre contre noz trouppes aucun acte d'hostilité. Mandons expressement à nostre très cher et bien amé cousin le vicomte de Turenne marechal de France, nostre lieutenant general commandant en chef nostre armée de Flandres, et à tous autres commandans noz trouppes, et dans noz places en Flandres, de tenir soingneusement la main à l'observation de la présente, empeschaut que tous les officiers et soldats qui sont soubs leurs charges ne fassent aucunes courses dans lesd. terres de Winendal et ses dépendances, et ne commettent aucune contravention à la présente, par laquelle nous prenons et mettons tous les habitans de Winendal et de ses dépendances en nostre protection et sauvegarde specialle, et parce que l'on pourra en avoir besoin en divers endroits, nous voullons qu'aux copies d'icelle deuement collationnées, foy soit adjoustée comme à l'original, et promettons aux subjectz de nostre dict cousin de lad. ville de Winendal et ses dépendances de faire apposer noz armoiries, panonceaux et bastons royaux partout où ils verront bon estre, afin qu'aucun de nosd. gens de guerre n'en prétende cause d'ignorance, car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le xxxe jour de septembre mil six cens cinquante huict. »

» Louis.

» Par le Roy,

» Le Tellier.

ARRENTEMENT DE 1253.

En parcourant l'inventaire des propriétés de l'abbaye de Zonnebeke, lèz-d'Ypres, dressé, en 1779, par ordre de l'impératrice Marie-Thérèse, on trouve, art. 176, ce qui suit:

« Cinq bonniers de terres, appartenant à cette abbaye, » au village de Hooglede, lesquels ont été donnés en arren- » tement l'an 1253, et sont à présent dans la possession » de Joseph Harens, Charles Lansweert et consors, à » charge de livrer dans l'abbaye, chaque année, le 10 » novembre, étant la veille de St-Martin, entre onze et » douze heures avant midi, quinze poulets chatrés, en » trois cages, sur un chariot couvert, attelé de deux » chevaux d'un même poil, avec des sonnettes à leurs » garrots et un homme jouant de la flute, assis sur le » devant du chariot, qui doit demander permission avant » que d'entrer en la basse cour, et y étant les chevaux » doivent courir au grand galop jusqu'à la grande salle, » de façon que le devant du timon y entre; et l'on doit » encore payer en argent trente-deux pattars pour la » sauce, ce qui se pratique exactement tous les ans, » et quoique l'abbaye n'en ait aucun profit, à cause des » dépense et nourriture qu'elle est en usage de donner » aux porteurs; se porte ici ce qui se paye en argent » comme à l'état précédent. . . . . fl. 1-12-0 »

Quand les propriétés de cette abbaye ont été saisies par la république française, cette rente a été vendue avec les autres biens, et la terre dont il est question porte encore aujourd'hui le nom de *terre de chapons*.

Recherches historiques et critiques sur le véritable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, etc. par Mr J.-B. Malou, chan. hon. de la cathéd. de Bruges, profess. de théologie à l'université de Louvain, membre de l'académie cath. de Rome et de la société d'Émulation de Bruges. Bruxelles, 1848.

« Pourquoi chercher encore le véritable auteur du livre de l'*Imitation?* Pourquoi ne pas suivre l'excellent avis qu'il nous donne: Ne cherchez pas qui a dit, mais faites attention à ce qui est dit. (I. c. 5.) »

C'est ainsi que l'auteur commence cette discussion.

» Je repondrai, dit-il, que j'ai voulu éclaircir un point intéressant de notre histoire littéraire et revendiquer pour notre patrie flamande un honneur qu'on s'efforce de lui ravir.

» A ce premier motif, je dois en ajouter un autre, je veux dire l'acquittement d'une promesse faite il y a six ans.

» Mr l'abbé Carton, etc., s'était épris, en 1842, des idées fantastiques de Mr Onésime Le Roi, qui gratifiait la ville de Bruges de l'honneur d'avoir vu naître le livre de l'*Imitation* dans son sein. Il parut même si convaincu du système de Mr Le Roi qu'il en publia l'analyse dans les *Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire de la Fl. Occid.*, en 1842, sous ce titre: *Preuves que l'*IMITATION DE J.-C. *a été composée à Bruges par un doyen de St-Donat.* Je ne pus m'empêcher de protester contre les faveurs de Mr Le Roi et de critiquer vivement la manière arbitraire dont il nous honorait.

M^r l'abbé Carton, qui ne cherchait que la vérité, me répondit que la sévérité de ma critique m'obligeait à le réfuter; je voulus bien le croire, et je me trouvai engagé.

» Quoique l'*Imitation* ait été attribuée à douze ou quinze auteurs différents, il n'en est en effet que trois dont les prétentions méritent une discussion sérieuse; ce sont Thomas à Kempis, Gerson et Gersen. »

Mr Malou analyse d'une manière très-intéressante, quoique substantielle, tout l'historique de cette controverse. L'auteur y fait preuve d'immenses connaissances en bibliographie et en histoire.

Le simple exposé de la controverse prouve déjà que les titres sur lesquels on appuye les droits de Gersen et de Gerson, sont loin d'avoir la valeur de ceux qui militent en faveur de Thomas à Kempis, mais M^r le Dr Malou n'a pas voulu s'en contenter: décidé à épuiser cette controverse, il discute et approfondit les titres de chacun de ces auteurs en particulier.

Il n'entre pas dans mes vues de répéter ici tous les arguments que Mr Malou allègue en faveur de son opinion. Je ne voudrais en aucune manière en infirmer la valeur par une sèche et froide analyse; ces arguments doivent être lus dans l'ordre et avec les développements que l'auteur leur a donnés; il a su rester clair tout en étant bref; ce sont tout juste ces écrivains qui se prêtent le moins à être abrégés; mais qu'on lise l'ouvrage qui ne contient que 250 pages, et on avouera avec moi qu'il était impossible de mettre plus de talent au service d'une meilleure cause.

En fait d'histoire, la preuve testimoniale est de toutes la plus décisive, et l'auteur allègue pour confirmer les droits de Thomas entre autres, Jean Buschius qui mourut

en 1479, huit ans après Thomas à Kempis. Ce pieux et savant religieux avait été le confrère et l'ami pendant sa vie tout entière, de notre Thomas. Buschius, en 1464, sept ans avant la mort d'à Kempis, termina sa chronique de son ordre dans laquelle il dit que *le frère Thomas à Kempis, homme d'une vie sainte,* composa *plusieurs livres de piété,* à savoir : QUI SEQUITUR ME, DE IMITATIONE CHRISTI et *d'autres encore.* Le frère Herman Rye atteste, dix-sept ans avant la mort de Thomas, que: *Le frère qui a compilé le livre de l'Imitation s'appelle Thomas, sousprieur du Mont St-Agnès,* etc. et *moi frère Herman je lui ai parlé.*

Gaspar de Pforzheim traduisit en allemand les trois premiers livres de l'Imitation. Cette traduction fut faite en 1448, et le traducteur dit lui-même: « Ce livre de l'imitation de Jésus a été composé par un frère très vénérable, maître Thomas, chanoine régulier. »

Mr Malou cite ainsi quinze autorités contemporaines et témoins oculaires, hommes de bonne foi, instruits, respectables. Plusieurs de ces autorités sont d'autant plus légitimes et incontestables, qu'elles se composent de membres de l'ordre des chanoines réguliers et qu'ils attestent un fait que personne d'ailleurs de leur temps ne contestait.

Il faut croire que les partisans de Gerson et de Gersen n'ont pas eu connaissance des témoignages qui constatent les droits de Thomas, ces témoignages sont si nombreux et si décisifs, que la discussion devrait paraître finie.

Mr Malou a bien voulu rendre justice à la sincérité de l'intention que j'avais en publiant une analyse du travail de Mr O. Le Roi, et je l'en remercie. On ignorait généralement que, dans l'opinion d'un auteur grave, c'était dans la ville de Bruges qu'on avait entendu prêcher d'abord une partie de l'*Imitation* et que l'on y avait vu germer le noyau de cet admirable ouvrage.

Je suis animé du désir le plus sincère de contribuer de toute la puissance de ma bonne volonté à éclaircir l'histoire de ma province et à revendiquer tous les titres que nous possédons à l'estime des autres nations. Je m'occupe de préférence de tout ce qui intéresse l'histoire ecclésiastique de notre Flandre; l'ouvrage et l'opinion de Mr O. Le Roi devaient donc fixer mon attention; l'intention la plus pure, je le sais, n'est pas toujours à l'abri de l'influence dé ce que l'on appelle fort bien le patriotisme de clocher; à son insu on est porté à accepter de préférence ce qui honore sa contrée natale, cependant, j'assure que je n'ai publié mon petit article (1) que dans le dessein de provoquer une discussion sur ce point; et je ne me suis attaché qu'à donner une idée exacte des preuves de Mr Le Roi. Je suis heureux d'avoir atteint mon but et je me félicite d'avoir été l'occasion de la publication du travail important de Mr le docteur Malou.

Dans le second article il donne une notice sur tous les mms. et les premières éditions de l'*Imitation*. Le résultat de cet examen est tout en faveur de Thomas: les éditeurs ont constamment reconnu la tradition littéraire qui attribuait cet ouvrage à Thomas.

D'ailleurs dans sa doctrine, dans ses tournures de phrases et dans ses expressions, l'*Imitation* conserve des arguments intrinsèques qui établissent la filiation de cet ouvrage; les écrits de Gerardus Magnus, de Jean Van Heusden, de Florentius Radewyns, ces célèbres fondateurs des frères de la vie commune, qui ont formé l'auteur de l'*Imitation*, ont les rapports les plus frappants avec le style, les arguments et les expressions dont se sert Thomas. Mr Malou a tiré un grand parti de cet argument;

---

(1) Preuves que l'Imitation de J.-C. a été composée à Bruges, etc.

il publie, à la fin du volume, dans l'intérêt de son opinion, un opuscule inédit de Florentius Radewyns; ce petit opuscule rappelle tout-à-fait Thomas; en lisant le travail de Radewyns on croit lire un chapitre de l'*Imitation*. Mr Malou a établi un parallèle constant entre l'opuscule de Radewyns et l'*Imitation*, et il prouve très nettement que le disciple avait trouvé dans les ouvrages de ses maîtres, la substance et souvent l'expression de ce qu'il a développé dans l'*Imitation*. Il établit le même parallèle entre l'*Imitation* et une lettre de *Jean Van Heusden*, abbé général de Windesem, et qui mourut en présence de Thomas; l'évidence de cet argument frappera tous les lecteurs. Une longue discussion sur les idiotismes de l'*Imitation*, fournit à l'auteur l'occasion de rendre ses preuves plus inattaquables encore.

Mr Malou, après avoir déduit avec une grande force de logique tous les arguments directs qui prouvent que l'auteur de l'*Imitation* est incontestablement Thomas à Kempis, examine dans le IIIe chapitre de son travail les difficultés que l'on oppose à Thomas et il passe en revue successivement tous les droits et les titres de Gerson et et de Gersen. Ce travail est neuf et intéressant, et l'auteur conclut son ouvrage par une biographie contemporaine de Thomas et son épitaphe, toutes deux inédites. Il y ajoute un opuscule flamand de Thomas, également inédit — *Sur les bons et les mauvais discours* — et un prétendu second livre de l'*Imitation*, publié d'abord par Liebner en 1842.

Ma conviction est formée, après avoir lu le travail de Mr Malou: dans mon opinion *causa finita est*.

L'ouvrage n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires; je fais des vœux bien sincères pour que ce travail, si digne de son auteur, soit réimprimé et répandu parmi le clergé.

C. C.

BIBLIOTHÈQUE, MUSÉE ET ARCHIVES
DE BERGUES.

Depuis l'impression des renseignements sur la Bibliothèque, le Musée et les Archives de Bergues (voir page 116), j'ai reçu de Mr Bethmann la note qui suit:

« La collection de tableaux n'est pas mal, sans contenir des chefs-d'œuvre; mais dans la bibliothèque il n'y a rien pour nous.

» Il y a un assez grand nombre d'incunables, mais les manuscrits se bornent à ce peu:

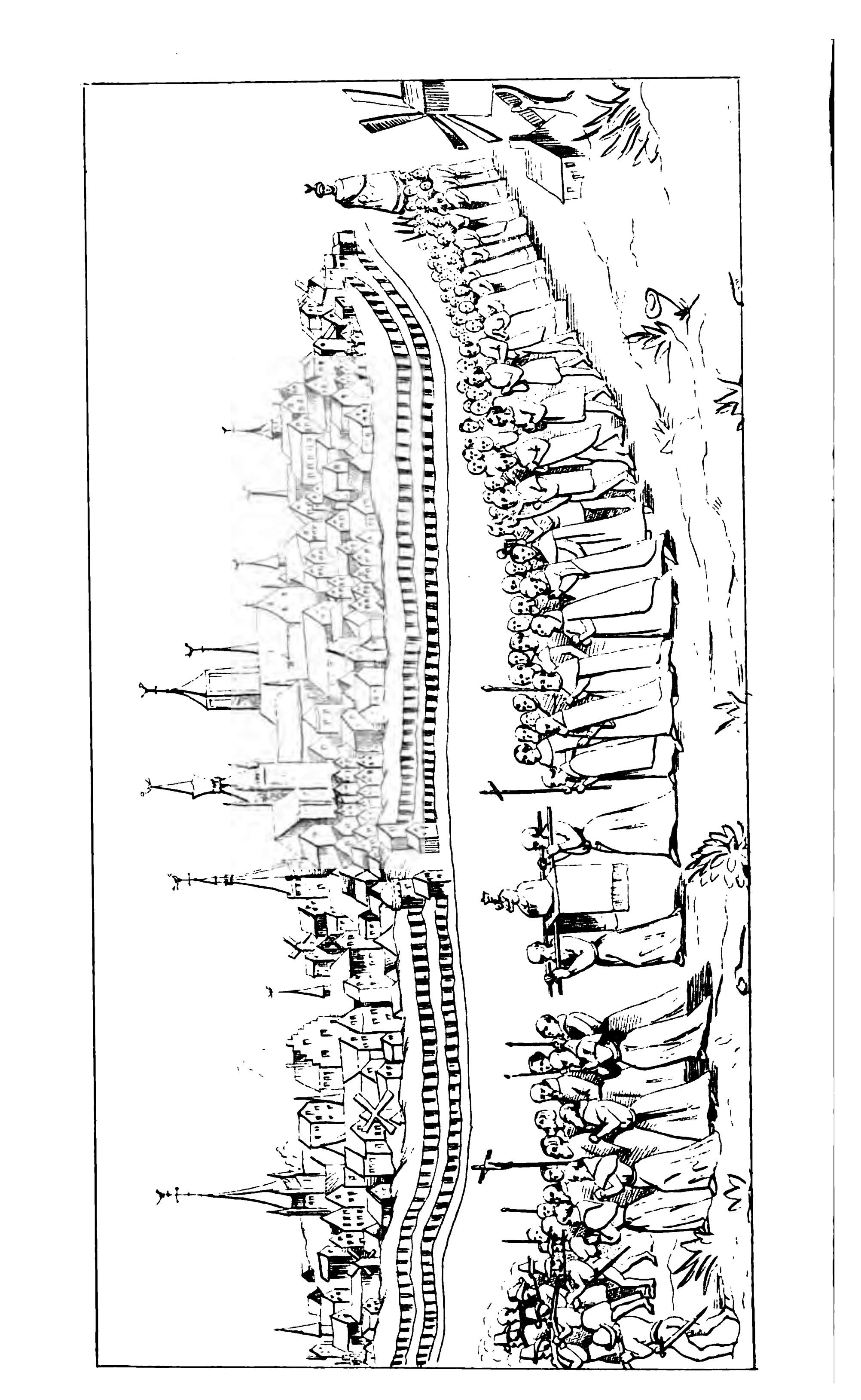
I. — Chart. fol. saec. XVI ineuntis: *Bocace*, des cas des nobles, orné de quelques dessins.
II. — Mbr. quarto XV. *S. Hieronymi* epistolae aliquot.
III. — Mbr. quarto s. XV Liber horarum.
IV. — Chart. quarto XV. *Thomas van Aquinen* van den H. Sacrament.
V. — Chart. quarto XV. *Jacobi de Voragine* legenda SS.
VI. — Chart. fol. XV ex. *Boëce*, de la consolation; le grand *Caton*.
VII. — Chart. quart. XV. (joint à un Saffenspeghel, gheprent tot Leyden 1512.) Copies de beaucoup de chartes relatives au pays de Gueldre, la plupart des ducs et comtes de Gueldre, en partie traduits en neerlandais; les constitutions de Gueldre.
VIII. — Mbr. fol. min. s. XII. (le seul ms. ancien qui

s'y trouve.) *Vita S. Winnoci* « Prologus. Cum titulus olim maiorum ..... impar sim. *Genealogia S. patris W.* « Beatus igitur W. in Britt. .... legentem. *Item in miracula eiusdem prologus Drogonis.* « Sepe et multum etc. *Expl. prol. inc. liber* II. Ante non multis annis etc. *Inc. tercius* Mortalium etc. *De S. W. ymnus ad matut.* Rerum cuncta regens etc. *Ymnus super nocturnum.* Audi poli etc. Puis viennent des antiphones pour la fête du saint avec la musique. Puis, de la même écriture: *Vita S. Oswaldi regis auct. Drogone.* Puis quelques sermons de Drogon. *Vita S. Livinnae A. Drogone* ad Rumoldum. Puis *Inc. liber* I *in translationem S. Livinnae.* Venit in mentem cuidam etc. (la translation fut faite en 1058). Puis viennent des miracles. Le ms. est très bien exécuté (*).

« Voilà tout ce qu'il y en a encore de ms. Les archives semblent être la partie la plus importante de la ville pour les lettres; je ne les ai pas vues, comme Mr De Baecker vous en avait donné une description très détaillée. Il se plaignait du peu d'intérêt que les habitants prennent à la bibliothèque et surtout aux tableaux. Personne n'y va. Combien donc les arts sont-ils encore loin d'appartenir à tout le monde, comme chez les Grecs! Ce qui manque en France, c'est cet esprit municipal, qui donne à chaque ville une fierté d'elle-même et de ce qu'elle possède et de ce qu'elle fut jadis. C'est un trait si avantageux et si heureux du caractère flamand. »

C. C.

(*) Mr Le Glay, dans sa Notice sur les bibliothèques et les archives du département du Nord, donne une description détaillée de ce ms.



ANA

POUR

L'HISTOIRE DES FÊTES DE NOTRE PROVINCE.

—

2e Article.

Nous n'avons pas l'intention de faire l'histoire des fêtes de notre Province, nous croyons cependant utile de conserver les traditions populaires, les traces des mœurs de nos ayeux, le souvenir de leurs joies et de leurs plaisirs. C'est là de la véritable histoire.

Nous avons vu, durant les fêtes de septembre de 1848, apparaître à Bruxelles, quelques vestiges de nos anciennes fêtes. Les géants n'y ont pas peut-être produit tout l'effet qu'on attendait de leur présence ; et, je ne m'en étonne pas, ils se trouvaient dépaysés ; les spectateurs ne connaissaient pas leur histoire, ils ne comprenaient pas leur langage ; les géants y étaient, dans toute la vérité du terme, des génies incompris. — A Anvers, *Signorken* est la person-

nification d'un bon Anversois; à Bruxelles, *Signorken* n'était qu'une caricature. Je conseille aux géants de ne plus quitter leur lieu *natal,* la demeure de leurs ancêtres, leurs concitoyens bienveillants, leurs vieilles connaissances. Chez eux ils sont encore intéressants pour quelques-uns, ailleurs on s'en moque sans pitié. C'est déjà assez d'avoir perdu la vogue chez eux, ils n'ont pas besoin d'aller chercher ailleurs l'insulte et l'outrage.

En effet, il est dans la province plusieurs villes qui les ont complètement oubliés, et d'autres où ils sont indignement outragés.

On rencontre dans la description de la procession du S. Sang à Bruges, de l'année 1670, le géant brugeois Trevanus. Quatorze ans auparavant, il y avait également paru.

En 1670, sa fille Rosalie se marie à un géant perse, nommé Aurélien, nouvellement débarqué.

En 1686, dans la même procession, parut toute la famille; Trevanus, Aurélien, Rosalie sa femme, Machaire, Majorane et le jeune Grudius, enfants de notre géant. Ces personnages se racontent en vers l'histoire du S. Sang.

Mais qui donc à Bruges connait encore les noms de ces intéressants personnages?

Ypres avait également son géant. On le promenait ordinairement, durant les jours du carnaval, et comme le prouve le dessin ancien d'une de ces processions que nous avons fait copier, dans la procession des Thunes.

Toute la ville se rappelle encore la célèbre chanson qui réjouissait ses oreilles:

1.

Als de groote klokke luidt
De klokke luidt
De Reuze komt uit,





Keer u eens om, reusje, reusje,
Keer u eens om
Gy schoone bloem.

2.

Moeder zet den pot op 't vier,
Den pot op 't vier
De reuze es hier,
Keer u eens om, reusje *ens.*

3.

Moeder geef den kaffépot,
Den kaffépot
De reuze es zot,
Keer u eens om, reusje *ens.*

4.

Moeder geef hem n'en boteram,
N'en boteram,
De reuze es gram,
Keer u eens om, reusje *ens.*

5.

En al die zeggen dat reusje komt,
Dat reusje komt,
Die liegen er om,
Keer u eens om, reusje *ens.*

Cette chanson populaire porte un cachet d'ancienneté; le café y a été inséré plus tard, au lieu sans doute du thé que l'on buvait alors.

Le géant dont nous ajoutons ici un dessin, parut la dernière fois lors du jubilé en 1783. Depuis une quinzaine d'années, il a été démoli et ses restes, privées du turban

obligé, rendaient encore, en 1848, un dernier service, en gardant les cérisiers et leurs fruits contre la voracité des moineaux, chez le jardinier De Seem, hors de la porte de Dixmude, à Ypres.

Le déssin portait ces vers, qui démontrent jusqu'à quel point on appréciaît l'importance de ce géant:

Den Reus die Yper baert door syne hooghe leden,
Nogh grooter door de const, trots die der groote steden.

Quem dedit Ipra vides plenum gravitate gigantem,
Ingens mole sua est, non tamen arte minor. 1782.

Il avait vingt-sept pieds et demi de hauteur.

La description de la procession de Notre-Dame des Thunes a été publiée par Schrieckius, et Mr Lambin en a donné une nouvelle édition. Nous y renvoyons, mais nous jugeons à propos de réimprimer ici une chanson faite en 1683, dont les exemplaires originaux sont d'une grande rareté. Elle contient des détails curieux sur la procession de cette année.

LIEDEKEN

VAN DEN

THUYNDAGH.

STEMME: *La Vendosme.*

1.

Iper, ô Iper, hoe toont gy u verheugt,
Op uwe Thuyndagh-feeste siet men u in volle vreugt,
Waerom? waerom vraegh ick dat gy dit doet?
Gy zult my antwoordt geven, om dat het moet
Geschieden tot een danck van weldaedt u gedaen,
Door Onse-Vrouw van Thuyne (1) die u in noódt quam bystaen.

(1) En 1383.

2.

Die eertydts Iper heeft verlost 't is klaer,
Waer af men heeft geviert 't Jubelee van drie hondert Jaer,
Doen dese Stadt (1) sterckelyck was beleyt,
Van den Engelsman, het wordt u hier geseyt:
Maria siet het aen die groot vermogen heeft:
Maria is 't die troost aen haere Iperlingen geeft.

3.

Als Iper was twee maenden sterck beleyt,
Soo hebben de vyanden tegen malkander geseyt,
Aensiet de Stadt van onder tot de kruyn,
'Tschynt als besloten in eenen stercken Thuyn,
S'hebben geretireert (2), Iper g'abandonneert,
Looft Maria van Thuyne die ons heeft gepreserveert.

4.

Tot een dancksegging' van dese gratie,
Soo houdt men Jaerelyckx noch de Commemoratie,
Op den eersten Sondagh van Ougst dit wel verstaet;
Als binnen Ipre den Thuynschen Ommeganck gaet:
Wanneer dat daer kommen by duysende Lien,
Om Onse Vrouw' te dienen en den Ommeganck te sien.

5.

Den lesten Thuyndagh tot ieders groot verblien,
Soo sal ick gaen verhaelen al het gonn' men heeft gesien,
Alle de Ambachten gestaedigh gemaniert,
Met al hunne Torssen ende Keirsen verciert:
Alwaer dat naer volgt met eene Feestelyckheydt,
De vier biddende Ordens met alle de Geestelyckheydt.

---

(1) Par 80,000 Anglais et 120, 00 Gantois.
(2) Après 21 assauts sanglants.

6.

De Torre van David is dan gekomen aen,
Waer op scheen te vertoonen menigh kloecken Edel-man,
Seer cierelyck gekleedt met sweirden in de handt,
Die scheenen te vechten voor het Vaderlandt:
Maer wat het wesen magh of wat het magh bedien,
Laet ick in het jugeren van geleerde en wyze Lien.

7.

De Ghilde van Sinte Michiel die volgde naer,
Met Karpen en met Pluymen en met hun Sweirden allegaer,
Kostelyk opgesteld van minste tot de meest,
Om te vereeren dese Thuyndagh-feest:
En soo ick meynde dan so volgde na,
De Koninclycke Ghilde al van Sinte Barbara.

8.

Die door hun Musquetten maekten soo groot getier,
Soo dat men niet en hoorde noch en sagh door roock en vyer,
Elck Ghilde-broeder scheen als een kloeck Soldaet,
Die met hun Geweire lustigh ommegaet:
Men soude geseyt hebben die best noteert
Dat sy hun leven dagen den Krygh hadden gehanteert.

9.

Den ouden Reuse is dan gekommen aen,
Die men somtydts sagh dansen ende somtydts stille staen,
En korts daer naer soo quam met groot gesagh,
Den nieuwen Reuse soo deftigh als hy magh:
Met eenen panen Justacorps seer treffelyck gekleedt,
Soo dat hy spant de kroone boven al de Reusen vreedt.

10.

De Ketel-trommels ende trompetters siet,
Waeren met pluymen ende speelden menigh Liedt,
Twee nieuwe Kemels quaemen daer aen-getreen,
Met elck twee Jongskens die dansten vooren heen:
Het was een groote vreugt en oock een melody',
Als ick daer maer op peyse dan soo word myn hert noch bly.

11.

Eenen grooten Walvisch Merminnen aen syn zy,
Met eenen Zee-godt Neptunes als hebbende heerschappy
Over de Baeren en Visschen op de Zee,
Die quaemen daer aen als uyt een nieuwe ree:
En spoogh veel water onder veele Lien,
Veel wisten niet waer duycken ofte alwaer henen vlien.

12.

D'helle met de duyvelen worden daer oock vertoont
Die Godt al aen de quaede ende boose menschen loont,
Hierom doet het goedt en laet altydt het quaedt,
Op dat gy in de helle niet en gaet:
De Ghilde van Sinte Sebastiaen met glans,
Quaemen daer op-gestreken meest gekleedt als Edelmans.

13.

Een konstich Schip heeft men daer oock gesien
Waer verwondert waeren een menigte van de Lien,
Want men sagh niet hoe het soo kost voorts-gaen,
Maer quam gevaeren als op den Occean;
Met kabels en tauwen en met een Zee-peirdt groot,
Op 't Schip sat Onse-Vrouwe als een Zee-sterre in den noodt.

14.

Aenschauwt de Garde van onzen nieuwen Reus,
Die aerdigh was gemaeckt zeer konstigh ende zeer pompeüs,
Tot een beschermigh, ende een Lyf-wacht,
Wordt dese Garde den Reuse toegebracht:
Want hy siet veel vremt Volck alwaer hy gaet of staet,
En vreest voor conspirati' ofte wel eenigh verraet.

15.

De koninoklycke Ghild' van Sint Joris goedt,
Is dan oock aengekomen prachtigh ende wel gemoedt
Ende een Draecke ('t dient hier oock verbreydt):
Die van een schoone Maghet alhier wierdt geleydt:
En daer volgde naer eenen wagen schoon,
Die naer myn best onthouden wort genamt Salomons Throon.

16.

Den schoonen Opvaert een ieder wel beviel,
Die aerdigh wierdt gemaeckt, seer konstigh ende ook jentiel!
Hoe dat Maria met de Engels schoon,
Uyt 't Graf verryst, en klimt naer 's Hemels Throon:
By duysende menschen hebben dit gesien:
En konnen niet begrypen hoe 't soo konstigh kan geschien.

17.

Oorlof ô Ipre, ô wydtvermaerde Ste',
Hoe sagh men u floreren als gy waert in Peys en Vre',
'T schynt dat de Goden en Godinnen al,
Verlieten Parnassus en quaemen in uw dal:
Pallas, Minerva en Rethorica fier,
Sagh men in u floreren met een oprechten Bannier.

18.

Die ons dit Liedeken eerstmael heeft gedicht,
Het isser eenen Jongman (1) Boek-drucken is syne plicht,
Is 't wel gecomponeert, of is 't niet wel gedaen,
'K bidd' u Lief-hebbers en wilt het niet versmaen:
Ter eeren van den Thuyndagh doet dese eer,
En wilt het my eens brengen, want het singen droogt soo seer.

« *Meer uyt Jonst, Als uyt Konst.* »

Vidit P. Vandermeersch, L. C.

---

(1) Son nom est inconnu. A.

CABINET DE TABLEAUX

DE

L'ABBAYE DES DUNES.

Personne n'ignore que nos anciens monastères étaient les protecteurs des arts. En possession d'un revenu considérable, ils étaient à même d'encourager les peintres et les sculpteurs en leur fesant des commandes pour l'ornement de leurs églises, de leurs maisons et de leurs cabinets. La République française, en décretant la suppression des couvents, a dispersé leurs richesses, soit en les appropriant au fisc, soit en forçant les moines de les cacher, par crainte qu'elles ne tombassent entre les mains rapaces des satellites du nouveau pouvoir. C'est ainsi que les chefs-d'œuvre de nos premiers peintres, cachés et oubliés dans des taudis obscurs, ont péri ou n'en ont été retirés que pour passer à l'étranger. Où sont les beaux tableaux décrits par Deschamps, dans

son voyage dans les Pays-Bas? où sont ces belles productions conservées dans nos anciens cabinets? souvent, il ne nous en reste plus que le nom.

L'abbaye des Dunes possédait à elle seule une collection de plus de 200 tableaux; lors de l'invasion des Français, les moines, ayant négligé de cacher leurs richesses en temps utile, ne purent en enlever à la hâte qu'une vingtaine des plus précieux, que l'on conserve aujourd'hui au séminaire et à l'évêché à Bruges; le reste tomba au pouvoir des nouveaux dominateurs, qui ordonnèrent d'en dresser un inventaire. Cette pièce, conservée aux archives provinciales à Bruges, donne une série de 173 tableaux, avec indication de leur hauteur et de leur largeur. Il est à regretter que les personnes chargées de ce travail n'aient pas donné plus de détails sur plusieurs de ces tableaux, qui probablement existent encore.

La régence municipale de Bruges avait conçu l'idée de former un musée avec les tableaux qui figurent dans cet inventaire; mais soit insouciance, soit une occupation trop multipliée dans des temps critiques, le projet resta dans les cartons. Quelques tableaux furent transportés à l'hôtel-de-ville, où ils se trouvent encore; d'autres restèrent dans le local de l'abbaye des Dunes, aujourd'hui Séminaire épiscopal, et les petits tableaux disparurent insensiblement, pour ne plus reparaître. On doit la conservation de plusieurs de ces tableaux au zèle et au courage de l'honorable Mr Vermeire.

Pour donner une idée de la richesse du cabinet de peinture de l'abbaye des Dunes, nous donnons ci-après l'inventaire dressé par ordre du gouvernement, l'an cinq de la République.

an cinq de la République française.

ES DUNES.

Au Cabinet.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
1	En entrant. Au-dessus de la porte, un paysage supérieurement bien peint, par Achtschelling.	5 pieds.	6 pieds.
2	Deux tableaux de fleurs.	1 pied.	6 pieds.
3	Un S. Étienne à genoux.	5 pieds.	4 pieds.
4	Un paysage.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
5	La mort d'Abel.	2 1/2 pieds.	4 pieds.
6	Une marine dans le goût de Van de Velde, très bien peinte.	2 pieds.	3 pieds.
7	Deux portraits demi corps, en cuirasse.	3 pieds.	2 1/2 pieds.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
—		—	—
8	Un superbe paysage.	2 1/2 pieds.	3 pieds.
9	Une tête de la Madelaine.	1 1/2 pieds.	1 pied.
10	Une charité romaine.	3 pieds.	4 pieds.
11	Un paysage.	2 1/2 pieds.	2 pieds.
12	Deux paysages avec figures, qui conduisent une marche d'animaux, assez bien peints.	3 pieds.	4 pieds.
13	Un portrait par Pourbus, bien peint.	4 pieds.	3 pieds.
14	Une Vierge d'après Raphaël, qui se trouve à Rome chez le pape; assez belle copie.	5 pieds.	4 pieds.
15	Un groupe d'enfants.	2 1/2 pieds.	3 pieds.
16	Un paysage, bien peint.	2 1/2 pieds.	3 pieds.
17	Un paysage, très bien peint.	3 pieds.	3 pieds.
18	Un idem très médiocre.	2 1/2 pieds.	2 pieds.
19	L'adoration des mages, tableau ancien dans le goût de Hemling.	1 pied.	4 pieds.
20	Un paysage avec une Vénus.	2 1/2 pieds.	3 pieds.
21	Le portrait de Van Susteren, évêque de Bruges.	3 pieds.	2 1/2 pieds.
22	Une Vierge entourée d'une guirlande de fleurs.	1 1/2 pieds.	2 1/2 pieds.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
24	Un paysage montagneux, très bien peint.	2 pieds.	3 pieds.
25	Un tableau hollandais, paysage avec beaucoup de figures.	1 1/2 pieds.	4 pieds.
26	Un idem très médiocre.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
27	Un idem avec figures.	2 pieds.	3 pieds.
28	Un superbe portrait d'un abbé, par Van Oost, (se trouve encore au réfectoire du séminaire.)	3 pieds.	2 pieds.
29	Un paysage.	2 1/2 pieds.	2 pieds.
30	Un superbe paysage de Breugel, qui est sans contredit un des plus beaux qui existent de ce maître.	3 pieds.	3 1/2 pieds.
31	Un paysage très médiocre.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
32	Un idem.	1 1/2 pieds.	2 1/2 pieds.
33	Deux idem.	10 pouces.	1 pied.
34	Un idem.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
35	Une Vierge et l'enfant Jésus, tableau ancien.	5 pieds.	2 pieds.
36	Un paysage.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
37	Un tableau de fruits.	3 pieds.	4 pieds.
38	Un superbe paysage dans le goût du Gausper.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
39	Un tableau de fleurs.	2 1/2 pieds.	2 pieds.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
40	Un paysage, supérieurement bien peint avec figures, représentant Agar, qui conduit son enfant.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
41	Un chien qui ronge un morceau de viande.	2 pieds.	3 pieds.
42	Un paysage.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
43	Un idem représentant le temple de Vesta à Rome.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
44	Un idem.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
45	Un Christ en croix, assez bien peint.	1 1/2 pieds.	1 pied.
46	L'adoration des mages.	1 1/2 pieds.	1 pied.
47	Salvator mundi.	2 1/2 pieds.	1 pied.
48	Une bataille.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
49	Un paysage.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
50	Un idem d'hiver, couvert de neige.	3 pieds.	2 1/2 pieds.
51	Un idem, orné d'animaux.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
52	L'incendie d'un village, avec figures, tableau très précieux.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
53	Un hermite.	1 1/2 pieds.	1 pied.
54	Une marine.	1 pouce.	9 pouces.
55	Une esquisse de Van Oost.	1 1/2 pieds.	1 pied.
56	Un tableau de nature morte.	1 pied.	1 1/2 pieds.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
—		—	—
57	Un paysage.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
58	Un Christ en croix.	2 pieds.	1 1/2 pieds.
59	Une présentation au temple. Esquisse.	1 1/2 pieds.	1 pied.
60	Un paysage.	1 1/2 pieds.	1 pied.
61	Une tête de vieillard.	1 pied.	8 pouces.
62	Une Vierge.	9 pouces.	8 pouces.
63	Un garçon et son âne.	1 pied.	1 1/2 pieds.
64	Deux têtes d'étude, de Rubens.	1 pied.	1 1/2 pieds.
65	Deux petits paysages.	1 pied.	1 1/2 pieds.
66	Un Christ, et ses deux larrons, dessein à la plume.	2 pieds.	3 pieds.
67	Un paysage.	1 pied.	9 pouces.
68	Un idem.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
69	Un très joli paysage hollandais, bien fini.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
70	Un idem.	2 pieds.	2 1/2 pieds.
71	Une grappe de raisins.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
72	Deux marines.	2 pieds.	3 pieds.
73	Deux paysages, de Gausper Poussin.	1 pied.	1 1/2 pieds.
74	Un paysage avec des vaches.	1 pied.	1 pied.
75	Un tableau de fleurs.	1 1/2 pieds.	1 pied.
76	Un paysage d'hiver, couvert de neige, bien peint.	1 pied.	2 pieds.
77	Un paysage.	1 pied.	1 1/2 pieds.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
—		—	—
78	Un dessin de paysage à la plume.	10 pouces.	5 pouces.
79	Un paysage.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
80	Un idem.	1 1/2 pieds.	2 pieds.
81	Un petit paysage, avec figures, très bien peint.	1 pied.	1 1/2 pieds.
82	Un très petit paysage à gauche, supérieurement fini, sur vélin.	6 pouces.	5 pouces.
83	Deux paysages à gauche.	5 pouces.	4 pouces.
84	St-Jean prêchant dans le désert, et de l'autre côté baptisant notre Seigneur Jésus-Christ.	6 pouces.	3 pieds.
85	Un petit paysage.	6 pouces.	4 pouces.
86	St-Pierre.	6 pouces.	5 pouces.
87	Un homme jouant de la musette.	5 pouces.	4 pouces.
88	Un homme en manteau.	8 pouces.	5 pouces.
86	Un idem jouant de la flûte.	5 pouces.	4 pouces.
87	Une chasse au sanglier, bas-relief en cuivre.	5 pouces.	11 pouces.
88	Une grisaille.	5 pouces.	4 pouces.
89	Un paysage.	6 pouces.	5 pouces.
90	Un petit paysage à gauche.	5 pouces.	6 pouces.
91	Un idem.	5 pouces.	6 pouces.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
—		—	—
92	Un idem.	7 pouces.	6 pouces.
93	Un Christ en croix, en miniature.	6 pouces.	5 pouces.
94	Un paysage.	8 pouces.	1 pied.
95	Une guirlande de roses, à gauche.	6 pouces.	5 pouces.
96	Un paysage ancien, vue d'après nature.	10 pouces.	1 pied.
97	Un paysage.	8 pouces.	6 pouces.
98	Une bataille.	1 pied.	2 pouces.
99	Vue d'un pont, petit paysage oval, très joli.	8 pouces.	1 pied.
100	Une vierge.	6 pouces.	4 pouces.
101	Une tête d'étude.	10 pouces.	8 pouces.
102	Un paysage oval.	10 pouces.	1 pied.
103	Une bataille.	10 pouces.	1 pied.
104	Un idem.	9 pouces.	1 pied.
105	Un clair de lune.	6 pouces.	10 pouces.
106	Une vierge à gauche.	10 pouces.	7 pouces.
107	Deux paysages.	1 pied.	5 pouces.
108	Un idem.	4 pouces.	6 pouces.
109	Deux idem, de Salvator Rosa.	1 pied.	8 pouces.
110	Un idem.	1 pied.	6 pouces.
111	Une vierge ancienne.	10 pouces.	6 pouces.
112	Un paysage.	1 pied.	8 pouces.
113	Portrait d'un prélat mort, habillé en blanc, (se trouve au réfectoire du séminaire).	5 1/2 pieds.	7 pieds.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
—		—	—
114	Une perspective de l'ancienne abbaye des dunes, à vue d'oiseau, (se trouve à la maison-de-ville).	7 pieds.	7 pieds.
115	Deux dessins lavés.	10 pouces.	7 pouces.
116	L'assomption de la Vierge.	10 pouces.	4 pouces.
117	L'estimat, esquisse.	10 pouces.	1 1/2 pieds.
118	Notre Seigneur parmi les pharisééns.	8 pouces.	1 pied.
119	Deux paysages.	1 pied.	1 1/2 pieds.
120	Une tête d'étude.	10 pouces.	8 pouces.
121	Une marine de Van de Velde, très bien peint.	8 pouces.	1 pied.
122	Un paysage.	10 pouces.	1 pied.
123	Des fleurs.	8 pouces.	6 pouces.
124	Une vierge en miniature, à deux volets.	10 pouces.	
125	Un charmant petit portrait d'un abbé, supérieurement bien peint par Van Oost.	9 pouces.	6 pouces.
126	Un paysage.	8 pouces.	8 pouces.
127	Un idem, pendant du précédent.		
128	Un idem à gauche.	4 pouces.	6 pouces.
129	Un dessin lavé, paysage.	6 pouces.	5 pouces.
130	Une petite vierge, l'enfant et S. Jean.	6 pouces.	4 pouces.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
—		—	—
131	Une petite ruine en rond.		
132	Un petit paysage à gauche, supérieurement fini.	5 pouces.	3 pouces.
133	Une Vierge.	2 pouces.	1 1/2 pouces.
134	Un petit paysage à gauche.		
135	Un dessin à la plume.	5 pouces.	1 pouce.
136	Un portrait d'un moine habillé en blanc.	5 pouces.	4 pouces.
137	Une Vierge.	5 pouces.	4 pouces.
138	Une esquisse en grisaille.	4 pouces.	3 pouces.
139	Un idem.	10 pouces.	8 pouces.
140	Un petit paysage, à gauche, en rond.	3 pouces.	
141	Un idem, à gauche, en rond.	4 pouces.	
142	Un paysage.	6 pouces.	5 pouces.
143	Un idem.	5 pouces.	4 pouces.
144	Deux paysages en rond.	3 pouces.	
145	Deux idem.	3 pouces.	4 pouces.
146	Deux idem.	3 pouces.	4 pouces.
147	Un idem.	3 pouces.	3 1/2 pouces.
148	Un idem.	4 pouces.	6 pouces.
149	Un idem.	3 pouces.	4 pouces.
150	Un idem.	4 pouces.	5 pouces.
151	Un idem.	3 pouces.	4 pouces.
152	Un portrait.	8 pouces.	4 pouces.
153	Un paysage en rond.	5 pouces.	

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
—		—	—
155	Deux idem.	5 pouces.	6 pouces.
156	Un paysage en rond.	5 pouces.	6 pouces.
157	Un idem en rond.		2 pouces.
158	Deux idem, S. Pierre et S. Paul.	8 pouces.	2 pouces.

Dans l'autre chambre.

158	La mort de la Vierge, tableau ancien, bien dessiné.	5 pieds.	4 pieds.
159	Une copie d'après le même, tableau sur bois.		
160	Un Ecce Homo, copie par Van Oost, d'après Van Dyck.	12 pieds.	10 pieds.
161	S. Pierre et S. Paul, d'après le même, par le même.	12 pieds.	10 pieds.
162	Idem la mort de la Vierge.	12 pieds.	10 pieds.

27 Prairial.

Dans le Cloître.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
1	Treize tableaux. Paysages qui entourent le cloître, formant en haut cercle de la voûte (se trouvent encore au cloître du Séminaire).	13 pieds.	10 pieds.

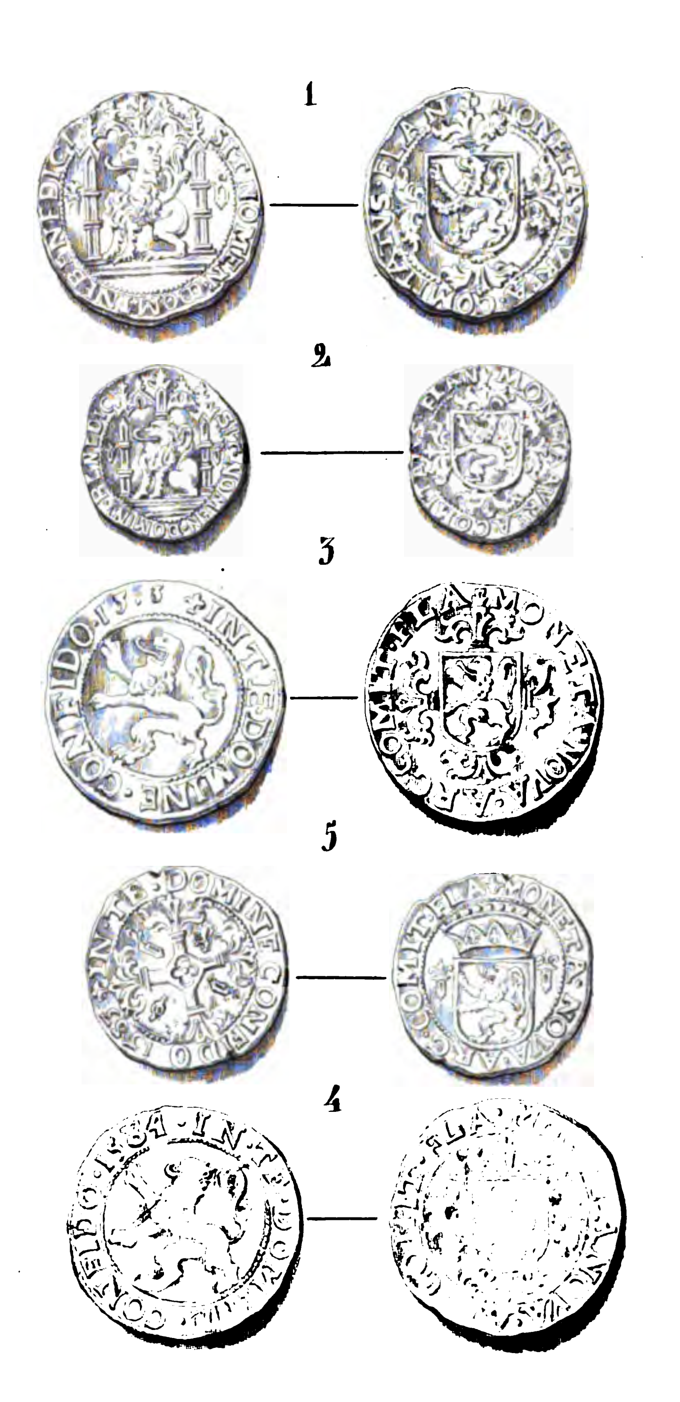
Au Réfectoire.

2	En entrant au-dessus de la porte, le jugement de Salomon, copie médiocre d'après Rubens, (se trouve encore à la même place).	11 pieds.	12 pieds.
3	S. Bernard, couronné d'un ange, qui tient un flambeau à la main, et autres figures accessoires, peint par un curé de Bovekerke, (se trouve encore au réfectoire du Séminaire.	8 pieds.	6 pieds.

Nos		HAUTEUR.	LARGEUR.
4	S. Benoit qui préside à tous les ordres chevaleresques, qui font des vœux spirituels, (se trouve au réfectoire du Séminaire).	8 pieds.	6 pieds.
5	La sainte Vierge, l'Enfant et saint Joseph.	7 pieds.	5 pieds.
6	Notre Seigneur chasse les vendeurs du temple, tableau demi corps.	5 pieds.	7 pieds.
7	Le martyr de St-Laurent, d'après Rubens.	8 pieds.	7 pieds.
8	Dix-huit portraits, en bustes, de moines habillés en blanc, (se trouvent encore au réfectoire du Séminaire).	1 pied.	1 1/2 pieds.
9	Treize portraits pedestres des abbés, de différentes grandeurs, (se trouvent au réfectoire du Séminaire).		
10	Un Christ en croix.	7 pieds.	5 pieds.

Dans l'appartement de l'abbé.

11	Une carte géographique des Pays-Bas, endommagée.	5 pieds.	12 pieds.


1
2
3
5
4

NOTICE

SUR

CINQ MONNAIES ANONYMES

FRAPPÉES A BRUGES EN 1583 ET 1584.

Tout le monde sait que, pendant les troubles qui agitèrent notre pays au XVIe siècle, Gand fit fabriquer plusieurs monnaies en son nom. Bruges, à l'exemple de cette dernière ville, frappa également quelques pièces, et elles sont en général beaucoup plus rares. Il n'y en a qu'une seule, le Lion d'or, que l'on trouve citée dans l'histoire des troubles religieux du XVIe siècle, du père De Jonghe (1),

(1) Gendtsche Geschiedenissen door P.-B. De Jonghe, tome II, page 555.

le seul historien d'ailleurs qui en fasse mention (1); elles ne sont, pour ainsi dire connues que des amateurs. Ces monnaies diffèrent essentiellement des autres, en ce qu'on y lit toujours tout au long ou en abrégé: MONETA COMITATUS FLANDRIÆ, et que le nom de la ville n'y est marqué que par son initiale, un grand B couronné; aussi, comme nous le verrons plus loin, elles peuvent être considérées comme frappées par tout le comté, tandisque celles de Gand sont faites par la ville indépendante et portent son nom en toutes lettres.

Les monnaies révolutionnaires de Gand sont de trois époques: 1° Celles qui furent fabriquées avant le 23 mai 1581, c'est-à-dire avant l'avènement du duc d'Alençon (2).

2° Celles qu'on frappa pendant le règne éphémère de ce prince malheureux, 1581 à 1583. Quoique inauguré seulement à Gand le 23 août 1582, la ville fait déjà allusion à son gouvernement dès son avènement dans le pays, en plaçant des fleurs de lys sur ses monnaies (3).

---

(1) Quelques tarifs la donnent cependant, ainsi que l'escalin.

(2) Elles portent encore d'un côté les armes qui se trouvent sur les monnaies de Philippe II et des états, ainsi que la légende PACE ET JUSTICIA, adoptée pour ces dernières. De l'autre un lion rampant et à l'entour GHENT 1581; puis le chiffre représentant leur valeur. On ne connait que du cuivre de cette époque.

(3) Sur ces pièces, les armes de Philippe II et la légende adoptée par les États ont disparu. Celles en or sont des imitations du noble de Philippe-le-Bon; seulement l'écu du prince y est remplacé par celui de la ville et à sa droite se trouve une bannière aux trois fleurs de lys, pour faire allusion au duc d'Alençon. A l'entour on lit: MO. AUREA. RESTAUR. METROPOL. GAND. FLAND. Au revers: NISI DNS. CUSTOD. CIVIT. FRUST. VIGILANT EAM. 81 ou 82. Il existe aussi des demi et des quarts de nobles.

On conserve aux archives de la ville de Gand un coin d'une variété de ce noble, de 1582, sur lequel les trois fleurs de lys sont remplacés par deux mains jointes. Quoique l'état de dégradation dans lequel il se trouve, et un second revers endommagé qui l'accompagne, semblent

3° Enfin celles qu'on fit fabriquer après son départ jusqu'au retour de Philippe II, 1583 à 1584 (1).

Les pièces qui appartiennent aux deux premières épo-

---

prouver qu'il doit avoir beaucoup servi, on n'a jusqu'ici trouvé aucune monnaie qui en provienne. Celles que les amateurs possèdent, sont des épreuves modernes, qu'ils veulent bien mettre dans leurs collections en attendant qu'ils en rencontrent d'authentiques.

Comme ce coin porte la date de 1582, plusieurs amateurs pensent qu'il fut fabriqué à l'occasion de l'inauguration de François d'Alençon à Gand et qu'on n'y a mis les deux mains jointes sur le drapeau, à la place des fleurs de lys, qu'en signe de la paix et du bon accord qu'on voulait avoir avec le prince. Il me semble que si c'est là le véritable motif qui fit changer le coin du noble, on aurait plutôt placé les mains jointes ailleurs et on n'aurait pas supprimé les fleurs de lys qui seules sur toute la monnaie faisaient allusion à lui.

Sur les pièces de cuivre, l'on voit d'un côté les armes du duc d'Alençon quelquefois entre deux F, et à l'entour, NISI DNS. FRUSTRA; au revers un lion, et à l'entour sa valeur et le nom de la ville, en toutes lettres comme sur le cuivre de la première période, puis 1581 ou 1582. Il n'existe point de monnaie en argent de cette époque.

(1) De cette époque, on compte le plus grand nombre de variétés de la monnaie révolutionnaire gantoise. On frappa de l'or, de l'argent et du cuivre. Les pièces du premier de ces métaux sont des nobles, des demi et des quarts de nobles, comme ceux de la seconde époque, à l'exception que les trois fleurs de lys qu'on voit sur la bannière de ces dernières, y sont remplacées par un lion, et qu'ils portent la date de 1583 ou 1584.

Parmi celles en argent, qui sont de trois grandeurs, les deux plus grandes ont d'un côté un lion dans le champ, et à l'entour: MON. ARG. CIVITATIS. GANDAV. 1583 ou 1584. De l'autre la pucelle de Gand, portant de la main droite une bannière et de la gauche un écu, toutes les deux aux armes de la ville. Légende: AUXIL. NOSTR. A DOMINO. La petite est d'un type un peu différent.

Sur les pièces de cuivre, l'on voit d'un côté un écu couronné avec chevron, sur lequel on lit: S. P. Q. G. et à l'entour: NISI DNS. FRUSTRA. De l'autre se trouve un lion et les mêmes inscriptions que sur les monnaies en cuivre des deux premières époques, excepté qu'ils portent la date de 1583 ou 1584. Il existe un cuivre d'un type entièrement différent, ayant d'un côté les armes de la ville et sur les côtés 4 M. Légende: NISI DNS. FRUSTRA. Revers, grand G couronné, et à l'entour GHENT. 1584.

ques, ne furent point imitées par la ville de Bruges. Son hôtel étant tenu encore en activité par la fabrication de monnaies à l'effigie de Philippe, à l'ancien type, qu'on avait recommencé à frapper en 1580 (1), et qu'on continua même après le 15 mars 1582 (2), puis par les espèces à l'effigie du duc d'Alençon (3), elle ne fut nullement tenté de profiter des circonstances des troubles pour frapper des monnaies en son propre nom. Mais après le départ subit du prince français, lorsqu'elle s'apperçut que ses ateliers monétaires se fermeraient, tandisque celles de sa rivale allaient au contraire redoubler d'activité, parceque non seulement elle venait de changer les coins de ses monnaies d'or et de cuivre, mais qu'elle avait inventé des types nouveaux en argent (métal dont elle ne s'était pas encore servi jusqu'alors pour ses monnaies) Bruges songea sérieusement à suivre son exemple. La ville prit donc pour type de ses monnaies d'or, une ancienne pièce de Philippe-le-Bon, mais pour ne pas suivre en tous points sa dévancière, aulieu du noble, elle choisit le lion, frappé par ce prince. Celles en argent sont d'un côté à peu près pareilles à celles de Gand, mais de l'autre elles portent les armes du comté, au lieu de ceux de la ville. On ne connait

---

(1) Voyez les extraits du registre des comptes de la monnaie de Bruges, annexés à cette Notice.

(2) Idem 2me compte, § 10 et § 11. Il faut qu'on ait frappé aussi à Gand, après l'apparition des monnaies révolutionnaires, des pièces de Philippe II à l'ancien type, car Mr Serrure vient d'acheter tout récemment à une vente de médaillels, à Amsterdam, un écu de ce prince de 1681, avec la marque monétaire de cette première ville. Cette monnaie n'est pas seulement curieuse pour sa date, mais elle offre un double intérêt, parcequ'elle nous fait voir en même temps pour la première fois, qu'on a frappé aussi à Gand des monnaies à l'effigie de Philippe II.

(3) Idem 2me compte, § 12, § 15 et § 16.

point de cuivre de cette époque. Les liards et les gigots mentionnés dans les comptes du registre de la monnaie, annexés à cette notice, doivent être ceux du duc d'Alençon, vu qu'il commence au 10 mars 1582, et qu'on y mentionne également l'écu de ce prince qui y est désigné sous le nom de *demy daldre de France* (1).

Voici la description des pièces connues.

1° — Lion assis sous un dais gothique. De chaque côté un B couronné et à l'entour et au dehors du cercle du champ la légende: SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICT.

Rev. Écu de Flandre sur une croix ornée; au-dessus une fleur de lys, marque de la monnaie de Bruges. Légende: MONETA. AUREA. COMITATUS. FLAN. Lion d'or, pèse 2 esterlins, 24 as. (fig. I).

Goetghebuer, Geeland, Jonnaert.

Mentionnée dans les extraits du registre des comptes annexés à cette notice, § 8, Ir compte.

C'est cette monnaie qui est décrite dans l'ouvrage du père B. De Jonghe (2), mais d'après lui elle portait le millésime de 1584, tandisque les trois exemplaires que nous avons vus et que nous croyons être les seuls connus,

---

(1) *Ledict maistre a encore faict forger ung denier d'argent appelé le demy daldre de France.* Extraits du Registre des comptes de la monnaie de Bruges. 1er compte, § 12.

(2) Ghendtsche Geschiedenissen door P. B. De Jonghe, tome II, page 355, figure 2. Voici le passage de cet auteur, où il est fait mention de la monnaie de Bruges. « *Ook wierden tot Brugge geslagen goude » penningen van 2 engelschen 24 aesen, genaemt den nieuwen gouden » Leeuw van Vlaenderen: op d'eene syde was verbeeldt den schildt van » Vlaenderen, met de woorden:* MONETA AUREA COMITATUS FLAND. 1584. *» Op d'andere syde eenen sittenden Leeuw met een B, op elken kant, » en rondt de woorden:* SIT NOMEN DOMINI BENEDICT. »

savoir, celui de M[r] Goetghebuer à Gand, de M[r] Geeland à Anvers et le mien, ne portent point d'année. Il est possible qu'il en existe une variété avec une date, mais nous croyons plutôt que le père De Jonghe se sera trompé, et voici ce qui nous le fait supposer. Plusieurs ordonnances et tarifs se sont servi pour l'impression du Lion d'or de Bruges, d'une forme ou planche en bois à laquelle il manque un morceau, juste à l'endroit où De Jonghe a placé une date sur sa monnaie (1). Sur les pièces même, ce millésime est remplacé par une fleur de lys. Je crois donc qu'il ne les avait jamais vues en nature, mais qu'ayant su par les registres des comptes ou d'autres écrits du temps, qu'elles avaient été frappées en 1584, il aura supposé qu'à la place qui manquait sur la planche, devait se trouver la date. Il aura d'autant moins hésité à faire cette substitution, qu'il se trouve dans les mêmes tarifs au-dessous de cette pièce, une autre au même type, mais frappé à Anvers, et où l'on voit justement à l'endroit qui a disparu sur la première, la date de 1584. Je dois avouer que si je n'avais jamais vu la monnaie, j'aurais pensé comme lui.

2° — Cette pièce porte les mêmes ornements et inscriptions que la précédente, et n'en diffère que par son format qui est plus petit. Elle pèse 1 esterling, 12 as, et en est par conséquent la moitié.

Demi Lion d'or, (fig. 2.)

Je possède un exemplaire de cette curieuse monnaie, qui est restée jusqu'ici unique.

---

(1) Ordonnance et instruction selon laquelle se doibvent conduire et regler doresenavant les changeurs, etc. à Anvers, chez Hieronymus Verdussen, 1633. — Le même ouvrage en flamand; toutes les éditions

Mentionnée dans les extraits du registre des comptes, compte, § 9.

3e — Lion rampant dans le champ. En dehors du cercle champ et au dessus du lion une fleur de lys, marque la monnaie de Bruges; légende: IN. TE. DOMINE. CON- ›O. 1583.

Rev. Écu de Flandre sur une croix ornée et surmontée ıne fleur de lys. Légende: MONETA. NOVA. ARG. COMIT. A. Pièce de six pattars, ou escalin. *Argent.* (fig. 3.)

Serrure, Goetghebuer, Jonnaert.

Notice sur le cabinet monétaire de S. A. le prince de gne, par C. P. Serrure, page 278, No 189.

Extraits du registre des comptes, Ir compte, § 13.

4e — La même pièce, de l'année 1584.

Serrure, Goetghebuer, Jonnaert.

Extraits du registre des comptes, Ir compte § 13.

5e — Écu de Flandre entre deux B couronnés, au-ssus une fleur de lys. Légende, MONETA. NOVA. ARG. MIT. FLA.

Rev. Croix ornée et vidée au centre. Entre les branches la croix deux lions et deux B couronnés; au-dessus une ur de Lys. Légende, IN. TE. DOMINE. CONFIDO. 1583. Pièce de trois pattars ou demi escalin. Argent.

Cette curieuse monnaie fait partie de la collection de r Serrure et est unique.

Mentionnée dans les extraits du registre des comptes, r compte, § 14 (1).

---

(1) Le compte où il est fait mention de cette intéressante monnaie urant jusqu'au 15 mai 1584, il est très probable qu'on trouvera aussi s demi escalins avec ce millésime, d'autant plus que les escalins de

On voit d'après la description que je viens de donner des monnaies frappées à Bruges en 1583 et 1584, qu'aucune ne porte le nom de la ville en toutes lettres et que sur la pièce de six pattars, aucune marque n'indique qu'elle ait été frappée à Bruges.

Il est incontestable que l'on a inscrit dans le registre des comptes de la monnaie légale des monnaies frappées pour tout le comté, et elles s'y trouvent confondues parmi les pièces à l'effigie de Philippe II et de François d'Alençon. Sur toutes on voit l'écu de Flandre et on lit: MONETA COMITATUS FLANDRIÆ, tandis qu'on ne remarque rien d'analogue sur celles de Gand.

Les monnaies anonymes de Bruges, de 1583 et 1584, doivent donc être considérées non comme pièces révolutionnaires, frappées par la ville indépendante et pour ainsi dire constituée en république, comme le sont celles de Gand, mais seulement comme des monnaies d'interrègne (*moneta sede vacante*), frappées pour tout le comté.

---

cette année ne sont pas plus rares que ceux de 1583. Mais comme il commence au 10 mars 1582, on pourrait se demander si on n'a pas aussi frappé des escalins et des demi escalins pendant cette année? Je repondrai à cette question, qui peut également s'appliquer aux lions d'or et aux demi lions, que ces monnaies ne peuvent pas avoir été faites pour cette date, vu que le duc d'Anjou conserva toute son autorité à Bruges jusqu'au commencement de 1583, et que par conséquent on n'a pu y frapper, bien entendu à la monnaie de la ville en 1582, des pièces dont on ne fait aucune mention.

N° 1.

EXTRAIT d'un registre de la Chambre des Comptes à Bruxelles, intitulé (1): *Rekeninge van den ontfange ende openinge van de eerste ende leste busse van salige ritter van Raesvelt, muntmeester particulier in synes leeven van de munte van Brugge, van allet goudt, silvere ende copere dat hy heeft doen wercken ende munten tzedert den* XII *dach van julio anno XV*c *LXXX dat d'eerste livrance gemaeckt werdde totten lesten dach van november anno XV*c *LXXXIJ dat hy van deser weerelt overlede.*

§ 1. COURONNES D'OR.

« De voorscreven meestere heeft doen wercken ende munten aen goude croonen van XXXVJ stuyvers stuck goudende twee-en-twintich karaten vier greynen fyn goud in alloy ende van LXXJ ende dry quart van eenen penninck in de snede in de troyssche merck, de quantiteyt van IJc LXXVIIJ penninck (2).

(1) Je dois ces extraits des comptes de la monnaie de Bruges, à l'obligeance de Mr Alexandre Pinchart, second commis aux archives du royaume.

(2) Cette monnaie n'a pas encore été retrouvée et cela ne doit nullement étonner, si on considère qu'on n'en a frappé que deux cent soixante-dix-huit exemplaires.

§ 2. DOUBLE ÉCU OU PHILIPPES DALDRE.

» De voorscreven meester heeft noch doen wercken ende munten aen Philippus daelders van XXX stuyvers stuk, houdende tien penninck fyn silvere in alloy, de quantiteyt van XIIIJ^{c} XCIIJ merck, dry oncen ende vyftien engelschen en half.

§ 3. ÉCU OU DEMY PHILIPPES DALDRE.

» De voorscreven meester heeft noch doen wercken ende munten aen halve Philippus daelders van vyftien stuyvers stuck houdende tien penninck fyn sylvers in alloy, de quantiteyt van negenensestich merck, vier oncen ende ses engelsen en half.

§ 4. VINGTIÈME DU PHILIPPES DALDRE.

» De voorscreven meester heeft noch doen wercken ende munten aen XX^{te} deelen van den Philippus daelder van dry grooten stuk, houdende vyff penninck fyn silvers in alloy, de quantiteyt van achtensestich merck, seven oncen XIJ engelsen en half (1).

---

(1) Ces monnaies, ainsique celles du § 2 et § 3, sont devenues aujourd'hui tellement rares, pour les années dont parle ce compte, que je ne me rappelle pas d'en avoir vu. Celles du § 3 et § 4, ont été frappées en si petite quantité, qu'il est très probable qu'on ne les retrouvera plus.

§ 5. PIÈCES DE CUIVRE, DITES TWAELWARTS.

» De voorscreven meester heeft noch doen wercken ende munten aen copere twaelwarts van XXXIIIJ der selve stucken in de snede ende troysse merck, de quantiteyt van elf duysent ende XXIX merck, een once ende dry engelsen.

§ 6. PIÈCES DE CUIVRE, DITES SESKENS.

» De voorscreven meestere heeft noch doen wercken ende munten aen copere seskens van LXVIIJ stucken in de snede ende troysse merck, de quantiteyt van dry duisent twee-en-dertig ende LXIIJ merck, twee oncen, tien engelsen.

§ 7. LYARTZ DE CUIVRE.

» De voorscreven meestere heeft noch doen wercken ende munten aen copere oorkens van IJ° IIIJ der selver stucken inde snede ende troysse merck, de quantiteyt van IJ° LV merck (1).

---

(1) Je ne crois pas avoir vu dans les collections des amateurs de monnaies de Flandre, des pièces en cuivre frappées pour les années auxquelles se rapporte ce compte, et cependant on en a frappé, comme on voit, de la première sorte (*twaelwarts*) pour un poids d'audelà de onze mille marcs. On rencontre asses souvent des monnaies de cuivre de Philippe II, qui ne portent point de date. Peut-être sont-ce celles-là dont il s'agit ici.

N° 2.

EXTRAIT d'un régistre de la Chambre des Comptes aux archives du royaume, intitulé: *Compte Laurens Van Liebeke, maistre particulier de la monnaye de Flandres, quy se forge en la ville de Bruges, etc... depuis le dixieme de mars XV^c quatre-vingtz-deux jusques au* XV *de may XV^c quatre-vingtz-quatre.*

§ 8. LION D'OR.

» Icelluy maistre a fait ouvrer et monnayer durant ledict temps en lions d'or de vingt-trois karatz d'or fin en alloye et de cincquante-neuf pièches en taille au marcque de troye ayant cours au dict Bruges pour uncq florins pièche, la quantité de soixante-ung mil trois cens trente pièches.

§ 9. DEMY LION D'OR.

» Ledict maistre a encore faict ouvrer et monnayer ung aultre denier d'or, nommé demy lion d'or de XXIIJ karatz d'or fin en alloye, et de cent et dix-huit pièches en taille au marcque de Troye, ayant cours au dict Bruges pour cinquante pattars, la quantité de onze-mil cent et quarante-sept pièches.

§ 10. DOUBLE ÉCU OU PHILIPPES DALDRE.

» Le dict maistre a encore faict ouvrer et monnayer en Philippes daldres, tenans en alloye dix deniers d'argent fin

et sept ung huictième et ung LXIIIJ^e d'une pièche de taille au marcque de Troye, estant évalué pour trente pattars pièche la quantité de trois cens septante marcques VI onces XVIIJ estrelins (1).

§ 11. VINGTIÈME DU PHILIPPES DALDRE.

« Ledict maistre a encore faict ouvrer et monnayer en vingtiesmes du Philippes daldre, tenant cinq deniers d'argent fin en alloye et de LXXJ pièches et demy ung LXXIJ^e et ung IIIJ^c XXXVJ^e d'une pièche en taille au marcque de Troye ayant cours pour trois gros, la quantité de cinquante et uncq marcques, onze esterlins (2).

§ 12. ÉCU DU DUC D'ALENÇON OU DEMY DALDRE DE FRANCE.

» Ledict maistre a encoire faict forger et monnayer ung denier d'argent appellé le demy daldre de France, tenant en alloye dix deniers d'argent fin et de quatorze pièches ung quart et ung XXXIJ^e d'une pièche de taille au marcque de Troye, ayant cours pour quinze pattars, la quantité de deux mil LXXIIJ marcques, une once, IJ esterlins (3).

---

(1) En réduisant les marcs, onces et estrelins ici énoncées, en as, et divisant la somme totale par le poids d'un seul daldre, je trouve qu'on n'en a frappé que 2,497. Ce petit nombre indique suffisamment le degré de rareté que l'on doit attribuer aujourd'hui aux doubles écus de Philippe II, correspondant aux dates de ce compte.

(2) Tout aussi rare que les daldres entiers et pour le même motif.

(3) On ne connait que deux exemplaires de ce demi daldre, dont l'un se trouve chez Mr Serrure, à Gand, et l'autre chez Mr Reichel, à St-Pétersbourg, et cependant avec les calculs qu'on à faits pour les daldres entiers, on trouve qu'on en a frappé 29,160.

§ 13. ESCALIN OU PIÈCE DE SIX PATTARS.

» Ledict maistre a encoire faict ouvrer et monnayer ung denier de dur argent, quy s'est alloué pour six pattars pièche, tenant cincq deniers d'argent fin en alloy et de XXXIIIJ pièches au marcque poid de Troye, la quantité de trois cent et quarant-neuf marcques et cincq onces.

§ 14. DEMY ESCALIN OU PIÈCE DE TROIS PATTARS.

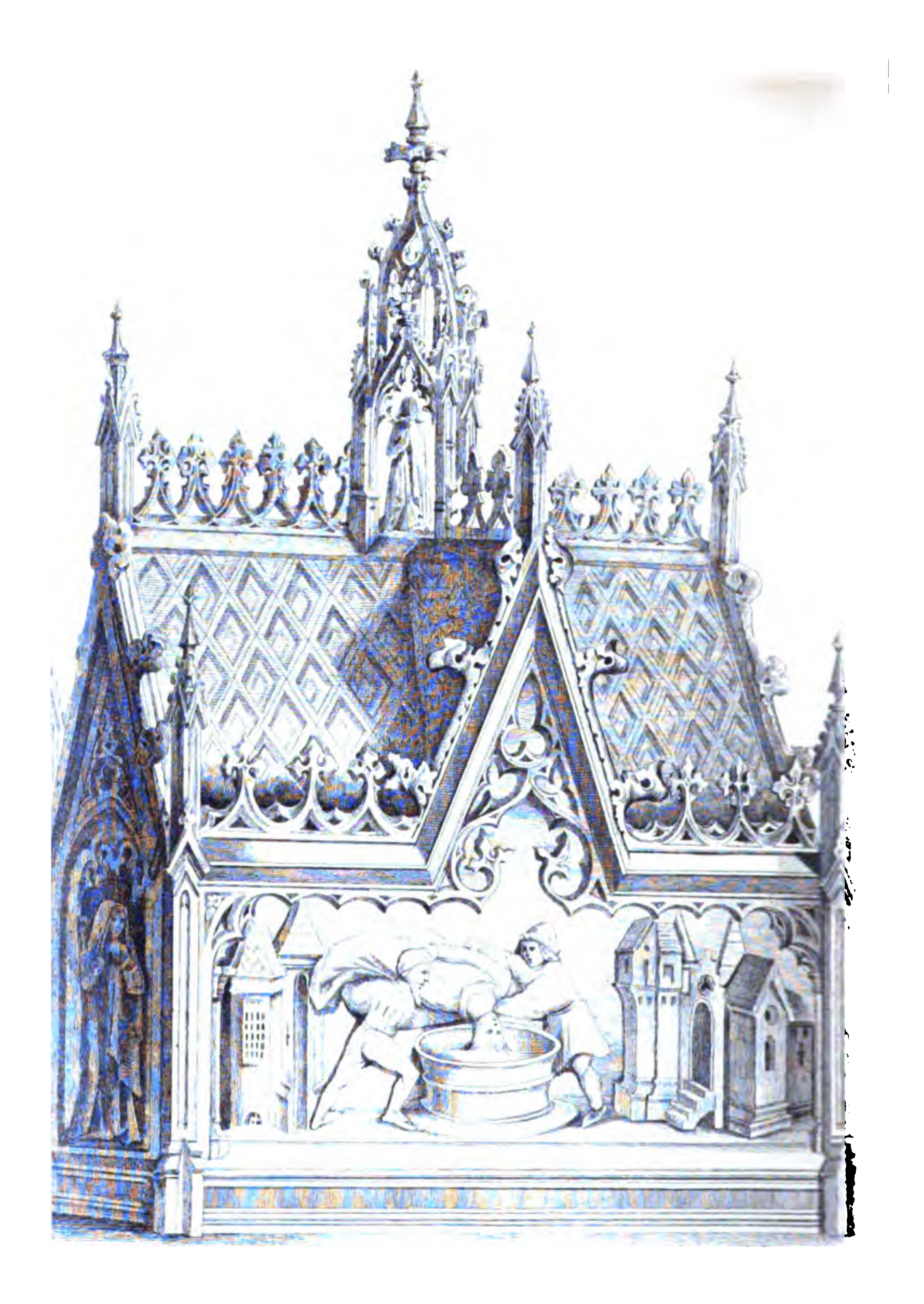
» Ledict maistre a encoire faict forger et monnayer en pièces de trois pattars, tenant cinq deniers d'argent fin en alloy et de LXVIIJ pièces de taille au marcque de Troye, la quantité de cent LXIIIJ marcques, IIJ onces, quinze estrelins.

§ 15. LYARTZ DE CUIVRE OU MITTES AU BUSTE DE D'ALENÇON.

» Ledict maistre a encoires faict ouvrer et monnayer des lyartz de cuivre de quarante pièches, au marcque poidz de Troye, ayant cours pour douze mittes monnaye de Flandre, la quantité de XIJ^{m} IIIJ^{xx} XI marcques, IIIJ onces.

§ 16. DEMY LYARTZ OU GIGOTS DU MÊME PRINCE.

» Ledict maistre a encoires faict ouvrer et monnayer le dict temps en gigotz de cuivre de quatrevingt pièches au marcque ayant cours pour six mittes dicte monnaye de Flandre, la quantité de VIJ^{c} LXXXIJ marcques.



CHASSE DE Ste GODELIEVE.



HISTOIRE

DE

SAINTE GODELIVE

DE GHISTELLES.

LÉGENDE DU ONZIÈME SIÈCLE.

> Elle a été ornée de la plus belle couronne qui soit connue des hommes, de la couronne de *Sainte!*....
>
> Elle a été dotée de cette popularité de la prière, la seule éternelle, la seule universelle...
>
> De Montalembert.

INTRODUCTION.

Quand j'étais petit enfant, ma mère m'apprit à épeler les premières syllabes de la langue de mon pays, dans un vieux livre flamand qui avait nom *Godelieve-boeck*. C'était un in-quarto à caractères gothiques et rempli de grossières gravures sur bois, qui représentaient les principaux traits de la vie de sainte Godelive.

Elles rappelaient, ces gravures, une distribution d'aumônes que la sainte avait coutume de faire à ses pauvres de Longfort;

Ses fiançailles avec Bertolf, seigneur de Ghistelles;

Son séjour à Ghistelles et les tourments qu'elle eut à souffrir chez son époux;

Sa fuite à Longfort;

Son martyre. — Sa strangulation et l'immersion de son corps dans le puits de Ghistelles;

Sa canonisation;

La guérison miraculeuse d'un aveugle sur le tombeau de sainte Godelive;

La construction du monastère de Ste-Godelive à Ghistelles;

Enfin, la mort de Bertolf dans l'abbaye de St-Winoc à Bergues.

Ces images sont restées emprcintes dans mon cœur.

Plus tard, j'ai voulu visiter le berceau et la tombe de la sainte, et je me suis mis à parcourir les lieux où elle habita,

Heureuse jeune fille, au château de Longfort dans le Boulonnais;

Épouse malheureuse, au château de Ghistelles en Flandre.

Elle mourut martyre, cette noble femme, et ce fut son mari qui fut son persécuteur!... Il brisa ce faible roseau sous le poids des cruautés les plus inouïes.

Après avoir conduit au domicile conjugal sa belle et chaste compagne, Bertolf l'eut tout-à-coup en horreur. Il la calomnia, la diffama; et sa mère, pour comble de perversité, le poussa aux actes les plus criminels.

Il essaya de faire périr Godelive par la privation des aliments; mais Dieu, qui avait en elle une servante fidèle,

lui laissa la force de vivre. De guerre lasse, ne pouvant parvenir à lui arracher l'existence, son mari chargea deux de ses serviteurs de l'étrangler et de la jeter dans un puits.

Cette barbarie d'un prince du onzième siècle, parent du comte de Flandre, Baudouin le Pacifique, est le reflet des mœurs barbares de cette époque, où la civilisation était encore enveloppée d'ombres.

Aussi, il ne sera peut-être pas indifférent, pour l'intelligence de la légende qu'on va lire, de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur le milieu social dans lequel se passa la courte vie de sainte Godelive.

Quelle tyrannie, quelles misères pèsent sur l'état des personnes, des serfs surtout! quelle nuit environne l'esprit humain! que l'homme et sa liberté sont peu de chose encore!

« La pauvreté, le désordre et la grossièreté, dit un ancien historien (1), semblaient régner sur la surface de l'Europe. On était bien éloigné de connaître le luxe et l'aisance; on manquait du nécessaire. Des brigands infestaient les chemins; tous les seigneurs particuliers s'étaient tellement arrogé le pouvoir de faire la guerre, qu'ils firent en quelque façon un droit public, de ce qui n'était auparavant que des crimes tolérés. Les meurtres, les incendies et les pillages, qui étaient les suites de ces petites guerres, continuèrent impunément pendant le dixième et le onzième siècle. Ce ne fut qu'en 1041, que l'on crut faire une chose juste, en établissant que l'on ne prendrait rien par force depuis le mercredi d'une semaine jusqu'au lundi de la semaine suivante. Comme ce change-

(1) Histoire de Lille, par M. C. D. S. P. D. L. Paris 1764, page 35.

ment tenait du miracle, cette trève fut nommée par excellence : *Trève de Dieu* (1). »

D'après une ordonnance de Charles-le-Gros, chaque homme d'armes était tenu de donner à son seigneur, les deux tiers de tout le butin qu'il pouvait faire pendant la campagne, et s'il se passait de sa nourriture, il ne lui en devait que la moitié (2). C'était exciter le guerroyeur au pillage, car pour garder le plus, il devait prendre le plus. Voyez dans Jacques Meyer comme ils dévastaient une contrée, l'empereur Henri et le comte Baudouin, quand ils se disputaient la Basse-Lorraine. *Cæsar in agros inermes,* dit l'historien bailleulois, *nulloque præsidio tutos bellum convertit, nec impedire Flandrus potuit, quo minus villas, pagos, castella, vicosque diriperet, incenderet, deleret, ingentemque simul hominum pecorumque trahens prædam.* L'empereur se jeta dans les campagnes abandonnées et renversa, incendia, détruisit tout ce qui lui fit obstacle, villages, bourgs et châteaux, traînant après lui un immense butin d'hommes et de troupeaux (3).

C'était la coutume du pays de Ponthieu, et de beaucoup d'autres, que tout étranger jeté sur la côte par une tempête, au lieu d'être humainement secouru, fût emprisonné et mis à rançon (4).

Des serfs étaient tenus de moudre leur blé au moulin du seigneur et d'aller à son four cuire leur pain ; ils lui payaient pour cela un impôt, qu'on appelait *le droit de moulin* ou *de four banal.* A un signe du maître, ces

---

(1) Concil. T. 9. Glab. p. 55.
(2) Boulainv. hist. du gouv. page 304.
(3) Meyer, ad annum 1007.
(4) Aug. Thierry. — Histoire de la conq. d'Angleterre par les Norm. tome I, page 289.

hommes de *poëste* devaient marcher au combat et verser leur sang pour lui ; et lorsqu'ils mouraient, les malheureux! c'était le seigneur qui recueillait leur bien!

Un comte de Guines, nommé Raoul, avait astreint tous ses sujets à lui payer un denier par an, quatre autres en se mariant et autant à leur décès. Somme exhorbitante pour un temps où l'argent était rare! Tout étranger qui restait plus d'un an sur ses terres, en devenait serf (1). Aussi, écoutez la chronique d'Ardres rapporter ce que disaient de ce comte ses bons paysans :

« Il avait une dextérité grande de combattre au tournoi » et une agilité à courir la bague. Il fut convié de se » trouver à quelques joustes qui se faisaient à Paris, et » comme il se disposait pour y aller, il s'arresta passant » auprès de Surques à parler à un troupeau de bergers » qui reposoient à Mouflon, lesquels il araisonna de plu- » sieurs discours, se déguisant, changeant de langage. » Et pour ne point estre recognu, il tourna le dos, » disant : Bergers, que dit-on du comte de Guisnes? » Qu'oment se port-il? où est-il? et en quel lieu va-t-il? » Ces bergers sans prendre garde qui parloit à eux, res- » pondirent innocemment : — Que maudit soit le comte » de Guisnes ! voilà qu'il se prépare d'aller en France » pour y faire paroistre sa dextérité. Mais pleust à Dieu » qu'il puisse estre abismé au fond de la Seine, ou bien » que quelques luy crèvent les yeux, et luy percent le cœur » d'une lance pour toutes ses méchancetés, et pour payer » de ses tyranniques forfaits, affin qu'il ne nous vienne ici

---

(1) Vir, mulier, senex, aut infans ei denarium unum solvet in anno, in nuptiis quatuor et in morte quatuor. Et quisquis advena per annum ibidem moraretur eidem servituti subdebatur. Chron. d'Ardres, de St-Bertin et de Lambert d'Ardres.

» tourmenter dadvantage. — Et comme ils continuaient » leurs imprécations, feignant n'en rien savoir, il s'en » alla tout mal content et continua son chemin tout mur- » murant, jusques à Paris, où estant arrivé, il luy advint » comme ceux-cy luy avoient prédit. »

Les plaisirs du temps étaient aussi grossiers que les habitants du pays.

En 1093, Arnoul II, seigneur d'Ardres, fit combattre contre des chiens un ours énorme que lui avait donné Guillaume II, roi d'Angleterre. Ses vassaux goûtaient un tel plaisir à ce spectacle, qu'ils désirèrent qu'on le réitérât à chaque jour de fête. Ils s'obligèrent même à procurer sur chaque journée un pain pour sa nourriture. Cette prestation volontaire se convertit par la suite en une coutume onéreuse, car après la mort de l'animal, le seigneur d'Ardres exigea de la ville, à titre de tribut, ce pain, qui fut appelé *le pain d'angoisse, la fournée* ou *le fournage de l'ours* (1).

Les arts n'étaient pas plus avancés que les mœurs.

La sculpture produit des monstres et des chimères. — Elles sont maigres, muettes et grimaçantes dans leur roideur contractée, les vieilles statues des xe et xie siècles! Elles sont souffrantes comme la vie et laides comme la mort! C'est l'image de ce pauvre monde sans espoir après tant de ruines, s'écrie Michelet (2)!

La broderie et la ciselure étaient ignorées dans le nord des Gaules; mais de l'autre côté du détroit, les femmes anglaises excellaient dans l'art de broder à l'aiguille en fil d'or, et l'on admirait à la cour de Guillaume de Nor-

---

(1) Notice historique sur le Calaisis, par Collet, page 210. Lambert d'Ardres, Hist. des comtes de Guines.

(2) Michelet, Hist. de France, tome 2.

mandie des vases ciselés d'or et d'argent, et les coupes à boire des Saxons, faites de grandes cornes de buffle décorées de métal aux deux extrémités (1).

La musique n'avait ni mesure ni rhytme. L'écriture musicale consistait en *neumes,* qui étaient des signes simples ou composés, représentant dans le premier cas ou un son isolé ou la réunion de deux sons; dans le second, trois, quatre, cinq ou même six sons. Guy d'Arezzo remédia à cette notation imparfaite en traçant deux lignes qui indiquassent la relation de hauteur des neumes; car, on n'était plus d'accord sur la manière de les interpréter (2). Le célèbre moine explique lui-même sa méthode dans sa lettre à Michel : « J'espère, dit-il, » que ceux qui viendront après nous, prieront Dieu pour » la rémission de nos péchés, puisqu'aulieu de dix ans » qu'il fallait pour acquérir une science imparfaite du » chant, nous faisons un chantre en un an ou tout au » plus en deux. »

Les instruments des Grecs et des Romains étaient tombés dans l'oubli, parce que les chrétiens n'avaient pas cru devoir se servir de choses dont on avait fait usage dans les cérémonies religieuses du paganisme. L'orgue ne se trouvait que dans un petit nombre d'églises et peu de musiciens étaient capables d'en jouer; on connaissait à peine le monocorde, le clavecin, le clavicorde

---

(1) Aug. Thierry. — Histoire de la conquête d'Anglet. page 40. — Guill. Pictav. page 211.

(2) Revue de la musique religieuse par Danjou (*passim*). — *Quid est neoma? Neoma enim sunt puncti. Quanti puncti faciunt unam neomam? Duo, vel tres, vel quinque.* — Archives du Mont-Cassin, N° 459, manuscrit du XIe siècle.

et quelques autres instruments de musique (1), cités par Drogon dans son histoire de sainte Godelive (2).

La peinture, écrivent MM. De Roujoux et Alfred Mainguet, dans leur histoire d'Angleterre, la peinture n'existe encore que dans les manuscrits. Là, les artistes se révèlent sous une double face. Imitateurs presque serviles de la manière byzantine dans la représentation de la figure humaine, ils sont entièrement originaux dans les ornements qu'ils prodiguent autour de leurs tableaux. Ces rhunes, ces nœuds, ces entrelacs, ces enroulements de toute sorte, ces masses de feuillages et de fleurs, au milieu desquels ils mêlent des figures chimériques, des animaux et même des personnages; c'est-là une ornementation entièrement distincte de celle de l'Orient, et toute empreinte du génie des peuples du Nord (3).

L'architecture est lourde et massive. Comme ils étaient tristes à voir, ces donjons carrés où le jour entrait à peine, flanqués de tours et entourés de fossés, sombres demeures de seigneurs inquiets! Toujours en guerre les uns contre les autres, craignant à toute heure d'être

(1) Fetis. — Biographie des musiciens. — Revue de la musique religieuse. Livrais. Juin. 1846.

(2) Un bas-relief d'un chapiteau de l'église de St-Georges de Bocherville en Normandie, œuvre du XI[e] siècle, représente des musiciens tenant en main: le premier, un violoncelle; le deuxième, une vielle; le troisième, une flûte de Pan; le quatrième, le cinquième, le sixième et le huitième, des instruments à une ou plusieurs cordes qui résonnent sous la pression des doigts; le septième, une viole; le neuvième et le dixième frappent sur des clochettes au moyen de baguettes.

(3) On admire à la bibliothèque communale de Bergues, un specimen remarquable de l'art du peintre au temps qui nous occupe. C'est un manuscrit contenant la vie de S. Winoc par le moine Drogon, et enrichi de peintures à fond d'or. Il a été décrit par MM. Le Glay, de Lille, et Bethman, de Berlin.

surpris, les habitants de ces châteaux forts ne laissaient pénétrer la lumière que par des lucarnes percées au sommet des murs. Trop d'ouvertures auraient donné accès aux flèches et aux pierres lancées par les assaillants; aussi les châtelains d'alors vivaient-ils comme dans une forteresse assiégée, ne respirant l'air que par des créneaux. La France et l'Angleterre ont conservé des ruines de ces donjons; on en voit à Chambois, dans le département de l'Orne; à Carleton, dans le comté de Derby; à Rochester et à Norwich.

Les églises sont loin d'avoir les grâces du style ogival. Les châpiteaux de leurs colonnes portent des monstres ou des crochets; l'âme de l'artiste ne s'élève pas encore.

L'ignorance du peuple égalait donc sa misère au XI[e] siècle. D'ailleurs les livres étaient rares à cette époque. L'auteur de l'histoire critique de la philosophie (1) cite comme une immense richesse littéraire, une bibliothèque de cent-cinquante volumes, qu'un évêque de Worms, nommé Bouchart, avait pu se procurer à grands frais.

Le peu d'instruction qui existait alors, ne se trouvait que dans les cloîtres, et encore quelle instruction! Rathier, évêque de Vérone et de Liége, rapporte en parlant de ses clercs (2), que plusieurs ignoraient entièrement le symbole des apôtres : « Quant au ministère qui vous est confié, » disait-il à son clergé, nous voulons que chacun de vous, » si faire se peut, ait copie du symbole et de l'oraison » dominicale, selon les traditions des orthodoxes; qu'il » les comprenne pour en donner l'intelligence au peuple; » sinon qu'il en possède au moins copie et qu'il y croie;

---

(1) Tome 3, page 126.
(2) Ratherius. — Itinerarium.

» qu'il comprenne les prières et le canon de la messe, » ou au moins qu'il les sache par cœur; enfin qu'il puisse » lire l'épître et l'évangile; et plût à Dieu, que de la » lettre on sût pénétrer jusqu'à l'esprit (1). »

De ces lignes, il est permis de conclure que le nombre des savants devait être bien restreint et qu'ils méritent à peine cette qualification, les moines Abbon, Aimoin, Hériger, Romuald, Ademar, Oderam et Herman, dont les noms ne sont parvenus jusqu'à nous, que parce qu'ils rappellent quelques ouvrages ascétiques ou des chroniques délaissés aujourd'hui.

Cependant, un nommé Jean le sophiste devint le chef d'une secte qui troubla longtemps les écoles de France. Roscelin et Rimbert, depuis chanoine et écolâtre de Lille, furent ses disciples. Ces nouveaux docteurs se vantaient de suivre Porphire et Aristote. Ils raisonnaient beaucoup sur l'*universel* et l'établissaient dans les noms; c'est ce qui fit qu'on les appela *nominaux*.

Le chapitre de St-Pierre de Lille, qui venait d'être fondé, songea à se procurer un professeur capable d'enseigner. On jeta les yeux sur Raimbert, que son attachement pour la secte des nominaux rendait alors célèbre. Un motif de rivalité fut peut-être encore la cause de ce choix: la cathédrale de Tournay avait à la tête de son école, Oudart, qui s'était acquis une si grande réputation, que tous les clercs de la Flandre et des provinces voisines accouraient en foule pour l'entendre (2). Odart était *réaliste*, c'est-à-dire, l'adversaire déclaré des nominaux.

On ignore pendant combien de temps Raimbert professa

---

(1) Synodia ad presbyteros.
(2) Hist. litt. de France, tome VII, page 132 et page 95.

et quel était le nombre de ses élèves. On sait seulement qu'il enseignait à Lille vers l'an 1092; qu'Oudart avait près de deux cents écoliers (1), et que Raimbert, qui avait beaucoup de partisans, n'en devait guère avoir moins.

Un fait rapporté par Hériman, donnera la mesure de la capacité intellectuelle de ces savants docteurs.

Un chanoine de Tournay, nommé Gualbert, ne pouvant décider par lui-même si la science d'Oudart l'emportait sur celle de Raimbert, alla consulter un devin fameux, qui demeurait alors à Tournay. Après avoir expliqué par des signes le sujet de sa visite (le devin était sourd et muet), chose admirable! dit Hériman, l'homme aux oracles comprit aisément ce qu'on lui demandait, et faisant aller son doigt comme le soc d'une charrue qui fend la terre, il regarda vers l'école d'Oudart, pour signifier que la doctrine était utile et bonne à suivre; mais se tournant tout-à-coup vers l'école de Lille, il souffla sur son doigt, pour marquer le mépris qu'il faisait de Raimbert et de sa science (2).

Quant aux évêques, tous ne ressemblaient pas à Bouchard de Worms. Au lieu d'aller à la recherche des livres, Gervais, évêque du Mans, poursuivait les bêtes fauves, car il aimait passionnément la chasse. Quand il fut promu à l'archevêché de Rheims, il se prit à regretter les forêts et les plaines du Maine. Pour s'en consoler et en souvenir de sa patrie, il fit faire en bronze la figure d'un cerf, qu'il plaça dans son

(1) Hériman de rest. abb. St-Mart. sp. tome XI, page 889.

(2) Ce passage sur Raimbert et Oudart est extrait de l'histoire de Lille, par M. C. D. Paris, 1764, pag. 80 à 84.

palais archiépiscopal, et sous laquelle on lisait ces vers:

Dum cenomanorum saltus lustrare solebat
Gervasius, cervos tunc sufficienter habebat:
Hunc, memor ut patriæ sit semper, condidit ære.

Grégoire VII fut l'homme prédestiné pour combattre les mœurs dégradées de cette époque et pour prévenir une dissolution de tous les liens sociaux. On doit lire dans De Maistre ce que cet homme a déployé d'énergie contre la polygamie des empereurs et en faveur des droits des peuples. La simonie menaçait d'infecter toute autorité religieuse, il la flétrit par ses écrits, la foudroya par les anathèmes que Dieu avait confiés à ses mains et sut faire rougir les simoniaques.

Mais si le mal dominait, des hommes de cœur se mirent à la conjurer par la pratique de la plus austère mortification. Pierre Damien raconte, dans une lettre qu'il adressa au pape Alexandre II, que S. Dominique, surnommé le cuirassé, se livra à un tel excès de pénitence, que l'imagination s'en effraie. « Il ne se passait » guère de jours, dit-il, que Dominique ne récitât deux » fois le psautier tout entier, et cette récitation était » accompagnée de la flagellation. En carême et dans le » temps de la pénitence de cent ans, il disait trois psau- » tiers et se flagellait à proportion. Voici ce que c'était » que la pénitence de cent ans. Trois mille coups faisaient » un an de pénitence. On se donnait mille coups pen- » dant le chant de dix psaumes. Le psautier qui est » composé de cent cinquante psaumes, et pendant lequel » on se donnait quinze mille coups, faisait cinq années » de pénitence. Il fallait donc vingt psautiers et trois

» cent mille coups pour faire la pénitence de cent ans.
» Dominique l'accomplissait ordinairement en moins de
» six jours; et ce qui lui était particulier, c'est qu'il
» savait agir également des deux mains tout à la fois,
» sans néanmoins compter ce double coup pour deux. Il y
» eut un carême pendant lequel il fit une pénitence de
» mille ans, avec la permission de son supérieur, qui
» se croyait obligé d'accorder ces excès à son zèle et
» à ses instances. A l'exemple de ce pénitent si extraor-
» dinaire, l'usage de la discipline s'établit tellement dans
» le pays où il était, que non seulement les hommes,
» mais les femmes nobles voulaient se la donner (1).

Il souffrait donc beaucoup, le pauvre peuple! il cherchait partout un soulagement à sa malheureuse condition. Les uns allèrent en Palestine implorer le Dieu de miséricorde sur le tombeau du Sauveur du monde; d'autres accompagnèrent Guillaume le Normand en sa conquête d'Angleterre. Ceux qui ne demandèrent point des destins meilleurs aux rives britanniques ou aux champs de l'Idumée, n'attendirent que d'eux-mêmes l'amélioration de leur sort.

Dans les plaines de la Flandre, aux environs de Cambrai, dans la plupart des cantons de la Normandie, les paysans s'assemblèrent, le soir, après l'heure du travail, et devisèrent entr'eux sur leurs misères. « Les seigneurs ne
» nous font que du mal, disaient-ils, avec eux nous
» n'avons ni gain, ni profit de nos labeurs; chaque jour
» est pour nous un jour de souffrance, de peine et de

(1) Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, tome 2, page 299. — Paris, 1768.

» fatigue; chaque jour on nous prend nos bêtes pour » les corvées et les services. Puis ce sont les justices » vieilles et nouvelles, des plaids et des procès sans fin, » plaids de monnaies, plaids de marchés, plaids de routes, » plaids de forêts, plaids de moutures, plaids d'hommages. » Il y a tant de prévôts et de baillis, que nous n'avons » pas une heure de paix; tous les jours, ils nous courent » sus, prennent nos meubles et nous chassent de nos » terres. Il n'y a nulle garantie pour nous contre les » seigneurs et leurs sergents, et nul pacte ne tient avec » eux (1). »

Les gens de métier, les paysans formèrent entr'eux une association, qu'on désignait par le mot nouveau de *commune,* « mot exécrable, dit Guibert de Nogent, qui » signifie que les serfs ne paieront plus qu'une fois l'an » à leurs maîtres la rente qu'ils lui doivent, et que, » s'ils commettent quelques délits, ils en seront quittes » pour une amende légale; quant aux autres levées d'ar- » gent qu'on a coutume d'imposer aux serfs, ils en seront » tout à fait exempts (2). »

Mais les seigneurs réprimèrent toujours ces tentatives d'indépendance, et les rebelles eurent, les uns, les yeux crevés et les poings coupés; les autres, les jarrets brûlés;

---

(1) Fragment du roman de Rou, par Robert Wace, page 35, cité par Augt. Thierry, *Conquête d'Anglet. par les Norm.* tome 1, pag. 205 à 209.

(2) « Communio autem, novum ac pessimum nomen, sic se habet, ut *capite censi;* omnes solitum servitutis debitum dominis semel in anno solvant, et, si quid contrà jura deliquerint, pensione legali emendent; cæteræ censuum exactiones, quæ servis infligi solent, omnimodis vacent. » — *Guibertus,* abbas, de vitâ suâ.

quelques-uns furent cuits à petit feu ou arrosés de plomb fondu (1).

Cependant, à côté de grands maux, le XIe siècle vit de sublimes et saintes choses.

S. Annon, archevêque de Cologne, étonne toute l'Allemagne par ses vertus; S. Arnoul, d'une haute et illustre naissance, après avoir brillé dans la carrière des armes, se retire tout-à-coup dans une cellule, vit le reste de ses jours dans la pénitence, et meurt à Oudenbourg, sur la cendre, couvert d'un cilice. S. Thibaut de Provins, jeune seigneur qui faisait les délices de sa noble famille, se retire dans la solitude pour se consacrer à Jésus-Christ; S. Jean Gualbert, arrache au désordre une multitude de personnes, en établissant un ordre de religieux qui édifièrent l'église; enfin, S. Bruno vint, qui fonda cet ordre admirable des Chartreux, de ces anges, suivant l'expression de S. Pierre de Blois, qui peuplèrent les déserts et ressuscitèrent les merveilles de la Thébaïde; S. Brunon, qui fut le précurseur de S. Bernard et prépara le monde à le recevoir.

A l'exemple de ces immortels génies, des princes surent résister à la corruption du temps. S. Henri en Allemagne, le roi Robert de France, S. Étienne en Hongrie, S. Edouard en Angleterre, S. Olof en Norwège, S. Canut en Danemark, Guillaume-le-Grand en Aquitaine, furent d'une piété exemplaire, et l'impératrice Cunégonde et

---

(1) Novum genus spectaculi: continuo namque armatis limen sanctissimæ ædis absque reverentiâ modò irrumpentes, alios interfecerunt, alios, truncatis manibus et pedibus, demembrarunt: quibusdam vero oculos fodiebant, quibusdam frontes ferro ardente notabant. — *Balderici*, chron.

Gisèle, reine de Hongrie, secondèrent leurs époux dans tout le bien qu'ils fesaient (1).

L'impératrice Agnès renonça au trône, et mena une vie humble et austère. Ses jeûnes et ses veilles semblaient excéder les forces ordinaires de la nature. Ses habits étaient pauvres, ses aumônes et ses prières continuelles.

Sainte Marguerite, reine d'Ecosse, fit honorer Dieu dans ses états; et la prière et les bonnes œuvres remplissaient tous ses instants (2).

De ce côté-ci de l'Ecosse, sur le rivage de France que baigne la mer britannique, sainte Godelive vivait dans les mêmes sentiments de religion et de simplicité. C'est sa vie intime, toute chrétienne et chaste, c'est son grand cœur tout rempli d'amour pour les pauvres, ces enfants de Dieu qui souffrent ici-bas, c'est son ardente charité que nous nous efforcerons de retracer à la mémoire des descendants d'une génération qui s'en va, mais qui eut à sa naissance une vénération profonde pour cette sainte femme; car sa vie est une légende flamande et c'est en Flandre qu'elle fut principalement honorée.

Bien des plumes ont déjà essayé de soustraire à l'oubli cette sublime existence; d'autres avant nous ont dit cet intéressant épisode d'une époque de ténèbres. Mais tous n'ont eu en vue que l'intérêt de la dévotion pure; ils ne voulaient offrir aux âmes pieuses qu'un auguste modèle de résignation et d'abnégation. Ils ont négligé la partie historique de leur récit.

---

(1) Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, tome 2, *passim*.
(2) Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique, tome 2, page 310.

C'est cette lacune que nous désirons remplir.

Le premier écrivain qui ait écrit sur sainte Godelive, est un moine nommé Drogon, son contemporain. Quel est cet auteur?

Au XIe siècle, il y eut plusieurs moines du nom de Drogon; dans son *De apparatu sacro*, Arnoul Wion parle d'un Drogon dans les termes suivants: *Drogoni belgæ, monaco monasterii S. Winnoci .... deindè Gestellensi pastori, postremò episcopo Morinorum.* « Le belgê » Drogon, moine du monastère de St-Winoc à Ber- » gues, ensuite curé de Ghistelles, enfin évêque des » Morins (1). »

Devos (*lib.* 2, *cap.* XLV, *pag.* 373, *de historicis latinis*) émet la même assertion, que répète le fameux Elie Dupin. Ce dernier dit dans sa collection des écrivains ecclésiastiques (*sect.* XI, *pag.* 109), que Drogon, moine à Bergues, mourut en 1070 et laissa une biographie de sainte Godelive.

Aubert le Mire (*in fastis belgicis et burgundicis*) affirme que Drogon, moine de St-Winoc, puis évêque de la Morinie, a écrit l'histoire de sainte Godelive et qu'il l'a dédiée à Radbon, évêque de Tournay, qui éleva le corps de la bienheureuse en 1088.

Molanus, dans ses additions sur Usuard (5 août), ne confond pas tout-à-fait Drogon, moine à Bergues, avec Drogon évêque de Thérouanne; mais il dit qu'il fut prêtre à Ghistelles, où il écrivit la vie de sainte Godelive.

Malbranc (*de Morinis lib.* 8, *cap.* XXIX) dit que le

---

(1) Voyez aussi Arnoul Wion, *in ligno vitæ, lib.* 2, *cap.* XLVII, *pag.* 341.

biographe de cette sainte fut religieux de St-Winoc, curé de Ghistelles, puis évêque des Morins, et ajoute, *lib.* 8, *cap.* LIX, qu'il s'appelait Drogon.

Autant d'assertions, autant d'erreurs! car Drogon, le religieux de Bergues; ne fut ni moine ni curé de Ghistelles, ni évêque des Morins. Ce sont même trois personnages distincts.

En effet, 1° Drogon, qui devint évêque des Morins et qu'on surnomma l'évêque jubilaire, parcequ'il occupa le siège épiscopal pendant cinquante ans, fut d'abord moine à Sithiu, comme le dit Mabillon dans ses annales des Bénédictins, tome IV, liv. 56, page 361. Il était déjà, en 1030, à la tête du diocèse de Thérouanne, longtemps par conséquent avant la naissance de sainte Godelive.

2° Drogon, le moine de St-Winoc, ne fut pas l'évêque de Thérouanne, parceque, d'après le témoignage de Mabillon (tome VI des annales des Bénédictins, part. 2, page 112, où il s'agit de la translation du corps de sainte Levinne à Bergues, décrite par Drogon, moine de l'abbaye de cette ville), cet écrivain rapporte que cette translation se fit en 1058. Or, Drogon, évêque de Thérouanne, était déjà à cette époque depuis longtemps à la tête de son diocèse. D'ailleurs, il ajoute que l'évêque de Thérouanne fut présent à cette cérémonie. Ce n'est pas tout, Mabillon, à la suite de toutes ces preuves, dit lui-même (tome IV, lib. 61, pag. 583), qu'ils se trompent, ceux qui confondent le moine Drogon avec Drogon, évêque de Thérouanne; *Falluntur qui hunc Drogonem monacum cum Drogone episcopo Teruanensi confundunt.*

3° Drogon, moine de St-Winoc, ne fut ni moine ni

curé de Ghistelles, et n'écrivit pas la vie de S[e] Godelive, parce qu'il mourut en 1070, année de la mort de la sainte; il ne put donc raconter les scènes miraculeuses qui se sont passées après cette année.

C'est donc Drogon, prêtre à Ghistelles, qui a été le premier historien de la patronne de son église. Sanderus soutient cette opinion, quand il dit dans sa *Flandria illustrata*, à la rubrique *Ghistelles: circà annum* 1118 (1) *floruit Drogo, sancti Andrææ cœnobii monachus et pastor Ghistellanus, qui vitam scripsit Godelevæ martyris;* opinion corroborée par la chronique du monastère de St-André près Bruges: *Contigit eo tempore creberrima fieri miracula ad sepulcrum divæ virginis Godelevæ, quæ à paucis transactis annis per palmam martyrii cœlestia regna conscenderat. Undè idem Drogo à suis parochianis plurimum exoratus, vitam ipsius martyris Godelevæ convenienti scripsit sermone, sicut ex eorum ore acceperat, qui ipsius vitam sanctissimam et mortem innocentissimam oculis conspexerant.*

La vie de Godelive par Drogon est le seul monument littéraire que le XI[e] siècle nous ait laissé de cette sainte (2). La muse chrétienne ne l'a pas chantée, comme elle chanta,

(1) Le P. Sollerius pense qu'il faut lire 1098, parceque Drogon a dédié son livre à Rabdon, évêque de Tournay et de Noyon. Or, Rabdon a cessé de vivre en 1098, environ vingt-huit ans après la mort de Godelive.

(2) Le P. Sollerius a réuni en un volume, trois manuscrits qui traitent de la vie de sainte Godelive, l'un trouvé à Oudenbourg, l'autre édité par Laurent Lesur et le troisième écrit en 1349, par un clerc de Ghistelles. Sollerius s'est demandé quel est celui dont Drogon est l'auteur; le MS. d'Oudenbourg ou celui de Lesur? Il donne plusieurs raisons qui lui font considérer le premier comme l'ouvrage de Drogon, parceque, dit-il, il est écrit dans un style plus simple et plus germanique, c'est-à-dire, plus concis que l'autre.

deux-cents ans plus tard, la vie de sainte Élisabeth; au temps de Godelive, la poésie religieuse n'était pas née.

Le moine de Ghistelles sera donc notre seul guide; son récit, notre seul flambeau. Et il est merveilleux qu'après tant d'années écoulées au milieu des ténèbres les plus épaisses, ces humbles pages soient parvenues jusqu'à nous; car, on l'a vu, c'était une sauvage époque que celle qui produisit un Bertolf!

La matière pesait sur l'esprit, l'âme était étouffée dans le corps, l'intelligence privée de nourriture. On était déjà loin du bel âge du christianisme; les Augustin, les Jérôme, les Paulin, les Chrysostôme, les Grégoire de Nazianze n'éclairaient plus la terre. Les Nortmans avaient passé portant le fer et la flamme, promenant partout la destruction et le ravage.

Dieu semblait un instant avoir abandonné l'homme.

Dans ces jours de désolation, sainte Godelive, âme d'élite, âme tendre et recueillie, fut comme une belle fleur odorante au milieu des ronces, ne trahissant sa présence que par le parfum qu'elle exhale. Elle vivait retirée au manoir de Longfort, entourée de l'affection de son père Hemfrid et de sa mère Ogine: mais elle recherchait la moindre occasion où put éclater sa brûlante charité. Dans son amour du prochain, elle aurait voulu soulager l'humanité entière; elle aspirait après l'heure où l'humanité pût sortir de ses souffrances. Il lui tardait de voir la religion apparaître escortée des arts et des sciences, bénir la terre régénérée, et l'homme heureux, prosterné au pied des autels, l'honorer à son tour sous les voûtes de magnifiques églises, au milieu des fleurs et des chants d'allégresse.

Ces nobles élans du cœur ne devaient être exaucés

que deux siècles après; il était réservé à une autre sainte d'assister à cette transformation sociale où le christianisme fut le bienfaiteur du monde, animant de son souffle divin, institutions, monuments, littérature; transformation provoquée par S. Bernard et à laquelle travaillèrent Grégoire IX, S. François d'Assise, Philippe-Auguste, Louis VIII, Blanche de Castille, S. Louis, S. Ferdinand, S. Dominique et ces nombreux ordres de religieux, foyers de lumière et de vertu.

OEuvre de foi immense qui s'accomplit au XIII[e] siècle et dont le comte de Montalembert a fait l'incomparable tableau!

Aujourd'hui que l'homme a de nouveau abandonné les inspirations de la foi, l'homme est-il plus heureux? — Jamais, en aucun temps, les arts et les sciences, tout ce qui charme l'esprit et les sens, tout ce qui flatte la vue et l'ouïe, tout ce qui émeut les cœurs, n'est parvenu à un plus haut degré de perfection! et cependant, au milieu des richesses, du luxe, des plus vives jouissances, avec la science la plus développée, l'homme souffre; il s'agite dans d'horribles convulsions!...

Personne n'est plus content de soi ni de son sort. Si Horace existait de nos jours, il serait encore à demander à Mécène:

Qui fit, Mœcenas, etc.

« Comment se fait-il, Mécène, que nul ne vive content » du sort que son choix ou le hazard lui a donné, que » chacun porte envie à ceux qui suivent une autre route? »

On ne peut le nier, un grand vide s'est fait dans le monde, depuis que la foi en a été expulsée; qui pourra

le combler? — Le bien-être matériel répandu chez tous, dit-on, et c'est à cette fin que l'Europe est en feu.

Tourmentes inutiles, tant que les hommes ne s'aimeront comme frères, comme enfants du Père éternel qui doit un jour les réunir tous dans son sein (1)! Peines perdues, tant que les peuples ne rechercheront avant tout, le royaume de Dieu!

Certes, la misère du pauvre est affreuse aujourd'hui; mais si le bien-être matériel *seul* lui est accordé, le pauvre restera malheureux. Là où la fortune a versé ses plus abondantes faveurs, ne trouve-t-on pas les douleurs les plus poignantes? « Les reines ont été vues pleurant » comme de simples femmes, et l'on s'est étonné de » la quantité de larmes que contiennent les yeux des » rois (2). »

Au contraire, dans la modeste chaumière où s'est perpétuée la foi, où sont gardées comme un saint héritage les croyances des aïeux, le bonheur vient souvent s'asseoir à la table de l'ouvrier chrétien. Cet homme laborieux sourit à sa femme, sa vertueuse compagne; il sourit à ses enfants qui l'appellent du doux nom de père. Je ne sais quel air suave remplit sa demeure; les murs en sont nus et n'ont d'autre ornement qu'un crucifix avec un rameau béni; mais cette image du Christ le soutient et le fortifie dans le rude sentier de la vie; mais le sentiment qu'elle réveille dans son cœur l'anime et l'anoblit à ses propres yeux.

---

(1) Qu'est-ce, en effet, que la fraternité humaine, sinon un bienfait de Celui qui a tout créé? Pour pouvoir dire à un autre homme: *mon frère*, il faut avoir dit d'abord à Dieu: *mon père.* » — Anony.

(2) Chateaubriand. — *Atala.*

Oui, la religion est encore, à l'heure qu'il est, la seule consolation, le seul refuge des âmes tristes, pour qui le monde est cruel ou injuste! J'en prends à témoins ces ferventes prières, ces ineffables effusions, ces saintes confidences de la conscience qui se répètent chaque jour devant les tabernacles du Dieu des affligés; j'en atteste ces pieux pèlerinages aux sanctuaires de Marie, tous les jours plus nombreux malgré les sarcasmes dont le siècle les poursuit.

« Eh bien! nous croyons fermement avec l'historien de sainte Élisabeth, qu'un jour viendra où l'humanité demandera à sortir du désert qu'on lui a fait; elle demandera qu'on lui répète les chants de son berceau; elle voudra respirer les parfums de sa jeunesse, approcher ses lèvres altérées du sein de sa mère, afin de goûter encore, avant de mourir, ce lait si doux et si pur dont son enfance a été abreuvée. Et les portes de la prison de cette mère seront brisées par le choc de tant d'âmes souffrantes; elle en sortira plus belle, plus forte, plus clémente que jamais: ce ne sera plus la naïve et fraîche beauté de ses jeunes années, après le sanglant enfantement des premiers siècles; ce sera la grave et sainte beauté de la femme forte, qui a relu l'histoire des martyrs et des confesseurs, et qui y a ajouté sa page. On verra dans ses yeux la trace des larmes et sur son front la ride des souffrances; elle n'en paraîtra que plus digne d'hommages et d'adoration à ceux qui auront souffert comme elle. »

Alors, l'homme redira dans un religieux enthousiasme l'hymne du Psalmiste: « Vous avez visité la terre et » l'avez comblée des richesses.

» Les déserts produiront toutes sortes de choses pré» cieuses, et les montagnes tressailliront d'allégresse.

» Les collines seront couvertes de troupeaux et les » vallées d'abondantes moissons; on n'entendra que des » cris de joie et des chants de réjouissance (1). »

---

(1) Ps. LXIV.

PREMIÈRE PARTIE.

—

PROLOGUE.

C'était la coutume, parmi les Danois et les Saxons, de se bannir volontairement, tous les cinq ans, de leur patrie. Le sort désignait ceux qui devaient partir. Vers l'année 882, le destin voulut qu'Hasting-Cotte-de-fer fût au nombre des émigrants. Le capitaine nortman assembla une nombreuse armée et tomba avec elle dans la Gaule-Belgique. Cette invasion soudaine jeta une telle épouvante dans les populations gauloises, que chacun se sauvait, fuyant, dit la chronique, comme mouches devant l'aigle. Ces barbares ravagèrent le Vermandois, brûlè-

rent St-Quentin, pillèrent les églises et massacrèrent l'évêque avec son clergé. De là, ils passèrent au pays de Thérouanne et dans le Boulonnais, à Calais, Guînes et Oye qui furent saccagés (1).

Cette fureur se calma néanmoins pendant quinze ans. Alors, Rol, autre Nortman, à la tête de forces formidables, reprit la route autrefois parcourue par Hasting, et répandit comme lui la terreur et la mort sur son passage.

Un de ces aventuriers Danois, nommé Sifrid, s'était acquis une réputation de soldat valeureux; il s'empara en 928 du château de Guînes, le fortifia et s'y établit. Plus tard le comte de Flandre Arnoul Ier, le reconnut comme en étant le légitime possesseur et lui accorda en mariage sa fille Elstrude.

Ainsi, des populations d'origine germanique couvraient, au xe siècle, les côtes de France qui s'étendent de Calais à Boulogne; ces côtes que foulèrent les légions de Jules-César, quand elles s'embarquèrent pour l'île des Bretons. Aussi, des noms de bourgs et de villages du Boulonnais,

(1) Igitur quoniam Danorum tellus sibi insufficiens est, moris est apud illos et per singula lustra multitudo non minima, dictante sorte à terrâ suâ exulet, et in alienis terris mansionem sibi quoquomodò, ad propria non reversura, vindicet. Urgente igitur duræ sortis inclementiâ Hastingus cum innumerâ armatorum manu et finibus suis exulans gallias ingreditur civitates obsidet, mœnia subjecit, terræ æquat oppida, rura, vicos, ferro, flamma, fame depopulatur. Elapsis post Hastingi incendia tribus lustris successit eisdem genus et simili sorte et finibus suis exulans Rollo vir armis strenuus, sed circà christianæ professionis homines inhumanus; peditum multitudine, equestris ordinis copia milite multiplici stipatus, ille Flandrensibus nortmannis et britonnibus in martio congressu, sæpè numero confectis civitates eorum et oppida, nec non et ecclesias in familiam redigens non minimas hominum strages fecit. — Odon, abbé de Cluny. — Chronique d'Ardres.

du Calaisis, de l'Ardresis, de la terre de Bredenarde ont conservé des traces de l'idiôme germain: MARK qui signifie *limite, frontière;* WYMILLE, chemin du moulin (de *wei* ou *weg,* chemin, et de *mille, mulle,* moulin); SANGATTE, ouverture, passage dans le sable; HERVELINGHEM, habitation du seigneur Hervelin; AUDRUIK, vieux bourg; NORTKERKE, église du nord; BREDENARDE, large terre.

Des usages des hommes du nord existaient encore au XI[e] siècle dans le comté de Guînes. On sait que les trois classes constitutives des sociétés septentrionales étaient les *Iarls,* les *Karls* ou *Cearls* et les *Trœlles* (1), — la haute, la moyenne et la basse classe; les nobles, les bourgeois et les prolétaires des sociétés modernes. Les *Karls* tenaient le milieu entre ces trois catégories. Ils étaient les seuls qui fussent soumis à l'émigration; ils s'imposaient cet immense sacrifice comme un devoir politique et religieux (2).

Eh bien! on a vu de ces Karls-Saxons sur le rivage de la Basse-Picardie, aux environs de Guînes; leurs descendants se sont perpétués jusqu'à Raoul III (1080). Les vassaux de ce comte, qui étaient des Karls, ne pouvaient porter d'autres armes que des *massues,* qu'on appelait *kolve* dans le langage du temps; d'où ces vassaux ont eu le nom de *Kolvekerli,* gens de la massue (3).

Ce fut au milieu de ces populations saxonnes, sur la terre montagneuse du Boulonnais, à Longfort, que naquit

(1) M. l'abbé Carton. — Rapport sur l'histoire de Flandre par Kervyn. — Annales de la société d'Émulation de Bruges. 1848.

(2) Ibid.

(3) In terrâ suâ servitutem induxit quæ *Colvekerlia* vocatur, per quam populares adstrinxit, in arma nullus nisi clavas defert et indè *Colvekerli* dicti sunt quasi rustici cum clavâ; nam vulgare *Colve* clavam, et *Kerli* rusticum sonat. — Chron. d'Andres, de St-Bertin et de Lambert d'Ardres.

sainte Godelive, vers 1049, alors qu'était comte de Boulogne, Eustache le seigneur au heaume surmonté de deux aigrettes de fanons de baleine, le compagnon de Guillaume de Normandie, le père de Godefroi de Bouillon.

Longfort, Hondefort suivant le P. Malbranq (1), vieux manoir que baignait la Slag, situé au pied des côteaux d'Edensberg, était à quatorze kilomètres de Boulogne, à quatre de Guînes, à huit de l'océan et tout près du chemin qui conduit de la première à la seconde de ces villes. Il servait comme d'hôtellerie aux seigneurs qui parcouraient ces parages; c'était aussi une demeure bénie des pauvres.

Longfort dépendait de la paroisse de Wierre-Effroi. Ce village, dont le nom teuton veut dire chemin du seigneur Effroi (de *wei* ou *weg* — heer — Effrid), était compris en 827 dans la donation faite à St-Bertin, par Gontbert, comte d'Hesdin, qui fonda en 850 à Wierre-Effroi un monastère, détruit trente-deux ans après par les pirates du nord (2).

Quand nous visitâmes, au mois de janvier 1849, le lieu de naissance de sainte Godelive, il nous a paru qu'une partie de l'église de Wierre-Effroi, pauvre hameau caché dans une vallée, était vieille de huit siècles, et qu'elle offrait un vestige de l'époque où vécut notre sainte; car un fragment de mur qui avoisine le porche est construit en *opus incertum*, c'est-à-dire, que les couches de pierres qui le forment sont inégales et noyées dans un mortier de chaux.

---

(1) De Morin. lib. 8, cap. 59.

(2) Malbranq, de Morin. tome I. — Mémorial historique du Pas de Calais, par Harbeville, tome II, page 73.

Mais le monument le plus digne d'attention qui soit resté du XIe siècle, est le baptistère de Wierre-Effroi. C'est un monolithe extrait des carrières de Marquise, de forme carrée, arrondi aux angles; il est haut de 66 centimètres, et sa circonférence est de un mètre 33 centim.; dans l'intérieur est creusé un bassin circulaire qui contenait l'eau baptismale (1). Sur ses diverses faces sont grossièrement sculptées en ronde-bosse: 1° un lion dont la queue en passant entre les jambes s'étend en panache au-dessus du dos. 2° Une figurine humaine étendant les bras. 3° Un cygne qui se mord l'aile. 4° La même figurine. 5° Un oiseau mordant un poisson, au-dessous de celui-ci est une tête d'homme. 6° Une troisième figurine humaine. 7° Un quadrupède ailé à tête d'oiseau soulevant un poisson. 8° La figure d'un évêque tenant la crosse de la main gauche et revêtu de sa chasuble, que décore le *pallium* orné de croisettes.

Ces détails d'ornementation prouvent que le monument qu'ils décorent est contemporain de sainte Godelive; car à cette époque, la statuaire représentait, dit l'abbé Bourassé, des scènes très variées, tirées de la bible ou de la vie des saints, quelquefois des idées bizarres, des monstres, des griffons, des serpents enlacés, des chimères et toutes les fantaisies qui passaient par l'imagination du sculpteur.

Toutes les figures du baptistère de Wierre-Effroi, quelque bizarres qu'elles soient, ont d'ailleurs une signification dans le symbolisme catholique; les lions, les poissons étranges, les monstres marins représentent le cruel martyre des serviteurs de Dieu. Le poisson est le

---

(1) Ce baptistère est déposé, depuis 1838, au musée de Boulogne.

symbole de la régénération et l'oiseau celui du bonheur éternel. « Il y a une espèce de chair particulière aux » poissons, dit Tertullien, c'est-à-dire, à ceux qui sont » régénérés par le saint batême; mais il y en a une autre » propre aux oiseaux, c'est-à-dire, aux martyrs. » (*De resurrect.* 52).

Tels sont ces anciens fonts-baptismaux de Wierre-Effroi, sur lesquels sainte Godelive a peut-être été tenue au jour de sa naissance, ou bien sur lesquels elle-même a tenu des nouveaux-nés de Longfort, pour coopérer ainsi à leur régénération (1).

---

(1) M. De Caumont cite les fonts-baptismaux de Wierre-Effroi dans son cours d'*Antiquités monumentales*, sixième partie, 1841, sans leur assigner de date. Il dit avoir montré l'esquisse du bas-relief qui en orne le pourtour, à M. Didron, savant antiquaire, qui a fait sur ces figures les observations suivantes :

« A l'exception du lion qui avale la main droite de son antagoniste, les animaux sont domptés. Ces bêtes sont reptiles ou poissons par la queue, oiseaux par le bec et les ailes, carnassiers par les pattes. Elles paraissent représenter quelques-unes des formes nombreuses et variées du génie du mal. En voyant ainsi dans ces monstres le symbole du démon, on est tenté de croire que l'archevêque exorcise plutôt qu'il ne bénit : par l'exorcisme on change le mauvais en bon, par la bénédiction on perfectionne, on améliore le bon. Le prélat purifierait donc l'eau naturelle, la sanctifierait pour la faire eau baptismale et chasserait du fond de cette eau les éléments mauvais, symbolisés dans des animaux représentant le lion, la violence, et les autres, sous la forme de dragons ailés, la brutalité, la cruauté qui empoisonne avec sa queue, arrache, déchire avec son bec et ses griffes. L'exorcisme vient délivrer les chrétiens qui allaient être dévorés par ces animaux sataniques. »

LONGFORT.

—

Proficiebat sapientiâ et ætate, et gratiâ apud Deum et homines.
Luc. c. 2, v. 52.

Chapitre Premier.

Hemfrid et Ogine, les parents de Godelive, étaient des chrétiens des anciens jours qui remplissaient scrupuleusement les devoirs de la religion. Dans le désir de voir leur enfant marcher sur leurs traces, ils lui donnèrent un nom qui lui rappelât à toute heure qu'elle était aussi enfant de Dieu; ils l'appelèrent *Godelive,* nom teutonique qui signifie *amie de Dieu* (1).

(1) De *God,* Dieu, et *lief,* amie. — C'est le synonime de *Théophile* ou *Philothée.* Des auteurs ont écrit aussi *Godeleph,* qu'on a traduit par *Godelepha* ou *Godolepha;* les Français ont dit *Godelène* ou *Godelaine.*

Ils auraient pu dire ce qu'un illustre poète a dit naguère de sa fille:

> Pour que son nom sonnât plus doux dans la maison,
> D'un nom mélodieux nous l'avons baptisée (1).

Godelive, au printemps de la vie, passait à Longfort des jours heureux. Elle les partageait entre l'exercice de l'aiguille et du fuseau et la pratique des œuvres de charité. Sa mère lui avait enseigné à aimer et adorer Dieu; aussi, goûta-t-elle bientôt, cette enfant prédestinée, les douceurs des bénédictions divines; et elle en fut tant comblée, que dès sa plus tendre adolescence, on voyait germer en elle ces vertus, par lesquelles elle préludait à sa future sanctification (2).

Devenue jeune fille, Godelive avait des manières distinguées, grâcieuses; une figure angélique; une chevelure noire couronnait son noble front et des sourcils d'ébène ombrageaient son doux et pur regard (3). Nous remar-

---

(1) Delamartine. — Sur la mort de Julia.

(2) Leerde men haer werken met de naelde, in het welke zy zoo konstig wierd, dat haers gelyke niet veel gevonden en wierd. — Wonderlyk leven van de H. Godelieve. —

(3) In ipsis enim primæ ætatis florentibus annis jam maturos præ se mores tulit, adèo ut omni honestate et sanctitate prœdita videretur. Porrò verò prœter egregias animi dotes, fuit etiam insigni formæ elegantiâ et corporis pulchritudine. Nisi quòd fortassis maligni homines in eâ vituperare potuerint nigros capillos et ejusdem coloris supercilia. (Drogon, moine de St-André).

Præter aliquas vèro spiritualis gratiæ dotes erat etiam egregiæ formæ et miræ pulchritudinis et omnium oculis gratiosa. Hoc solùm in eam probrosa intentio vituperare potuit, quod erat nigris capillis et nigris superciliis. (MS. d'Audenbourg).

Nimirum militaris ipsa virgo, gemmis jàm ornata virtutum, charismatum multorum decore præfulgebat instar Esther illius typicæ specie pulcherrima; divino gratiosa conspectui. (MS. anonym).

quons ici à dessein la couleur de ses cheveux noirs, parce qu'ils seront plus tard le prétexte des plus sanglantes injures.

Godelive était belle, mais elle était plus belle encore par sa foi (1). Elle était si miséricordieuse envers les pauvres, que souvent elle se refusait à elle-même les choses les plus nécessaires à la vie, afin de pouvoir les porter aux malheureux qui avaient faim, dérobant par un pieux larcin, dit la légende, la nourriture que ses parents lui avaient destinée (2).

Plus d'une fois des provisions disparurent ainsi du château de Longfort. L'intendant, qu'Hemfrid avait chargé de la direction de sa maison, ne pouvant s'expliquer comment avaient lieu ces diverses soustractions, surtout à l'heure des repas, résolut de porter une surveillance plus rigoureuse au dépôt confié à sa garde. Un jour, il surprit, chargée de provisions de bouche, la fille de son maître au moment où elle se hâtait de les distribuer aux pauvres (3).

L'échanson l'arrêta, l'accabla d'amers reproches et la dénonça à son père dans les termes suivants:

« Si vous voulez, seigneur, me décharger des soins » de votre maison, vous me ferez une chose agréable; » car, j'ai découvert par ma vigilance que votre Godelive, » par une dissipation incessante de vos biens, jettera » sur ma gestion une tâche ineffaçable. Il importe donc,

---

(1) Maer bezonderlinghe in godvrugtigheyd. — Wonderlyk leven enz.

(2) Nonnunquàm pio furto paternis epulis partem substrahens, ut pauperum recrearet egestatem.

(3) Undè factum est, ut beatæ Godelevæ, sinum repletum cibariis gerenti, ad pauperesque reficiendos festinanti, die quâdam dispensator obviaret, qui duris eam verbis de præsumptionis temeritate corripiens, patri adduxisset increpandam. (Acta sanctæ Godelevæ).

» si vous ne voulez voir la fin de votre fortune, que » vous réprimiez son audace par une juste punition (1). »

Hemfrid, ayant entendu ces paroles, exhorta son maître-d'hôtel à la patience et l'engagea à se calmer. Sur ces entrefaites, Godelive vint à passer. Son père lui fit signe d'approcher, et lui ayant demandé compte de sa conduite, il la gronda. Mais elle se jeta à ses genoux et s'excusa humblement. Le chevalier voulut bien lui pardonner; mais il lui enjoignit de renoncer à ses prodigalités envers les souffreteux (2).

Cette injonction fit une profonde blessure au cœur compatissant de Godelive (3). Se considérant comme l'avocate de ses pauvres, elle s'efforça de fléchir l'insensibilité de son père; elle lui montra combien est agréable à Dieu l'aumône, par laquelle le péché est effacé, comme le feu est éteint par l'eau; combien la charité pèsera dans la balance du Seigneur au jour du jugement dernier; elle dit qu'il fallait que toutes choses fussent communes entre tous et qu'il ne convenait pas qu'un châtelain eût un amour immodéré de la propriété. (*Nimirùm cum jure*

---

(1) Si, Domine, à curâ domûs tuæ absolutum me tuo obsequio destitueris, rem mihi gratam utique facies, eo quod oculata me frequenter experientia edocuerit, hanc tuam filiam Godelevam, bonorum tuorum incessanti dissipatione, in mei officii inexpiabilem laborare infamiam.

(2) Beata autem Godeleva ex casu fortassè illic tunc iter agebat, quam pater, ad se advocatam, de querelâ examinans, seriosè corripuit. Verùm illa conscia, quoniam responsio mollis frangat iram, pro patris reverentiâ verecunda, ut erat vultu humili, dum se excusatione purgaret, irati animus parumper deferbuit; jussit tamen illam deinceps, solita curiæ conservata consuetudine, prodiga ab hâc abstinere eleemosynarum distributione.

(3) Quo parentis mandato, juvencula, pio quasi corde vulnerata, adversùs impietatem pauperum se exhibens advocatam, cœlitùs instigata, rationabili laborabat illorum causam promovere allegatione.

poli communia constet esse universa, à forensi autem foro improbus emerserit amor proprietatis). Aussi, ajouta-t-elle, celui qui possède des biens en ce monde et voit son frère souffrant la faim et la soif, sera jugé sans miséricorde, lorsqu'il ne se sera pas souvenu d'être miséricordieux. Au contraire, la commisération et la générosité sont la consolation des âmes désolées, les compagnes des bonnes mœurs, elles chassent le vice et subjuguent l'ennemi; car il n'est pas besoin de rempart à qui est protégé par une main généreuse.

Elle dit encore bien d'autres choses à son père, qui lui prêtait une oreille attentive; et s'il vous avait été donné, rapporte la légende, d'entendre ce défenseur du pauvre, vous auriez cru, au charme de sa voix si persuasive, que vous assistiez à une éloquente plaidoirie de quelque profond jurisconsulte (1).

Godelive gagna son procès; le cœur de son père s'épanouit aux bienfaisants rayons de la charité. Hemfrid avait été tellement impressionné par la chaleureuse diction de sa fille, qu'il lui assigna une part de son patrimoine pour le soulagement des malheureux (2).

---

(1) Legalis illius prudentis Thecuitis Godelevam accepisse eloquentiam opinari potuisses.

(2) Quo factum est, ut ex tempore jàm frigescentem à pietate paterni cordis affectum, vitalibus suscitatis caritatis caloribus, beata hæc sunamitis ad compatiendum egenis adeò inflammaverit, ut filia devotioni liberum præbens assensum, notabilem illorum pro elevandis inopiis assignaverit bonorum quantitatem.

Manum suam aperuit inopi et palmas suas extendit ad pauperem. Prov. c. 31, v. 20.
Ordinavit in me charitatem.
(Cant. c. 2, v. 4.)

Chapitre II.

Un jour, le comte de Boulogne avait convoqué ses vassaux en assemblée générale, pour en prendre conseil et délibérer avec eux sur les affaires du pays. Parmi ces seigneurs se trouvait le chevalier Hemfrid (1), l'illustre père de Godelive. Quand tous eurent donné leur avis, ils prirent congé d'Eustache. Mais Hemfrid oubliant pour un instant la majesté de son suzerain, s'en approcha et le pria de venir visiter son manoir de Longfort. Le

---

(1) Le texte latin qualifie Hemfrid de *miles*. — Le nombre des *milites* dans la Flandre, aux temps primitifs, était énorme, et il est bien évident que ces *milites* n'étaient pas des chevaliers proprement dits, mais des hommes libres, cultivant leurs champs et possédant le droit de porter les armes. *Caorlus*, (*Carlus*, *Karlus*, *Kerl*, *Kerll*) *villanus qui agriculturam exercet, sed liberæ tamen conditionis homo* (Du Cange). A Térouanne, les Karls (*milites Teruanenses*) pillent l'église épiscopale à la fin du XIe siècle. — L'abbé Carton. *Établissement des Karls-Saxons en Flandre.* — Bruges, 1848.

comte déféra aux désirs de son vassal et lui promit qu'il viendrait, si Dieu lui prêtait vie.

Le chevalier s'en retourna tout joyeux, rapporta cette bonne nouvelle à sa femme qui en fut plus joyeuse encore, et tous deux se disposèrent à recevoir dignement leur maître. Ils firent de grands préparatifs et occupèrent un nombreux domestique à se procurer du gibier, des oiseaux des forêts et du bétail de basse-cour. Tout ce que l'on put trouver dans les terres d'Hemfrid fut apporté au château, le vin seul manqua, parcequ'il ne s'en trouvait pas dans le Boulonnais.

Quand le jour de la visite fut venu, un courrier, descendant des hauteurs d'Edensberg (1), accourut annoncer que le comte approchait. Aussitôt, Hemfrid fit atteler des chevaux à son char; et lui-même, entouré de ses gens qui montaient de magnifiques cavales aux freins écumants et reluisants d'or et de pourpre, alla au devant d'Eustache, et l'ayant reçu avec les honneurs dûs à son rang, il le conduisit à sa demeure (2). Quand le comte de Boulogne entra dans la cour, il se fit une grande joie parmi les *milites;* l'intérieur du château bril-

---

(1) Aujourd'hui *Hédres*, signifie en flamand *montagne des païens*, sans doute parce que les païens opiniâtres s'y refugièrent, au moment de l'établissement du christianisme, dans cette partie de la Gaule-Belgique. Ils allaient de là faire leurs sacrifices au village voisin, *offrethun*, qui veut dire dans la même langue *jardin de l'offrande*. — L'abbé Blacquart. — *Vie de sainte Godeleine.*

(2) Exspectata igitur convescendi dies aderat; accurrit, qui nuntiat, adesse in januis comitem, dextrantur illicò dextrarii, et superbis caballis, frenis spumantibus auro ostroque exornatis, honestorum catervâ stipatus, fit Heinfroot obvius venienti, et urbanè susceptum, cum grandi triumpho, suæ introducit habitationis palatium. Fit in aulâ militum lœtitia, ingens domus interior militari splendida luxu instruitur, mediisque parat convivia tectis.

lait d'une splendeur toute seigneuriale, un air de fête était répandu par tous les appartements. En voyant ce luxe inusité, les convives pensaient assister aux préludes des fiançailles de Godelive (1).

Dire à quelles danses se livrèrent les nobles dames, quel fut le bonheur qui rayonnait sur le visage de tous, ne serait pas chose facile! Les tambours retentissaient, les orgues résonnaient, et au milieu des chants qui se succédaient, l'oreille était charmée par les sons harmonieux du théorbe et de la flûte (2).

Pendant ce temps, on apprête des mets délicieux; la chair des volailles rougit à l'ardeur du feu et les plats se couvrent, dit Drogon, du poivre ennemi des poitrines sèches (3).

Déjà, le soleil a parcouru la moitié de sa course; c'est l'heure du repas (4).

Or, ce jour-là et à cette heure, la foule des mendiants se tenait plus compacte à la herse du château et poussait des clameurs. Comme d'habitude, elle y venait recueillir les miettes du festin (5).

Godelive, touchée de compassion aux cris de tant de

---

(1) Nonnullis hœc fieri ad Godelevæ desponsationem prœludia asserentibus.

(2) Nec effari facilè potest, quæ illic nobilium dominarum tripudia, quæ omnium gandia; resonabant tympana, concrepabant organa, et inter veloces articulos, fractis vocibus auditum demulcere lutana et fistulæ.

(3) Interim accuratâ coquitur diligentiâ, numerosa, placitura gulæ, parantur cibaria; volvuntur verubus aves et sicci pectoris inimico pipere conduntur fercula.

(4) Jam sol medium cœli conscenderat igneus orbem, redundabant dapibus multiformibus divitum promptuaria, ex hoc in illud eructantia, totaque domus pretiosarum escarum affluebat deliciis.

(5) Mendicorum autem ad portam jàm clamitabat turba famelica, de micis saltem cupiens, quæ mensis defluebant, saturari se posse.

nécessiteux, sortit furtivement et leur apporta, cachés dans les plis de sa robe, quelques-uns des mets destinés à la table de son père (1).

Le maître-d'hôtel s'aperçut de cette nouvelle disparition et en fit part à Hemfrid. Le châtelain irrité appela sa fille et lui dit :

« Que je suis à plaindre! vous m'avez couvert de » honte, enfant insensée! ces mets que je m'étais pro- » curés à grand prix pour fêter mes nobles hôtes, vous » les avez donnés à de vils mendiants, la lie de l'espèce » humaine.... Vous n'avez donc pas compris combien le » comte, notre seigneur, nous a honorés en se rendant » avec toute sa cour à Longfort?... Vous n'avez donc » pas considéré que je ne pouvais pas me montrer in- » sensible à tant d'honneur?.... Et voilà que par votre » témérité vous me ferez encourir sa haine! Dieu veuille » que je ne vous livre à la justice du comte pour être » punie!... (2) »

Godelive s'excusa de nouveau avec humilité (3).

---

(1) Pia Godeleva, non carnalem, sed spiritualem, quem sæculi amatores nesciebant, cibum esuriens, egenorum clamoribus, totis compassa visceribus.

(2) Heu me! inquit, insipiens filia mea, quanti mihi hodiè dedecoris occasionem suscitasti!

La Normandie conserve une tradition semblable. — Le seigneur d'Estouteville bâtissait l'abbaye de Valmont en Caux pour accomplir un vœu fait en Palestine, et il y employait tous ses vassaux; mais le rude batailleur, insensible à leurs fatigues, les tenait au travail depuis l'aube jusqu'au tomber du jour, sans autre nourriture que le pain de ses meutes trempé dans l'eau des fontaines. Sa fille, prenant en pitié la misère des vassaux qui travaillaient à l'abbaye, leur réservait les viandes les plus succulentes, les vins les mieux épicés, et les apportait en secret, en leur recommandant de n'en parler à personne et de ne remercier que Dieu.

(3, Cui Godeleva, humili, ut assolet, excusatione respondens; metuende,

« Respectable père, dit-elle, j'avais pensé que tous » ces gentilshommes étaient venus jusqu'à nos pénates, » non pas pour manger des viandes et des fruits recher- » chés (ce qu'ils peuvent se donner tous les jours), mais » pour vous donner une marque de leur affection; il me » semblait dès lors qu'il leur suffisait d'un modeste repas. » Mais ces pauvres mendiants, travaillés par la faim et » la soif, auraient pu mourir, si la charité ne les avait » aidés. Convient-il, mon père, que nous nous nourris- » sions d'aliments exquis, lorsque le Christ souffre dans » ses membres? Je vous le dis en vérité, je n'ai pas » cru vous manquer en secourant de vos aumônes Celui » qui a ordonné de venir à son secours dans la personne » de ses pauvres. C'est là, la véritable miséricorde qui, » suivant une prophétie, nous érigera un monument dans » le ciel. Mettons toute notre confiance dans Celui qui » a dit: Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et le » reste vous sera donné en surcroît. Faites, mon père, » asseoir vos hôtes autour de la table, et je suis persuadée » que vous aurez suffisamment de quoi les nourrir. »

Mais, Godelive par ce discours, irrita davantage son père et dut en entendre de dures et sévères paroles. Elle se retira dans son appartement et se mit à prier (2).

Tant que dura le festin, Godelive n'y parut pas.

Cependant les convives prennent place à table. Les serviteurs portent de l'eau pour les mains, des vases, des plateaux et des bassins remplis de mets rares et délicats.

---

inquit, pater, quantum capio, salvâ tuâ gratiâ, tantæ tibi offensæ suppetit ratio nulla etc.

(1) Ad hæc virginis pater conturbatione ampliori inflammatus, utpotè qui divinæ dignationis affecturæ spem nullam habebat, illam acriori verborum afficiebat increpatione.

Le choc des coupes et le bruit des conversations retentissent au loin (1).

Le repas terminé, tous se préparent à gagner Boulogne. Un coursier, couvert d'or et de pourpre, frémissant et mordant son frein écumant, est mis à la disposition du comte (2).

Eustache se faisait attendre. — Il voulait voir Godelive, dont il avait entendu dire tant de bien, faire tant d'éloge de sa beauté, de ses vertus. Hemfrid fit venir sa fille; celle-ci parut, modeste dans son maintien, simple, mais gracieuse dans ses manières, et salua avec timidité le seigneur comte. Eustache se leva et déposa respectueusement un baiser sur son chaste front, puis il l'invita à s'asseoir près de lui. Mais dans son humilité, Godelive préféra rester debout. Alors, le comte lui dit (3):

« Godelive, fille bien-aimée de notre illustre vassal, » notre ami, nous vous souhaitons du fond de notre » cœur tout ce qui peut vous être prospère sur la terre, » tout ce qui peut avancer votre salut dans le ciel. Vous » êtes belle entre toutes les fleurs, et vous êtes arrivée » à l'âge où l'on peut songer à un époux. Nous vous » engageons donc, d'après les conseils de vos amis, à » embrasser l'état de mariage, afin de vous rendre agréa» ble à votre père. Si vous déférez à notre désir, nous

---

(1) Dant famuli lymphas manibus, et aliis atquè aliis vasis, illis, cibis inferentibus oneratis, accumulabant lancibus mensas.... It strepitus tectis, vocesque lœtitiæ per alta volutant.

(2) Stat sonipes ostio insignis et auro, frenaque ferox spumantia mandit.

(3) Per ministros repentè adducta, simplici habitu, gestu humili, verecunda facie, moribus modesta, comitem reverenter salutabat. Quam ille, de terra levatam, honesto complexu circùmfovens, et juxtà se sedandi locum illi aptabat..... Cui comes, Godeleva, inquit, filia perdilecta, tanti cum viri etc.

» vous promettons que notre munificence ne vous manquera jamais. »

Mais la jeune fille, après avoir avec convenance et dignité adressé des remercîments au comte, baissa les yeux, et ayant réfléchi sur les avantages du mariage et ceux de l'état de virginité, elle répondit avec onction qu'elle préférait le célibat à cause de la noblesse et de l'abondance des mérites qu'on en retire, et qu'elle désirait y vivre et mourir, à moins que ses parents n'en décidassent autrement. Ceux qui entendirent cette réponse, s'étonnèrent de la sagesse de Godelive, et n'osant point la dissuader de ses pieuses et saintes intentions, ils firent leurs adieux à Hemfrid et partirent (1).

---

(1) Obstupuere pro virginis prudentia astantes, et castis devotisque illius desideriis dissentire nequaquàm audentes, post pusillum, valedicto ejus patre Heinfrido, ad propria abierunt.

Beati qui habitant in domo tuâ, — Domine, in sæcula sæculorum laudabunt te. Ps. 83, v. 5.

Chapitre III.

Le comte de Boulogne, de retour dans sa ville, dit partout des louanges du généreux Hemfrid son vassal. Il ne parla que du bienveillant accueil qu'il en avait reçu, que de la beauté et de la modestie de sa fille. Quelle douceur dans le regard! quelle noblesse dans la démarche! quelle prudence dans l'esprit! quelle candeur dans la voix! quel nom harmonieux! quelles grâces dans tout son être!

Eustache répétait tout cela à tous ceux qu'il voyait; aussi, Godelive fut-elle bientôt connue au loin. De jeunes chevaliers recherchèrent l'amitié d'Hemfrid, dans l'espoir d'obtenir la main de sa fille; car à peine l'avaient-ils vue, que sa taille élevée (*procera statura*), les charmes de ses traits et de tout son corps enflammaient leurs cœurs (1).

(1) L'auteur de la légende n'est pas d'accord avec Sanderus sur la

Le renom de la jeune fille dépassa même les limites de l'Artois et se répandit par toute la Flandre. Un noble seigneur de cette contrée, Bertolf de Ghistelles, se sentant épris de cette beauté dont on disait des merveilles, se rendit en grande pompe et avec une nombreuse escorte de gentilshommes au château de Longfort.

Lorsqu'il fut en présence de Godelive, il dévora du regard sa bouche, ses yeux, toute sa personne, et aspirant le poison de ses charmes, il sentit comme un feu ardent parcourir ses veines (1). Il s'efforça de persuader la jeune vierge par des paroles douces et tendres, mais il comprit bientôt que ses efforts étaient vains, et repoussé, il n'en sentit que davantage l'aiguillon qui le tourmentait; il tâcha de la séduire avec de riches présents qu'il étala devant elle, et lui en promit encore plus. Mais rien n'y fit; il s'adressa alors à son père (2), pensant que par son intercession il parviendrait à son but. Mais le père qui connaissait la piété de sa fille, fit à Bertolf force remercîments pour ses présents, et lui dit qu'il ne voulait pas contrarier Godelive en la détournant du saint et salutaire état qu'elle avait embrassé.

---

taille de Godelive. Cet historien dit qu'elle était de petite taille, parce qu'il a vu chez Antoine Triest, bourgmaître de Gand, l'épine dorsale de la sainte.

Hâc circùm et latè volante famâ per urbes, quamplures nobilium inducti, cum Heinfroot amicitias jungere, filiamque in matrimonium requirere laborabant; nempè quia statura procera, vultuque speciosa, singulorum aspectibus adeò grata videbatur, ut tantùm visa, continentem cordibus exultationis materiem afferret.

(1) Et dum os oculosque puellæ ac totum lustrarat luce corpus molle, venenum lascivis hauriens oculis, vulnus alit venis et cæco carpitur igne.

(2) Parentibus ejus animi sui æstus exponit, eamque sibi despondere summoperè orat. Erat verò is genere insignis et opibus pollens.

Attristé de cette réponse, Bertolf s'en retourna, emportant avec lui, gravés dans son cœur, la douce image de la vierge, et le souvenir de sa profonde et précoce intelligence. Jour et nuit, poursuivi par cette image, il roule dans son esprit mille projets pour arriver à ses fins. L'amour ingénieux lui inspire la pensée d'invoquer l'intervention de son parent le comte de Flandre, Baudouin, afin que par lui il puisse obtenir d'Hemfrid l'objet de ses désirs (1).

Ayant rencontré le comte Baudouin, il lui découvrit sa passion, son violent amour pour Godelive. Le comte, qui avait un bon cœur, eut pitié de son cousin et lui promit son concours. Quelques jours après, il fallut tenir conseil sur les intérêts de l'état; il convoqua tous ses vassaux et les grands de la Flandre et de l'Artois en assemblée-générale. Le comte de Boulogne et le chevalier Hemfrid y assistèrent; Bertolf y fut aussi, vêtu d'habits magnifiques. Quand le conseil se fut séparé, Baudouin, fidèle à sa promesse et ayant trouvé le moment opportun, dit en présence de toute la noblesse du pays, qu'une jeune fille, nommée Godelive, est aimée par un riche gentilhomme qui désire vivement la posséder en mariage; que si ses parents consentaient à son union, ils feraient quelque chose d'agréable à sa majesté et d'avantageux à la jeune fille (2).

---

(1) Invenit tandem opportunum fore ingeniosus amor, comitis Flandriæ, Balduini, in tanto negotio adire præsentiam.... Comiti igitur, per casum quodam loco invento, quod mente latuit vulnus detexit, affectusque sui ad virginem Godelevam pandens magnitudinem.

(2) Virginem Godelevam, à quodam sui sanguinis viro nobili atque prædivite adamari, vehementer instanterque in legitimum matrimonium requiri asserebat, cui si parentes assensum promptum præbendum duxe-

Personne ne doutait que le gentilhomme que le prince recommandait ainsi ne fût Bertolf. Quant à Hemfrid, il objectait toujours la ferme résolution de sa fille à vivre en célibat. Ce que oyant, Bertolf réunit plusieurs de ses amis, auxquels il pria le comte de Boulogne de se joindre, afin d'aviser aux moyens de décider la jeune châtelaine à consentir au mariage. Il fut arrêté que le comte de Boulogne ferait une démarche à Longfort et une dernière tentative auprès de Godelive (1).

Eustache, accompagné de Bertolf et de ses amis, se rendit au château d'Hemfrid, et après bien d'instances il finit cependant par triompher. Le père et la mère de Godelive, n'osant ou ne pouvant résister aux raisons du comte, engagèrent aussi de leur côté leur enfant à cette union. Celle-ci, par crainte de désobéir à ses parents et pensant que tant d'efforts et de constance de la part de ces nobles seigneurs, étaient la manifestation de la volonté divine, céda ....

Bertolf, au comble du bonheur, rendit mille actions de grâces à ses compagnons pour le succès qu'ils venaient de remporter (2).

Godelive avait alors dix-huit ans.

Le jour des nôces fut fixé et les apprêts en furent faits avec une rare magnificence.

---

rint, suæ majestati rem gratam, filiæque successibus rem præstarent saluberrimam.... Sanè cum Bertulfum, qui commendabatur, fore ambigeret nemo.

(1) Multis procerum atque nobilium vix tandem admissum est postulationibus, ut condicto die, Boloniensium comitis in præsentiâ, quem Bertulfus adjutorem in negotio sibi consciverat, præcipuis aliquot convocatis amicis specialibus, super connubio hujusmodi tractari debeat.

(2) Proindè Bertulfus proceribus copiosas rependens gratiarum vices, nuptiarum assignatâ die.... Splendido ac ambitioso luxu ineffabilique jocunditate epularum solemnia inchoata sunt.

Des fêtes et des festins splendides suivirent les fiançailles, auxquelles assistèrent beaucoup de riches et illustres personnages.

Trois jours après, Bertolf conduisit sa fiancée à Ghistelles. Godelive éprouva un serrement de cœur en disant adieu à son père, à sa bonne mère, à sa vallée, à ses coteaux, à ses compagnes, aux pauvres de Longfort dont elle était l'ange gardien! L'aimable enfant versa d'abondantes larmes en s'éloignant du joli lieu de sa naissance! Le reverra-t-elle jamais?

Une tradition qui se conserve encore dans le Boulonnais, rapporte que sainte Godelive, avant de partir avec son époux, planta dans un petit bois voisin de la demeure de son père, la quenouille dont elle se servait, et qu'une source jaillit à l'instant même de cet endroit. Une chapelle y fut élevée et attira bientôt des pélerins qui venaient boire de cette eau miraculeuse et implorer l'intercession de la sainte pour obtenir la guérison de la fièvre, assez commune alors dans le pays. Depuis, la source a pris une autre issue et coule à quelques pas de la chapelle. Les pélerins y viennent encore, si l'on en juge par la quantité d'*ex voto*, par la multitude de bâtons de voyage qu'ils déposent dans ce lieu, et par les cordons attachés aux arbres environnants, moyen par lequel ils prétendent lier la fièvre (1).

---

(1) Précis de l'histoire de Boulogne, par Bertrand, tome 2, p. 182.

DEUXIÈME PARTIE.

GHISTELLES.

Quæ non quæsivit muliebrem cultum.
ESTHER c. 2, v. 15.

Risus dolore miscebitur et extrema gaudii luctus occupat.
PROV. cap. 14, v. 13.

Chapitre IV.

Entre Ostende et Bruges, vers Dixmude, dans le diocèse de Tournay, il y avait, au onzième siècle, une veine de terre noire entrecoupée de marais difficiles à franchir. Là, vivait une race d'hommes barbares et cruels comme les Scythes. Au milieu de ces marais s'élevait

le donjon noir de Bertolf, seigneur de ce lieu triste et sauvage, qu'on appelait *Ghistelles* (1).

Ghistelles, dont le nom signifie *tannière* (de *stale* synonime de *stabulum*), parceque c'était le refuge des pirates qui infestaient à cette époque les bords de l'océan germanique (2), Ghistelles doit son origine au château ou plutôt à la forteresse de Bertolf. Charles-le-Bon et Guy de Dampierre lui accordèrent des franchises communales et de beaux privilèges. Ce bourg fut entouré en 1228 de lignes de circonvallation; il obtint de nouvelles fortifications de Louis de Nevers vers 1324, des bastions en 1434 et 1540. Et cependant Ghistelles, ainsi doté de chartes, entouré de murs et de fossés, défendu par de hautes tours, vit son importance s'évanouir à la suite des guerres civiles qui désolèrent la Flandre au XVIe siècle. Il ne conserva que son château, qui tomba à son tour sous le marteau des révolutions (3).

---

(1) Intra terminos parochiæ Gestelensis quæ subjacet diœcesi tornacensi, est quædam vena terræ nigra et quasi subrufa, quæ crebris paludibus intersita, non facilè potest transiri. In his verò locis moratur genus hominum, attrocitatem semper gestiens, ut vulgus schytarum. Mabillon *seculi* VI *Benedicti, part.* 2, *p.* 537, *num.* XVII. — *Meyerus ad ann.* 1083.

(2) Ghistella, à *stallo* nomen urbi est, cui origo ab arce, libertas à Carolo Bono, privilegia à Guidone Dampetrâ, honos à dynastis, circumvallatio prima à nobilibus anno 1228; munitio altera à Ludovico Nivernensi ad ann. 1324, fossarum eminentia à senatu ann. 1434, murorum alibi structio destinata et inchoata à civibus 1540; planè ut videatur oppidum cum sæculis crevisse, et unum singulis majestatis gradum conscendisse: appellatum, privilegiatum, vallatum, munitum, clausum, muratum in parte, nuper et modò civilium bellorum fructus sensit, horum pluribus destitutum, et castrum duntaxat veteris elegantiæ monumentum ostendens: quod hodiè ruinam minatur, habitatore domino vacuum. — Sanderus.

(3) Quod certè facilè admittit quicumque meminerit illo tempore per quædam, imò per pleraque Flandriæ occiduæ loca, intestinas discordias,

Un seul monument a survécu à tous ces désastres, c'est l'église; et encore ne la voyons-nous que mutilée. Car, l'édifice primitif avait vingt-et-un autels, dit Sanderus. Il n'en reste aujourd'hui que la partie antérieure et les colonnes de la nef. Une flèche élégante surmonte cette maison du Seigneur et servait jadis de phare aux navigateurs de l'océan (1).

---

inveterata odia, quotidiana homicidia, et insatiabiles humani sanguinis effusiones pacem et quietem totius regionis turbâsse; quemadmodùm luculentiùs explicant laudata S. Arnulphi acta à p. 535, num. xiv.

(1) La maison de Ghistelles s'allia aux Bethune et aux Luxembourg et passa ainsi dans le domaine de ces seigneurs. Mais en 1544, un comte de Brienne, tombé en captivité, vendit pour obtenir sa délivrance, cette terre à un certain Jean Affaitade de Crémone, qui trafiquait alors à Anvers.

Il existe aux archives générales du département du Nord à Lille, des lettres datées du mois d'Avril 1290, par lesquelles Isabeau, veuve de noble homme, monseigneur Jean, seigneur de Ghistelles, dame de la Wastinne, et Jean, son fils, seigneur de Ghistelles déclarent que pour suivre le conseil de monseigneur Roger de Ghistelles et de monseigneur Willaume de Ghistelles, son frère, ils se sont accordés de la façon suivante:

Jean de Ghistelles jouira du manoir de Ghistelles et de mille livres de revenu annuel, qui seront prises dans cette terre, d'après aliénation; si la terre de Ghistelles ne suffit pas pour faire cette somme, on prendra ce qui sera nécessaire sur les terres qui appartenaient à son père, dans la châtellenie de Bergues; ce qui manquera encore, sera pris sur le tonlieu de Bruges, jusqu'à ce que le dit Jean jouisse de ces mille livres, sans aucune charge de dettes, de partage de frères et sœurs, et sans payer ce qui sera ordonné par son testament . . . .

. . . .

Isabeau et Jean consentent que ces douze cents livres soient remises aux exécuteurs testamentaires du dit feu Jean, et prises sur le tonlieu de Bruges dans le même temps qu'on paie les autres fiefs, et ils leur rendront compte tous les ans de l'emploi de cette somme.

. . . .

Si Isabeau meurt avant son fils, toutes les terres et les héritages de son côté, lui appartiendront à toujours et à ses hoirs, sauf le partage entre ses autres enfants. Si Jean meurt avant elle et qu'il laisse des

Ce fut dans ce pays plat, où rien ne reposait ni égayait la vue, dans ce fort situé au milieu des marais, que Bertolf conduisit sa compagne.

Quelle déception, hélas! pour cette enfant des collines! Là-bas elle avait de vastes horizons qui réjouissaient ses yeux; elle respirait avec bonheur la brise de la mer,

---

enfants, le manoir de Ghistelles avec les mille livres ci-dessus leur appartiendra, et mille autres livres sur le tonlieu de Bruges, ainsi que ledit Jean en fut hérité de son mariage. . . . .
. . . .

Cet accord est fait, sauf ce qui a été réglé lors du mariage de Marguerite, fille de monseigneur de Durbuy, avec ledit Jean de Ghistelles, savoir, que si ledit Jean mourait avant ses père et mère, Marguerite jouirait pour son douaire, de huit cents livres de revenu annuel sur les maisons et terres d'Armentières, sur la terre de Bergues et sur le tonlieu de Bruges. *Précis analytique des archives de la Flandre Occidentale, par Octave Delepierre.* Bruges, 1840.

— Charte de Lambert, évêque de Tournay et de Noyon, déclarant que l'église de Ghistelles, et ses revenus qui appartiennent d'ancienne date à la mense épiscopale de Tournai, appartiendront dorénavant aux moines du monastère de St-André, près de Bruges, à condition qu'ils paieront de ce chef 18 marcs par an à l'évêché de Tournai. Bruges, xi[e] jour de l'indiction 1118.

— Autre charte par laquelle Symon, évêque de Tournay et de Noyon, confirme la cession de dîmes et prestations de Ghistelles au profit du monastère de St-André, près de Bruges, sous la condition de payer annuellement 18 marcs d'argent. xi[e] jour de l'indiction 1134.

— Gérald, évêque de Tournay, vu l'accroissement du revenu des dîmes à Ghistelles, confirme l'augmentation de neuf marcs que doivent payer à l'évêché de Tournay, les moines de l'abbaye de St-André, 1164.

— Everard, évêque de Tournay, prétend que les moines de St-André possèdent injustement les dîmes de Ghistelles, parce que la concession a été faite sans l'assentiment du chapitre, 1170.

— Everard, évêque de Tournay, reconnaît qu'il est entré en arrangement avec Arnoulf, abbé d'Affighem, au sujet des dîmes et revenus de l'église de Ghistelles, cédés au monastère de St-André, pour une rente de 27 marcs par an, 1175.

Précis analytique des archives de la Flandre Occidentale, par Octave Delepierre.

elle avait des sentiers fleuris pour ses méditations solitaires. Ici, l'œil morne, parcourait avec effroi une plaine monotone, où croupissaient çà et là des eaux stagnantes et fétides, et l'oreille n'entendait que le sifflement du vent à travers les roseaux mêlé aux croassements des corbeaux qui s'y abattaient!

Livrée à elle-même, Godelive fit ces comparaisons et se prit à pleurer.... « Ah! celui qui n'a jamais veillé » dans les pleurs, qui n'a jamais trempé son lit de » larmes, celui-là ne vous connaît pas, ô puissances » célestes (1)! »

De jeunes chevaliers boulonnais avaient suivi les époux à Ghistelles, et le jour de l'arrivée se passa en fêtes.

Mais bientôt au plaisir succéda le deuil; aux chants joyeux les lamentations; car, à peine la mère de Bertolf, femme querelleuse et méchante, eut-elle vu sa bru, qu'elle la prit en horreur. La beauté de son visage lui avait inspiré la plus vive jalousie (2).

Quand le soir fut venu et que les conviés se préparaient au repos, l'épouse de Bertolf, toujours pieuse et pensant à Dieu au milieu des damoiselles, au milieu des concerts des musiciens et des chants des *minnezangers*, adressa dans son cœur cette prière au Seigneur: « Conservez, ô mon Dieu, mon âme et mon corps sans

---

(1) Gœthe. — Wilhemmeister.

(2) Mox ut sponsam contuita est, odio nequissimo odivit eam. licet hilari imprimis illam vultu suscipiens, invidiæ virus mente alta celâsset. Vespere autem facto, cum suaderent cadentia sidera somnos, qui convenerant, fessa confovere membra quiete disponentibus, ipsa sponsa devotissima in medio nobilium juvencularum tympanistriarum, musicorum dulcisonis alternantibus modulis, artificiosaque consonantiâ carmina miscentibus, corde Domino decantabant, dicens: fiat cor meum et corpus meum, Domine, immaculatum, ut non confundar.

» tache, afin que je ne tombe point dans la confusion. »
Elle ne se préoccupait que des choses d'en haut, car elle savait que ceux qui ne s'attachent qu'aux biens de la terre n'y trouvent pas le bonheur.

S'étant dépouillée, suivant l'usage, de ses vêtements de fête, elle parut alors dans toute la simplicité de sa beauté; comme l'ivoire des Indes colorié par quelques veines de pourpre, ou comme une rose rougissant parmi des lys éclatants de blancheur, la figure de la jeune vierge rougissait au milieu de ses femmes de chambre. Cependant sa longue chevelure noire se déroulait et flottait sur ses épaules; elle ne chercha pas à la cacher, car elle négligeait son corps pour les soins de son âme pure et candide (1).

Lorsque la mère de Bertolf aperçut ces cheveux noirs et tant de grâce unie à tant de candeur, elle entra dans une grande colère, et attirant par ses gestes et ses contorsions les regards des femmes de chambre sur Godelive, elle les excita à l'insulter et à la mépriser. Plus irritée qu'une bête fauve, elle aborda son fils en ces termes:
« Ne pouvais-tu trouver des corneilles dans tes terres
» pour te réjouir et conduire celle-ci ailleurs? Cette més-
» aillance sera pour toi la honte éternelle de ta race.
» Ton union avec cette folle disgraciée laissera une tâche
» sur les fruits de ton noble sang germain. Malheureux,
» ton entrée dans une telle maison m'a accablée de tris-
» tesse! Que je me répens de t'avoir mis au monde (2)! »

---

(1) Indum enim veluti ebur sanguineo si quis violaverit ostro, aut rosa rubens alba inter lilia mixta, tales virgo dabat ore colores, nigra tamen ex naturâ illi cæsaries patuit, nimirum cujus omne hactenùs studium fuerat corpore neglecto, spirituali potiùs culturâ interiorem hominem, virginem castam exhibere Christo.

(2) Il y a encore dans l'histoire du moyen-âge des exemples de mères

Avec ces paroles impies, elle versa le poison dans le cœur de son fils; le fiel coula de ses lèvres comme d'un vase de corruption (1).

Depuis ce moment, Bertolf eut Godelive en horreur; il déplora son infortuné mariage. Ayant toujours présente à son esprit la malédiction de sa mère, il ne songea plus qu'à trouver les moyens de se séparer de sa femme.

Ces moyens de séparation, sa mère, cette laide vieille inspirée du démon, les lui suggéra. « Absente-toi, lui » dit elle, pendant tout le temps que les amis de Godelive » seront ici (*cuncto tempore substrahe præsentiam tuam*). » Quant à moi, je me montrerai insupportable à leur » égard; ils se fatigueront de ma mauvaise humeur, et » ne te voyant pas revenir, ils se hâteront de s'en retour- » ner à Longfort et de reconduire ta femme avec eux. Si » au contraire, ils nous la laissent et s'en vont seuls, » nous cesserons ces fêtes nuptiales et nous accablerons » la Boulonnaise de tant de travaux et de fatigues, qu'elle » mourra bientôt à la tâche. Libre alors, tu pourras » contracter une nouvelle union digne de toi. »

Jamais l'on n'avait entendu tant de perversité dans la bouche d'une femme! C'est à cette marâtre, dit Drogon, que s'adressent ces paroles du Sage: La langue d'une

---

qui poussent leurs fils à de mauvaises actions On voit dans la chronique de Fridegaire, Brunehilde exciter le roi Théoderik à vivre avec des concubines, contrairement aux avertissements de saint Colomban.

Sainte Elisabeth fut aussi persécutée par sa belle-mère. (Histoire de sainte Elisabeth, par le comte de Montalembert, tome I, chap. 3).

(1) Numquid his, inquit, in terris cornices ad tuam consolationem invenire potuisses, hanc nisi aliundè adduceres?... Quo impietatis sermone Bertulfi auribus lethale instillatur venenum, animoque ejus, velut stupa per ignem accenso, de medio ore, quasi ex corrupto vase, in filii mentem livoris virus transfunditur.

femme jalouse est la douleur et le tourment continuel du cœur; celui qui a une telle femme, est comme s'il tenait un scorpion (1).

Avant d'aller plus loin, il nous faut rechercher ici la cause de l'antipathie de la mère de Bertolf contre les cheveux noirs de Godelive. Est-ce une affaire de mode? ou bien un caprice de femme qui préfère la chevelure blonde à la chevelure noire? un pareil motif peut-il engendrer une haine qui ne sera assouvie, comme nous le verrons plus loin, que dans le sang de Godelive? Cela n'est pas probable.

La cause est donc ailleurs.

Bertolf était de race Nortmanne ou germanique, *oriendus erat à Nortmannis,* dit le P. Malbranq. Les Nortmans ou les Germains avaient les cheveux roux; c'étaient de grands corps mous, blancs et blonds (2).

On se rappelle que Godelive a vu le jour sur les côtes du Boulonnais où campèrent les armées romaines. La domination des Romains fut et resta longtemps odieuse aux peuples indigènes. Comme les cheveux de ces conquérants étaient noirs, brûlés par le soleil d'Italie, la couleur de la chevelure de Godelive pouvait faire supposer qu'elle avait du sang romain dans les veines, et réveiller ainsi dans l'âme toute germanique de la châtelaine de Ghistelles, un sentiment d'aversion qui aurait eu sa source dans d'anciennes antipathies de races, antipathies qui, suivant Mr Edward Leglay, subsistaient encore au

---

(1) Dolor cordis et luctus flagellumque linguæ mulier zelotypa; qui tenet illam, quasi qui apprehendit scorpionem; brevis est omnis nequitia super nequitiam illius.

(2) Truces et cœrulei oculi, rutilæ comæ, magna corpora sunt Germanis. — Tacite. — Germania, cap. IV. — Michelet.

onzième siècle. En effet, dit cet historien, « parmi les » portions de territoire primitivement confiées à la garde » des forestiers, puis laissées en toute souveraineté aux » marquis flamands, il en était chez qui les mœurs » germaniques avaient irrévocablement pris racine. D'au- » tres, au contraire, conservaient leur caractère primitif, » gaulois ou celtique, modifié cependant par l'influence » des conquérants romains, dont elles avaient adopté » le langage. Ces derniers pays se distinguaient sous les » noms de Galls ou Wallons, des autres qu'on appelait » Thiois ou tudesques. Cette antipathie de race éclata » dans toute son énergie, lors de l'insurrection de la » Flandre contre le pouvoir de Richilde (1). »

---

(1) Histoire des comtes de Flandre, par Ed. Leglay, tome I.

Esto fidelis usque ad mortem et dabo tibi coronam vitæ. Apocal. ch. 2, v. 10.

Chapitre V.

Le malheureux Bertolf, encouragé par les conseils perfides de sa mère, monta à cheval la même nuit, et s'éloigna en proie à toute la noirceur de ses criminelles pensées. Sa mère se réjouit de son succès; elle voyait déjà Godelive succomber sous le poids de son ressentiment.

Le lendemain, les hôtes de Ghistelles demandèrent où était Bertolf; sa mère leur répondit par un mensonge, en disant qu'il était allé en pélerinage à Notre-Dame de Bruges pour demander la fécondité de sa femme et une heureuse progéniture; qu'il serait de retour dès qu'il aurait achevé ses prières et satisfait à sa dévotion, à moins que quelque ami, ajouta-t-elle, ne le retînt en chemin (1).

---

(1) Dicens, illum peregrinari ad reverentiam matris Dei, ut sponsæ suæ se propitiam exhibens, felicem successibus prolem indulgere dignaretur.

Mais les hôtes doutèrent de la sincérité de cette réponse. Après une longue attente, Bertolf ne revenait pas; alors, ils dirent adieu à Godelive et quittèrent Ghistelles (1).

---

(1) Quam excusationis allegationem frivolam fictitiamque suspicati, cum exspectationis illorum spes totaliter eluderetur, post pauca filiæ suæ, iisque qui aderant, honestè valedicentes, ad sua quique remeabant.

Pater meus et mater mea dereliquerunt me, Dominus autem assumpsit me.
Prov. 26, v. 16

Chapitre VI.

La jeune mariée, abandonnée à des mains inconnues, pressentant d'après tout ce qu'elle avait déjà éprouvé, tous les chagrins qui l'attendaient encore, gémit en secret, et un torrent de larmes mouilla son visage.

Ses amis de Longfort ne sont pas encore loin, que sa belle-mère la congédie avec de durs reproches, et lui enjoint de restituer tous les présents, l'argent, les bijoux que son mari lui avait donnés à ses fiançailles. Godelive se soumit à toutes ces exigences, car elle ne tenait pas à l'or et n'en espérait rien. Elle méprisait les richesses comme poussière et matière vile.

Lorsque la vieille eut reçu tous ces objets, elle assigna à Godelive une étroite cellule, où elle la relégua loin du bruit du château et lui fit administrer chaque jour une certaine portion d'aliments, par une femme de chambre qu'elle lui imposa pour compagne, non par respect pour sa personne, mais parce que telle était la mode du temps (1).

(1) Sed sæculi honestatem.

Godelive, morte au monde, vivait dans la maison de Bertolf comme dans un tombeau. Déchirée, blessée à toute heure par les injures de sa belle-mère, elle souffrait toutes ces douleurs avec patience, sans murmurer (1).

Se tenant inébranlablement dans la voie de la vertu, elle ne mangeait pas, suivant l'expression du Sage, son pain dans l'oisiveté, car tantôt elle filait, tantôt fesait des ouvrages de couture (2).

Méprisant les tourments et les inquiétudes d'ici-bas, courant audevant des parfums du ciel, elle n'aspirait qu'après le séjour des élus. Souvent absorbée dans de ferventes prières, elle recommandait au Seigneur son salut et celui de toute l'Église; elle s'élevait jusqu'à Dieu dans l'extase de sa piété, lui rendant grâce de ce qu'il l'avait fait sortir d'un lieu de délices pour l'entourer de tribulations; elle le remerciait de ce qu'il la menait sur les traces de son divin Fils, car elle n'ignorait pas d'après la doctrine de l'Esprit Saint, que plus nous souffrons de la passion du Christ, plus nous éprouverons de consolations.

Aussi, comme Jésus, qui est reçu dans Jérusalem au milieu des fleurs et des acclamations du peuple, Godelive est reçue avec joie à Ghistelles; mais comme lui, elle est

---

(1) Sponsa itaque Christi, viro odibilis, sed Christo amabilis, domi residet, familiam gubernat, seipsam irreprehensibilem exhibet, semper ingenio modesta, semper pudicitiæ pudore præcellens, ut nec de ipsâ maledicorum quicumque audire, vel posset fama (quidquam) confingere. (MS. d'Audenbourg).

(2) Quæ, ne otiositate torperet et desidiâ segnis redderetur, nunc filationi, nunc texturæ nunc orationi vacabat.

Per noctem etiam ut viri obstinata et excæcata mens gratiâ divinæ visitationis illustraretur, orabat cum lacrymis, implens illud de psalterio: Lavabo per singulas noctes lectum meum, lacrymis meis stratum meum rigabo. (MS. d'Audenbourg).

ensuite accablée d'opprobre et d'outrages (1). Lorsqu'elle est encore au milieu des fêtes nuptiales, la foule de ses nobles amis l'environne d'hommages, comme Jésus à la cène de son disciple. Mais ces fêtes ne sont pas encore terminées, que cette foule d'adulateurs se retire devant les propos d'une femme, comme Pierre devant la servante de Pilate, et l'abandonne tout affligée aux mains des méchants. Mais la bienheureuse enfant se rappelait toujours ces mots du prophète: « Fille, oublie ton » peuple et la maison de ton père, parce que le roi a aimé » ta beauté. » Et confiante dans le Seigneur, elle répétait parfois tout bas: Mon père et ma mère m'ont délaissée, mais le Seigneur m'a accueillie. — D'ailleurs, pour Godelive, mourir, c'était vivre en Jésus-Christ.

Ainsi, dans sa misère elle trouvait encore le moyen de venir au secours des pauvres. La faible portion de pain et de fruits qu'on lui donnait chaque jour (si faible, qu'elle servait plutôt à irriter la faim qu'à l'assouvir), elle pouvait encore la partager avec les malheureux (2).

La vieille apprenant ces aumônes, restreignit la portion de Godelive, de manière que son corps ne pût plus recevoir aucune force. Mais la sainte épouse de Bertolf, fortifiée par le ciel, ne relâcha en rien de sa charité, et préféra se priver elle-même de nourriture, que de voir la faim torturer ses pauvres. Ne savait-elle pas cette

---

(1) Conformis Christo beata hæc virgo facta est, dum sponsi sui intrà palatium cum gaudio, velut Dominus cum palmis hyerosolymis suscepta, subsequentibus è vestigio opprobriorum angustiis, sivè causâ ignominiosis afficitur insultationibus etc.

(2) Etenim miseris dum ministrari gratissimum arbitraretur, licet panis et aquæ quotidiè sibi indulta portiuncula, adèo foret exigua, ut irritare magis quam sedare famem crederetur, continuò tamen manus, quantùm valuit, inopi tribuit, et palmas extendit ad pauperes.

maxime de Tobie: « Si vous avez beaucoup, donnez beau» coup; si vous avez peu, donnez-en de bon cœur, car » vous trouverez pour votre récompense un trésor au » jour de la nécessité. »

Quelques jours après, Bertolf revint à Ghistelles; il s'informa de Godelive, de ses amis qui l'avaient accompagnée. — Etaient-ils encore au château?... sont-ils de retour à Longfort? — Sa mère lui fit, de tout ce qui s'était passé en son absence, un tableau sombre et mensonger (1). Elle représentait Godelive comme la femme la plus inepte, la plus incapable, la plus indigne de diriger une maison, ajoutant que personne ne pouvait la servir à cause de son caractère acariâtre. Bertolf ne crut que trop facilement aux propos insidieux de sa mère; emporté de colère, il fit appeler Godelive.

Celle-ci, pensant qu'on voulait lui infliger une nouvelle épreuve, dit en elle-même ces paroles de l'Évangile: « Si » tu supportes l'adversité avec courage, tu auras Jésus » Christ lui-même pour consolateur, cet agneau d'inno» cence qui n'a pas craint de souffrir tant d'infâmie pour » toi. » Forte de cette promesse, elle se hâta de se couvrir d'une mante grossière, la seule qu'on lui avait laissée, et les traits défigurés par la maigreur, elle vint à son époux d'un air riant, le salua avec bonté et lui tendit la main; mais lui, enflé de colère, la rejeta avec dédain, et s'en alla (2).

---

(1) Post plures autem dies Bertulfo domum reverso, et cum matre super iis, que acta fuerant, videlicet de nuptiarum fine etc.

(2) Ad Bertulfi nempe pedes procidens, amoroso hilarique aspectu, manum protendit virgineam; quam ille, pro vehementissima livoris inflatione tumidus, excipere dedignatus, aversâ facie ad recessum se convertit.

Sa mère, à la vue de Godelive, se mit à vociférer avec la rage d'une bête féroce (1); elle vomit contre elle le venin de l'aspic, elle reprocha de nouveau à son fils son mariage avec cette corneille, et l'accabla de mille anathèmes.

L'intérieur du château frémit de ces vociférations.

Godelive, accablée de l'iniquité de ces gens superbes, supporta leurs malédictions avec calme et résignation; mais sachant qu'on parvient quelquefois à convaincre par la raison les cœurs les plus obstinés et les plus endurcis, elle parla ainsi à sa belle-mère (2): « Puisque je ne me » sens coupable d'aucune action qui puisse m'attirer tant » d'affliction de votre part, je ne cesse de m'étonner » de ce que je sois pour vous un objet d'aversion. Si » j'ai commis une faute, je me soumets à toutes les » rigueurs de votre vengeance. Si au contraire je n'en » ai point commis, il est douloureux pour moi d'entendre » toutes ces injures, et de vous voir continuellement » exciter mon mari contre moi. » A ces mots la mère de Bertolf, enflammée de rage, regarde sa fille d'un œil de mépris et lui répond en ces termes: « Quand » ta perversité est connue de tous, te faut-il la prouver? » oui, que mille morts me précipitent dans le tombeau! » c'est moi qui ai soulevé la haine de ton mari contre » toi, à cause de ton insupportable orgueil! »

Et ce disant, elle frappe la pauvre enfant à coups redoublés.

Bertolf survint alors.

---

(1) Vel certè cruentam bestiam rabido ore vociferans, jam filio, vili de contracto connubio, anathematum millia inclamitat; lite fremit et furiis domus ipsa tota.

(2) Multiplicata igitur super Godelevam iniquitate superborum .... cum, inquit, nullius me criminis, tantis condigni afflictionibus etc.

« Souviens-toi, lui dit Godelive, souviens-toi, mon » cher époux, avec quelle ardeur, il n'y a pas longtemps » encore, tu recherchais ma main. Pour l'obtenir, tu » n'évitais aucune peine, tu t'adressais aux princes et » aux chevaliers du pays afin qu'ils voulussent s'intéresser » à toi. Et voilà que toutes ces apparences d'un violent » amour sont suivies de la haine la plus implacable. Est-ce » que tout ce miel contenait du poison? Pourquoi, mon » seigneur, êtes-vous en colère contre votre servante? » Pourquoi, Bertolf, persécutez-vous votre amie? Pour- » quoi, mon époux, haïssez-vous votre femme? Je ne » veux pas commander, mais obéir. Je suis votre esclave; » occupez-moi aux soins les plus vils du palais, vous » trouverez que je serai toujours prompte à exécuter » vos ordres; je serai heureuse de travailler pour vous. » Détournez de moi, je vous en supplie, votre colère, » détournez-la de moi, pauvre femme! »

Bertolf se sentait ému, il allait céder peut-être; mais sa mère était-là. Elle lui souffla de nouveau de perfides conseils et lui dit que cette corneille n'était bonne qu'à chasser des corneilles.

Godelive fut donc envoyée aux champs pour en détourner ces oiseaux qui infestaient à cette époque le pays. Elle ne s'attrista pas sur son sort, mais elle craignit pour le salut de son époux. Aussi, au milieu de ses afflictions, elle ne cessa de prier pour lui, comme Jésus sur la croix avait prié pour ses bourreaux (1).

---

(1) Pro abigendis à satis cornicibus in agro collocaretur, protinùs præscribente impietate honesto, jussit Bertulfus, ut nobilis illa juvencula, matris suæ per omnia se inclinaret præceptis, profligandisque infestis illis circa sata aviculis, insudaret diligentiùs ....

.... Ipsa sponsi sui Christi jàm non segnis sectatrix, qui cruci affixus, pro inimicis orare dignatus est.

Deus totius consolationis qui consolatur nos in omni tribulatione nostrâ.
(II ad Cor. c. 1, v. 4).

Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos.
(Matt. c. 5, v. 44).

Chapitre VII.

Pendant ce temps, Bertolf courait les villes et les châteaux voisins, où il passait les nuits en fêtes et dormait le jour. Il faisait bonne chère et noyait ses soucis dans les meilleurs vins. Si quelque convive venait à parler de femmes de mauvaise vie, lui, il parlait de sa Godelive comme d'une femme dépravée, et déversait les calomnies sur sa chaste et sainte vie. Et quand il fut de retour chez lui, c'était se lamenter, pousser des plaintes de ce qu'il n'avait pas encore été heureux, de ce qu'il s'était déshonoré en s'alliant à une fille d'Hemfrid; il se reprochait de n'être pas encore venu à bout de se défaire de cette corneille.

Godelive, elle, rendit toujours le bien pour le mal; tandisqu'il la maudissait, elle le bénissait; et calomniée, elle priait pour son calomniateur.

Les malheurs de sainte Godelive furent connus dans la contrée. Un jour, une bonne femme vint la trouver et l'engagea, pour éviter les mauvais traitements, de chercher un refuge sous le toit de son père. Elle lui dit qu'il ne fallait pas fournir, à ceux qui se glorifient dans le mal, l'occasion de jouer avec leur salut; que d'ailleurs la cause de Jésus-Christ ne demandait pas tant et de si grands sacrifices. Il n'est pas nécessaire, ajouta-t-elle, d'aller au devant des persécutions; on ne doit prendre sa croix que lorsqu'elle se présente d'elle-même, et suivre alors Jésus-Christ, qui veut par là éprouver notre foi en lui, comme l'or au feu.

Godelive accueillit avec simplicité et bienveillance ces sages observations. Mais elle pensait en elle-même à tout ce qu'une telle démarche pouvait avoir de dangereux; elle prévoyait tout le chagrin de ses parents en apprenant son infortune, elle craignait que son éloignement ne fût un nouveau prétexte aux calomnies de son mari. Cependant, elle se décida à partir, se fiant à Dieu qui connaissait la pureté de son cœur. Elle pria une pauvre jeune fille, qui s'était attachée à elle comme à une bienfaitrice, de l'accompagner, et toutes deux partirent à la dérobée, la tristesse dans l'âme.

Vingt lieues séparent Ghistelles de Longfort; elles parcoururent cette distance à pied, par des chemins peu fréquentés, à travers les marécages de la Flandre et les champs de bruyère de l'Artois; peut-être, arrivées à Loo, ancienne station romaine, suivirent-elles la voie qui allait de ce *Castrum* au *Portus-Iccius*.

Lorsque la fille d'Hemfrid toucha au seuil paternel, personne ne la reconnut. Cette jeune femme, si belle quand son fiancé l'emmena, a maintenant les traits altérés, défigurés par une pâleur livide; elle est pieds nus et

un sâle manteau couvre à peine la nudité de ses épaules (1).

Ogine elle-même, cette tendre mère, qui avait toujours présente à ses yeux la beauté de Godelive, eut peine à reconnaître son enfant bien-aimée, et lorsqu'elle eut appris la cause de son triste retour, elle pâlit et s'évanouit.... Bientôt les domestiques accourent, des clameurs remplissent le château. Le père, étonné de ce bruit étrange, survient, et stupéfait à la vue de ce spectacle inattendu, il s'évanouit à son tour. Dès que ses parents eurent repris leurs sens, Godelive, le visage serein et refoulant la douleur au fond de son cœur, s'efforça d'excuser Bertolf par de douces paroles.

Mais Hemfrid qui voulait connaître toute la vérité, interrogea la compagne de sa fille, et lorsqu'il la connut, il se mit à soupirer amèrement.

Il alla se plaindre au comte de Flandre et le supplia d'interposer son autorité pour rétablir la paix et la concorde entre les époux (2).

Baudouin, affligé de tout ce qu'Hemfrid venait de lui apprendre sur le sort de Godelive, promit au seigneur boulonnais son assistance et son concours. Mais comme à cette affaire se rattachait une question qui touchait au sacrement du mariage, du ressort de l'autorité ecclésias-

---

(1) Facie nunc exesa deformique, macie pallida, pedes nuda, amictu vili et sordido tecta videretur. Matris tamen suæ Ogenæ oculos immutata hæc filiæ species, licet magna admiratione confunderet, latuit tamen nequaquàm; verum causâ tam miserabilis ejus adventûs auditâ, roseo genis mutato colore expallescens, inter assistentium manus collapsa ipsa diriguit.

(2) Comitem Flandriæ Balduinum aggressus, omnem rei seriem illi pandens, illius opem, pro restaurandâ salubri concordiâ, obnixè interpellabat, utpotè cujus diligentiâ et operâ, ipsa conjugii copula effectum sortita fuerat.

tique, le comte la recommanda vivement à l'évêque de Soissons et de Tournay. Hemfrid partit avec des lettres de Baudouin pour Soissons; le prélat le reçut avec convenance et dignité. Après examen, le pontife lança un mandement, par lequel il enjoignit à Bertolf de reprendre sa femme et de vivre avec elle selon les saintes règles du mariage; sinon, il le menaçait des foudres de l'Église (1).

(1) Nisi resipiscens ab hâc iniquitate vitam revocaverit, extremo se ecclesiasticæ censuræ rigore compulsurum.

Impius cum in profundum venerit peccatorum contemnit.
Prov. c. 18, v. 3.

Chapitre VIII.

Bertolf, contraint par l'autorité de l'évêque et le pouvoir du comte de Flandre, reprit sa femme, et après avoir promis de la traiter avec douceur, il la reconduisit à Ghistelles. Mais, ô douleur, l'avenir fut plus dur que le passé; car, il ne se sentait aucun amour pour Godelive. Il la haïssait comme devant et ne pouvait la voir sans ennui. Ce fut alors qu'il conçut l'infernal dessein de l'étrangler et qu'il chercha quelqu'un à qui il put confier l'exécution d'un crime si monstrueux.

Godelive, voyant que Bertolf n'avait pour elle aucune affection et qu'il couvait quelque pensée sinistre, se refugia dans la bonté de ce Dieu, à qui obéissent les vents et la mer et qui change les tempêtes en beaux jours.

Comme beaucoup de personnes avaient pitié de Godelive et disaient du mal de Bertolf, elle leur parla ainsi : « Veuillez ne pas médire de mon mari, mais dites en

» plutôt du bien, ainsi l'ordonne notre divin Maître.
» Ne médisons pas de ceux qui médisent de nous, mais
» disons-en et faisons leur du bien; prions pour ceux
» qui nous persécutent et nous calomnient; nous ne pou-
» vons vaincre le mal par le mal, mais par le bien.

Il y en eut qui lui faisaient observer qu'elle était toujours seule, que son mari ne la voyait jamais et qu'elle ne jouissait pas des plaisirs du monde. Elle leur répondit: « Je ne recherche pas la volupté ni les jouissances. A
» quoi bon? toute chair doit mourir et retourner en
» poussière d'où elle est sortie? que sont les délices de
» la terre en présence de la mort? »

A d'autres qui cherchaient à la consoler dans son adversité, elle dit: « Ne versez pas inutilement de larmes
» pour moi, ne me croyez pas malheureuse, car je ne le
» suis pas, quoique je sois accablée d'afflictions; mais, un
» jour viendra peut-être où je serai élevée et honorée au-
» dessus des femmes de la Flandre. »

Plusieurs religieux d'une piété consommée vinrent la voir pour la fortifier par de saintes exhortations; mais elle, au contraire, leur parla avec une telle onction, qu'ils dirent qu'ils n'avaient jamais entendu voix humaine qui parlât avec tant de charme et d'intelligence.

Bertolf, qui n'a pu jusqu'ici faire mourir sa femme de faim, l'esprit troublé, se livrait à toutes sortes de pensées. Il appela deux de ses fidèles serviteurs et leur fit part de son horrible dessein. — Ceux-ci acceptèrent. — Toutes les dispositions furent prises pour le meurtre, la nuit indiquée pour le commettre.

Quand tout fut prêt et comme l'heure du forfait approchait, Bertolf alla trouver sa femme, l'approcha d'un air riant et lui donna un baiser sur le front, puis s'assit à ses côtés, et, prenant ses mains dans les siennes, il

lui dit (1): « J'ai grand repentir de tout ce que tu as » souffert à cause de moi. Comme je regrette de ne » t'avoir apporté aucune consolation ni par ma présence, » ni par mes paroles, de n'avoir pas partagé ta couche! » J'ai été poussé à cette indifférence par une volonté plus » forte que la mienne. Je n'ai pu résister à l'impulsion » du démon. Mais maintenant je veux rompre avec ces » sentiments de haine, je veux t'aimer d'un amour sans » fin, je veux être uni à toi de corps et d'âme. J'ai à » cet effet consulté une matrone qui pût me guérir de mes » mauvais penchants, nous faire chérir mutuellement d'une » amitié si vive, qu'on ne citera plus d'époux qui s'aimeront » plus que nous. J'ai chargé Lambert et Hacca, mes » bons serviteurs, d'introduire cette femme près de toi, » cette nuit. Tu peux te fier à eux. Je te préviens de » cette résolution, afin que tu n'aies peur quand ils se » présenteront avec elle. »

Godelive répondit: « Je suis la servante de Jésus; je » me repose sur lui de toutes choses. Si ce que vous » dites peut se faire sans péché, je ne m'y oppose pas. »

Alors Bertolf, se levant de son escabeau, descend aussitôt dans la cour du château, monte à cheval et court à Bruges. Il alla y attendre la nouvelle de la mort de sa femme, car il ne voulait pas paraître complice d'une si épouvantable action.

---

(1) Cui tam impio consilio homicida Bertulfus promptum prœbens assensum, die statuto, cum sol medium cœli transcenderet convexum, beatam uxorem in cubiculo residentem, ubi clauso super se ostio, orabat patrem in abscondito, hilari admodum vultu aggressus est et amorosa, ut videbatur, amplexu constringens, juxtà se, quamquàm pro reverentiâ renitentem, considere coëgit et graves alto è pectore singultus trahens, dolum in corde et ore locutus, dulci, ut videbatur illam alloquio refovebat, dicens: Doleo, mi Godeleva, conjux, carissima etc.

Quand Bertolf partit de Ghistelles, la nuit tombait. Déjà Lambert et Hacca, ces cruels exécuteurs des ordres de leur maître, attendaient l'heure favorable au crime. Il leur tardait, à ces lions altérés de sang, de boire celui de la sainte.

Quand tout dormait au château, Lambert et Hacca vont frapper à la pórte de Godelive et lui crient: « Levez-» vous, madame; nous vous amenons la matrone dont » notre maître vous a parlé. Elle vous attend ici, levez-» vous (1).

Godelive se précipite de son lit, fait le signe de la croix et se remet entre les mains de Dieu. Comme elle s'apprêtait à s'habiller, les valets insistent pour qu'elle n'en fasse rien, disant que c'était nus pieds, les cheveux en désordre, que la matrone voulait la voir, afin que son action fût plus efficace. A ces mots: « Dieu est mon » guide, pensa l'épouse de Bertolf, il sait ce qui doit » m'advenir. — Et maintenant, s'écria-t-elle, je me livre » à votre honneur. » En prononçant ces paroles, elle s'avança vers ses meurtriers, vêtue d'une simple tunique sans manches.

On dit que ses pas laissèrent derrière elle une trainée de lumière.

Une fois entre leurs mains, les infâmes propos qu'elle entendit, les indignes traitements qu'elle eut à subir de la part de ces barbares, la plume se refuse à les décrire (2).

---

(1) Surge ociùs, ne desis utilitati tuæ. Illa primùm se munit sanctæ crucis signo, deindè totam se commendat Deo: cumque vestibus induere se vellet, illi adstant ne id faciat: Pedibus, aiunt, nudis, passis capillis, in solà interulà venies. Ita enim certum est, eam rem tibi profituram.

(2) Quid verò semel atque iterum illi vel dixerint, vel fecerint, relatu indignum arbitramur.

Enfin ils lui jetèrent un bandeau autour du cou et l'étranglèrent. Ensuite ils plongèrent son corps dans un puits plein d'eau, afin d'étouffer jusqu'à son dernier soupir; puis, comme l'aube naissait, ils se hâtèrent de transporter le cadavre dans la chambre de leur victime et de le déposer dans son lit.

Le lendemain matin les domestiques du château ne voyant pas paraître Godelive, s'étonnèrent de ce retard, parcequ'elle avait l'habitude de se rendre dès l'aurore à ses travaux ou bien à la chapelle pour prier. Ils montèrent à son appartement, en ouvrirent la porte et trouvèrent leur dame couchée; la croyant endormie, ils se mirent à la remuer.

Mais ils s'aperçurent bientôt que ses membres étaient glacés, et ils poussèrent un long cri de douleur.

Bientôt on sut dans le pays la mort de la bienheureuse Godelive; chacun la commenta à sa manière. Les uns disaient qu'elle était l'effet d'un accident, les autres d'un coup de désespoir; d'autres encore l'attribuaient à une vengeance de Bertolf; quelques-uns n'osaient dire ouvertement ce qu'ils pensaient, parcequ'ils craignaient un homme aussi puissant que lui. Enfin, l'on apprit qu'un cercle bleuâtre, empreint d'un lacet trop serré, se remarquait au cou de la défunte; cette trace du crime dévoila le mystère.

Les hôtes de Ghistelles regardèrent Godelive comme martyre, et beaucoup d'entr'eux dirent qu'ils se rappelaient avoir entendu, à une certaine heure de la nuit, comme un concert céleste; sans doute à l'heure où les anges du Seigneur recevaient dans leurs radieuses phalanges l'âme de la sainte (1).

---

(1) Porrò plurimorum attestabatur relatio veridica, sancta illa anima,

Cependant Bertolf rentre au château; il voit tous ses gens en pleurs, on lui annonce la mort de sa chère épouse. Le traître feint alors la douleur la plus violente; il se jette sur sa femme, l'étreint inanimée dans ses bras, imprime des baisers hypocrites sur ses lèvres décolorées.

Quand il eut joué son rôle, il lui fit faire des funérailles splendides. Elles furent célébrées dans l'église de Ghistelles, trois ans après son mariage, la veille des nones de jüillet de l'année de l'incarnation de Notre Seigneur 1070, Philippe II étant roi de France, et Baudouin le pacifique, comte de Flandre.

La tradition rapporte que lorsque Godelive fut déposée dans le tombeau, il s'en échappa une colombe d'une blancheur éclatante, et que l'eau du puits, dans lequel elle a été plongée, a conservé depuis ce moment un mouvement perpétuel de rotation.

---

corporis ergastulo soluta, cum rubri sanguinis laureis mirificè ditata, ætherea regna conscenderet; ipsa sub intempestæ noctis hora, mirandæ suavitatis angelorum in aëre se audivisse concentum.

Contritio et infelicitas in viis eorum.
Ps. 13, v. 3.

Chapitre IX.

Peu de temps après la mort de sainte Godelive, Bertolf contracta une nouvelle alliance. Il eut de sa seconde femme une fille qui naquit et resta aveugle. Lorsqu'elle fut arrivée à l'âge de neuf ans, et comme elle avait entendu souvent parler de notre sainte, elle mit en elle toute sa confiance et l'invoqua tous les jours avec ferveur.

Un jour, elle se fit conduire au puits où sa patronne avait été noyée; elle y puisa un peu d'eau, mouilla les bords de ses paupières, et le lendemain en se réveillant, elle ouvrit les yeux et vit.

Bertolf, frappé de ce prodige, ne douta plus de la sainteté de Godelive et lui attribua la guérison miraculeuse de sa fille. Il résolut dès-lors de mener une meilleure vie et se convertit.

En ce temps là, c'était la coutume d'aller en pélerinage à Jérusalem, prier au saint Sépulcre. Le voyage était long et périlleux; mais plus il y avait de danger à courir, en

accomplissant ce vœu, plus il devait y avoir de mérite aux yeux du Seigneur dans son accomplissement. « Le duc de Normandie, les comtes de Barcelonne, de Flandre, de Verdun, accomplirent, dans le XIe siècle, ce rude pélerinage, dit Michelet. L'empressement augmentait avec le péril; seulement les pélerins se mettaient en plus grandes troupes. En 1054, l'évêque de Cambrai tenta le voyage avec trois mille Flamands et ne put arriver. »

Bertolf, pour expier ses forfaits, alla aussi en Terre sainte pleurer et prier sur le tombeau de Jésus-Christ. Après s'être acquitté de cette pénitence, il abandonna ses biens, renonça au monde et embrassa la vie monastique.

TROISIÈME PARTIE.

L'ABBAYE DE ST-WINOC A BERGUES.

Desiderium habens dissolvi et esse cum Christo. AD. PHILIP. c. 1, v. 23.

Chapitre I.

Le Groenberg, aujourd'hui Bergues-St-Winoc, n'était d'abord qu'une simple colline située à deux lieues de la mer, dans cette partie de la Flandre qu'on appelait alors *pagus Flandrensis* (1).

(1) In mediis rerum memoriis, omnis alta et nemorosa Flandriæ terra pagus vocatur Mempiscus: cœterùm terra declivis et littoralis, arborum sylvarumque exors, plena fossis et æstuariis, pagus Flandrensis ubique nominatur. Quatenùs aquationem, hoc est, vectigal etiam nunc solvit aquaticum quod *waeteringue* gentiliter dicitur. — *Annales Meyeri.*

De cette hauteur, couverte d'herbes épaisses (d'où son nom *Groenberg,* mont vert), l'œil découvrait au loin, dit un auteur anonyme, une perspective admirable; à ses pieds se déroulait une nature riche et plantureuse, un sol riant qui semblait promettre à l'homme toutes sortes de biens, dès que l'homme apporterait à le cultiver des mains moins inhabiles.

Vers la fin du VIIe siècle, cette colline était appelée *mont de Baal* (1), parceque cette divinité des païens y était encore adorée. Saint Winoc, fils de Judicaël, roi breton, et disciple de saint Bertin, fut envoyé avec trois de ses compagnons, Ingenoc, Cadanoc et Madoc, vers le Groenberg pour y propager la doctrine évangélique.

Le saint missionnaire parvint, à force de zèle et de persévérance, à renverser l'idole du paganisme et la remplaça par un monastère, d'où s'élevèrent chaque jour des cantiques d'actions de grâces au vrai Dieu.

Au commencement du onzième siècle, Baudouin à la belle-barbe, fit construire à ses frais, sur l'emplacement où St-Winoc avait bâti son monastère, une vaste abbaye qui reçut des religieux de saint Benoît, et à laquelle il donna tous les biens des chanoines de St-Martin, en y joignant tout le revenu du village de Wormhout. Ensuite, du consentement de l'évêque Hardouin de Tournay, il mit à la tête de son abbaye, le père Roderic du couvent de St-Vaast, qui en fut le premier abbé.

Parmi les ruines de St-Winoc, on voit encore des vestiges du monument de Baudouin; c'est une arcade

---

(1) Anno 1027. Balduinus barbatus in superioribus ejusdem bergensis burgi in monte scilicet qui usquè ad id tempus *mons Bahal* dicebatur, castrum construeret et ecclesiam. — Chronicon Aldenb.

en plein-cintre, surmontée d'un cordon épannelé, taillé dans la pierre calcaire.

Ce fut dans cette sainte retraite du Groenberg, que Bertolf vint, vers 1078, passer le reste de ses jours, dans les larmes du repentir et l'espoir du pardon. Quand il fut sur son lit de mort, on trouva ses chairs toutes déchirées par les mailles de fer d'un haubert qu'il portait depuis sa conversion. Dans ces plaies, les moines virent la preuve d'une sincère contrition. Ils l'enterrèrent couvert de sa cotte-de-mailles, à l'entrée de leur église, près de l'ancienne chapelle de St-Winoc, et lui firent cette épitaphe :

« *Hic jacet Bertulphus, sanctissimæ Godelevæ quondàm* » *maritus. Vir erat dives et nobilis, patriâ Gestellanus,* » *matris suæ, ut ferunt, impulsu ad tàm atrox facinus* » *incitatus perpetravit, quod divinâ ei aspirante gratiâ* » *variis pœnitentiis exolvit.* »

Bertolf reposait depuis plusieurs années dans sa tombe, quand on l'ouvrit pour y déposer un autre mort. O prodige! son corps exhalait une odeur agréable (*gratissimum spirans odorem*), les vers l'avaient respecté, rien n'était altéré dans ses traits (*suavissimum corpus ejus integritate*). Ce sont-là, dit le père Walloncappelle qui me fournit ces détails, des indices irrécusables de sainteté, *quo sanctitatis argumento* (1).

L'abbaye de St-Winoc compta un saint de plus.

Bertolf, avant de se retirer au Groenberg, avait recommandé à sa fille de bâtir à Ghistelles une abbaye de l'ordre de St-Benoît sous l'invocation de sainte Godelive.

---

(1) Annales sanctæ abbatiæ Sancti-Winoci, MS. — Voyez mes *Recherches historiques sur la ville de Bergues*, 1849.

Sa fille se conforma aux volontés paternelles et fonda cet asile où vinrent se réfugier de pieuses femmes et où elle se déroba elle-même au monde.

Le puits, sanctifié par la mort et le sang de sainte Godelive, fut enfermé dans l'enceinte du monastère.

Aujourd'hui il n'existe plus rien de cette antique demeure des bénédictines de Ghistelles que quelques pierres tombales d'abbesses. Il est probable cependant que la moderne chapelle a été bâtie sur les fondements de l'église du monastère. La tradition de l'emplacement de ce couvent est conservé dans le souvenir des habitants du village qui vous diront, en montrant cette petite chapelle, près de laquelle coule une eau limpide, que ce fut là la place de l'abbaye; que ce fut là que notre sainte rendit le dernier soupir.

Erit sepulcrum ejus gloriosum.
Isaiæ, c. xi, v. 10.

Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus. Psal. cxv, v. 15.

Consummatus in brevi explevit tempora multa. Sap. c. 4, v. 13.

EPILOGUE.

Drogon, homme d'une grande piété et aimant la vérité, moine de l'abbaye de St-André-lèz-Bruges, après une enquête minutieuse et après bien des informations prises près des personnes les plus instruites et les plus dignes de foi, a écrit tout ce qu'il avait entendu dire de la vie de sainte Godelive et des nombreux miracles opérés par son intercession.

Il adressa son travail à Ratbon, évêque de Noyon et de Tournay, en l'accompagnant d'une lettre qui commençait par ces mots: « Au seigneur Ratbon, évêque » de Noyon, par la grâce de Dieu, Drogon moine indigne.

» Obsédé par les prières et les instances de beaucoup » de monde, vénérable prélat, je me suis décidé, quoique » cette tâche fut audessus de mes forces, à écrire le » martyre de sainte Godelive. Tout ce qui m'a paru digne

» de figurer dans cette relation, je l'y ai consigné, et je » vous envoie cet opuscule, afin que vous le confirmiez » et le corroboriez par votre approbation; car je n'ai » accueilli et n'ai admis pour certain que ce que j'ai » appris de personnes qui existent encore et qui ont vu » de leurs propres yeux. »

Lorsque le prélat reçut cette lettre, ne voulant pas qu'il y eût le moindre doute sur ce qu'elle renfermait, il envoya à Ghistelles des personnes de confiance, pour s'informer de la vérité de son contenu. Celles-ci, après un scrupuleux examen, revinrent en disant que ce qu'elle renfermait était vrai. Alors, l'évêque confirma de son autorité tout ce que le moine Drogon avait écrit et envoya sa relation à Rome pour être approuvée du saint Père. Lorsque la cour pontificale eut scruté, avec attention, la vie de sainte Godelive, elle trouva que cette épouse du Christ méritait la vénération des hommes, et que Dieu l'avait douée de tous les signes extérieurs de la sainteté. Elle ordonna donc que son nom fut inscrit sur le martyrologe, que ses ossements fussent levés de terre et confia cette pieuse mission à Ratbon lui-même (1). Ce qu'il fit avec joie, l'an de l'incarnation de Notre Seigneur 1084.

Voici le procès-verbal de cette cérémonie:

Hoc sanctum corpus sanctæ Godelephæ, evidentibus miraculis insignitum, elevatum est in loco, qui dicitur

---

(1) Le père Sollerius pense que ces formalités n'étaient pas nécessaires au XI[e] siècle. A cette époque, dit-il, un saint ou une sainte recevait la canonisation par le fait seul de l'élévation du corps hors de terre par l'évêque du lieu, comme le fit Lambert, évêque de Tournay, en 1121, en levant le corps de saint Arnoul, évêque de Soissons, mort en odeur de sainteté en 1087; comme le fit en 1159 l'évêque Gérard, en levant le corps de saint Guthagon d'Oostkerke, près de Damme.

Ghistella atque in hoc repositum vasculo, à domino Radbodo, Noviomorum episcopo, tertio calendas Augusti, anno Dominicæ Incarnationis millesimo octogesimo quarto, indictione quintâ, epactâ nullâ, regnante Philippo rege, anno vigesimo quarto, épiscopante præfato, episcopo Ratbodo anno quinto decimo, principante Roberto, cognomento frisone in Flandriâ, anno tertio decimo. Cujus elevationi interfuit Gertrudis, comitissa cum suis optimatibus, Ingelbertus abbas sancti Winoci, Walterus archidiaconus tornacensis, Walcherus ejusdem ecclesiæ custos civitatis, Wido noviomensis thesaurarius et cancellarius, Albertus presbyter, Drogo diaconus, Landricus subdiaconus, Rodbertus brugensis præpositus, Theobaldus decanus, Folbertus clericus, Desiderius hujus scripti notarius de Ghistella, Ramgerus presbyter, Joannes, Eraldus, Folbertus et Landbertus, Frethabaldus et Erembaldus, Olfredus custos ecclesiæ, et filius ejus Ratbodus et alii innominati.

Ratbon déposa les ossements de sainte Godelive dans une simple chasse de bois. En 1380, ils furent mis dans une chasse ornée de lames d'argent, ainsi que l'atteste Jean de Fleuricourt. En 1557, ils furent déposés par Guillaume, évêque suffragant de Tournay, dans un reliquaire orné de pierres resplendissantes et de lames d'or, supporté par quatre pieds de lion d'argent et surmonté de deux apôtres (1).

La tête de la sainte fut recouverte d'une plaque d'argent

---

(1) Quatuor pedibus leoninis, ex argento fusis, superposita, binarum laminarum argentearum, quibus apostoli duo insculpti erant. (Le clerc de Ghistelles).

Les reliques de sainte Godelive furent souvent transportées, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, de Ghistelles à Bruges et de Bruges à Ghistelles, à cause des guerres qui désolèrent alors la Flandre.

représentant ses traits; au bas se lisait cette inscription flamande :

« *Sinte Godelieven hooft te Ghistele dede in silver beslaen* » *de hooghe ende mogende heere mynher M*[er] *Jan van* » *Ghistele, anno* 1390. »

Sainte Godelive fut surtout honorée au mois de juillet, le mois de sa mort. Il accourait alors à Ghistelles une foule de pélerins venant de Bruges, Oudenbourg, Ostende, Nieuport, Furnes, Dunkerque, Bergues, Bailleul, Ypres, Courtray, Gand, Lille, Tournay et autres lieux (1); tous allaient puiser un peu d'eau au *pitken* (petit puits).

Dès 1493, le nom de sainte Godelive figurait déjà dans les litanies et les calendriers; on chantait : *sancta Godeleva, ora pro nobis*, et à l'église, durant la neuvaine, le prêtre récitait l'antienne suivante :

Læti corde et animo
Jubilemus altissimo,
Qui te, martyr, miraculis
Glorificat in sæculis.
Ergò sub fasce criminum
Gementes ora Dominum,
Ut de valle miseriæ
Nos cæli reddat patriæ.

---

(1) Id equidem sancti profiteri possum, me nunquàm in tàm exiguo loco, tot homines certatim commeantes, tot rhedas, currus, esseda et id genus vehicula collecta vidisse, ut vix spatium superesset, quo commodo pateret transitus; in viâ porrò Ghistellâ ad vetus monasterium seu puteum ducente, continua propè et conana tuanita peregritium series. — Sollerius.

Vir, socrus cum familiâ,
Te lacerant invidiâ,
Gaudes et contubernio,
Dei florens martyrio
Applaudamus in organo,
In cymbalis, in tympano;
Pro tanti festi gloria,
Sit laus Deo per omnia. Amen.

Mais ce n'était pas seulement à Ghistelles, que les fidèles vénéraient notre sainte; des fragments de ses reliques reposaient encore à l'abbaye de St-André-lèz-Bruges, au béguinage de Gand, à Nieuport, à Ypres, à Tournay, à Courtray, à Bailleul, à l'abbaye d'Eechout, à Malines, enfin à Wierre-Effroi, dans le Boulonnais. Dans tous ces lieux, le peuple avait pour elle une vive dévotion!

« Ainsi, non seulement cette vie si poétique et en même temps si édifiante est certifiée par l'histoire, mais elle a reçu une sanction, bien autrement haute; elle a été environnée d'un éclat qui fait pâlir et les prestiges de l'imagination, et la renommée du monde, et toute la popularité que peuvent donner les historiens et les rhéteurs; elle a été ornée de la plus belle couronne qui soit connue des hommes, de la couronne de *sainte!* elle a été glorifiée par le culte du monde chrétien. Elle a été dotée de cette popularité de la prière, la seule éternelle, la seule universelle, la seule qui soit décernée à la fois par les savants et les riches, et par les pauvres, les malheureux, les ignorants, par cette immense masse d'hommes qui n'ont ni le temps ni l'esprit de s'occuper de gloires humaines. Et pour ceux chez qui l'imagination domine, quel bonheur de sentir que tant de poésie, tant de traits charmants où se peignent tout ce que le cœur

humain saurait éprouver de plus frais et de plus tendre, peuvent être appelés, glorifiés, non plus dans les pages de quelque roman, ou sur les planches d'un théâtre, mais sous les voûtes de nos églises, au pied des saints autels, dans l'effusion de l'âme chrétienne aux pieds de son Dieu (1). »

(1) De Montalambert. — Histoire de sainte Élisabeth, tome I.

LES RELIQUES ET LES RELIQUAIRES

DE

SAINTE GODELIVE.

Dans les âges de foi, la canonisation ne demandait pas les longues enquêtes et les discussions contradictoires que la prudence de l'Église exige à présent; à un jour donné, l'évêque du lieu, les prélats et les abbés des environs se réunissaient dans le temple où les corps des martyrs, des confesseurs ou des vierges avaient été enterrés, et au milieu des cérémonies les plus splendides du culte, le clergé, entouré par les comtes ou comtesses, les nobles et un peuple innombrable, relevait les reliques du tombeau et les déposait dans un lieu plus digne,

ou dans des châsses précieuses, et dèslors pouvait commencer le culte public du saint, devancé d'ailleurs toujours par des miracles et un culte populaire.

M. Debaecker a publié tous les détails qui nous aient été conservés sur la première élévation des reliques de notre sainte en 1084.

La description du premier reliquaire ne se trouve pas dans l'acte de cette élévation: j'ignore où M. Debaecker a découvert qu'il était de bois; la scrupuleuse exactitude que ce savant met jusque dans les moindres détails de son œuvre, me permet de croire qu'il n'a pas avancé ce fait sans être appuyé sur une autorité.

En 1380, le 15 du mois de mai, les reliques de la vierge furent solennellement remises dans un reliquaire plus précieux, par Jean Vromond, curé de Westkerke, chapelain de Ghistelles, avec l'autorisation de l'autorité supérieure et en présence de Nicolas Kempe et Lambert Meenssoone, tous deux curés de la ville, et d'un concours immense de prêtres et de peuple.

Le reliquaire de 1380, parait avoir été une œuvre d'art remarquable.

C'est de ce reliquaire que parle le clerc de Ghistelles, qui a continué l'histoire des miracles de sainte Godelive jusqu'en 1506, lorsqu'il décrit l'incendie de 1488: « La fureur des flammes fut telle, dit-il, que non seulement tout le temple, les autels et les cloches furent reduits en cendres, mais des tombes en cuivre et les chandeliers en fer par toute l'église, furent fondus; cependant par la grâce du Rédempteur, les reliques de notre sainte, renfermées dans une châsse de bois, couverte de minces lames d'argent et ornés de pierreries, furent si bien conservées, que pas une seule des pierres du reliquaire ne se brisa. »

Le P. Sollerius pense qu'il s'agit encore de ce reliquaire dans le fait suivant, raconté dans la vie flamande publiée en 1619: « Trois voleurs entrèrent de nuit dans l'église où l'on conservait les reliques de sainte Godelive, dans une châsse ornée de pierres brillantes, rutilant d'or et posée sur quatre pieds de lion, d'argent fondu. Un des voleurs en arracha deux lames sur lesquelles se trouvaient sculptés deux apôtres, *quobus duo apostoli insculpti erant*. Les voleurs furent découverts, mais comme ils étaient nobles, on leur fit grâce de la corde; ils furent bannis.

Il est possible que le P. Sollerius ait raison en soutenant l'opinion qu'il s'agit ici de la seconde châsse; diverses circonstances semblent cependant pouvoir faire soupçonner qu'il est question dans ce vol d'une autre châsse que celle de 1380, à moins qu'on n'eût ajouté à cette châsse des ornements d'or et les pieds de lion dont il n'est aucune question, ni dans l'acte de 1380, ni dans la description de l'incendie de 1488.

En 1488, à cause des craintes qu'inspiraient les guerres continuelles et cruelles, on se décida à renfermer le reliquaire et les reliques dans une tombe de pierre que l'on enterra dans l'église, lieu primitif de sa sépulture.

Il fut temps que l'on prit des mesures, car une année après la ville de Ghistelles fut prise et saccagée, et l'église, avec la plupart des maisons, fut incendiée.

L'incendie de l'église à cette époque est un fait avéré, mais il parait probable que le renversement complet de la partie antérieure de l'église ne date que de 1377.

Il est question d'agrandir l'église qui subsiste encore en partie, mais on n'est pas d'accord sur la question de savoir de quel côté se fera cet aggrandissement. Du côté de l'ouest, les trois nefs sont détruites jusqu'aux transepts; mais les fondements en subsistent encore en grande

partie. Il est tout à fait probable que c'est dans ce côté de l'église que sainte Godelive a été enterrée. Il y aurait donc d'abord inconvenance à ne pas comprendre dans l'église l'emplacement sanctifié par l'enterrement du corps de la sainte martyre. Ensuite, si on ne suivait pas les plans primitifs dans la reconstruction de l'église, elle n'aurait pas de façade convenable, à moins d'abattre les toitures des transepts et de joindre à la tour un portail couteux et qui, en tout cas, s'adapterait mal au style de l'église.

Si on adoptait l'idée d'agrandir l'église du côté de l'est, on aurait à abattre la belle abside qui existe à présent et qui forme encore la partie la plus curieuse de ce monument. Nous faisons donc les vœux les plus sincères, pour qu'on abandonne cette malheureuse idée et que l'on reprenne les plans primitifs.

Mais revenons au reliquaire de sainte Godelive. Il fut décidé que les reliques de la martyre seraient transférées dans une châsse plus précieuse que la précédente, qui avait été violée par des mains sacrilèges. Le procès-verbal de cette translation a été conservé par Sollerius, d'après une copie de l'original, qui se trouvait dans le reliquaire même.

En 1557, les reliques furent retirées de la châsse violée et déposées dans un reliquaire d'argent, orné de ciselures et de pierreries précieuses, par Guillaume, évêque de Sarepte, suffragant de l'évêque de Tournai et doyen de l'église collégiale de St-Sauveur de Bruges, par commission de Guilbert Doignies, protonotaire apostolique, coadjuteur et vicaire-général de Charles De Croy, évêque de Tournay. Il fut assisté par Guilbert Le Bleu, abbé de St-André; Olivier Vander Hulst, abbé d'Oudenbourg, Jean De Meur, prieur d'Oudenbourg; Jean Ryckx et

Jean Cock, curés de la ville et plusieurs chanoines et curés de Bruges.

Par suite des malheurs du temps, le couvent de Sainte-Godelive fut transféré à Bruges. Leur maison de Ghistelles avait été détruite en même temps que l'église.

Le seigneur de Ghistelles, en garnison le Courtrai, envoya, en 1577, un détachement de soldats catholiques pour enlever le reliquaire. Ce brave militaire le déposa dans l'église de St-Martin jusqu'en 1589. Alors on le confia à la garde du chanoine de St-Sauveur, André Pannis.

En 1590, le chanoine étant mort, on choisit pour conserver ces reliques, Paul Sorghe, greffier de la ville de Ghistelles. Sa fille, Elisabeth, connue d'ailleurs dans la ville de Bruges par sa bienfaisance, les conserva, après la mort de son père, jusqu'en 1604. L'évêque Charles-Philippe de Rodoan les visita alors et constata leur identité. On trouva dans la châsse une note de la teneur suivante, écrite sur parchemin: *Sinte Godelieven hooft te Ghistelen dede in silver beslaen de hooghe en moghende heere mynheere, mer Jan van Ghistele anno M CCC XCII.*

A cause des périls auxquels ces reliques auraient été exposées à Ghistelles, les châsses et les reliques furent transportées à Bruges et remises à la garde du couvent de Sainte-Godelive.

Les reliques avaient été de bonne heure répandues dans le pays; on les trouve à Nieuport depuis 1492, le couvent de Sainte-Godelive en possédait sans aucun doute depuis son érection. La vie de sainte Godelive, réimprimée à plusieurs reprises, en langue flamande, atteste que sous l'abbesse Marguerite De Beka, en 1520, la châsse de sainte Godelive fut renouvelée, repeinte et placée audessus de la porte du chœur, et depuis lors soigneusement conservée jusqu'à nos jours dans le cou-

vent à Bruges. C'est le reliquaire dont nous donnons le dessin; il est en bois; le fond est argenté, les colonnettes, les tourillons, la crête, tous les ornements d'architecture et les statues sont dorés. Le style de cette châsse est de la fin du XV[e] ou du commencement du XVI[e] siècle, ce qui s'accorde parfaitement avec le renseignement conservé dans cette vie flamande.

L'autre châsse, déposée au couvent des religieuses de Sainte-Godelive, fut chaque année transportée à Ghistelles pour y être exposée à la vénération des fidèles durant les jours du concours annuel.

A l'occasion d'une de ces translations, l'évêque de Bruges, Denis Christophori, résolut de les visiter solennellement.

En conséquence, le 5 juillet 1623, veille de la fête de la sainte, il accompagna les reliques à Ghistelles, et le lendemain, après la messe et la solennelle procession, il ouvrit la châsse de bois et en retira les reliques qu'il exposa à la vénération d'un concours considérable de peuple.

Cette châsse appartenait à l'église de Ghistelles, elle était de bois, dit l'acte de visite, couverte de drap d'or, entourée d'ornements en cuivre doré et par-ci par-là se trouvaient inscrustés des cristaux.

Le P. Sollerius a publié dans les *Acta S[æ] Godelevæ* un assez méchant dessin de ce reliquaire.

Il est impossible de conjecturer avec quelque fondement, l'époque de sa confection d'après son style. Ceci est d'autant plus à regretter, que les procès-verbaux de 1557 et de 1623, ne concordent pas dans la description de ce reliquaire. En 1557, l'acte de la translation dit — *et reclusæ fuerunt in novo feretro argenteo, magnificè ornato splendentibus lapidibus et deauratis laminis;* tandis que le procès-verbal de la visite de 1623 dit: *debitâ cum*

reverentiâ aperuimus prædictum feretrum ligneum, coopertum tela aureâ, et insignitum aliquâ ex parte, cupro deaurato, hinc indè lapidibus cristallinis ornato.

Dans l'acte de 1557, le reliquaire est d'argent, dans celui de 1623, il est de bois; les deux actes conviennent d'ailleurs que la châsse était ornée de pierreries et de dorures.

On ne s'explique cette contradiction qu'en supposant, ce qui d'ailleurs offre toutes espèces de raisons de probabilité, que le reliquaire avait été décoré de tant d'ornements en argent, qu'il avait paru être fait en cette matière; mais que pendant cette époque de malheurs où l'on fut obligé de cacher ce reliquaire, on aura été obligé de vendre ces ornements accessoires, et le fond, (la châsse en bois), sera resté.

Lors de cette visite des reliques, l'évêque en ôta une certaine quantité. Le seigneur de Ghistelles et Louis Camargo, beau-père du comte, alors baron de Ghistelles, obtinrent des reliques considérables; Jean Vande Velde, archiprêtre de Bruges, qui assista à cette visite des reliques au nom de l'évêque de Tournay, reçut pour cet évêque, une articulation de l'épine dorsale, que Mgr. de Tournay légua à sa cathédrale. L'abbé de St-André reçut quelques particules de ces mêmes reliques.

Une grande partie resta entre les mains de l'évêque, qui donna une articulation de l'épine dorsale à l'évêque de Gand. Mgr de Bruges légua le reste par son testament au chanoine Blootacker, qui en disposa en faveur des abbés de l'Eeckhoutte et de St-André.

L'abbé de St-André reçut deux articulations de l'épine dorsale et en communiqua une partie à l'hospice de St-Jean à Ypres et au béguinage de Courtrai.

Il est probable que les reliques de sainte Godelive que

l'on conserve à Pitthem furent données à cette église vers cette époque; mais on ignore par qui elles furent données. Les uns prétendent qu'elles sont un don de l'évêque Baillencourt, mais les autres, avec plus de vraisemblance, prétendent qu'elles proviennent de celles qui furent accordées au capitaine Camargo, lors de la visite de 1623.

Par l'intervention de l'évêque, les difficultés qui existaient entre ceux de Pitthem et ceux de Ghistelles, furent applanies en 1679, et les premiers conservèrent le droit de transporter dans leur église de l'eau puisée dans le puits de sainte Godelive à Ghistelles et de la distribuer à ceux qui se trouvaient dans l'impossibilité de visiter les lieux où souffrit Godelive.

J'ai dit que le reliquaire appartenant à l'église de Ghistelles avait été déposé au couvent de Bruges.

Des difficultés avaient surgi dans cette institution à l'occasion de l'introduction de la réforme de Mme Florence de Werquignœul.

Ce fut Van der Zype, abbé de St-André et grand bienfaiteur du couvent, qui conçut le premier le projet d'introduire cette reforme dans le monastère des Bénédictines de Sainte-Godelive. Les premières demarches datent de 1622.

La majorité accepta très-volontiers cette réforme, mais l'abbesse Jossine Wyns et quelques religieuses refusèrent de s'y soumettre et prétendirent conserver la possession de tous les biens; elles refusèrent par conséquent de céder le reliquaire et le cachèrent soigneusement; l'autorité civile dut intervenir, mais elle fut méconnue; elles ne cédèrent que lorsqu'on les eut menacées d'excommunication. On découvrit le reliquaire le 31 juillet 1641; il fut transporté le 29 avril 1642. L'évêque examina les reliques le 23 juillet 1643. Des quatre morceaux de

sang changé en pierre, qui y étaient conservés, l'évêque en envoya un le 3 mai 1644, au couvent des Bénédictines, fondé en 1613, à Namur. L'évêque Henri-Joseph Van Susteren, dans la visite qu'il fit, en 1719, de ces reliques, constate en effet dans le procès-verbal, qu'il n'a trouvé que trois morceaux. Mgr De Broglie les visita, mais j'ignore en quelle année; tout ceci se rapporte au reliquaire des religieuses.

Quant à celui qui appartenait à Ghistelles, par suite des contestations qui agitaient le couvent, l'église de Ghistelles réclama, en 1623, ses reliques, et elles restèrent dans cette ville jusqu'en 1632; alors le baron de Ghistelles, pour prévenir la perte de ce trésor, conclut un accord avec l'évêque de Bruges, et par la suite, le reliquaire fut conservé dans le local des archives de St-Sauveur à Bruges.

Il existe à Ghistelles un autre reliquaire, où l'on conserve le crane de la sainte martyre. Cette relique était déposée auparavant dans une châsse de cuivre argentée, mais, en 1604, le 3 juillet, l'évêque de Bruges, Denis Christophori, les transféra dans une châsse d'argent qu'il avait fait faire et dont il fit don à l'église. C'est une espèce de tombe en style *rococo*, dont le socle est porté par quatre lions et qui est surmonté du buste de la sainte. Deux anges agenouillés sur des consoles posent des couronnes sur la tête et tiennent en main des palmes, emblêmes de son martyre et de sa victoire sur la chair. On en trouve le dessin dans l'ouvrage du P. Sollerius.

PLAN DE L'ÉGLISE DE LA MADELEINE.

Il est question de bâtir une nouvelle église pour la paroisse de la Madeleine.

L'architecte de la province a presenté un plan dans le style que l'on nomme quelquefois — style tudor — à voûtes surabaissées.

Ce projet a donné lieu à deux lettres écrites par un jeune Anglais qui a fait ses études sur l'architecture sous la direction de M. Pugin.

M. Pugin est en Angleterre un des principaux moteurs de la réaction qui s'est déclarée contre l'architecture payenne appliquée à la construction des églises; par son étonnante activité, cet homme remarquable a produit toute une révolution dans la construction des monuments et la confection des ornements religieux.

Le style ogival, ce style véritablement chrétien, triomphe dans ce pays, et par une conséquence assez naturelle; cette renaissance de l'art chrétien donne une impulsion marquante au mouvement catholique. Le Dr Wiseman et l'architecte Pugin sont incontestablement des instruments employés par la Providence pour ramener ce beau pays au sein de la véritable église.

Cette réaction contre le style payen des temples chrétiens s'était déclarée d'abord en Allemagne. — La France l'a acceptée et en peu de temps s'est mise à la tête du mouvement. C'est la place qui lui convenait et dont elle remplit dignement les devoirs par la pureté de son goût, et le zèle de ses savants. La France peut être fière de posséder des hommes comme De Caumont et Didron.

La Belgique aussi accepte cette réaction; mais prudent et calme, notre pays est plus lent à appliquer les idées neuves, nouvelles ou renouvellées; d'ailleurs jusqu'ici les chefs de la réaction dans les différents pays ne s'accordent pas complètement.

L'architecture ogivale, comme tout autre art, a subi des phases diverses. De 1150 à 1300 a regné le style ogival primitif; le style rayonnant ou secondaire lui a succedé jusqu'en 1400; en dégénerant toujours, il a été remplacé par le style flamboyant, et les monuments de ce style, avec leur profusion d'ornements, ne sont plus aux chefs-d'œuvre de l'architecture ogivale que ce que les monuments du bas-empire sont à ceux des beaux siècles du style romain et grec.

Les Français sont unanimes à proposer le style du XIIIe siècle comme le modèle à copier d'abord, afin de nous imprégner de son esprit; Pugin semble au contraire incliner vers le style rayonnant et je me suis aperçu avec

étonnement que, dans les plans proposés par M. King, il s'y mêle des idées du style tertiaire ou flamboyant.

Il est à craindre que cette différence d'impulsion ne nuise au succès de la réaction.

Je dirai dans le troisième paragraphe de cette lettre les motifs qui militent en faveur de l'opinion préconisée en France.

M. King critique d'une manière amère le plan de notre architecte provincial.

M. King est un jeune Anglais, converti à la religion catholique; il est un peu trop exalté, et la netteté de ses idées est fatalement influencée par la vivacité de son imagination. A une époque de transition comme la nôtre, les chefs de la réaction devraient mesurer leurs phrases, dominer par le calme des arguments et la dignité de leur polémique. L'insulte et l'injure amènent difficilement la conversion d'un adversaire.

J'ai cru pouvoir intervenir dans la discussion; mon dessein n'est pas de combattre en faveur de quelques idées exclusives; je ne veux en aucune manière triompher d'un antagoniste, je n'ai qu'un but: je veux alimenter une discussion convenable, provoquer des explications, parvenir à éclaircir des doutes et saisir enfin une excellente occasion de fixer l'attention publique sur un mouvement d'idées, dont le plus grand nombre n'a encore aucune notion et dont la plupart des personnes qui devraient le connaître, n'ont pas encore une notion claire.

A M. KING,

A PROPOS DE SES DEUX LETTRES.

Monsieur,

Vos lettres sur le plan de l'église de la Madeleine sont l'œuvre d'un homme de science; je regrette vivement de ne pas y rencontrer cette charité qu'un chrétien devrait toujours mettre dans ses rapports et dans ses discussions avec ses semblables.

Je pourrai vous paraître sévère lorsque je caractérise ainsi vos lettres; j'aurais peut-être le droit de l'être, M. K., car vous êtes un homme instruit, mais je crois n'être que juste: je vais d'ailleurs justifier mes assertions.

La Flandre a été primitivement civilisée par des hommes de votre pays. Ce sont des missionnaires venus de l'Angleterre et de l'Irlande qui, des premiers, ont porté la

parole de vie dans les contrées sauvages occupées par nos ancêtres.

Durant une époque assez longue nos littératures ont eu des relations intimes entre elles, et encore aujourd'hui, Mr, s'ils comprenaient bien les intérêts de leur littérature ancienne, les Anglais viendraient chercher et trouveraient dans notre langue l'auxiliaire indispensable pour l'intelligence de leurs anciens auteurs. Ce n'est pas un paradoxe que j'avance, c'est un fait que j'ai pu constater depuis longtemps: à moins de connaître notre langue, vous ne comprendrez jamais Chaucer, Shakespeare et tous ces anciens auteurs dont vous avez le droit d'être fiers.

Une civilisation commune a mené à des relations incessantes d'intérêt et de bienveillance. C'est à Bruges que votre célèbre Caxton a trouvé les premières notions de l'art qu'il a importé en Angleterre. Ce sont des industriels flamands qui ont jeté les premiers chez vous les fondements de votre admirable industrie. Des émigrations nombreuses de Flamands sont allées à différentes reprises repeupler vos cités et vos campagnes abandonnées par des guerres et des pestes.

Vos princes dans leurs malheurs, se souvinrent de la Flandre et trouvèrent chez nous l'hospitalité et des consolations.

Lorsqu'un roi lubrique et une reine cruelle persécutèrent chez vous la foi de nos pères, vos prêtres et vos religieuses échappés aux bourreaux cherchèrent chez nous un asyle et y reçurent un accueil bienveillant.

Mais l'Angleterre qui repoussait ses propres enfants parce qu'ils étaient catholiques, accueillait encore moins nos concitoyens, et les relations entre les deux pays s'interrompirent forcément.

Durant cette interruption des rapports moraux, l'ar-

chitecture chez nous comme chez vous perdit les bonnes traditions et entra dans la voie de la décadence.

Mais enfin des idées de réaction ont surgi contre ce paganisme de l'art, et si votre nation n'est pas entrée la première dans la lice, si cette réaction ne s'est pas montrée d'abord chez vous, votre nation était sans aucun doute la mieux faite pour la faire réussir; avec vos richesses et cet esprit de persévérance que vous possédez à un si haut degré, vous pouviez ajouter la preuve matérielle à vos assertions, réaliser vos idées, bâtir d'après les plans que vous préconisiez, et renverser les objections en montrant par le fait, que l'architecture ogivale produisait des cathédrales plus majestueuses, plus religieuses que ne le sont les temples grecs ou romains, sans être plus coûteuses.

Vous avez réussi, M. et la cause de l'architecture chrétienne est gagnée; elle triomphe en grande partie par votre concours. Aussi, M., je considère la présence parmi nous de ces Anglais, qui comme vous sont animés d'un enthousiasme éclairé pour les arts chrétiens, je considère dis-je, cette présence comme un fait providentiel, comme une mission; je salue dans vous des missionnaires de l'art chrétien.

Mais une pareille mission impose des devoirs, et j'ai la conviction que vous manquez à votre mission par la rudesse de vos procédés.

Vos lettres sont trop guerrières, trop impolies, elles insultent ceux qu'elles voudraient convaincre. Ce procédé n'est pas seulement contraire aux principes chrétiens, mais il pêche contre toutes les règles de l'art de bien dire; à vos assertions de maître, à vos sentences, je préférerais des preuves, une raison calme et polie, des paroles de bienveillance.

Ce procédé honorerait votre double caractère de savant et de chrétien.

Vous avez calqué sans doute votre manière d'agir sur celle de Pugin. M. Pugin savait que, dans un pays où l'entêtement passe souvent pour force de caractère, il ne se ferait entendre, qu'en frappant fort, en criant haut, et il cria et il frappa comme un géant qu'il est. Lorsque ce célèbre architecte commença sa croisade contre le mauvais goût de ses contemporains, il trouva des paroles mordantes contre des convictions invétérées et refrognées; il lança des sarcasmes contre le goût dépravé des chrétiens; il fulmina des anathêmes contre l'erreur générale des architectes qui élevaient des temples payens au Dieu des chrétiens.

Mais l'état des esprits chez nous est loin d'être ce qu'il fut chez vous, lorsque Pugin débuta dans la carrière, et je sais que vous avez la modestie de ne pas vous prendre pour un Pugin.

Nos chefs encouragent le mouvement des esprits vers le style des siècles chrétiens; nous autres, prêtres, nous faisons les vœux les plus ardents pour que ce retour vers les âges de foi soit complet; la plupart des architectes prêteront leur concours à ce mouvement, dès qu'ils se seront éclairés sur les principes du style ogival et qu'ils se seront convaincus de la possibilité de l'employer avec l'économie qu'exige l'exiguité de nos ressources.

Nous attendions de vous des lumières, et vous venez nous jeter des insultes; nous demandions à être convaincus, et vous vous contentez de nous dire que nous sommes des ignorants. — Quel est donc votre but, M. King? cherchez-vous à humilier, ou travaillez-vous à faire triompher la bonne cause? Vos lettres m'inspirent des doutes sur ce point, mais vos amis m'assurent que vos inten-

tions sont pures ; ce n'est donc que d'un écart de jeunesse que je dois vous accuser, ce n'est que par défaut de tact que vous pêchez. Cette imprudence nuira au succès des bons principes ; au lieu de faire des prosélytes, vous semerez des préjugés. Je me plains de votre procédé, M. King, et je vous conjure d'être plus calme. Chez nous, M., la modération a beaucoup plus d'influence, que ces airs de pourfendeur de géants. Nous croyons, M., qu'il est ridicule de vouloir enfoncer les portes ouvertes, et nous avons beaucoup de peine à croire à la raison d'un homme emporté par la passion.

La cause que vous défendez, M. King, est belle ; ce serait bien dommage si vous la gâtiez en transformant en polémique passionnée, ce qui n'exigerait qu'une discussion calme pour triompher ; mais vous êtes trop éclairé, Mr King, pour vous imaginer que c'est là l'œuvre d'un jour.

Lorsqu'un homme a été nourri dès sa jeunesse dans les principes de l'erreur, lorsque dès sa jeunesse il a été imprégné de préjugés, est-il donc si facile pour lui de se dépouiller du jour au lendemain d'une conviction invétérée ? J'en appelle avec confiance à votre propre expérience, M. King ; vous êtes sorti victorieux de la lutte, mais le souvenir de vos propres luttes ne devrait-il pas vous inspirer plus de tolérance chrétienne ?

La cause de l'architecture chrétienne est bien en effet gagnée, mais ce jugement qui lui est favorable sera longtemps avant d'obtenir une exécution générale.

L'artiste que vous attaquez avec si peu de ménagement, est un homme précieux pour la renaissance du bon goût ; il joint à des talents incontestés, une activité remarquable et une volonté sincère et intelligente d'entrer dans la bonne voie.

J'appelle en témoignage de ce que j'avance, les applications qu'il a faites du style ogival, aussi souvent que l'occasion s'en est présentée et que les circonstances l'ont permis.

Ces essais, dites-vous, n'ont pas été heureux; mais au moins ils constatent une volonté qu'il fallait encourager, éclairer, mais non pas froisser, en méconnaissant des mérites réels.

§ II.

J'admets très-volontiers que vous avez fait de sérieuses études sur l'archéologie chrétienne; j'avoue votre science, mais je ne crois pas à votre infaillibilité; je vais me permettre en conséquence d'examiner les principes que vous développez dans votre lettre comme ayant été ceux des artistes du moyen-âge.

La base de toute la science, dites-vous, c'est 1° la *réalité*.

En effet, M., si les monuments de l'architecture chrétienne sont encore débout, c'est, sans doute, grâce à la bonté des matériaux qui ont été employés. Les architectes de ces âges de foi travaillaient pour une religion immortelle, ils rejettaient donc le stuc et le plâtre, bons tout au plus pour des monuments sujets aux caprices des modes et qui doivent tomber ou changer comme elles. Mais ce principe n'est pas de l'invention des artistes du moyen-âge, il ne leur était pas exclusivement propre : les architectes grecs et romains l'appliquaient dans la construction de leurs monuments, et c'est grâce à ce principe que tant de monuments antérieurs au moyen-âge bravent et braveront encore longtemps l'intempérie des airs et les injures du temps.

Ce principe n'est ni chrétien, ni grec ou romain, c'est un principe élémentaire de la science.

Mais je dois réclamer contre l'application que vous en faites aux objets mobiles du culte, car je retrouve là cet esprit d'exagération qui vous empêche de faire du bien.

La chose doit être, dites-vous, ce qu'elle paraît être, les calices entr'autres doivent être d'or ou d'argent; vous proscrivez en conséquence le vermeil et le cuivre doré; toute dorure est, selon vous, une imitation hypocrite, et toute imitation hypocrite est un déshonneur et dénote peu de respect pour Dieu.

Mais ne veuillez donc pas être plus sage que l'Église qui a toujours permis l'usage du cuivre doré; et certes, l'Église ne l'aurait pas permis, si cet emploi avait dû revêtir les caractères de déshonneur, de manque de respect pour Dieu et d'hypocrisie que vous lui appliquez. Vous êtes plus rigide que l'Église et vous n'en avez pas le droit: je proteste contre votre prétention.

D'ailleurs, M., ces éminents artistes du moyen-âge dont vous parlez avec un respect si bien mérité et si bien senti, étaient loin de se conformer si absolument au principe que, selon vous, ils adoptèrent d'une manière générale.

J'en appelle ici à votre souvenir M. King; combien de calices, d'ostensoirs et de reliquaires, du plus beau travail et en vermeil ou en cuivre doré, n'avez-vous pas rencontrés dans les sacristies de nos églises, dans les trésors des cathédrales et dans les musées des antiquaires? et la présence de ces vases sacrés dans les temples, leur emploi pour le culte était un déshonneur, une hypocrisie!

Il existe encore un grand nombre de châsses de saints en bois peint et doré; ces admirables chefs-d'œuvre de l'époque, la plus splendide de l'art chrétien, protestent

contre la flétrissure que vous voulez imprudemment imprimer à ces dorures.

Mais j'ai une remarque plus grave encore à faire sur l'application de ce principe, au plan de l'église de la Madeleine.

A la page 4 de votre brochure vous dites : « C'est donc » sur ce principe que je me base pour désapprouver » l'adoption de n'importe quelle construction, où, et c'est » ici le cas, les plafonds légers doivent remplacer les » voûtes en pierre. » D'après ce passage donc, un *plafond* léger remplace, dans le projet de l'église de la Madeleine, une *voûte* en pierre, car vous avez soin de faire remarquer que « c'est ici le cas. » Or, M., à la page 8 de votre lettre, vous rappelez vous même que l'architecte du plan de la Madeleine a désigné les sections de ses *voûtes*. Dans le premier passage l'architecte ne fait qu'un *plafond* léger; dans le second, ce n'est plus un léger plafond, c'est une *voûte* qu'il propose; seulement vous prétendez que, si les sections des voûtes désignées dans son plan étaient exécutées, elles crouleraient infailliblement. Mais, M., ces voûtes de la page 8 ne s'écrouleront certainement pas, puisqu'elles ne seront que des plafonds légers d'après la page 4.

Vous le voyez, M., on pourrait vous appliquer ici le mot un peu dur :

Criticum oportet esse memorem.

Pour moi, je pense que cette erreur vous sera échappée dans la rapidité de la rédaction, mais cela prouvera encore une fois que la critique, pour être juste, demande à être méditée.

—

A la page 5, vous donnez quelques développements au deuxième principe que vous formulez par le mot — *utilité.*

« Jamais dites-vous, les anciens architectes n'ont fait » le plan d'un bâtiment en vue *seulement* de produire » un coup-d'œil agréable.

Cette phrase exige un mot d'explication : si vous avez ajouté le mot — *seulement* — pour insinuer que ces architectes avaient *aussi* et avant tout l'intention de bâtir des églises utiles au culte dans tous leurs détails, la remarque était inutile ; qui donc, M. a jamais prétendu que ces artistes bâtissaient des églises en vue *seulement* de produire un coup-d'œil agréable ! »

Si vous prétendez que dans les dispositions de leur plan, dans le placement et l'agencement des tours et des tourelles, et dans le choix des ornements des fenêtres, des chapiteaux, des colonnes et des portails, ces architectes n'ont pas eu en vue de produire un coup-d'œil agréable, je me permets, M. de ne pas être de votre avis, car un coup-d'œil agréable n'est pas une chose inutile, et dès-lors on ne s'expliquerait pas la raison pour laquelle ils auraient renoncé à ne pas se proposer d'obtenir, par leur monument, un coup-d'œil qui pouvait plaire.

C'est en vertu de ce principe d' — utilité, — que vous condamnez la double tour dans le plan de la Madeleine. Je discuterai ce point dans le troisième paragraphe de ma lettre, lorsque je comparerai vos plans avec celui de M. B.

Ici cependant encore, et dans l'intérêt de l'art seulement, je vous demande la permission de faire quelques observations sur l'extension outrée que vous donnez à ce principe.

« On ne trouvera, dites-vous, dans l'œuvre des anciens » architectes rien qui ne soit *absolument* nécessaire, » jamais ils n'ont dépensé un centime pour des travaux » inutiles; aucune ligne n'était introduite à titre seul » d'ornementation; les ornements servaient uniquement » à embellir. » Sans doute, M., comme la nourriture sert uniquement à nourrir.

Il semble résulter de votre phrase que les anciens architectes n'introduisaient jamais aucune ligne à titre d'ornementation, mais seulement à titre d'embellissement.

Il est possible que vous attachiez quelques idées à ces phrases, mais je ne leur trouve aucun sens.

Il faudrait probablement distinguer les époques; la sévérité du style ogival primitif excluait l'emploi d'ornements dont le motif et le but n'étaient pas immédiatement saisissables; mais le style ogival secondaire et le style tertiaire, auxquels vous semblez donner dit-on, la préférence dans vos plans, admettaient une profusion d'ornements dont je voudrais bien vous voir expliquer l'absolue nécessité; ou plutôt, ne l'entreprenez pas, M. K., vos efforts seraient inutiles ou ne serviraient qu'à une preuve de plus que votre assertion est encore une de ces exagérations qui nuisent à la bonne cause et à votre réputation d'homme de science.

—

Vous donnez le nom d'*adaptation* — au troisième principe de l'architecture chrétienne et vous présentez à cette occasion quelques observations fort justes, mais comme dans votre opinion le plan de M. B. pêche contre tous les principes de l'art chrétien, vous cherchez à le

trouver aussi en défaut contre cette règle; c'est une manie, M. K., vous êtes inexorable, vous voulez trop prouver. « Jamais nos ancêtres ne se seraient avisés, » dites-vous, de faire le plan d'une église, sans savoir » où cette église devait être placée, comme quelques » personnes disent que c'est ici le cas, pour les plans » auxquels s'applique notre critique. »

Si, comme vous avez voulu le prouver, un architecte chrétien ne doit pas avoir en vue de produire un coup-d'œil agréable par son œuvre, on pourrait vous demander à quoi bon connaître préalablement le terrain que l'église doit occuper, dans une ville surtout comme la nôtre, où les terrains ne sont pas du tout accidentés et où ils ne sont pas tellement circonscrits qu'il faille calculer à un pouce près.

Vous avez d'ailleurs suivi les mêmes errements, M. K.; les terrains ne sont pas encore désignés et vous avez présenté deux plans pour cette nouvelle église; je ne vous en fais pas cependant une critique.

Au contraire, j'abonde dans votre sens, M. King: un architecte doit connaître son terrain, comme le tailleur doit connaître le dos qui va porter l'habit qu'il confectionne.

L'architecte que vous attaquez, M., est de la même opinion, mais la confection de ce plan, avant que le terrain ne fût désigné, que prouve-t-elle? Si l'on veut en tirer une conclusion légitime, elle prouve seulement que ce plan est un plan provisoire; sa confection, avant la désignation du terrain, est un acte de complaisance, — et tout le plan prouve qu'il était destiné à subir plusieurs modifications: les preuves ne manqueraient pas, si vous aviez voulu mettre quelque bonne volonté à les trouver.

—

Vous nommez le quatrième principe essentiel en architecture chrétienne, — le *rapport* — entre le bâtiment et l'usage que l'on doit en faire.

J'adopte votre principe dans toute son étendue, le bâtiment doit atteindre le but pour lequel il a été fait; mais j'en suis encore à me demander bien sérieusement en quoi le plan de M. B. n'attendrait pas le but. Le plus grand grief que vous lui objectez, c'est que M. B. veut donner à son église la forme d'une croix. Non seulement cette manière de construire dites-vous, est mauvaise en principe, mais elle nécessite des dépenses superflues.

Je pourrais vous indiquer un grand nombre de nos églises de village avec des transepts; les églises cruciformes ne sont nullement rares comme vous l'assurez, et cette forme est aussi chrétienne que celle des basiliques, son symbolisme est compris de tous les chrétiens; je vous prouverai d'ailleurs jusqu'à l'évidence que cette forme dans le cas présent, n'est pas du tout inutile et qu'elle n'occasionnera pas des dépenses superflues.

« Une église paroissiale dites-vous, n'a pas besoin de » plus de trois ou quatre autels, et un ambulatoire, » sans autels, autour du chœur, est une dépense inutile; » en conséquence nous devons désapprouver la *forme* » adoptée pour les plans de l'église de la Madeleine. »

Mais votre critique, M. King, tombe à faux; les plans de M. B. ne proposent que trois autels et pas d'*ambulatoire* autour du chœur, du tout. Votre mémoire aura été infidèle et c'est fort mal à vous, M. King, car toute erreur de ce genre nuit au succès de la renaissance de l'art chrétien.

Une critique décente du plan de l'église de la Madeleine

serait sans doute entrée dans les vues de l'architecte, et pour atteindre le but, vous auriez pu vous dispenser d'employer un langage dont vous avez vous-même senti l'inconvenance, puisque vous demandez pardon de son emploi.

Vous ajoutez à votre lettre quelques observations sur la dignité du culte et sur les objets employés dans les cérémonies religieuses, qui me font regretter que vous n'ayez pas crû devoir leur donner les développements nécessaires. Vous vous bornez à quelques exclamations acerbes sur le mauvais goût des artistes et sur leur ignorance; vous auriez bien mieux fait de leur dire ce qu'ils devaient savoir et par là vous auriez rendu un service réel à la bonne cause.

Nous possédons des orfèvres de mérite, des ciseleurs de talent, qui confectionnent ce qu'ils nomment des vases sacrés, des calices, des ostensoirs, des reliquaires; la coupe de ces objets, étudiée d'après l'antique, est irréprochable, et leurs ornements, plus ou moins calqués sur ceux des Grecs et des Romains, sont bien en effet romains ou grecs, mais ils ont le malheur de ne pas être chrétiens.

Je vous conseille cependant de rengaîner votre indignation à cette vue; ces artistes sont des élèves de leur époque, s'ils avaient eu le bonheur, M., de rencontrer des maîtres comme Pugin, ils auraient probablement pensé et senti comme vous; si vous aviez eu le malheur de naître vingt ans plus tôt, vous penseriez sans doute comme eux; il est des époques dans l'histoire des arts,

où l'appréciation du beau se modifie; on profite, ou on est victime des idées qui règnent au moment de son éducation; vanter sa science dans ce cas, humilier impitoyablement ceux qui professent une opinion contraire, c'est tout bonnement baser sa vanité sur l'heureux hasard dont on a été privilégié. Il y a peu de mérite à cela.

Un artiste chrétien, pour pratiquer convenablement son art, devrait posséder la connaissance de la liturgie catholique, de l'iconographie et du symbolisme chrétiens, ou se contenter de suivre les modèles proposés par ceux qui savent ce que ces sciences exigent pour l'exécution de ces objets.

L'acquisition de ces connaissances serait longue et difficile pour tous, impossible pour la plupart; mais ceux qui savent, M., devraient publier des traités élémentaires sur chaque spécialité, proposer des modèles, descendre jusqu'aux détails, en expliquer les motifs, afin de ramener au goût religieux les artistes qui ont fait leur apprentissage avant la renaissance, et de former à l'art chrétien les jeunes gens qui se destinent à l'état.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . . A l'œuvre, missionnaires! instruisez ceux qui ignorent encore jusqu'à l'existence de la réaction en faveur du style chrétien; guidez ceux qui se montrent de bonne volonté; ayez des raisons et de la bienveillance même pour ceux qui résistent, car ils seront entrainés un jour.

Je signale à vos critiques, M. K., les monuments de

nos cimetières, ainsi que le char funèbre qu'on n'emploie heureusement que dans les grandes occasions; on ne peut le regarder sans rougir, entouré qu'il est d'ignobles génies qui tous portent en main l'emblême payen de la mortalité de l'âme, le flambeau éteint et renversé; c'est une honte de voir étaler ainsi, en présence de la croix et des restes mortels d'un chrétien, les monstruosités matérialistes du paganisme.

§ III.

Les deux parties de la lettre qui précède se trouvent composées à l'imprimerie depuis plus de quatre semaines; la nécessité de continuer l'impression de l'ouvrage périodique où elle doit paraître, me force à remettre de quelques jours la publication du troisième paragraphe, qui est destiné à l'examen de vos plans.

Je les ai cherchés longtemps envain; ce n'est guères que depuis quelques jours que je suis parvenu à les voir, et après leur examen, je me suis convaincu que la discussion des principes que vous semblez avoir adoptés et la comparaison de vos plans avec celui de M. B., m'entraîneront beaucoup plus loin que je ne l'avais crû d'abord.

Je recule d'autant moins cependant devant cet examen approfondi, que depuis peu, vous avez publié le prospectus d'un ouvrage que j'aurai à annoncer et que je passerai en revue.

J'applaudis sincèrement à votre zèle; l'entreprise que

vous faites est digne de vous et j'espère que l'ouvrage répondra à l'attente générale.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération la plus sincère,

C. M. de l'A.

Facsimile des signatures de

1. *Gérard Van Meckeren.*

2. *Maximilien de Bourgogne.*

3. *Adolf de Bourgogne.*

4. *Corneille Scepper.*

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE

SUR

GÉRARD VAN MECKEREN,

VICE-AMIRAL DE FLANDRE

SOUS

CHARLES-QUINT.

Je voudrais qu'un autre docteur de Sorbonne rendît à la lumière les personnages que l'histoire a injustement laissés dans l'ombre.

LESLAY.

Il importe surtout de rassembler sous les yeux de leurs concitoyens, les noms et les exemples des hommes qui ont le plus illustré leur pays natal.

FAMELON, ministre.

INTRODUCTION.

—

Voyage à Boesinghe.

Je venais de publier mes *Recherches historiques sur la ville de Bergues*.

Un exemplaire de mon travail tomba entre les mains de M. l'abbé Van de Putte, curé de Boesinghe, ancien

directeur du collége épiscopal de Bruges et un des savants dont s'honore la Belgique.

Le 17 mai 1849, je reçus de ce docte écrivain, dont je n'avais pas l'honneur d'être connu, une lettre que je conserve comme un doux souvenir, comme une sainte relique. Je vais la produire ici, mais en retranchant de son contexte, les passages trop flatteurs pour moi.

« Boesinghe lèz Ypres, 15 mai 1849.

» Monsieur,

» . . . .
» . . . .
» . . . .

» J'ai été informé trop tard de la mise sous presse » de cette histoire, pour vous communiquer les docu- » ments les plus curieux sur votre compatriote, Gérard » Van Meckeren. Je possède une partie des archives de » cet illustre vice-amiral, qui montait le vaisseau l'*Eléphant*, » lors du départ de Charles-Quint pour l'Espagne, après » son abdication.

» . . . .

» Aussi, je suis prêt à mettre à votre disposition tout ce » que ma bibliothèque renferme de papiers provenant de » la mortuaire de Van Meckeren.

» Vos écrits m'ont prouvé, monsieur, que vous êtes » grand admirateur de mon devancier, le curé Sluy-

» per (1). Vous dire que je me propose d'élever dans mon » église un petit monument à sa mémoire, et que j'ai un » volume de 310 pages, in-4° ms., contenant des lettres » et des poésies inédites de Sluyper, de l'abbé Van Loo, » de Marchantius, d'Hemus et de tous les bardes latins » de notre Flandre-Occidentale, de la dernière moitié du » XVIe siècle, ce sera, je crois, vous engager à venir » faire un pélerinage à l'ancienne cure de Sluyper, où » vous ne trouverez plus l'ancien poète, mais l'ami de » ceux qui s'intéressent à l'histoire de leur pays.

« Veuillez, monsieur, disposer de ma maison comme » de la vôtre et me croire

« Votre tout affectionné,

» F. Van de Putte,

» Curé à Boesinghe. »

Il me serait difficile d'exprimer, quelle fut ma joie à la lecture de ces lignes.

Depuis longtemps, je m'étais appliqué à découvrir quelque trait de la vie de Van Meckeren; mes investigations n'obtinrent aucun résultat. Je ne connaissais sur notre

---

(1) Voir ma notice sur le château de la Motte au bois, sur les églises du moyen-âge dans les villages flamands de la France, et mes Recherches historiques sur la ville de Bergues.

vice-amiral que ce qu'en rapporte Sanderus dans sa *Flandria illustrata*, à savoir que *la ville de Bergues doit s'enorgueillir d'avoir donné le jour à Gérard Van Meckeren, préfet de la mer de Flandre.*

Par quels services rendus à sa patrie, notre compatriote a-t-il mérité les éloges de notre historien belge? quelle part a-t-il prise aux événements de son époque? avec quels personnages a-t-il été en relation? quelle place a-t-il occupée dans l'estime de ses contemporains? quels dangers a-t-il bravés pour parvenir à la dignité de vice-amiral? enfin, quelle a été sa famille?

C'étaient-là autant de questions insolubles.

La lettre de M. l'abbé Van de Putte fut pour moi toute une révélation.

Je partis pour Boesinghe.

Mon bâton de voyage à la main, je traversai Rexpoede, Oostcappel, Rousbrugge, Proven, ces beaux villages flamands que désolèrent, en 1793, les armées coalisées. J'admirai de nouveau ces champs de la Flandre, promettant d'abondantes moissons, richesses de mon pays. A Poperinghe, je saluai en passant les deux églises de ce bourg, remarquables monuments du XIV[e] ou XV[e] siècle. A Elverdinghe, je vis toute une population occupée à des préparatifs de fête. Des arcades de verdure s'élevaient sur le chemin, des guirlandes de fleurs serpentaient le long des maisons; ce jour-là, les habitants de l'endroit attendaient un des descendants de leur ancien seigneur et se disposaient à le bien recevoir. Ils voulaient lui témoigner, ces braves gens, que les bienfaits de ses

ancêtres ne s'étaient pas encore effacés de leur mémoire. Enfin, j'arrivai au presbytère de Boesinghe, terme de mon pélerinage (1). Un prêtre, dont les traits portent l'empreinte de la bonté et de l'intelligence, vint audevant de moi. Je me nommai. Il me serra affectueusement la main et me conduisit dans son cabinet de travail.

Ma joie fut grande en entrant dans ce sanctuaire de la science; car, j'y trouvai, au milieu des livres et de vieux manuscrits richement enluminés, ...
. . . .
M[r] l'abbé Carton, de qui j'avais déjà reçu de nombreuses marques d'amitié.

Je restai trois jours au presbytère, dans l'intimité de ces hôtes aimables, sous le charme de leur attrayante causerie.

Pendant mon séjour, je visitai l'église et le château de Boesinghe: l'église où Sluyper, prêtre et poète à la fois, offrit si souvent ses prières à Dieu; le château, ancienne résidence des seigneurs de Boesinghe. En parcourant ces lieux, M. Van de Putte, qui en a écrit l'his-

---

(1) Boesingham repetiverit, suæque
Optatos adeo domùs penates.

Sluyperii poemata. — *Hymn. IV, sacrorum hymnorum.*

Note. — Je me suis singulièrement trompé dans ma Notice sur le château de la Motte au bois, en plaçant le *Boesingha* de Sluyper près d'Aire (France).

toire (1), m'expliquait les souvenirs qui se rattachaient à chacun d'eux, et il me semblait alors voir se dresser devant moi des acteurs des scènes si émouvantes du moyen-âge !

Pourtant, il me fallut prendre congé de mes vénérables amis. Je m'en séparai, vivement touché de l'accueil que j'en avais reçu, mais emportant le précieux trésor qui renfermait *les documents les plus curieux sur mon compatriote*, *Gérard Van Meckeren*.

C'est d'après ces documents, que j'ai rendu à la lumière le nom de ce vice-amiral de Flandre, dont la vie mériterait d'être écrite par une plume plus exercée que la mienne.

Il importe maintenant de dire comment ces archives ont été conservées jusqu'à nos jours. Ce fait me paraît élucidé par cet extrait de l'*Histoire de Boesinghe* (p. 78):

« Eloi de Masin, seigneur de Tourelle, né en 1509,
» échevin du Franc, mourut le 23 décembre 1574 et
» gît à St-Jacques à Bruges. Il épousa, 1° le 9 décembre
» 1537, Jeanne, fille de Chrétien de Zegers-Cappelle,
» qui mourut en 1539. — 2°, en 1545, Louise, fille
» de Jean de Siclers, seigneur de Gotthem, Reyghers-
» daele et Cundergracht, et de Cornélie Maeght; elle
» mourut en 1561. — Il convola en troisièmes nôces,
» le 18 Octobre 1564, avec *Jeanne, fille de Gérard Van*

---

(1) Histoire de Boesinghe et de sa seigneurie, par l'abbé Vande Putte, curé, membre de plusieurs sociétés savantes, in-8°, Bruges, 1846.

» *Meckeren, dit Batenborg, vice-amiral de Flandre;* elle » mourut en 1590 et gît à St-Jacques, près de son » mari.

» Du mariage d'Eloi de Masin et de Jeanne Van » Meckeren, est issu:

» George de Masin, chevalier, seigneur de la Tourelle, » né le 30 Juin 1594, échevin du Franc, mort le 27 » Octobre 1656, et gît à St-Jacques à Bruges. — Il se » maria le 1 Août 1630 à Marie-Jeanne des Trompes, » fille d'Adolphe, seigneur de Boesinghe, Gheluwe, » Westhove, Bellequint, Gavere, Sampletun, Plancques » etc., grand-bailli de la châtellenie d'Ypres, et d'Adrienne, » fille de Jean de Gevarre, dame de Wilre, près de » Louvain.

» Les enfants de Georges de Massin sont: 1° Jean- » Idesbalde, seigneur de la Tourelle, Boesinghe et autres » lieux, mort à Boesinghe, le 7 Février 1694; 2° George- » Norbert, prêtre; 3°, Adrien, seigneur de Boesinghe, » Frenoy, etc.; 4°, Eloi-Jérémie; 5°, Marie-Isabelle; » 6°, Adrienne-Thérèse; 7°, Françoise-Louise, tous » décédés à Boesinghe, vers la fin du dix-septième » siècle. »

Au commencement du XVIIIe siècle, la famille de Thibault s'allia à celle de Masin, et obtint ainsi la seigneurie de Boesinghe. Le propriétaire actuel du château est un membre de cette famille, M. Léopold de Thibault, bourgmestre de Boesinghe.

Ainsi, il est probable que les archives de Gérard Van Meckeren ont été conservées par sa fille Jeanne, qui

les aura transmises à son fils, Georges de Masin; lequel les aura laissées à ses enfants et ceux-ci aux Thibault. M. Léopold, les ayant trouvées au château de Boesinghe, les a données à M. le curé Van de Putte, qui me les a confiées pour y puiser les éléments d'une Notice sur celui qui fut le plus illustre enfant de Bergues.

Louis De Baecker.

Bergues, ce 22 Juillet 1849.

GÉRARD VAN MECKEREN.



CHAPITRE PREMIER.

Lieu de naissance de Gérard Van Meckeren. — Il est capitaine des vaisseaux de Flandre en 1528. — Il est chargé de protéger les côtes de Flandre. — Délivre un sauf-conduit à Bouchart de la Rivière de Honfleur. — Est *poortmeestre* de Bergues. — Se rend en Danemarck avec les ambassadeurs chargés de négocier le mariage de la fille du roi avec le duc de Milan. — Particularités et frais de ce voyage.

Un des hommes qui ont aidé Charles-Quint à monter au faîte des grandeurs, qui l'ont servi avec le plus de fidélité et fait respecter ses droits et son autorité avec le plus de dévouement, est Gérard Van Meckeren.

La mer fut le théâtre des exploits de ce brave et loyal capitaine; ce fut en mettant ses vaisseaux et son courage au service de l'empereur, qu'il parvint à la dignité de vice-amiral de Flandre.

Gérard Van Meckeren est né à Bergues-St-Winoc, petite ville flamande située à deux lieues du rivage de l'Océan (1). Nous ne pouvons indiquer d'une manière précise l'année de sa naissance (2); mais il est certain qu'il a vu le jour dans les dernières années du xv[e] siècle ou tout au commencement du xvi[e], c'est-à-dire, à ce moment où l'Europe commença de prendre une nouvelle forme politique, et où apparurent au monde avec Charles-Quint tant d'hommes illustres, parmi lesquels Van Meckeren tient une place honorable.

Nous ne savons rien de son enfance. Nous ignorons son origine; qui fut son père, qui fut sa mère. Nous ignorons quelle a été son éducation; quels exemples de valeur ont pu, cent ans avant Jean Bart, exalter son jeune cœur. Vainement avons-nous interrogé le passé pour savoir sous quelle inspiration Van Meckeren a embrassé la carrière de la marine; le passé est resté silencieux.

Peut-être, étant enfant, une promenade faite avec sa mère sur les dunes, a-t-elle éveillé dans son âme le désir de parcourir ce vaste océan, image de l'infini, — plaine riante, azurée qu'aucun terme ne borne, comme dit poétiquement lord Byron (3).

---

(1) Bergues-St-Winoc, chef-lieu du canton de ce nom dans le département du nord (France). — Voy. *Recherches historiques sur la ville de Bergues*, in-8°, Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, 1840.

(2) Les registres de l'état-civil de Bergues ne datent que de 1584.

(3) *Le Corsaire*, chant I[r].

Peut-être, à la vue des navires aux mâts pavoisés, venant décharger leurs riches cargaisons dans le port de Bergues, son esprit s'est-il enthousiasmé pour ces merveilles du génie humain; car (ce qui est oublié aujourd'hui), au temps de Charles V, les navires voguaient journellement à pleines voiles de la mer à Bergues, et le port de cette ville était comme l'arrière-port de Dunkerque (1).

---

(1) Du cap Blancnez près de Calais, jusqu'audessus d'Anvers, la mer du Nord et l'Escaut sont bordés d'une zone de tourbières et d'alluvions dont le niveau est supérieur à celui de la basse-mer, mais inférieur à celui de la haute. Cette formation récente est appuyée sur des terrains tertiaires sortis du sein des eaux à une époque géologique éloignée: des dunes et des levées faites de main d'homme les protègent aujourd'hui contre les marées, et leurs eaux intérieures s'écoulent à la mer par des écluses qui s'ouvrent lorsqu'elle baisse et se ferment lorsqu'elle remonte.......

La partie occidentale de ce territoire appartient aux départements du Pas de Calais et du Nord, et la ligne qui la sépare du sol plus ancien et plus élevé, qui servit lui-même autrefois de rivage à l'Océan, commence à Sangate et passe par Ardres, Audruick, Watten, Bergues et Hondschoote. Tout ce qui est au nord de cette ligne constitue la région des *Wateringues;* le domaine de la mer s'est même étendu au sud jusqu'au delà de St-Omer. Les eaux pénétraient dans le goulet de Watten et formaient en arrière une rade intérieure dont l'ancien niveau se reconnaît encore à l'horizontalité des dépôts qui en ont pris la place: c'est par là qu'en 1633, les Espagnols attaqués dans St-Omer, n'eurent, pour en inonder les alentours, qu'à barrer, à dix kilomètres plus bas, le vallon de Watten. Les eaux intérieures et les marées travaillaient en sens inverse à combler le bassin de St-Omer à une époque où la mer ne jetait encore à la côte que des sables. Ces sables, pareils à ceux qui forment au large les bancs des atterrages de Calais, de Dunkerque et d'Ostende, constituent le sous-sol de tout le pays des Wateringues.

L'agent le plus actif de la formation de la couche supérieure a été le courant vaseux de l'*Aa*. Les marées en s'épanchant sur la surface des sables apportés et nivelés par elles, servaient de véhicule au limon de cette rivière et des autres eaux qui descendaient du terrain tertiaire; elles l'étendaient au loin dans les lagunes, et le sol s'exhaussait comme dans les poldres, à l'atterrissement desquels nous assistons dans le voisinage. . . . .

Bergues était donc, au XVIe siècle, une ville hantée par les marins, et leur fréquentation peut avoir développé chez Gérard l'ambition d'affronter comme eux les vents et les flots.

Quoiqu'il en soit, quand Van Meckeren se fait connaître pour la première fois, il est déjà capitaine de tous les vaisseaux de guerre de la Flandre. — On est alors dans l'année 1528.

C'est l'époque où une indignation générale s'élève contre Charles-Quint. Ses armées avaient, l'année précédente, saccagé Rome et tenaient Clément VII prisonnier au château St-Ange. « Les détails de la manière inhumaine » dont le pape avait été traité, dit Robertson, remplirent » toute l'Europe d'étonnement et d'horreur. L'audace » inouie d'un empereur chrétien, à qui sa dignité même » imposait le devoir de protéger et de défendre le Saint- » Siége, et qui, portant des mains violentes sur celui » qui représentait Jésus-Christ sur la terre, retenait sa » personne sacrée dans une captivité rigoureuse, parut » généralement un acte d'impiété qui méritait la ven-

---

En 906, Baudouin, troisième comte de Flandre, dotait Dunkerque de sa première enceinte, et la sûreté de cet asyle y attirait de nombreux habitants; il ne paraît cependant pas que de grands travaux de défense contre la mer aient été entrepris avant le XIIe siècle. Il n'est pas probable qu'on les ait attendus pour chercher à contenir et à diriger les eaux intérieures, qui, d'après le relief du terrain et les lois immuables de l'action de la mer sur les alluvions qu'elle dépose, *se portaient principalement dans deux lits qui subsistent encore, celui du canal de Bergues* et celui de la Colme. *Le premier descend perpendiculairement à la côte dans le bassin de Dunkerque.*

J.-J. Baude. *Les côtes de Flandre.* — *Revue des deux mondes. Paris*, 15 *fév.* 1849.

Une charte de Charles-Quint de 1525 autorise la navigation de la mer à Bergues, sans rompre charge à Dunkerque.

» geance la plus éclatante, et qui sollicitait la prompte » réunion de tous les fidèles enfants de l'Église contre » le coupable. François, roi de France, et Henri, roi » d'Angleterre, alarmés des progrès que Charles faisait » en Italie, s'étaient déjà étroitement liés avant la prise » de Rome, et pour mettre un frein à l'ambition de » l'empereur, ils étaient convenus de tenter une puissante » diversion dans les Pays-Bas. »

Le 22 Janvier 1528, deux hérauts, au nom de leurs maîtres, François et Henri, déclarèrent la guerre à l'empereur dans toutes les formes accoutumées.

En présence des nouveaux événements qui se préparaient, Marie, reine de Hongrie et gouvernante des Pays-Bas, chargea Van Meckeren de protéger les côtes de la Flandre. Le capitaine se rendit avec son escadre où l'appelait la confiance de sa souveraine. Il y fit plusieurs prises, entr'autres celle constatée par l'acte de sauf-conduit (1) que nous reproduisons ici:

» A tous ceulx qui ces présentes verront ou oiront, » je Gérard De Meckere, capitaine de tous les navires » de guerre esquippées par les quatre membres de Flan-

(1) Le *sauf-conduit* est une espèce de privilége qui donne aux personnes le droit d'aller et de venir en sûreté, ou, pour certaines choses, celui de les transporter aussi en sûreté. Il se donne à des gens qui, sans cela, ne pourraient aller en sûreté dans les lieux où celui qui l'accorde est le maître, par exemple, à un ennemi.

Tout sauf-conduit émane de l'autorité souveraine, comme tout autre acte de suprême commandement. Mais le prince peut commettre à ses officiers le pouvoir de donner des sauf-conduits; et ils en sont revêtus, ou par une attribution expresse, ou par une conséquence de la nature de leurs fonctions. Un général d'armée, par la nature de sa charge, peut donner des sauf-conduits.

Le droit des gens par Vattel, tome II. Paris, 1820.

» dre (1), lieutenant du très noble et très puissant sei-
» gneur, messire Maximilien de Bourgoigne, seigneur de
» Bevres, de la Veere, Flissinghes et de Tournahem,
» admiral de la mer de par l'empereur notre sire, en
» ses pays denbas, confesse avoir donné et par ces
» présentes donne bon et leaul saulf-conduit, à Colart
» Boucart de la Rivière de Honfleur, par moy prins en
» mer, lequel a bien et duement payé son renchon,
» passeport et despens de bouche par luy fait, durant le
» temps de son prison, durant ce présent passeport l'es-
» pace de six jours ; et après non vaillable, pour traverser
» les pays dudit seigneur empereur, moyennant que ce
» temps pendant ne fera, ne pourchassera chose préjudi-
» ciable à l'empereur, ses villes subjects ès pays, et ne
» polra entrer en nulles villes, chasteaux, tenant le parti
» dudit seigneur empereur, sans demander congié à ceulx
» qui en auront la garde, deffendant à tous ceulx de ma
» charge, et priant à tous aultres capitaines et lieute-
» nans et à tous baillifs, officiers et justiciers que audit
» dessus nommés ne faire ne souffrir quelque empesche-
» ment en dedans le pays dudit empereur. Tesmoing
» de cestes signées de ma main et scellées de mon
» sceau armoyé de mes armes de .... xv^{c} 28. »

« Gerar De Meckere. »

Cependant la guerre annoncée ne se fit point. Le roi d'Angleterre avait trouvé dans ses sujets la plus grande aversion pour son projet, qui n'aurait eu d'autre résultat que la ruine du commerce de sa nation. Afin d'apaiser leurs clameurs et de prévenir une révolte prète à éclater,

(1) Les quatre membres de Flandre étaient une confédération formée des villes de Gand, Bruges, Ypres et du pays du Franc de Bruges.

il fut même forcé de conclure une trêve de huit mois avec le gouvernement des Pays-Bas (1).

Van Meckeren quitte alors son vaisseau et rentre dans ses foyers.

Trois ans après, nous le voyons investi des premières fonctions de la magistrature de Bergues. De 1532 à 1533, il occupe le fauteuil de *poortmestre* ou *chef de la commune*, et comme tel il préside le magistrat, composé de deux échevins, de trois conseillers-pensionnaires, de trois greffiers, d'un receveur, d'un bailli, d'un lieutenant-bailli et d'un vicomte. Ressortissant du conseil souverain de Malines, ce magistrat exerçait, au nom des comtes de Flandre, haute, moyenne et basse justice et avait en outre dans ses attributions la police et les finances (2).

La politique enleva bientôt Van Meckeren à son siége curial.

Charles-Quint, maître de l'Italie, avait donné à Sforce l'investiture du duché de Milan, et lui avait promis la main d'une de ses nièces, fille du roi de Danemarck. Il envoya à Copenhague Maurice de Oldenbourg et Wallexem de Hoplincourt négocier ce mariage.

Van Meckeren dut les y conduire avec ses vaisseaux.

L'escadrille mit à la voile le 14 août 1533 et aborda à Copenhague le 28 septembre suivant. Jamais ambassadeurs ne reçurent accueil plus amical. En touchant la terre, ils trouvèrent un courrier du roi de Suède; la noblesse danoise vint les inviter à un festin; l'évêque de Roschild (3) alla les visiter à bord et l'équipage versa à boire à ses gens.

---

(1) *Robertson*. Histoire de Charles-Quint, liv. v.

(2) Voy. mes *Recherches historiques sur la ville de Bergues*, pag. 155, 156 et 147. — Bruges, 1849.

(3) Roschild, ville de Danemarck au fond d'une baie fort étroite, mais

Le 18 octobre, on quitta le Danemarck. Maurice de Oldenbourg et Wallexem de Hoplincourt se dirigèrent sur la Hollande où ils avaient à conférer avec le stadhouder, et députèrent le même jour au duc de Holstein deux personnages de leur suite, Otton Van Swerten et Otton Stychssen (1).

Pendant ce voyage Oldenbourg et Haplincourt dépensèrent cent quarante-deux livres, sept sous et six deniers; ces débours leur furent rendus, et ce fut, paraît-il, l'unique salaire attaché à leur mission. Ce fait nous est attesté par l'un des ambassadeurs, dans ce billet: « Je Mauricius » Van Oldembourg confesse avoir receu de Anthoine » Le Briu, ascilleur et trésorier des guerres de l'empereur » notre seigneur, la somme de cent quarante-deux livres, » sept sols, six deniers, monnaie de Flandres en livre, » que par le commandement et ordonnance dudit seigneur » empereur et de monsieur le comte de Hoogstraete (2),

---

profonde, qu'on nomme la baie d'Isore. Les rois de Danemarck l'on choisie pour le lieu de leur sépulture. Son évêché fut fondé en l'an 1201 par le roi Suenon.

(1) Ces détails sont fournis par le journal de mer de Van Meckeren: *Register ende memorial der pendingen die Gerit Van Meckeren, overste capitain voir keyserlycke majesteyt vlote verleeyt ende uytgegeve heeft beghinnende den eerste augusti anno XVe XXXIII.* Ms. de huit feuillets.

On peut voir encore dans ce manuscrit que Van Meckeren donna un pour boire de vingt sols aux gens de l'évêque de Roschild; que la cuison de deux tonnes de farine coûtait neuf sols; un mouton neuf sols, et deux tonnes de bierre d'Allemagne un florin d'or.

(2) Hoogstraten, dit Butkens dans ses Trophées de Brabant, tome II, est une bourgade de remarque, avec un très-beau château, à six bonnes lieues d'Anvers et trois de Breda; il ne semble être fort ancien, puisque dans l'antiquité on n'en trouve rien, ni des seigneurs qui l'ont possédé. Jennes, dame de Hoogstraten est, la première qui s'offre; elle fut mariée à Wennemaer de Gimnich, sire de Kerpen, desquels at esté

» son lieutenant-général de Hollande, Zélande et Frize,
» des villes et pays d'Utrecht, il ma payé et délivré
» présentement à cause de semblable somme que deue
» m'estoit tant pour certains despens par moy faict avec
» Wallerem de Haplincourt au voyaige par nous faict,
» et ce du pays de Denemercke meismes de Elscheveur
» jusques en la ville de Cullembourg devers mondit sieur

---

faict mention au tome I. Ledit seigneur perdit la vie devant le chasteau de Rode en l'an 1284, laissant la dame de Hooghstraeten veuve, laquelle en l'an 1286 céda au chapitre de Notre Dame à Anvers, pour le salut de l'âme de son dict mari, tout le droict qui lui compétait au patronat de l'église dudict Hoogstraeten. Ils laissèrent deux filles Jenne et Ide De Gemnich, mariée à Costin, sire de Rauts et de Berchem, laquelle mourut le jour de S. Ambroise de l'an 1330, comme jay veu sur sa sépulture en l'église de St-Michel à Anvers. L'ainée Jenne de Gimnich, fut dame de Hoogstraeten, Voorsele, Meer, etc. et fut donnée en mariage à Jean, sire de Cuyck, desquels les descendants ont été rapportés entre les sires de Cuyk jusques à Jean de Cuyck, sire de Hoogstraeten, qui vendit cette terre à Franc, sire de Borsele, Suylen, etc. et doué de tant de graces et dons de la nature, que Jacqueline de Bavière, comtesse de Haynaut, Hollande, Zélande et dame de Frise, le choisit pour mari en l'an 1432 Mais de cette alliance ne sortit aucune liguée, par où toutes les terres du sire de Borsele passèrent à une sienne niepce, Elisabeth de Bevren, laquelle fut mariée à Gerard, sire de Culemborgh, desquels furent procréés Jasper, sire de Culemborgh, Hoogstraeten, Borsele, Eckeren, etc. qui de sa femme Jenne de Bourgogne laissa cinq filles, desquelles l'ainée et principale héritière Isabeau, fut en secondes nopces à Anthoine de Lalain, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, sire de Montigny, qui fut créé comte de Hoogstraeten en 1518 par l'empereur Charles V. Mais cette dame n'eut aucun enfant, et elle laissa ladite comté de Hoogstraeten avec les terres de Borsele, Suylen, Eckeren, etc. avec encore celle de Sombresse à son dict mari le comte de Hoogstraeten susdict, qui les légua à un sien nepveu, Philippe de Lalain, fils de Charles Ir, comte de Lalain, et de Jacqueline de Luxembourg, par où toutes les dictes terres passèrent en cette illustre maison de Lalain.

— *Trophées tant sacrés que profanes de Brabant, par F. Christophe Butkens,* tome II, in-fol. page 145. La Haye, 1724.

Voyez Négociations diplomatiques entre *la France et l'Autriche,* tome II, page 187, 199, 266, 282, 297, 312, 303, 628, 683.

» de Hoochstraete, aussi pour achat de quatre chevaulx » que avons eus audit voyaige, que pour certain cha» riaige et batellaige que nous a fallu payer et desbourser; » de laquelle somme de CXLII liv. dudit pris et pour la » cause que dessusdite je suis bien payé et en quicte » lempereur.

» MAURIS VAN OLDEMBORCH. »

CHAPITRE II.

Christiern II, roi de Danemarck. — Soulèvement en Suède. — Gustave Wasa. — Charles V expédie une flotte en Danemarck. — Détails sur la marine au XVIe siècle. — Maximilien de Bourgogne commande l'expédition de Copenhague. — Serment prêté entre ses mains. — Cornil Scheppers. — Sa notice biographique.

Depuis environ deux siècles, la Norwège, la Suède et le Danemarck étaient soumis à un même sceptre. Les rois de Danemarck étaient en même temps souverains des deux autres nations. Mais Christiern II, que l'histoire a flétri du surnom de *Néron du Nord,* fut si cruel envers ses sujets, qu'ils s'insurgèrent contre lui. La Suède se souleva à la voix de Gustave Wasa et reconquit sa vieille indépendance (1). Dans cette conflagration générale, Danois et Suédois furent tantôt vainqueurs, tantôt vaincus. Cependant, Christiern finit par prendre la fuite et se réfugia dans les états de Charles-Quint, dont il avait déjà nombre de fois imploré le secours.

En 1536, l'empereur voulant soutenir le parti de son beau-frere, lui expédia une flotte de quarante vaisseaux.

---

(1) Histoire universelle, d'après l'anglois, tome XLIII, p. 205, in-4°, Paris, 1782. Histoire des révolutions de Norwège, 2 vol. in-8°, par Catteau-Calleville, Paris, 1818.

Guichardin raconte dans sa *Description des Pays-Bas*, comment au seizième siècle s'organisait dans cette contrée une armée navale.

« Le roy, dit-il, n'y tient nulle armée de mer, car » ce seroit chose superflue, veu qu'il y ha de tout » temps grand nombre de navires du pays et d'autres » costés, mais bien y ha un amiral avec quelque peu » de navires médiocrement équipés; toutesfois s'il luy » convient faire entreprinse belliqueuse ou voyage par » mer, il ha de coustume de faire arretter et retenir » tel nombre de navires chargées ou deschargées de » quelque personne ou nation que ce soit, qu'il trouve » par les ports et les faict munir et armer de ses » propres munitions (1). »

Van Meckeren nous a laissé sur l'expédition du Danemarck des documents très-curieux, des renseignements précis sur le nombre et le frêt des navires, sur leurs munitions et ravitaillement, ainsi que sur la solde des officiers et des matelots.

§ I. — DE LA COMPOSITION DE LA FLOTTE (2).

Il y avait: 1° douze gros navires de quatre cents tonneaux; chaque navire était monté par trente-quatre officiers et soixante-dix-neuf matelots.

(1) Louis Guichardin. — *Description de tout le Pays-Bas, autrement dit de la Germanie inférieure;* édition française, p. 49.

(2) Voyez pour la forme des navires au XVI° siècle, *archéologie navale*, par A. Jal, publiée par ordre du roi, 2 vol. in-8° avec dessins, Paris, 1840.

Voir pour avoir une idée de la marine au XIV° siècle, un mémoire de M. Legrand d'Aussy, inséré dans les mémoires de l'institut national, fructidor an VII. — C'est une notice extraite d'un poëme de Guillaume Guiart, écrit en 1306.

2° Huit navires de trois cents tonneaux, ayant chacun vingt-huit officiers et soixante matelots.

3° Treize navires de deux cents tonneaux, chacun avec vingt-deux officiers et trente matelots.

4° Huit navires de cent tonneaux, chacun avec seize officiers et dix-huit matelots.

Les quarante navires étaient donc montés par deux mille neuf cent quatre-vingt-seize officiers et matelots; il s'y trouvait en outre quatre mille cinq cents piétons; au total, sept mille quatre cent quatre-vingt-seize hommes.

§ II. — DU RAVITAILLEMENT.

Le ravitaillement coûtait par mois pour 7,496 hommes, à raison de deux sols par tête et par jour, vingt-deux mille cinq cents livres de gros.

§ III. — DU LOUAGE DES NAVIRES.

Le louage des navires contenant dix mille six cents tonneaux s'élevait par mois à quinze mille neuf cents livres de gros.

§ IV. — GAGES DES OFFICIERS.

Les gages des quatre cent huit officiers des douze gros navires étaient par mois de mille neuf cent trente livres;

Ceux des deux cent vingt-quatre officiers des huit navires de 300 tonneaux, de deux mille trente livres;

Ceux des deux cent quatre-vingt-six officiers des treize navires de 200, de deux mille quatre cent soixante livres;

Ceux des cent vingt-huit officiers des huit navires de 100 tonneaux, de mille soixante-dix-sept livres;

Ensemble, dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-huit livres par mois.

§ V. — GAGES DES MATELOTS.

Les gages des dix-neuf cent cinquante matelots étaient de dix-sept mille vingt livres par mois.

§ VI. — GAGES DES CAPITAINES DES PIÉTONS.

Les gages des capitaines, maréchal, prévôt, écoutêtes et sergents s'élevaient à huit cent livres par mois.

§ VII. — SOLDE DES PIÉTONS.

La solde des quatre mille cinq cents piétons, à raison de trois escalins par tête et par mois, montait à seize mille huit cent soixante-quinze livres.

§ VIII. — GAGES DES ENSEIGNES ET PAGES.

Les gages des enseignes et pages étaient de quatre mille cinq cents livres, calculés à raison de deux escalins par mois.

La dépense du personnel s'élevait donc par mois à soixante-dix-sept mille quatre-vingt-treize livres de gros.

Dans ce personnel, nous remarquons:

Amiral,
Vice-amiral,

Colonel,
Lieutenant-colonel,
Lieutenant de l'amiral,
Lieutenant du vice-amiral,
Page de l'amiral,
Autres pages,
Domestiques,
Secrétaire de l'amiral,
Chapelain,
Hallebardiers,
Prévôt général,
Lieutenant du prévôt,
Garde-côtes,
Capitaines,
Mariniers,
Pilotes,
Quartier-maîtres,
Maître de chaloupe et son aide,
Un voilier et son aide,
Charpentier de l'amiral,
Autres charpentiers et leurs aides,
Cuisinier et ses aides,
Sommelier et ses aides,
Connétable de l'amiral,
Connétable du vice-amiral,
Autres connétables,
Arquebusiers,
Chirurgien de l'amiral,
Chirurgien du vice-amiral,
Autres chirurgiens,
Trompettes,
Fifres et tambours,
Matelots.

Il y avait encore des *Eersclemmers*, *Putghers*, *Jonghers* et *Schimmans*.

§ IX. — DES VIVRES.

Chaque personne avait par jour vingt onces de biscuit; un lot de cervoise; trois quarterons de viande salée, le dimanche et le jeudi; une demi-livre de lard, le mardi et le mercredi; une demi-livre de poisson et deux harengs aux jours d'abstinence; deux onces de fromage pour le souper du dimanche, du mardi et du jeudi; un *cartille* d'huile un jour de la semaine; une demi *sumbre* de vinaigre par jour; enfin, un potage fait de deux *salemines* ou *picotins* de pois et fèves, d'une livre de riz et deux livres de beurre, était distribué le vendredi et le samedi entre cinquante hommes.

§ X. — DES MUNITIONS.

Les munitions de la flotte consistaient en:

Poudres.

Trois cents tonneaux de poudre qui coûtaient quarante-huit livres le tonneau, ensemble quatorze mille quatre cents livres;

Boulets de fer.

Cinquante quatre mille livres de boulets de trente, à raison de quinze livres de gros le mille, coûtant huit cent dix livres;

Trois mille six cents boulets, pesant chacun cinq livres, et dont le prix était de deux cent soixante-six livres.

Ces boulets ont été repartis sur chaque navire, ainsi qu'il suit :

Sur chacun des douze gros navires, il y avait onze pièces de canon, et cinquante boulets pour chaque pièce;

Sur chacun des huit navires de trois cents tonneaux, douze pièces, ayant ensemble quatre mille huit cents boulets.

Sur les treize navires de deux cents tonneaux, trois mille deux cents boulets.

Dés de fer.

Ces projectiles, pesant onze mille deux cent cinquante livres, étaient partagés entre les quarante navires.

Plomb à faire des boulets.

Il y en avait deux mille six cent cinquante livres, coûtant quatre-vingt-quinze livres, huit escalins.

Peaux de mouton.

Douze peaux pour chacun des douze gros navires seulement, à deux escalins six deniers la pièce, coûtaient treize livres, deux escalins.

Piques.

Il y en avait deux mille deux cents pour toute la flotte, au prix de huit livres le cent.

Dards et lances.

Cinq mille quatre cents, au prix de cent escalins le cent, ensemble deux cent soixante-dix livres.

Arquebuses à crochets.

Huit cent soixante-quinze arquebuses à crochets et à queues de fer, à raison de trente escalins la pièce, coûtaient treize cent quatorze livres.

Enfin chaque vaisseau de la flotte était muni de peaux de pompe, sacs à poudre, seaux de cuir, maillets de fer, leviers, coins; en un mot, de tout ce qui est nécessaire à l'armement d'un navire.

—

Maximilien de Bourgogne commanda l'expédition de Danemarck.

Tous ceux qui y prirent part, jurèrent entre ses mains de bien et fidèlement défendre l'autorité de sa majesté impériale dans la ville de Copenhague, de rechercher et punir ses ennemis, d'aider, protéger et défendre ses sujets, et aussi d'être fidèles et obéissants à monseigneur de Bevres, amiral et capitaine-général de la mer et stadhouder de sa majesté, d'observer ses lettres et ordonnances faites ou à faire, d'aider à garder les victuailles, le tout pour le profit de sa majesté impériale. Ainsi, Dieu me soit en aide et tous ses saints (1)!

---

(1) Ic sweere die keyserlicke magesteyt in desen jegewordighen handel wel ende getrauwelicke te dienen tot onderstant der stat Coppenhaghen, die wederwillighe ende vianden van zyne Maj[t]. te zoecken ende crancken, die landen ende ondersaten van zyne Maj[t]. te helpen besoermen ende bewaren. Ende mynen heere van Beveren admirael ende capitein generael van de zee ende oick zynen stathouder in zyn afwesen, ghetrauwe ende gehoorsaemt te wesen, zyne artikelbrief, ordonnancien ende bevelen gemaect ende noch te maken tonderhouden den minsten mitten meesten, ook die provanden te helpen bewaren tot keyserlicke maj[t]. meesten proffyte. Soe moet my Godt helpen ende al zyn heilighen. — *Termes du serment.*

Gérard Van Meckeren et Nicolas Dasnes, capitaine, furent chargés de l'armement des navires qui se trouvaient dans le port de Dunkerque. Cornil Scheppers leur manda le 15 janvier 1536, de se presser. « Messieurs, leur » écrivit-il, pour ce que l'empereur ma de rechief comandé » haster cest esquipage, en quoy vostre présence est » nécessaire, je vous advise qu'ayant entendu de Jehan » Vandenveere que serait à propos que messieurs de la » loi de Duncquerque y passent quelques pièces d'artillerie » et admunitions pour la charge de l'*Aigle* et de l'*Escos-* » *saise*. Je ay escript ausdits sieurs de la loy ainsi le » voloir faire, espérant que aussy le ferez, vous requirant » accelerer vostre retour et faire provision de ce que » vous fault de gens et vivres pour les avoir prêts à la » fin de ce mois de janvier, en suivant les propos que » je vous ay tenu avant votre départ de la Veere. Et » en tant que dessus vous prie ne faire faulte. A tant, » messieurs, notre Seigneur soit garde de vous. De » Vlissinghes ce xve jour de janvier xv^{c} xxxvi.

» Le bien vray amy à vous,

» CORNILLE SCEPPERS. »

Comme nous aurons encore à parler de Cornil Scheppers, il nous faut d'abord le faire connaître. Fauconnier, l'historien de Dunkerque, le révendique comme Dunkerquois (1). Mais, d'après une notice insérée dans la Biographie des Hommes remarquables de la Flandre-Occidentale, Scheppers serait né à Nieuport (Belgique).

(1) Histoire de Dunkerque. Tome I, pag. 45 et 46. — Scheppers dit lui-même dans ses ouvrages qu'il est de Nieuport. — *Cornelio Sceppero Neoportuensi, auctore etc.*

« Son père, Jean De Schepper, dit son biographe (1), l'envoya à Paris où il remporta au concours-général la première place en philosophie.

» Il débuta dans la carrière publique par la place de secrétaire de Christiern II, roi de Danemarck, et suivit ce roi infortuné dans son exil; il assista même à la mort de la reine Isabelle, au château de Zwynaerde.

» L'empereur Charles-Quint apprit à le connaître durant le séjour qu'il fit en Belgique, le prit à son service et le chargea de plusieurs ambassades, notamment près du roi Christiern, près de François I^{r}, roi de France, et près de Sigismond, roi de Pologne, et de Henri VIII, roi d'Angleterre. Il fut aussi envoyé vers l'empereur Soliman.

» Charles-Quint l'ennoblit et lui donna une place dans son conseil-privé pour le récompenser des hauts services rendus à la patrie.

» Schepperus était versé dans presque toutes les langues; il cultivait la poésie, l'histoire, l'astronomie, et écrivait aussi facilement en vers qu'en prose.

» Il a laissé: *Assertationum fidei libri VI*, Anvers, 1521, écrit contre quelques astrologues qui prétendaient qu'un grand cataclysme bouleverserait le monde en cette même année.

» Une apologie de Christiern II, durant son séjour en Belgique, écrite en latin, et une élégie sur la mort de la reine Isabelle.

---

(1) Biographie des Hommes remarquables de la Flandre-Occidentale, tome II, page 141, in-8°. Bruges, chez Vandecasteelé-Werbrouck, 1844. Un autre notice plus complète se trouve dans *Histoire des relations comm. etc. des Pays-Bas avec le Nord, par Altmeyer.* Brux. 1840, p. 134 et seqq.

» Marchant dit que les héritiers de Schepperus conservaient un ouvrage ms. : *Hodœporicon Constantinopolitanum*.

» Schepperus mourut à Anvers, le 22 mars 1554, à l'âge de 52 ans; on l'enterra dans l'église d'Eike, dont il était seigneur et où il s'était fait bâtir un beau château. Swertius lui consacre cette épitaphe;

» Grande dedit fidei documentum, grande laboris
» Schepperus, profugam dum comitatur heram.
» Grandius est animi doctrinâ nobilis, alto
» Cum Cicerone tonans, digna Marone canens. »

Voici maintenant quelques traits de la vie de Cornil Scheppers, qui nous sont conservés dans une biographie Dunkerquoise (1):

« Il enseignait les mathématiques et la philosophie à Paris au commencement du seizième siècle. Il se distingua bientôt par ses connaissances en politique, et fut choisi par Charles-Quint pour terminer ses différends avec les divers princes de l'Europe. Il fut successivement ambassadeur en Danemarck, en Pologne, en France, en Angleterre, en Transilvanie, et deux fois en Turquie. La prudence et les talents qu'il montra dans ses missions difficiles, lui acquirent les bonnes grâces de Charles-Quint, qui le créa chevalier et ensuite conseiller-d'état. Les reines de Hongrie et de Suède l'honorèrent de leur amitié, il fut estimé des savants de son temps, et Erasme a fait son éloge dans son dialogue sur Cicéron. »

---

(1) Biographie Dunkerquoise. — Dunkerque, chez Lenoir, libraire, 1827. — Voir Altmeyer déjà cité.

Scepperus mourut à Anvers, le 28 mars 1554, âgé seulement de 51 ans: ses cendres reposent dans l'église paroissiale d'Eecke; il laissa une fille qui épousa Corneille De Corenhuuse, chevalier, grand-bailli d'Ypres depuis 1567 jusqu'en 1574.

CHAPITRE III.

Guerre entre François Ir et Charles-Quint. — Van Meckeren veille aux côtes de Flandre. — Lettre de Maximilien de Bourgogne.

Lorsque nous retrouvons Van Meckeren, la guerre est déclarée entre Charles V et François Ir, roi de France. L'empereur conduit ses armées dans le cœur de la Champagne, marche sur Epernay, et surprend Château-Thierry. Redoutant les suites de cette course victorieuse, la France fait des propositions de paix; Charles les accepte, et la paix est signée, le 18 septembre 1544, à Crespy, petite ville près de Meaux.

Pendant la guerre, Van Meckeren se tenait en mer en vue des côtes de la Flandre, veillant à leur défense et fesant quelques prises à l'ennemi. Le 23, il reçut à son bord une lettre de Maximilien de Bourgogne, qui s'exprime ainsi: « Capitaine, j'ai recheupt lettres » de la Royne (1), dont vous envoye présentement » certain extraict touchant Anthoine de Lini, capitaine, » lequel extraict, ce bon vous semblera, vous luy pourrez » monstrer, vous requérant que avecq ledit Anthoine,

---

(1) Marie, reine de Hongrie, sœur de Charles-Quint, gouvernante des Pays-Bas.

» veuillez tenir toutte amitié, amour et union, affin que » nayez aulcune question avecque luy̅, vous advertissant » que touchant le bruyt et parolles qui courent de la » paix qui seroyt entre l'empereur et le roy de France, » que sa majesté mey a riens escript, partant je présume » que tout n'est que grandes mentiries et mensonges, » néanmoins de ce vous ny ferez aulcunes paroles ou » répétition.

» Pryant le Créateur vous, capitaine, avoir en saincte » garde.

» De Zandenbourg, ce XXIIIe de septembre XVe quarante-quatre.

» Votre bon amy,

» MAXIMILIEN DE BOURGOGNE (1). »

On comprend facilement que l'amiral ait pu dire à son capitaine, qu'il n'était pas encore informé de la conclusion de la paix, puisqu'elle n'avait été signée que le dix-huit septembre et que sa lettre était du vingt-trois. Ce n'était pas en effet dans l'intervalle de cinq jours qu'une nouvelle pouvait être transmise, au XVIe siècle, de Crespy à Sandenbourg. Cependant, comme on savait que des conférences avaient eu lieu à ce sujet entre Charles et des envoyés de France, l'amiral engagea Van Meckeren à être prudent.

---

(1) Maximilien de Bourgogne épousa Louise De Croy, fille de Philippe, sire de Croy, duc d'Arschot, marquis de Renty, comte de Porceau et de Beaumont, baron de Chièvre, Havrech, Wallers, Seneghem, etc. — *Butkens*, Trophées de Brabant, tome II, page 47, in-fol. La Haye, 1724.

CHAPITRE IV.

Tentative de joindre l'Ecosse à la couronne d'Angleterre. — Blocus de Boulogne. — Mécontentement de Charles-Quint. — Entraves à la navigation entre les Pays-Bas, l'Écosse et l'Angleterre. — Van Meckeren croise dans la Manche. — Diplôme qui lui donne cette mission. — Remontrances à Van Meckeren par Scheppers. — Scheppers lui recommande de protéger le retour de l'ambassadeur de l'empereur à Londres. — Nouvelles remontrances à Van Meckeren par Scheppers. — Scheppers lui mande qu'il se rend à la cour.

Les rois d'Angleterre cherchaient depuis longtemps à joindre l'Écosse à leur couronne et ne faire à qu'un seul royaume de ces deux états. On pensait qu'une alliance d'Édouard VII avec Marie Stuart eût favorisé l'exécution de ce projet. Des négociations furent ouvertes dans ce sens, mais elles n'aboutirent à aucun résultat. Au contraire, Henri II envoya à la reine régente, Marie de Lorraine, des troupes pour garantir ses frontières du côté de l'Angleterre et les mettre à l'abri d'un coup de main (1).

Ce n'est pas que la France fut en guerre ouverte avec l'Angleterre; le traité qui promettait l'échange de Boulogne pour de l'argent subsistait; mais Henri, dit An-

---

(1) Anquetil. — Hist. de France.

quetil, crut apparemment sa position changée par ses engagements avec l'Écosse; et les troubles qui se manifestèrent alors en Angleterre et qui enlevèrent le pouvoir au duc de Sommerset, achevèrent de le déterminer à agir hostilement et à essayer de rentrer dans Boulogne sans bourse délier. Il vint lui-même, à la tête d'une armée, bloquer la ville.

Le blocus, ajoute l'historien français, donna lieu à une négociation qui amena un accord définitif. On inséra dans le traité des clauses touchant la police de la navigation, afin d'éviter tout prétexte de rupture entre les deux nations, et les Anglais s'engagèrent à laisser la reine d'Écosse en paix, et à rendre, moyennant une somme dont on conviendrait, quelques villes et châteaux qu'ils tenaient dans ce pays. On parla aussi de marier le jeune Edouard avec madame Elisabeth, fille aînée du roi.

Charles-Quint fut très-fâché de cet accommodement, qui s'était fait sans son intervention. Il en témoigna son mécontentement et donna toutes les marques de mauvaise volonté qu'il put laisser échapper sans rupture (1). Il entrava la navigation entre les Pays-Bas, l'Écosse et l'Angleterre; puis il rappela son ambassadeur à la cour de Londres.

Van Meckeren eut la mission d'aller en croiseur dans la Manche. Il reçut à cet effet, le 14 mars 1549, de Maximilien de Bourgogne, un diplôme écrit en flamand, où sont énoncés les motifs de l'expédition. Nous le traduisons: « Maximilien de Bourgogne, chevalier de l'ordre de la Toison d'or (2), seigneur de Beveren, de la Veere,

(1) Anquetil. — Hist. de France.

(2) Maximilien de Bourgogne a été créé chevalier de la Toison par Charles-Quint, dans le chapitre tenu à Utrecht en 1546.

» Flessingue, Brouwershave, Duneland, Tournehem, ami-
» ral et capitaine-général de la mer, gouverneur de Hol-
» lande, Frise et Utrecht, faisons savoir que Sa Majesté
» étant dans l'intention d'expédier en mer quelques navires
» de guerre pour servir Sa Majesté contre les Écossais,
» ses ennemis déclarés, et protéger la navigation contre
» toute attaque des pirates. A cet effet, Sa Majesté a
» chargé plusieurs capitaines de cette mission, et entr'au-
» tres Gérard Van Meckeren, à cause de son inébranlable
» fidélité à son empereur et de son expérience dans la
» guerre maritime, et parceque nous le connaissons par-
» ticulièrement. Nous avons donc commis, nommé et
» établi au nom de Sa Majesté, commettons, nommons
» et établissons le dit Gérard Van Meckeren par ces
» présentes, pour notre stadhouder et capitaine-général
» de toute la flotte et de l'armée de mer, sur le navire
» *le Faucon*, avec toute prééminence et autorité sur ladite
» flotte, ainsi qu'il conviendra, mais en se conformant
» toutefois aux instructions et ordonnances impériales que
» nous lui avons transmises, en date du 19 Janvier der-
» nier.

» Ceci est notre exprès commandement, que le susdit
» capitaine Gérard Van Meckeren ni sa troupe ne pilleront
» ni feront aucun dommage et ne souffriront qu'il ne soit
» pillé ou fait le moindre préjudice soit aux sujets de
» l'empereur, soit aux étrangers, soit à ceux qui ont
» sauf-conduit ou passe-port. Lorsque avec sa flotte il
» saisira quelque bâtiment pirate ou ennemi, il nous en
» donnera connaissance en notre qualité d'amiral ou à
» nos stadhouders dans les quartiers où les vaisseaux pour-
» ront aborder, le tout suivant le prescrit des ordonnances
» de Sa Majesté impériale qui seront fidèlement exécutées.
» Le susdit Gérard Van Meckeren a prêté entre mes

» mains le serment de fidélité. C'est pourquoi nous or-
» donnons à tous justiciers et officiers et sujets de Sa
» Majesté impériale de respecter partout le susdit capitaine
» Meckeren, lorsqu'il agira pour l'exécution des présentes
» et de lui donner aide et main-forte au besoin. Fait
» sur notre flotte de Zandenbourg, sous notre scel de
» l'amirauté, le xiv° jour de mars de l'an xv° 49.

« Maximilien de Bourgogne. »

« Par Monseigneur l'amiral,
« Simon. »

Cependant, malgré la présence de Van Meckeren dans les eaux de la Manche, nous eûmes à nous plaindre des pirateries des ennemis ; on pensa même que des Flamands n'étaient pas étrangers à ces actes de pillage. L'amirauté de Dunkerque s'en plaignit à l'amiral de Flandre. Maximilien de Bourgogne enjoignit à son vice-amiral et aux membres du conseil d'être impitoyables envers les corsaires pris les armes à la main. « J'ay différé, leur dit-il,
» de vous rendre response sur l'apréhension des pirates
» tant Englois que aultres, dont m'avez envoyé les in-
» formations jusques avoir le tout monstré à la royne
» et ceulx du conseil; lesquels aujourd'huy ont déclaré
» que debviez exemplairement les punir en leurs vies,
» dabondant que les subjects de pardechà que y sont
» trouvés soient mis comme traistres en quatre quartiers
» et tous délaissés sur le grand chemin tyrant vers En-
» gleterre.
» Quant aux despens et mises de la justice, semble
» qu'ils se doibvent payer de leurs navires et biens.
» A tant, très-chers et bons amys, nostre Seigneur

» vous ayt en sa garde. De Bruxelles, ce xxiiiime de
» novembre 1649.

» Le bien vtre bon amy
» M. de Bourgogne. »

Dans l'accomplissement de son mandat bien pénible, Van Meckeren éprouva des contrariétés de la part de ses compatriotes, s'il faut en croire une lettre de Cornil Scheppers. « Capitaine, lui écrivit-il de Bruxelles, le 21 décembre » 1549, ceste sera pour vous advertir en amy coment mon- » seigneur de Rueulx s'est hier soir envers moy doulu » de vous, disant que les baillifs de Vlissinghes, de » Ermuyde et de la Veere se sont plaintz de vous, » aschavoir celluy de Vlissinghes soubstenant que auriez » gasté sa navière, à cause de quoy il vous vouloit ty- » rer en procès, y adjoustant ledit de Vlissinghes que » aussi pareillement aviez gastée celle de monseigneur de » Rueulx (1). Celluy de Ermuyde soubstenant que luy » faisiez tort de dire que les cables et cordailles par luy » délivrez à lestouffement (le grément) de la navière de » mondit seigneur, nestoient point bons, et quil prou- » veroit que lesdits cables et cordailles avoient esté tels » comme ils devoient estre, et si aulcune faulte a esté » trouvé èsdits cables et cordailles, ce a esté par vtre » moyen que les aurez laissé trainer en la fainge, et non » pas tellement gardé comme conviendrait. Celluy de la » Vere soubstenant que avez compté pour despens au

---

(1) Adrien de Croy, comte de Reux, mari de Claudine de Melun. — Il était arrière-petit-fils des fameux seigneurs de Wesemale, et comme tel allié aux maisons d'Arschot, de De Mérode, de Brimen, d'Humbercourt. Voyez Trophées du Brabant, par Butkens, tome II, page 528.

» prouffit de la dite navière aultant que monte le frêt » d'icelle, de sorte que là où monseigneur pensoit rece- » voir onze ou douze cens florins pour ledit frêt, il ne » na rien receu. Ains le luy a ledit baillif conté, qu'il » ne trouve pas ressonnable, veu que ainsi faisant son » dit navière auroit servy pour riens, et ainsi lavoir en- » tendu de son homme retourné de Zélande. Sur quoy » luy respondis que estiez allé quelque part et si quel- » qu'un vous vouldroit charger, que y estiez adverti, » vous priant enquerrir de navières et du pris dicelles » conforme à nos devises, et du tout madvertir le plus- » tost que pourrez.

» A tant, monsieur le capitaine, en me recommandant » de bien bon cœur à vos bonnes grâces, prie le Créateur » vous donner bonne vie et longue.

» Le tout vtre amy et serviteur

» Cornille Sceppers. »

Nous avons dit plus haut que l'empereur rappela son ambassadeur d'Angleterre; à Gérard Van Meckeren fut confié le soin de protéger sa rentrée dans sa patrie. Cornil Scheppers lui annonça cette nouvelle dans les termes suivants: « Capitaine, je vous advise que l'empe- » reur revocque (rappelle) son ambassadeur d'Angleterre, » messire Franchois Van Dilft, chevalier, et désire qu'il » soit convoyé (accompagné) de sorte qu'il ne tombe » ès mains des Escossois ou aultres pyrates. Et pourtant » ma sa majesté commandé vous ordonner que incon- » tinent après la réception de cestes vous ayez à trans- » porter avec les navires de vostre charge sur la coste » d'Angleterre vers lyssue et emboussure de la Tamise,

» et en ce ne faire délay. Vous scaurez ce que aultrefois » vous ay escript alendroit dudit seigneur ambassadeur, » lequel oultre quil est personnaige de tel respect que » sa function importe, est en mon particulier bon seigneur » et amy. Parquoy oultre ce que estes obligé obeyr à » sa majesté, me ferez plaisir exécutant ce que dessus.

» A tant, capitaine, nostre Seigneur ait garde de vous.

» De Bruxelles en haste ce xme de may 1550.

» Le bien vostre serviteur et amy
» CORNILLE SCEPPERS. »

Quoique l'empereur ne fut pas dans des termes de très bonne amitié avec le roi de France, il n'était pas en guerre avec lui. Le traité de Crespy était toujours en vigueur, aucune atteinte ne pouvait donc être portée au commerce international. Aussi, Van Meckeren en laissant ses navires continuer de donner la chasse à des bâtiments se rendant en France, ou en s'emparant lui-même de vaisseaux français, transgressait-il la paix conclue entre les deux souverains. Cette transgression du droit des gens souleva des réclamations de la part de la France. Scheppers lui manda à cette occasion : « Capi- » taine, je vous advertis et vous debvez savoir que du » costé de France on s'est plaint de vous de ce qu'avez » donné la chasse à aucuns navires de guerre escossais » jusques audessoubs de la place de Conquest en la basse » Bretaigne (1), et que en oultre avez empesché aux

(1) Le *Conquet* (*Conquestus*), petite ville maritime de France en Basse-Bretagne, à cinq lieues de Brest.

» subjects du roy de France le francq passaige et que
» davantaige avez prins les navires appartenant auxdits
» subjects de France. Vous debviez selon ma commande
» m'informer et entendre ce qui en est, affin qu'on en
» puisse respondre à la vérité, conserver bonne amitié
» entre l'empereur et le roy de France, et à ce que soyez
» oy (ouï) en vos différends, puisque je voy qu'il est
» raisonnable que devons aider de votre commission,
» instruction et serment quavez fait en mes mains au nom
» de lempereur. Je vous aideray et assisteray conformé-
» ment à iceluy serment. Désirant avoir responce de vous
» sur ceque dessus, laquelle pourrez adresser au bailly
» de la Veere ou Vlessinghes selon que la saison le
» portera pour ma descharge et la vostre. »

Puis, Scheppers ajouta:

« Je vous ay escript par dernières lettres touchant
» deux choses; l'une, que vous tenissiez avec vos navires
» sur la coste d'Angleterre vers l'issue sur la Tamise
» jusques à ce que l'ambassadeur aura passé, qui sera
» de brief; ce que de rechief je vous recharge de faire.
» L'aultre point est touchant les victuailles pour deux
» mois à entrer après l'expiration de ces trois premiers
» mois courant encoires jusques à le xime de juny pro-
» chain venant, duquel point aurez été adverti par mes
» lettres plus particulières et aussi par ce que vous aura
» donné à cognoistre le bailli de la Veere, comme ledit
» bailli m'escript vous avoir mandé. Pourquoy je désire
» scavoir votre responce absolument et des aultres capi-
» taines respectivement, parce quil ma esté chargé ainsi
» le faire, afin d'y pourveoir en lung envènement ou en
» l'aultre, d'aultant que je n'ay trouvé aucunes obmissions

» à l'endroit de donner charge desdits vivres en aucuns » des capitaines de vostre compagnie, lesquels sera bien » qu'ils se résolvent et bientost afin que je ne demeure » entre deux selles pour ma décharge envers l'empereur » et de tous aultres.

» A tant, capitaine, nostre seigneur soit garde de » vous.

» De Bruxelles ce xxime de may 1550.

» Le tout vre bon amy et serviteur
» CORNILLE SCEPPERS. »

Six semaines après, Van Meckeren reçut de Scheppers, ce billet:

« Capitaine, je men vay à diligence en court (à la » cour), mais sera bien que demain avec la compaignie » de vos sept navières, retournez en mer, et pourrez en » dedens cinq ou six jours estre de retour en Zélande » ou icy, en sorte que lhors aurez de mes nouvelles.

» A tant, capitaine, ntre Seigneur soit garde de vous.

» De Ostende, ce huitiesme jour de juillet xve cin» quante.

» Le bien vre bon amy et serviteur
» CORNILLE SCEPPERS. »

La paix fut rompue entre l'empereur et la France vers la fin de l'année 1551. Alors, tout commerce cessa entre ces deux puissances. Les pêcheurs ne purent plus sortir des ports du littoral de la Flandre, qu'escortés de vais-

CHAPITRE V.

Gérard Van Meckeren est nommé vice-amiral de Flandre. — Diplôme de vice-amiral. — Législation maritime au XVIe siècle. — De l'amirauté. — Des peines disciplinaires. — Par qui elles étaient appliquées.

Nous touchons à un moment solennel de la vie de Gérard Van Meckeren. Le capitaine va recevoir la récompense de ses fatigues, de ses longs travaux, de son dévouement à sa patrie, de son inébranlable fidélité à son souverain.

Le seigneur de Locre, Antoine de Briarde, vice-amiral de Flandre, est mort dans cette maison de Dunkerque où il eut quelques années auparavant, l'insigne honneur de recevoir l'empereur Charles-Quint (1).

Le vingt novembre 1553, Van Meckeren écrivit à Maximilien de Bourgogne pour l'informer de la maladie de Briarde. Le vingt-quatre, l'amiral lui répondit: « Mon-
» sieur le capitaine, j'ay receu vtre lettre en date du
» XXe de novembre, par laquelle m'advertissez de la griève
» maladie du seigneur de Loockre. Mais hier au soir fuz
» adverty par son frère Louys et par le burgmestre de

(1) Charles V, lors de son entrée à Dunkerque en 1549, dîna chez Antoine de Briarde. — Faulconnier, hist. de Dunkerque, tome I, page 56.

» la ville, Mahieu De la Helle (1), quil est trespassé, » et m'a sollicité ledict De la Helle son estat. Mais pour » ce qu'il m'est memoratif que aultrefois maviez adverty » qu'il estoit (De Briarde) assez délibéré de résigner son » office en vos mains, et que lors vous accorday, fut ce » par résignation ou par trespas, et par aussy encoires » dès a présent vous accorde, touteffois soubz certaines » conditions que je vous déclarai ou à vtre commis que » poirez envoyer à ce Noël vers moy, car à ceste heure » je pars en court et crains ma longue demeure, et » pour ce que estes souvent travaillé de maladies, je » vouldrois bien que tinssiez pour vtre substitut ledict De » Helle, comme homme qui a cognoissance de longtemps » dudict estat et hanté les affaires de l'admiralité.

» A tant, capitaine, je prie le Seigneur vous donner » sa grâce et santé.

» De Flessingues ce xxiiie de novembre 1553.

Vtre bien bon amy,

» M. de Bourg^ne. »

Huit jours plustard, c'est-à-dire, le premier décembre,

---

(1) Mahieu De la Helle ou Van den Helle était de la famille de Nicolas Van den Helle, né à Dunkerque en 1434, docteur et professeur en théologie et quatre fois recteur de la célèbre université de Louvain, où on lisait sur son tombeau: *M. Nicolao De Hellis, summo theologo, eccl. sancti Petri Lovaniensis pastori, et hujus xenodochii prius collapsi tam in religione quàm in ædificiis, instauratori piissimo, viro pacifico et juris ecclesiastici propugnatori ardentissimo, in omnes egenos, præsertim studiosos, magnificentissimo, monum. factum, obiit anno* 1505.

Ce savant a laissé plusieurs ouvrages écrits en latin, et dont les membres du haut clergé font le plus grand cas. Il mourut à Louvain. — *Faulconnier,* Hist. de Dunkerque, tome I, page 40. — Biographie Dunkerquoise, 1827.

Van Meckeren reçut le brevet de vice-amiral. « Cest office, dit Guichardin, est très-digne, honorable et de très-grande importance; car il est gouverneur de toutes choses appartenantes à la mer, et ses dépendances, ayant part à toutes confiscations, proyes et butins qui se font sur la mer en temps de guerre. »

Voici la teneur du brevet:

« Maximilien de Bourgoingne, chevalier de l'ordre de » la Thoyson d'or, seigneur de Beveres, de la Veere, » Vlissinghes, Westcappel, Brauwerhaven, Dunelanden, » Tournehem, admiral et capitaine-général de la mer, » gouverneur d'Hollande, Zélande et d'Utrecht, comme » par le trespas de Anthoine De Bryarde, seigneur de » Loockre, en son vivant notre vice-admiral de Flandres, » est vacquant icelluy office et que besoing est pour le » service de sa majesté et la conduite de la justice, d'y » pourveoir d'un homme idoine et qualiffié, scavoir faisons » que pour la bonne cognoissance que avons de la per- » sonne de Geerard Van Meckeren, escuyer, nous iceluy » confiant à plain de ses leaulté, prudhommie et bonne » diligence, avons ordonné, commis et estably, ordonnons » et establissons par ces présentes nostre vice-admiral » et lieutenant particulier pour doresnavant vacquer et » entendre à toutes les choses qui surviendront en mer » ou ès-grèves d'icelle pour toute la coste de Flandre » dont la cognoissance nous appartient, en luy donnant » plain pouvoir, auctorité et mandement espécial de choi- » sir, créer et comettre de par nous plusieurs personnes » pour estre nos conseillers et aultres officiers de l'ad- » miralité, gens de bien et expérimentés en tel nombre » qu'il pourra souffrir, desquels il prendra le serment » à ce deu et pertinent pour par leur advis et détermi-

» nation vuider et cognoistre de toutes questions et diffé-
» rents qui pourront survenir, de procéder contre tous
» les délinquans là où trouvés pourront estre, faire arrest
» de leurs corps, et aussy sy besoing est de iceulx les
» mettre aux amendes et aultres selon les démérites et
» les exigences de leurs mésus et ainsy que le droict
» et raison sera requis de faire tenir plaids sommaires et
» de plain administrer droit et justice à tous ceulx et celles
» qui le requerront, de garder en tout et par tout le
» droict et hauteur de l'empereur, nostre seigneur, en-
» semble nostre droict et prééminence, le tout selon les
» ordonnances et l'admiralité sur ce faictes, faisant tenir
» et respecter bien et duement tous appoinctemens con-
» tractés, tant par luy que par lesdicts conseillers, à la
» seureté[1] des parties et d'iceulx baillifs, baillier, acte
» et enseignements tels qu'il appartiendra aux despens
» raisonnables des parties comme de droict et usance est
» requis, et afinque le droict et haulteur de l'empereur
» et nostre droict et prééminence soit tant mieulx gardé
» en et partout la dicte coste de Flandres, nous avons
» donné congié et licence audict Meckeren qu'il pourra
» substituer et commettre ung ou plusieurs personnes,
» gens de bien idoines et souffisans ès ports de mer où
» bon lui semblera et qu'il sera convenient, lesquels ayant
» commission soubs son scel, seront tenus faire le ser-
» ment dudict droict et prééminence garder et d'iceluy
» et de tous advenemens faire bon et loyal rapport pour
» en tenir comte sans toutefois que nostre dict lieutenant
» et commis puisse et ne pourra donner aucuns passe-
» ports, congiés ne *geleider* en manière quelconque, fors
» seulement aux personnes, navires et biens prins et
» arrestés ès limites de son office, que seront trouvés
» debvoir estre rellaxés par composition ou aultrement,

» pourvu quil sera tenu nous rendre bon et leal compte
» et reliqua de tous lesdicts droicts, proffits et composi-
» tions, du moins de six mois en six mois, et au surplus
» de faire toutes et singulières les choses dictes, leurs
» circonstances et dépendances comme ung bon et léal
» lieutenant et commis dessusdict peult et doibt faire,
» et que à luy en ntre nom compétent et appartiennent
» à tels prouffficts et émoluments que en dépendent et
» suivant certain contraict entre nous deux faict appoinctié
» et signé. Pourquoy de toy bien et loyaulement acquitter
» comme dict est, il sera tenu soubs le serment à ce
» deu et pertinent en nos mains. Sy mandons et ordon-
» nons de par sa dite majesté, en vertu de nostre com-
» mission, à tous capitaines, gens de guerre, prévosts,
» baillifs, justiciers et subjects de sa dite majesté à qui
» ce peult ou pourra toucher ou leurs lieutenans et à
» chacun dèux endroict soy et si comme à luy apparrtien-
» dra qu'ils facent, souffrent et laissent ledict Gérard
» Van Meckeren de ceste commission et office en la
» manière dicte plainement et paisiblement joyr et user
» sans aucun contredict, le obéissent au faict d'icelluy
» et ce quy en dépendt comme nous-mesmes, et luy
» prêtent toute ayde, confort et assistance sy besoing
» est, et je le requiers le tout jusques à nostre rappel;
» en tesmoing de ce avons signé icelles de ntre main
» et y faict appendre nostre scel au faict de l'admiralité
» le 1er jour de décembre xv° cinquante-trois.

« Max. de Bourgoingne. »

Le contrat intervenu entre Maximilien et Van Meckeren et mentionné dans le diplôme que nous venons de reproduire, était relatif à la recette des droits afférents

à l'amiral. Ces droits consistaient dans le dixième des prises faites en mer, des amendes et le produit des sauf-conduits accordés aux prisonniers. Pour indemniser son lieutenant des frais et dépens qu'entraînait cette perception, Maximilien lui abandonnait trois pour cent de la totalité de la recette (1).

Par le document qui précède, on voit quels étaient les droits et les devoirs d'un vice-amiral de Flandre; par ce qui va suivre, le lecteur pourra se faire une idée plus complète de la législation maritime à l'époque où vivait Van Meckeren.

Au moyen-âge, dit Cleirac, tous les peuples du Nord observaient les lois de Wisbuy, écrites en langage tudesque ou teuton. Dans cette île de Gothland, venaient les Goths ou Suèves, les Rous ou Russiens, les Danois, les Prussiens, les Livons, les Allemands, les Flamands, les Fins, les Vandales, les Saxons, les Anglais, les Écossais et les Français. Chaque nation y avait son quartier et des rues particulières à tenir leurs étaux, boutiques, fondiques ou magasins (2).

Maximilien d'Autriche fit en 1487 un décret sur les

---

(1) Dat de voorseyde heere hebben zal den generale ontfanck van myns voorseyde heeren van Beveren recht van den thienden penn. metgaets van alle boeten, bruecken en vervallen die t'officie van de admiraliteyt angaen; daerof hy hebben zal voor zynen salarys, moyten en aerbeyt, den derden penn. op welcken hy ghehouden wordt te doene alle costen, lasten, en vervolghen van 't zelve recht ende tuschelyck van de scepenen en officieren der zelver admiraliteyt . . . . . .
. . . .
. . . .
Aldus ghedaen, gheaccordeert en ghecontracteert binnen den slote van Zandenbourg onder de handteecken van mynen voors. heere den admirael ende heeren Geeraert Van Meckeren, hier onder ghestelt ens.

(2) Cleirac, Us et coutumes de la mer. — Cours de droit commercial maritime par Boulay-Paty; tome i. Paris, 1823.

armements des navires (1), Charles-Quint et Philippe II réglementèrent de même cette matière; Henri III, roi de France, rendit une ordonnance sur l'amirauté de Flandre; Philippe IV, roi d'Espagne, établit le 5 Janvier 1624 une chambre d'amirauté à Bergues (2); le deux mai 1647, Louis XIV la transféra à Dunkerque et la confirma dans toutes ses prérogatives par une autre ordonnance en date du 14 septembre 1671.

Voici les principales dispositions de ces actes législatifs:

DE L'AMIRAL ET DE L'AMIRAUTÉ.

1°. L'amiral, à l'exception de tout autre juge, avait la connaissance de tout fait criminel en mer ou sur les côtes, tant en temps de guerre qu'en temps de paix, comme de toute cause commerciale relative aux voyages maritimes, à la pêche, au frêt et à la vente des navires, chartes-parties, polices d'assurance, brevets et *autres choses quelconques survenant sur la mer et grève d'icelle.*

2°. Il connaissait encore, privativement à tout autre juge, de toute cause civile ou criminelle de ceux de la Hanse teutonique, tels qu'Autrichiens, Anglais, Écossais, Portugais, Espagnols; soit que les procès et différends fussent entr'eux ou entr'eux et Flamands.

3°. Pour être reçu maître de navire, il fallait être examiné par deux anciens maîtres, en présence de l'amiral ou de ses lieutenants.

4°. Les pilotes et lamaneurs ne pouvaient aller au

---

(1) Publié par Mr F. Priem, dans le Précis analytique des archives de la Flandre-Occidentale, tome III, page 259, in-8°, Bruges, chez Vandecasteele-Werbrouck, 1849.

(2) Ordonnance écrite en flamand divisée en 60 articles, datée de Bruxelles. — Voir mes *Recherches historiques sur la ville de Bergues.*

devant des navires plus loin que la rade, sous peine de dix écus d'amende.

5°. Pour être reçu maître-charpentier ou calfateur de navire, il fallait avoir été apprenti pendant trois ans et produit un chef-d'œuvre devant une commission présidée par l'amiral ou le vice-amiral.

6°. Quiconque, simple particulier ou communauté (civile ou religieuse), pouvait armer navires avec la permission du prince et en donnant connaissance à l'amirauté et caution, sous peine d'être considéré comme pirate.

7°. Toute décision de l'amirauté pouvait être exécutée nonobstant appel.

8°. L'appel devait être interjeté dans les dix jours; il était porté devant trois juges à ce commis, après avoir préalablement consigné une amende de soixante florins.

9°. Le dixième d'une prise de guerre appartenait au souverain ou à son amiral; deux parts de ce qui restait après le prélèvement du dixième, à ceux qui avaient fait la prise, et la troisième part à l'église du lieu où le navire pris avait été conduit.

10°. Les capitaines, avant de se rendre en mer, devaient prendre à l'amirauté leurs commissions et jurer de ne rien faire qui fut hostile à leurs nationaux, d'observer les lois et usages de l'amirauté et d'amener aussitôt les prisonniers et marchandises saisis.

11°. Ils juraient encore d'empêcher tous blasphêmes, jurements, blessures et combats, de faire observer les devoirs d'arquebusiers et de canonniers et de veiller aux canons, poudres, boulets, cordages, etc.

12°. L'amiral, ou l'amirauté pouvait seule délivrer des sauf-conduits aux prisonniers de qualité.

13°. Les papiers des prisonniers étaient examinés par l'amirauté.

14°. Si des objets destinés au service divin étaient trouvés dans une prise, ils étaient distribués aux églises.

DES PEINES.

Les infractions aux règles de la discipline, lorsque les navires tenaient la mer, étaient punies suivant leur plus ou moins d'importance, par la réprimande, l'amende, l'application d'un certain nombre de coups, par l'immersion du coupable dans la mer.

Ces peines étaient prononcées par un conseil présidé par le capitaine ou commandant du navire et composé du quartier-maître, du prévôt, du connétable, du pilote et de matelots.

Mais, elles n'étaient prononcées qu'après une procédure en règle; interrogatoire de l'inculpé, audition de témoins, réquisition du prévôt qui remplissait les fonctions d'accusateur ou ministère public.

Les décisions étaient inscrites sur un registre, et le jour où elles étaient rendues s'appelait: *Rechdach* (1).

La discipline n'était pas des meilleures; aussi Adolphe de Bourgogne défendit-il aux simples matelots de se rendre à terre, armés de mousquets, dagues, poignards,

---

(1) Rechdach ghehoude ende hof ghemaect op den *Elyphant* inden vice-admirael van capiteyn Gheraerdt Van Meckere, vice-admirael, De Wich, Jans Van Rozendael, Pieter-Jan Van Awembrouck, Andries Lanczwert, Jacques Van Stavele, eddelluyden, Michiel De Banck, Sybrant Vande Verve, schippers, Willent Vande Grootebrouck, en Ameloot en Basso styluyden, hoochbootsman, ende Bastaert Vullemont van Vlissinghe, connestable, en De Vos, quaertier-meester, op den xvende octobris XV° LVI.

Extrait du registre de mer tenu par Gérard Van Meckeren, lors de son voyage en Espagne.

couteaux, hâches et d'autres armes, sous peine d'une retenue d'un demi-mois de solde et de la confiscation de leurs armes, au profit des pauvres.

La passion pour la boisson était si grande chez quelques matelots, que l'amiral Maximilien de Bourgogne, de concert avec son fils Adolphe et le secrétaire de l'empereur, Cornil Schepper, défendit à toute personne fesant partie de l'escadre, de vendre par jour pour plus d'un sou d'eau-de-vie ou de victuailles, sous peine de retenue de la ration d'eau-de-vie et de treize jours de solde; le tout au profit des pauvres. Il défendit encore au prévôt et à tout lieutenant de donner ou de recevoir en prêt plus de vingt à vingt-quatre sols, sous peine de confiscation de l'argent emprunté (1536).

ORDONNANCES RELATIVES AUX SIGNAUX DE MER.

A chaque expédition maritime, l'amiral de Flandre rendait une ordonnance par laquelle il réglait les signaux de ralliement en mer, afin que les vaisseaux qu'aurait dispersés une tempête ou tout autre accident, pussent rejoindre le vaisseau-amiral.

Ainsi, le 2 juillet 1558, Adolphe de Bourgogne porta un règlement que nous pouvons considérer comme le résumé de tout ce que nous possédons sur cette matière:

I. — Lorsque l'amiral tirera un premier coup de canon, tous les vaisseaux se prépareront à mettre à la voile, et au second coup, ils mettront à la voile.

II. — Tous les vaisseaux suivront l'amiral aussi près que possible, afin d'observer tous les signaux qu'il donnera.

III. — L'amiral sera à l'avant-garde, et les capitaines Josse Dorp, Nicolas Dasnes, Josse Olliviers, Bastaert

Cats, Jean-Gillot Terlong, Jean Janssoone, ... Ghistel et Cornil De Cuyper resteront près de lui.

IV. — Le capitaine Gérard Van Meckeren, vice-amiral, formera l'arrière-garde, et les capitaines Steelandt, Vich, Verhoover et d'autres mariniers resteront avec lui....

V. — Le vaisseau-amiral portera le jour, au grand-mât un pavillon et aura, la nuit, deux feux.

VI. — Le vice-amiral aura le jour, son pavillon au mât de misaine, et la nuit un feu.

VII. — Le seigneur de Cruninghe portera un guidon au mât de misaine, et aura, la nuit, un feu.

VIII. — Aucun vaisseau fesant partie de l'avant- ou de l'arrière-garde ne passera la nuit devant le vaisseau-amiral ou vice-amiral.

IX. — Le jour que l'on mettra à la voile, l'amiral donnera le mot *de guet* pour huit jours.

X. — Au signal donné par un coup de canon et un petit pavillon hissé sur la poupe du vaisseau-amiral, tous les capitaines se rendront à son bord.

XI. — Lorsque le vaisseau-amiral hissera deux petits pavillons l'un audessus de l'autre, tous les marins monteront à son bord avec leurs capitaines.

XII. — Quand un navire appercevra des voiles ennemies, il tirera un coup de canon et hissera un pavillon au bas du mât de misaine; il hissera et baissera son pavillon autant de fois qu'il y a de bâtiments en vue.

XIII. — Personne n'ira à la découverte des vaisseaux ennemis, sans ordre exprès de l'amiral ou du vice-amiral.

XIV. — Le vaisseau qui a besoin de secours, tirera un coup de canon et placera un pavillon à sa proue; la nuit, il attachera deux lanternes aux cordages du mât de mitaine; et tous les vaisseaux se trouvant dans son voisinage, donneront les mêmes signes.

XV. — En cas d'incendie, un vaisseau lâchera la moitié de son artillerie, pour demander secours.

XVI. — Si une tempête survient, la nuit, tous les vaisseaux allumeront une lanterne.

XVII. — Lorsque l'amiral ordonnera, la nuit, de baisser la voile, il fera poser une lanterne audessus des deux feux ordinaires.

XVIII. — Dès qu'un vaisseau verra terre, il tirera un coup de canon, et il montera et baissera ses deux voiles de hune. S'il reconnait la côte qu'il apperçoit, il en fera part à l'amiral.

XIX. — Si un bâtiment venait à toucher sur un banc de sable, il tirera un coup et montera et descendra deux fois ses voiles de hune.

XX. — En temps de calme, tous les vaisseaux sortiront leurs canots, et les placeront de telle manière que les bâtiments ne puissent se choquer.

XXI. — Lorsque le temps est couvert et que les navires ne peuvent se voir, on sonnera de la trompette et l'on battra le tambour. L'amiral tirera un coup de canon de minute en minute.

XXII. — Quand la flotte entrera dans un port, les meilleures places seront réservées à l'amiral, au vice-amiral et au seigneur de Cruninghe; on fera la plus grande attention à ce que les bâtiments ne s'entrechoquent.

XXIII. — Dèsque la flotte sera en vue de l'ennemi, on placera aussitôt à la proue deux tonneaux emplis d'eau, deux autres à côté du mât et deux à la poupe.

XXIV. — Lorsque l'amiral hissera son petit pavillon sur la *Compagne*, le capitaine du *Tigre* se rendra à son bord; le capitaine de l'*Aigle* ira à bord du vice-amiral, à pareil signe de celui-ci.

CHAPITRE VI.

Nouvelles hostilités entre l'empereur et la France. — Nouvelles prises maritimes. — Lettre de Philippe de Bevres. — Détail des prises maritimes. — Van Meckeren s'intéresse à la mise en liberté d'un prisonnier hollandais. — Sa lettre à l'ambassadeur de l'empereur à Londres. — Nouveaux armements de Van Meckeren.

Les hostilités furent reprises entre l'empereur et la France. La mort d'Edouard IX, roi d'Angleterre, et le mariage de sa sœur Marie avec Philippe II contribuèrent encore à les prolonger.

Ces hostilités donnèrent lieu aux armateurs de Dunkerque de faire diverses captures sur les ennemis. En 1553, ils en firent entr'autres deux considérables, dit Fauconnier; la première fut faite par un navire de guerre appelé l'*Hirondelle*, appartenant à Gérard Van Meckeren, vice-amiral de Flandre; et la seconde par un vaisseau nommé la *Trinité*, commandé par Pierre Myns, et armé par des particuliers. Charles-Quint voyant par-là que les armements de Dunkerque, tout en favorisant la pêche et le commerce, incommodaient aussi beaucoup les ennemis, envoya à cette ville cinq mille florins, tant pour reconnaître la valeur des corsaires, que pour aider à équiper leurs navires.

Durant l'année 1554, Van Meckeren reste à Bergues

occupé des affaires de l'amirauté, et peut-être aussi des intérêts de sa famille; car il était père et il avait des enfants. Il avait songé sans doute à marier l'un d'eux, lorsque le vingt-un janvier il reçut de la Veere ce billet: « Monsieur le capitaine, j'ay bien receu vtre lettre et » entens que debvez venir por decà vers le printemps pour » saluer monseigneur (1), et lors pourrons ensemble » parler *touchant vostre contract.*

» Monsieur le capitaine, je vous remerchie du fro- » maige (2) que m'avez envoié. J'espere que vous en aiderez » mengier avecque la grâce de Dieu, auquel je prie, » monsieur le capitaine vous donner santé, bonne vye » et longue. Me recommandant de bien bon cœur à vous.

» De la Veere ce xxime jour de janvier anno 1554 » *à Nativ^{te}.*

» L'entièrement vre bien bon amy,

» PHILIPPE DE BEVRES (3). »

A son retour du voyage promis à Philippe de Bevres, le vice-amiral est tout entier à son amirauté. Il délivre des passeports aux prisonniers de guerre, termine des procès arriérés, règle ses comptes, dresse les tableaux des prises de mer.

Du 21 septembre 1553 au trente juin 1554; il s'est fait vingt-huit captures.

---

(1) Maximilien de Bourgogne, amiral de Flandre.

(2) Ce présent, gage d'amitié, était un des produits les plus renommés de la châtellenie de Bergues, et d'un grand prix en 1554.

(3) Messire Philippe de Bevres, chevalier, seigneur de Fontes, vice-amiral de la mer, qualité différente de celle de vice-amiral de Flandre.

Le 7 décembre 1553, un navire français de Dieppe pris par le *Cerf-volant,* capitaine Philippe de Hachin.

Le même jour, le *Tigre* de Dieppe pris par l'*Aigle* de Dunkerque, capitaine Jean Gillot.

L'*Aigle* et la *Levrette* donnent la chasse jusqu'aux côtes d'Angleterre à la *Marguerite* de Dieppe, maître Jacques Gondebault.

Le 16 mars 1554, un bâteau pêcheur avec sa cargaison, pris par Cornil-Jean-Mathieu Hacblaet, capitaine du *Scrym* de Flessingues.

Le même jour, pris par le même *Scrym,* six autres bateaux de pêche de Tréport, qui furent relâchés sous caution de Nicolas Mahon et de Louis Rogiers.

Le même jour, diverses marchandises, appartenant à un anglais Rouwaur, prises par l'*Étalon* de Middelbourg, capitaine Josse Jacobsen de Thourout (1).

Le 16 avril, l'*Aventureuse* de Dieppe, prise par l'*Épervier* de Bruges, capitaine Josse Francz, et la *Petite aventure* de Flessinghes, capitaine Arnoul Anthenissen.

Le 18 avril, un navire français, pris sur les côtes de Normandie par une *buse* (petit bateau), de Flessinghes, capitaine Janssens.

Le 18 avril, un petit navire de Fécamp, pris par le *Griffon* de Flessinghes, capitaine Martin Michiels.

Le 24 avril, un navire français, pris sur les côtes de Normandie par le *Boudelynt,* de Dunkerque, capitaine Wilhem Gheersten.

Le 26 avril, des marchandises anglaises venant de Calais, prises par le *Pauvre......,* capitaine Geraert Van

(1) Est-ce un des ancêtres des amiraux Jacobsen, qui s'immortalisèrent à des époques différentes par d'héroïques combats contre les Hollandais? Vid. Faulconnier, hist. de Dunkerque.

den Henne, par la *Bonne Aventure,* capitaine Jacobsen, et par le *Griffon* (tous capitaines de Flessinghes et de Bruges).

Le 31 mai, le *Cerf-Volant* de Fécamp pris près Calais par des pêcheurs de Dunkerque.

Le 5 juin, un navire de Dieppe, pris par la *Bonne Aventure* de Flessinghes, capitaine Cornil Hendrix.

Le 7 juin, un navire venant de France, pris par la *Cabane* de Middelbourg en Zélande, capitaine Josse Jacobsen, de Thourout, et Cornil Pietersbyl.

Le même jour, bâteau de pêche français, pris par le *Cygne* d'Ostende, capitaine Jean Jacobsen.

Le même jour, autres bâteaux pêcheurs, pris par le même capitaine.

Le 9 juin, un navire français, pris par une chaloupe de Flessinghes, capitaine Geraert Van den Henne.

Le 17, un navire de Dieppe, pris par le capitaine Cornil Hendrixsen Van Alcmar de Flessinghes.

Le 19, un navire français pris par le *Forêt,* capitaine Theutson.

Le 23, deux navires français pris par la *Cabane* de Middelbourg, capitaine Cornil Pietersbyl.

Toutes ces prises rapportèrent à Gérard Van Meckeren quatre-vingts livres, treize escalins, six deniers de gros (1). C'était le dixième qui lui revenait en sa qualité de vice-amiral.

Si le vice-amiral de Flandre était sévère envers les

---

(1) Compte arrêté et signé par Gérard Van Meckeren, en son commis, le 27 juin 1554.

Rekennynghe en bewys van den thiende penning ende passepoorten ghevatten binnen de stede van Dunckerke, ter cause van de exploiten van oorlooghen gedaen op zee, voor den edele en weerde, Gheraert Van

ennemis de son maître, il considérait comme un devoir de ne pas laisser porter atteinte à la liberté de ceux de sa nation. Aussi, invoqua-t-il l'intervention de l'ambassadeur de Charles V à la cour de Londres, pour l'intéresser à l'élargissement d'un compatriote que l'amiral d'Angleterre avait enfermé dans les prisons de Douvres.

Voici comment s'exprime Van Meckeren dans cette circonstance: « Monseigneur, la bonne fame et renommée » dung Willem Gheertz, hollandois, natif de Delft, » capitaine sur une saloupe, et mesmes le bon serment » qu'il a fait en sa qualité a l'empereur et ses pays en » exploitant contre ses ennemys sur mer, me donne » occasion de présentement escrire à vtre seigneurie et » en sa faveur. Vous très respectueusement requerre » pour autant et sy avant que son cas et affaire mérite » faveur et n'est aulcunement exorbitant de droit, adver- » sant la justice ne tendant contre le bien publicq ou » lhonneur de l'empereur, qu'il vous plaise pour ledit » Gheertz intercéder vers monsieur l'admiral dAngleterre » quy le détient présentement à Dovres ou par vos lettres » ou de bouche comme l'oportunité ou occasion le requerra, » affin qu'il soit mis ou délivré ou relaxé de prison ou » dumoings que l'expédition de justice luy soit faite.

» Et s'il vous plaise me comander chose aulcune pardeçà, » je m'employeray à l'achever et acomplir daussy bon » cœur que me recomande à vtre bonne grace et priant

---

Meckeren, schiltknaepe (*écuyer*), vis-admirael Van Vlaenderen. MS. de 12 feuillets.

Inventaire en date du 14 août 1554 de tous les objets trouvés dans les navires français, pris par les capitaines Vanden Hennen, Hendrix Janssens, Pierre Pierson et autres; MS. flamand de 12 feuillets.

État des droits à M[r] le vice-amiral de Flandre, Gérard Van Meckeren, écuyer, dressé le 24 septembre 1554, par son commis Van Wulpen.

» au Créateur vous, monseigneur, donner le comble de
» vos bons désirs.

» De Berghes ce XIIIIe jour de juillet XVe LIIII.

» Vostre obéissant servyteur,

» † GERAERT MECKEREN. »

Les courses entreprises pendant l'année 1554 par la marine flamande, avaient fatigué ses vaisseaux et les avaient endommagés pour la plupart; Maximilien de Bourgogne envoya à son vice-amiral du bois de Zélande pour les radouber ou les reconstruire (1).

Au mois de novembre, Van Meckeren s'apprête de nouveau à armer. Il est secondé dans ce dessein par Hendrix Taccoen et Hendrix Uphooghe, chefs de la bourgeoisie de la ville de Bergues (2). Son fils Cornil se rend à cet effet à la Veere, le 13 janvier 1555.

---

(1) Capiteyn Meckre, omme groot gebrech van barnynchout dat wy thegenworden hebben daerof onse scepen zeere generael ghesurweert ende onboorsen zyn, zende ic thegenwoorde an u Cornelis De Coninck, bringhe van desen scippere van Ziericzee, gheladen met acht duysent pretereen houdt, dewelke wy geheel ende al betaelt hebben, ten fyne dat ghy by uwen clercq den selven met hem zendende, doet distribueeren ende deelen tselve hout van scepe te scepe, elc naer advenant van zynen ghebreke, ende uwen clercq dof doet houden memorige opghetekent in een billet. Ende in ghevalle naer dat de zelve onze scepen van den selven houte ten vullen ghesurviert. etc.

Te Calais desen XXII^{en} july XV^{c} vierenveertich,

M. DE BOURG^{ne}.

(2) État des dépenses faites pour l'armement des navires de Van Meckeren, Uphaghe et Taccoen. — MS. flamand détérioré. — Voyez *Recherches historiques sur la ville de Bergues*, page 155.

CHAPITRE VII.

La guerre continue entre la France et l'empereur. — Prises maritimes. — Réclamations de la reine d'Ecosse. — Sa lettre à la gouvernante des Pays-Bas. — Autre lettre de Philippe de Bevres.

La guerre continue toujours entre la France et Charles. Sur l'Océan le capitaine français d'Espineville, croisant dans la Manche, avec dix-neuf vaisseaux, soutint à la vue de Douvres un rude combat contre vingt-deux barques flamandes. Cinq d'entr'elles, chargées d'épiceries et d'autres marchandises précieuses, furent prises à l'abordage et amenées à Dieppe. Mais d'Espineville périt dans le combat. Ces vaisseaux vainqueurs, dit Anquetil, étaient la plupart montés par des Normands, les plus hardis navigateurs de ce siècle. Nous ne savons où Anquetil a puisé ses renseignements, mais nous avons sous les yeux un document émané de Gérard Van Meckeren lui-même, d'où il résulte que la marine flamande fit, du premier juillet 1554 au 30 juin de l'année suivante, plus de trente prises importantes qui rapportèrent au vice-amiral pour son dixième, deux cent cinquante-neuf livres, cinq escalins.

Les capitaines qui se distinguèrent dans cet espace de temps, furent Gérard Verhenne du *Griphon*, Jansson de Rozendael de l'*Hirondelle*, Pierre Pierson de la *Raie*,

Cornil Hendriexsen de la *Bonne aventure* de Flessinghe, Adrien Jansson, du *Dogue* d'Ostende, François de Locre, d'une chaloupe de Flessinghe.

De son côté, la reine d'Ecosse, Marie, fille du duc de Guise et veuve du roi Jacques V, se plaignit le 7 mai 1555 à la gouvernante des Pays-Bas, de ce que les Flamands s'emparaient chaque jour de vaisseaux écossais; sa lettre a quelque chose de cette aimable sensibilité qui se révéla plus tard dans la personne de Marie Stuart. « Ma chère sœur, écrivit-elle à la reine de » Hongrie, s'est retiré vers nous Jean de Sotringam, » habitant de la ville de Deidove, pour se plaindre de » ce qu'étant sorti de Nieuport, accompagné de soixante » vaisseaux, pour se rendre dans sa patrie, il a été » attaqué par des Flamands et assailli d'une vive canon- » nade, vers le vingt-deux du mois de septembre 1553; » et ce, quoique son navire fût sous notre pavillon écossais. » Tout son équipage fut blessé et la cargaison pillée ou » jetée à la mer. Ce fait, qui, j'en suis sûre, a eu lieu à » votre insu et contre votre attente, est une atteinte » à la justice, aux bonnes mœurs, une violation des » traités et du droit des gens.

» Je vous engage donc vivement, ma chère sœur, et » vous supplie, au nom de notre amitié, de demander » satisfaction de cet outrage et d'ordonner qu'à l'avenir » vos Flamands ne fassent plus pareille injure à mes » Écossais (ce qui d'ailleurs arrive encore tous les jours). » Vous punirez, je l'espère, les coupables, et forcerez » les auteurs du dommage causé à Sotringam à indem- » niser celui-ci de ses pertes, afin que cela serve d'exemple » à tous les navigateurs.

» Je me repose du reste, ma chère sœur, sur votre » équité et bonne foi, et tout ce que vous ferez à cet

» égard me sera toujours agréable et honorable pour vous.

» Dans cette attente, illustre reine, que le Dieu très » bon et très grand fasse que vous viviez longuement et » heureusement.

» Donné à Edimbourg, le septième jour de mai 1555.

» R. S. V.

» Votre très chère sœur et parente,

» Marie (1). »

D'autres réclamations s'élevèrent encore et aboutirent à des transactions. Philippe de Bevres, annonçant à Van Meckeren qu'il vient d'arranger une affaire, s'exprime ainsi le 9 juillet 1555: « Monsieur le capitaine, jay le » viiie de ce mois reçupt ungne lettre de monseigneur » de Bevres, dont vous envoye copie pour sinon icelles » regler, et touchant le porteur de cestes Pierre Meus, » anglois. Il est ichy accordé avecque les Escossois pour » viii livres de gros ungne fois. Ils ont faict grand dom- » maige et intérest au dict anglois pour si petite somme.

» Monsieur le capitaine, je suis demouré pleige pour » les huict livres de gros à payer à la saint Jehan Remy » prochain venant, par quoy m'a promis ledict Pierre » Meus de lesser en vos mains pour ostaige ungne pièce » dartillerie de fonte de fer, vaillissant plus de xii livres » de gros, laquelle il pourra rependre me rendant la » dicte somme de huict livres de gros. Parquoy vous » prie garder que je ne soye frustré. Après, luy porrez » laisser suyvre sa navire et biens.

(1) L'original de cette lettre est écrit en latin.

» Quant à Francq Jehan, je ne saurois que vous » mander, daultant que ne say à quelle occasion mon- » seigneur l'a faict prendre prisonnier. J'attens mondict » seigneur de brief à lhoste, Dieu aydant, auquel je » prie, monsieur le capitaine, vous donner en santé » longue vye, me recommandant au surplus de bien » bon cœur à vous.

» De la Veere IXe de juillet 1555.

» L'entièrement vtre bien bon amy,

« PH. DE BEVRES. »

CHAPITRE VIII.

Abdication de Charles-Quint. — Préparatifs pour le départ de Charles. — Lettre de Philippe de Bèvres à Van Meckeren. — Le départ est différé. — Lettre d'un moine de l'abbaye de St-Winoc de Bergues à Van Meckeren. — Trève de Vaucelles. — Nicolas Micault annonce que la reine de Hongrie va visiter la flotte. — Personnes admises dans le navire de la reine. — Charles arrive à Zebourg. — Il s'embarque dans le navire l'*Éléphant* commandé par Van Meckeren. — Arrivée en Espagne.

Nous allons assister à une de ces scènes grandioses qui ont laissé dans le monde une émotion profonde. L'histoire cite des noms de princes qui ont quitté le trône pour finir leur vie dans la retraite, mais ce furent, dit Robertson, ou des hommes faibles qui se repentirent promptement d'une détermination prise légèrement, ou d'illustres malheureux qui, privés de la couronne par un rival, ne tombaient qu'à regret dans une condition privée. Mais descendre du rang suprême à un état de subordination, mais renoncer au pouvoir pour chercher le bonheur, c'est un effort qui n'en paraît pas moins au-dessus des forces humaines. Cet effort, l'empereur Charles-Quint le tenta; il résigna sa royauté universelle, se dépouilla de son diadème impérial pour revêtir le froc du moine, pour s'enfermer et mourir dans une cellule.

Charles donna ce sublime exemple d'abnégation le 25 octobre 1555, à Bruxelles, dans une assemblée solen-

nelle des états des Pays-Bas, en présence de son fils Philippe II, de sa sœur la reine de Hongrie et d'un brillant cortége de grands d'Espagne et de princes de l'empire. Il avait choisi l'Espagne pour le lieu de sa résidence. Il était d'autant plus impatient de s'embarquer, qu'il sentait l'impossibilité de se débarrasser entièrement des affaires, tant qu'il demeurerait à Bruxelles (1).

Celui qui fut désigné pour veiller sur cette grande fortune pendant la traversée, fut Gérard Van Meckeren, le capitaine qui avait déjà fait ses preuves de dévouement à la cause de son empereur. Charles voulait lui donner une dernière fois une marque de confiance; il le chargea de conduire son auguste personne vers sa retraite.

Le 26 Octobre, Philippe de Bèvres manda à Van Meckeren de se rendre en toute hâte à la Veere: « Mon-
» sieur le capitaine, lui écrivit-il, j'ay à ce matin receu
» une lettre de monseigneur de Bèvres, par laquelle il
» me ordonne avecque vous choysir lungue des deux
» navires, à savoir, le *Pelican* ou la navire de Pieter
» Hooft. Parquoy en vtre absence ay communiqué laffaire
» à plusieurs et avons délibéré et arresté de prendre la
» navire dudict Pieter Hooft. Je me trouveray cest après
» diné à Armuyden et feray accoustré ladicte navire au
» mieulx quil me sera possible. Il ny a moyen de faire
» venir ichy la navire, car en porroit subvenir retar-
» dement, et lempereur veult que en toute diligence on
» haste lesquipaige. J'ay ouvert votre lettre que mon-
» seigneur vous escript et vous prie en toute diligence
» vous trouver ichy, affin que quand monseigneur viendra,
» je puisse trouver son cas prest.

(1) Robertson. — Hist. de Charles-Quint.

» A tant, monsieur le capitaine, je me recommande » de bien bon cœur à vous, priant le Créateur vous en » santé donner bonne vie et longue.

» De la Veere, ce xxvie d'octobre 1555.

» Votre entièrement bien bon amy,

» Ph. de Bevres. »

Cependant, Charles différa son voyage de quelques mois. Ses médecins lui avaient si vivement représenté le danger qu'il y avait à se mettre en mer dans la saison la plus froide et la plus orageuse de l'année, qu'il avait consenti, quoiqu'à regret, à retarder son départ.

Le spectacle d'un monarque déposant son sceptre, renonçant à toutes les splendeurs du plus beau trône de la terre, pour aller humblement s'ensevelir dans un monastère, exaltait les esprits. De jeunes gens voulurent accompagner leur souverain jusqu'en Espagne. Il y en eut qui s'engagèrent comme marins à bord des navires qui devaient faire partie de l'expédition. Bergues, la ville natale de Van Meckeren, en fournit quatre.

Mais, lorsqu'on sut que l'empereur avait remis son voyage, les parents réclamèrent leurs fils. Un religieux de l'abbaye de St-Winoc (de Bergues) intercéda à cet effet auprès de Van Meckeren, pour qu'il fit rentrer son neveu sous le toit paternel. Nous possédons la lettre du moine, la voici:

« Après toutes favorisables et amiables salutations, » très honorable, discret et bien aymé seigneur et vice- » amiral de la mer océane, capitaine Gheraert Mecker, » moy vostre poivre et léal amy et serviteur, me recom- » mande très humblement en vtre bonne et benigne grace,

» vous suppliant et benygnement de moy voulloir pardonner, que sy audacieusement, vostre personne suys » molestant, suplie humblement à vtre dygnité quil vous » playroit employer en ceste œuvre misericorde, comme » chy après ensuyvant porrez plus amplement entendre; » cest quil vous playroit par exhortations et parolles » doulces, reduire mon nepveu, vostre filleul, Gheraert » Pauwels, au droict chemin et à la droicte voie, lequel » est party de la ville de Berghes accompagniet de trois » aultres compagnons, sans congié de père et de mère, » poivrement fourny dargent et de habillemens, pour » soy soubmaistre, soubs vous ou vostre fils obédience, » en forme de compagnon de gairre et gensdarme, pour » aller et soy retirer en les Espaignes avecques sa magiesté » impérialle.

» Mais comme nous avons entendu que le voiage est » différé jusques après la Chandeleur, craindant que entre » tems porroit estre trouvé vagebond, ou courant par » le pays à cause quil ne auderoit (oserait) retourner » au logis, nous, le père et la mère et moy pareillement, » vous prions humblement, que se vous scavez entendre » aulcunement, ou quil porroit estre arrivé de t'en faire, » quil parroit estre délivré jusques au logis de son père; » car sa paix est faicte, et ont promis de le mettre au » service de quelque Espaignol, marchand ou aultre, » avecque lequel luy playra.

» En che faisant, vous nous ferrez tous grant bien et » playsir. Vous recommande à Dieu.

» Escript en hate che xxv° de novembre 1555.

» Par le tout vtre serviteur et amy,

» Sire Jehan Troys, religieux de St-Winoc. »

Le temps que Charles-Quint passa encore dans les Pays-Bas, il l'employa à donner la paix à ses vastes états. C'est un événement qu'il désirait avec ardeur, dit Robertson, non seulement pour son fils, mais encore pour avoir la gloire, en quittant le monde, de rendre à l'Europe cette tranquillité dont il l'avait privée presque dès le commencement de son règne. Des conférences se tinrent à ce sujet dans l'abbaye de Vaucelles, près de Cambrai, et on y conclut une trève de cinq ans entre la France et l'Espagne, le cinquième jour de février de l'année 1556.

Les peuples reçurent avec transport la nouvelle de cette trève. On espérait que, pendant l'espace de cinq ans, des négociations habiles et bien intentionnées, pourraient amener une paix durable; mais de nouvelles tempêtes troublèrent la sérénité qui commençait à se montrer; l'orage vint d'Italie (1).

Voyant qu'il ne pouvait plus résister à toutes les intrigues qui s'agitaient autour de lui, l'empereur se débarrassa enfin des liens qui l'attachaient encore à ce monde et fit tout disposer pour se rendre au lieu de sa retraite, à cette demeure de paix après laquelle il soupirait.

La gouvenante des Pays-Bas vint inspecter elle-même la flotte qui devait accompagner son glorieux frère. Van Meckeren fut prévenu de sa visite par ce billet: « Monsieur le capitaine, la royne est résolue de faire ung » tour jusques à Armuyde pour veoir les navires, pré» sumant quelle yra veoir la vostre et celle de Hanstede.

(1) Anquetil. — Hist. de France.

» Parquoy ferez bien de les faire nettoyer et tenir en » ordre. Elle partyra dicy à ix heures.

» A tant, le bon jour.

» De Flessinghes ce trois daoust 1556.

» Votre bien bon amy,

» Nicolas Micault. »

Vers le dix septembre, les personnes attachées à la cour commencèrent à s'embarquer, mais elles ne pouvaient entrer dans les navires de la reine que munies d'un *laissez-passer* qui leur était délivré par Nicolas Micault. Celui-ci informa Van Meckeren de cette disposition en ces termes : « Je vous prie ne laisser personne » entrer en vos navires, sans avoir nouvelles de moy; » car la royne a décidé ainsi.

» A tant, le bon soir.

» De Flessinghes ce x de septembre 1556.

» Vtre entier et bon amy,

» Nicolas Micault. »

Parmi les personnes qui furent admises dans les navires aux ordres de Gérard Van Meckeren, nous avons découvert les noms qui suivent, Loys de Gousemaer; Maurice Baude, laquais; Estienne, huissier de la chambre de la reine; le maréchal Perolasso; le gouverneur des pages; le chirurgien de la reine; le sieur de Marnoz, le pâtissier de la reine; monsieur De Vorde, le jeune; monsieur

De Cilly, gentilhomme; monsieur le trésorier Vande Bourgaml; Anthoine, le couturier de la reine (1).

Le quatorze septembre, Nicolas Micault, seigneur de Indevelde, conseiller au conseil-privé de sa majesté catholique, chevalier de la Toison d'or, fit embarquer les bagages de la reine gouvernante.

Tout étant ainsi disposé pour son départ, Charles arriva à Zeebourg en Zélande où le rendez-vous de la flotte avait été indiqué. Il y arriva accompagné de Philippe son fils, de l'archiduchesse, de ses sœurs les reines douairières de France et de Hongrie, de Maximilien, son gendre, et d'une suite nombreuse de gentilshommes flamands. Avant de s'embarquer, il prit congé de tout son cortége, en donnant à chacun des témoignages de son estime et de son affection. Il embrassa Philippe avec toute la tendresse d'un père qui voit son fils pour la dernière fois (2).

Puis, il monta avec ses deux sœurs sur l'*Éléphant*, commandé par le vice-amiral Gérard Van Meckeren (3),

---

(1) Tous ces noms se trouvent sur des bulletins, signés de la main de Véron ou de Isterk.

(2) Robertson. — Histoire de Charles-Quint.

Tum dato cum lacrymis osculo, salutatis regum principumque legatis: pluribusque belgarum proceribus, cum utrâque sorore navem conscendit; sequentibusque præsidii officiique causâ quindecim cantabricis onerariis, viginti belgarum hulkis, ac viginti uno instructissimis anglicis onerariis, optimè armatis, tandem feliciter Lorediam, Biscaiæ oppidi portum appulit. — *Pontus Heuterus*, pages 344 et 345.

(3) Registre gehouden op den *Eliphant* waer op bescheiden was den vice-admirael van de schepen van oorlooghe gheequippeert omme tveisige van de keyserlyke majesteyt met beede de conyghinnen naer Spaengne, tjaer xv^c lvi. — Tel est le titre d'un manuscrit qui n'est autre que le journal de mer, tenu par De Meckeren, lors du voyage de Charles V de Zélande en Espagne.

Haræus, dans ses *Annales*, raconte ainsi le départ de Charles-Quint:

et mit à la voile le 17 septembre, sous le convoi d'une flotte considérable, composée de vaisseaux espagnols, flamands et anglais et dont la direction générale fut confiée, dit Haræus, à Adolf de Bourgogne (1).

Le voyage fut heureux et agréable; Charles parvint à Laredo dans la Biscaye, le onzième jour après son départ de Zélande.

Van Meckeren regagna la Flandre après avoir reçu du maître de la garde-robe de la reine de Hongrie, cette attestation:

« Je Jehan Schoef, escuyer, maistre de la garde-robbe » de la Royne douayrière de Hongrie, de Bohême, etc.

Princeps vero Carolus instante mense Julio in Hispaniam navigatus, Middelburgum Zelandiæ, ubi justam classem cui præerat Adolphus Burgundus, Beveræ Dominus, maris belgarum præfectus, paratam habebat, proficiscitur, sed adversâ coactus tempestate in duodecimum usque mensis augusti diem expectare cogitur. — Annales Haræi, tome I, page 543. — Suivant ce passage, Haræus fixe le départ de Charles V, au 12 août. Nous croyons, nous, avoir prouvé qu'il a quitté les Pays-Bas au mois de septembre.

Haræus qualifie Adolphe de Bourgogne de *Præfectus maris Belgarum*. Au moment du départ de l'empereur Charles, nous ne pouvons pas traduire *Præfectus* par *amiral*, parce qu'à ce moment Maximilien de Bourgogne est encore *amiral de la mer*, et Adolphe ne le devient qu'après la mort de Maximilien, en 1558, c'est-à-dire, deux ans plus tard.

(1) Philippe-le-Bon eut Antoine de Bourgogne, son bâtard, d'Iolente de Prelle.

Antoine épousa Marie de la Viefville, dont deux filles et deux fils:

L'aîné Philippe épousa Anne de Borsele;

Le second Antoine de Bourgogne, seigneur de la Capelle, épousa la fille d'André Andries, seigneur de Wacken, dont il eut:

1° Anne, femme de Nicolas Triest d'Auweghem.

2° Adolf de Bourgogne, amiral, qui ne laissa pas d'enfants de sa femme, Jacqueline de Bonuiers.

3° Antoine, seigneur de Wake et Capelle.

4° André, mort capitaine de vaisseau à Berg-op-Zoom.

Extrait de Pontus Heuterus, p. 170.

» congnois et confesse avoir receut tous les meubles
» appartenant à sa dicte majesté, lesquels estoient mises
» sous la charge de Gheraerdt Van Meckeren, capitaine
» de la naviere nommée l'*Elyphant,* dont en prometz
» acquicter et enthens décharger vers ladicte Majesté,
» ledict capitaine Gheraerdt Van Meckeren et tous aultres
» qu'il appartiendra. Tesmoing mon seing manuel. Le
» vi^e jour doctobre xv^c cinquante six.

» J. Schooft. »

CHAPITRE IX.

Reprises des hostilités. — Plaintes de marchands anglais à Philippe II. — Siége de S. Quentin. — Philippe II et Maximilien de Bourgogne se rendent à Cambrai. — Lettre de Maximilien à Van Meckeren. — Prises maritimes. — Le duc de Guise se rend maître de Calais. — Maximilien demande des nouvelles à Van Meckeren. — Van Meckeren est malade. — Mort de son fils. — Consolations adressées par Maximilien. — Mort de Maximilien. — Il est remplacé par Adolphe de Bourgogne. — Lettre de Philippe de Bevres.

Le motif de la trève de Vaucelles avait été l'échange des prisonniers; cette opération éprouvait chaque jour des retardements de la part de la France, par de mauvaises chicanes sans cesse renaissantes. De plus, les Français essayaient de surprendre quelques-unes des villes frontières de la Flandre; l'amiral de Coligny, à la tête d'une armée, faisait irruption dans l'Artois; c'était plus qu'il n'en fallait pour regarder la guerre comme effectivement rallumée (1).

Quelque temps après, on apprit à Dunkerque que les Français avaient déjà mis des vaisseaux de guerre en mer et que leurs troupes s'étaient avancées jusques dans le pays de Bredenarde et l'avaient ravagé. Sur cet

(1) Anquetil. — Robertson.

avis, on envoya quelques bâtiments des plus légers et des meilleurs voiliers, informer de la rupture de la paix, tous les navires qu'ils rencontreraient, afin de les détourner des côtes de France (1).

Des marchands anglais de Calais se plaignirent à Philippe II du dommage que leur avaient causé les Français. Philippe, qui était alors l'époux de la reine d'Angleterre et comme tel, maître de Calais, leur octroya des lettres patentes, dont la teneur suit: « A tous mes lieutenans, admiraulx, vice-admiraulx, gouverneurs, chefs et capitaines de gens de guerre de cheval et de pied, baillifs, prévosts, maieurs, escoutetes, et à tous autres nos justiciers, officiers et subjects à quy les présentes seront monstrées; salut et dilection. De la part de Guillaume Algar et Herry Zommades, marchands anglois et aultres de lestaple de Calais, nous a esté remonstré que par la prinse dicelle ville nos ennemis y ont déprédé plusieurs marchandises à eulx appartenans, comme laynes et peaulx de moutons creuz et accoustrez en ntre royaume d'Angleterre, et combien que lesdicts supplians trouveroient facillement moien de les ravoir et tirer delà pour les vendre en nos pays de pardeçà ce néantmoins craindant mesprendre envers nous n'oseroient ce faire, sans préalablement avoir sur ce nos lettres de congié et passeport à ce pertinentes, pour lesquelles ils nous ont très humblement supplié et requis.

» Savoir nous faisons, que inclinant favorablement à la supplication et requeste desdits supplians, leur avons consenty et permis, consentons et permettons par ces présentes, que s'ils savent trouver moien de retirer et

(1) Faulconnier. — Histoire de Dunckerque.

ravoir dudict Calais aucunes desdictes marchandises à eulx déprédées comme dict est, ils les puissent amener, vendre et distribuer en nostre pays de pardeçà, sans pour ce aulcunement mesprendre. Bien entendu que soubz ombre de ce, ils ne pourront tirer aultres marchandises d'ailleurs que dudict Calais, et qu'en faisant entrer partie dicellës, ils seront tenuz le faire noter au dos de cestes par icelluy de nos commis en leur passaige, affin de non fraulder en ceste endroict, sur paine de fonrfaire lesdites marchandises.

» Si vous mandons à chacun de vous d'ainssi le souffrir et permectre sans aucun contredict ou empêschement, au contraire; car ainsi nous plaist-il. — Ces présentes après six mois de leur date non vaillables.

» Donné en ntre ville de Bruxelles subz ntre contrescel cy mis en placcart, ce v[e] jour de febvrier lan mil cinq cens cinquante sept. »

Philippe désirait intéresser les Anglais à sa cause. Il obtint par ses instantes démarches que leur reine se joignît à lui pour déclarer ouvertement la guerre à la France. Marie mit à sa disposition 8,000 hommes sous les ordres du comte de Pimbroke.

Philippe, qui n'était pas avide de gloire militaire, dit Robertson, donna le commandement de son armée à Emmanuel Philibert, duc de Savoie; et afin de pouvoir être plus promptement instruit de tous les mouvements de ce général, il fixa sa résidence à Cambrai.

L'amiral de Flandre, Maximilien de Bourgogne, l'y suivit: ce fut de cette ville qu'il écrivit, le 15 août 1557, à Van Meckeren, qui était pour lors à Bergues: « Quant aux nouvelles d'icy, je vous envoye cyjoinctz » deux billetz, par lesquels porrez veoir ce qui en est; » j'espère que nos gens auront bientost S. Quentin,

» et marcheront plus avant en France, de sorte quils
» yront jusques à Paris. A tant, très cher et bon amy,
» je prie le Créateur vous avoir en sa sainte garde.

» De Cambray, le XIIIe daoust 1537. »

Peu de jours après, le duc de Savoie arriva devant St-Quentin et investit cette place. Il la considérait comme étant pour lui d'une très-grande importance, parcequ'il n'y avait qu'un petit nombre de villes fortifiées entre celle-là et Paris.

St-Quentin fut pris d'assaut le vingt-sept août.

Maximilien avait ajouté à sa lettre par forme de post-scriptum :

« Je vous eusse envoyé l'acte de cinquante florins,
» pour ceux de la pescherie de Flandre, mais à cause
» que ceux des finances ne sont icy, je ne lay pas encoires
» receu. Mais il n'y aura point de faulte qu'il sera expédié.

» Je désire bien savoir si ceulx de Flandres esquip-
» peront navires pour le convoy.

» On m'avoit dict qu'il n'y avoit pas espoir de la con-
» servation de vostre filz, je suis aise davoir autrement
» entendu.

» Vtre bon amy,

» M. De Bourgne »

On arma en effet des navires pour la sûreté de la pêche et des ports de Dunkerque, Ostende et Nieuport ; pour aider à cet armement le roi d'Espagne donna cinq mille florins (1).

(1) Faulconnier. — Histoire de Dunkerque.

Ceux qui se signalèrent à cette époque dans les courses furent Mahieu Claysson, Jehan Gillot capitaine du *Cerf-volant* qui a pris plusieurs navires français chargés de grains et d'autres marchandises; plusieurs pêcheurs qui ont pris dans le Pas-de-Calais le *Nègre,* navire de guerre de Dieppe avec ses munitions et vivres, et Cornil Pietersen, capitaine de la *Chouette* (1).

Tout au commencement de l'année 1558, le duc de Guise vint enlever Calais à l'Angleterre, et répara ainsi la défaite éprouvée par la France dans le Vermandois.

Il y avait à craindre que les vainqueurs ne pénétrassent dans la Flandre.

Aussi, tout le littoral flamand était-il dans l'anxiété.

L'amiral, qui se tenait à la Veere c'est-à-dire, éloigné de la scène où se jouaient de si grandes destinées, Maximilien de Bourgogne, était sans nouvelles. Pour en avoir, il envoya expressément un messager, porteur de dépêches, à Van Meckeren qui était à Bergues, à peu de distance du théâtre de la guerre. « Très chier et bon amy, lui » dit-il, j'envoye le porteur de cestes expresses devers » vous, afin que me veuillez advertir de vos nouvelles, » des occurrences de pardecà, vous requérant quant il

---

(1) Ces noms sont extraits d'un manuscrit intitulé: Compte de Gérard De Meckere, escuier, vis-admiral pour la coste marine de Flandres, pour son hault, noble et puissant seigneur, monseigneur Maximilien de Bourgogne, chevalier, etc. de toute sa recepte et entremise du droict du dixième, des exploicts de guerre de mer, escheus aux havres et pour toute la marine dudit de Flandre, lesquels droicts suivent et appartiennent à la maison mortuaire de feu mon dit seigneur admiral, parceque depuis son décès, qui fust le 4e de juin LVIII, rien n'est echeu de semblables exploicts à toute la marine, et ce pour le temps et le terme de 14 mois et jours, commenchant le VIe de février LVIII et finissant le 1 du mois davril LIX après les pâques, date de la présente paix faicte et arrestée entre le roy nostre sire et le roy de France.

» surviendra daultres ne vouloir espargner messagiers
» pour faire les advertences. Et à tant, soyez à Dieu.

» De la Veere le xxII° de janvier 1558 *a Nativ*[te].

» MAX. BOURG[ne]. »

L'envoyé trouva Van Meckeren souffrant; le vieux marin venait de perdre son fils. Il n'avait reculé devant aucun danger, il avait supporté toutes les fatigues, bravé cent fois la mort, mais son fils unique, Cornil, sur qui il avait compté pour faire respecter, quand il ne serait plus, son pavillon sur la mer de Flandre, son fils est mort! ...

Le père ne survivra pas longtemps à cette séparation.

Néanmoins, Van Meckeren répondit à Maximilien et fit accompagner sa lettre d'un présent, souvenir d'une longue amitié, et qui fut le dernier.

Le 6 février, il reçut une nouvelle dépêche de l'amiral: « Chèr Meckere, jay recue vos lettres en date du 1 de » ce mois, ensemble un fromaige dont vous remercy » bien.

» Et quant au paiement quoy est redebvable à Joos » Pluviers, pour avoir esté commis de par moy pour le » convoy des buisses à la dernière saison, vous prie » faire touts debvoirs affin quil puisse estre payé.

» Et quant à vos comptes, je suis marry de votre » indisposition, et si ne povez venir, manderez quel- » qu'un, car je suis d'intention me partir mardi ou mer- » credi pour Hollande.

» Je suis aussy esté mary davoir entendu la mort de » vtre fils. Ce vous doit estre une consolation qu'avez un » beau-fils homme vertueux et honeste.

» Nouvelles pardeça aucunes, sinon que porrez accorder

» à sa majesté quelque bonne ayde, en armant xx ou
» xxiii navierres. Dieu donne la chose bien venir, auquel
» vous recommande.

» De la Veere ce vi[e] de febvrier 58 *à Nativ*[te]. »

Ce doit être une consolation pour vous d'avoir un beau-fils, homme sage et honnête. C'est par ces mots que Maximilien veut faire oublier à son ami l'irréparable perte qu'il vient de faire. Nobles et simples paroles, sincères et parties du cœur, tout à la fois l'éloge du défunt et du vivant!

Quatre mois après, celui que nous venons de voir donner des consolations à son fidèle lieutenant, descendit lui-même dans la tombe. Monseigneur Maximilien de Bourgogne, haut, noble et puissant seigneur, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, marquis de la Veere, seigneur de Bevres, de Vlessinghes, de Tournehem et autres lieux, amiral et capitaine-général de toute la mer, mourut le huit juin 1558. Il fut remplacé dans ses fonctions de grand-amiral, par Adolphe de Bourgogne, arrière-petit-fils du comte de Flandre Philippe-le-Bon, seigneur de Capelle et de Wacken (1).

Cependant les hostilités continuaient toujours entre la France et l'Espagne. Des Français avaient été jetés dans les prisons de Dunkerque et s'en étaient évadés. De la Motte voulait les poursuivre et les rançonner, mais on s'y opposa, ainsi que l'annonce Philippe de Bevres à Gérard Van Meckeren, par cette lettre:

---

(1) Il existe d'Adolphe de Bourgogne une ordonnance sur la marine en date du 2 juillet 1558. — C'est par erreur que j'ai dit, page 70 de cette Biographie, qu'Adolphe de Bourgogne fut le fils de Maximilien de Bourgogne.

» Monsieur le capitaine, j'ay le xiᵉ de ce mois receupt » vos lettres y joinct celle du cypier de Dunkerque, par » lesquelles jentend que le sieur De la Motte aura obtenu » en court certain octroy pour ranchonner les iiii fran- » chois rompus icy hors la prison, et jay passé bonne » espace rescript et adverty à monseigneur de Wacke » de ceste affaire comme la chose luy touchoit. Surquoy » il m'a rescript quil avoit le tout envoyé au conseiller » Quarré pour le remonstrer au roy. Je ne say quelle » sollicitation ils en auront faict. Et quant à moy, ce » me seroit trop grand charge de solliciter l'affaire. Et » j'espère bien que cecy ne pourra en riens prejudicier » cy après, comme ceste chose est extraordinaire.

» A tant, monsieur le capitaine, je prie le Créateur » vous avoir en sa saincte garde; me recommandant de » bien bon cœur à vous.

» De la Veere ce xiiiiᵉ jour de mars 1559.

» L'entièremᵗ vtre bon amy,

» Philippe de Bevres. »

CHAPITRE X.

Mort de Van Meckeren. — Considérations sur l'état de l'Europe par Robertson. — La famille de Gérard Van Meckeren. — Situation de sa maison à Bergues. — Intérieur et ameublement de sa maison.

Souffrant depuis la mort de son fils, Gérard Van Meckeren ne recouvra plus la santé; il mourut en 1562.

Contemporain de Charles-Quint, Van Meckeren vint au monde et le quitta à peu près en même temps que lui. Il traversa donc la période la plus glorieuse du XVI[e] siècle et prit part à ces événements gigantesques qui ébranlèrent l'univers; car, ce fut pendant le règne de Charles-Quint, dit Robertson, que les puissances de l'Europe conçurent un vaste système politique, où chacune prit un rang qu'elle a conservé depuis avec beaucoup plus de stabilité, qu'on n'aurait pu le prévoir, en considérant les secousses violentes qu'ont occasionnées tant de révolutions intérieures et tant de guerres étrangères. Les grands événements qui se sont passés alors n'ont pas encore consumé toute leur activité; les principes politiques qui s'établirent ont même aujourd'hui des effets sensibles, et les notions d'un équilibre de pouvoir (1),

(1) L'accroissement démesuré de l'empire romain, le phénomène singulier de la migration des peuples, l'indifférence d'autres peuples lors

qui se formèrent ou devinrent plus communes à cette époque, n'ont pas cessé d'influer sur les opérations politiques des cours de l'Europe.

Gérard Van Meckeren est mort avec la résignation du chrétien (1). Sa vie ne paraît avoir été troublée par aucun

---

de la réunion de tant d'états sous l'empire de Charlemagne, plus tard même leur silence apathique lorsque Henri V d'Angleterre fut désigné comme successeur au trône de France, semblent prouver que ce n'est que plus tard que les peuples de l'Europe se sont occupés constamment à prévenir de loin les dangers de ce genre. Aussi tant que le droit manuaire troublait sans cesse le repos intérieur des états, on pouvait moins s'occuper des affaires étrangères; on avait même moins lieu de redouter des agrandissements souvent éphémères. Mais, lorsqu'au commencement du XVIe siècle, le pouvoir de la maison d'Autriche, depuis Charles V, s'était tellement accru qu'il ne pouvait qu'à peine être balancé par celui des rois de France, qui avaient dompté leurs puissans vassaux, et que ces deux puissances prépondérantes aspiraient tour-à-tour à la monarchie universelle, c'est alors qu'on vit se former en Europe un système d'équilibre; système qui, s'il avait d'abord pour but principal de balancer ces deux pouvoirs, bientôt plus étendu, plus compliqué, changea souvent de forme, mais sans jamais être entièrement perdu de vue. Et si, dans plusieurs cas, et même de nos jours, telle puissance, séduite par les intérêts du moment, s'est écartée dans sa conduite de ce que ce système semblait devoir lui conseiller; et si peut-être de toutes les puissances, aucune ne s'est plus sérieusement et plus constamment occupée à maintenir ou à rétablir cet équilibre, que la Grande-Bretagne depuis la fin du XVIIe siècle, et plus tard la Prusse, au moins la plupart des puissances européennes croient encore aujourd'hui pouvoir prétendre au droit de veiller au maintien de l'équilibre comme à un principe du droit des nations.

Droit des gens moderne de l'Europe, par G.-F. De Martens. — Sur l'histoire de l'Equilibre en Europe, voyez Schmaus, *Einleitung in die staatswissenschaft*, tome I; le comte de Hertzberg, *Historischer versuch uber das Gleichgewicht de macht bey den alten und neueren staaten*, 1796, in-8°; Gunther, *Europ. Volkerrecht*, tome I, page 346; Adelung, *Staatsgeschichte*, tome I, page 337 et suiv.

(1) Van Meckeren a laissé un testament, par lequel il fait plusieurs legs aux églises, aux pauvres et aux hôpitaux de Bergues. Cela résulte

accident fâcheux et il semble avoir été heureux au sein de sa famille. Il avait épousé la fille de feu Olivier Servaes et eut de son mariage quatre filles et un fils.

Anne, une d'elles, prit le voile; les trois autres se marièrent. Sanderus rapporte dans sa *Flandria illustrata* que Baudouin De Ron, chancelier de Gueldre et Clays de Zegerscappel, homme d'une grande distinction, jurisconsulte éminent et *poortmeestre* de Bergues en 1568, furent les gendres de Van Meckeren. Sa fille Jeanne épousa d'abord un gentilhomme, nommé Barbesaen Vermeuwen, ensuite, le noble Eloi de Masin, qui portait *d'argent à trois têtes de bélier,* échevin du Franc de Bruges, seigneur de Tourelle et de Boesinghe (1).

Lorsque le vice-amiral se tenait à Bergues, il habitait une petite maison, située dans *Landstraete,* de la paroisse de St-Martin, *in Sinte-Maertins prochie op de noortzyde vande Laenderstraete, tusschen den huyse van jonckere Nicollaes Daesus van oosten ende den waterloop deser stede van weste.* Ce sont les expressions de l'inventaire dressé, le 30 Juillet 1562, après la mort de Van Meckeren, par les partageurs jurés Jean Piermont, Cornil Bullincq

de l'acte de partage dressé après sa mort et que nous possédons: *Dit naevolghen es tlot van joncvrauwe Jaene Van Meckeren, weduwe van wylent Barbesaen Vermeuwe, ende dit van den goede haer opcomen ende bestorven by der doot ende overlyden van wylent, joncker Gerard Van Meckeren, in syne leeven vice-admirael van der see die haer ghehad heeft by joncvrauwe Henriette Servaes, de dochter van wylent Olivier Servaes, salighe memorie, ende haer toeghedeelt by ons, Jan Piermont, Cornelis Bullincq, ende Olivier Hyssen deleenders daertoe ghecooren ende wettelick gheed by poortmeester en scepen der stede van St-Winnox-Berghen naer costumen.*

(1) Jeanne van Meckeren mourut à Bruges en 1590 et gît à St-Jacques près de son mari. — Voyez Histoire de Boesinghe, par l'abbé Vande Putte, in-8°. Bruges, 1846.

et Olivier Lyssen. Nous voyons dans ce document quel était l'ameublement de cette maison.

Le décrire sera d'un utile enseignement.

Dans la salle à manger se trouvaient un buffet couvert d'un tapis noir, un coffre long en bois, quatre fauteuils garnis de drap noir, trois escabeaux, deux coussins recouverts de serge bleue, une table à tablette d'albâtre, des rideaux de serge verte.

Dans une chambre à coucher: une alcove avec des rideaux de serge verte, un lit-de camp avec une couverture d'Espagne, un fauteuil tressé de paille, un crucifix.

L'argenterie consistait en un plat, trois coupes, un cruchon, six cuillers, un bassin avec son plateau, et un scel d'argent.

C'étaient là les choses qui ornaient l'humble demeure d'un des premiers dignitaires de la marine flamande. Ajoutez-y un anneau et une bague en or, et vous aurez le dénombrement des joyaux de celle qui fut sa compagne.

Quelle distance de cette simplicité des mœurs d'autrefois au luxe étalé de nos jours!

Aujourd'hui, le plus modeste des boutiquiers de Bergues a une maison mieux meublée, plus richement décorée que ne l'était au XVI[e] siècle celle d'un gentilhomme, du capitaine Gérard Van Meckeren, écuyer et vice-amiral de Flandre!

C'est qu'à Bergues, comme ailleurs, comme partout, les jouissances matérielles ont pris une grande place dans la vie de l'homme. L'homme, hélas! en oubliant sa céleste origine, s'est attaché à sa demeure terrestre, il l'a embellie; il s'est épris d'amour pour elle, comme si le ciel avait perdu ses ineffables délices!

HISTOIRE DE LA FLANDRE.

4e VOLUME, BRUXELLES 1849.

La France durant plus de deux siècles, attaqua, tantôt à force ouverte, tantôt par ses intrigues, l'indépendance et les libertés de la Flandre: elle convoita toujours la possession de cette riche contrée et ne manqua trois fois son but que par sa faute.

La position de la Flandre était d'autant plus pénible et dangereuse, que ce pays rencontra souvent ses propres comtes parmi les ennemis de son existence indépendante et qu'il eut à les combattre dans les rangs des armées qui venaient pour le subjuguer.

L'attaque semblait ainsi avoir tous les caractères d'une guerre juste, et la défense du sol natal et des libertés légalement acquises, les apparences de la révolte.

Enfin le pays le plus libre de l'Europe tomba, après la mort de Louis de Male, entre les mains du tuteur

et du conseiller de la royauté absolue, le duc de Bourgogne.

C'est le tableau du règne des ducs de Bourgogne que M. Kervyn vient de tracer dans le quatrième volume de son histoire.

Le règne de ces princes a été décrit et apprécié par plusieurs historiens et chacun les a jugés de son point de vue. Il faut l'avouer aussi, par leur position élevée en France pendant leur règne comme comtes de Flandre, peu de princes ont donné plus de motifs à cette diversité d'appréciation; et les jugements que les historiens portent sur leurs règnes, quelque différents, quelque opposés qu'ils soient, ne sont pas nécessairement entachés d'une partialité sans conviction. Ces différences sont plutôt une question de perspective; chacun a cru exprimer la vérité et s'appuyer sur des documents, seulement le point de vue a varié selon qu'on l'envisageait sous une face différente. Faut-il s'étonner qu'un historien juge un règne avec ses convictions, avec ses affections? Avant donc de juger les opinions des historiens, avant d'apprécier la valeur de leurs jugements, il serait presque nécessaire de s'informer du lieu de leur naissance; car souvent il y a autant de points de vue vrais, qu'il y a de points de vue divers.

M. De Barante, à qui l'Europe a reconnu un rare talent d'historien, a considéré son sujet du point de vue français, et il ne s'occupe de Philippe-le-Hardi, par exemple, comme comte de Flandre, que dans un petit nombre de lignes; il est tout entier aux phases sanglantes de l'intervention des ducs de Bourgogne dans les querelles de la monarchie française.

Il restait à étudier ces princes dans leurs luttes avec les communes flamandes et à peindre leurs efforts inces-

sants pour affaiblir par la séduction et pour étouffer par la violence, cet esprit de liberté dont seuls peut-être, à cette époque, nous nous montrions dignes.

C'est là ce que M. Kervyn a fait, après quatorze années de recherches laborieuses et de constantes études. On s'apperçoit à la lecture de son œuvre, qu'il a lu presque toutes les chroniques manuscrites que possèdent les bibliothèques du pays, de la France et de l'Angleterre, qu'il a relu tous les documents imprimés, et fouillé dans tous les dépôts d'archives. Pas un ouvrage contemporain où il pouvait espérer de rencontrer un trait pour compléter son tableau, n'a échappé à son examen.

M. Kervyn a jeté sans prétention au bas de ses pages, les preuves de la plus étonnante érudition; il a eu tort de ne pas faire remarquer les faits nouveaux qu'il a déterrés; il faut de grandes connaissances en histoire, pour pouvoir apprécier tout le mérite de son travail. Il a découvert et mis en lumière des faits des plus honorables pour le peuple flamand, des traits de courage dignes des plus beaux temps de l'antiquité et que tous les historiens avaient passés sous silence. Les guerres des ducs de Bourgogue, les victoires qu'ils ont remportées, la splendeur de leur cour et la magnificence de leurs fêtes sont bien connues, mais l'histoire du peuple était encore à faire.

Je ne pense pas que M. Kervyn ait épuisé la matière et que l'histoire démocratique de la Flandre soit complètement achevée; mais il aura largement contribué à rehausser dans l'estime de la postérité la grandeur d'âme de ce peuple flamand, qui sut être juste afin de rester libre, et qui resta fidèle à ses comtes, en défendant contre eux ses franchises et ses libertés.

L'ère communale de la Flandre cessa à la bataille de

Roozebeke; mais le souvenir de la gloire et du bonheur dont le pays avait joui sous l'influence de ces libertés, était resté vivace dans le cœur des Flamands; ils étaient vaincus, mais non pas domptés; ils ne revendiquaient d'ailleurs que ce qui leur appartenait; ils s'étaient défendus contre l'usurpation.

L'ancienne énergie de la Flandre pouvait donc renaître un jour; c'est ce que craignaient le duc de Bourgogne, et dès son avenue au comté, Philippe-le-Hardi se donna l'affreuse mission d'énerver ce peuple par le luxe et les plaisirs, ou d'étouffer par la force et la violence, les sentiments d'indépendance qui auraient résisté à la séduction.

Il inaugura ce systême immoral le jour même des obsèques de son beau-père, en conviant ses conseillers, ses chevaliers et amis aux orgies d'un banquet; trois mois après, tandis qu'il confirme à Bruges les anciens priviléges, il fait surprendre, au mépris des traités, la ville d'Audenaerde occupée par les Gantois, et il trouve dans les justes murmures des Gantois un prétexte pour rallumer une guerre qu'il croyait utile à ses intérêts.

Ses capitaines pillaient les villages et incendiaient les moissons; la flamme et le sang couvraient les fertiles campagnes livrées à son ambition.

A cette époque, on se rendait souvent coupable dans les deux camps, d'actes de la plus révoltante inhumanité; mais si l'on compare la dignité des procédés, la moralité de la conduite des chefs des armées du duc, avec celle de l'armée du peuple, la comparaison est toute en faveur des Flamands: en voici un exemple entre plusieurs que je pourrais citer; il s'agit du respect pour les dames. Le fait est surtout honorable pour les Gantois, chez qui plus d'union permettait une résistance plus efficace,

et qui, à cause de l'efficacité de leur résistance, étaient surtout sujets aux vengeances des capitaines du duc.

Les Gantois avaient échoué dans leur assaut contre Ardenbourg. François Ackerman et Pierre Van den Bossche, impatients de venger cet échec, voulurent surprendre Bruges, ils échouèrent, mais Damme leur ouvrit ses portes. Aucun désordre ne signale ce succès. Tous les biens des marchands sont respectés et plusieurs nobles dames, qui habitaient l'hôtel du sire de Ghistelles, obtiennent des bourgeois de Gand une protection dont eussent pu s'honorer des chevaliers: « Ce n'est pas aux femmes, » dit Ackerman, que je fais la guerre, » et tous ses compagnons comprennent ce langage.

Cette défense de Damme et trop glorieuse pour que je ne la rappelle pas en quelques lignes.

Quinze cents hommes défendaient la ville pendant vingt jours contre l'invasion de cent mille Francais. Cette défense opiniâtre sauve l'Angleterre d'une invasion; mais les Anglais, au lieu de secourir leurs alliés comme ils l'avaient promis, les abandonnent à leur sort.

Damme, entourée de canaux, de fossés et de marais, était une position presque inaccessible, mais les chaleurs d'un été brûlant avaient desséché tous les étangs et tous les ruisseaux; les assiégeants ne rencontrèrent plus d'autre obstacle que le courage des assiégés.

Une plus longue défense était devenue impossible et Ackerman ramène sa petite armée à Gand.

Les Français s'emparèrent donc de la ville et l'incendièrent; les dames furent à peine respectées des sergents recrutés dans leurs propres domaines.

Voici un autre fait d'une plus grande générosité encore.

Dans une attaque contre Anvers, les Gantois perdent quelques prisonniers, le capitaine bourguignon leur fait

crever les yeux; on veut engager les Gantois à user de représailles, mais ils s'y refusent.

« Il faut le remarquer, dit M. Kervyn, car c'est » une des grandes leçons morales du moyen-âge, tandis » que les haines étaient si cruelles autour des trônes et » sous les voûtes dorées des palais, la résistance des » communes ne cessait pas d'être noble et généreuse. » Lorsque Louis de Nevers, après la bataille de Cassel, » voulait que la hache du bourreau fit expier à la » Flandre l'héroïsme de Zannequin, lorsque Louis de » Male frappait, à Ypres, la veuve et l'orphelin pour » que la mort leur rendît ce qu'ils redemandaient vaine- » ment à la vie, le désespoir n'arma pas le bras d'une » seule victime contre les auteurs de tant de calamités, » et il en fut de même sous les ducs de Bourgogne, » après la bataille de Roozebeke, comme après la bataille » de Gavre. »

Les faits suivants que j'ai extraits de cette *Histoire de Flandre*, confirment singulièrement ce que Mr Kervyn vient de dire.

Philippe-le-Hardi, avec le secours des armées de Charles VI, décidé à continuer une guerre d'extermination contre des sujets qui ne reclamaient que la reconnaissance de leurs franchises, envahit les Quatre-métiers, fertile contrée et d'où les Gantois tiraient leurs subsistances. Les habitants qui n'avaient pas prévu la nécessité d'une défense contre une attaque qu'ils devaient supposer impossible, se défendirent cependant vaillamment, mais sans succès. Les châteaux, les villages, les hameaux, les chaumières, tout fut détruit; les moissons furent incendiées, et comme les femmes et les enfants se refugiaient dans les bois, on résolut de les brûler afin que personne n'échappât.

» Charles VI avait adressé aux bourgeois de Gand des

lettres pressantes pour les engager à la paix, mais il n'avait point reçu de réponse; l'énergie de Baudouin Derycke avait étouffé tous les complots pendant le siége de Damme, et depuis le retour d'Ackerman, rien n'était venu fortifier le parti des *leliaerts*, quand le roi de France, tentant un nouvel effort, s'avança avec ses hommes d'armes sur la route d'Assenede à Gand. Cependant ses chevaucheurs ne tardèrent point à lui annoncer un nouveau combat. Seize Gantois s'étaient fortifiés dans la tour d'une église; leur courage défiait toute une armée: il fallut pour les vaincre amener les machines de guerre et démolir les murailles (1). Tant d'héroïsme frappa Charles VI; il s'arrêta subjugué par ce sentiment d'admiration auquel nos passions les plus vives ne peuvent se dérober, et resta pendant douze jours enfermé dans son camp. Ce village portait le nom d'Artevelde: là s'était également arrêté Louis de Male après la bataille de Nevel, lorsqu'un sanglante défaite avait détruit les forces des Gantois (2). Les souvenirs d'un nom immortel semblaient planer sur ces lieux, comme si le berceau des plus illustres défenseurs de la nationalité flamande devait en être le seuil infranchissable.

« Ce fut sans doute dans ce village d'Artevelde, patrie du génie et asile du courage, qu'on amena au camp de Charles VI, quelques captifs choisis parmi les plus riches habitants du pays de Waes (3). Les hommes d'armes, qui semaient de toutes parts l'incendie et le carnage, ne les avaient épargnés que parce qu'ils en espéraient

---

(1) *Corp. Chr. Fland.*, I, p. 246.
(2) Voyez tome III, p. 464.
(3) Opibus cæteris præpollentes.

une rançon considérable; mais les princes français, loin de les excepter de l'arrêt porté contre toute la population, décidèrent que ceux dont le sort dépendait de leur clémence et de leur générosité, seraient immédiatement mis à mort, afin que ces supplices apprissent de plus en plus à la Flandre à éviter désormais toute rebellion. Le glaive du bourreau se leva et retomba tour à tour inondé de sang, jusqu'à ce qu'il ne restât plus que vingt-quatre prisonniers, tous d'une même famille et non moins distingués que les autres par leur influence et leur autorité. A leur aspect, plusieurs chevaliers français, émus de pitié, intercédèrent pour qu'on leur fît grâce, et obtinrent qu'on les conduisît près du roi. Là on les interrogea sur les motifs de leur résistance, qui aux yeux des conseillers de Charles VI, n'était qu'une odieuse insurrection; on leur laissa entrevoir à quel prix ils pourraient, en acceptant le joug étranger, mériter la merci royale; mais l'un deux, qui semblait, par sa taille élevée et pas son âge, supérieur à tous ses compagnons, se hâta de répondre: « S'il est au pouvoir du roi de vaincre des » hommes courageux, il ne pourra au moins jamais les » faire changer de sentiments (1). » Sa voix était restée libre au milieu des fers (2), et comme on lui représentait qu'il fallait respecter les arrêts de la victoire, et que la Flandre, asservie et mutilée, avait vu disperser toutes les milices réunies pour sa défense, il répliqua fièrement: « Lors même que le roi ferait mettre à mort » tous les Flamands, leurs ossements desséchés se lève-

---

(1) In regis potentia est viros fortes subjicere, sed non animos mutare. Religieux de Saint-Denis, vi, 9.

(2) Libera voce. Religieux de Saint-Denis, vi, 9.

» raient encore pour le combattre (1). » Charles VI, irrité, ordonna aussitôt de chercher un bourreau. Beaucoup d'hommes sages, admirant une si noble fermeté au milieu des supplices, rapportèrent depuis, ajoute le moine de Saint-Denis, qu'aucune des victimes n'avait baissé les yeux, ni laissé échapper une plainte, en voyant frapper un père, un frère ou un parent, et que, bravant la mort jusqu'au dernier moment, ils s'étaient offerts au glaive le front serein et le sourire à la bouche, en hommes libres, *libere, lœteque* (2). C'est ainsi que, huit siècles plus tôt, leurs aïeux les Flamings et les Danes saluaient de leurs chants les gloires du courage et les joies du trépas. »

C'est le religieux de St-Denis qui nous a conservé les détails de cette scène héroïque que l'antiquité nous envierait, et c'est la première fois qu'elle parait dans une histoire de Flandre ; ce sont cependant des traits de cette nature qui caractérisent une époque.

Philippe-le-Hardi avait espéré qu'il parviendrait à dompter les Flamands par la force, mais il se trompa : il avait épuisé les ressources de la séduction et de la trahison, mais l'esprit de liberté résista à tous ses efforts.

Le moment cependant était arrivé pour lui, d'obtenir de manière ou d'autre, la paix avec ses sujets et de

---

(1) Quod, si omnes Flamingos rex interimi faceret, adhuc ipsa ossa arida prælium suscitarent. Religieux de Saint-Denis, vi, 9.

(2) Multi postmodum circumspecti et magnæ auctoritatis, constantiam obeuntium admirandam retulerunt, et quod nusquam aliquis ad ictum lictoris compassione patris, fratris vel consobrini, visum reflexerit, et quod omnes libere lœteque jugulum percussori præbuerunt, quam et cum ipsis censerem dignam laude perpetua, si... Rel. de Saint-Denis, vi, 9.

voir la fin des discordes. Il voulait pousser la guerre contre l'Angleterre et ne le pouvait, tandis qu'il était en guerre avec la Flandre.

Le commerce et l'industrie souffrirent évidemment de cet état de choses; ils touchèrent à leur ruine. L'esprit des Flamands était donc d'accord avec la politique de Philippe-le-Hardi et après sept années d'une guerre d'extermination, il proposa une réconciliation que ses sujets désiraient également.

M. Kervyn entre dans le détail de cette négociation et en suit toutes les péripéties. La tenue des députés Gantois était pleine de dignité. — Ils négociaient la paix, mais n'acceptèrent aucune humiliation; forts de la justice de leur cause, ils traitaient de puisance à puissance. Ils dictaient les conditions, plutôt qu'ils ne les reçurent; et comme d'après les anciens usages, les traités étaient écrits dans la langue de ceux qui les imposaient, ils exigèrent que le traité fut redigé en flamand; il fut convenu cependant, pour éviter de plus grandes difficultés, que la copie destinée au duc de Borgogne, serait écrite en français et qu'on écrirait en flamand celle qui devait être remise aux Gantois.

Les Gantois demandaient alors, tout ce que nous avons exigé et obtenu de notre temps; ils comprenaient déjà que toutes les libertés sont sœurs: la première réserve était pour la liberté de leur culte et de leur foi religieuse. On était alors à une époque douloureuse pour l'Église par suite du schisme d'Avignon. Les Flamands tenaient à rester dans l'obédience du pape Urbain, le duc de Bourgogne était Clémentin.

M. Kervyn jette, en passant, une grande lumière sur la situation des esprits à cette époque, et ce qu'il en dit, mérite un examen spécial. Appuyé sur les documents

qu'il m'a fait connaître et sur les notes que j'avais déjà réunies sur cet épisode de notre histoire ecclésiastique, je publierai bientôt une relation plus détaillée de ce schisme, du point de vue de notre histoire.

Les Gantois exigèrent aussi que les conditions de la paix s'appliquassent à toutes les villes où ils avaient eu des alliés; Philippe-le-Hardi agréa toutes les requêtes et on allait signer l'acte, lorsqu'une dernière difficulté manqua de faire échouer la négociation. Philippe ne comprenait pas qu'un prince pût pardonner les méfaits de ses sujets, sans que ceux-ci en eussent humblement demandé merci, et exigeait impérieusement que cette cérémonie s'accomplît. On connait la réponse des Gantois — leurs concitoyens, dirent-ils, ne leur avaient pas donné semblable mandat, et ils s'y refusèrent, car dans leur opinion « cette réconciliation était bien moins l'expiation » d'une rebellion, qu'un oubli sincère et réciproque des » usurpations des princes et des discordes qu'elles avaient » provoquées; ils ne comprenaient point qu'elle pût être » digne et honorable si elle ne consacrait à la fois leur » puissance et leur liberté. »

Philippe finit par céder, mais malgré ces apparences de réconciliation, les Flamands conservèrent toujours de justes motifs de défiance, que Philippe ne justifia que trop et trop tôt.

A l'invasion de l'Angleterre, qui ne réussit pas, succède un projet de trahison contre les communes flamandes, et dans toute la suite du règne de Philippe, plus son autorité se consolide en France, plus elle devient écrasante en Flandre.

Cependant, le duc de Bourgogne forme le dessein de donner à sa dynastie la sanction de la gloire qui lui manquait pour la consolider; espérant que, comme Robert-

le-Frison, il réussirait à faire bénir à Jérusalem la légitimité de ses droits, il prêche une nouvelle croisade.

Cette expédition fut malheureuse comme tout ce qu'entreprit le duc Philippe; mais dans l'*Histoire de la Flandre,* M. Kervyn, tout en restant dans les limites de la réalité historique, a su donner à la description de cette croisade, l'intérêt d'un drame romanesque.

Le fils du duc fut fait prisonnier et ses jours avaient été respectés, moins par clémence que par cupidité; un grand nombre de chevaliers avaient péri, et c'était l'élite de la noblesse.

Le luxe avait épuisé les trésors de Philippe et il se trouva dans l'impossibilité de payer la rançon de son fils; le prince le plus opulent de la chrétienté, fut reduit à implorer la générosité des princes étrangers et celle de ses sujets.

Gand, Bruges, Ypres, Courtray et les autres villes de la Fándre, se montrèrent disposés à d'importants sacrifices; ils furent même tels, que Jean, après sa délivrance, alla lui-même exprimer aux bourgeois de ces cités, sa gratitude pour leurs bienfaits.

Philippe mourant ne laissa pas de quoi payer les frais de ses obsèques et sa femme, « pour le doute, dit Mon» strelet, qu'elle ne trouvât trop grandes debtes, » déposa sur son tombeau sa ceinture, sa bourse et ses clefs, et en demanda acte à un notaire public; ce fait était un opprobe pour les plus viles et les plus pauvres femmes, dit le religieux de St-Denis. Cet outrage sanglant, infligé à la mémoire de Philippe, ne fut pas le seul; mais je me souviens que ce n'est pas l'histoire du duc que j'écris, je n'ai qu'à rendre compte d'un ouvrage où ce prince est apprécié, sans haine, mais d'après les documents contemporains et des faits irrécusables.

Je poursuivrai l'examen de l'*Histoire de la Flandre* dans un prochain article; c'est surtout le règne de Philippe-le-Bon qui m'a paru intéressant: la bataille de Gavre y est traité comme l'exigeait son importance, et dans toute sa vérité; aucun historien n'avait décrit cette bataille de manière à pouvoir se rendre compte de ses différents épisodes et à s'expliquer les marches des armées. M. Kervyn a traité cette partie du règne de Philippe-le-Bon, *con amore* et avec un talent supérieur.

Je ne veux pas manquer cependant à ce qu'exige la mission que je remplis pour le moment; après avoir exprimé le juste éloge que mérite le travail de M. Kervyn, je veux faire la part de la critique; je remplis d'autant plus volontiers cette partie du rôle, qu'elle me donne l'occasion de rappeler un fait très-secondaire, mais qui a son importance dans le tableau de la situation des esprits aux temps de Philippe-le-Hardi.

En 1387, dit l'auteur, Philippe fait décrier la monnaie des comtes de Flandre et la remplace par des écus aux armes de Flandre et de Brabant, qu'il nomme *Roosebeekschers*. C'était bien impolitique de rappeler ainsi un des jours les plus néfastes des Annales de la Flandre; mais l'auteur y ajoute: — « De plus, un pélerinage » annuel est institué en l'honneur de Notre Dame de » Roosebeke; à la réconciliation succède l'outrage; me- » naces imprudentes, puisqu'elles rappelaient à la Flandre » que le jour où elle avait succombé, les héritiers de » ses princes se trouvaient parmi ses ennemis. »

Ce pélerinage n'a pas pu être institué par le prince; le peuple, de lui-même, se sera décidé à visiter annuellement le champ de bataille où le sang le plus généreux de la Flandre fut versé pour la défense du bon droit, afin d'y prier pour les morts et de retremper dans le

souvenir de leur héroïsme, les sentiments de la liberté et le courage de la défendre contre la violence et la séduction.

Ce peuple qui refusa de fléchir le genou pour implorer son pardon, ne se serait pas laissé imposer la honte d'aller bénir annuellement ses oppresseurs sur les lieux mêmes où commença l'oppression.

C.

DÉCOUVERTES

DE

MONNAIES ROMAINES EN ARGENT ET EN BRONZE.

A LICHTERVELDE (FLANDRE-OCCIDENTALE).

Lichtervelde, gros village, situé à proximité de Zwevezeele, demeure des anciens Suèves, et à l'extrémité de la grande bruyère, dite *het Vrygeweid,* semble, d'après la terminaison de son nom, avoir fait partie de cette bruyère.

Le plus ancien document qui constate l'existence de ce village, est l'acte par lequel Roger, qui en était seigneur, donna, en 1275, à l'abbé de St-Bertin le droit de nomination à la cure de Lichtervelde.

Le *Vrygeweid* recèle dans son sein des monuments d'un haut intérêt; des découvertes faites çà et là depuis quelques années, nous ont beaucoup appris sous ce rap-

port. Comme on se l'imagine aisément, ces trouvailles, faites par la classe à qui il est donné de faire la plupart des découvertes du genre de celles dont nous nous occupons, parviennent rarement à la connaissance de personnes à même d'en faire l'appréciation. Aussi est-ce dans l'intention de relever et de populariser les trouvailles faites dans le *Vrygeweid*, et parvenues à notre connaissance depuis quelques années, que nous allons en entretenir les lecteurs de ces *Annales*.

Première Trouvaille.

(21 MARS 1841.)

Le 21 mars 1841, un journalier nivelant une partie de bruyère, située sur le territoire de Lichtervelde, exhuma, à 0-18 centimètres de profondeur, un fragment du rebord d'un vase épais, fait d'une pâte grisâtre, sale et sans vernis, et une médaille en moyen bronze à l'effigie de l'empereur Claude.

Elle représente à l'avers, la tête de Claude couronnée de laurier; et au revers l'Espérance qui tend la main à trois soldats de la garde prétorienne, en leur promettant du bien de celui qu'ils avaient salué empereur et élevé à la souveraine puissance, au moment que les consuls, avec le sénat et les cohortes urbaines, tâchaient de rétablir la liberté en dépit du peuple qui réclamait hautement et nommément un seul maître. La légende porte: SPES AVGVST; et le champ: S. C.

Deuxième Trouvaille.

(13 MAI 1843).

Le 13 mai 1843, un ouvrier, en creusant un fossé, trouva, à trois pieds environ de profondeur, un squelette tourné vers l'orient. Ce squelette était couché entre deux rangées de grosses pierres grises et une dizaine d'objets en fer d'un travail grossier et dont l'état d'oxidation ne permet d'ailleurs pas de reconnaître la forme précise. Sous le squelette se trouvaient deux médailles romaines, l'une en grand bronze et l'autre en moyen, toutes deux à l'effigie de l'empereur Néron.

La première, représente au revers Néron à cheval armé d'une lance, précédé d'un soldat qui porte un bouclier, et suivi de près par un porte-étendard. L'exergue porte: DECVRSIO; et le champ: S. C.

Suivant le témoignage de Dion (1), Néron aimait à la passion les chevaux et les courses du cirque. Suétone (2) rapporte que Néron, dès sa plus tendre jeunesse, aimait si passionnément les chevaux, qu'il faisait avec eux sa conversation favorite. Le même auteur ajoute, qu'après avoir fait, devant ses esclaves et le bas-peuple, son apprentissage dans ses jardins, il se rendait au grand cirque, où il se donnait en spectacle à tout le peuple romain. C'est ce que représente notre médaille, où Néron, possédé d'un désir inconsidéré de perpétuer sa mémoire, se donne en spectacle au peuple.

La seconde représente au revers, le temple de Janus,

---

(1) Dio Cassius, tome II, lib. 16, cap. 6.
(2) Suetonius, in vita Neronis, tome II, cap. 22.

dont les portes à deux battans, sont fermées; il est orné de guirlandes de palmier. La légende porte: PACE P. R. (populi romani) TERRA VBIQVE PARTA JANVM CLVSIT.

Cette médaille est rélative à Néron qui, après avoir procuré, sur terre et sur mer, la paix au peuple romain, et après avoir ôté la tiare et imposé le diadême à Tiridate, roi d'Arménie, voulut avoir l'honneur de fermer le temple de Janus (1): ce fut un senatus-consulte qui en ordonna la clôture. Cet événement, qui eut lieu l'an 811 de Rome, coïncide avec l'opinion de Mezza-Barbe (2), qui place cette médaille à l'an 58 de l'ère vulgaire.

Troisième Trouvaille.

(19 JUILLET 1848).

Le 19 juillet 1848, des ouvriers bêchant une partie de bruyère, située entre Lichtervelde et Zwevezeele, aux limites de ces deux villages contigus, exhumèrent plusieurs fragments de tuiles romaines à rebord, et une médaille romaine à l'effigie de l'empereur Vespasien. La cupidité des ouvriers qui s'imaginaient que ce pouvait être une pièce d'un métal précieux, gâta la médaille. L'un d'eux, ayant trouvé sous la main une pierre d'un grain très-mordant, l'en frotta, jusqu'à ce que la patine, dont elle était couverte, fut en partie enlevée.

Elle représente au revers, la couronne civique que le sénat offrit à Vespasien, pour reconnaître son grand

---

(1) Suetonius, in vita Neronis, tom. II, cap. 13.

(2) Mediobarbus, in libro cui titulus: Imperatorum Romanorum numismata, pag. 92.

mérite et les services éminents qu'il avait rendus à l'empire. La légende porte: S. P. Q. R. OB CIVES SERVATOS.

Quatrième Trouvaille.

(7 SEPTEMBRE 1849).

Le 7 septembre 1849, un cultivateur, bêchant un champ, situé près de Lichtervelde, nord-est de l'église, déterra deux fragments de vase en terre blanchâtre à parois épaisses, et un dépôt de soixante-dix-sept médailles romaines d'une bonne conservation. Connaissant le prix vénal de ces objets, il les vendit à un particulier de Thielt, qui se fit un plaisir de nous les communiquer.

Ayant soigneusement examiné toutes ces médailles, nous trouvâmes que toutes étaient à l'effigie d'empereurs qui ont régné durant l'occupation romaine dans nos contrées. En voici le catalogue:

TIBERIUS.

(14 à 37).

PIÈCES.

1 CIVITATIBVS ASIAT.: Hastaire assis. G. B.

NERO.

(54 à 68).

4 VICTORIA AVGVSTA. S. C.: Victoire tenant une couronne et une branche de palmier. M. B.

A reporter 5

PIÈCES.

Report 5

DOMITIANUS.

(81 à 96).

1 COS. VII. DES. VIII. P.P.: Foudre sur un lit de repos. Arg.

2 IMP. XIII. COS. XVII. CENS. P.P.P.: Pallas debout, tenant la foudre, le hast et le bouclier. Arg.

TRAJANUS.

(98 à 117).

1 AQVA TRAJANO S.P.Q.R. OPTIMO PRINCIPI S. C.: Fleuve couché sous une voûte cintrée, soutenue par deux colonnes. G. B.

2 S.P.Q.R. OPTIMO PRINCIPI S. C.: Victoire debout, tenant sur le tronc d'un palmier un bouclier qui porte l'inscription: VIC. DAC. G. B.

1 S. C.: Louve à droite. P. B.

ANTONIUS.

(138 à 161).

3 APOLLINI AVGVSTO: Apollon debout, en habit de femme. Arg.

1 IMPERATOR II: Victoire debout, tenant une couronne et une branche de palmier. Arg.

A reporter 16

PIÈCES.

Report 16

LUCILLA.

(164 à 183).

1 HILARITAS: Femme debout, tenant une palme et une corne d'abondance. G. B.

COMMODUS.

(180 à 192).

1 LIB. AVG. V. TR. P. VII. IMP. IIII. COS. III. P.P.: Femme debout, tenant un méreau et une corne d'abondance. Arg.

SEVERUS-ALEXANDRE.

(222 à 235).

2 P. M. TR. P. II. COS. P.P.: Femme debout, tenant un rameau et un hast. Arg.

1 SALVS PVBLICA: Femme assise, tenant une patère, dans laquelle se nourrit un serpent, devant un autel. Arg.

GORDIANUS III.

(238 à 244).

3 CONCORDIA MILIT.: Femme assise, tenant une patère et une corne d'abondance. Arg.

9 VIRTVTI AVGVSTI: Hercule debout, reposant sur une massue. Arg.

A reporter 33

PIÈCES.

—

Report 33

1 SECVRITAS AVG. S. C.: Femme assise, tenant un bâton. G. B.

4 P. M. TR. P. III. COS. P. P. S. C.: Empereur assis, tenant un globe et le parazonium. G. B.

GALLIENUS.

(253 à 258).

1 VIRTVS AVGVSTI: Hercule debout, reposant sur une massue. Arg.

1 PROVIDENTIA AVG.: Figure debout, portant un bouclier et une lance. Arg.

POSTUMUS.

(258 à 267).

7 SERAPI COMITI AVG.: Serapis debout, tenant un rameau. Arg.

19 MONETA AUG.: Femme debout, tenant une balance. Arg.

1 HERC. DEVSONIENSI: Hercule debout, reposant sur une massue. Arg.

3 PAX AVG.: Figure debout, tenant un rameau. Arg.

7 SÆCVLO FRVGIFERO: Caducée ailé. Arg.

Total 77

Le dépouillement de ces soixante-dix-sept médailles, fait connaître onze têtes différentes, lesquelles nous donnent,

depuis Tiberius (14 de J.-C.) jusqu'à Postumus (267 de J.-C.), une période de 253 années.

Ce dépôt a dû être enfoui vers la fin du IIIe siècle. Les médailles de Postumus formant environ le tiers de la trouvaille, semblent le prouver. Cette circonstance donne la date approximative de l'enfouissement, laquelle peut être mise avec assez de certitude aux dernières années du règne de Postumus, préfet des Gaules, qui prit la pourpre, vers l'an 258 de notre ère, après avoir fait périr Salonin à Cologne. Il fut massacré par ceux-mêmes qui l'avaient salué empereur, vers l'an 267 de l'ère chrétienne.

Nous engageons les numismates à tenir un peu l'œil ouvert sur le *Vrygeweid,* surtout maintenant qu'on y exécute d'importants travaux, et à faire connaître exactement les objets qui proviendraient des découvertes qu'on y ferait et qu'ils pourraient se procurer. Il serait curieux de bien examiner si les objets exhumés ne portent pas d'indice qu'ils ont appartenu aux anciens Suèves, qui peuvent avoir eu des relations avec les Romains. Il est d'ailleurs à remarquer que tous les objets de fabrication romaine trouvés en Flandre, n'ont pas appartenu aux Romains. Ils proviennent des fabriques de Lyon ou d'autres villes, où les Romains fabriquaient de la poterie pour l'exportation. Il serait de même très-utile de faire connaître les produits de l'art gaulois, tels que personnages, divinités et médailles que le hasard fait découvrir de temps à autre. La fréquente apparition, dans une même localité, de types de monnaies que l'on ne trouve guère ailleurs, est une preuve que ces monuments monétaires eurent cours dans les localités qui les fournissent, et même qu'ils y furent forgés: on conçoit sans peine

que des données historiques importantes ne peuvent manquer de découler de semblables communications. Du moins les trouvailles que nous venons de soumettre à l'examen, nous semblent militer en faveur de ce que nous avançons.

E.-C. Lefèvre.

ÉPISODE

DE

L'HISTOIRE D'YPRES,

SOUS LE RÈGNE DE

MARIE DE BOURGOGNE.

1477.

En quo discordia cives perduxit miseros!
VIRGILE.

Le récit que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs, est extrait d'un manuscrit in-folio, appartenant aux archives, dont le dépôt nous est confié; l'écriture est de la fin du xve siècle, de l'époque même du drame qui y est raconté. — Il ne porte point de titre; seulement, sur le plat de la couverture, se trouvent ces mots: *Beroerte int jaer* 1477, et audessous: *Josse Bryde M^r.* (minor?). Sur le 1^r feuillet du livre se trouve aussi l'inscription: *Dese boec behoort toe Jossen Bryde f^{us} Jacops.*

Nous sommes persuadés que l'auteur de cette narration est *Pieter Van de Letewe:* car, en comparant l'écriture

de notre manuscrit avec celle de la chronique inédite que M. Lambin attribue à ce magistrat (1), nous la trouvons tout à fait semblable. Il y a plus; les mêmes faits sont relatés dans la chronique de P. Van de Letewe, dans le même ordre et presque avec les mêmes expressions. — Le papier des deux manuscrits porte les mêmes marques, ce sont les N°s 31 et 32 de la 2e pl. des *Observations sur le filigrane du papier etc. par De la Serna Santander.* — En un mot, tout nous confirme que le document, que nous publions, a été écrit par le même P. Van de Letewe, à qui M. Lambin attribue la chronique inédite qui repose dans nos archives.

Le manuscrit contient 151 feuillets; outre la narration de cette émeute, il s'y trouve encore:

Proces tusschen de neringen en Pieter Van de Letewe.

Inroeping van de uytwoonende poorters.

Lyste van de koeyen binnen de veste.

Pointinge van tjaer 1477.

Informatie op de zelve beroerte.

Proces tusschen t'magistraet en Robert Van den Steenen.

Pieter Van de Letewe fit partie du magistrat depuis 1451 jusqu'en 1479. Nous le trouvons en 1451 comme conseiller (*raed*).

De 1452 à 1459, comme trésorier,

En 1461, comme échevin, et la même année, comme trésorier,

En 1462, comme trésorier,

En 1463, comme trésorier, et la même année, comme 1^r échevin,

En 1464, échevin,

(1) Tydrekenkundige lyst van onuitgegevene handvesten, opene brieven enz. door J. J. Lambin, 1829, *Voorberigt.*

En 1467 et 1468, conseiller,

En 1470, 1r échevin,

En 1471, conseiller,

En 1472 et 1473, conseiller et trésorier,

En 1474, avoué des orphelins, (*vooght van weezerie*).

En 1475, conseiller,

En 1476, avoué des orphelins,

En 1477, conseiller et échevin,

En 1478, 1r échevin,

Et enfin, en 1479, conseiller.

Quant à Josse Bryde, à qui notre manuscrit a appartenu et qui y a ajouté bon nombre de notes, il était, d'après M. Lambin, fils de Jacques et neveu de Wilhelmine Bryde, épouse d'Olivier van Dixmude, auteur de la chronique éditée, en 1835, par notre savant et laborieux prédécesseur. — Vers la même époque, nous voyons figurer parmi les magistrats d'Ypres plusieurs membres de la famille Bryde, et notamment:

Josse Bryde, d'oudste, de 1443 à 1448.

Josse Bryde, de jongste, en 1445 et 1455.

Roeland Bryde, de 1450 à 1460.

Jacob Bryde, en 1469 et 1470.

Karel Bryde, de 1469 à 1475.

Ce manuscrit n'est pas le seul qui ait appartenu à Josse Bryde, car nous possédons, dans nos archives, grand nombre d'autres manuscrits, qui tous portent l'inscription: *Desen boec behooort toe Jossen Bryde fus Jacops*.

Quant à la chronique inédite, attribuée à *Van de Letewe,* c'est un ouvrage des plus intéressants, non seulement pour l'histoire de la ville d'Ypres, mais encore pour celle de la Flandre entière. Monsieur Gachard, archiviste-général du royaume, en a extrait plusieurs

pièces concernant le règne de Charles-le-Téméraire, qu'il a publiées dans la *Collection de documents inédits etc.*

Nous croyons inutile d'entrer dans des détails historiques concernant l'époque à laquelle a eu lieu le drame qui va suivre: tout le monde sait quel était, après la mort du Téméraire, le mécontentement, non seulement de la Flandre, mais encore de tous les pays soumis à la jeune et intéressante duchesse de Bourgogne! L'effervescence populaire se fit sentir partout, et amena, à Gand, l'exécution d'Hugonet et d'Imbercourt; à Mons, celle de Robert de Martigny (1); à Bruges l'arrestation des magistrats, et à Ypres le drame dont nous offrons le récit à nos lecteurs.

Pour conserver à ce récit toute son authenticité, nous avons cru devoir conserver non seulement son style et son orthographe, mais même ses abréviations. Nous y avons ajouté en notes, les publications du magistrat, au moment même de l'émeute, ainsi que le renouvellement des dits magistrats; et nous avons fait suivre ces notes de quelques chartes de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne, que nous croyons inédites et qui se rapportent au même événement.

Puisse la publication de cet épisode être de quelqu'utilité à ceux qui s'adonnent à l'étude de l'histoire de notre ancienne cité et de celle de la Flandre en général.

Ypres, ce 1 Mars 1849.

J. Diegerick,
Archiviste de la ville d'Ypres.

---

(1) Faits et particularités concernant Marie de Bourgogne etc. par M. A. Lacroix, conservateur des archives de l'état à Mons. 1r volume des mémoires et publications de la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. Mons, 1840.

MEMORIÉ

Naer tonthout en welweten van eenighe, van den upsette, beghinne eñ maniere van zekere comocie en beroerte onder tghemeene vand. stede van Ypere, ghesciet up eñ ontrent Sinte Maertes dach int jaer duust iiij^c zevene en tseventich, wats dervoren en zekeren tyd dernaer.

Sondaechs xve dach van Spoorkele a^o lxxvj, waren vergadert vooghd., scepenen, raden metgad's den groten raed vand. stede, omē te sprekene up den staet vand. zelver stede. Eñ was ghetoocht hoe dat myn joncvr̄. van Bourg^en alle de subvencien, quite ghescolden hadde, eñ was ooc ghetoocht hoewel dat om de betaelinghe vand. voors. steden porcie inde zelve subvencie, ende and. lasten vand. zelver stede, diversche lasten van cueillieten ende hoghinghen van assysen daer te voren opghestelt gheweest hadden, eñ als noch cours hadden, de welcke lasten de wet zeere gheneghen was al of zom af te doene, nemaer wel wetende eñ besiffende de groote tachterhede vand. voorñ stede bedragheñ siaers boven den . . . . . . dat ooc de pachten vand. stede inde middewint^r daghen lastleden afgheslegen waren, ende ghemerct al tghone dat vors. es, was ghetoocht eñ gheseit dat men afdoen zoude te deser waerf zonder meer de cueillioten van den houte eñ vanden vleessche eñ trevenant vand. vors. cueillioten en hoghinghe van

assyssen zoude bliven gaende toten eirsten daghe van april doe eerst comende, ende ten zelven eersten daghe van april, den staet vand. stede ghesien, men zoude dan noch de lasten minderen also verre alst moghelic ware, biddende dat elc in tsine vertrecken wilde om daer up te sprekene of yement van heml. eenich beter expedient wiste eñ elc zyn goed advys ende andtworde daer up overbrenghen.

It. Elc vertrocken gheweest ende ghesproken hebbende up tghuone daer vors. is, tadvys van scepenen eñ raden was dat men doen zoude also hier boven gheaviseert staet, nemaer tavys van XXVII eñ van den neeringhen was bi den instekene van eenighen quaden eñ indiscreeten crysschers, dat zy alle de cueilloten eñ hoghinghen van assysen af hebben wilden, zegghende dat wel thuerl. kennisse comen was dat myn joncṽr van Bourg^en alle de cueillioten ende verhoghinghen quite ghescolden hadde, eñ mids dien waren sculdigh eñ behoorden te ghebrukene vand. gracie vand. zelve quytsceldinghe.

It. De wet dit horende eñ beseffende, doende also zy begherden dat niet moghelic ware de stede ondhoudene, dede alle nerrenstichede om de vors. xxvij eñ neeringhen te psuaderene als dat zy afgaen zouden willen van hueren opinioenen eñ volghen tavys van de wet, toghende eñ zegghende houwel dat men hemlied. gheseid mochte hebben, als dat myn joncṽr van Bourg^en alle de cueillioten afghedaen hadde en quiteghescolden, ten was also niet, of zy hadden qualic verstaen.

It. Niet jegenstaende al tghone dat de vors. wet ghezegghen conste om heml. te poyene, zy blevene eñ

werden zo lanc zo wreedere, zegghende en ongheorlofdelic roupende, wreede ēn boven maten quade manieren toghende, dat zy t'al af hebben wilden zonder vertrec of delay, zegghende ooc en roupende, *cortet en doetter al af, eer wy meer heerschen*, ēn hendelick vele quaden maecten grote vergaderinghe buten voor de camer van scepenen, ghebarende ten ware dat al de cueillioten afghedaen waren terstond datter qualic varen zoude (1).

---

(1) Le magistrat fut forcé d'accéder aux exigences du peuple; le lendemain 16 février il fit publier l'ordonnance suivante:

« Omē dieswille dat het ghelieft heift minder ghed[r]. joncvr. van » Bourg., graefnede van Vlaend. uut haren mouvemente quyte te scel- » dene nu onlancx al sulke nieuwe subvencien als coers ende loop ghehad » hebben bind. levene van mynen harde gheducht heere, lest overl. » daerinne de landen ende steden van ons vors. gheduchter joncvr. » grootelycx ghelast ghezin hebben, ende zonderlinghe dese stede, so » eist dat men van nu voort af ende te nieute doet met dese ghebode » alle de cueillooten ende ooghinghen van assysen die om tvercryghen » vanden penning vande vorn. subveu. binnen deser zelve stede upghe- » stelt ghezyn hebben. Wel verstaende dat alle de ghone die daer of » yet sculdich ēn tachter zyn, dat zy beteren zullen al diesser ghevallen » es te deser instancie toten daghe vau hedent toe, zonder fraude daer » inne toorborene in eenegher manieren. Uutgheroupeu ter halle t'Ypre » den xvi[e] dach van sporckele LXXVI. » (1477 nouv. st.) *Register van Publicatien*, f° CXI v°.

L'avoué et les échevins alors en fonctions n'avaient pas été renouvelés depuis 1474 (1475). Le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, à cause de la mauvaise administration de la ville, pendant les dernières années, et pour empêcher celle-ci de *cheoir et tumber en desolacion et ruyne perpetuelle*, avait ordonné le 17 janvier 1474 (1475) que les magistrats qui devaient être élus au mois de février, le seraient pour trois ans, contrairement aux droits et privilèges de la ville. Il leur accorda à cet égard des lettres de non préjudice (annexe N° 1). Ces lettres de non préjudice furent renouvellées par Marie de Bourgogne, le dernier janvier 1476 (1477 nouveau st. Annexe N° 2). Nous trouvons que les magistrats en fonction au commencement de l'émeute, étaient les suivants:

It. Ende van diere tyd voort zo bleven de quaden zo lanc zoo meer stoutheden hebbende, en diversche ru-

---

VOOGHD:

Her Fransois Vander Poorte.

SCEPENEN:

Her Joris De Brievere.
Her Jan Van Lichtervelde f[us] Victor.
Her Joris De Witte.
Her Pieter Lancsaem, d'oude.
Her Ector Vande Woestyne.
Her Melcior De Wale.
Her Jaspar Van P̃viesques.
Her Arnoud Van Reden.
Her Lamsin Zwanckaert.
Her Andries Van Beselare.
Her Pieter Van Heisackere.
Her Andries Paelding f[us] Andr.
Her Jan Colaert.

RADEN:

Her Pietere Vander Letewe, voogd van weezen.
Her Fransoys Vander Poorte.
Her Ancel De Becelaere.
Her Victor Van Lichtervelde.
Her Jan Van Lichtervelde.
Her M[re] Joos Gilloen.
Her Henric De Wulf.
Her Victor De Wale.
Her Joos Vander Poorte.
Her Xpisoffel Fagheel.
Her Jo. De Wilde.
Her Piet. Lancsaem, f[us] Alaerdt.

TRESORIERS:

Her Joos De Brievere.
Her Sebastien Van Meenenc.

HOOFMANNEN:

Her Karel Bryde, van der poorterie.
Her Hector De Brievere, van der draperie.
Her Jacob De Broucke, van der vulderie.
Her Jan Paelding, van der ghemeene neringhe.

(*Register van Wetsvernieuwing*, f° 153 r°).

Les conseillers (*raden*) seuls avaient été renouvelés le 10 février.

ninghen eñ vergaderinghen houdende, ende hoe dicwils de vors. wet tghemeene vergaderde om advys thebben up tonderhoudt vander stede, altoos waren xxvii eñ de neringhen contrarie der wet, en altoos wedersporeghe eñ onredelicke advysen voortbringhende (1).

(1) Le tumulte ne fit qu'augmenter; il parait même que plusieurs figures étrangères se faisaient remarquer parmi la foule. Le magistrat fit publier le 18 février une ordonnance à cet égard, où l'on trouve ce qui suit: « Dat niemand wie hy zy vremde van deser stede en draghe » by daghe noch nachte, bedect noch onbedect, eeneghe wapenen van » loode, van ysere, noch van eeneghe andere metale, noch clompe van » steene, noch andere looden hamerkins, hackene of andere vuustrieme, » glaive, waymessen, hollandsche messen, baselaers noch geenerhande » wapene van orloghe of van andere engiene, van harnasse of van » wapene hoe men die noemen of hieten mach. »

(*Register van publicatien*, f° cxii r°).

Les magistrats, nonobstant les concessions faites, *beghonsten te mercken en te beseffen dat pueple zeer beghonste te beroeren;* ils envoyèrent des députés vers Marie de Bourgogne, pour la supplier de pourvoir au renouvellement de la loi, et d'envoyer ses commissaires à Ypres. La duchesse s'empressa d'accéder à leur demande, et envoya à Ypres, le sieur *Ph. De Hornes, chevalier, seigneur de Bauognies et de Gasebeke, le reverend père en Dieu, l'abbé des Dunes, Jean Cabillau, bailly de Menin et Waulier Vander Gracht, chevalier, chambellan de la duchesse.* La commission délivrée à ces seigneurs est datée de Gand, 22 février 1576 (1477 nouv. st. — Voir annexe N° 3). Le 1 mars, les commissaires procédèrent au renouvellement du magistrat, le lendemain ils firent la vérification des comptes. Les nouveaux élus étaient:

VOOGD:

Her Victor van Lichtervelde.

SCEPENEN:

Her Joris Paelding, f^us Andries.
Her Pieter Vander Letewe.
Her Joos De Brievere.
Her Mester Joos Gilloen.
Her Mester Wolfaert van Lichtervelde.
Her Jan van Dixmude.
Her Henderye De Wulf.

It. Ende van diere tyd voort zo bleven de quaden zo lanc zoo meer stoutheden hebbende, en diversche ru-

---

VOOGHD:

Her Fransois Vander Poorte.

SCEPENEN:

Her Joris De Brievere.
Her Jan Van Lichtervelde f[us] Victor.
Her Joris De Witte.
Her Pieter Lancsaem, d'oude.
Her Ector Vande Woestyne.
Her Melcior De Wale.
Her Jaspar Van Pviesques.
Her Arnoud Van Reden.
Her Lamsin Zwanckaert.
Her Andries Van Beselare.
Her Pieter Van Heisackere.
Her Andries Paelding f[us] Andr.
Her Jan Colaert.

RADEN:

Her Pietere Vander Letewe, voogd van weezen.
Her Fransoys Vander Poorte.
Her Ancel De Beoelaere.
Her Victor Van Lichtervelde.
Her Jan Van Lichtervelde.
Her M[er] Joos Gilloen.
Her Henric De Wulf.
Her Victor De Wale.
Her Joos Vander Poorte.
Her Xpisoffel Fagheel.
Her Jo. De Wilde.
Her Piet. Lancsaem, f[us] Alaerdt.

TRESORIERS:

Her Joos De Brievere.
Her Sebastiau Van Meenenc.

HOOFMANNEN:

Her Karel Bryde, van der poorterie.
Her Hector De Brievere, van der draperie.
Her Jacob De Broucke, van der vulderie.
Her Jan Paelding, van der ghemeene neringhe.

(*Register van Wetvernieuwing*, f° 155 r°).

Les conseillers (*raden*) seuls avaient été renouvelés le 10 février.

ninghen eñ vergaderinghen houdende, ende hoe dicwils de vors. wet tghemeene vergaderde om advys thebben up tonderhoudt vander stede, altoos waren xxvii eñ de neringhen contrarie der wet, en altoos wedersporeghe eñ onredelicke advysen voortbringhende (1).

(1) Le tumulte ne fit qu'augmenter; il parait même que plusieurs figures étrangères se faisaient remarquer parmi la foule. Le magistrat fit publier le 18 février une ordonnance à cet égard, où l'on trouve ce qui suit: « Dat niemand wie hy zy vremde van deser stede en draghe » by daghe noch nachte, bedect noch onbedect, eeneghe wapenen van » loode, van ysere, noch van eeneghe andere metale, noch clompe van » steene, noch andere looden hamerkins, hackene of andere vuustrieme, » glaive, waymessen, hollandsche messen, baselaers noch geenerhande » wapene van orloghe of van andere engiene, van harnasse of van » wapene hoe men die noemen of hieten mach. »

(*Register van publication*, f° cxii r°).

Les magistrats, nonobstant les concessions faites, *beghonsten te mercken en te beseffen dat pueple seer beghonste te beroeren;* ils envoyèrent des députés vers Marie de Bourgogne, pour la supplier de pourvoir au renouvellement de la loi, et d'envoyer ses commissaires à Ypres. La duchesse s'empressa d'accéder à leur demande, et envoya à Ypres, le sieur *Ph. De Hornes, chevalier, seigneur de Baucgnies et de Gaesbeke, le reverend père en Dieu, l'abbé des Dunes, Jean Cabillau, bailly de Menin et Waulier Vander Gracht, chevalier, chambellan de la duchesse.* La commission délivrée à ces seigneurs est datée de Gand, 22 février 1576 (1477 nouv. st. — Voir annexe N° 3). Le 1 mars, les commissaires procédèrent au renouvellement du magistrat, le lendemain ils firent la vérification des comptes. Les nouveaux élus étaient:

VOOGD:

Her Victor van Lichtervelde.

SCEPENEN:

Her Joris Paelding, f^us Andries.
Her Pieter Vander Letewe.
Her Joos De Brievere.
Her Mester Joos Gilloen.
Her Mester Wolfaert van Lichtervelde.
Her Jan van Dixmude.
Her Henderyc De Wulf.

It. Corts naer halfvastene, quam de bailliu van Ypre en de hoofman van de besante bider wet, toghende dat thuerer kenesse comen was dat Pieter Cockuut ghe-seidt hadde dat eenighe personen waren in de stede, die de zelve stede vercocht hadden en leveren zouden den coninc, es te wetene Mer. Hector Van Holbeke, Pieter Vander Letewe, Pieter Van Hoysackere, Jan

---

Her Willem Lancsaem.
Her Andries De Wale.
Her Jan De Wilde.
Her Joris De Wilde, drapier.
Her Jan Veynoot.
Her Jan De Cardewaghere.

RADEN:

Her Joris Gomer, vooghd van weezen.
Her Jan van Lichtervelde, fil^us^ Mr Victors.
Her Jan van Lichtervelde, fil^us^ Victors.
Her Joris De Witte.
Her Hector Vand. Woestine.
Her France Vand. Poorte.
Her Joris De Brievere.
Her Meester Jacob Van Ramecourt.
Her Andries Paelding, fil^us^ Andries.
Her Victor De Wale.
Her Jan Minne.
Her Jan Colaert.

TRESORIERS:

Melcior De Wilde.
Sebastiaen Van Meenene.

HOOFMANS:

Jan Paelding, vand. poorterie.
Jacob De Broucke, vand. draperie.
Pieter De Langhe, vand. vulderie.
Jordaen van Lichtervelde, vand. ghemeene, neringhe, obijt, ende in zyne stede.
Lamsin Zwanckaert.

(*Register van wetvernieuwing*, f° 157 r°).

Colaert en Hector De Brievere, zegghende de vors. bailliu dat hy wel wiste dat de vors. Cockuut, de vors. woorden ghesproken hadde om beroerte te makene en up te stellene, waer ome hy versochte consent om den zelven Cockuut te vanghene, en naer dien dat de wet duegdelic gheinformeert was met informatie procederen alsoot behoorde, zo was den bailliu gheconsenteert dat hy dien vors. Cockuut vanghen zoude.

It. Saterdaechs voor palmezondach was de vors. Cockuut ghevanghen en, zo eenighe zeiden, bind. nacht ghepynt maer zeere litele, want de wet beghonste zo lanc zo meer ontsien, en sanderdachs up den palmezondach zo beghonsten eeneghe vander vullambachte en andere quaetwillende van sachternoens ter clocke drie al te met vergaderinghe maken, in zulker wys dat zy navonds ontrent den achte huren in groten ghetale ten besanten quamen, aldaer zy anden bailliu fortselinghe begheerden den vors. Cockuut uuten ysere thebbene, zo dat de bailliu bedwonghen was ter vanghenesse te gane en huerel. begherte te doene en grote menichte van heml. moesten medegaen in de vors. vanghenesse, en naer dien dat zy daer gheweest hadden, zo ne wilden zy vander maerct niet gaen, voor de bailliu zelve vande maerct was.

It. Ende de vors. Cockuut zoude noch meer gheexamineert ghezyn hebben, maer de wet en dorstet niet ancomen. Nemaer up tghuene dat hy verkent hadde was hy up den witdonderdach ghestelt in tpelloryn en ghesteken met eenen ysere duer zyn tonghe, en boven dien was hy ghecondempneert dat hy terstond uuter stede en scependom gaen zoude en daer blyven up zyn hooft

tot ander stond datter breeder in voorsien ware twelk hy begon doen, nemaer van dat de banieren ter maerct waren ē de wet vermaect was, zo quam hy weder in ē was daernaer altoos stokende alle quaetheden en rebelhede.

It. Sdonderdaechs navonds xxiiij april a° lxxvij, wesende Sinte Maercx avondt, zo waren vele diversche quaden die een gheruchte uutgaven, dat men den hoofman van den besante doodslaen zoude, twelke eene ghevisieerde zake ē lueghene was, metter welke mare ende gheruchte zy occoisioen namen van eener vergaderinghe, ende quamen in groten ghetale ten huuse vander hoofman van den besante, zegghē *her hoofman ghelieft u yet*, ē brochten alsoo den zelven hoofman ten besanten ghelyc of hy noot hadde ghehadt van waerden, daer de zelve hoofman al den nacht bleef, ē also men zeide zo waren al den nacht tsinte Pieters ē ter zale menichte van persoonen in groten en ongheoorloofde vergaderinghen ē ghetalen. No* dat in confortante van desen een Jordaen Denys sanderdachs nuchtens ontrent de clocke achte, tot eenen psoon of meer zeide, dat hy en vele meer anderen al dien nacht hadden geweest ter zale, ē dat men eer avond vele nieus zien ende horen zoude.

It. Sanderdachs Sinte Maercx dach zynde, nuchtens bin dat processien Sinte Pieters waren, zo quamē in groten ghetale quade knechten ten besanten ē anden hoochbailliu, zegghende ē eenen roup ghevende dat ter zale vele onbekents volcx was ende datter vele engienen laghen gheafusteert om de stede in te nemene ē verradene, ē versochten anden hoofman dat hy met hemlieden daer gaen wilde, ē toe dien bedwonghen

den vors. hoochbailliu jeghen zinen danc dat hy medeghinc ter zale, metgad's ooc mynheer van Boesinghe (1), die onbedwonghen en̄ om beterswille medeghinc, daer hy zeer wel an dede. Ende tvors. gheboufte ter zale com̄ende metgaders de ghone die daer en̄ onderweghe an heml. ghevallen waren, bedreef daer grote ruuthede en̄ force, want vele duren en̄ vensteren vand. capelle, contoire en cameren, mitsgaders ooc scapraden, kisten en̄ laden bi hem an sticx ghesleghen waren en̄ vele forcen bedreven up den vors. bailliu.

It. Bind. tyd dat men ter zale was als voors. es, zo hadde Victor van Lichtervelde die doe vooghd was, last ghegheven den messagiers dat zy scepenen, raden, en̄ zo ic meene, xxvij ontbieden zouden ter halle te com̄ene, ende dat ter cause bi dat hy ghesien hadde dat men ter zale ghelopen was als voren gheseit es, en̄ dat men ten wederkeerene mochte horen ende zien watter of ghedien zoude, en̄ dat mer up spreken mochte alsoot van noode ware. Ende de vors. vooghd hadde ooc ter vors. zale ghelast te gane Joris De Wilde scepene en̄ eenen pencionnaris om dat zy zien en hooren zouden wat men daer dede.

It. Een ghenaemt Wouterkin vanden Ackere, die doe ter tyden cnape was van scepene, trac tsinte Pieters om de voors. bootscap te doene, dewelke bootscap hy breeder dede danse hem de voors. vooghd ghelast hadde, want hy elken die hy vermaende zeidè, dat zy terstond ter halle commen zouden, also zy huer lyf bescudden

---

(1) *Mynheer van Boesinghe*, probablement Jean d'Halewyn, qui était alors capitaine de la ville (*Register van wetvernieuwing*).

ē̄n bewaren wilden, twelk te bemoeden is ende schynt dat hyt dede ter quade waeromme en̄ om beroerte te maken, want de voors. vooghd tlast in zulker vorme niet ghegheven hadde nemaer alleenlic om met hem advys te hebbene, up trapport dat men horen zoude vanden voors. twee personen die sy ter zale ghezonden en ghedeputeert hadden.

It. Naer dien dat tvors. gheboufte ter zale zulke ruutheide, force en̄ storbantse ghemaect hadden, quamen zy weder ter maerct waert den vors. hoochbailliu met heml̄ bringhende ghenouch bi forsen en̄ ghevanghen, den zelven rudelick in den bezant stekende.

It. Ēn als zy ter maerct ghecommen waren, wasser een roup ghegheven als dat de wet met vele volcx ghewapent ter halle was om heml. doot te slane, en̄ onder tdecxele van dien was terstond eenen roup ghegheven, dat men de poorten sluten zoude, twelck ghedaen was, ēn worden zo lanc zo meerder hoop, en̄ zo lanc zo meer quade roupen en manieren userende, ende de wet dit ziende, merkende en̄ denkende dat tvors. gheboufte om quaet doen uut was, en̄ dat zy niet en zaghen eenighe vorme of maniere om huerl. ongheorlofde bedryf te wederlegghene of wederstane, metgad. ooc dat myn heere van Boesinghe quam ter hallewaert roupende zeer verheemt up de vors. wet: *Myn heen, om Godswille comt alle af en̄ ga elc thuusware of ghy doet ons alle dootslaen*, zo sciet de vors. wet en̄ elc ghine thuuswaert.

It. De wet also ghesceeden zynde, tghemeente vergaderde zo lanc zo meer ter maerct, halende de viere hoofdmannen ēn elke neringhe zine gouvernerers, daer onder zy vergaderden, ēn coren husen en plecken, en̄

zo wel te bemoeden es, en visierden eñ sloten daer alle quade onredelicheit.

It. Sachternoens de wet, es te wetenen vooghd eñ scepenen, vergaderden up de halle inde camere, eñ terstond dat de vorñ wet was beghonnen vergaderen, zo quamen deer de v hoofmannen, te weten de hoofman van den besante, poorterie, draperie, vullerie eñ van de ghemeene neeringhe, metgad's meest al de gouvernerers van elken ambachte en neringhe en met heml. zo vele volcx dat niet half inde vors. camere mochte, begheerende de banieren ter maerct thebbene, up twelk de vors. wet, die doe noch in cleenen ghetale vergadert was, gaven en andwoorden dat in heml. niet doenlic en was, maer baden dat elc zoude willen trecken in zinen paix, en zeide dat mer sanderdaechs up ombieden zoude de gone diere sculdich eñ behoorden upgheroupen tsine. Nemaer watter de vors. wet toe conste ghezegghen het ne baette niet de vors. hoofmannen eñ bi speciale tpeupele dat met heml. daer comen was, roupende en rigoureuselic zegghende: *wilt ghyre yement meer up ombieden doetet terstond, zonder delay, want wy en zullen van hier niet sceeden voor elc zine baniere hebben zal*, eñ hindelick bedreven zo vele forcen eñ overwillen up de wet als dat de banieren ned^{r} gehaelt waren in scepenen camere, al daer elc den zinen nam, ende de standaerden van den grave eñ van de stede waren ghedraghen eñ ghestelt voor den besant, te wetene de staendaert van den grave, bi den bailliu, eñ vand. stede bi den vooghd, eñ al dander banieren van den ambachten eñ neringhen waren ooc ter maerct brocht daer elc stede en plecke nam zo hy wilde, es te wetene, de banieren van de poorteric voor den Busch, de

banieren vand. draperie voor den nieuwen Kelvare naest den besant, de banieren vand. vullerie voor de Crone, en de banieren van den ghemeenen neeringhen voor de Helle (1), en lancx der halle tusschen der vaulte en den steghere vand. halle.

It. Naer dien dat de banieren alle ter maerct waren als boven (2) en dat de capitaine vand. stede metgad. den heere ende wet savonds ten besante waren om tghet te doene bi den standaerde en anders alsoot behoorde en meeninghen ooc den roup vand. nacht te ordonnerene en uut te ghevene, zo zonden de voors. vyf hoofmannen huere ghedeputeerde bi den vors. capitain heere en wet, zegghende mids dat heml. gheliefde de standaerden van den grave en vand. stede te wakene zy mochtent doen, nemaer dat zy hem verdraghen zouden eeneghen roup tordonerene of uut te ghevene, ooc eenighe visitatie ten poorte te doene, want de vyf hoofmannen hadden eenen roup gheordonneert en zouden zelve de visitacie doen, de capitain heere en wet dit

(1) *Den Burch*, *de Crone*, *de Helle*, trois enseignes d'auberges qui existaient déjà à Ypres, sur la place, au milieu du XIVe siècle. *Den nieuwen Kelvare*, est propablement un calvaire qui se trouvait sur la même place.

(2) Pendant que l'étendard de la comtesse, celui de la ville et les bannières des métiers se trouvaient déployés sur le marché, le magistrat fit publier l'ordonnance suivante:

« Men laet weten ende ghebied van sbaillius, voochd, scepen en » hoofmanen halven, dat niement wie hy zy, poorter inwoonende oft » vremde van deser stede van nu voort en alzoo langhe als de stan» daerden en banieren van onser gheduchter joncvr. de graefnede van » Vlaendren, vandeser stede en vand. neeringhen en ambachten vand. » selver stede jeghenwoordelyc gherecht staende ter maerct, daer staen, » zy gheene beroerte en maken met worden noch met faite, noch anderen » wonde of quetse up den verbuerte vand. hoofde vand. gonen die de » contrarie dede. » (Register van publicatien, fo CXVI vso).

horende, zeiden dat zy dies wel moesten te vreden zyn, nemaer versochten dat men heml. den roup die bi den vors. hoofmannen gheordonneert was zegghen zoude, up twelke bi den zelven hoofmannen ontboden was bi voormen van andwoorden, dat zy om den roup niet vraghen zouden, want ghesloten was bi den ghemeenen dat menne heml. niet zegghen zoude, aldus en hadden de capitain heere en̄ wet niet meer gheen zegghen dus noch auctoritheit, midswelken de vors. capitain en hoochbailliu ghinghen slapen, nemaer de poortbailliu en̄ een stedehouder van den vooghd en eeneghe scepenen en raden bleven dien nacht ten besanten bi den vors. standaerden.

It. Aldus en̄ andsins namen zy altoos in teid om te domineren boven den heere en wet, want van aleer de banieren ter maerct quamen zo moesten alle de brieven die ande wet quamen gheleid zyn voor de vors. vyf hoofmannen, en achter dat dezelve banieren ter maerct com̄en waren, voor al tghemeente. Ende toe dien zo moesten ooc alle zaken wast van exame of diesghelyk daerof dat scepenen alleene de kennisse behoorden thebbene, ghehandelt zyn ten biwesene van den vors. V hoofmannen. Noch beider vors. tyd geschiede dat een messagier vander camere vanden rade tYpre quam met brieven van myne vors. heeren vand. rade, dewelke messagier ruderlick van den bouven ghevanghen was, zyne brieven ghenomen en̄ upghebrekt en ten bezante huutgelezen zyn.

It. Om noch bet. te toghene hun beghin van interd' es waerachtig dat zekeren tyd eer de vors. banieren ter maerct brocht waren, en̄ naer toverlyden van Jordaen van Lichtervelde die hoofman ghezyn hadde vand. ghe-

meene neringhe, zo geschiedet dat den groten raet vand. stede vergadert was. Ende hoewel dat van ouden tyden gheordonneert staet en̄ onderhouden gheweest heeft, als men den groten raed vergadert, dat men scoldich es te ombiedene xv persoonen van de poorterie, v vand. draperie, vive vand. vullerie en̄ v vand. ghemeene neringhe zonder meer, en̄ ēmer in zulker wys, als dat de poorterie alleene in also groten ghetale zy als dander drie neringhen ond. hem allen. Nochtans zo quamen de vors. vand. ghemeene neringhe (1), in noch al so groten ghetale als vors. es, waerome den ghonen diese scoldich es te vermanene ghevraecht was, watter hem toe porde meer p̄sonen te vermanene dan hy behoorde op twelke hy antwoorde dat hyt ghedaen hadde om weldoen, met meer andere redenen die hy daer toe zeide litet of niet ten propooste, mids welken en̄ anderen woorden en̄ circonstancien, den scepenen hoorden en̄ zaghen om diverschen crysschers in de vors. ghemeene neeringhe, besieffen wel dat hem bi voorrade was ghedaen doen, en̄ dat hyre ooc toegheneghen was.

It. In de vors. vergaderinghe vanden groten radt of in een an̄de als Lamsin Zwankaert ghemaect was hoofman vand. ghemeene neeringhe over den vors. Jordaen, en̄ em̄er daer men spreken zoude van eenen hoofman vand. zelver ghemeene neeringhe te stellene, zo waren ij of iij personen of meer (2), die men wel

(1) Jan Cabillau ghesoid Soorterbelle was de ghone die de ghemeene neeringhe hadde vergadert. (Note marginale du manuscrit, de l'écriture de Josse Bryde).

(2) De eene was meester Jan Panne, besantre, en̄ dandre Jan Zueriac, barbier. (Note marginale du manuscrit, de l'écriture de Josse Bryde).

weet die zeiden zeere overwillighelic, dat zy eenen hoofman hebben wilden daer mede zy gheholpen mochten zyn. Twelke, zo wel te bemoedene es, zy zeiden, ome dat zy vele eñ diversche onredelicheden versocht hadde aen den vors. Jordaen diet heml. altoos wederleyt hadde ten besten dat hy mochte, also een ghetrauwe man van eeren die van goeden tronk cōmen es zo hy was sculdich es van doene. Ende aldus staken hem eñ avanchierden hem eenighe buut allen andren in quaethede.

It. Saterdaechs sdaechs naer Sinte Maerox dach, was bi den bovenghenoomden vyf hoofmannen versocht an de wet dat de standaerden van den grave eñ vand. stede gheweert worden van voor den besant, eñ dat de heere eñ wet metten voors. standaerden een ander plecke nemen zouden, want de vors. besant zo zy zeiden behoorde toe den ghemeene eñ niet der wet, twelk versouc bid. vors. wet wederleyt was, sustinerende dat de vors. besant toebehoorde der wet eñ niement anders eñ dat bider usancie van zo ouden tyden gheuseert dat gheene memorie es ter contrarie, ende mids dien en waren van gheenen advise van den zelven besante te sceedene, noch de vors. banieren te roerene om elder te stellene, waerōme het scheen an tghebaren van eeneghen dat men bind. nacht den heere eñ wet van voor den besant ghesleghen zoude hebben, twelk Gode lof niet ghesciede.

It. Sondaechs daer naer, Victor van Lichtervelde voogd, eñ eeneghe scepenen met hem ghinghen achternoens ter siege om die te houdene naer de costume, eñ aldaer quamen eeneghe van den hoofdmannen, die zeide, *myn heere de vooghd eñ myn heeren, wy bidden*

u ome Godswille dat ghy u verdracht meer zeige te houdene, want tghemeene daer in zeer qualic te vreden es also ghelieden morghen breeder daer of horen zult.

It. Up den zelven dach bin dat men Sinte-Maertens vesper dede, zo quam een gheruchte en eenen quaden ghevisierden lueghenachtighen roup, als dat men bin dien avonde tghemeen vander maerct slaen zoude, in zulker wys als dat alle de ambochten ende neeringhen elc onder zine banieren hun in ordennancen stelde ende maecten grote maniere offer recht fait ghesciet zoude hebben, twelk bid. gracie Gods belet was, en ooc bi dat myn heere de vicaris van tHeerembuerch myn heere de prelaet van Sinte-Maertens metgads. eenen meester inder godheid vand. ordene vanden Jacoppinnen quamen ter maerct en ghinghen van standaerde te standaerde, biddende bi der mond van den vors. meester, elker neeringhe en ambocht, dat zy te vreden wilden wesen en geene quade rapoorten ghelooven, met vele sconen redenen en woorden, mids welken de vreese en beroerte cesseerde te dierwaerft. No^a^ men zeide dat de vors. beroerte, aldien dach, van eenighe voorweten gheweest hadde, God vergeve alle quaden zaken.

It. Maendaechs dnaer, quamen de vorn. v hoofmannen metgaders grooten hoop van volke als gouvernerers van ambochten en neeringhen en andre versoukende dat men niet meer wet doen zoude, zegghende dat men te Ghent, te Brugghe en te Curtricke langhe ghecesseert hadde van wet te doene, it^m^ versochten ooc dat men niet meer dach clocke noch wereclocke luden zoude, up twelke versouc vooghd en scepenen hem bespraken metten raden, ende ghedrouch tadvys dat gheen oorboor scheen

dat men de clocken niet luden zoude. Ende als van cesse'ne van wet te doene het en dochte der vors. wet ooc gheen oorboor dat men alsdeels gheen wet doen zoude, maer zeiden dat men mochte differ'en van pandene endre arresterene poort's en inwonen tot Sint Joresmesse doe eerstcomende, nemaer dat men vremde lieden zoude moghen arreste'nen, ende dat men ooc altoos dinghen zoude van swonsdaechs, vriedaechs ende maendaechs ghedinghe, up twelk de hoofmannen ende tpeuple dat met heml. quam zeiden ende begherden zonder verdrach de vulcominghe van heml. vors. begherte, ende moeste heml. al gheconsentert zyn.

It. Up den vors. dach begherden ooc de vors. hoofmannen uut name van den ghemeenen, dat men elken ambachte hure kueren gheven zouden, also zyse hadden in sgraven Lodewycx tyden, up twelke bider vors. wet ghesloten was ende ghecosenteert, dat men twee scepenen en eenen clerc ordonneren zoude, ende dat de gouvernerers van elcken ambachte ende neeringhe comen zoude voor de vors. twee scepen en clerc ende brenghen huerl. kueren, die elc ambacht of neeringhe themwaerts hadde en men zoude die visit'en jeghens de kueren die men inde regysters vander stede vonde, ende mids dater eeneghe donkerhede of ghebreken vonden worde, men zoude daer up modereren alsoot behooren en redenen bewysen zoude, in twelke de vors. hoofmannen ende gouverneurs te vreden schenen, ende was gheseid dat men sanderdaechs beghinnen zoude daer in te besoingneren.

It. Up den zelven maendach versochten de vors. vyf hoofmannen mitsgaders vele divsche crysschers die met

heml. quamen dat men tslot vander artillerie veranderen zoude, en dat men twee sloten ande duere van der zelve artillerie maeken zoude, danof van den eenen slote de slotel hebben zoude de hoofman vanden besante ende den andren Franse Zwankaert, meester vander artillerie.

It. Sdiendaechs voor de noene, achtervolghende den versoucke van den hoofmannen ende gouvernerers hier voren verhaelt, zo was wat beghinnen besoingneren up tfait vander kueren met eener neringhe of met tween, en sachternoens zoude men weder hebben ghebesoingniert inde vors. materie. Nemaer ten quam also niet, want de vyf hoofmannen quamen boven met groter menichte van volke van divschen neeringhen, zegghende ende versouckende dat zy wilden te nieuten ghedaen hebben een pvilege daer mede men kueren en statuten breken en maken mochte, want anders wat men heml. gave of consenteerde aengaen huren kueren, men ne zoud heml. niet houden, begherende ooc huerl. oude kueren thebbene inder manieren dat huerl. voorders die hadden ende useerden in sgraven Lodewycx tyden, ende toe dien de zelve kueren beseghelt ende gheconformeert thebbene van mer joncv. van Bourg[ne]. onse princesse.

It. Daer up was heml. bider wet gheandwordt, als van den privilege te nieuten te doene dat ne was scepenen niet moghelic van doene ende ooc zoud der steide den poorters ende inwonende van diere al te zeer prejudici'en, want het een scone ende zee prouffitelic previlege was ende by een van scepenen was ooc gheseid, dat alte grote scade ware, zoude men een zulc previlege te nieuten doen, want hem niet en twyffelde mids dat de stede dat niet en hadde, ende een zulc anden hertoghe

Karels beghert gheweist hadde, men hadt niet ghecreghen om ij^m lb. of meer, met meer woorden up al dat vors. es ten allerhooschsten ende vriendelicxten dat men conste om heml. huerl. onredelic voorstel te wederlegghene daer up gheseit eñ ghetoocht.

It. Desen al niet jeghenstaeñ, zy worden zo lanc zo hardere ende obstenater in huerl. oppinioen, ende ooc huerl. hoop meersde maer hy ne beterde niet, ēn worden roupeñ met eenen ghemeenen voyse, *wy willén tvors. previlege te nieuten hebben*, ende up den zelven tyd was ooc versocht zeer rigoureuselicke, met groter onbehoorlicker ende ongheoorlofder manieren by eenighe vand. draperie, dat de wet terstond zoude doen halen, ov'legghen ende te nieute doen zekere ordonnanchen die onlancx ghemaect geweest hadden up tfait vander draperie met grote deliberacie ende vorsienichede ende ooc bi den advise van notablen p̄sonen vander zelver draperie ende andere heml. daer an wel verstaende, twelk terstond ghedaen moeste zyn dat claghelic was, dat zulke goede en dueghdelyke ordonnancen die om den ghemeenen oorboor ghemaect gheweist hadden in zulker manieren eñ ōme tghecrisch van eeneghen quaden scalken diet begherden om huerl. singulier proffit, te nieuten ghedaen moesten zyn, ooc mede waren biden vors. vyf hoofmannen up den vorn. tyd dv'sche ende onhendelicke zaken versocht die zeer onredelye waren.

It. Nemaer om heml. te payene, ende zonderlinghe om te scuwene tbreken vanden vors. previlege, zo was heml. ghetoocht ēn ghemaect eene minute van eenen statute, dat men beloven wilde heml. te bezeghelne in zulker vormen eñ maniere als zyt begheren zouden,

inhoudende dat men van doe voort gheenen kueren, statuten noch ordonnancen breken noch maken zoude, ten ware by advyse ende overeendraghene van vooghd, scepenen, raden xxvij ende tghemeene, ende noch toe dien daerup gheroupen ende gehoort den ghonen dient aengaen mochte.

It. De vors. presentacie noch alle dadvertissementen die de wet of andere goede notable psonen die vander wet niet en waren heml. ghedaen consten, en mochte niet baten, maer bedeghen zo lanc zo meerder hoop ende aerghere, in zulkerwys dat ten hende de vors. vyf hoofmannen by laste vander vors. ghemeene zeiden, dat zy begherden dat men vanghen zoude eeneghe psonen, es te wetene Pietr Vande Letewe, Franse Vander Poorte, Joos ende Joris De Brievér, Joris De Witte, Pieter Van Heysacke, ende Jan Calaert, de welke terstond zonder dat de wet consenteerde, biden bailliu ghevanghen waren en gheleedt inde vanghenesse, ende waren daer zo strict ende nauwe ghehouden eenen langhen tyd ghedurende, dat niemand en mochte noch en dorste jeghen heml. spreken.

It. Naer dien dat de vors. psonen ghevanghen waren, zo worden daghelicx de vorn. hoofmannen ende groten hoop van volke met heml. te gane ter tresorie zeer indiscretelyc ende impertinentelic visiterende, lesende, nederbrenghende ende copierende, alle de previlegien en secrete tresoren die op de vors. tresorie, metgaders ooc in de buffetten ende laden, in scepenen en xxvij cameren waren, dat den goeden lieden van deser stede wel zeer compasselic ende claghelic zyn mochte om zien, dat zulc ghebouste ghelooft was te gane ten zulke tresore.

It. Van doe voort zo waren alle de gheboden die men dede ghedaen van vooghd. scepenen eñ vyf hoofmannen weghe, ende dat meer es scepenen waren ghehaelt om over eenighe gheboden te stane die noyt by heml. gheordeneert of ghesloten gheweest hadden, maer ghe-advisiert en ghevisiert biden vors. hoofmannen en huer-lieden adherenten.

It. Dese beroerte aldus ghedurende ende de vors. psonen ghevanghen ligghende als vors. es, de hoofman-nen eñ tghemeene deputeerden meester Joos Arents te treckene by miner gheduchter joncv. om van haer te vercrighene een generael remis van datter ghesciet was (1) in tbrinoghen vanden standaerden ter maerct ende daertevoren en om te hebbene comisarissen die middelen ende afleggen zouden de differenten en ghescillen

(1) Marie de Bourgogne se trouvait alors à Louvain, où étaient réunis les états-généraux; elle accorda aux révoltés un pardon général et absolu pour tous les délits qui avaient été commis; et chose assez étrange, ce pardon fut accordé pendant que le peuple était en pleine révolte, pendant que les magistrats nommés récemment par les commissaires de la duchesse elle-même, étaient retenus dans les fers. N'était-ce pas en quelque sorte les abandonner à la fureur populaire? Et pourtant quelques jours au paravant, le 3 avril 1476 (1477), deux de ses ministres, Hugonet seig^r de Saillant, vicomte d'Ypres, et le seig^r d'Imbercourt, avaient été exécutés par les Gantois, malgré les prières et les supplications de la duchesse elle-même! Les lettres de pardon sont datées de Louvain, 14 mai 1477. (Annexe N° 4).

Peu de temps après son mariage avec l'archiduc Maximilien, et non-obstant les lettres de pardon du 14 mai, une commission fut délivrée le 14 septembre 1477, à Ph. De Croy, Jean d'Halewyn, Daniel Van Moer-kerke, Jacob Heyme, secrétaire, Joos Cortewille bailliu d'Ypres, Gillis Ghyselin, et Gillis Van den Bossche, avec charge de s'enquérir des causes de l'émeute et de faire punir les coupables. Nous nous proposons de revenir, dans une prochaine livraison, sur les suites de cette révolte, et sur les jugements et condamnations qui s'en sont suivis.

wesende tusschen heml. ende den notabelen van deser stede, ende om de zake te bet. te solliciterne ende haes tene, waren ghesonden achter den vors. meester Joos, meester Jan Panne ende eeneghe andere, de welke alle tsamen zo besoingnierde dat mynvors. gheduchte joncvr. heml. gaf ſren van remissien zulke als zyse begherden, ende zond heml. twee comissarisen te wetene, myn heere Vander Gracht en meester Ryckewaert Uutenhove, die huer beste deden om alle de differenten die zy bevinden mochten daerute dat de vors. beroerte ghesprut was afteleggbene, nemaer wat zy daer toe deden zy ne consten tquadie niet ghestellen te redene, hoewel nochtans dat zy ten verzoucke vanden vorn. hoofmannen ende ghemeenen comen waren, ende ne wilden de vors. hoofmannen ende ghemeente te gheener redene comen noch verstaen, maer zeiden eendrachtelic *wy willen eene nieuwe wet hebben*, ende als de comissarissen dat hoorden, zy vertrocken zonder voorder te conene besoingnierene in de zake.

It. Svrindaechs tweeden dach van meye, waren ten versouke van de vors. vyf hoofmannen ghevanghen ende in huerl. huus vanghenesse ghemaect, Victor Van Lichtervelde, vooghd, Joris Paelding, voorscepen, en Victor Van Volmerbeke, scouteeten.

It. Svrindaechs ende saterdaechs xvi ende xvij in meye, assensimaerct wesende, ne was de zelve maerct niet ghehouden bi dat tghemeene niet ghedoghen wilde, ende de gone die van buuten up tsaulfconduit ter vors. maerct comen waren ende ooc die vander stede zynde eeneghe coopmanschappen voortghedaen hadden also men ten vryen maercten pleicht, waren bevolen dat zy huere coopmanscepe updoen zouden.

It. Up den vors. zaterdach xvij in meye, up de noene of corts daer naer, zo rees een quaet lueghenachtig roup als dat een Anthone Van Volmerbeke in de stede comen was om Victor Van Volmerbeke zynen broeder bi fortsen uuter vanghenesse en stede te leedene, en dit ter kennisse vander vors. Anthonis comen zynde, hy quam terstond alleene ter maerct, meenende zyn onscult te doene, ende als de zelve Anthonis quam ontrent voor cruninghe, zo was er een trompet ghesleghen, ende eeneghe quade personen die te bemoedene es gherne ghesien hadden dat al qualic ghevaren zoude hebben, quamen up den zelven Anthonis ghelopen om hem doot te slane, also zy hadde, ten ware dat hy bescudt was ende in den besant ghedroomt met groter pine van eeneghen goeden psonen, daer zy grote duegd in deden, want daer naer van eeneghen zo men zeide ghezeid was dat hadder eenen slach up den vors. Anthonis ghesleghen gheweest, daer hadden eer een huere noch vichtich of meer doot ghesleghen ghezyn, ende dat meer was daer en hadde tsinte Martins niet een pape niet te live ghebleven.

It. Up den zelven zaterdach voor de noene, was een brief vonden up straete die Xpiaen Vander Graefscepe hadde ghedaen scriven, inhoudende diffameerlicke en enorme termen ter groter sconfierichede ende laste van eeneghen notabelen psonen, ende per consequent om de goede stede van Ypre mitgaders ooc alle goede ghetrouwe mannen te bedervene en ter doot te bringhene. Om twelcke vors. mesuz conspiratoire de zelve Xpiaen zedert gheexecuteert es.

It. Up den vors. dach en corts naer dat de vors. Anthonis in den besant was als vors. es, zo waren de

vors. drie laste ghevanghene van hueren huusen ghehaelt ē̄n broght inde vanghenesse, ē̄n ter stond brochte een ghenaemt Michiel Vander Mersche een pingnoen vander stede ē̄n plantedet voor de voors. vanghenesse, bider welken pingoene nacht en dach lieden gheordonneert waren diet wachtede en ooc de vors. vanghenisse.

It. Zeere up desen tyd, zo was eene fictie ghevisiert by eeneghen quaden als dat te Lokere vele Fransoysen zyn zouden om de vors. stede te deerene, uuten welken eenighe vanden hoofmannen met eenegher menichte van der volke daerwaerts trocken met eenen wimpel, maer zy vondent al lueghene.

It. Zeere corts naer desen, biden overeendraghene van den vors. hoofmannen ē̄n ghemeenen waren ghesonden zekē ghedeputeerde, es te wetene meester Jan Panne, Lauwers Bonderave, Pieter Van Brabant, Jacob Halfmarte .... Pieter De Wintere, Henric Vander Stichele ē̄n meer andē te Ghent om an mer joncvr. van Bourg[ne] te versoukene, een nieuwe wet thebbene, ten welken de zelve myn joncvr. condescendeirde ende zond huē comīssarissen tYpre, te wetene eerwerdich vader in Gode, myn heere den abt van den Dune, mēr Wouter heere Vander Gracht, myn heere mēr ...., heere van ...., bailliu van Brugghen, ende Jan, heere van Dadiselle, bailliu van Ghent (1), dewelke vorn. comīssarissen tYpre cōmende niet en moesten logieren daert

(1) Jean, sire de Dadizeele, né à Dadizeele en 1431. Voyez sur ce personnage trop peu connu, un article très-intéressant de M. l'abbé Carton, dans le 1[r] volume de la *Biographie des Hommes remarquables de la Flandre-Occidentale*, page 256. Bruges, Vandecasteele-Werbrouck.

heml. gheliefde, ende daer zy ghecostumeert waren te logierene, nemaer waren ghewacht ende verbeyt ter poorte, en waren gheleet in zulke herberghe als mense hebben wilde, in twelke zo wel te bemoedene es eeneghe van heml. niet wel te vreden waren.

It. Swoensdachs xxi mey scieden alle de banieren vander marct, ende in tsceeden van den zelven banieren beyaerde men in allen kerken van blyscepen, mids dat de goede meenden ende hoepten dat al wel ghecom̄en zoude hebben, eñ waren de banīen ten beelfrote huut ghesteken, ten versoucke van den ghemeene.

It. Sdonderdaechs xxij mey, was de wet vermaect biden vors. com̄issarissen, nemaer zy ne mochter gheen zegghen in hebben, eñ moesten maken eñ stellen in de wet zulke p̄sonen als den v hoofmannen en den ghemeenen gheliefde (1).

---

(1) Le magistrat fut renouvelé par les commissaires, ou plutôt fut imposé par le peuple. Les nouveaux titulaires, qui prétendaient avoir été nommés malgré eux, furent appelés *Verkeerde wet*. Les trésoriers seuls ne furent pas renouvelés. Voici les noms que nous trouvons dans le *Register der wet vernieuwing;* conformément à la dénomination de *verkeerde wet*, les noms de ces magistrats s'y trouvent inscrits à l'envers :

Dit hier naervolghende es de haefsche of verkeerde wet ghestelt by den comissarissen, den donderdachs xxij dach van meye int jaer 77, welke maken ende stellen de selve comissarissen letter of gheen segghen en hadden.

VOOCHT:

Victor De Wale.

SCEPENEN:	RADEN:
Xp̄ofels Fagels.	Jan Minne, vooghd van weezen.
Willem Bonderave.	Olivier Belle.
Henryc Rudsaert.	Andries Paelding, f^us Jans.
France De Storem.	Meester Guys Vanden Kerckhove.
Henryc Bateman.	Xpiaen De Wilde.

It. Corts daer naer, waren ghecoren c serganten om te treckene metten standaert vander stede ten caute en bescudde vanden lande ende was gheordeneert capitain van heml. mer Karels van Vlaenderen te ..... sdaechs, en als zy ghecoren waren te zulken gaigen sdaechs als ghesloten was biden ghemeenen, so wasser nochtans eene quantitheit van heml. die quamen in scepene camere zegghende, *wy ne zullen niet uuttrecken ten zy dat wy hebben dus vele meer,* en die tword van heml. zeide was Michiel Vander Mersch. Hendelicke men moeste den vors. Michiel en zine medepleghers secretelic huer ghemoede hebben en heml. also vele gheven als zy begherden, of zy hadden alle dandere gheinformeert dat zy van ghelycken gheheescht zouden hebben.

Noª Dat de vooghd en scepenen die doe ghemaect

SCEPENEN:	RADEN:
Jan Cabiliau, fs Jacobs.	Jan De Wilde.
Pieter Waterwulf.	Pieter Lancsaem, fs Halaerts.
Hinghelen Van Sinpgate.	Jacob De Brouckere.
Pieter Buedin.	Daneel Rekewaert.
Blasin Doetmeniet.	Willem Malfeyt.
Pauwels De Busere.	Henric Vander Stichele.
Jacob Bestkin.	Hughin De Vos.
France De Hondt.	

HOOFMANS:

Jan Paelding, vander poorterie.
Jan De Cordevaghere, vander draperie.
Charles Van Zegghers-capelle, vander vulderie.
Franse Van Kemele, vander ghemeene neringhe.

De tresoriers en waren niet vermaect nemaer sy blyvent diet waren, te wetene:

Melcior De Wale.
Sebastian Van Meeninc.

(*Register van Wetvernieuwing*, fo 168 ro).

waren als vors. es mochten hem excuseren dat zy thueren versoucke niet ghemaect waren, maer dat zy daer toe bedwonghen waren, schinende dat heml. tverandren vand. wet jeghen ghync, ten welken men zegghen mochte dat dat niet waer ghelyckelic es, want hadde heml. niet mede gheweest tverandren vand. wet, zy en hadde gheene nieuwe raden, xxvii[a] ende andre officiers ghemaect ende dandre die ghezworen hadde toten viii[a] daghe van sporkele verlaten, twelke meest notable p̄sonen waren. (1).

It. Sdonderdaechs xxix mey, zo luden clocke eñ scelle, eñ beghonste luden ten tien hueren voor de noene, eñ lude tot navonds ten zesse huren eñ een half, twelk luden was om dat de vors. hondert serganten uutghetrocken zouden hebben. Ende ontrent den . . . hueren . . . . . de noene zo was den standaert van onser princesse vand. halle nederbrocht biden vooghd vand. stede, eñ zo wanneer dat hy dermede beneden was ten voete van den steeghere, zo hadden eeneghe quaetwillende ghesloten denzelven standaert te nemene alsoot terstond ghesciede, eñ een onbedocht zot ghenaemt Andries Boeten, outscoelappere, nam bi fortsen den standaert uuten handen van den vors. vooghd en lieper mede ter vanghenessewaert, eñ voor hem reet een Wouterkin Van den Ackere, plaetse makende, eñ drivende blyde chiere, eñ was terstond dezelve standaert gheplant voor de vanghenesse en stondter tot saterdaechs daer naer tusschen den drien eñ vier hueren naer de noene dat hy uutghevoert was.

---

(1) Cette note, intercallée dans le texte du manuscrit, est de l'écriture de Joossen Bryde.

It. Den roup en cause vand. vors. sergenten en andren quaden, dat zy den vors. standaert voor de vanghenesse brochten, zo men zeide, was, dat zy voor huerl. vertreck justicie hebben wilden van den vors. ghevanghene, te wetene dat men een tente up de maerct ghestelt zoude hebben, en een scavaude der bezyden om in dezelve tente de ghevanghene te pynen, en dan up tscauvault tonthoofden, maer Gode lof, daer wart anders in voorsien bi tusschenspreckene en advertissemente van goeden psonen God zy huer loon.

It. Saterdaechs lesten van meye, waren alle de vors. x ghevanghene gheleit ter halle, en aldaer moesten zy hem verbinden inder maniere hier naer volghende.

In noie Dni amen. Bi dese pnte instrumente, kenlic zy allen lieden dat in tjaer duust IIII^c lxxvij der tienster indictie, den lesten dach van meye in tzesde jaer vander pontificacie ons heylichs vaders paus Sixtus de vierde, ter pntie van my notaris en ghetughen hier onder ghescreven daertoe gheroupen en gheboden, compareerden Victor Van Lichtervelde, Joris Paelding, Victor Van Volmerbeke, Pieter Vande Letewe, Joris De Wilde, Francois Vand. Poorte, Joris De Brievere, Joos De Brievere, Jan Colaert en Piet^r Van Heysackere ghevanghene, wesende buten vanghenesse ende banden van ysere, de welke en elc van heml. zonderlinghe, bi haren vryen dank ende eyghinnen wille beloofden en heml. verbonden te rechte te stane voor myn heeren vooghd en scepenen vand. stede van Ypre van al tghuene dat de vyf hoofmannen uut name van den ghemeenen van deser stede heml. anzegghen zullen willen daerof wet en vonnesse te nemene heml. ghehoort, en dat vonnesse te vulcomene en onderhoudene in alle zyn pointen ende leden zond. derjeghen

te gane noch te ¡beteekene bi appelacien reformacien noch andersins, noch ooc heml.· te ghehelpene bi of met eeneghen mandementen of comissien van onser harder gheduchter joncvrauwe, van minen heeren van den rade of van andren juge gheestelic of weerlic, die zy alsnu vercreghen mochten hebben of naermaels vercrighen mochten ter contrarien in eenegher manieren, ende hebben daerof als nu gherenuchiert en verteghen renuncieren en vertyen teeweghen daghen, en als te desen verbonden huere psonen en al huerl. goed jeghenwordich en toecomene, ende naer desen zo zyn voortghecomen en ghecompareert voor my notaris en ghetughen hier onder ghescreven Victor De Wale vooghd, Xroffels Fagheel, Willem Bouderave, Henric Ritsaert, Henric Bateman, Franse De Storem, Jan Cabillau, Pieter Waterwulf, Ingelen Van Sinpgaten, Pietr Buedin, Blasis Doemeniet, Pauwels De Busere, Jacob Bestkin en Franse De Hondt, scepenen vand. stede van Ypre, de welke en elc zonderlinghe ooc belooft en heml. verbonden hebben, dat naer dien dat de standaert van deser stede uutewaere, zy van huere thuere en van daghe te daghe, alle expedicie en ghereedscepen doen zullen, van den vorn. ghevanghenen psonen en procederen, en de vryheden te vercrighene die deser stede oorboorlic zyn ende ooc de vors. wet vercrighen zal pardoen generael van mer gheduchter joncvr. van tghuen datter mesdoen mach zyn in tnemen van den standaerde uuten handen van den vors. vooghd, en die ten costen vand. stede. En daer naer zyn noch ghecopareerd voor my notaris en ghetughen Robert Vanden Steene hoofman van den besanten, Jan Paelding hoofman vand. poortrie, Jan De Cardevaghe hoofman vand. draperie, Charles Van Zegherscappelle, hoofman van der vullerie, François Van

Kemele, hoofman vander ghemeene neringhe, de welke heml. verbonden eñ ooc belooft hebben jeghens tghemeene van deser stede, dat zy achterlatende alle andere zaken nerenstelic vervolghen zullen de vors. wet om ghereetscepe thebbene van rechten eñ justichien vander ghevanghenen psonen, eñ ooc om de vors. previlegen eñ vriheden te vercrighene, van allen welken ghelasten eñ verbonden boven verclaert tvors. ghemeene vander stede van Ypre beghert eñ versocht hebben an my notaris een of meer instrumenten, twelck also verre als de vors. verbonden eñ beloften civile zyn, ic my ghepnteert hebbe ter pncie van diet hoorden eñ zaghen, ende zonderlinghe ter pncie van Henric De Pont, Jan Lamoot eñ Nicasis Tsamels. Ende ome dat ic Simoen Top, p^tre des bisdoms van Therembuerch, notaris apostelic ende imperiael ghezworen des hoves van Theerembuerch tallen vors. beloften, verbanden, obligacien ende rendicacien en ooc tallen andren zaken vors. in also verre als zy civile zyn ende anders, metgaders den ghetughen boven ghescreven present hebben ghezyn ende die in noten ontfanghen, so eist dat ic dit pnt instrument met andre hand ghetrauwelic ghescreven, met mynen handteekene gheteekent hebbe met mynde hand hier onderscreven, in teekennen van waerachtichede verzocht eñ ghebeden gheteekent.

It. Terstond naer dien dat de voors. ghevanghene tvorn. verbond ghedaen hadden, so ludde weder clocke eñ scelle, ende de vorsc. Andries Boeten die den standaert als voorsc. es ghenomen hadde uuten handen van den vooghd eñ ghebrocht voor de vanghenesse, haelde den zelven standaert weder, eñ drouchene daer hy sdonderdachs te voren ghenomen hadde, eñ badt den heere hoofmannen en wet vergheffenesse, eñ terstond

trocken de serganten uute, en mer Karels van Vlaendren drouch den standaert (1).

It. Corts naer desen zo was Victor Van Lichtervelde, die up den xvii^{n} dach van meye als hiervoren gheseit es, in de vanghenesse brocht was, uuter zelver vanghenesse ghedaen, en ghelegt ten huuse van Jan De Wayere, merssenier, en hem daer vanghenesse ghemaect, en tot dien gheordeneert bi hem tsine costen twee ghesellen diene wachten souden, en hy moeste den selven ghesellen gheven iiij g^{en} sdaechs en de costen.

It. svrindaechs xxv in hooymaent, zo was eene maniere van eener nieuwer commotie beghonnen bi eeneghen quaden psonen die eenen roup up gaven daer tghemeene wrochte in de vesten om die te zuverne van den wiede, als datter vier duerwarders comen waren om de ghevanghene te lichtene van vanghenesse en bi speciale Victor van Lichtervelde, twelk nochtans eene ghevisierde lueghene was, uut welken roupe zulk roert rees, als dat meest alle de vors. personen die in de vesten wrochten en meer andre ongheregheldе, terstond ter maerct quamen, ende ten hadde gheweest de gracie Gods, ende de neerestichede van Robert de Cherf, doe bailliu van Ypre, Jan van Lichtervelde, svors. Victors zone, hadde up de maerct doot ghesleghen ghezyn en es te duchtene meer andre.

It. Mids desen roupe en noch eenen andren ghegeven up den zelven tyd, zeggende datter drie of viere van

(1) Voir pour le départ de *Karel van Vlaendren*, Annexe N° 5.

den vors. ghevangenen ter poorte uutghelopen waren in vrauwen habyte, twelcke quade lueghene was, en̄ was al ghedaen als claer te bemoedene es, om hueren quaden wille in effecte te bringhene, zo moesten terstond noch twee ghesellen ghestelt zyn biden vorn. Victor om hem te wachtene, inder vorme en̄ maniere dat dandre twee bi hem waren, dus hadde hyre vier al tsinen costen.

Item. Om dat hiervoren ghesproken en̄ verhaelt es van thien ghevanghenen, zo nes niet te verghetene dat Roeland van Dixmude ooc ghevanghen was om de causen en̄ inder manieren hier naer volghende, Eerst es te wetene dat sondaechs naer *Quasimodo* quam ter kennesse van eeneghe vand. wet, dat een quaet en̄ zoorghelic gheruchte liep onder tghemeene, als dat de vors. Roelant gheseit zoude hebben dat eeneghe p̄soonen bind. stede waren die hadden over een ghedraghen garnisoen in de stede te latene, en̄ dat men eeneghe inwoners vand. zelver stede dootslaen zoude of dierghelyke in substancien, en̄ sceen dat om̄e de vorsc. worden ghescepen was grote beroerten en̄ inconvenient te com̄ene.

It. Sanderdachs de vooghd en eeneghe scepenen ontboden tot heml. den hoofman van den besante, die de vors. zake onderzocht hadde zo men zeide, en daerof wat wiste, dewelke zeide, dat hy zeker van de zake wat ghehoort hadde bi den anbringhene van tween p̄sonen die by de vors. wet wel zoude doen hooren mids dat zyt begheerden, up twelk hem gheandwoort was dat hy sanderdaechs de vors. p̄sonen die hy zeide dat hem de vors. zake te kennen ghegheven hadde, zoude doen com̄en, of dat hyse nomen wilde men zoudse ontbieden,

up twelk hy andwoorde dat hy noch met heml. spreken zoude en brenghense voor de wet.

It. En houwel de vors. hoofman, de vors. psonen beloofde te bringhene voor de wet, nochtans differeerde hy eenen dach of meer, zo dat de wet zelve de zake verhasten moeste, en vernam wie de psonen waren, en zondse halen, zonder te verbiedene datse de vors. hoofman ghebrocht zoude hebben, dewelke psonen, als zy bi eede ghevraecht waren up de vors. zake elc in absencie van andren, zeiden dat zy anders niet en wisten vander dinc dan tinhouden van eenen brievekinne dat zy den hoofman van den besanten ghegheven hadden, en hemlieden ghevraecht wie tvors. brievekin hadde ghescreven, zy zeiden dat zyt niet en wisten, daeran zy loghen, en al dat zy zeiden ter lastinghe van den vors. Roelant.

It. Up de vors. materie was ooc gehoort bi eede, de vors. hoofman, meest[r] Jacop Heem, Jacob Colaert, Joris Dewilde ende meer andre, en hendelicke zo vele, als dat claer te beseffene was dat de vors. twee lieden, die de vors. hoofman zeide, dat zyt hem eerst te kennen gaven en andre met heml. de vors, zake ghevisiert hadden om beroerte te makene, uuten welke eeneghe vand. wet van den advise waren dat me de vorn. twee psonen ghevanghen zoude hebben, maer andre vand. wet ontzedent uut vreesen van comocie, want men van aldoe zo lanc zo meer besief, dat tquaden uut was ome occoysoen thebbene van comocien te makene.

It. Bin zekeren tyden naer dat de banieren ter maerct waren, zo trocken eeneghe bi lasten van den vyf hoof-

mannen en̄ ghemeente te Brugghe, om den vors. Roelant, die zy met sconen lueghenachtigen woorden en beloften die zy hem deden tYpre brochten.

It. Corts naer dat de wet vermaect was, zo was de vors. Roelant ten versouke vanden vors. hoofmannen en̄ ghemeeenen ghebrocht ter halle voor de vors. nieuwe wet, en̄ was daer voor de vors. hoofmannen en̄ grote menichte van volke ghepynt zeere rigoreuselick, ende met quade valscher cause, alsoot wel en̄ duegdelick bleken es.

It. Den vorn. Victor was bi den vors. vyf hoofmannen mitgaders den gouverneurs van den neeringhen over den ghemeenen banc vand. stede, eenen groten heesch ghegheven, hem anzegghende vele mesusen by hem hiervoortyds ende ooc in zyn leeste vooghdie ghecommiteert, twelke alle ghevisierde lueghenen ende radementen waren, ende concludeerden up den vors. Victor hem ghecōdempneert thebbene in grofe heerlicke beteringhe ende ooc in proufsiterlicker beteringhe ter sōme van xix° lb. g., ende boven dien eeuwelicke meeneedich tsine, meenende mids dien den vorn. Victor zulken vaer ende vreese an te jaghene als dat hy ghecōposeert zoude hebben, wanof de vors. Victor in gheenen advise was, maer bleef altos in opinioen te gheniettene tghondt dat men up hem zoude moghen wysen, hem ghehoort ende hendelicke de zake wart zo veranderende als dat up den xx dach van oust hem ghecōsēteert was in zyn huus te gane zonder wachters ende messe te moghen horene in tgasthuus up de maert, ende van corten daghen daer naer was hy alsdeels ontslaghen van vanghenesse nemaer zyn proces bliven staende.

It. Den xxv van wedemaent in tzelve jaer (1) was Joos De Brievere ghecōsenteert in zy huus vanghenesse te houdene zonder wachters, ende den lesten van hooymaent was hy alsdeels ontsleghen mids dat hy gaf xij lb. gr. der stede, es te wetene viij lb. xvi st. gr. die hem de stede sculdich was, scolt hy quite, en̄ iij lb. v st. gr. gaf hy in ghereeden ghelde, in twelke eeneghe wanen zoude moghen oft wart by cōposicien, maer neent het was bi purer force en̄ tansemēte.

It. Up den vors. xxv dach was Jan Colaert ghecō-senteert vanghenesse te houdene ten huuse van Michiel De Wagere met eenen ghesellen diene wachte tsinen coste, te wetene te iiij gr. sdaechs ende de cost ende den iiij van oust was hy ontsleghen, mids dat hy beloofde te ghevene in ghelde xx lb. gr., en̄ dat hy zoude doen

(1) Le 25 juin les nouveaux magistrats avaient fait publier l'ordonnance suivante:

« Ōme dieswille dat ten versoucke van myn heeren den hoochbaillin » en̄ den vyf hooftmannen van deser stede Victor Van Lichtervelde, Victor » heire van Volmerbeke, Joris Paelding, Fransois Vand. Poorte, Pieter » Vande Letewe, Joris De Catte, Joris De Brievere, Joos De Brievere, » Jan Colaert en̄ Pieter Van Heysackere ghevanghen ligghen binnen deser » vorn. stede, so laet men weten ende beveilt van myn heeren vooght » ende scepenen weghe, ten begheerte ende versoucke van minen vorn. » heere den hoochbailliu ende vyf hooftmannen, dat elkerlic wie hy » sy die hem weet te beclaghene van den vorn. ghevanghenen personen » of eenich van heml. dat sy comēn byden vorn. bailliu en̄ vyf hooft- » mannen en̄ overgheven huere clachten ōme met heml. te vervolghene » huerl. recht ende actie voor myn vorn. heeren vooghd ende scepenen » up de vorn. ghevanghene personen also redene ende recht bewysen » zal, tusschen dit ende zaterdaghe eerstcomende. Actum xxiij in wede- » maent lxxvij.

(*Register van publicatien*, f° cxxiiij r°).

drapieren naer zynen vermoghene. De selve belofte ooc force en tansemet.

It. Den xxvi dach van wedemaent in tzelve jaer was Joris De Brievere vanghenesse ghemaect ten huuse van Joris Gomer, met eenen gheselle tsinen costen ghelyc voren, ende den iiij van oust was hy ontslaghen mids dat hy beloofde v^{c} lb. gr. twee mudde corens, en te doen drapierene viij zaken wulle sjaers iij jaren lanc. N^{a} by tansemete als voren.

It. Den xxx dach van wedemaent in tvorn. jaer, was Franse Vander Poorte vaghenesse ghemaect ten huuse van meester Jan Pane met eenen gheselle tsinen costen, ghelyc voren, ende den iiij van oust was hy ontsleghen mids dat hy beloofde v^{c} lb. p. twee mudde corens, te doen drapierene ghelyc Jooris De Brievere, ende xlviij lb. p. den kerdewaghencruders, al by forcen en tansementen als vors.

It. Den ij in hoymaent in tvors. jaer was Pieter Van Heysackere vanghenesse ghemaect ten huuse van Pauwels Sceewaert met eenen gheselle diene wachte tsinen costen als boven ende den iiij van oust was hy ontsleghen mids dat hy beloofde te ghevene ij^{c} lb. p. en twee mudden corens, by forcen en tansemente als boven.

It. Joris De Witte wart vanghenesse ghemaect in zyn huus zonder ghesellen by hem thebbene. Item Joos Den Brievere was vanghenesse ghemaect ooc in zyn huus zonder ghesellen by hem thebbene. Item Pieter Vander Letewe was vanghenesse ghemaect ten huuse genaemt *den Busch* op de maerct, daer Karel Colaert woonde, met eenen ghesellen by hem, ende Victor Van Volmer-

beke was vanghenesse gemacct ten huuse van Cornelis den Pastebackere ten stave met eenen gheselle by hem, de welke vors. vier personen persisterden dat zy te rechte staen wilden van al tghuent dat men heml. zoude moghen heesschen ende te laste legghen, ende mids dien by dat de tyt altemet veranderde zo werden zy ghedelivreert van eenigher vanghenesse ende de calainge up heml. bleef en̄ viel interupt.

It. Sdaechs naer sacrementdach vi dach van wedemaent, ludde eerst de dachclocke ende wercclocke, nemaer de wevers en̄ vulders en wilden niet te werke gaen om̄e tghescil van hūen loone.

It. Sondachs viij juing was gheappointert tusschen drapiers en̄ cnapen, dat de vors. cnapen zouden winnen int zomersche saysoen v gr. sdaechs ende int wintersche iiij gr. sdaechs, ende sanderdaechs ghinghen zy te werke, nemaer dat en daden de vulders niet, by dat van huren loone noch niet gheappointiert was.

It. Corts daer naer wart van den vors. vulders ooc gheappointiert by tusschensprekene van vulders van Brugghen ende van Curtricke die daer toe hier ontboden waren, ende doe ghinghen de vors. vulders ooc te wercke.

ANNEXES.

I.

Le Duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire ordonne que les magistrats qui doivent être nommés au mois de février 1474, (1475 nouv. st.) le seront pour trois ans, contrairement aux droits et priviléges de la ville (17 janvier 1474, 1475 nouv. st.).

Charles, par la grace de Dieu, duc de Bourgne, de Loth, de Brabant, de Lembourg, de Luxembourg et de Gheldres, conte de Flandres, d'Arthois, de Bourgne, Palatin de Hayn, de Hollande, de Zellande, de Namur et de Zutphen, marquis du St-Empire, seignr de Frise, de Salins et de Malines, à tous ceulx qui ces pntes lres verront et orront, salut, come nre ville d'Ypre qui est une des principales villes de nre pays et cote de Flandres et meismement reputant l'un des quatr membres de nre dit pays ait par cy devant este gouverne par grant ordre et police, et tellement que au moyen de ce la chose publicque en icelle nre ville y soit creue et augmentée jusques depuis aulcun temps en ca que par faulte de ceulx qui ont eu le gouvernemt de nred. ville lesquels come il fait a psupposer ont eu plus grand regard a leur seul et singulier prouffit que au bien comun de nredite ville, icelle nre ville est tellemt diminuée et apovrie que le tierche des maisons illec sont de present

inhabitées et avec ce est tant chargée de rentes heritables, viageres et aultres charges qu'il est vray semblē que brief elle est taillie de cheoir et tomber en desolacion et ruyne perpetuele, si provision ny est mise laquelle provision ne peult et ne pourra bonement trouver, sy non en comettant de par nous gens notables et preudommes en loy et au gouvernemt et administracion de nre avant dite ville, qui par affection naturele ayent bon regard cure et sollicitude a la ressourse et recouremt dicelle et lesquelles soient cotinuez et entretenus en ladite loy par aulcunes annees, car par ce que icelle loy a jusques ores este renouvellee d'an en an, ceulx qui ont eu ledit gouvernemt nont contendu que a passer leur annee, et quant ils ont ores mis avant aulcune chose utile et prouffitable pour le bien de nre dite ville, il a ete delaissie aensuit par leurs successeurs. Pour ce est il que nous ces choses considerees, congnoissans que en ceste partie nul na plus evident domaige que nous meismes, desirans ad ce pourveoir au bien et reliefment de nre ville, avons par bonne et meure deliberacon de conseil ordonné et déclaré, ordonnons et déclarons par ces pntes que non obstant les drois et privilèges de nre ville selon lesquelz ladte loy se doit renouveller d'an en an, et sans préjudice ou temps devenir diceulx, ni qu'il soit traict à conséquence la loy que prochainemt sera créée et instituée de par nous en nre dte ville sera entrtenue et cotinuée le temps et terme de trois ans durans, cotinuez et ensuiv. lun lautre, sans ce que pendant elle doye estre renouvellée soubs umbre desdits privilèges ni aultrement en aulcune manière, exceptée seulemt que au lieu des eschevins ou aultres de ladte loy qui durant ledt temps trespasseront seront subroguéz aultres par la manière que lon a coustume de faire par cy devant, quant aulcuns desdts eschevins sont trespassés durant le temps de leur eschevinage, lesquels nouveaulx esleuz nre bailly et escoutête d'Yppre ou celluy deux quil apptient recevront à serment pour exercer es estatz en quoy ils seront comis

le temps qui restera des[ts] trois ans durant, lesquelz trois ans ceulx de lad[te] loy et meismemt ceulx qui auront l'administracion des deniers, rentes et revenues de nre dte ville feront et rendront neantm. pardevant nos comissaires compte et reliqua des deniers de lad[te] ville chun an en la manière acoustumée danchienneté. Et en oultre pour ce que aulcuns gens notables, bourgois et demourans en nre dte ville pourroient demourer à instituer et mett. en ladte prouchaine loy par ce quils seroyent estraingiers et non natyfs en icelle ou quilz auroient esté en loy ceste pnte année ou aultrement, selon les drois et privilèges de nre avant dte ville ne seroient capables à estre en icelle loy aud[t] prouchain renouvellement. Nous de nre certaine science avons pour certaines causes et cosideracions à ce nous mouvans, ordonné et déclaré, ordonnons et déclarons par ces pntes que non obstant lesd[ts] droits et privilèges et sans préjudice diceulx aud. temps advenus come dessus nos comissaires qui auront la charge de par nous dud[t] renouvellemt prochain pourront mettre, créer et instituer en lad[te] loy telles personnes que bon leur semblera, bourgeois de nre ville, suppose quilz ne soyent natifs dicelle nre ville ou de nre pays et côte de Flandres ou quilz auroient esté en loy cesd[te] pnte année sy avant que aultrement ilz les trouvent à ce capables et ydones et prouffitables, lesquelz trois ans passez nous voulons et dicteront lesd[ts] drois et privilèges de nre d[te] ville touchant le renouvellemt de la d[te] loy et creacion desd[ts] escheins estre et demourer entiers et en leur force et viguer sans ce que ceste nre pnte ordonn. puist estre tirée à conséquence ni prejudice ausd[ts] drois et previlèges le temps à venir. Si donnons en mandement à nosd[ts] ordonnez aud[t] prochain renouvellemt de lad[te] loy quilz et chun deulx en son regard procèdent aud[t] renouvellemt selon et par la manière que dit est, en y instituant gens notables selon le cotenu de nos lres patentes de comission à eulx adressées sur ce, et se fait ilz nred[t] bailly dYpre lescoutète dilecq et tous aultres en

ce regarde entretiennent, gardent et observent le cotenu en ces d^tes presentes selon leur forme et teneur, cessans touts faveurs contrediz et empeschemens, car ainsy nous plaist il, en tesmoing de ce nous avons fait mett. nre seel à ces pntes. Donné en nre siége devant Nuss, le xvij jour de janvier l'an de grâce mil iiij^c lxiiij.

Ainsy signé par Monsr le duc Hervz.

(D'après la transcription qui se trouve au *Register der wetvernieuwing*, f° 135 et seq.).

II.

Marie de Bourgogne confirme les lettres de non préjudice, données par Charles-le-Téméraire, 31 janvier 1476, (1477 nouv. st.)

Marie, par la grace de Dieu, ducesse de Bourg^ne, de Loth^e, de Brabant, de Lembourch, de Luxemb. et de Gheldres, contesse de Flandres, d'Artois, de Bourg^ne, palatine de Hayn., de Hollande, de Zellande, de Namur et de Zutphen, marquise du Saint-Empire, dame de Frise, de Salins et de Malines, à tous ceulx qui ces pntes lres verront, salut, come noz bien amez les advoe, eschevins et conseil de nre ville d'Yppre, pour et ou nom deulx et de toute la comunaulté d'icelle ville, nous ayent nagaire exposé par leur req^e que en aultres privileges à eulx octroyez par feu noz pdecesseurs cotes et contesses de Flandres, lad^e ville est privilegiee que chun an le viiie jour du mois de fevrier lon doit renouveller la loy dicelle ville, laquelle chose a adez este cotinue, et ainsy a lon use jusques en lan soixante et quatorse derr. passe, que lesd. supplians pour c^rtaines causes et raisons et par ottroy de

n̄re tres redoubte s^{r} et pere, cui Dieu absoille, furent cōtenus et entretenus en leur office le terme et espace de trois ans cōtinuels lun laultre, moyenn. l̄res de non prejudice que n̄re feu sg^{r} et pere leur en ottroya et feit expedier, Et il soit ainsy que led^{t} advee, eschevins et conseil de lad^{te} ville d'Yppre doubtans que par le trespas de feu n̄re dit sg^{r} et pere nagaires adonne, lesd^{tes} l̄res de non p̄judice qui ont encore à durer ung ans ne leur soyent plus de nulle valeur, et par consequent leursd^{ts} privileges pouroient estre innovez et corrompu, Nous ayent instament requis et supplie leur vouloir pour la plus grande seurté des choses dessd^{tes} dec^{r}ner et comettre aulcun commissaires pour aud^{t} VIIIe jour de fev^{r} proch. venir renouveller lad^{e} loy, ou a tout le moins leur aggreer et confermer lesd^{es} l̄res de non prejudice pour lann. quelles ont a durer, et sur ce leur f^{re} expedier noz l̄res paten. en tel cas qu'il appten, Savoir faisons que nous les choses dessusd^{tes} considerees, inclinans favourablem̄t a la supplicaon desd^{ts} suppl. et eu sur ce l'adviz de noz chancell^{e} et aultres gens de cōseil, avons de n̄re certaine scien. et grace espal, aggree, cōferme et rattifie, aggreons, cōfermons et rattifions par ces p̄ntes, en tant que en nous est, lesd^{tes} l̄res de non prejudice dont dessus est f̄te mencion, et tout le cōtenu en icelles pour autant quelles ont encoire a durer cōme dit est, sans ce que lad^{te} cōtinuacōn de loy pour led^{t} terme d'un an puest ou doye prejudicier ausd^{ts} suppl. ne a leurs success^{rs} de n̄re d^{te} ville ne aussy au cōtenu desd^{ts} previleges et usance quilz en ont, ne puist tourner a consequence pour le temps advenir, si donnons en mandement a n̄re bailly d'Yppre et a tous noz aultres justiciers et officiers ou a leurs lieuten. et a ch̄un deulx en droit soy si cōme a leur appartiendra, que de n̄re confermacōn ensemble de tout le cōtenu en cesd^{tes} p̄ntes, ils facent, souffrent et laissent lesd^{ts} suppl. selon et par la manie^{r} que dit est, playnem̄t et paisiblem̄t. joyr et user sans leur f̄re, mettre ou donner, ne souffrir estre mis ou

donne quelconque destourbier ou empeschemt au cotraire, car ainsy nous plaist-il estre fait. En tesmoing de ce nous avons fait mettre le seel de nred[t] feu seig[r] et pere, pour ce que le nre nest pas encoire point pfait, a ces ptes. Donne en nre ville de Gand, le derrenier jour de janv[r] l'an de grace mil IIII[c] et lxxvj. Aincy soubscript par mademoiselle la ducesse, a la relacon du coseil Et signe Comer.

(D'après la transcription qui se trouve au *Register der vernieuwing*, f° 142 v° et 143 r°.)

III.

Marie de Bourgogne charge le seigneur de Gaesbeke, l'abbé des Dunes, Jean Cabillau bailly de Menin et Waultier Vander Gracht de procéder à Ypre au renouvellement du magistrat. (22 *février* 1476, 1477 *nouv. st.*)

Marie, byder gracie Gods, hertoghinne van Bourg[en], van Loth[r], van Brabant, van Lembourg, van Luxembourg ende van Gheldre, Graefneidinne van Vlaendren, van Artois, van Bourg[en], Palatine, van Henegauwe, van Holland, van Zelland, van Namen, ende van Zuytphen, maercgraefnede des Helichs Rycx, vrauwe van Eriseland, van Salins en van Mechelen, aen onse gheminde ende ghetrauwe raedslieden, mer Philips van Horne rudder heere van Baucgnies ende van Gasebeke, eerweerdich vader in Gode den abt van den Dunen, Jan Cabillau ons. baillu van Meenene, ende mer Wout[r] heer vand. Gracht ooc Rudder onse camerlinghen, salunt ende mine, ute dien dat den tyd ende t'mynen van den ghonen die tot nu toe gehad hebben de administracie ende handelinghe vander wet van onse stede van Ypre cortelinghe expireert, tvernieuwen vander welker wet ons toebehoort tallen

*

tyden dats van noode zy, so doen wy te wetene dat wy ons betrauwende in uwe zinen ende discretie u gheco̅mitteirt hebben ende co̅mitten by desen te vernieuwene dese waerf van onse weige de wet vand. zelver steide van Ypre, ontbieden u daer om̅e ende bevelen dat ghy treit in onse vors. steide van Ypre ende aldaer ter plecke ghecostumeert en̅ met u daer over gheroupen ons. bailliu vand. zelver steide vermaect ende vernieut de zelve wet, verlatende ende afstellende de ghone die tot nu toe ende inde jaerscaere verleiden inde zelve wet gheweist hebben, co̅mitteren. ende stellende in hure steide ander p̅sonen vanden notabelsten vander vors. steide, om̅e de handelinghe ende administracie thebbene vand. wet dese jaerscare toecom̅ende, van heml. overnemende den eed tenswaerts also van houden tyden ghecostumeert es gheweist van doene, ende dat ghedaen ende gheroupen alle de ghone die gheroupen behoren tzyne hoort de rekeninghe van den ghonen die de handelinghe ende administracie gehad hebben van onse vors. steide, de zelve rekeninghe visenteirt ende examineirt expresselic in elc article zonder te laten lydene ende pas̅en de redelicke articlen en̅ wederlecht ende versteict de onredelicke. Nemende ende overzendende de copie vand. vors. rekenin. in onse camere vander rekeninghe om̅e aldaer bewaert ende d. meide ghedaen te zyne alsoot behoort, want het ons alsoo ghelieft, van welken dinghen te doene wy gheven u macht, auctoriteit en sp̅al bevel, ontbieden ende bevelen allen onsen justiciers, offic̅es en̅ ondersaten dat zy te ulieden dit doen. neerenstelic verstaen ende obedieren. Ghegheven in onse steide van Ghent den xxij dach van sporkele int jaer ons H̅een duust iiij^c^ sesse en tseventich (1477 *nouv. st.*), onder ghescreven by my me̅r joncv. der hertoghinne, en̅ ghetoekent, De Beere.

(D'après la transcription qui se trouve au *Register der wetvernieuwing*, f° 146 r°).

IV.

Marie de Bourgogne accorde aux Yprois pardon général et absolu pour tous les méfaits, abus et excès commis pendant l'émeute (24 mai 1477).

Marie by der' gracien Gods, hertoghinne van Bourgoingnen, van Lothr. van Brabant, van Lymbourg, van Lutsembourg ende van Gheldre, graefnede van Vlaenden, van Artois, van Bourgne, Palatine van Henegauwe, van Holland, van Zeeland, van Namen ende van Zutphen, mercgraefnede des heilichs rycx, vrauwe van Vriesland, van Salins ende van Mechelen. Allen den ghonen die dese pnte lren zullen zien of horen lezen, Salut. Doen te wetene dat wy ontfaen hebben de ootmoedeghe supplicacie van den hooftmanen van den besante vand. porterie, draperie, vulderie, ende ghemeene neeringhen binnen onser stede van Ypre, over hemlieden en al de ghemeene vand. zelver neeringhen, porters ende inwonende van dien int generale ende int particuliere, inhoudende, hoe dat up sinte Marcx dach lest leden voor de noene, eeneghe vand. vors. ghemeenten quamen anden voors. hooftman van den besante suppliant hem ghevende te kennene dat zy ghehort hadden, dat ter plecke ghenaemt ter zale binnen onser voors. stede van Ypre twelke es ons huus, ende daer de bailliu en scepen vand. casselrie van Ypre gheploghen hebben huer siege ende vierscare thoudene, laghen zekere bussen ende andere engienen van poudre, niet wetende te wat causen noch waerome, begheerende dat hy daer met hemlieden gaen zoude. Ende de vors. hooftman dit hoorende, gaeft te kennene onsen hoochbailliu van Ypre ende den heere van

Boesinghen die alle tsamen ghinghen ter vors. tale daer zy vonden eenige engienen, te wetene twee crappaudeelen, twee colovrinen ende vive andere stecken ghenaemt ribaudekens, dewelke twee crappaudeelen ende colovrinen zy supplianten anverdden ende brechten int huus vand. besante twelke es thuus van onser vors. stede. Ende hemlieden daer comende waren geadverteert ende ooc eeneghe van hemlieden zagen metten ooghen, dat vochd, scepen, raden ende andere notable van onsen vors. stede vergadert waren ende zo lancx zo meer vergaderden gewapent up de halle, niet en weten de vors. supplianten te wat intencien oft meeninghen mids welken mach wesen dat zy dit ziende vergaderden zo lancx zo meer in wapenen, ende naer brochten ter maerct huere standarden daer zy hemlieden onder ghehouden hebben tot noch toe, ende ooc zo zyn met hemlieden comen ter vors. marct onse vors. bailliu, metgaders de vors. voochd ende scepenen, ooc met onsen standande ende den standarde van onser vors. stede. Ende al eist zo dat in dit doende zy gheenen wille of meeninghe ghehadt hebben ome quaet te doene, nemaer ome thescud van huerlieder live, niet wetende wie vander vors. wet hueren vrienden of vyanden waren, ende ooc ome by weghen van justicien, correctie ende pugnicie te ghecrighene van eeneghen vanden vors. wet die alsnu ghevanghen ligghen thueren versoucke, ter cause van vele ende diversche abusen ende excessen by heml. gecomiteert. Niet min de vors. supplianten dachten dat ter cause vander vors. vergaderinghe in wapenen, ende ooc mids dat naer dien dat de twee stonden by ons hemlieden gescreven geweest heeft te sceedene vander marct ende thuus te gane zy dies nochtans in ghebreuke geweest hebben, ende daer in tot noch toe ghepersevereert, men hemlieden namaels zoude meghen anspreken van misdaen of ghedelincqueert thebbene jeghen onse hoocheit, twelke wesen zoude thuerer grooter onghenouchte ende geheeler verdervenesse, up dat hemlieden hierup niet voorsien en worde van onser gracie

ende goedertierhede also zy zegghen, om de welke zy ons oetmoedelic ghebeden hebben. Waerome wy, anghesien de zake vorscreven, ende zonderlinghe de goede meeninghe tonswaert vand. vors. van Ypre inclinerende ende gheneghen te huerliederbede, ende willende in dit stic gracie en ghenade orboren, achtervolghende den voetstappen van onsen voirsaten, den zelven suppliant inde name als boven hebben vergheven ende quitgescholden ende by dese onse Iren ende zonderlingher gracie, macht ende mogenthede vergheven ende quytescelden alle misdaden, offencien, mesgrepen ende abusen die zy ter cause vorscreven ende dater ancleven mach jeghen ons, onse hoocheide ende heerlichede ghedaen ende gheperpetreert moghen hebben, metgaders alle peinen corporelle, crimminelle ende civile die zy jeghen ons daerome verbuert hebben in wat manieren dat het zy. Stellende hemlieden als te desen in den selven staet dat zy waren alser dezelve misdaden misgrepen ende abusen by hemlieden gheoomecteert ende ghedaen worden, ende ghelic of die niet gedaen of ghesciet en waren. Imponerende hier up een eewich silencie onsen procur. ende allen anderen onsen officiers wie zy zyn pnt of toecomende, ombieden daerome ende bevelen onsen lieven ende getrauwenden lieden van onsen grooten rade, den president ende raedslieden van onser camer vand. rade in Vlaendren, onsen souverain bailliu van Vlaendren, onsen bailliu van Ypre, ende allen anderen onsen justiciers ende officiers pnt ende toecomende, dat zy den voornoemden supplianten ende elken van hemlieden zonderlinghe van onser jegenwordigher gracie ende quytscheldinghe inder manieren vorscreven paisivelic en vulcomelic doen, laten ende ghedooghen, useren ende ghebruken, zonder hemlieden of eenich van hemlieden te doene of te laten ghesciene int generaele noch int particuliere, noch in toecomenden tyden in live noch in goede eenich belet, arrest of wederstant ter contrarien, want ons also ghelieft. In kennessen van desen zo hebben

wy onsen seghel hier an doen hanghen. Ghegheven in onse stede van Lueven, den xiiij[n] dach van meye int jaer ons Heeren duust vier hondert zeven en tseventich.

Bi miher joncvrauwe der hertoghinne, Halewin.

(Sceau et contre-sceau en cire rouge, pendant à double queue de parchemin, semblables à ceux qui se trouvent dans Vredius, *Sigilla comitum Flandriæ,* page 101. Cette pièce se trouve déposée aux archives d'Ypres, deuxième bureau, layette 1, N° 3).

V.

Noms des personnes désignées pour faire partie de l'armée Yproise (Ypersche heere) — *Indemnité d'armement. — Solde par jour. — Le comte des Ribauds les accompagne. — Cérémonie du départ.*

C. Loy Pierssone.
Martin Van Helsbroucq.
Loy Waterwulf.
Jan Van Damme.
Olyvier De Voichter.
Jan Colue.
Briffault Ghaeweloos.
Joos Roelin.
Lieven Baervoet.
Laris Pype.

C. Woutre Van Rues.
Willem Celle.
Pieter Van Brabant.
Roetseekin Blomme.
Aelkin Ballyne.
Joos Rycqwaert.
Andries de Grave *dit* Cassele.
Michiel Vander Mersch.
Vincent Van Brabant.
Jan Haghebaert.

———

C. Heindric De Smet.
Mentin Wevele.
Hendric Vander Mersch.

C. Clays Lottin.
Jan Vyaere.
Jooris Baert, f[s] Willem.

Casin De Cortte dit Lapper.
Jan Reyngoot.
Jan Cassel.
Clays Gauweloos.
Loy Bortoen.
Joorkin Sinessans.
Jacop Velghe.

Jan De Visschere.
Nysin Longherspeye.
Andries Van Zydeberghe.
Salin De Backer.
Xpiaen Navegheer.
Jan Colpaert.
Jan Vyde.

C. Gilles Boghaert.
Jan Van Peene.
Aernekin Aerdts.
Vincent Konin.
Pietre Croeselin.
Lootin Vander Helst.
Lamsin Van Wyc.
Marcx Pyntoe.
Heyne Maertin.
Jan Stuecke.

Dese voors. personen zyn gheweist ghecoren byder poortrie, draperie, vullerye en ghemeene neeryngheu vander steide van Ypre, ome te treckene metten standaerde van onse gheduchte joncvrauwe ende vander voirs. stede te Merville, daer noch l° ghesellen ligghen vander voors. steide te wedde, ende hebben de voors. persoonen eed ghedaen en heeft elc voor syn wapen vi L. par. ende elc viij gr. sdaechs van eener maendt te voren betaelt. Actum den xxviij^a in meye a° lxxvij.

Item. Myn heere Karels van Vlaendren ontfync ten voirs. daghe tlast vander capytainschepe vander voirs. volke ende voort van allen den volke int gnale dat metter voirs. steide van Ypre sculdich es te conquierene int fait vander wapeninghe vanden lande van Vlaendren, ende dede eed te x sc. groot. sdaechs.

Item. Daer zyn ooc mede ute, de grave van den Rybauden of eenen zyn stedehouders, met dat hy ziec es, ende xv roode caproenen, ende hebben metter andren elc eene journeye, vi L. par. voor de wapenen en viij g^r sdaechs, item huerlieder caproenen die hebben zy elc becosticht ende uut hueren budel betaelt. Dese roo caproenen deden eed den lesten dach van meye, anno lxxvij.

Item. Daer es ooc mede gheordonnert dat zy hebben zullen int Ypersche heere, iij groote engienen ende andere in advenante, item drie of vier principale bossemeesters en knapen, item tenten ende pauwelgoenen, vi taergen, v of vi waghenen de voirs. engienen volghende.

Item. Het was gheboden clocken ende scelle te ludene sdonderdachs xxix^n in meye omtrent den vi hueren voor de noene, en dat alsdanne de voirs. pers. ute trecken zoude onder den standaert Ten Dickeboschviver, ende dat de notable die perden hilden zouden willen commen ter zelver huere ende verselschepen mynen heere den capytain ende den standaert vander stede.

(Archives d'Ypres, 1^r bureau voûté, armoire M, layette 4, N° 10).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

Dans le Tome sixième de la deuxième Série.

PAGES.

PAGES.



